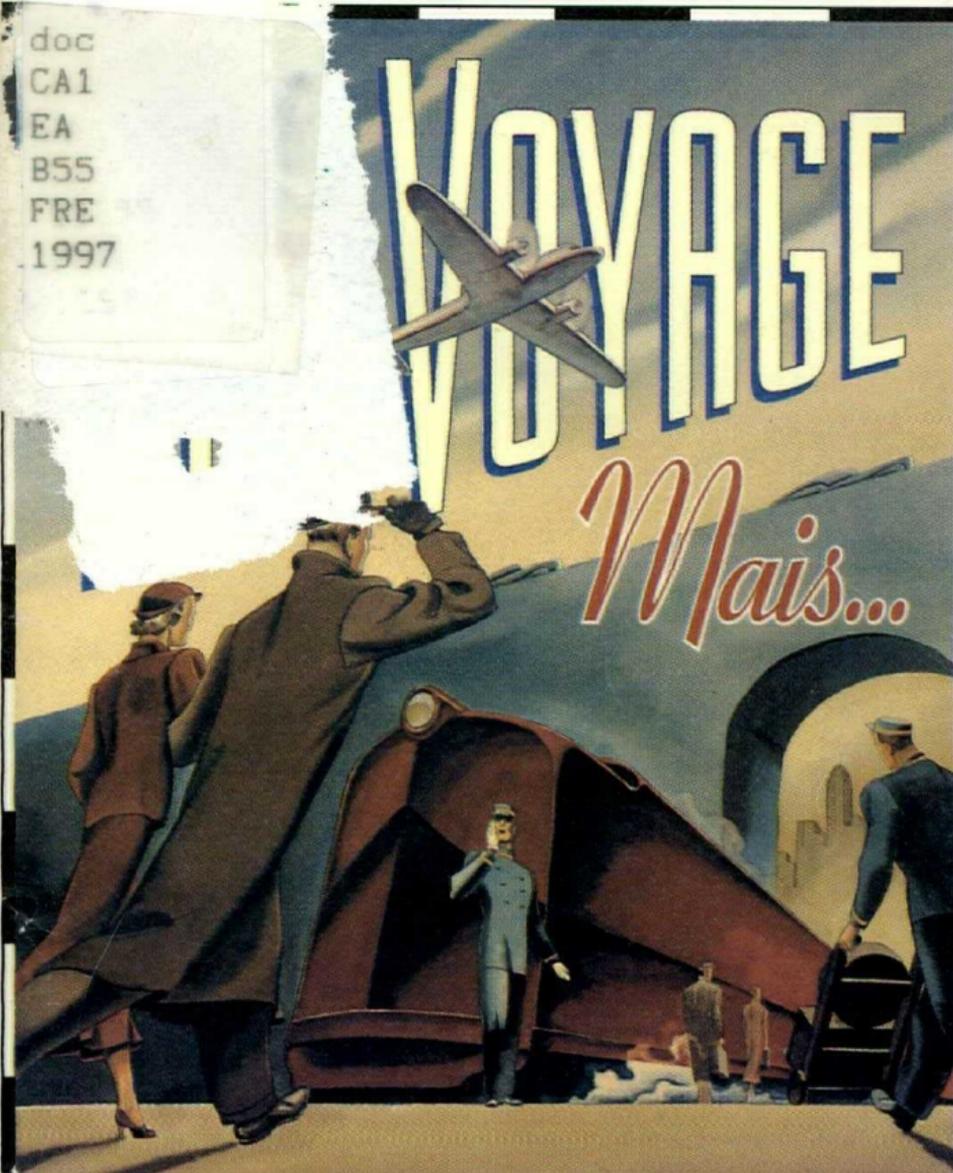


doc
CA1
EA
B55
FRE
1997

VOYAGE



Mais...

**RENSEIGNEMENTS AUX
CANADIENS VOYAGEANT
À L'ÉTRANGER**



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada 



OBTENEZ SANS PROBLÈME UN TÉLÉPHONISTE CANADIEN AVEC CANADA DIRECT.™ JAMAIS IL N'AURA ÉTÉ AUSSI FACILE D'APPELER AU CANADA, OÙ QUE VOUS SOYEZ À L'ÉTRANGER. COMPOSEZ SIMPLEMENT LE NUMÉRO D'ACCÈS DU PAYS OÙ VOUS VOUS TROUVEZ POUR COMMUNIQUER AVEC UN TÉLÉPHONISTE CANADIEN BILINGUE. VOUS POUVEZ MÊME UTILISER VOTRE CARTE D'APPEL POUR ÉCONOMISER ENCORE PLUS. POUR OBTENIR UNE LISTE À JOUR DES PAYS DESSERVIS, APPELEZ SIMPLEMENT CANADA DIRECT.



1 800 561-8868 WWW.STENTOR.CA/CANADA_DIRECT



MEMBRES ASSOCIÉS : NORTHWESTEL ET QUÉBEC-TÉLÉPHONE.

Canada Direct et Canada Direct sont des marques de commerce de Teleglobe Canada Inc. Compagnies Stentor, usagers licenciés. Communications internationales fournies par Teleglobe Canada Inc.

BON VOYAGE, MAIS...

1

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le Service consulaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tient à offrir à tous les Canadiens des services efficaces et rapides dans le monde entier. Nous nous engageons à fournir des services qui allient sensibilité, sympathie et courtoisie, tout en étant précis, rapides et équitables.

Nos services sont accessibles à l'administration centrale à Ottawa et à nos missions à l'étranger. Les services d'urgence sont offerts 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

En voyage, rien n'est plus désagréable que les imprévus, surtout ceux qu'on aurait pu éviter facilement. La brochure *Bon voyage, mais...* contient des renseignements et des conseils qui seront précieux aux voyageurs canadiens. Pour en obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau des passeports le plus proche de chez vous, ou écrivez à l'adresse suivante :

InfoCentre
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2
TÉLÉPHONE 1-800-267-8376 (au Canada)
TÉLÉPHONE À LA VILLE 613-944-4000

Nous sommes sur Internet. Notre adresse Web est <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de cette brochure. Vous a-t-elle été utile? Écrivez à l'adresse ci-dessus pour nous faire part de vos commentaires.

N.B. L'information contenue dans cette brochure peut changer. Veuillez vous adresser aux ministères et organismes qui y sont mentionnés pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents.

E2-71/1997Frev
ISBN 0-662-81856-3
Also available in English

53329913

À NE PAS OUBLIER!

- ✓ PASSEPORT
- ✓ ASSURANCE-VOYAGE INGLE
- ✓ BON VOYAGE, MAIS...
- ✓ BROSSÉ À DENT



AVANTAGE Santé Health ADVANTAGE

Assistance d'urgence à l'échelle mondiale,
24 heures sur 24 paiement rapide et accès facile.

Pour aussi peu que **9,95 \$**, vous pouvez jouir
d'une protection annuelle lorsque vous voyagez.

Appelez dès maintenant 1 800 216-3588
Pour d'autres renseignements ou pour communiquer
avec le représentant autorisé le plus proche.

INGLE^{MC}

S A N T É

NOUS VEILLONS SUR VOUS !

Site W3 : www.ingle-health.com Courrier électronique : info@ingle-health.com

BON VOYAGE, MAIS...

3

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international souhaite remercier les entreprises et organisations suivantes pour le soutien qu'elles ont apporté à la publication de la présente brochure :

- L'Actualité, le magazine d'information du Québec
- L'Agence canadienne d'inspection des aliments
- La Banque Royale
- Canada Direct*
- Environnement Canada
- Le Groupe Rider
- Ingle Santé
- Liberty Health
- Le ministère du Patrimoine canadien
- Pasteur Mérieux Connaught
- Le Programme d'information antidrogue
- SmithKline Beecham Pharma
- Telfer International Inc.
(Consultants en assurances internationales)

*Canada Direct est une marque de commerce de Téléglobe Canada Inc.
Les compagnies membres de Stentor sont des usagers licenciés.

TABLE DES MATIÈRES

BON VOYAGE, MAIS.....	6
PREMIÈRE PARTIE : AVANT DE PARTIR.....	7
Renseignez-vous sur votre lieu de destination	7
Assurez-vous que votre passeport est en règle	8
Avez-vous besoin d'un visa?	9
Pays signataires de la Convention de Schengen	10
Vols nolisés	10
Vérifiez si vous avez une double nationalité	10
Personnes ayant des besoins spéciaux.....	11
Demandez l'avis d'un médecin avant de partir	11
Vaccinations.....	11
SIDA	13
Médicaments	14
Grossesse	14
À votre retour	15
Prenez une assurance maladie complémentaire.....	15
Autres assurances	16
Vous voyagez en voiture?	17
Questions d'argent	17
Femmes voyageant seules	17
Voyager avec des enfants	18
Faites un excellent voyage! Mais avant de partir... ..	19
DEUXIÈME PARTIE : OÙ TROUVER DE L'AIDE.....	20
Inscrivez-vous à la mission canadienne	20
Assistance consulaire	20
Services consulaires en cas d'urgence	21
Assistance consulaire dans le monde entier	22

TROISIÈME PARTIE : DURANT LE VOYAGE	22
Respectez les lois et coutumes du pays	22
Précautions à prendre.....	23
Drogues illicites	24
Exploitation sexuelle des enfants	24
Crimes et châtiments.....	24
Procédures judiciaires	25
Courrier.....	25
Voyages aux États-Unis	27
QUATRIÈME PARTIE : LE RETOUR AU CANADA	27
Taxe sur le transport aérien	27
Agence canadienne d'inspection des aliments.....	28
Douanes canadiennes et contrôle des importations	28
Souvenirs illégaux	30
Après avoir résidé à l'étranger.....	32
CINQUIÈME PARTIE : PUBLICATIONS UTILES	34
Relations internationales.....	34
Douanes.....	34
Produits alimentaires.....	35
Santé.....	35
Citoyenneté	36
Ambassades, hauts-commissariats et consulats du Canada	36
Numéros d'accès à <i>Canada Direct</i>	62

BON VOYAGE, MAIS...

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent plus de 90 millions de sorties à l'étranger, la plupart du temps sans anicroche.

Malheureusement, on n'est jamais sûr que tout se passera bien. Un accident, une maladie, des problèmes juridiques ou des difficultés d'ordre linguistique et culturel peuvent toujours arriver.

La plupart du temps, ces problèmes sont sans gravité et faciles à résoudre. Mais si vous vous heurtez à des obstacles plus sérieux, les missions canadiennes à l'étranger sont là pour vous aider.

Si vous tombez malade, si vous avez des ennuis ou que vous perdez votre passeport, nos missions feront leur possible pour aplanir vos difficultés.

Bon voyage, mais... vous aidera à préparer votre voyage. Lisez cette brochure avant de faire des réservations pour votre prochain voyage d'affaires ou d'agrément à l'étranger. Et mettez-la dans vos bagages; elle est facile à consulter et vous y trouverez quantités de tuyaux, ainsi que d'importants numéros de téléphone et les adresses des missions du Canada dans le monde entier. Une publication complémentaire, *En route pour les États-Unis*, donne aux Canadiens des renseignements concernant plus précisément les voyages aux États-Unis. Pour obtenir cette **brochure gratuite** ou d'autres documents, consultez la page 34.

PREMIÈRE PARTIE : AVANT DE PARTIR

Pour que votre voyage soit un succès, vous devez le préparer. En vous renseignant à fond avant de partir, vous courrez moins de risques que quelque chose cloche.

Renseignez-vous sur votre lieu de destination

Avant de monter à bord de l'avion ou du train, prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez au moins quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Les lois du pays que vous visitez s'appliquent également à vous. Ne tenez **jamais** pour acquis que, parce que vous êtes citoyen canadien, vous n'êtes pas assujetti aux lois étrangères.

Certains pays sont en butte à des guerres, des insurrections ou des troubles. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux pour les étrangers. Avant de partir, consultez le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

- ❖ Appelez la Direction générale des affaires consulaires du Ministère à Ottawa, au **1-800-267-6788** (au Canada seulement) ou au **(613) 944-6788** (si vous êtes à Ottawa ou à l'étranger), pour obtenir des renseignements destinés aux voyageurs. On vous renseignera sur la situation politique et la sécurité, la santé et les exigences d'entrée (p. ex. si vous avez besoin d'un visa). Vous pouvez téléphoner tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24, toute l'année durant. Pour obtenir ces renseignements par télécopieur, composez le **1-800-575-2500** sur les touches de votre télécopieur et suivez les instructions. À Ottawa, composez le **(613) 944-2500**.
- ❖ Vous pouvez aussi trouver cette information sur Internet. Notre adresse Web est <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.
- ❖ Si vous n'êtes pas au Canada, mettez-vous en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Vous en trouverez l'adresse et le numéro de téléphone à la fin de cette brochure.

❖ Pour réduire vos frais d'interurbain quand vous voyagez à l'étranger, vous pouvez utiliser le service *Canada Direct*, qui vous permet, avec l'aide d'un téléphoniste canadien bilingue, de téléphoner au Canada ou dans d'autres pays. Composez simplement le numéro d'accès à *Canada Direct* du pays dans lequel vous vous trouvez et un téléphoniste vous répondra immédiatement. Pour vous procurer une liste de tous les numéros d'accès à *Canada Direct*, appelez le **1-800-561-8868** (sans frais au Canada). Vous les trouverez aussi à la page 62 de cette brochure.

En voyage, écoutez Radio Canada International (RCI) pour connaître les dernières nouvelles et pour prendre connaissance des messages émanant du gouvernement canadien en cas d'urgence. On peut obtenir un indicateur des fréquences et des heures de diffusion dans les différentes parties du monde en appelant la Société Radio-Canada au **(514) 597-7555** à Montréal ou au **(416) 205-3311** à Toronto. Demandez RCI.

Assurez-vous que votre passeport est en règle

Votre passeport est la meilleure preuve de votre citoyenneté canadienne. Avant de voyager à l'extérieur du Canada, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Si vous avez des questions au sujet des passeports, composez le **1-800-567-6868**. À Toronto, vous pouvez composer le **(416) 973-3251**, à Ottawa-Hull, le **(613) 994-3500**, à Vancouver, le **(604) 775-6250**, et à Montréal, le **(514) 283-2152**.

Vous trouverez des formulaires de demande dans les bureaux des passeports, dans les missions diplomatiques canadiennes, dans les agences de voyage et, dans les localités du Nord, au Northern Store le plus proche. Prévoyez au moins trois semaines pour la délivrance d'un passeport.

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent, renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat de votre pays de destination au Canada, afin de savoir quelles sont les règles et les restrictions appliquées en matière de validité et d'expiration. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport n'est pas valide pour au moins six mois.

Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » de votre passeport. Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Faites une photocopie de la page d'identification de votre passeport et gardez-la séparément de l'original durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez aussi une photocopie chez un ami ou un parent au Canada. En cas de perte, ces simples mesures permettront de remplacer rapidement votre passeport.

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous sans délai en rapport avec la mission canadienne la plus proche pour le faire remplacer, **après** en avoir signalé la perte à la police de l'endroit. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une pièce prouvant que vous avez la citoyenneté canadienne (p. ex. un certificat de naissance ou de citoyenneté), présenter une copie du rapport de police ou son numéro, fournir de nouvelles photographies et payer les droits exigés.

Avez-vous besoin d'un visa?

Pour entrer dans certains pays, vous aurez besoin d'un visa. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyage ou auprès de l'ambassade ou du consulat du pays en question au Canada. Vous pouvez aussi appeler les Services d'urgence du ministère des Affaires étrangères au **1-800-267-6788** (sans frais au Canada) ou au **(613) 944-6788** pour obtenir des renseignements destinés aux voyageurs.

Faites vos demandes de visas bien avant votre départ.

En arrivant à destination, soyez prêt à prouver que vous avez assez d'argent pour la durée de votre séjour.

Informez-vous des règles et restrictions régissant les visas et la durée du séjour. Cela pourrait vous faire gagner du temps et de l'argent.

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir – vous devrez présenter votre

billet de retour ou un titre de transport pour un autre pays, ou encore un visa, pour montrer que vous allez visiter un autre pays.

Pays signataires de la Convention de Schengen

Les personnes qui se rendent en Belgique, en Espagne, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Portugal (pays signataires de la Convention de Schengen) doivent faire estampiller un tampon d'entrée officiel dans leur passeport dès leur arrivée ou dans les 72 heures suivant leur arrivée. Elles sont ainsi autorisées à séjourner plus de trois jours ou à se rendre dans les autres pays signataires. Les personnes qui ne se seront pas inscrites auprès des autorités compétentes pourront se voir imposer une amende et être expulsées. Pour de plus amples renseignements sur les exigences d'entrée pour ces pays, veuillez vous adresser à leur ambassade ou consulat au Canada **avant** de partir.

Vols nolisés

Avant de réserver une place à bord d'un charter, renseignez-vous auprès du Bureau d'éthique commerciale ou auprès d'un organisme de défense des consommateurs de votre région, pour savoir si la compagnie charter ou l'agence de voyage ont de bonnes références.

Vérifiez si vous avez une double nationalité

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyen d'un autre pays. Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays visité, vous pourriez être obligé de faire le service militaire ou de payer des impôts spéciaux. Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront peut-être pas reconnus. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant le départ, mettez-vous en rapport avec l'ambassade ou le consulat du pays en question au Canada afin de vérifier quelle est votre situation. En ce qui concerne la garde d'enfant, communiquez avec la Direction des opérations consulaires du ministère des Affaires étrangères au **1-800-267-6788** (au Canada) ou au **(613) 944-6788**.

Si vous avez des problèmes à cause de votre double nationalité au cours du voyage, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche.

Personnes ayant des besoins spéciaux

Beaucoup de pays n'offrent pas la facilité d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes handicapées physiquement. Renseignez-vous dans votre région auprès d'un organisme pour personnes handicapées ou parlez-en à des voyageurs qui ont visité le pays. Il existe également plusieurs guides sur les voyages internationaux des personnes ayant des besoins spéciaux. Vous pouvez vous les procurer dans une bibliothèque publique ou en librairie.

Demandez l'avis d'un médecin avant de partir

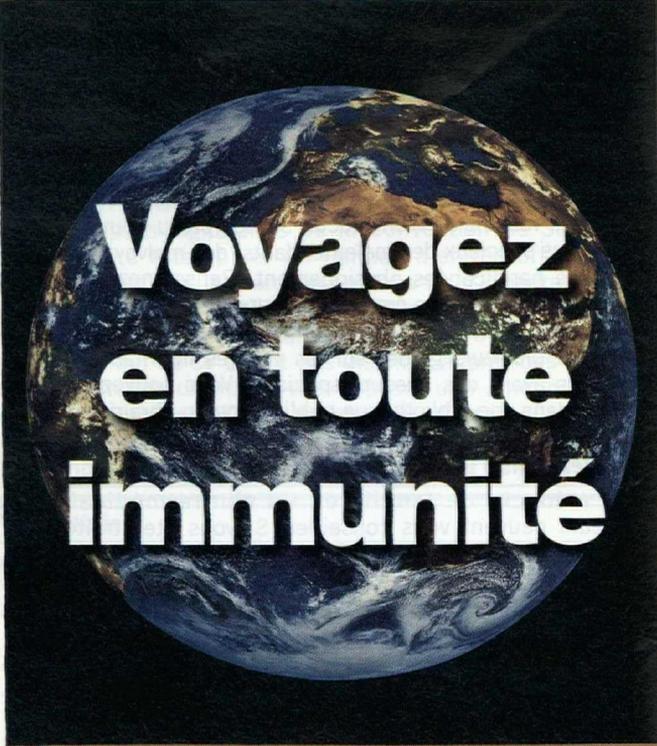
Votre médecin de famille ou un centre médical pour voyageurs peuvent vous conseiller. Si vous êtes traité pour une maladie ou que vous prenez des médicaments, demandez à votre médecin, avant votre départ, si vous devrez prendre des précautions spéciales au cours du voyage.

Pour obtenir la liste des centres médicaux pour voyageurs au Canada, appelez la Société canadienne pour la santé internationale au **(613) 230-2654**.

Le Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM) de Santé Canada offre des renseignements aux voyageurs, sur Internet (<http://www.hwc.ca/hpb/lcdc>) et par le biais d'un système de renseignements par télécopieur, le FAXlink. Pour avoir accès au FAXlink, il suffit de composer le **(613) 941-3900**, sur les touches de votre télécopieur et de suivre les instructions.

Vaccinations

Avant de partir pour l'étranger, vérifiez **bien avant votre départ** si vous avez besoin de vaccinations spéciales ou d'un traitement préventif contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou la malaria. Par exemple, les pèlerins qui se rendent à La Mecque, en Arabie saoudite, pour le Hadj annuel doivent se faire



Voyagez en toute immunité

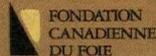
L'hépatite A est une maladie du foie qui cause des vomissements, la diarrhée et des douleurs abdominales.

Elle s'attrape facilement d'eau ou d'aliments contaminés.

L'hépatite A est la maladie des voyageurs la plus courante qui se prévienne avec un vaccin, et 20 % des victimes doivent être hospitalisées.

La Fondation canadienne du foie recommande de se faire vacciner avant d'aller ailleurs qu'en Amérique du Nord, Europe de l'Ouest, Australie, Nouvelle-Zélande ou au Japon.

Pour votre immunité, consultez votre médecin ou la Fondation canadienne du foie au 1-800-563-5483.



vacciner contre la méningite. Certains pays exigent un certificat international de vaccination attestant l'immunisation contre la fièvre jaune. Si voulez des précisions à ce sujet, consultez votre médecin, le bureau local de la Société canadienne pour la santé internationale, le service FAXlink du LLCM, au (613) 941-3900, ou le site web du LLCM (<http://www.hwc.ca/hpb/lcdc>).

Commencez les vaccinations **au moins trois mois avant le départ**. Dans certains cas, il faut plusieurs inoculations, avec des périodes d'attente entre les injections.

Vérifiez si **vos vaccinations courantes sont à jour**. Si vous n'avez pas été exposé à certaines maladies dans votre enfance, ou si vous n'avez pas été vacciné contre des maladies comme le tétanos, la diphtérie, la polio, la rougeole, les oreillons et la rubéole, vous risqueriez de les attraper. Tous les adultes devraient se protéger contre le tétanos et la diphtérie en se faisant faire un vaccin de rappel tous les 10 ans.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Consultez votre pédiatre, votre médecin de famille ou votre centre médical pour voyageurs.

SIDA

Le VIH/sida frappe tous les pays du monde. Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage. Passez le test et assurez-vous d'en obtenir les résultats avant votre départ. Pour savoir si le pays où vous comptez vous rendre exige ce genre d'attestation, communiquez avec Santé Canada au (613) 957-8739.

En voyage, prenez exactement les mêmes précautions que chez vous. Les condoms ne seront pas nécessairement faciles à trouver et, même si c'est le cas, ils pourraient ne pas être conformes aux normes de sécurité fixées par l'Organisation mondiale de la santé.

N'oubliez pas que l'usage de drogues intraveineuses n'est pas seulement illégal, il est aussi extrêmement dangereux – surtout si vous partagez une seringue avec quelqu'un d'autre.

Médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Il est fortement recommandé de vous munir d'un double de votre ordonnance – surtout si vous vous rendez dans un pays où les médicaments sont sous haute surveillance. Faites également établir par votre médecin une ordonnance supplémentaire indiquant la dénomination commune et le nom commercial de votre médicament. Elle vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des verres de contact, il serait bon d'emporter votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Renseignez-vous pour savoir si les médicaments que vous prenez sont en vente dans le pays où vous vous rendez. Vérifiez aussi s'ils sont autorisés. Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose recommandée.

Si vous avez besoin de seringues pour une maladie telle que le diabète, il est très important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

Si vous avez une maladie susceptible de vous causer des ennuis pendant que le voyage, vous devriez porter un bracelet Medic Alert. Grâce à la Fondation Medic Alert, des renseignements essentiels sur votre état de santé sont versés dans une base de données accessible 24 heures sur 24 partout dans le monde. Pour vous renseigner ou vous inscrire, composez le **1-800-825-3785**.

Grossesse

Si vous envisagez de vous rendre à l'étranger durant une grossesse, parlez-en à votre médecin. Certaines destinations sont peut-être à déconseiller. Vérifiez également si vos

régimes d'assurance voyage et d'assurance maladie couvrent les complications résultant d'une grossesse.

À votre retour

Si vous avez été souffrant à l'étranger ou que vous êtes tombé malade à votre retour, consultez immédiatement votre médecin. Vous devrez pouvoir lui indiquer en détail tout traitement qui vous aura été prescrit en voyage et lui dire où vous vous êtes rendu.

Si, à votre retour, vous avez de la fièvre ou une maladie qui ressemble à une grippe, consultez immédiatement votre médecin, surtout si vous revenez d'une région où sévit la malaria. Vous pouvez aider votre médecin en lui disant quels pays vous avez visités.

Prenez une assurance maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance maladie pour payer la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime ne couvrira qu'une partie des frais. **Il vous incombe de prendre une assurance complémentaire et de bien en comprendre les clauses.** Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas partir du principe que cette couverture sera suffisante par elle-même.

Vérifiez si votre police :

- ❖ comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- ❖ couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes encourus à l'étranger et, dans l'affirmative, si le paiement se fait « sur le champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- ❖ prévoit votre évacuation sanitaire vers le Canada;

- ❖ couvre les frais d'accompagnement pour le retour au Canada (par un médecin ou un infirmier);
- ❖ exclut les maladies et affections préexistantes. Si vous êtes atteint de l'une d'elles, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu de la clause des maladies et affections préexistantes;
- ❖ couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- ❖ prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- ❖ paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage.

Ayez sous la main toutes les précisions concernant vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyage, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagne ou compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de quitter le pays, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre **une facture détaillée**. Rien n'est plus fastidieux que d'essayer de réunir tous les papiers à des milliers de kilomètres de distance.

N'oubliez pas de **toujours fournir les reçus originaux** des services ou prescriptions que vous avez reçus au cours de votre voyage. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies.

Envisagez de prendre d'autres assurances

Perte de bagages, vol de sac à main ou de portefeuille, annulation de vol, tout cela peut vous arriver. Ces ennuis peuvent causer énormément de difficultés lorsqu'ils se produisent dans un pays étranger. Pensez à prendre une assurance voyage pour vous indemniser dans de tels cas.

Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international ou d'une assurance complémentaire. Avant de prendre le volant, ne manquez pas de vous mettre au courant du code de la route du pays. Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'y a eu que des dommages matériels (p. ex. dans un accrochage). Au Mexique et dans les pays d'Amérique centrale, il est possible d'acheter à la frontière une assurance automobile qui vous couvre dans le pays. Pour connaître les exigences relatives à la conduite aux États-Unis, consultez *En route pour les États-Unis* (vous trouverez à la page 34 tous les détails pour commander cette brochure).

Questions d'argent

Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Les chèques de voyage dans la monnaie du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Il serait fort utile d'avoir dès votre arrivée un peu d'argent du pays – sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit. Certains pays limitent les entrées et sorties d'argent. Renseignez-vous auprès des ambassades ou des consulats ou encore auprès de votre agent de voyage sur la réglementation des changes dans les pays que vous avez l'intention de visiter.

Ne comptez pas exclusivement sur vos cartes de banque ou de crédit. Elles ne seront pas nécessairement acceptées dans le monde entier.

Femmes voyageant seules

Une femme qui voyage seule peut malheureusement faire face à des difficultés, notamment des avances sexuelles importunes. Si vous voyagez seule – voyage d'affaires ou d'agrément –, prenez les précautions suivantes :

- ❖ Les femmes sont souvent victimes de crimes de rue. Soyez particulièrement vigilante lorsque vous sortez seule. Restez dans des zones bien éclairées où se trouvent d'autres personnes.
- ❖ Habillez-vous comme il convient, ne portez pas de bijoux coûteux et ne montrez pas de grosses sommes d'argent.
- ❖ Choisissez un hôtel qui répond à vos besoins. Assurez-vous que le personnel ne donnera à **personne** un double de la clé de votre chambre, pas même à quelqu'un qui affirmerait vous accompagner. Si possible, choisissez une chambre près de l'ascenseur et demandez au chasseur d'inspecter votre chambre avant d'y entrer. Assurez-vous que les serrures des fenêtres et des portes fonctionnent normalement et que votre chambre et le corridor sont bien éclairés. De plus en plus d'hôtels reconnaissent l'importance et l'influence des voyageuses. Essayez de choisir des hôtels qui sont reconnus pour répondre à vos préoccupations.
- ❖ Lorsque vous sortez, observez les environs et soyez vigilante à tout moment.

Voyager au féminin - Conseils à l'intention des Canadiennes qui partent en voyage contient des renseignements destinés aux voyageuses. Pour commander cette brochure, consultez la page 34. D'autres livres traitent également des questions concernant les femmes qui voyagent et offrent des conseils à ce sujet. Vérifiez dans une bibliothèque ou une librairie **avant** de partir en voyage.

Voyager avec des enfants

Si vous vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un conflit durant votre absence, consultez un avocat avant de partir. Une publication spéciale, *Enlèvements internationaux d'enfants - Guide à l'intention des parents*, est distribuée par l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères. Pour la commander, consultez la page 34.

Une personne de moins de 18 ans qui voyage seule ou avec un seul parent, ou un autre adulte, doit être munie d'un document notarié certifiant que ses deux parents ont autorisé le voyage.

Faites un excellent voyage! Mais avant de partir...

- ❖ Documentez-vous. Renseignez-vous sur le pays que vous allez visiter. Apprenez quelques expressions dans la langue qu'on y parle.
- ❖ Procurez-vous une assurance maladie complémentaire et une assurance voyage.
- ❖ Ayez sur vous une attestation d'assurance et confiez-en un exemplaire à quelqu'un au Canada.
- ❖ Établissez un itinéraire et un budget flexibles et gardez-en un exemplaire chez vous.
- ❖ Vérifiez la date d'expiration de votre passeport. Celui-ci doit être encore valide au moins six mois après le moment de votre voyage. Photocopiez la page d'identification et gardez-la séparément de votre passeport. Laissez-en une photocopie à quelqu'un au Canada. N'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » de votre passeport.
- ❖ Assurez-vous que vous avez tous les visas nécessaires.
- ❖ Vérifiez si vous ou un membre de votre famille êtes considéré comme un ressortissant de l'un des pays que vous allez visiter.
- ❖ Faites-vous faire toutes les vaccinations exigées. Si vous emportez des médicaments, laissez-les dans leur emballage d'origine. Ayez sur vous une ordonnance pour tous les médicaments qui ne sont pas en vente libre et, si vous vous servez de seringues, munissez-vous d'un certificat médical. Laissez des photocopies de ces documents à la maison.
- ❖ Gardez les originaux des reçus de tous les achats que vous faites, de votre note d'hôtel, du contrat de location d'une voiture le cas échéant et de vos reçus médicaux.
- ❖ Si vous êtes une femme, prenez toutes les précautions pour assurer votre sécurité.
- ❖ Si vous voyagez avec un enfant, n'oubliez pas de régler tous les arrangements concernant sa garde. Si l'enfant voyage seul, munissez-le de documents attestant que le voyage a été autorisé par ses deux parents.

- ❖ Assurez-vous que les produits d'origine animale ou végétale que vous prévoyez de rapporter sont acceptés au Canada. Les animaux domestiques qui voyagent avec vous peuvent avoir besoin de vaccins ou de permis spéciaux que l'on peut obtenir moyennant certains frais. Consultez la page 28 pour un complément d'information et adressez-vous au bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments le plus proche de chez vous.
- ❖ N'oubliez pas de mettre la présente brochure dans vos bagages. Elle pourrait vous être plus utile que vous ne l'imaginez.

DEUXIÈME PARTIE : OÙ TROUVER DE L'AIDE

Inscrivez-vous à la mission canadienne

Si vous séjournez plus de trois mois dans un pays, il est recommandé de vous inscrire officiellement à la mission canadienne la plus proche. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence ou en situation de crise. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis ne seront transmis à aucun autre service du gouvernement du Canada. Dans les pays d'Europe de l'Ouest, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, il n'est normalement pas nécessaire de s'inscrire.

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu un accord officiel de réciprocité avec l'Australie.

Assistance consulaire

Les missions canadiennes à l'étranger sont prêtes à vous aider en cas d'urgence. Dans certaines circonstances, vous pourriez avoir à payer pour les services fournis.

Que pouvons-nous faire pour vous?

- ❖ Nous pouvons joindre, à votre demande, votre famille ou vos amis pour leur demander de vous envoyer des fonds d'urgence.

- ❖ Nous pouvons vous aider dans des situations critiques telles que les catastrophes naturelles et les soulèvements civils ou militaires.
- ❖ Si vous voulez vous renseigner sur les lois, les règlements et la culture du pays ou bien vous procurer un visa, nous pouvons vous indiquer des sources de renseignements.
- ❖ Nous pouvons vous aider en cas d'urgence médicale.
- ❖ Si vous êtes arrêté, nous essayerons de faire en sorte que l'on vous traite avec équité selon les lois du pays. Si vous le demandez, nous informerons votre famille et vos amis de votre arrestation et essayerons de voir à ce que vous bénéficiiez des garanties et des procédures judiciaires conformes aux normes du pays d'accueil. Il nous est toutefois impossible de contourner la loi si vous êtes accusé d'une infraction ou d'intervenir dans le processus judiciaire. Nous ne pouvons pas déposer de caution, régler les honoraires d'avocat ni payer vos amendes.
- ❖ Si vous le souhaitez, nous pouvons aviser votre parent le plus proche d'un accident ou d'un décès et lui faire savoir s'il peut vous aider et comment.

Pour des renseignements sur les missions canadiennes des pays que vous allez visiter, consultez la liste à la fin de cette brochure.

Services consulaires en cas d'urgence

Les missions canadiennes offrent une assistance 24 heures sur 24. En dehors des heures de bureau, vous pouvez laisser un message sur un répondeur, ou votre appel sera transmis à un agent consulaire à Ottawa, selon les arrangements pris localement. Un agent de service prend régulièrement note des messages enregistrés. Vous devez être clair et précis et donner, si possible, un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre. Nos agents de service en poste partout dans le monde et nos agents consulaires à Ottawa vous aideront efficacement en cas d'urgence.

Vous pouvez aussi faire un appel à frais virés au ministère des Affaires étrangères à Ottawa en composant le **(613) 996-8885**. Utilisez le service *Canada Direct* s'il est disponible.

Là où le Canada n'a pas de mission résidente, vous pouvez obtenir une assistance consulaire en cas d'urgence auprès des missions australiennes et britanniques. Bien qu'elles ne soient pas équipées pour vous fournir toute la gamme de services d'une mission canadienne, elles peuvent vous aider en cas d'urgence.

Assistance consulaire dans le monde entier

Vous trouverez à la fin de cette brochure la liste des missions à l'étranger où vous pourrez demander une assistance consulaire.

N'oubliez pas que les adresses et les numéros de téléphone de la mission peuvent changer. Si le numéro indiqué dans la présente brochure ne vous permet pas de joindre la mission, appelez le téléphoniste local pour obtenir le nouveau numéro.

TROISIÈME PARTIE : DURANT LE VOYAGE

Respectez les lois et coutumes du pays

Quand vous voyagez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie sociale et économique et respecter ses lois, ses religions et sa culture. Même si, personnellement, vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous êtes un visiteur.

Dans bien des pays, il est très important de s'habiller de façon appropriée, tant pour les hommes que pour les femmes. Dans certains pays, ce qu'un homme ou une femme doit ou ne doit pas porter en public est prescrit par la loi. Ceux et celles qui dérogent à ces lois risquent des peines parfois très sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les personnes qui n'appartiennent pas à cette religion n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous avez envie de photographier des objets ou des édifices religieux, demandez-en d'abord l'autorisation.

Tout le monde n'aime pas être pris en photo. Si vous photographiez les habitants de l'endroit, ceux-ci risquent de vous en vouloir ou bien de vous réclamer de l'argent une fois

la photographie prise. Avant de prendre une photo, demandez toujours la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries. Vous risqueriez de perdre votre pellicule et votre appareil, et même d'être pris pour un espion.

Précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Par conséquent, évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne prenez pas d'auto-stoppeurs et ne franchissez pas de frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et vérifiez s'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'étalez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez des ceintures de voyage et des valises avec des compartiments secrets pour y mettre vos objets de valeur. Habillez-vous de manière correcte.

Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. Téléphonnez chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos titres de transport, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance. Vous risqueriez de vous retrouver sans argent et sans aucun papier d'identité.**

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Drogues illicites

L'usage et le trafic des drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, à certains endroits, il est facile de s'en procurer et on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues illicites sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement.

Dans certains pays, quiconque est trouvé en possession de drogue, même en quantité minime, est passible de la peine de mort.

Ne transportez jamais de colis d'un pays à un autre pour qui que ce soit.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons.

Exploitation sexuelle des enfants

Le gouvernement du Canada a proposé d'apporter des modifications au Code criminel du Canada, qui permettraient d'arrêter et de poursuivre, au Canada, des Canadiens soupçonnés d'avoir commis des délits sexuels sur des enfants dans d'autres pays. Au moment de la publication de la présente brochure, ces changements étaient encore à l'étude au Parlement. La plupart des pays adoptent actuellement des lois ou appliquent avec plus de fermeté les lois existantes concernant l'exploitation sexuelle des enfants. Les peines prévues sont sévères.

Crimes et châtements

Plus de 1 400 Canadiens sont actuellement en prison à l'étranger pour diverses infractions - dont 60 p. 100 aux États-Unis.

De par le monde, les lois et coutumes peuvent être très différentes de celles du Canada. Vous ne pouvez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. Votre citoyenneté canadienne ne vous confère aucune immunité. Les employés des consulats canadiens

*Ce couple a l'air heureux.
Auriez-vous deviné que,
pendant leurs vacances, on
leur a présenté une facture de
10 000 \$ pour frais médicaux ?*



*Assurance-maladie en cas
d'urgence pour les voyageurs*

de **LIBERTÉ
SANTÉ** MC

Assurez votre tranquillité d'esprit. ➔

*L'assurance-maladie en cas
d'urgence pour les voyageurs
de Liberté Santé garantit
votre tranquillité d'esprit.*

Lorsque vous voyagez à l'étranger, vous voulez profiter de vos vacances sans la crainte d'avoir à payer des frais médicaux en cas d'urgence.

Les régimes d'assurance-maladie provinciaux ne paient qu'une fraction des frais médicaux engagés à l'étranger. Pour compléter cette couverture, il est prudent de souscrire l'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé. Il n'y a pas de meilleur moyen d'assurer votre tranquillité d'esprit !

Que couvre cette assurance ?

L'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé couvre :

- les frais médicaux jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par personne
- les frais d'hospitalisation
- les frais accessoires d'hospitalisation
- les honoraires des médecins
- les ordonnances
- les appareils (béquilles, cannes, etc.)
- le transport en ambulance, y compris en ambulance aérienne
- les services paramédicaux
- les services diagnostiques
- les soins dentaires en cas d'accident
- le soulagement des maux de dents
- les repas et les frais de pension
- le rapatriement du véhicule en cas d'urgence
- le rapatriement du corps
- la prolongation d'office de la couverture

Une couverture souple et abordable

Que vous voyagiez beaucoup ou peu, il existe un régime d'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé qui convient à vos besoins.

Quel régime dois-je choisir ?

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs – Régime annuel

- convient aux personnes qui voyagent beaucoup, dans des pays lointains ou juste de l'autre côté de la frontière
- couvre tous les voyages effectués pendant l'année, à condition que chaque voyage n'excède pas le nombre de jours limite
- adhésion unique facile
- couverture d'excédent offerte si le voyage excède la durée prévue

Ou

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs – Régime par voyage

- convient aux personnes qui veulent s'assurer pour un seul voyage
- convient aux voyages de longue durée

Service d'assistance 24 heures sur 24 en cas d'urgence

Pour avoir l'esprit tranquille, il ne suffit pas d'être à l'abri des soucis d'argent. Vous voulez aussi être sûr que, où que vous soyez, vous aurez accès 24 heures sur 24 aux services de professionnels de la santé et d'un personnel compétent pour vous aider quand vous en aurez besoin.

Votre police d'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé comporte un *service d'assistance 24 heures sur 24 en cas d'urgence*. Ce service prévoit le paiement des frais qui doivent être acquittés immédiatement. De plus, ses préposés multilingues vous assistent de plusieurs façons, par exemple en trouvant sur place un médecin ou un hôpital, en aidant votre conjoint ou les autres membres de votre famille si vous êtes malade ou simplement si votre passeport a été perdu ou volé. C'est le compagnon de voyage idéal !

Le présent document n'est pas un contrat. À l'adhésion ou sur demande, un contrat contenant les garanties offertes et stipulant les exclusions et les restrictions vous sera envoyé.

LIBERTÉ SANTÉ^{MC} Chef de file en assurance-maladie en cas d'urgence

Vous pouvez compter sur Liberté Santé pour assurer votre tranquillité d'esprit lorsque vous voyagez à l'étranger.

Depuis plus de vingt ans, la société Liberté Santé, reconnue dans le monde entier, est fournisseur d'assurance-maladie et a couvert plus d'un million et demi de Canadiens lors de leurs déplacements à l'étranger. Liberté Santé est une des plus importantes sociétés de gestion des garanties maladie.

Liberté Santé est membre du groupe Liberté Canada et fait partie du Liberty Mutual Group of Companies dont l'actif (y compris l'actif en gestion) excède 60 milliards de dollars dans le monde entier.

Avant de quitter le pays, souscrivez l'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé (et n'oubliez pas votre passeport) !

Il est très facile d'adhérer !

Composez 1 800 268-3763

pour tout savoir sur l'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé.

Adhérez en direct et vous serez assuré immédiatement.

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs de Liberté Santé.

Assurez votre tranquillité d'esprit.

© Liberty Mutual Group. Tous droits réservés. Liberté Santé est une division de Liberty Mutual Insurance Company.

MC Marques de commerce de Liberty Mutual Insurance Company. Garanties souscrites par Liberty Mutual Insurance Company.

TE-100FR.4/97

doivent également se conformer aux règles du pays d'accueil. Si vous avez des ennuis, les missions du Canada peuvent vous aider à trouver un avocat, prévenir votre famille et vos amis et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes du pays**. Mais ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire la peine ou l'amende qu'on vous inflige.

Procédures judiciaires

Ne croyez pas que le pays que vous visitez a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Dans certains pays, vous risquez de ne même pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou de vous faire juger dans votre langue maternelle.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par exemple, dans certains pays, il y a présomption de culpabilité par association, ce qui signifie que vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable.

Même si vous assistez en spectateur innocent à une manifestation ou à une émeute, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant. Là encore, **votre citoyenneté canadienne ne vous confère aucune immunité**.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Si c'est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

Courrier

Si vous partez en voyage pour une longue période, vous pouvez prendre des dispositions pour vous faire envoyer votre courrier poste restante ou, le cas échéant, à la mission canadienne la plus proche. La mission gardera tout courrier de la taille d'une lettre (pas de colis) que vous pourrez venir ramasser **personnellement**, mais elle ne pourra pas le faire suivre.

DANS L'EAU CHAUDE



...ET POUR LONGTEMPS

Passer des drogues aux frontières peut vous mener en prison, ou pire. Évitez le sort de centaines de Canadiens qui purgent actuellement à l'étranger une peine pour possession ou trafic de drogues. Pour plus de renseignements, venez naviguer sur notre site Web à l'adresse suivante : www.dfait-ci.gc.ca/francais/travel/adip-pia/

La drogue : un aller sans retour.



Voyages aux États-Unis

Comme nous entretenons des relations étroites avec nos voisins du sud, nous oublions parfois que nous nous trouvons dans un pays étranger. Avant de vous rendre aux États-Unis, préparez-vous comme vous le feriez pour n'importe quel autre pays. Et n'oubliez pas que les lois et les coutumes américaines sont différentes des nôtres.

Quand vous vous rendez aux États-Unis, ayez toujours votre passeport, ou votre certificat de naissance ou de citoyenneté sur vous. Votre permis de conduire n'est pas une preuve valable de votre citoyenneté.

Pendant un voyage aux États-Unis, n'oubliez pas que :

- ❖ Vous êtes assujéti à la loi américaine dès que vous franchissez la frontière. Les lois américaines sur l'immigration interdisent l'accès à toute personne qui aurait notamment ou un casier judiciaire.
- ❖ Toutes les réponses que vous donnez à l'agent d'immigration ou au douanier peuvent se retourner contre vous si vous êtes déclaré indésirable pour une raison ou pour une autre.
- ❖ Si une personne se fait refouler à la frontière, son nom est enregistré dans un ordinateur. Si elle essaie d'entrer de nouveau aux États-Unis, elle s'expose à une amende ou à une saisie de son véhicule, ou aux deux.

Pour de plus amples renseignements sur les voyages aux États-Unis, consultez la brochure *En route pour les États-Unis*. Vous trouverez à la page 34 des renseignements pour la commander.

QUATRIÈME PARTIE : LE RETOUR AU CANADA

Taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments : c'est aussi votre affaire

Une simple saucisse rapportée illégalement au Canada a déjà causé une épidémie de fièvre aphteuse qui a détruit le bétail et entraîné des pertes de plus d'un milliard de dollars. Tous les ans, des milliers de voyageurs négligent de déclarer des produits tels que le fromage, la viande, les peaux brutes, les oiseaux vivants, les plantes et les fruits. Or, ces produits peuvent être porteurs de parasites ou de maladies et représenter un risque pour la santé des Canadiens.

Un parasite ou une maladie exotique pourrait détruire nos cultures et nos forêts ou éliminer notre bétail. Une telle situation menacerait notre approvisionnement alimentaire et nos exportations, qui s'élèvent à plusieurs milliards de dollars et qui sont essentielles à notre économie.

Nous devons protéger notre pays. La loi canadienne stipule que **vous êtes tenu** de déclarer tous les produits d'origine animale ou végétale que vous rapportez de l'étranger. Cette législation limite ou interdit l'entrée de produits qui pourraient constituer une menace pour l'agriculture et les forêts canadiennes ou présenter un danger pour la santé et la sécurité humaines. Pour faire respecter la loi, nous avons des inspecteurs canadiens accompagnés de chiens entraînés à détecter les produits d'origine végétale et animale.

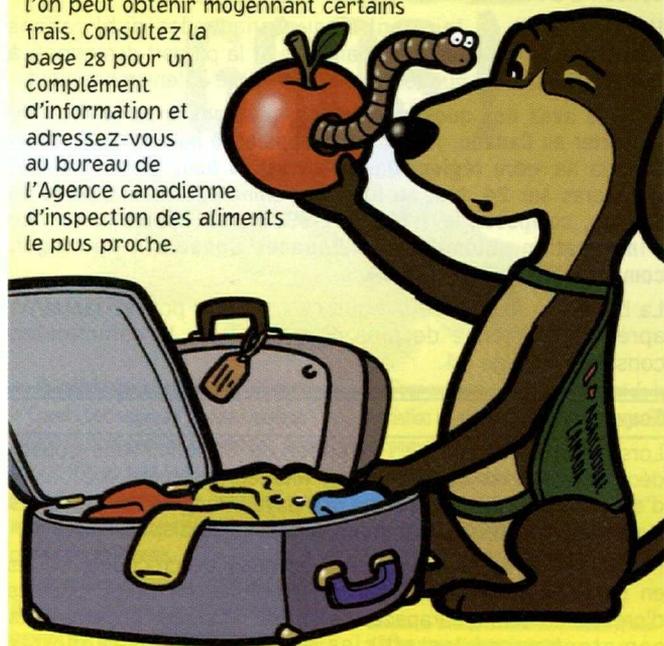
Dès le 1^{er} avril, 1997, tous les services d'inspection des aliments et de quarantaine relevant du gouvernement fédéral seront regroupés en un seul organisme gouvernemental : l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Avant votre départ, adressez-vous au bureau de cette agence le plus proche de chez vous pour obtenir des détails.

Douanes canadiennes et contrôle des importations

Vous devez déclarer tout ce que vous rapportez de l'étranger, aussi bien les achats ou cadeaux que les produits achetés dans les boutiques hors taxes canadiennes ou étrangères. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

PROTÉGEONS LE CANADA

Assurez-vous que les produits d'origine animale ou végétale que vous prévoyez rapporter de l'étranger ne représentent pas un danger pour le Canada. En outre, les animaux domestiques qui voyagent avec vous peuvent avoir besoin de vaccins ou de permis spéciaux que l'on peut obtenir moyennant certains frais. Consultez la page 28 pour un complément d'information et adressez-vous au bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments le plus proche.



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Si vous avez été absent du Canada pendant 24 heures, vous avez le droit d'importer en franchise des produits pour une valeur de 50 \$ CAN, à l'exclusion de l'alcool et du tabac. Pour une absence de plus de 48 heures, le montant est de 200 \$ CAN. Vous pouvez maintenant demander une exemption de 500 \$ CAN chaque fois que vous vous absentez du Canada pendant au moins sept jours.

Le Canada impose des restrictions à l'importation de certains produits. Si vous envisagez d'importer de la viande ou des produits laitiers, des armes, des plantes, des véhicules ou encore des animaux exotiques et des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à Douanes Canada.

Il est interdit de faire entrer au Canada des publications obscènes, de la propagande haineuse et la plupart des armes, à feu et autres, ainsi que tout produit nuisible à l'environnement.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, vous pouvez appeler le bureau de Douanes Canada de votre région. Quelqu'un est là pour vous répondre, 24 heures sur 24, tout au long de l'année. Si vous appelez du Canada, composez le 1-800-461-9999 pour joindre le service d'information automatisé de Douanes Canada. À l'étranger, composez le (613) 993-0534.

La brochure *Je déclare* indique ce que vous pouvez rapporter après une absence de plus d'un an. Pour la commander, consultez la page 34.

Souvenirs illégaux

Lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada, vous pouvez décider d'acheter des souvenirs. Malheureusement, beaucoup d'objets attirants vendus dans des pays étrangers sont produits à partir de plantes ou d'animaux menacés de disparition.

Porte-documents et portefeuilles en peau de crocodile, bottes en peau de python, bracelets et sculptures en ivoire, boucles d'oreilles en corail, carapaces de tortue, orchidées et perroquets comptent parmi les articles le plus souvent rapportés illégalement au Canada. Ils proviennent tous d'espèces

QUI TOUCHE AU CROCO RISQUE GROS !



En collaboration avec plus de 130 pays, le Canada s'est engagé à protéger quelque 40 000 espèces animales et végétales. Avant de rapporter au pays un article fabriqué à partir d'une de ces espèces (même s'il vous appartenait avant votre départ), soyez au courant des règlements.

Vous risquez de perdre l'article en question, de faire l'objet d'une poursuite et de vous voir imposer une amende pouvant s'élever à 150 000 \$.

Pour en savoir davantage au sujet de la législation en vigueur, consultez la page 30 ou communiquez avec :

Administrateur, CITES*
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Tél. : (819) 997-1840
Télééc. : (819) 953-6283

*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.



Environnement
Canada

Environnement
Canada

Canada

d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; le nombre de ces espèces dépasse 40 000. En vertu de la **Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et de la réglementation de leur commerce international et interprovincial** du Canada, une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, et une amende pouvant atteindre 150 000 \$ ou une peine de prison maximale de cinq ans, ou les deux.

Les mêmes règles s'appliquent si vous possédez déjà un article provenant d'une plante ou d'un animal réglementé et désirez le sortir du Canada. Comme les autres pays ont aussi des lois strictes, il est plus prudent de laisser ces articles chez vous.

Pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter légalement au Canada, veuillez vous adresser à **Environnement Canada** au (819) 997-1840 ou, par télécopieur, au (819) 953-6283.

Après avoir résidé à l'étranger

Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, il y a des dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure *Vous revenez vivre au Canada?*, que vous pouvez vous procurer dans les missions canadiennes à l'étranger, au bureau de Douanes Canada de votre région ou bien à la Direction générale des communications, Revenu Canada, Douanes et Accise, à Ottawa (Ontario), K1A 0L5; téléphone : (613) 993-0534 ou 1-800-461-9999 (au Canada).

ATTENTION

Travailler ailleurs
qu'au Canada
sans l'assurance
adéquate
peut être risqué.

Depuis plus de 25 ans, Telfer International assure les Canadiens travaillant partout ailleurs qu'au Canada, y compris les États-Unis. La couverture que nous offrons est complète, flexible et inégalable par la plupart des assureurs provinciaux et privés.

Appelez-nous, et nous vous expliquerons la force et la polyvalence de notre protection.

Téléphone : (514) 284-2002 • Téléc. : (514) 284-3203



TELFER

Une protection qui va loin

CINQUIÈME PARTIE : PUBLICATIONS UTILES

Relations internationales

- Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada*

Pour obtenir cette publication au prix de 15,00 \$ environ, TPS et port en sus, écrivez au Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario), K1A 0S9, ou composez le (613) 956-4800.

- Voyager au féminin - Conseils à l'intention des Canadiennes qui partent en voyage*
- Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*
- En route pour les États-Unis - Un compendium des cahots sur le chemin des Canadiens séjournant dans le Sud*
- Enlèvements internationaux d'enfants - Guide à l'intention des parents*
- Mexique : Guide pour gens d'affaires et touristes*
- Hong Kong - Guide à l'usage des visiteurs et résidents canadiens*
- Guide à l'intention des artistes de spectacle canadiens qui se rendent aux États-Unis*

Les publications ci-dessus sont distribuées par l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères, dont l'adresse est : InfoCentre, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Le numéro de téléphone est le 1-800-267-8376 (au Canada) ou le (613) 944-4000.

Cette information est aussi accessible sur Internet. L'adresse Web est la suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.

Douanes

- Je déclare*
- Vous revenez vivre au Canada?*
- Importation de véhicules automobiles au Canada*
- Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada*

Pour obtenir ces publications, écrivez à la Direction générale des communications, Revenu Canada, Douanes et Accise, Ottawa (Ontario) K1A 0L5; au téléphone, composez le 1-800-461-9999, au Canada, ou le (613) 993-0534, à Ottawa ou à l'étranger; ou entrez en communication avec le bureau des douanes le plus près de chez vous.

Produits alimentaires

- N'en rapportez pas*

Pour obtenir cette publication, écrivez à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction générale des communications, Distribution des publications, 930, avenue Carling, pièce 118, Ottawa (Ontario) K1A 0C5, ou bien composez le (613) 759-1000. Demandez le Service des publications.

Santé

- Voyages internationaux et santé*
(Publiée par l'Organisation mondiale de la santé)

Cette publication se vend environ 17 \$, TPS et port en sus. Vous pouvez l'obtenir en écrivant à l'Association canadienne de santé publique (département de l'Organisation mondiale de la santé), 1565, avenue Carling, bureau 400, Ottawa (Ontario) K1Z 8R1, ou en appelant cet organisme au (613) 725-3769, poste 190.

- Don't Drink The Water : The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates*

Ce livret (disponible en anglais seulement) coûte 14,95 \$, TPS et port en sus. On peut le commander à l'Association canadienne de santé publique, à l'adresse et au numéro de téléphone mentionnés plus haut.

- Info santé pour voyageurs canadiens*

Pour obtenir cette publication, écrivez à la Société canadienne de santé internationale, 170, avenue Laurier ouest, bureau 902, Ottawa (Ontario) K1P 5V5, ou appelez cet organisme au (613) 230-2654. Adresse électronique : csih@fox.nstn.ca

Ce qu'il faut savoir sur le SIDA

Pour obtenir cette brochure, écrivez au Centre national de documentation sur le SIDA, 1565, avenue Carling, bureau 400, Ottawa (Ontario) K1Z 8R1, ou appelez cet organisme au (613) 725-3434.

Citoyenneté

Comment prouver votre citoyenneté canadienne

La double citoyenneté

Vous pouvez obtenir ces publications auprès du Service des publications, Secteur des affaires publiques, Citoyenneté et Immigration Canada, 365, avenue Laurier ouest, 19^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 1L1; téléphone (613) 954-9019.

Ambassades, hauts-commissariats et consulats du Canada

Voici une liste des adresses et numéros de téléphone des endroits où vous pouvez demander une assistance consulaire dans chaque pays. Si, en cas d'urgence, il vous est impossible de joindre une mission canadienne, veuillez faire un appel à frais virés (par l'intermédiaire de *Canada Direct* le cas échéant) en demandant le (613) 996-8885.

Les heures et les jours d'ouverture des missions du Canada peuvent varier d'un pays à l'autre. Pour connaître les heures d'ouverture, téléphonez à la mission concernée.

Le service *Canada Direct* est offert par les compagnies membres du groupe **Stentor** en collaboration avec **Télélobe Canada**, qui achemine sur son réseau de télécommunications intercontinentales les appels en provenance de plus de 120 destinations où *Canada Direct* est offert.

Dans les pages qui suivent, le signe + précède le code téléphonique du pays, alors que les parenthèses () entourent l'indicatif régional.

Le symbole ★ indique que l'accès à *Canada Direct* est possible du pays. Les numéros d'accès à *Canada Direct* se trouvent à la page 62.

AFGHANISTAN — Voir Pakistan, Islamabad

AFRIQUE DU SUD ★

PRETORIA Haut-commissariat du Canada, 1103 Arcadia, Hatfield, Pretoria 0083, Afrique du Sud; Adresse postale : Sac postal privé X13, Hatfield, Pretoria 0028, Afrique du Sud; Tél. : + 27 (12) 422-3000; Téléc. : + 27 (12) 422-3052

LE CAP Haut-commissariat du Canada, 19^e étage, Immeuble Reserve Bank, 30, rue Hout, Le Cap 8001, Afrique du Sud; Adresse postale : C.P. 683, Le Cap 8000, Afrique du Sud; Tél. : + 27 (21) 23-5240; Téléc. : + 27 (21) 23-4893

DURBAN Consulat du Canada, Old Mill Site, Canelands 4341, Kwazulu Natal, Afrique du Sud; Adresse postale : C.P. 5448, Durban 4000, Kwazulu Natal, Afrique du Sud; Tél. : + 27 (322) 301-197; Téléc. : + 27 (322) 301-024

JOHANNESBURG Haut-commissariat du Canada, bureau commercial, place Cradock, 1^{er} étage, 10, rue Arnold, Rosebank, Johannesburg 2196, Afrique du Sud; Adresse postale : C.P. 1394, Parklands 2121, Johannesburg; Tél. : + 27 (11) 442-3130; Téléc. : + 27 (11) 442-3325

ALBANIE — Voir Hongrie

ALGÉRIE Ambassade du Canada, 27 bis, rue des Frères Benhafid (ancienne rue d'Anjou), Hydra, Algérie; Adresse postale : C.P. 48, Alger-Gare, 1600 Alger, Algérie; Tél. : + 213 (2) 69 16 11; Téléc. : + 213 (2) 69 39 20, 69 17 34

ALLEMAGNE ★

BONN Ambassade du Canada, Godesberger Allee 119, 53175 Bonn, Allemagne; Tél. : + 49 (228) 812-4001; Téléc. : + 49 (228) 812-3459

BERLIN Ambassade du Canada, bureau de Berlin, 23^e étage, Internationales Handelszentrum, Friedrichstrasse 95, 10117 Berlin, Allemagne; Tél. : + 49 (30) 261-1161; Téléc. : + 49 (30) 262-9206

DÜSSELDORF Consulat du Canada, Prinz-Georg-Strasse 126, 40479 Düsseldorf, Allemagne; Tél. : + 49 (211) 17 21 70; Téléc. : + 49 (211) 35 91 65

HAMBOURG Consulat du Canada, ABC Str. 45, 20534 Hambourg, Allemagne; Tél. : + 49 (40) 35556-295; Téléc. : + 49 (40) 35556-294

MUNICH Consulat du Canada, Tal 29, 80331 Munich, Allemagne; Tél. : + 49 (89) 21 99 57 0; Téléc. : + 49 (89) 21 99 57 57

ANDORRE — Voir France

ANGOLA Consulat du Canada, Rua Rei Katyavala 113, Luanda, Angola; Tél. : + 244 (2) 348-371; Téléc. : + 244 (2) 393-445

ANGUILLA — Voir Barbade

ANTIGUA ET BARBUDA ★ — Voir Barbade

ANTILLES NÉERLANDAISES Consulat du Canada, angle Maduro et Curiels Bank, N.V., Plaza JoJo Correa 2-4, Willemstad, Curaçao, Antilles néerlandaises; Adresse postale : C.P. 305, Willemstad, Curaçao, Antilles néerlandaises; Tél. : + 599 (9) 66 11 15; Téléc. : + 599 (9) 66 11 22, 66 11 30

ARABIE SAOUDITE

RIYAD Ambassade du Canada, Enceinte diplomatique, Riyad, Arabie saoudite; Adresse postale : C.P. 94321, Riyad 11693, Arabie saoudite; Tél. : + 966 (1) 488-2288; Téléc. : + 966 (1) 488-1997

DJEDDAH Consulat du Canada, Édifice du Siège social, Le Groupe Zahid, Djeddah 21492, Arabie saoudite; Adresse postale : C.P. 8928, Djeddah 21492, Arabie saoudite; Tél./Téléc. : + 966 (2) 669-4811

ARGENTINE ★ Ambassade du Canada, 2828 Tagle, 1425 Buenos Aires, Argentine; Adresse postale : C.P. 1598, 1000 Correo Central, Buenos Aires, Argentine; Tél. : + 54 (1) 805-3032; Téléc. : + 54 (1) 806-1209

ARMÉNIE — Voir Russie, Moscou

ARUBA — Voir Antilles néerlandaises

AUSTRALIE ★

CANBERRA Haut-commissariat du Canada, avenue du Commonwealth, Canberra ACT 2600, Australie; Tél. : + 61 (6) 273-3844 (après août 1997 +61 (2) 6273-3844); Téléc. : + 61 (6) 270-4081 (après août 1997 +61 (2) 6270-4081)

MELBOURNE Consulat du Canada, 123, rue Camberwell, Hawthorn est, Victoria 3123, Australie; Tél. : + 61 (3) 9811-9999; Téléc. : + 61 (3) 9811-9969

PERTH Consulat du Canada, 267 St. George's Terrace, niveau 3, Perth, Australie-Occidentale 6000, Australie; Tél. : + 61 (8) 9322-7930; Téléc. : + 61 (8) 9261-7700

SYDNEY Consulat général du Canada, niveau 5, Quay Ouest, 111, rue Harrington, Sydney, Nouvelle-Galles du Sud 2000, Australie; Tél. : + 61 (2) 9364-3000; Téléc. : + 61 (2) 9364-3098

AUTRICHE ★ Ambassade du Canada, Laurenzerberg 2, A-1010 Vienne, Autriche; Tél. : + 43 (1) 531-38-3000; Téléc. : + 43 (1) 531-38-3321

AZERBAÏDJAN — Voir Turquie, Ankara

BAHAMAS (ÎLES) ★ Consulat du Canada, Centre commercial de la rue Shirley, rue Shirley, Nassau, Bahamas; Adresse postale : C.P. SS-6371, Nassau, Bahamas; Tél. : (809) 393-4271; Téléc. : (809) 393-1305

BAHREÏN ★ — Voir Koweït

BANGLADESH Haut-commissariat du Canada, Immeuble CWN 16/A, chemin 48, Gulshan, Dhaka, Bangladesh; Adresse postale : C.P. 569, Dhaka 1000, Bangladesh; Tél. : + 880 (2) 88 36 39, 60 70 71; Téléc. : + 880 (2) 88 30 43

Le parfait projet de voyage. Pas de tracas. Pas de surprises.

Vous ne pouvez rien faire contre la météo qu'on vous annonce. Mais il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour vous protéger contre une maladie inattendue durant votre voyage.



Dès que vous commencez à préparer votre voyage, allez consulter votre clinique de santé voyage ou votre CLSC afin de nous renseigner sur la prévention des maladies d'immisation, ainsi que sur les précautions à prendre pour demeurer en santé.

**Pas de surprises —
le parfait projet
de voyage est
un projet sain.**

PM PASTEUR MÉRIEUX CONNAUGHT

— GROUPE RHÔNE-POULENC

*Membre de la division de Connaught Laboratories Limited

BARBADE (LA) ★ Haut-commissariat du Canada, Bishop's Court Hill, St. Michael, La Barbade; Adresse postale : C.P. 404, Bridgetown, La Barbade; Tél. : (246) 429-3550; Téléc. : (246) 429-3780

BÉLARUS — Voir Russie, Moscou

BELGIQUE ★ Ambassade du Canada, 2, avenue de Tervuren, 1040 Bruxelles, Belgique; Tél. : + 32 (2) 741-0611; Téléc. : + 32 (2) 741-0619

BELIZE ★ Consulat du Canada, 85, rue Front, Belize City, Belize; Adresse postale : C.P. 610, Belize City, Belize; Tél. : + 501 (2) 33-722; Téléc. : + 501 (2) 30-060

BÉNIN Fonds canadien d'initiative locales (FCIL), B.P. 04-1124, Cotonou, Bénin; Tél. : + 229 304-949; Téléc. : + 229 300-532

BERMUDES ★ — Voir États-Unis d'Amérique, New York

BHOUTAN Bureau canadien de la coopération, C.P. 201, Thimphu, Bhoutan; Tél. : (3) 22109; Téléc. : (3) 22109

BIRMANIE — Voir Myanmar

BOLIVIE ★ Consulat du Canada, Avenida 20 de Octubre 2475, Plaza Avaroa Sopocachi, La Paz, Bolivie; Adresse postale : C.P. 10345, La Paz, Bolivie; Tél. : + 591 (2) 431-215; Téléc. : + 591 (2) 432-330

BOSNIE-HERZÉGOVINE Ambassade du Canada, Logavina 7, 71000 Sarajevo, Bosnie-Herzégovine; Tél. : + 387 (71) 447-900; Téléc. : + 387 (71) 447-901

BOTSWANA Consulat du Canada, Édifice Vision Hire, chemin Queens, lot 182, Gaborone, Botswana; Adresse postale : C.P. 1009, Gaborone, Botswana; Tél. : + 267 30-44-11; Téléc. : + 267 30-44-11

BRÉSIL ★

BRASILIA Ambassade du Canada, Setor de Embaixadas Sul, Avenida das Nações lote 16, 70410-900 Brasília D.F., Brésil; Adresse postale : C.P. 00961, 70359-900 Brasília D.F., Brésil; Tél. : + 55 (61) 321-2171; Téléc. : + 55 (61) 321-4529

SAO PAULO Consulat général du Canada, Edificio Top Center, Avenida Paulista 854, 5^e étage, 01310-913 Sao Paulo, Brésil; Adresse postale : C.P. 62693, 01214-970 Sao Paulo, Brésil; Tél. : + 55 (11) 287-2122, -2234, -2213; Téléc. : + 55 (11) 251-5057

RIO DE JANEIRO Consulat du Canada, Rua Lauro Muller 116, pièce 2707, Torre Rio Sul-Botafogo, 22290-160 Rio de Janeiro, Brésil; Tél. : + 55 (21) 542-7593, 275-2039; Téléc. : + 55 (21) 275-2195

BRUNÉI DARUSSALAM Haut-commissariat du Canada, Britannia House, bureau 51-52, Jalan Cator, Bandar Seri Begawan 2058, Brunéi Darussalam; Tél. : + 673 (2) 22-00-43; Téléc. : + 673 (2) 22-00-40

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs

LIBERTÉ
SANTÉ^{MC}

de

Composez 1 800 268-3763

Nous pouvons émettre votre police immédiatement.

agadougou,
Province du
6 31-19-00

a, Burundi;

lavaut Dum
+ 855 (23)

de l'Hôtel-
Cameroun;

le, Douala,
37 43 29 34;

te, Piso 12,
, Santiago,

olican 111,
439

: Chao Yang,
6532-3536;

Centre, Tour
République
6279-8401
eau 1563-4,
: + 86 (20)

, Immeuble
25, Nicosia,

BARBADE

St. Michael
Tél. : (246)

BÉLARUS

BELGIQU
Bruxelles, B

BELIZE ★

C.P. 610, Be

BÉNIN Fo

Bénin; Tél.

BERMUDI**BHOUTAN**

Tél. : (3) 2

BIRMANIE**BOLIVIE** :

Sopocachi

Tél. : + 59

BOSNIE-H

Bosnie-Her

BOTSWA

lot 182, C

Botswana;

BRÉSIL ★

BRASILIA A

lote 16, 7C

900 Brasili

SÃO PAULO

854, 5^e ét

01214-97C

+ 55 (11) ;

RIO DE JANEIRO

Rio Sul-Bo

275-2039;

BRUNÉI I

bureau 51

Tél. : + 67

Pour adhérer, composez
1 800 268-3763

*Titulaires de l'assurance-
maladie en cas d'urgence
pour les voyageurs de
Liberté Santé : emportez
cette carte avec vous lorsque
vous voyagez à l'étranger !*

Numéro
de police : /

Centre d'assistance
24 heures sur 24

En cas d'urgence en voyage
(appelez à frais virés au besoin) :

Amérique du Nord.....	1 800 698-5688
Australie et Tasmanie	1 800 127-907
Autriche	0-660-5810
Belgique	0800-1-7759
France et Monaco.....	0590-8505
Allemagne	0130-81-1401
Hong Kong	800-4421
Indonésie	001-800-1471-0621
Italie, Vatican, San Marino	1678-77204
Japon	0031-11-4065
Mexique.....	95-800-010-0061
Pays-Bas.....	06-022-8662
Portugal.....	0505-44-8266
Singapour.....	800-1100-452
Afrique du Sud.....	0800-9-92379
Espagne et Majorque	900-98-4467
Suisse.....	155-6029
Thaïlande.....	001-800-11-471-0661
Turquie.....	99-800-4491-4834
R.-U., Irlande du Nord, île de Jersey, île de Man.....	0800-252-074
Partout ailleurs, composez à frais virés :	(410) 453-6337

BULGARIE — voir Roumanie

BURKINA FASO Ambassade du Canada, rue Agostino Néto, Ouagadougou, Burkina Faso; Adresse postale : 01 C.P. 548, Ouagadougou 01, Province du Kadiogo, Burkina Faso; Tél. : + 226 31-18-94, 31-18-95; Téléc. : + 226 31-19-00

BURUNDI Consulat du Canada, Avenue de France, Bujumbura, Burundi; Tél. : + 257 221-682, 221-632, Téléc. : + 257 221-627

CAÏMANS (ÎLES) ★ — Voir Jamaïque

CAMBODGE Ambassade de l'Australie, Villa II, R.V. Senei Vannavaut Dum (rue 254), district de Daun Penh, Phnom Penh, Cambodge; Tél. : + 855 (23) 426 000/1; Téléc. : + 855 (23) 426 003

CAMEROUN

YAOUNDÉ Ambassade du Canada, Immeuble Stamatiades, Place de l'Hôtel-de-Ville, Yaoundé, Cameroun; Adresse postale : C.P. 572, Yaoundé, Cameroun; Tél. : + 237 23-23-11; Téléc. : + 237 22-10-90

DOUALA Consulat du Canada, 1726, avenue Charles-de-Gaulle, Douala, Cameroun; Adresse postale : B.P. 2373, Douala, Cameroun; Tél. : + 237 43 29 34; Téléc. : + 237 42 31 09

CAP-VERT — Voir Sénégal;**CHILI** ★

SANTIAGO Ambassade du Canada, Nueva Tajamar 481, Torre Norte, Piso 12, Las Condes, Santiago, Chili; Adresse postale : C.P. 139, Correo 10, Santiago, Chili; Tél. : + 56 (2) 362-9660; Téléc. : + 56 (2) 362-9393

CONCEPCION Consulat du Canada, a/s Isapre Más Vida, Caupolicán 111, Concepción, Chili; Tél. : + 56 (41) 235-650, Téléc. : + 56 (41) 232-439

CHINE ★

BEIJING Ambassade du Canada, 19, rue Dong Zhi Men Wa, district de Chao Yang, Beijing 100600, République populaire de Chine; Tél. : + 86 (10) 6532-3536; Téléc. : + 86 (10) 6532-4311

SHANGHAI Consulat général du Canada, American International Centre, Tour Ouest, bureau 604, 1376 Nanjing Xi Lu, Shanghai 200040, République populaire de Chine; Tél. : + 86 (21) 6279-8400; Téléc. : + 86 (21) 6279-8401

GUANGZHOU Consulat du Canada, Tour de bureaux Hôtel China, bureau 1563-4, Liu Hua Lu, Guangzhou 510015, République populaire de Chine; Tél. : + 86 (20) 8666-0569; Téléc. : + 86 (20) 8667-2401

CHYPRE ★ Consulat du Canada, 15, rue Themistocles Dervi, Immeuble Margarita, bureau 403, Nicosia, Chypre; Adresse postale : C.P. 2125, Nicosia, Chypre; Tél. : + 357 (2) 451-630; Téléc. : + 357 (2) 459-096

COLOMBIE ★

BOGOTA Ambassade du Canada, Calle 76 N° 11-52, Bogota, Colombie; Adresse postale : (par avion) C.P. 53531, Bogota 2, Colombie; Tél. : + 57 (1) 313-1355; Téléc. : + 57 (1) 313-3071

CARTAGENA Consulat du Canada, Calle de la Inquisicion con Santo Domingo esquina, N° 33-08, Cartagena, Bolivar, Colombie; Tél. et téléc. : + 57 (5) 664-7393

COMORES — Voir Kenya

CONGO — Voir Gabon

COOK (ÎLES) — Voir Nouvelle-Zélande, Wellington

CORÉE ★ Corée du Sud seulement

SÉOUL Ambassade du Canada, 10^e et 11^e étages, Édifice Kolon, 45 Mugyo-Dong, Jung-Ku, Séoul 100-170, Corée; Adresse postale : C.P.O. Box 6299, Séoul 100-662, Corée; Tél. : + 82 (2) 753-2605/06/07/08, 753-7290/91/92/93; Téléc. : + 82 (2) 755-0686

PUSAN Consulat du Canada, a/s Bumin Mutual Savings and Finance Corporation, bureau 32-1, 2-GA, Daecheung-Dong, Chung-Ku, Pusan 600-092, Corée; Tél. : + 82 (51) 246-7024, 246-3205; Téléc. : + 82 (51) 247-8443, 246-5658

COSTA RICA ★ Ambassade du Canada, Centre commercial exécutif La Sabana, Édifice N° 5, 3^e étage, à côté de Contraloria General de la Republica, San José, Costa Rica; Adresse postale : C.P. 351-1007, San José, Costa Rica; Tél. : + 506 296-4149; Téléc. : + 506 296-4270

CÔTE D'IVOIRE ★ Ambassade du Canada, Immeuble Trade Center, 23, avenue Nagues, Le Plateau, Abidjan, Côte d'Ivoire; Adresse postale : 01 B.P. 4104, Abidjan 01, Côte d'Ivoire; Tél. : + 225 21-20-09; Téléc. : + 225 21-77-28

CROATIE ★ Ambassade du Canada, Hôtel Esplanade, MihanoviNceva 1, 10000 Zagreb, Croatie; Tél. : + 385 (1) 457-7905; Téléc. : + 385 (1) 457-7913

CUBA

LA HAVANE Ambassade du Canada, Calle 30, N° 518 Esquina a7a, Miramar, La Havane, Cuba; Tél. : + 53 (7) 24 25 16; Téléc. : + 53 (7) 24 20 44

VARADERO Consulat du Canada, Calle 7, N° 223, Kawama, Varadero, Cuba; Tél. : + 53 (5) 2078; Téléc. : + 53 (5) 66-7395

DANEMARK ★

COPENHAGUE Ambassade du Canada, Kr. Bernikowsgade 1, 1105 Copenhague K, Danemark; Tél. : + 45 (33) 12 22 99; Téléc. : + 45 (33) 14 05 85

NUUK Consulat du Canada, Groenlandsfly A/S, 3900 Nuuk, Groenland; Adresse postale : C.P. 1012, 3900 Nuuk, Groenland; Tél. : + 299 28888; Téléc. : + 299 27288

DIJBOUTI — Voir Éthiopie, Addis Abeba

DOMINIQUE ★ — Voir Barbade

ÉGYPTE ★

LE CAIRE Ambassade du Canada, 5, place El Saraya El Kobra, Édifice African Bank, Cité des Jardins, Le Caire, Égypte; Adresse postale : C.P. 1667, Le Caire, Égypte; Tél. : + 20 (2) 354-3110; Téléc. : + 20 (2) 356-3548

ALEXANDRIE Consulat du Canada, Arab Express Shipping Co., 59, rue El Horria, Alexandrie, Égypte; Tél. : + 20 (3) 493-9142, 492-9706, 490-9595; Téléc. : + 20 (3) 490-9696

EL SALVADOR Bureau de l'ambassade du Canada, avenida Las Palmas 111, Colonia San Benito, San Salvador, El Salvador; Tél. : + 503 279-4655, 279-4659; Téléc. : + 503 279-0765

ÉMIRATS ARABES UNIS ★ Consulat du Canada, Édifice Juma Al Majid, bureau 708, rue Khalid Ibn Al Waleed, Bur Durbai, Émirats arabes unis; Adresse postale : C.P. 52472, Dubai, Émirats arabes unis; Tél. : + 971 (4) 52 17 17; Téléc. : + 971 (4) 51 77 22

ÉQUATEUR ★

QUITO Ambassade du Canada, Avenida 6 de diciembre N° 2816 y James Orton, Immeuble Josueth Gonzalez, 4^e étage, Quito, Équateur; Adresse postale : APTD 17-11-6512 (CCI), Quito, Équateur; Tél. : + 593 (2) 564-795, 506-163, 543-214; Téléc. : + 593 (2) 503-108

GUAYAQUIL Consulat du Canada, General Cordova N° 800 et Victor Manuel Rendon, 21^e étage, bureau 6, Edificio Torres de la Merced, Guayaquil, Équateur; Tél. : + 593 (4) 566-747; Téléc. : + 593 (4) 314-562

ÉRYTHRÉE — Voir Éthiopie

ESPAGNE ★

MADRID Ambassade du Canada, Édifice Goya, 35, rue Nunez de Balboa, 28001 Madrid, Espagne; Adresse postale : C.P. 587, 28080 Madrid, Espagne; Tél. : + 34 (1) 431-4300; Téléc. : + 34 (1) 431-2367

BARCELONE Consulat du Canada, Paseo de Gracia 77, niveau 3, 08008 Barcelone, Espagne; Tél. : + 34 (3) 215-0704; Téléc. : + 34 (3) 487-9117

BILBAO Consulat du Canada, a/s Basetrans S.A., Avda. Juan Antonio Zunzunegui, 2-1, 48013 Bilbao, Espagne; Tél. : + 34 (4) 427-6922; Téléc. : + 34 (4) 427-1578

MALAGA Consulat du Canada, Édifice Horizonte, Plaza de la Malagueta 3, 1^{er} étage, 29016 Malaga, Espagne; Adresse postale : C.P. 99, 29080 Malaga, Espagne; Tél. : + 34 (5) 222-3346; Téléc. : + 34 (5) 222-4023

SÉVILLE Consulat du Canada, 30, avenue Constitución, 2^e étage, pièce 4, 41001 Séville, Espagne; Tél./Télé. : + 34 (5) 422-9413

ESTONIE Bureau de l'ambassade du Canada, Toom Kooli 13, 2^e étage, 0100 Tallinn, Estonie; Tél. : + 372 631-3570; Télé. : + 372 631-3573

ÉTATS ASSOCIÉS DES ANTILLES — Voir Barbade

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ★

WASHINGTON Ambassade du Canada, 501, avenue Pennsylvania n.o., Washington, D.C. 20001, É.-U.; Tél. : (202) 682-1740; Télé. : (202) 682-7726

ATLANTA Consulat général du Canada, 1175, rue Peachtree n.e., 100 Colony Square, bureau 1700, Atlanta, Géorgie 30361-6205, É.-U.; Tél. : (404) 532-2000; Télé. : (404) 532-2050

BOSTON Consulat général du Canada, 3 Copley Place, bureau 400, Boston, Massachusetts 02116, É.-U.; Tél. : (617) 262-3760; Télé. : (617) 262-3415

BUFFALO Consulat général du Canada, 1 Marine Midland Center, bureau 3000, Buffalo, New York 14203-2884, É.-U.; Tél. : (716) 858-9500; Télé. : (716) 852-4340

CHICAGO Consulat général du Canada, Two Prudential Plaza, 180, avenue North Stetson, bureau 2400, Chicago, Illinois 60601, É.-U.; Tél. : (312) 616-1860; Télé. : (312) 616-1877

DALLAS Consulat général du Canada, St. Paul Place, 750, rue North St. Paul, bureau 1700, Dallas, Texas 75201-3247, É.-U.; Tél. : (214) 922-9806; Télé. : (214) 922-9815

DETROIT Consulat général du Canada, 600 Renaissance Center, bureau 1100, Detroit, Michigan 48243-1798, É.-U.; Tél. : (313) 567-2340; Télé. : (313) 567-2164

HONOLULU Consulat général de l'Australie, Penthouse Suite, 1000, rue Bishop, Honolulu, Hawaï 96813-4299, É.-U.; Tél. : (808) 524-5050, 524-5054; Télé. : (808) 531-5142

LOS ANGELES Consulat général du Canada, 550, rue South Hope, 9^e étage, Los Angeles, Californie 90071-2627, É.-U.; Tél. : (213) 346-2700; Télé. : (213) 620-8827

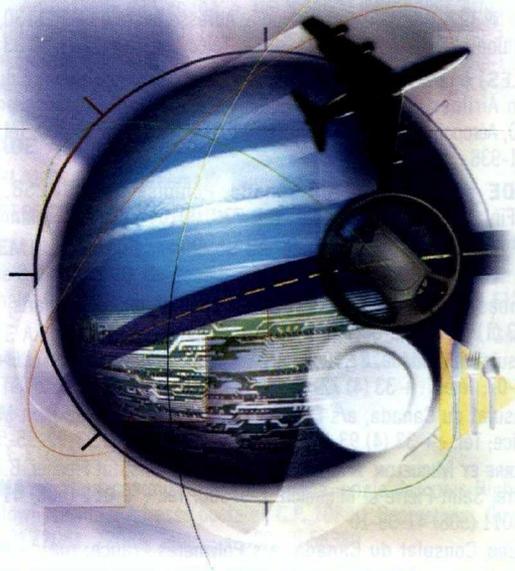
MIAMI Consulat du Canada, 200, boulevard South Biscayne, bureau 1600, Miami, Floride 33131, É.-U.; Tél. : (305) 579-1600; Télé. : (305) 374-6674

MINNEAPOLIS Consulat général du Canada, 701, avenue Fourth sud, bureau 900, Minneapolis, Minnesota 55415-1899, É.-U.; Tél. : (612) 333-4641; Télé. : (612) 332-4061

NEW YORK Consulat général du Canada, 125 Avenue of the Americas, 16^e étage, New York, New York 10020-1175, É.-U.; Tél. : (212) 596-1600; Télé. : (212) 596-1790



LE GROUPE VOYAGE RIDER



Innovation et qualité
Service incomparable

**CHEF DE FILE AU CANADA
DU SECTEUR DES VOYAGES
D'AFFAIRES**

Des centres d'affaires d'un océan à l'autre
1-888-RIDERTG

PORTO RICO ★ Consulat du Canada, 107, rue Cereipo, Alt. De Sta. Maria, Guaynabo, Porto Rico 00969; Tél. : (809) 790-2210; Téléc. : (809) 790-2205

SEATTLE Consulat général du Canada, 412 Plaza 600, angle avenue Sixth et rue Stewart, Seattle, Washington 98101-1286, É.-U.; Tél. : (206) 443-1777; Téléc. : (206) 443-1782

ÉTHIOPIE Ambassade du Canada, Old Airport Area, Higher 23, Kebele 12, Immeuble N° 122, Addis-Abeba, Éthiopie; Adresse postale : C.P. 1130, Addis-Abeba, Éthiopie; Tél. : + 251 (1) 71 30 22; Téléc. : + 251 (1) 71 30 33

FIDJI (ÎLES) ★ a/s Canadian Airlines, 50, rue Thomson, Suva, Fidj ou a/s Canadian Airlines, Terminal d'arrivée, Aéroport Nadi; Adresse postale : C.P. 10690, Aéroport Nadi, Suva, Fidji; Tél. : + 679 311-844, 722-400; Tél./Téléc. : + 679 721-936

FINLANDE ★ Ambassade du Canada, Pohjoisesplanadi 25B, 00100 Helsinki, Finlande; Adresse postale : C.P. 779, 00101 Helsinki, Finlande; Tél. : + 358 (9) 17 11 41; Téléc. : + 358 (9) 60 10 60

FRANCE ★

PARIS Ambassade du Canada, 35, avenue Montaigne, 75008 Paris, France; Tél. : + 33 (1) 44-43-29-00; Téléc. : + 33 (1) 44-43-29-99

LYON Consulat du Canada, 21, rue Bourgelat, 69002 Lyon, France; Tél. : + 33 (4) 72-77-64-07; Téléc. : + 33 (4) 72-77-65-09

NICE Consulat du Canada, a/s French Med Tours, 64, avenue Jean-Médecin, 06000, Nice; Tél. : + 33 (4) 93-92-93-22; Téléc. : + 33 (4) 93-92-55-51

SAINT-PIERRE ET MIQUELON ★ Consulat du Canada, Institut Frecher, B.P. 4370, Saint-Pierre, Saint-Pierre et Miquelon, F-97500; Tél. : + 011 (508) 41-55-10; Téléc. : + 011 (508) 41-55-10

STRASBOURG Consulat du Canada, a/s Polymeres France, rue du Ried, La Wantzenau, France; Adresse postale : B.P. 7, 67610 La Wantzenau, France; Tél. : + 33 (3) 88-96-65-02; Téléc. : + 33 (3) 88-96-25-17

TOULOUSE Consulat du Canada, 30, boulevard de Strasbourg, 31014 Toulouse, France; Adresse postale : B.P. 138, Toulouse, France; Tél. : + 33 (5) 61-99-30-16; Téléc. : + 33 (5) 62-73-52-99

GABON Ambassade du Canada, Sci. du Stade, boulevard Pasteur, Libreville, Gabon; Adresse postale : C.P. 4037, Libreville, Gabon; Tél. : + 241 74 34 64, 74 34 65; Téléc. : + 241 74 34 66

GAMBIE — Voir Sénégal

GÉORGIE — Voir Turquie, Ankara

GHANA ★ Haut-commissariat du Canada, 42, avenue Independence, Accra, Ghana; Adresse postale : C.P. 1639, Accra, Ghana; Tél. : + 233 (21) 77 37 91, 22 85 55, 22 85 66, 22 85 62; Téléc. : + 233 (21) 77 37 92

GRANDE-BRETAGNE — Voir Royaume-Uni

GRÈCE ★

ATHÈNES Ambassade du Canada, 4, rue Ioannou Gennadiou, Athènes 115 21, Grèce; Tél. : + 30 (1) 725-4011; Téléc. : + 30 (1) 725-3994, 725-3629

THESSALONIQUE Consulat du Canada, a/s Banque de Nouvelle-Écosse, 17, rue Tsimiski, 546 24 Thessalonique, Grèce; Tél. : + 30 (31) 256-350; Téléc. : + 30 (31) 256-351

GRENADE ★ — Voir Barbade

GROËNLAND — Voir Danemark, Nuuk

GUADELOUPE ★ — Voir Barbade

GUATEMALA ★ Ambassade du Canada, Édifice Edyma Plaza, 8^e étage, 13 Calle 8-44, Zone 10, Guatemala City, Guatemala; Adresse postale : C.P. 400, Guatemala, Guatemala; Tél. : + 502 333-6102; Téléc. : + 502 333-6189

GUINÉE Ambassade du Canada, Corniche Sud, C.P. 99, Conakry, Guinée; Tél. : + 224 41 23 95, 41 44 48; Tél. cellulaire : + 212 479-4684; Téléc. : + 224 41 42 36; Téléc. cellulaire : + 212 479-4956

GUINÉE-BISSAU — Voir Sénégal

GUINÉE ÉQUATORIALE — Voir Gabon

GUYANA ★ Haut-commissariat du Canada, angle des rues High et Young, Georgetown, Guyana; Adresse postale : C.P. 10880, Georgetown, Guyana; Tél. : + 592 (2) 72081, 72085; Téléc. : + 592 (2) 58380

GUYANE FRANÇAISE — Voir Guayana

HAÏTI ★ Ambassade du Canada, Édifice Banque de Nouvelle-Écosse, route de Delmas, Port-au-Prince, Haïti; Adresse postale : C.P. 826, Port-au-Prince, Haïti; Tél. : + 509 23 23 58; Téléc. : + 509 23 87 20

HAWAÏ ★ — Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

HONDURAS ★ Consulat du Canada, Édifice commercial Los Castanos, 6^e étage, boulevard Morazan, Tegucigalpa, Honduras; Adresse postale : C.P. 3552, Tegucigalpa, Honduras; Tél. : + 504 32 68 03, 32 45 41; Téléc. : + 504 32 87 67

HONG KONG ★ Bureau du commissariat du Canada, (Consulat général du Canada après le 1^{er} juillet 1997) 11, 12, 13 et 14^e étages, One Exchange Square, 8 Connaught Place, Hong Kong; Adresse postale : C.P. 11142, Hong Kong; Tél. : + 852 2810-4321; Téléc. : + 852 2810-6736

HONGRIE ★ Ambassade du Canada, Zugligetti út. 51-53, 1121 Budapest; Adresse postale : Budakeszi út. 32, 1121 Budapest, Hongrie; Tél. : + 36 (1) 275-1200; Téléc. : + 36 (1) 275-1210

INDE ★

NEW DELHI Haut-commissariat du Canada, 7/8 Shantipath, Chanakyapuri, New Delhi 110021, Inde; Adresse postale : C.P. 5207, New Delhi, Inde; Tél. : + 91 (11) 687-6500; Téléc. : + 91 (11) 687-6579, 687-0031

BANGALORE Bureau commerciale du Canada à Bangalore, 103, Prestige Meridian 1, 29 rue M.G., Bangalore 560 001, Karnataka, Inde; Tél. : + 91 (80) 559-9418, 558-1116; Téléc. : + 91 (80) 559-9424

BOMBAY Consulat du Canada, 4^e étage, 41/42 Maker Chambers VI, Jamnalal Bajaj Marg, Nariman Point, Bombay 400 021, Inde; Tél. : + 91 (22) 287-6027, 287-5479; Téléc. : + 91 (22) 287-5514

CALCUTTA Consulat du Canada, C.E.S.C. House, Sarangi Square, Calcutta 700 001, Inde; Tél. : + 91 (33) 225-3046, 225-0163; Téléc. : + 91 (33) 225-6790

CHANDIGARH Bureau du haut-commissariat du Canada, S.C.O. 33-34-35, Secteur 17A (près du cinéma Jagat), Chandigarh, Inde; Tél. : + 91 (172) 716-020, 716-021; Téléc. : + 91 (172) 716-025

NANDANAM Consulat du Canada, a/s W.S. Industries (India) Limited, Siège social, niveau 2, Centre Karumuttu, 498 Anna Salai, Nandanam, Madras 600 035; Tél. : + 91 (44) 434-9295, 424-9141; Téléc. : + 91 (44) 434-9453

INDONÉSIE ★

DIAKARTA Ambassade du Canada, 5^e étage, WISMA Metropolitan, Jalan Jendral Sudirman Kav 29, Djakarta, Indonésie; Adresse postale : C.P. 8324/JKS.MP, Djakarta 12084, Indonésie; Tél. : + 62 (21) 525-0709; Téléc. : + 62 (21) 571-2251

DENPASAR (BALI) Consulat de l'Australie, Jalan Prof. Moh Yamin 51, Renon, Denpasar, Bali, Indonésie; Adresse postale : C.P. 3243, Denpasar, Bali, Indonésie; Tél. : + 62 (361) 235-092/3; Téléc. : + 62 (361) 231-990

SURABAYA (JAVA ORIENTALE) Consulat du Canada, a/s Groupe Maspion, Siège social, Jalan Kembang Jepun N° 38-40, Surabaya, Java orientale, Indonésie; Tél. : + 62 (31) 331-475, 330-333; Téléc. : + 62 (31) 344-331

IRAN ★ Ambassade du Canada, 57 Shahid Javad-e-Sarfraz (Darya-e-Noor), avenue Ostad Motahari, Téhéran, Iran; Adresse postale : C.P. 11365-4647, Téhéran, Iran; Tél. : + 98 (21) 873-2623; Téléc. : + 98 (21) 873-3202

IRAK — Voir Jordanie

IRLANDE ★ Ambassade du Canada, 65 St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande; Tél. : + 353 (1) 478-1988; En dehors des heures ouvrables : 478-1476; Téléc. : + 353 (1) 478-1285

ISLANDE ★ Consulat général du Canada, Suðurlandsbraut 10, 108 Reykjavík, Islande; Adresse postale : C.P. 8094, 128 Reykjavík, Islande; Tél. : + 354 (5) 68-0820; Téléc. : + 354 (5) 68-0899

ISRAËL ★ Ambassade du Canada, 3/5, rue Nirim, Tel Aviv 67060, Israël; Adresse postale : C.P. 6410, Tel Aviv 63405, Israël; Tél. : + 972 (3) 636-3300; Téléc. : + 972 (3) 636-3380

ITALIE ★

ROME Ambassade du Canada, Via G.B. de Rossi 27, Rome 00161, Italie; Tél. : + 39 (6) 44-59-81; Téléc. : + 39 (6) 445-98912. 445-98760

MILAN (section consulaire ouverte de 9 h 00 à 12 h 00) Consulat général du Canada, Via Vittor Pisani 19, Milan 20124, Italie; Tél. : + 39 (2) 6758.1; Téléc. : + 39 (2) 6758.3900

JAMAÏQUE ★

KINGSTON Haut-commissariat du Canada, 30-36, boulevard Knutsford, Kingston 5, Jamaïque; Adresse postale : C.P. 1500, Kingston 10, Jamaïque; Tél. : (809) 926-1500; Téléc. : (809) 926-1702

MONTEGO BAY Consulat du Canada, 29, rue Gloucester, Montego Bay, Jamaïque; Tél. : (809) 952-6198, 979-8014; Téléc. : (809) 952-3953

JAPON ★

TOKYO Ambassade du Canada, 3-38 Akasaka 7-chome, Minato-ku, Tokyo 107, Japon; Tél. : + 81 (3) 3408-2101; Services consulaires : 3408-7686; Téléc. : + 81 (3) 3479-5320, 3408-7686

FUKUOKA Consulat du Canada, Immeuble FT, 9F, 4-8-28 Watanabe-Dori, Chuo-Ku, Fukuoka-Shi, préfecture de Fukuoka, Japon 810; Tél. : + 81 (92) 752-6055; Téléc. : + 81 (92) 752-6077

NAGOYA Consulat du Canada, Immeuble Nakato Marunouchi, 6F, 3-17-6 Marunouchi, Naka-Ku, Nagoya-Shi, préfecture de Aichi, Japon; Tél. : + 81 (52) 972-0450; Téléc. : + 81 (52) 972-0453

OSAKA Consulat général du Canada, Immeuble Daisan Shoho, 12^e étage, 2-2-3, Nishi-Shinsaibashi, Chuo-Ku, Osaka 542, Japon; Adresse postale : C.P. 150, Osaka, Minami 542-91, Japon; Tél. : + 81 (6) 212-4910; Téléc. : + 81 (6) 212-4914

JORDANIE Ambassade du Canada, Édifice Pearl of Shmeisani, Shmeisani, Amman, Jordanie; Adresse postale : C.P. 815403, Amman, Jordanie 11180; Tél. : + 962 (6) 666-124; Téléc. : + 962 (6) 689-227

KAZAKHSTAN Ambassade du Canada, 34 Vimogradov, 480100, Almaty, Kazakhstan; Tél. : + 7 (3272) 50-11-51; Téléc. : + 7 (3272) 50-93-80

KENYA ★ Haut-commissariat du Canada, Immeuble Comcraft, avenue Hailé Sélassié, Nairobi, Kenya; Adresse postale : C.P. 30481, Nairobi, Kenya; Tél. : + 254 (2) 21 48 04; Téléc. : + 254 (2) 22 69 87

KIRIBATI Haut-commissariat de l'Australie, Bairiki, Tarawa, République de Kiribati; Adresse postale : C.P. 77, Tarawa, République de Kiribati; Tél. : + 686 21-184; Téléc. : + 686 21-440

KUWEIT Ambassade du Canada, Bloc 4, 24, rue Al-Mutawakel, quartier Da'aisyah, Kuweït, Kuweït; Adresse postale : C.P. 25281, Safat 13113, Kuweït City, Kuweït; Tél. : + 965 256-3025; Téléc. : + 965 256-4167

KYRGYZSTAN — Voir Kazakhstan

LAOS Ambassade de l'Australie, rue J. Nehru, quartier Phone Xay, Vientiane, Laos; Tél. : + 856 (21) 413-6020; Téléc. : + 856 (21) 413-613

LESOTHO Consulat du Canada, 1^{er} étage, Maseru Book Centre Kingsway, C.P.1165, Maseru, Lesotho; Tél. : + 266 311-256; Téléc. : + 266 310-462

LETTONIE Ambassade du Canada, Doma laukums 4, 4^e étage, Riga LV-1977, Lettonie; Tél. : + 371 783-0141, 782-1161; Téléc. : + 371 783-0140

LIBAN Ambassade du Canada, 434 Autostrade Jal-el-Dib, 1^{er} étage, Édifice Coolrite, Jal-el-Dib, Liban; Adresse postale : C.P. 60163, Beyrouth, Liban; Tél. : + 961 (1) 521-163/4/5; Téléc. : + 961 (1) 521-167

LIBERIA — Voir Ghana

LIBYE Ambassade des Pays-Bas, 20 Sh. Gelal Bayar, C.P. 2801, Tripoli, Libye; Tél. : +218 (21) 44-41550, 44-41549; Téléc. : +218 (21) 44-40386

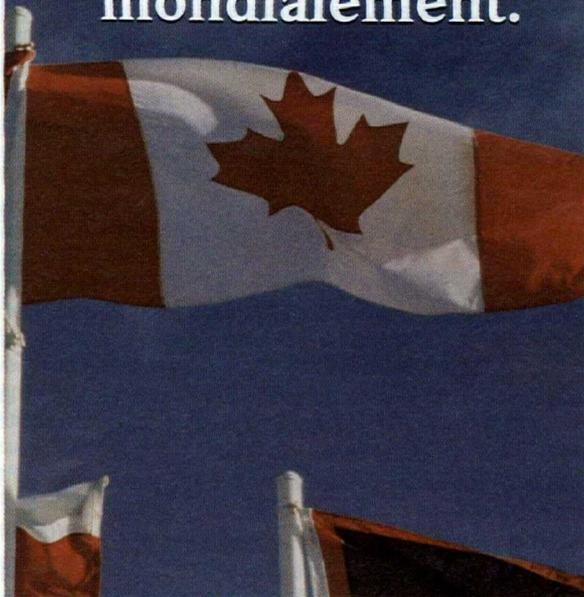
LIECHTENSTEIN ★ — Voir Suisse

LITHUANIE Bureau de l'ambassade du Canada, Didzioji 8-5, 2001 Vilnius, Lithuanie; Tél. : + 370 (2) 220-898, 220-865; Téléc. : + 370 (2) 220-884

LUXEMBOURG ★ Consulat du Canada, a/s Price Waterhouse S.A., 24-26, avenue de la Liberté, Luxembourg L-1930, Luxembourg; Adresse postale : C.P. 1443, Luxembourg, Luxembourg; Tél. : + 352 40-24-20; Téléc. : + 352 40-24-55 poste 600

MACAO ★ — Voir Hong Kong

Notre drapeau. Respecté mondialement.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

MACÉDOINE, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE — Voir Yougoslavie

MADAGASCAR Consulat du Canada, a/s QIT-Madagascar Minerals Ltd., Lot II-M-62 C, Villa Paule Androhibe, Antananarivo 101, Madagascar; Adresse postale : C.P. 4003, Antananarivo 101, Madagascar; Tél. : + 261 (2) 425-59; Téléc. : + 261 (2) 425-06

MALAWI Consulat du Canada, Centre Accord, Autoroute Kamuzu, Blantyre-Limbe, Malawi; Adresse postale : C.P. 51146, Blantyre-Limbe, Malawi; Tél. : + 265 645-441; Téléc. : + 265 645-004

MALAISIE ★ Haut-commissariat du Canada, 7^e étage, Plaza MBF, 172 Jalan Ampang, 50450 Kuala Lumpur, Malaisie; Adresse postale : C.P. 10990, 50732 Kuala Lumpur, Malaisie; Tél. : + 60 (3) 261-2000; En dehors des heures ouvrables : 261-2031; Téléc. : + 60 (3) 261-3428

MALDIVES (ÎLES) — Voir Sri Lanka

MALI Ambassade du Canada, Quartier Hippodrome, Route de Koulikoro, Bamako, Mali; Adresse postale : C.P. 198, Bamako, Mali; Tél. : + 223 22 22 36; Téléc. : + 223 22 43 62

MALTE ★ Consulat du Canada, Édifice Demajo, 103, rue Archbishop, Valletta, Malte; Tél. : + 356 233-121, 233-126; Téléc. : + 356 235-145

MAROC ★ Ambassade du Canada, 13 bis, rue Jaafar Assadik, Agdal-Rabat, Maroc; Adresse postale : C.P. 709, Agdal-Rabat, Maroc; Tél. : + 212 (7) 67 28 80; Téléc. : + 212 (7) 67 21 87

MARTINIQUE ★ — Voir Barbade

MAURICE (ÎLES) ★ Consulat du Canada, 18 rue Jules Koenij, Port Louis, Maurice; Adresse postale : C.P. 209, Port Louis, Maurice; Tél. : + 230 208-0821; Téléc. : + 230 208-3391

MAURITANIE Consulat du Canada, C.P. 428, Nouakchott, Mauritanie; Tél. : + 222 534-48; Téléc. : + 222 540-09

MEXIQUE ★

Mexico Ambassade du Canada, Calle Schiller N° 529 (Rincon del Bosque), Colonia Polanco, 11560 Mexico, D.F., Mexique; Adresse postale : C.P. 105-05, 11580 Mexico, D.F., Mexique; Tél. : + 52 (5) 724-7900, Service sans frais 91-800-70629; Téléc. : + 52 (5) 724-7980

ACAPULCO Consulat du Canada, Hôtel Club del Sol, Costera Miguel Aleman, angle de Reyes Catolicos, 39300 Acapulco, Guerrero, Mexique; Adresse postale : C.P. 94-C, 39670 Acapulco, Guerrero, Mexique; Tél. : + 52 (74) 85-66-21; Téléc. : + 52 (74) 86-74-17

AJJIIC Consulat du Canada, Hôtel Real de Chapala, Paseo del Prado 20, Ajijic, Jalisco, Mexico; Tél. : + 52 (376) 62-288; Téléc. : + 52 (376) 62-420

CANCUN Consulat du Canada, Centre commercial Plaza Mexico, pièce 312, 200 Avenida Tulum, angle de Agua, 77500 Cancun, Quintana Roo, Mexique; Tél. : + 52 (98) 84-37-16; Téléc. : + 52 (98) 87-67-16

GUADALAJARA Consulat du Canada, Hôtel Fiesta Americana, pièce 31, Aurelio Aceves 225, Col. Vallarta Poniente, Districte Juarez, C.P. 44100, Jalisco, Guadalajara, Mexique; Tél. : + 52 (3) 615-6270, 615-6266, 616-5642; Téléc. : + 52 (3) 615-8665

MAZATLAN Consulat du Canada, Hôtel Playa Mazatlan, Zona Dorada, Rodolfo Loazia 202, 82110 Mazatlan, Sinaloa, Mexique; Adresse postale : C.P. 614, 82110 Mazatlan, Sinaloa, Mexique; Tél. : + 52 (69) 13-73-20; Téléc. : + 52 (69) 14-66-55

MONTERREY Consulat du Canada, Edificio Kalos, étage C-1, pièce 108-A, angle Zaragoza 1300 Sur et Constitucion, Monterrey, N.L. Mexique; Adresse postale : C.P. 64000, Monterrey, N.L. Mexique; Tél. : + 52 (83) 44-32-00, 44-27-53, 44-29-06, 44-29-61; Téléc. : + 52 (83) 44-30-48

OAXACA Consulat du Canada, 119 Dr. Liceaga, bureau 8, 68000 Oaxaca, Mexique; Adresse postale : C.P. 29, succursale C, Colonia Reforma, 68050 Oaxaca, Mexique; Tél. : + 52 (951) 33-777; Téléc. : + 52 (951) 52-147

PUERTO VALLARTA Consulat du Canada, 160 rue Zaragoza, Interior 10, Colonia Centro, 48300 Puerto Vallarta, Jalisco, Mexique; Tél. : + 52 (322) 253-98; Téléc. : + 52 (322) 235-17

SAN MIGUEL DE ALLENDE Consulat du Canada, Mesones 38, Interior 15, San Miguel de Allende, Guanajuato, Mexique 37700; Tél. : + 52 (415) 230-25; Téléc. : + 52 (415) 268-56

TJUANA Consulat du Canada, German Gedovius N° 10411-101, Condominio del Parque, Zona Río, 22320 Tijuana, Baja California Norte, Mexique; Tél. : + 52 (66) 84-04-61; Téléc. : + 52 (66) 84-03-01, demander le télécopieur

MOLDOVA — Voir Roumanie

MONACO ★ — Voir France, Paris

MONGOLIE — Voir Chine, Beijing

MONTSERRAT ★ — Voir Barbade

MOZAMBIQUE Bureau du haut-commissariat du Canada, 1128 avenue Julius Nyerere, Maputo, Mozambique; Adresse postale : C.P. 1578, Maputo, Mozambique; Tél. : + 258 (1) 492-623; Téléc. : + 258 (1) 492-667

MYANMAR Ambassade de l'Australie, 88, chemin Strand, Yangon, Myanmar (anciennement Rangoon, Birmanie); Tél. : + 95 (1) 280-711, 280-965; Téléc. : + 95 (1) 246-159

NAMIBIE — voir Afrique du Sud, Pretoria

NAURU Haut-commissariat de l'Australie, Civic Centre, C.P. 6, Nauru, Pacifique centrale; Tél. : + 674 444-3232/3/4; Téléc. : + 674 444-3227

NÉPAL Centre canadien de la coopération, a/s M. John Moore, Lazimpat, Népal; Adresse postale : C.P. 4574, Katmandu, Népal; Tél. : + 977 (1) 415-193, 415-389; Téléc. : + 977 (1) 410-422

NICARAGUA ★ Consulat du Canada, de Los Pititos, 2 rues vers l'ouest, rue Nogal N° 25, Bolonia, Managua, Nicaragua; Adresse postale : C.P. 25, Managua, Nicaragua; Tél. : + 505 (2) 68 04 33, 68 19 83; Téléc. : + 505 (2) 68 04 37

NIGER Bureau de l'ambassade du Canada, boulevard Mali Béro, Niamey, Niger; Adresse postale : C.P. 362, Niamey, Niger; Tél. : + 227 75-36-86/7; Téléc. : + 227 75-31-07

NIGERIA

LAGOS Haut-commissariat du Canada, Édifice Committee of Vice-Chancellors, lot 8A, 4 rue Idowu Taylor, Victoria Island, Lagos, Nigeria; Adresse postale : C.P. 54506, succursale d'Ikoyi, Lagos, Nigeria; Tél. : + 234 (1) 262-2512, 262-2513, 262-2514; En dehors des heures ouvrables : 262-2515; Téléc. : + 234 (1) 262-2517

ABUJA Bureau de liaison du haut-commissariat du Canada, lot 622, rue Gana, Zone A5, Maitama, Abuja, FCT, Nigeria; Adresse postale : C.P. 6924 Wuse, Abuja, FCT, Nigeria; Tél. : + 234 (09) 523-5434; Téléc. : + 234 (09) 523-5435

NIUE — Voir Nouvelle-Zélande, Wellington

NORVÈGE ★ Ambassade du Canada, Oscar's Gate 20, 0244 Oslo, Norvège; Adresse postale : Oscar's Gate 20, 0244 Oslo, Norvège; Tél. : + 47 22 46 69 55; En dehors des heures ouvrables : 22 46 69 59; Téléc. : + 47 22 69 34 67

NOUVELLE-CALÉDONIE — Voir Australie, Canberra

NOUVELLE-ZÉLANDE ★

WELLINGTON Haut-commissariat du Canada, 3^e étage, 61, rue Molesworth, Thorndon, Wellington, Nouvelle-Zélande; Adresse postale : C.P. 12-049, Thorndon, Wellington, Nouvelle-Zélande; Tél. : + 64 (4) 473-9577; Téléc. : + 64 (4) 471-2082

AUCKLAND Consulat du Canada, niveau 9, Centre Jetset, 44-48, place Emily, Auckland, Nouvelle-Zélande; Adresse postale : C.P. 6186, rue Wellesley, Auckland, Nouvelle-Zélande; Tél. : + 64 (9) 309-3690; Téléc. : + 64 (9) 307-3111

OMAN Consulat du Canada, pièce 310, Bâtiment 477, chemin 2907, Édifice Moosa Abdul Rahman Hassan, rue A'Noo, Ruwi, Oman; Adresse postale : C.P. 1275, Muttrah, Oman 114; Tél. : + 968 791-738; Téléc. : + 968 791-740

UGANDA Consulat du Canada, 4, avenue Ternan (de la route Sezibwa), Nakasero, Kampala, Ouganda; Adresse postale : C.P. 20115, Kampala, Ouganda; Tél. : + 256 (41) 258-141; Téléc. : + 256 (41) 234-518

OUZBÉKISTAN — Voir Kazakhstan

PAKISTAN

ISLAMABAD Haut-commissariat du Canada, Enceinte diplomatique, secteur G-5, Islamabad, Pakistan; Adresse postale : G.C.P. 1042, Islamabad, Pakistan; Tél. : + 92 (51) 21 11 01; En dehors des heures ouvrables : 21 11 07; Téléc. : + 92 (51) 21 15 40

KARACHI Consulat du Canada, a/s Hôtel Beach Luxury, pièce 120, chemin Moulvi Tamiz Uddin Khan, Karachi 0227, Pakistan; Tél. : + 92 (21) 561 0672; Téléc. : + 92 (21) 561 0684

LAHORE Consulat du Canada, a/s Édifice PAAF, niveau 5, 7D rue Kashmir Egerton, Lahore, Pakistan; Tél. : + 92 (42) 636-6230; Téléc. : + 92 (42) 636-5088

PANAMA ★ Ambassade du Canada, Edificio Banco Central Hispano, Avenue Samuel Lewis et rue Gerardo Ortega, 4^e étage, Panama, République de Panama; Adresse postale : C.P. 3658, Balboa, Panama, République de Panama; Tél. : + 507 264-9731, 264-7115; Téléc. : + 507 263-8083

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE ★ Consulat du Canada, 2^e étage, The Lodge, rue Bampton, Port Moresby, NCD, Papouasie-Nouvelle-Guinée; Adresse postale : C.P. 851, Port Moresby, NCD, Papouasie-Nouvelle-Guinée; Tél. : + 675 321-3599; Téléc. : + 675 322-4824

PARAGUAY ★ Consulat du Canada, El Paraguayo Independiente 995, bureaux 1 et 2, Asunción, Paraguay; Adresse postale : C.P. 883, Asunción, Paraguay; Tél. : + 595 (21) 44 95 05; Téléc. : + 595 (21) 44 95 06

PAYS-BAS ★ Ambassade du Canada, Sophialaan 7, C.P. 30820, 2500 GV, La Haye, Pays-Bas; Tél. : + 31 (70) 311-1600; Téléc. : + 31 (70) 311-1620

PÉROU ★ Ambassade du Canada, Calle Federico Gerdes 130, Miraflores, Lima, Pérou; Adresse postale : C.P. 18-1126, bureau de poste de Miraflores, Lima, Pérou; Tél. : + 51 (1) 444-4015; Téléc. : + 51 (1) 242-4050

PHILIPPINES ★ Ambassade du Canada, 9^e et 11^e étages, Centre Allied Bank, 6754, avenue Ayala, Makati, Manille métropolitaine, Philippines; Adresse postale : C.P. 2168, bureau de poste central de Makati, 1299 Makati, Manille métropolitaine, Philippines; Tél. : + 63 (2) 867-0001; Téléc. : + 63 (2) 810-4299

POLOGNE ★ Ambassade du Canada, Ulica Matejki 1/5, 00-481 Varsovie, Pologne; Tél. : + 48 (22) 629 8051; Téléc. : + 48 (22) 629 6457

PORTO RICO ★ — Voir États-Unis d'Amérique

PORTUGAL ★

LISBONNE Ambassade du Canada, Avenida da Liberdade 144/156, 4^e étage, P-1250 Lisbonne, Portugal; Tél. : + 351 (1) 347-4892; Téléc. : + 351 (1) 347-6466

FARO Consulat du Canada, Rua Frei Lourenço de Santa Maria N^o 1, 1^{er} étage, P-8000 Faro, Portugal; Adresse postale : C.P. 79, P-8001 Faro, Portugal; Tél. : + 351 (89) 80 37 57; Téléc. : + 351 (89) 80 47 77

QATAR ★ — Voir Kuweit

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Consulat du Canada, Quartier Sissongo, Bangui, République Centrafricaine; Adresse postale : C.P. 973, Bangui, République Centrafricaine; Tél. : + 236 61 09 73; Téléc. : + 236 61 40 74

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ★

SANTO DOMINGO Ambassade du Canada, Édifice Fimaca, Maximo Gomez 30, angle Juan Sanchez Ramirez, Santo Domingo, République Dominicaine; Adresse postale : C.P. 2054, Santo Domingo 1, République Dominicaine; Tél. : (809) 685-1136/37/38/39; Téléc. : (809) 682-2691

PUERTO PLATA Consulat du Canada, Calle San Felipe 29, Puerto Plata, République Dominicaine; Tél. : (809) 586-5761, 586-3305; Téléc. : (809) 586-5762

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ★ Ambassade du Canada, Mickiewiczova 6, 125 33 Prague 6, République Tchèque; Tél. : + 420 (2) 2431-1108/9/10/11/12; Téléc. : + 420 (2) 2431-0294

ROUMANIE ★ Ambassade du Canada, 36 Nicolae Iorga, 71118 Bucarest, Roumanie; Adresse postale : Bureau de poste 22, C.P. 2966, Bucarest, Roumanie; Tél. : + 40 (1) 222-9845; Téléc. : + 40 (1) 312-0366

ROYAUME-UNI ★

LONDRES Haut-commissariat du Canada, Immeuble Macdonald, 1, place Grosvenor, Londres, W1X 0AB, Angleterre, Royaume-Uni; Tél. : + 44 (171) 258-6600; Services consulaires : 258-6316; Passeports : 258-6356; Téléc. : + 44 (171) 258-6533

BELFAST Consulat du Canada, Adresse postale : C.P. 405, Belfast, Irlande du Nord BT9 5BL; Tél. : + 1232 660-212

BIRMINGHAM Consulat du Canada, 55 Colmore Row, Birmingham B3 2AS, Royaume-Uni; Tél. : + 44 (121) 236-6474; Téléc. : + 44 (121) 214-1099

EDIMBOURG Consulat du Canada, Maison Standard Life, 30, rue Lothian, Edimbourg, EH1 2DH, Écosse, Royaume-Uni; Tél. : + 44 (131) 220-4333; Téléc. : + 44 (131) 245-6010

Liste de voyage:

- ✓ passeport
- ✓ billet
- ✓ protection solaire
- ✓ maillot
- ✓ L'actualité



L'actualité

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU QUÉBEC

RUSSIE ★

MOSCOU Ambassade du Canada, 23 Starokonyushenny Pereulok, Moscou, 121002 Russie; Tél. : + 7 (095) 956-6666; Téléc. : + 7 (095) 956-1577

ST-PÉTERSBOURG Consulat général du Canada, 32 Malodetskosselski Prospekt, St-Pétersbourg, 198013 Russie; Tél. : + 7 (812) 325-8448; Téléc. : + 7 (812) 325-8393

RWANDA Bureau de l'ambassade du Canada, parcelle 1534, rue Akagera, Kigali, Rwanda; Adresse postale : C.P. 1177, Kigali, Rwanda; Tél. : + 250 73210, 73787; Téléc. : + 250 72719

SAINT KITTS AND NEVIS ★ — Voir Barbade

SAINT-MARIN ★ — Voir Italie

SAINT-SIÈGE (CITÉ DU VATICAN) ★ Ambassade du Canada, Via della Conciliazione 4/D, 0193, Rome, Italie; Tél. : + 39 (6) 6830-7316, 6830-7386, 6830-7398; Téléc. : + 39 (6) 6880-6283

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES ★ — Voir Barbade

SAINTE-LUCIE ★ — Voir Barbade

SALOMON (ÎLES) Haut-commissariat de l'Australie, angle avenue Hibiscus et ruelle Mud, Honiara, Îles Salomon; Tél. : + 677 21561/2/3; Téléc. : + 677 23691

SAMOA OCCIDENTAL Haut-commissariat de l'Australie, Édifice Fen Gai Ma Leata, chemin Beach, Tamaligi, Apia, Samoa occidentale; Adresse postale : C.P. 704, Apia, Samoa occidentale; Tél. : + 68 (5) 234-11, 236-13, 252-32; Téléc. : + 68 (5) 231-59

SAO TOMÉ ET PRINCIPE — Voir Gabon

SÉNÉGAL Ambassade du Canada, 45, avenue de la République, Dakar, Sénégal; Adresse postale : C.P. 3373, Dakar, Sénégal; Tél. : + 221 23 92 90; Téléc. : + 221 23 87 49

SEYCHELLES — Voir Tanzanie

SIERRA LEONE — Voir Ghana

SINGAPOUR ★ Haut-commissariat du Canada, Tours IBM, 80, chemin Anson, 14^e et 15^e étages, Singapour 079907; Adresse postale : chemin Robinson, C.P. 845, Singapour 901645, Singapour; Tél. : + 65 325-3200; Téléc. : + 65 325-3297

SLOVAQUIE ★ Consulat du Canada, Kolarska 4, 811 06 Bratislava, Slovaquie; Tél. : + 421 (7) 361-277; Téléc. : + 421 (7) 361-220

SLOVÉNIE Consulat du Canada, Miklosiceva 19, Ljubljana 61000; Tél. : + 386 (61) 130-3570; Téléc. : + 386 (61) 130-3575

SOMALIE — Voir Kenya

SRI LANKA ★ Haut-commissariat du Canada, 6, chemin Gregory's, Jardins de Cannelle, Colombo 7, Sri Lanka; Adresse postale : C.P. 1006, Colombo 7, Sri Lanka; Tél. : + 94 (1) 69 58 41, 69 58 42; Téléc. : + 94 (1) 68 70 49

SOUDAN — Voir Éthiopie

SUÈDE ★

STOCKHOLM Ambassade du Canada, Tegelbacken 4, 7^e étage, Stockholm, Suède; Adresse postale : C.P. 16129, S-10323 Stockholm, Suède; Tél. : + 46 (8) 453-3000; Téléc. : + 46 (8) 24 24 91

GOTHENBURG Consulat du Canada, a/s Atlantic Container Line Sweden AB, Sydattlantent, Skandiahammen, 403 36 Gothenburg, Suède; Tél. : + 46 (31) 64 55 80; Téléc. : + 46 (31) 64 55 75

SUISSE ★

BERNE Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse 88, 3005 Berne, Suisse; Adresse postale : C.P. 3000, Berne 6, Suisse; Tél. : + 41 (31) 352 63 81; Téléc. : + 41 (31) 352 73 15

GENÈVE Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, section consulaire, I, rue Pré-de-la-Bichette, 1202 Genève, Suisse; Tél. : + 41 (22) 919-9200; Téléc. : + 41 (22) 919-9233

SURINAM Consulat du Canada, Waterkant 90-94, Paramaribo, Surinam; Adresse postale : C.P. 1849-1850, Paramaribo, Surinam; Tél. : + 597 471-222; Téléc. : + 597 475-718

SWAZILAND — Voir Afrique du Sud

SYRIE ★ Ambassade du Canada, Lot 12, Mezze Autostrade, Damas, Syrie; Adresse postale : C.P. 3394, Damas, Syrie; Tél. : + 963 (11) 611-6692, 611-6851; Téléc. : + 963 (11) 611-4000

TAHITI — Voir Nouvelle-Zélande, Wellington

TADJIKISTAN — Voir Kazakhstan

TAIWAN ★ Bureau commercial du Canada à Taipei, 13^e étage, 365, chemin Fu Hsing nord, Taipei, Taiwan; Tél. : + 886 (2) 547-9500; Téléc. : + 886 (2) 712-7244

TANZANIE Haut-commissariat du Canada, 38, rue Mirambo, coin avenue Garden, Dar es Salaam, Tanzanie; Adresse postale : C.P. 1022, Dar es Salaam, Tanzanie; Tél. : + 255 51 46000/1/2/3/4; Téléc. : + 255 51 46005, 51 46009 (24 heures)

TCHAD — Voir Cameroun, Yaoundé

THAÏLANDE ★

BANGKOK Ambassade du Canada, Édifice Boonmitr, 11^e étage, 138, chemin Silom, Bangkok 10500, Thaïlande (Après le 1^{er} décembre 1997, Place Abdul Rahim, niveau 15, 990 rue Rama IV, Bangkok 10500); Adresse postale : C.P. 2090, Bangkok 10500, Thaïlande; Tél. : + 66 (2) 237-4125; Agent de service : + 66 (1) 815-5748; Téléc. : + 66 (2) 236-6463, 267-5295

CHIANG MAI Consulat du Canada, a/s Raming Tea Co. Ltd., 151, Super Autoroute Moo 3, Tasala, Chiang Mai 50000, Thaïlande; Tél. : + 66 (53) 24 22 92, 24 56 83; Téléc. : + 66 (53) 24 26 16

TOGO — Voir Ghana

TONGA Haut-commissariat de l'Australie, chemin Salote, Nuku'Alofa, Tonga; Tél. : + 676 23-244; Téléc. : + 676 23-243

TRINITÉ ET TOBAGO ★ Haut-commissariat du Canada, Maison Maple, Centre Tatil, 3-3A rue Sweet Briar, Port of Spain, Trinité et Tobago; Adresse postale : C.P. 1246, Port of Spain, Trinité et Tobago; Tél. : (809) 622-6232; Téléc. : (809) 628-2581

TUNISIE Ambassade du Canada, 3, rue du Sénégal, Place d'Afrique, Tunis, Tunisie; Adresse postale : C.P. 31, Belvédère, 1002 Tunis, Tunisie; Tél. : + 216 (1) 796-577, 798-004; Téléc. : + 216 (1) 792-371

TURKMÉNISTAN — Voir Kazakhstan

TURKS ET CAÏCOS (ÎLES) ★ — Voir Jamaïque

TURQUIE ★

ANKARA Ambassade du Canada, Nenehatun Caddesi N° 75, Gaziosmanpasa 06700, Ankara, Turquie; Tél. : + 90 (312) 436-1275; Téléc. : + 90 (312) 446-4437

ISTANBUL Consulat du Canada, Büyükdere Caddesi 107/3, Bengün Han, 80300 Gayrettepe, Istanbul, Turquie; Tél. : + 90 (212) 272-5174, 275-0780; Téléc. : + 90 (212) 272-3427

TUVALU — Voir Nouvelle-Zélande, Wellington

UKRAINE ★ Ambassade du Canada, 31, rue Yaroslaviv Val, Kiev 252034, Ukraine; Tél. : + 380 (44) 212-2112, 212-0212, 212-2235; Téléc. : + 380 (44) 225-1305, 212-2339

URUGUAY ★ Ambassade du Canada, Torre Libertad, Plaza Cagancha 1335, bureau 1105, 11100 Montevideo, Uruguay; Tél. : + 598 (2) 92 20 30; Téléc. : + 598 (2) 92 20 29

VANUATU Haut-commissariat de l'Australie, Édifice KPMG, Port Vila, Vanuata; Tél. : + 678 22-777; Téléc. : + 678 23-948

VENEZUELA ★

CARACAS Ambassade du Canada, Edificio Torre Europa, 7^e étage, Avenida Francisco de Miranda, Caracas, Venezuela; Adresse postale : C.P. 62302, Caracas 1060-A, Venezuela; Tél. : + 58 (2) 951-6166; Téléc. : + 58 (2) 951-4950

MARGARITA Consulat du Canada, Oficina Mosquito Coast C.A., Final Avenida Santiago Marino cruce con Paseo Guaraguao, Porlamar, Isla de Margarita, Venezuela; Tél. : + 58 (95) 613-475, 640-086; Téléc. : + 58 (95) 634-818

VIERGES (ÎLES) (BRITANNIQUES) ★ — Voir Barbade

VIËT-NAM

HANOI Ambassade du Canada, 31, rue Hung Vuong, Hanoi, Viêt-Nam; Tél. : + 84 (4) 823-5500; Téléc. : + 84 (4) 823-5333

HO CHI MINH-VILLE Consulat du Canada, bureau 102-203 rue Dong Khoi, District 1, Ho Chi Minh-Ville, Viêt-Nam; Tél. : + 84 (8) 824-2000; Téléc. : + 84 (8) 829-4528

YÉMEN Consulat du Canada, Yemen Computer Co. Ltd., Édifice 4, 11^e rue, près de la rue Haddah, Sanaa, Yémen; Adresse postale : C.P. 340, Sanaa, Yémen; Tél. : + 967 (1) 20 88 14; Téléc. : + 967 (1) 20 95 23

YUGOSLAVIE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRÉE DE (SERBIE et

MONTENEGRO) Ambassade du Canada, Kneza Milosa 75, 11000 Belgrade, Yougoslavie; Tél. : + 381 (11) 64 46 66; En dehors des heures ouvrables : 64 45 47; Téléc. : + 381 (11) 64 14 80

ZAÏRE Section des intérêts du Canada, Ambassade des États-Unis d'Amérique, 310, avenue des Aviateurs, Kinshasa, Zaïre; Tél. : + 243 (12) 21 532, 21 913, 21 910, 21 737 poste 2314; Téléc. (téléphoniste MCI) : + 243 43 805

ZAMBIE Haut-commissariat du Canada, 5199, avenue United Nations, Lusaka, Zambie; Adresse postale : C.P. 31313, Lusaka, Zambie; Tél. : + 260 (1) 25 08 33; Téléc. : + 260 (1) 25 41 76

ZIMBABWE ★ Haut-commissariat du Canada, 45, avenue Baines, Harare, Zimbabwe; Adresse postale : C.P. 1430, Harare, Zimbabwe; Tél. : + 263 (4) 73 38 81; Téléc. : + 263 (4) 73 29 17

Avec Canada Direct*, téléphoner de l'étranger est plus facile que jamais

MODE D'EMPLOI :

À partir d'un téléphone à clavier :

- 1 Repérez sur la liste du service **Canada Direct** le numéro d'accès pour le pays dans lequel vous vous trouvez. Vous pouvez téléphoner au Canada depuis n'importe quel pays figurant sur cette liste, ou appeler un troisième pays depuis n'importe quel pays ombré.
- 2 Si vous téléphonez d'un hôtel, suivez les directives de l'hôtel pour obtenir une ligne extérieure. (Bien que le service **Canada Direct** soit offert sans frais aux hôtels, il est possible que certains établissements exigent un supplément; renseignez-vous auprès de l'administration de l'hôtel.)
- 3 Composez le numéro d'accès au service **Canada Direct**.
- 4 Suivez les instructions du guide parlé pour choisir la langue dans laquelle vous désirez être servi ainsi que le mode de paiement que vous désirez utiliser (ne révélez jamais votre numéro de carte de crédit). Vous pouvez utiliser votre **Carte d'appel** ou le service **AppelleMoi**™. En outre, vous pouvez faire le «2» pour utiliser la carte **ALLÔ!**™ ou faire le «0» pour téléphoner au Canada à frais virés. En tout temps durant la communication vous pouvez joindre le téléphoniste du service **Canada Direct** en faisant le «0».
- 5 Si vous utilisez votre **Carte d'appel**, vous pouvez effectuer jusqu'à cinq appels de suite sans devoir raccrocher — il suffit d'appuyer sur le carré (#) après chaque communication puis de suivre les instructions du guide parlé.
- 6 Pour télécharger, décrochez le combiné et suivez les étapes 2 à 5. Dans le cas d'une transmission par modem, visitez le site Web **Canada Direct** à http://www.stentor.ca/canada_direct pour obtenir toutes les directives.

À partir d'un téléphone à cadran :

Suivez les étapes 1 à 3 puis attendez que le téléphoniste du service **Canada Direct** réponde à votre appel. Vous pouvez utiliser votre **Carte d'appel** ou votre carte **ALLÔ!**™ pour téléphoner n'importe où, ou vous pouvez appeler à frais virés au Canada.

Les appels vers le Canada sont facturés au tarif canadien des appels internationaux et peuvent se prévaloir des réductions en fonction de l'heure de la journée au Canada (sauf les appels provenant des États-Unis qui sont en fonction de l'heure de la journée d'où proviennent les appels). Les plans d'économie **TéléPlus outre-mer**™, **InterMax**™ et **Avantage**™ s'appliquent également pour les appels utilisant les services **Carte d'appel** et **AppelleMoi**™.

* **Canada Direct** est une marque de commerce de Téglobe Canada Inc. Les compagnies Stentor sont des usagers licenciés.

Légende

- ◆ Attendez la deuxième tonalité avant de composer.
- Service accessible au moyen de téléphones affichant le symbole **Canada Direct**.
- Service non-disponible à partir des téléphones publics.
- Service accessible seulement au moyen de téléphones publics.
- ▲ Des pièces de monnaie ou une carte téléphonique peuvent être requises dans les téléphones publics.
- △ Service accessible à partir de téléphones particuliers dans les aéroports, bureaux de poste et certains hôtels.
- Des plus pratiques, l'appel vers un troisième pays est un service à supplément qui vous permet de téléphoner à l'intérieur d'un pays, ou depuis ce pays vers la plupart des destinations internationales. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Pour plus de détails sur les tarifs, renseignez-vous auprès du téléphoniste du service **Canada Direct**. La première liaison de l'appel (du pays d'origine vers le Canada) est facturée au tarif canadien des appels internationaux et seules les réductions en fonction de l'heure de la journée au Canada s'appliquent. La seconde liaison (du Canada vers le pays de destination) est facturée au tarif des appels vers un troisième pays.

Açores	05-017-1226
Afrique du Nord ▲	900-99-0015
(territoire espagnol)	
Afrique du Sud	0-800-99-0014
Alaska	1-800-555-1111
Allemagne	01-3000-14
Antigua ■	1-800-744-2580
Argentine	0-800-2-1004
(des villes principales)	
Australie	1-800-551-177 ou 1-800-881-150
Autriche ▲	022-903-013
Bahamas	1-800-463-0501
Bahreïn	80-01-00
Barbade ■	1-800-744-2580
Bélarus	
(Moghilev, Gromel)	8 ♦ 10-800-111
(Vitebsk, Grodno, Minsk, Brest)	8 ♦ 800-111
Belgique ▲	0-800-100-19 ou 0-800-700-19
Belize (hôtels)	558
(téléphones publics)	816
Bermudes ■	1-800-744-2580
Bolivie ▲	0-800-0101
Brésil	000-8014
Brunéi ▲	800-010
Bulgarie ○	00-800-1359

Chili	800-360-280 ou 800-800-226
Chine (des villes principales)	108-186
Chypre	080-900-12
Cité du Vatican ▲	172-1001
Colombie	980-19-0057
Corée du Sud ▲	009-0015
Costa Rica ▲	0-800-015-1161
Côte d'Ivoire	00-1100
Croatie ○	99-385-0101
Danemark ▲	80-01-00-11
Dominique	1-800-744-2580
Écosse	0-800-89-0016
Égypte ▲	02-365-3643
(Le Caire)	365-3643
Émirats Arabes Unis	800-141
Équateur	999-175
Espagne ▲	900-99-0015
États-Unis	1-800-555-1111
Fidji	004-890-1005
Finlande ▲	0-800-110-011
France	0-800-99-00-16 ou 0-800-99-02-16
Gabon ▲	00 ♦ 012
Ghana	0-19-233
Grèce ▲	00-800-1611
Grenade ■	1-800-744-2580
Guadeloupe	0-800-99-00-16

Guam	950-1604
Guatemala ▲	198
Guyane	0161
(Georgetown)	161
Guyane française	0-800-99-00-06
Haïti	001-800-522-1055 ou 161
Hawaï	1-800-555-1111
Honduras	disponible bientôt
Hong Kong	800-1100
Hongrie ▲	00-800-01211
Île Maurice	73110
Îles Baléares ▲	900-99-0015
Îles Caïmans	1-800-744-2580
Îles Canaries ▲	900-99-0015
Îles Christmas	1-800-551-177
Îles Turks et Caïcos ■	01-800-744-2580
Îles Vierges (américaines)	1-800-496-0008
(britanniques) ■	1-800-744-2580
Inde	000167
Indonésie ▲	001-801-16 ou 008-801-16
Iran	●
Irlande	1-800-555001
Irlande du Nord	0-800-89-0016
Islande ▲	800-9010
Israël	177-105-2727
Italie ▲	172-1001
Jamaïque (hôtels)	0-800-222-0016 876
Japon ▲	0039 ♦ 161 ou 0066-55-161
Kenya	0-800-14
Liechtenstein ▲	0-800-558-330
Luxembourg	0-800-0119
Macao	0-800-100
Macédoine (ARYM)	99-800-4277
Madère	05-017-1226
Malaisie ▲	1-800-800-017
Malte	0-800-890-150
Maroc	00-211-0010
Martinique	0-800-99-00-18
Mexique	95-800-010-1990
Monaco ▲	800-90016
Montserrat ■	1-800-744-2580
Nicaragua	168
Norvège ▲	800-19-111

Nouvelle-Zélande	000919
Panama	119
Papouasie-Nouvelle-Guinée	05-07-151-40
Paraguay	008-13-800
Pays-Bas ▲	06-022-9116
pays de Galles	0-800-89-0016
Pérou	800-502-90
Philippines ▲	105-10 ou 102-6-18 ou 106-6-10
Pologne ▲	00-800-111-4118
Porto Rico	1-800-496-7123
Portugal	05-017-1226
Qatar	0-800-015-77
Rép. Dominicaine	1-800-333-0111
Répub. Tchèque	00-42-000-151
Roumanie	01-800-5000
Royaume-Uni	0-800-89-0016 ou 0-500-99-1016
Russie (Moscou seulement)	755-5045 747-3325
Saint-Barthélemy	0-800-99-00-18
Saint-Kitts-et-Nevis ■	1-800-744-2580
Saint-Marin ▲	172-1001
Saint-Martin	0-800-99-00-16
St-Pierre-et-Miquelon	0-800-99-00-16
Saint-Vincent ■	1-800-744-2580
Sainte-Lucie	1-800-744-2580
Sénégal	3074
Singapour	8000-100-100
Slovaquie	00-42-100-151
Sri Lanka	01-430077 (Colombo métropolitain) 430077
Suède ▲	020-799-015
Suisse ▲	0-800-558-330
Syrie ○	0811
Taiwan ▲	00-801-20012
Tasmanie	1-800-551-177
Thaïlande	001-999-15-1000
Trinité-et-Tobago	●
Turquie ▲	00-800-16677
Ukraine	8 ♦ 10-0-17
Uruguay	000-419
Venezuela ▲	800-11100
Viêt-nam △ (Hanoi, Ho Chi Minh)	1201-1010
Zambie	00-883
Zimbabwe	110897



Autres publications :

En route pour les États-Unis
Un compendium des cahots sur le chemin
des Canadiens séjournant dans le Sud

Enlèvements internationaux d'enfants :
Guide à l'intention des parents

Guide à l'intention des Canadiens
emprisonnés à l'étranger

Mexique – Guide pour gens d'affaires et touristes

Guide à l'intention des artistes de spectacle canadiens
qui se rendent aux États-Unis

Hong Kong – Guide à l'usage des visiteurs et
résidents canadiens

Voyager au féminin – Conseils à l'intention des
Canadiennes qui partent en voyage

Publié par le
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international

L'information contenue dans cette brochure est du domaine
public et peut être reproduite sans autorisation.

Indispensables EN VACANCES



Pour des vacances sans soucis visitez la



BANQUE ROYALE

Royal DIRECT

Services bancaires en ligne

1-800 ROYAL™ 1-1

(1 800 769-2511)

En vigueur au Canada et aux États-Unis seulement (Alaska et Hawaï compris)

L'Assurance Protection-Voyage de la Banque Royale est souscrite par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.
© Marque déposée de la Banque Royale du Canada. * Banque Royale du Canada, licenciée de cette marque.
™ Marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

AIRES CONSULAIRES

doc
CA1
EA
B55
FRE
2000

DON VOYAGE

mais...



LE GUIDE DU
VOYAGEUR CANADIEN
2000



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada

Emportez
le Canada avec vous



Pour commander la *Carte d'appel* Bell ou
la carte **AppelleMoi**^{MC}, composez **1 800 668-6878**.



Téléphonez aux tarifs canadiens lorsque vous voyez à l'étranger, et payez encore moins cher si vous êtes client de l'interurbain Bell. Utilisez le service **Canada Direct**SM avec la *Carte d'appel* Bell ou la carte **AppelleMoi** et accédez rapidement et facilement à une téléphoniste canadienne bilingue, et ce, à partir de 130 pays. Composez **1 800 561-8868** ou consultez le site www.bell.ca/canada_direct avant votre départ pour obtenir les codes d'accès des pays que vous visiterez.

AppelleMoi est une marque de commerce de Centre de ressources Stentor inc. utilisée sous licence. Canada Direct est une marque de commerce de Téléglobe Canada Inc.



BON VOYAGE

mais...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
Min. des Affaires étrangères
OTTAWA

JUL 25 2000

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Publié par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Avril 2000
N° de cat. : E2-71/2000F
ISBN 0-662-84335-5



Le Service consulaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) tient à offrir à tous les Canadiens des services efficaces et rapides dans le monde entier. Nous nous engageons à fournir des services qui allient sensibilité, sympathie et courtoisie, tout en étant adaptés, rapides et équitables.

Nos services sont accessibles à l'administration centrale à Ottawa et par l'intermédiaire de notre réseau de bureaux à l'étranger. Les services d'urgence sont offerts 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

En voyage, rien n'est plus désagréable que les imprévus, surtout ceux qu'on aurait pu éviter facilement. La brochure *Bon voyage, mais...* contient des renseignements et des conseils qui seront précieux aux voyageurs canadiens.

Pour en obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau des passeports le plus proche de chez vous ou consultez la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>). Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante :

Service des renseignements
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa ON K1A 0G2
Tél. : **1 800 267-8376** (au Canada)
ou **(613) 944-4000**

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de cette brochure. Vous a-t-elle été utile? Écrivez-nous à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique sur notre site Web pour nous faire part de vos commentaires.

L'information figurant dans la présente publication est du domaine public et peut être reproduite sans autorisation.

Cette publication est disponible, à la demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English.

N.B. L'information contenue dans cette brochure peut changer. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter le site Web du MAECI ou vous adresser aux ministères et organismes mentionnés.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international souhaite remercier les entreprises et organisations suivantes pour le soutien qu'elles ont apporté à la publication de cette brochure :

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments
- La Banque Royale
- *Canada Direct**
- Environnement Canada
- Imodium (McNeil Consumer Health Care)
- Ingle Life & Health Assurance Company
- Le Programme d'information antidrogue
- SmithKline Beecham Pharma
- Telfer International Inc. (Consultants en assurances internationales)
- Trexx

* *Canada Direct* est une marque de commerce de Télélobe Canada, Inc. utilisée en vertu d'une licence.

Table des matières

Introduction	6
Avant de partir	6
Préparez votre voyage	6
Votre passeport est-il en règle?	7
Voyager en Europe	9
Avez-vous besoin d'un visa?	9
Voyager aux États-Unis et au Mexique	10
Les vols nolisés	10
La double nationalité	10
Avez-vous des besoins spéciaux?	10
Demandez l'avis d'un médecin	10
Les vaccinations	11
Le sida	11
Les médicaments	12
En cas de grossesse	13
À votre retour	13
Assurance-maladie complémentaire	13
Autres assurances	14
Vous voyagez en voiture?	16
Questions d'argent	16
Votre situation fiscale au Canada	16
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	17
Femmes voyageant seules	17
Voyager avec des enfants	18
Adoptions internationales	18
Avant de partir... L'aide-mémoire du voyageur	19
Pour trouver de l'aide	20
L'immatriculation consulaire	20
L'assistance consulaire	20
Services consulaires d'urgence	21

Durant le voyage	22
Les lois et coutumes à l'étranger	22
Précautions à prendre	22
Les drogues illicites	23
L'exploitation sexuelle des enfants	23
Crimes et châtiments	25
Procédures judiciaires	25
Le courrier	25
À votre retour	27
La taxe de départ	27
L'Agence canadienne d'inspection des aliments : renseignez-vous et déclarez	27
Douanes Canada et les contrôles à l'importation	27
Souvenirs illégaux	28
Après avoir résidé à l'étranger	30
Sources d'information	31
La ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	31
L'Agence des douanes et du revenu du Canada	31
Les douanes	31
Les impôts	34
La citoyenneté	34
Les produits alimentaires	34
La santé	34
La sécurité	35
Missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger	35
Numéros d'accès à <i>Canada Direct</i>	64

Introduction

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent plus de 100 millions de voyages à l'étranger, pour leur plaisir ou pour leur travail. La plupart du temps, ces voyages se déroulent sans anicroche.

Malheureusement, on n'est jamais sûr que tout se passera bien. Personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie, d'ennuis juridiques ou de difficultés liées à la langue ou à la culture.

Ces problèmes sont presque toujours sans gravité et vous pourriez en général les résoudre vous-même. Mais si vous vous heurtez à des obstacles plus sérieux, les missions du Canada à l'étranger sont là pour vous aider.

Avant de partir

Un voyage réussi est un voyage bien préparé. En vous renseignant à fond avant de partir, vous courez moins de risques que quelque chose ne cloche.

Préparez votre voyage

Avant de monter à bord de l'avion ou du train, prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans

Si vous tombez malade, si vous avez des ennuis ou que vous perdez votre passeport, nos missions feront de leur mieux pour aplanir vos difficultés.

La brochure *Bon voyage, mais...* vous aidera à préparer votre voyage. Lisez-la avant de faire des réservations pour votre prochain voyage d'affaires ou d'agrément à l'étranger. Mettez-la dans vos bagages; elle est facile à consulter et vous y trouverez quantité de tuyaux, ainsi que d'importants numéros de téléphone et les adresses des missions du Canada dans le monde entier.

la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

À l'étranger, les lois du pays que vous visitez s'appliquent également à vous. **Ne tenez pas pour acquis** que, parce que vous êtes citoyen canadien, vous êtes au-dessus des lois étrangères.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis

longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Avant de partir, vérifiez ce qu'il en est auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Les rapports sur les pays étrangers fournissent aux voyageurs des renseignements sur la sécurité, les questions de santé et les exigences d'entrée dans plus de 215 destinations étrangères. On peut consulter ces rapports à la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>), en téléphonant au 1 800 267-6788 (au Canada) ou au (613) 944-6788, ou encore par télécopieur en composant le 1 800 575-2500 (au Canada) ou le (613) 944-2500. Ces renseignements sont accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Si vous avez besoin d'aide à l'étranger, mettez-vous en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone des missions à la fin de cette brochure.

Quand vous voyagez à l'étranger, vous pouvez utiliser le service *Canada Direct*, un système téléphonique interurbain automatisé qui vous permet de téléphoner au Canada ou dans d'autres pays par l'entremise d'un réseau de télécommunications canadien. Il suffit

de composer le numéro d'accès à *Canada Direct* du pays où vous vous trouvez et de suivre les instructions qui vous seront données. Au besoin, un téléphoniste canadien bilingue peut vous aider. Pour vous procurer la liste des numéros d'accès à *Canada Direct*, appelez le 1 800 561-8868 (au Canada), ou reportez-vous à la liste qui se trouve à la fin de la présente brochure.

En voyage, pour connaître les dernières nouvelles, écoutez Radio Canada International (RCI), soit à la radio, soit par l'intermédiaire d'Internet (<http://www.rcinet.ca>). RCI diffuse également les messages émanant du gouvernement canadien en cas d'urgence. Pour obtenir un indicateur des fréquences et des heures de diffusion dans les différentes parties du monde, consultez le site Web de RCI ou téléphonez à la Société Radio-Canada en composant le (514) 597-7555.

Votre passeport est-il en règle?

Votre passeport est la meilleure preuve de votre citoyenneté canadienne. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Si vous avez des questions à ce sujet, consultez le site Web du Bureau des passeports (<http://www.ppt.gc.ca>) ou téléphonez au 1 800 567-6868. À Montréal, vous pouvez composer le (514) 283-2152, à Ottawa-Hull, le

(819) 994-3500, à Toronto, le
(416) 973-3251, et à Vancouver,
le (604) 586-2500.

Vous trouverez des formulaires de demande aux bureaux des passeports, aux comptoirs postaux et dans les missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Prévoyez au moins trois semaines pour la délivrance de votre nouveau passeport.

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent votre arrivée dans un pays étranger, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de votre destination afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si la validité de votre passeport expire d'ici moins de six mois.

Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas

Le passeport canadien est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et doit être utilisé uniquement par son titulaire. Il est interdit de vendre un passeport ou de permettre à d'autres personnes ou à un organisme de s'en servir, sous peine de poursuites pénales. Ces gestes constituent le fondement d'une révocation du passeport et d'un refus, à l'avenir, de services de passeport.

d'accident ou de décès, prière d'aviser » de votre passeport. Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Faites une photocopie de la page d'identification de votre passeport et gardez-la séparément de l'original durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une photocopie chez un ami ou un parent au Canada. En cas de perte, ces simples mesures permettront de remplacer plus rapidement votre passeport.

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche pour le faire remplacer, après en avoir signalé la perte ou le vol à la police de l'endroit. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex. un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), présenter une copie du rapport de police ou en donner le numéro, fournir de nouvelles photographies et payer les droits exigés.

Nous vous recommandons d'emporter, en plus de votre passeport, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté qui confirmera votre identité.

ÊTES-VOUS À RISQUE?



Vous planifiez un voyage?

Ne laissez pas votre santé de côté! L'hépatite, le choléra, la typhoïde et d'autres maladies vous guettent! Vous ne pouvez pas prévoir les problèmes d'eau et d'aliments contaminés ou les interventions chirurgicales ni les traitements dentaires d'urgence. Cependant, vous pouvez vous préparer contre les maladies transmises dans ces conditions et qui se préviennent avec un vaccin. Consultez une clinique de santé-voyage ou votre médecin et faites-vous vacciner avant de vous envoler vers le paradis. Pour trouver la clinique de santé-voyage la plus près de chez vous, visitez le site www.immunizecanada.com

Ne prenez pas de risques. Protégez-vous.

Les hépatites qui se préviennent avec un vaccin

Au nombre des infections qui se préviennent avec un vaccin, l'hépatite cause le plus grand nombre de maladies et de décès chez les voyageurs. Chaque année, plus de 1,3 million de Canadiens se rendent dans des pays en voie de développement où ils risquent de contracter l'hépatite.

Si vous vous rendez dans des endroits à risque élevé, par affaires ou pour le plaisir, vous devez connaître les mesures toutes simples qu'il vous faut suivre pour ne pas contracter cette grave maladie.

Vous êtes exposé à l'hépatite si vous :

- vous rendez dans des pays en dehors de l'Australie, du Canada, de l'Europe occidentale, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis où les conditions d'assainissement des eaux laissent à désirer (consultez les cartes);
- visitez des destinations touristiques comme le Mexique et les Antilles, même si vous logez dans des hôtels de première classe;
- avez des relations sexuelles à l'étranger avec des personnes qui y habitent;
- subissez des interventions chirurgicales ou des traitements dentaires à la suite d'un accident dans les pays où l'hépatite B est répandue (y compris le tatouage et l'acupuncture).

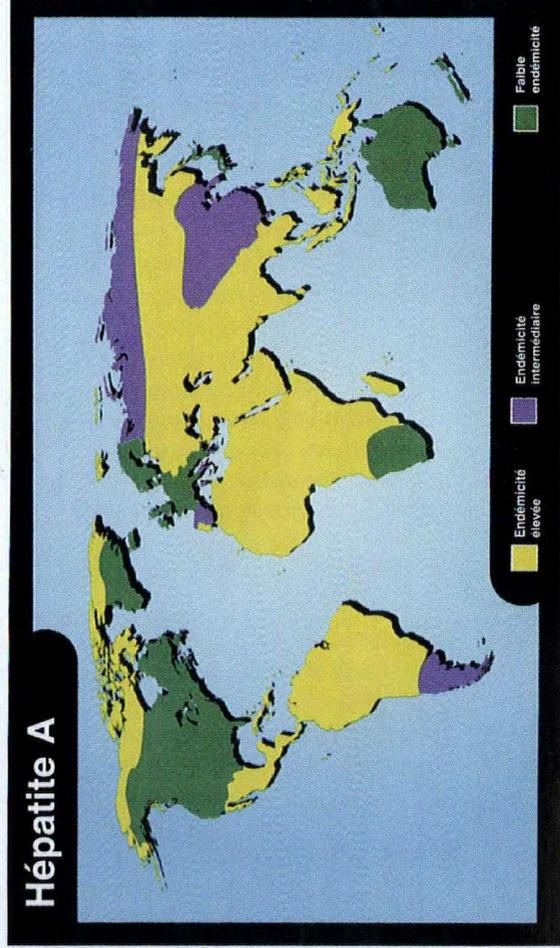
L'hépatite se prévient

Le vaccin Twinrix® peut vous protéger contre l'hépatite A et l'hépatite B. Trois doses vous protègent contre les deux virus et comportent moins d'injections en plus d'offrir une commodité accrue et des économies.

Ne laissez pas l'hépatite virale ruiner votre voyage. Consultez votre médecin ou une clinique de santé-voyage pour en savoir plus sur les façons de vous protéger contre l'hépatite en voyage.

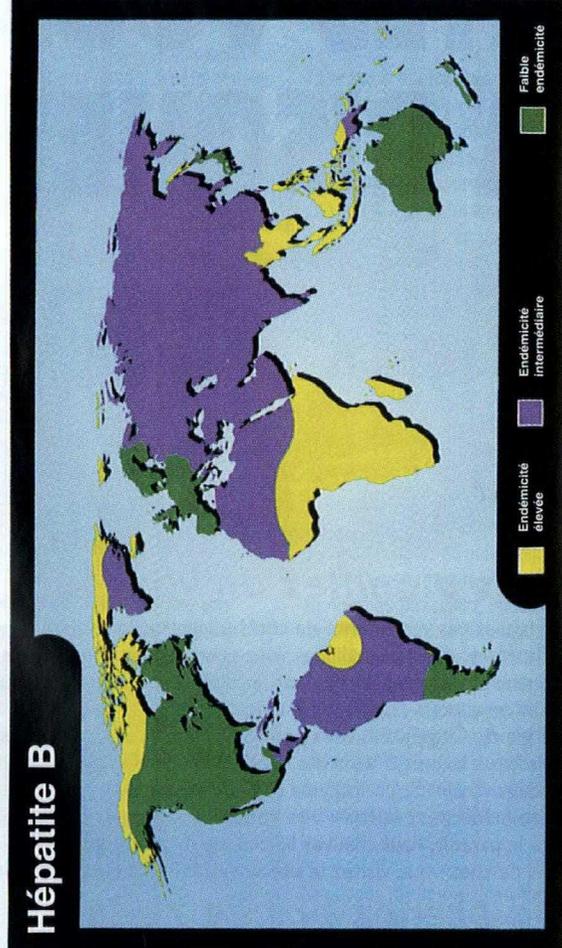
Taux d'endémicité

Hépatite A



Taux d'endémicité

Hépatite B



Voyager en Europe

L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal participent à la Convention de Schengen, qui abolit les contrôles frontaliers entre ces pays (sauf dans certains cas particuliers). Toutefois, les contrôles douaniers et de l'immigration demeurent en vigueur si vous venez dans la zone de Schengen et veillez à vous acquitter de toutes les formalités d'inscription dans **chacun**

Faites tamponner votre passeport par les autorités quand vous entrez dans la zone de Schengen et veillez à vous acquitter de toutes les formalités d'inscription dans **chacun**

des pays que vous visiterez. Lorsque vous voyagez d'un pays à l'autre dans la zone Schengen, ayez toujours votre passeport sur vous. Pendant vos déplacements dans l'un des pays de la zone Schengen, ayez toujours une photocopie de votre passeport sur vous. Ne prolongez pas votre séjour au-delà de la période autorisée dans chaque pays.

Pour avoir plus d'information sur les exigences d'entrée et d'immatriculation dans les pays de la Convention de Schengen, adressez-vous **avant** votre départ aux ambassades ou consulats de ces pays au Canada.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou du consulat du pays en question. Vous pouvez aussi consulter les rapports sur les pays étrangers à la section « Les voyages » du site Web du MAECI (http://www.dfait-maeci.gc.ca/travelreport/menu_f.htm) ou appeler la Direction générale des affaires consulaires du MAECI en composant le 1 800 267-6788 (au Canada) ou le (613) 944-6788.

S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.

En arrivant à destination, soyez prêt à prouver que vous avez assez d'argent pour la durée de votre séjour.

Informez-vous au sujet des règles et restrictions régissant les visas et la durée du séjour. Cela pourrait vous faire gagner du temps et de l'argent.

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir — vous devrez présenter votre billet de retour ou un titre de transport pour un autre pays, ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.

Voyager aux États-Unis et au Mexique

Quand vous allez aux États-Unis ou au Mexique, emportez votre passeport canadien, ou un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. Votre permis de conduire n'est pas une preuve valable de votre nationalité.

Pour des renseignements plus précis sur les voyages aux États-Unis ou au Mexique, procurez-vous les brochures du MAECI *En route pour les États-Unis ou Mexique : ¿Qué pasa?* (pour les commander, consulter la section « Sources d'information »).

Les vols nolisés

Avant de réserver une place à bord d'un avion nolisé, renseignez-vous auprès du Bureau d'éthique commerciale ou auprès d'un organisme de défense des consommateurs de votre région pour savoir si la compagnie aérienne ou l'agence de voyages est fiable.

La double nationalité

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays. Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire ou de payer des impôts spéciaux.

Si vous avez des problèmes à cause de votre double nationalité, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche.

Avez-vous des besoins spéciaux?

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes handicapées physiquement. Renseignez-vous dans votre région auprès d'un organisme pour personnes handicapées ou parlez-en à des voyageurs qui ont visité le pays. Il existe plusieurs guides sur les voyages à l'étranger conçus à l'intention des personnes ayant des besoins spéciaux. Consultez votre bibliothèque ou une librairie ou encore le site Web de l'Office des transports du Canada (<http://www.cta-otc.gc.ca>).

Demandez l'avis d'un médecin

Santé Canada recommande vivement aux voyageurs de se faire faire une évaluation de risque personnel avant leur départ, en s'adressant à leur médecin ou à une clinique santé-voyage. En se fondant sur les risques pour votre santé, le médecin pourra déterminer quels vaccins prescrire et quelles précautions spéciales vous devriez prendre en voyage. Le Laboratoire

de lutte contre la maladie (LLCM) de Santé Canada diffuse des renseignements sur la santé en voyage sur Internet (http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/osh/tmp_f.html) et par un système de télécopieur interactif, FAXlink. Pour accéder au système FAXlink, il suffit de composer le (613) 941-3900 à partir d'un télécopieur et de suivre les instructions.

Il est conseillé de consulter une clinique santé-voyage bien avant le départ. Ces cliniques pourront vous offrir les conseils les plus actuels et vous fournir tous les médicaments ou vaccinations nécessaires pour éviter les problèmes de santé pendant votre séjour à l'étranger. Vous pouvez obtenir une liste des cliniques santé-voyage de votre région en vous adressant au Programme de médecine des voyages de Santé Canada, au (613) 957-8739, en consultant Internet (<http://www.hc-sc.gc.ca>), ou en contactant la Société canadienne de santé internationale, au (613) 241-5785.

Les vaccinations

Avant de partir pour l'étranger, vérifiez **suffisamment à l'avance** si vous avez besoin de vaccinations spéciales ou d'un traitement préventif contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou la malaria. Ainsi, les pèlerins qui se rendent à La Mecque, en Arabie saoudite, pour le hadj annuel doivent se faire

vacciner contre la méningite. Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs doivent présenter un certificat international de vaccination attestant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

Pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer de **6 à 8 semaines avant le départ**. Vérifiez aussi si vos vaccinations courantes sont à jour (diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). D'autres vaccinations seront peut-être aussi nécessaires selon votre âge, votre état de santé et la nature et la durée de votre voyage.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Consultez votre pédiatre, votre médecin de famille ou une clinique santé-voyage.

Le sida

L'infection à VIH/le sida frappe tous les pays du monde. Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test **avant** votre départ. Pour savoir si le pays où vous comptez vous rendre exige ce genre d'attestation, communiquez avec Santé Canada au (613) 957-8739. En voyage, prenez exactement les mêmes précautions que chez vous.

Sachez toutefois que les condoms ne seront pas nécessairement faciles à trouver et que, même si c'est le cas, ils pourraient ne pas être conformes aux normes de sécurité fixées par l'Organisation mondiale de la santé.

N'oubliez pas que l'usage de drogues intraveineuses n'est pas seulement illégal, il est aussi extrêmement dangereux — surtout si vous partagez une seringue avec quelqu'un d'autre.

Les médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance — surtout si vous vous rendez dans un pays très sévère en matière de stupéfiants. Faites également établir par votre médecin une ordonnance supplémentaire indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments. Elle vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, il serait bon d'emporter votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Renseignez-vous pour savoir si les médicaments que vous prenez sont disponibles dans le pays où vous allez et si leur vente est autorisée. Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite. Par ailleurs, les médecins recommandent d'emporter un médicament efficace contre la diarrhée (par exemple Imodium[®]), parce qu'il n'est pas toujours facile de s'en procurer sur place.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est très important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

Si vous avez une maladie susceptible de vous causer des ennuis pendant le voyage, vous devriez porter un bracelet Medic Alert[®]. Grâce à la Fondation Medic Alert[®], des renseignements essentiels sur votre état de santé sont versés dans une base de données accessible 24 heures sur 24 partout dans le monde. Pour vous renseigner ou vous inscrire, composez le 1 800 825-3785 ou consultez le site Web de la Fondation (<http://www.medicalert.ca>).

En cas de grossesse

Si vous envisagez de vous rendre à l'étranger durant une grossesse, parlez-en à votre médecin. Certaines vaccinations sont peut-être à déconseiller. Vérifiez également si vos régimes d'assurance-voyage et d'assurance-maladie couvrent les complications de la grossesse.

À votre retour

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et indiquez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.

Si vous avez voyagé dans une région impaludée et que vous avez un accès de fièvre pendant la première année qui suit votre retour (surtout pendant les deux premiers mois), consultez immédiatement votre médecin et rappelez-lui :

- que les antipaludéens ne protègent pas complètement contre le paludisme;
- qu'il doit s'assurer qu'il ne s'agit pas de paludisme en procédant à un ou plusieurs frottis sanguins en goutte épaisse ou mince.

Assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler intégralement la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. **Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses.** Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances-voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture sera suffisante par elle-même.

Vérifiez si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur le champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;

- prévoit votre évacuation médicale vers le Canada;
- couvre les frais d'accompagnement pour le retour au Canada (par un médecin ou un infirmier);
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyage, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagne ou compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que **vous devez toujours fournir les reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus au cours de votre voyage à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies.

Autres assurances

Les Canadiens qui travaillent à l'étranger peuvent se procurer une assurance médicale personnelle qui couvre les risques professionnels et non professionnels. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient l'évacuation médicale en cas d'urgence ou de guerre. La personne assurée n'a plus besoin de cotiser à un régime d'assurance gouvernemental, et les personnes qui sont à sa charge sont également couvertes. Pour en savoir plus sur ce type d'assurance, vous pouvez consulter l'annonce de Telfer International Inc. ou écrire à Telfer (courriel : info@telferinsurance.com).

Certains ennuis d'un autre ordre peuvent vous causer énormément de difficultés à l'étranger : perte de bagages, vol de sac à main ou de portefeuille, annulation de vol, etc. Pensez à prendre une

ATTENTION

Travailler ailleurs qu'au Canada sans l'assurance adéquate est risqué.

Depuis plus de 30 ans, Telfer International assure les Canadiens travaillant partout ailleurs qu'au Canada, y compris les États-Unis. La couverture médicale que nous offrons est complète et inclut les risques professionnel et de guerre.

Appelez-nous, et nous vous expliquerons la force et la polyvalence de notre protection.

Téléphone : (514) 284-2002 • Téléc. : (514) 284-3203
email : info@telferinsurance.com
www.telferinc.com



TELFER

Une protection qui va loin

assurance-voyage pour vous indemniser dans de tels cas.

Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international ou d'une assurance complémentaire. Avant de prendre le volant, ne manquez pas de vous mettre au courant du code de la route du pays. Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'y a eu qu'un accrochage mineur. Pour conduire au Mexique et en Amérique centrale, il vous faudra une assurance-automobile qui vous couvre dans chaque pays que vous visitez; vous pouvez normalement acheter cette assurance à la frontière. Pour connaître les exigences relatives à la conduite aux États-Unis ou au Mexique, consultez les brochures du MAECI *En route pour les États-Unis ou México : ¿Qué pasa?* (pour les commander, consulter la section « Sources d'information »).

Questions d'argent

Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Les chèques de voyage dans la

devise du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Il serait fort utile d'avoir sous la main dès votre arrivée un peu d'argent du pays — sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit. Certains pays limitent les entrées et les sorties d'argent. Pour en savoir plus sur la réglementation des changes, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du pays que vous avez l'intention de visiter ou encore auprès de votre agent de voyages.

Ne comptez pas exclusivement sur vos cartes bancaires ou de crédit. Elles ne sont pas nécessairement acceptées à l'étranger.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Vous trouverez des renseignements à ce sujet dans la brochure de l'Agence intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (pour la commander, voir la section « Sources d'information »).

Le Bureau international des services fiscaux de l'ADRC traite les déclarations d'impôt des non-résidents et des résidents réputés du Canada, notamment les Canadiens affectés à un poste à l'étranger. Le Bureau offre de l'aide au téléphone, par courrier et au guichet, et s'occupe aussi de tous les comptes de retenue des non-résidents. Vous pouvez communiquer avec le Bureau à l'adresse suivante : 2204, chemin Walkley à Ottawa ON K1A 1A8, ou par télécopieur au (613) 941-2505. Vous pouvez également appeler le Bureau (qui accepte les appels à frais virés) aux numéros suivants :

Renseignements généraux :

(613) 954-1368

Comptes de retenue des

non-résidents : **(613) 952-2344**

Programme de résolution

de problème : **(613) 957-1407**

Si vous avez accès à Internet, vous pouvez obtenir de l'information sur l'ADRC et un grand nombre de ses publications et formulaires (<http://www.ccr-a-adrc.gc.ca>).

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de Douanes Canada. Ce service vise les articles qui portent un numéro de série ou d'autres marques particulières. À

votre demande, Douanes Canada peut aussi apposer une étiquette sur d'autres articles pour leur attribuer un numéro de série.

Les bijoux ont souvent une valeur élevée tout en étant difficiles à identifier. Pour n'avoir aucune difficulté lorsque vous les rapporterez, communiquez avec le bureau de Douanes Canada le plus près de chez vous pour vous renseigner sur les mesures à prendre avant de partir pour l'étranger.

Femmes voyageant seules

Voyager au féminin — Conseils pour la femme qui voyage contient une foule de renseignements qui s'adressent aux voyageuses (voir la section « Sources d'information » pour commander cette publication du MAECI). Divers ouvrages traitent de sujets concernant les femmes en voyage et renferment des conseils utiles. Vérifiez dans une librairie ou dans une bibliothèque avant de partir. Vous pouvez également consulter dans Internet *Journeywoman Online*, un site qui diffuse de l'information à l'intention des femmes qui aiment voyager (<http://www.journeywoman.com>), ou *HERmail*, un répertoire de femmes du monde entier qui se font un plaisir de discuter de questions de voyage avec d'autres femmes (<http://www.HERmail.net>).

Voyager avec des enfants

Si vous vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend durant votre absence, consultez un avocat avant de partir. Le MAECI publie une brochure qui traite de ces problèmes : *Enlèvements internationaux d'enfants — Guide à l'intention des parents*. (Pour la commander, voir la section « Sources d'information ».)

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. **Avant votre départ**, mettez-vous en rapport avec l'ambassade ou le consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. En ce qui concerne la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion de cas aux Affaires consulaires du MAECI en composant le **1 800 387-3124** (au Canada) ou le **(613) 943-1055**.

Une personne de moins de 18 ans qui voyage seule ou avec un seul parent, ou un autre adulte, doit être munie d'un document notarié certifiant que ses deux parents ont autorisé le voyage.

18 Sachez que les agents de douane sont toujours à la recherche

d'enfants portés disparus et qu'ils peuvent vous poser des questions sur les enfants qui vous accompagnent. Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises, pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (acte de naissance ou de baptême, passeport, certificat de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté et votre statut de résident à votre retour au Canada.

Adoptions internationales

Si vous songez à adopter un enfant à l'étranger, vous devez tout d'abord communiquer avec les autorités de la province ou du territoire où résidera l'enfant. L'adoption d'un enfant relève des provinces et des territoires, alors que l'entrée au Canada d'un enfant adopté est sous la responsabilité de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Sans visa d'immigration, un enfant pourrait se voir refuser l'entrée au Canada; or ce visa n'est pas délivré sans l'approbation préalable de la province ou du territoire. Si la demande d'approbation est faite de l'étranger, celle-ci peut être difficile et longue à obtenir, et elle peut être refusée, même si l'adoption est déjà effectuée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter les

Avant de partir... L'aide-mémoire du voyageur

- Documentez-vous. Renseignez-vous sur le pays que vous allez visiter et apprenez quelques expressions dans la langue qu'on y parle.
 - Procurez-vous une assurance-maladie complémentaire et une assurance-voyage.
 - Ayez sur vous une attestation d'assurance et confiez-en une copie à quelqu'un au Canada.
 - Établissez un itinéraire et un budget souples et gardez-en un exemplaire chez vous.
 - Vérifiez la date d'expiration de votre passeport. Celui-ci doit être encore valide au moins six mois après la durée prévue de votre voyage. Photocopiez la page d'identification et gardez-la séparément de votre passeport.
 - Laissez une photocopie de votre passeport à quelqu'un au Canada. N'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, priez d'aviser ».
 - Assurez-vous que vous avez tous les visas nécessaires.
 - Vérifiez si vous ou un membre de votre famille êtes considéré comme un ressortissant de l'un des pays que vous allez visiter.
 - Faites-vous faire toutes les vaccinations exigées. Si vous emportez des médicaments, laissez-les dans leur emballage d'origine.
 - Ayez avec vous une ordonnance pour tous les médicaments qui ne sont pas en vente libre et, si vous vous servez de seringues, munissez-vous d'un certificat médical justifiant leur usage. Laissez des photocopies de ces documents à la maison.
 - Gardez les originaux des reçus de tous les achats que vous faites, ainsi que de votre note d'hôtel, du contrat de location de voiture et de vos factures médicales.
 - Si vous êtes une femme et que vous voyagez seule, prenez toutes les précautions nécessaires pour assurer votre sécurité.
 - Si vous voyagez avec un enfant, n'oubliez pas de régler tous les arrangements concernant sa garde. Si l'enfant voyage seul, munissez-le de documents attestant que le voyage a été autorisé par ses deux parents.
 - Assurez-vous que les produits d'origine animale ou végétale que vous prévoyez de rapporter sont acceptés au Canada. Les animaux domestiques qui voyagent avec vous peuvent avoir besoin de vaccins ou de permis spéciaux que l'on peut obtenir moyennant certains frais. Consultez la page 27 pour un complément d'information et adressez-vous à un bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments proche de chez vous.
- N'oubliez pas de mettre la présente brochure dans vos bagages. Elle pourrait vous être plus utile que vous ne l'imaginez.**

autorités de votre province ou de votre territoire ou un centre d'appel de CIC aux numéros suivants :

Montréal - (514) 496-1010
 Toronto - (416) 973-4444
 Vancouver - (604) 666-2171

Pour trouver de l'aide

L'immatriculation consulaire

Si vous séjournez plus de trois mois dans un pays étranger, il est conseillé de vous inscrire officiellement à la mission canadienne la plus proche. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence. L'immatriculation est facultative, et les renseignements fournis ne seront transmis à aucun autre service du gouvernement du Canada. Dans les pays d'Europe de l'Ouest, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, les voyageurs ne peuvent habituellement pas s'inscrire auprès de la mission du Canada.

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu un accord officiel de réciprocité avec l'Australie.

L'assistance consulaire

En cas de besoin, vous pouvez vous adresser à l'un des 270 points de

Vous pouvez téléphoner sans frais (partout au Canada) en composant le **1 888 242-2100** ou consulter le site Web de CIC (<http://www.cic.gc.ca>).

service que le Canada met à votre disposition dans le monde entier. Il se peut que, dans certaines circonstances, vous deviez payer pour les services fournis.

Ce que nous pouvons faire pour vous :

- Nous pouvons joindre, à votre demande, votre famille ou vos amis pour leur demander de vous envoyer des fonds d'urgence.
- Nous pouvons vous aider dans des situations critiques telles que les catastrophes naturelles et les soulèvements civils ou militaires.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois, les règlements et la culture du pays ou bien vous procurer un visa, nous pouvons vous indiquer des sources de renseignements.
- Nous pouvons vous aider en cas d'urgence médicale.

- Nous pouvons vous délivrer un nouveau passeport.
- Si vous êtes arrêté, nous essayerons de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays. Si vous le désirez, nous informerons votre famille et vos amis de votre arrestation et nous ferons notre possible pour voir à ce que vous bénéficiiez des garanties et des procédures judiciaires conformes aux normes du pays d'accueil.
- Si vous le souhaitez, nous pouvons avertir votre parent le plus proche d'un accident ou d'un décès et lui faire savoir s'il peut vous aider et comment.

Bien que les bureaux du Canada à l'étranger offrent tout un éventail de services aux Canadiens en voyage, la demande est telle que nous limitons nos services, surtout lorsque des services similaires sont facilement accessibles sur place. Ainsi, nous n'offrons pas les services suivants : organisation des voyages, transfert de fonds ou paiement de factures, entreposage d'effets personnels ou recherche d'objets perdus, services de traduction, aide à la recherche d'un emploi, demande de visas pour d'autres pays ou demandes de permis ou de licences.

Pour contacter la ou les missions du Canada dans votre pays de destination, consultez la section « Missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger ».

Services consulaires d'urgence

Les missions canadiennes offrent une assistance 24 heures sur 24. Si vous appelez une mission en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa ou vous pourrez laisser un message sur un répondeur. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre. Vous pouvez aussi appeler à frais virés le MAECI à Ottawa — 24 heures sur 24, sept jours sur sept — en composant le **(613) 996-8885**. Utilisez le service *Canada Direct*, s'il est offert dans le pays que vous visitez.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de mission résidente, les missions australiennes et britanniques vous fourniront une aide d'urgence ou communiqueront en votre nom avec la mission canadienne la plus proche.

Durant le voyage

Les lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si, personnellement, vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes. À certains endroits, ce qu'un homme ou une femme doit ou ne doit pas porter en public est prescrit par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois très sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets ou des édifices religieux, demandez-en d'abord l'autorisation.

Tout le monde n'aime pas être pris en photo. Si vous photographiez des habitants de l'endroit, ceux-ci risquent de vous en vouloir ou bien de vous réclamer de l'argent une

fois la photographie prise. Avant de prendre une photo, demandez toujours la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de perdre votre pellicule et votre appareil, et même d'être pris pour un espion.

Précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Par conséquent, évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez pas de frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez des ceintures de voyage et des valises

avec des compartiments secrets pour y mettre vos objets de valeur. Respectez les usages vestimentaires du pays.

Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. Téléphonez chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos titres de transport, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance. Vous risqueriez de vous retrouver sans argent et sans aucun papier d'identité.**

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic des drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, à certains endroits, il est facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis

de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Pour en savoir plus, visitez le site Web du Programme d'information antidrogue du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/travel/adip-pia>).

Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible de la peine de mort.

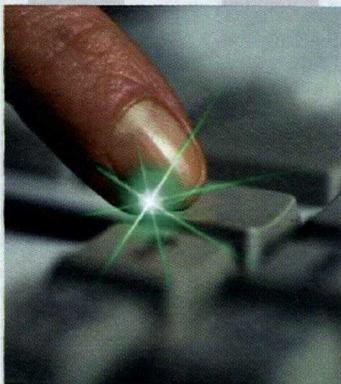
Ne transportez jamais de colis qui ne soit pas à vous d'un pays à un autre.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons.

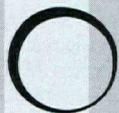
L'exploitation sexuelle des enfants

Le gouvernement du Canada a promulgué une loi en vertu de laquelle les Canadiens soupçonnés d'avoir commis des délits sexuels à l'endroit d'enfants dans des pays étrangers peuvent être arrêtés et poursuivis au Canada. Actuellement, la plupart des pays adoptent des lois ou appliquent avec plus de fermeté les lois existantes concernant l'exploitation sexuelle des enfants. Les peines prévues peuvent aller jusqu'à un emprisonnement de 14 ans. Voir le site Web du MAECI pour plus d'information.

Lorsque la vie défile à la vitesse du déclic, il vous faut une assurance voyage qui puisse tenir le coup.



**Assurance-santé d'urgence
Assurance-annulation et interruption
Assurance-évacuation et retour d'urgence**



TREXX
Clic. Vous êtes couvert.

www.trexx.com

Crimes et châtements

Plus de 2 300 Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions — dont 68 p. 100 dans des prisons américaines.

Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous y dérogez, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité. Les employés des consulats canadiens doivent également se conformer aux règles du pays d'accueil. Si vous avez des ennuis, ils peuvent vous aider à trouver un avocat, prévenir votre famille et vos amis et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays.** Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.

Procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis que le pays que vous visitez a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Dans certains pays, vous risquez de ne même pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue maternelle.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, dans certains pays, il y a présomption de culpabilité par association, ce qui signifie que vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une manifestation ou à une émeute, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant. **Là encore, la citoyenneté canadienne ne vous confère aucune immunité.**

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Si c'est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

Le courrier

Si vous partez en voyage pour une longue période, vous pouvez prendre des dispositions pour vous faire envoyer votre courrier poste restante ou, le cas échéant, à la mission canadienne la plus proche. Celle-ci gardera tout courrier de la taille d'une lettre (pas de colis) que vous pourrez venir chercher **en personne**, mais elle ne pourra pas le faire suivre.



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency



PO006F-98

Canada

À votre retour

La taxe de départ

Certains pays imposent une taxe de départ ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments : renseignez-vous et déclarez

Dans les années 50, une simple saucisse rapportée illégalement au Canada aurait été la cause d'une épidémie de fièvre aphteuse qui a détruit le bétail et entraîné des pertes de plus d'un milliard de dollars. Tous les ans, des milliers de voyageurs négligent de déclarer des produits tels que le fromage, la viande, les peaux brutes, les oiseaux vivants, les plantes et les fruits et leurs produits. Or, ces articles peuvent être porteurs de parasites ou de maladies et présenter un risque pour la santé des Canadiens, des plantes ou des animaux.

Les parasites ou les maladies exotiques pourraient détruire nos récoltes et nos forêts ou mettre le bétail en péril. Une telle situation menacerait notre approvisionnement en aliments salubres.

Nous devons protéger notre pays. La loi stipule que vous êtes tenu de déclarer les plantes, les animaux

et leurs produits que vous rapportez de l'étranger. Elle limite ou interdit l'entrée de produits qui pourraient constituer une menace pour l'agriculture et les forêts canadiennes ou présenter un danger pour la santé et la sécurité humaines.

Avant de partir pour l'étranger, consultez le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (<http://www.cfia-acia.agr.ca>) ou téléphonez à l'un des Centres de service d'importation (CSI) de l'Agence pour en savoir plus :

CSI de l'Est — 1 877 493-0468
CSI du Centre — 1 800 835-4486
CSI de l'Ouest — 1 888 732-6222

Douanes Canada et les contrôles à l'importation

Vous devez déclarer tout ce que vous rapportez de l'étranger, aussi bien les achats personnels que les cadeaux ou encore les produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas au tabac ni aux boissons alcooliques.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des produits du tabac et des boissons alcooliques (voir ci-dessous).

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des produits du tabac et des boissons alcooliques (voir ci-dessous). Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Pour une absence de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre de spiritueux ou 1,5 litre de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 millilitres de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguelettes de tabac et 200 grammes de tabac fabriqué. Les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Le Canada impose des restrictions à l'importation de certains produits. Si vous envisagez d'importer de la viande ou des produits laitiers, des plantes, des armes, des véhicules

ou encore des animaux exotiques et des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à Douanes Canada.

Il est interdit de faire entrer au Canada des publications obscènes, de la propagande haineuse et la plupart des armes, à feu et autres, ainsi que tout produit nuisible à l'environnement.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, consultez le site Web de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (<http://www.ccra-adrc.gc.ca>). Vous pouvez aussi appeler le bureau des services frontaliers de Douanes Canada de votre région ou composer le **1 800 461-9999** (au Canada) pour joindre le Service d'information automatisé de Douanes Canada.

La brochure *Je déclare* indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter après une absence de moins d'un an. (Pour la commander, voir la section « Sources d'information ».)

Souvenirs illégaux

Lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada, vous pouvez décider d'acheter des souvenirs. Malheureusement, beaucoup d'objets attrayants vendus dans des pays étrangers sont fabriqués à partir de plantes ou d'animaux en péril.

Lisez les règlements — porter un sac à main est parfois illégal



En collaboration avec plus de 140 pays, le Canada s'est engagé à protéger quelque 30 000 espèces animales et végétales. Avant de rapporter au pays un article fabriqué à partir d'une de ces espèces, soyez au courant des règlements.

Vous risquez de perdre l'article en question, de faire l'objet d'une poursuite et de vous voir imposer une amende pouvant s'élever à 150 000 \$.

Pour en savoir davantage au sujet de la législation en vigueur, consultez la page 28 ou communiquer avec :

Administrateur, CITES*

Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Tél. : (819) 997-1840
Télec. : (819) 953-6283

www.cws-scf.ec.gc.ca/cites/intro_f.html

Canada



Environnement
Canada

Environnement
Canada

*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Des cactus et des orchidées vivants, des bracelets et des sculptures en ivoire, des écailles et des produits de la tortue marine, des sculptures en os de baleines, et des peaux, des dents et des griffes de félins comptent parmi les articles le plus souvent rapportés illégalement au Canada. Ils proviennent tous d'espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementés en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), espèces dont le nombre dépasse 30 000. La CITES s'applique par l'intermédiaire d'un système de permis d'importation et d'exportation. En vertu de la *Loi sur la Protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* du Canada, un infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Assurez-vous de connaître les lois et règlements applicables avant d'acheter un animal ou une plante, ou un produit issu de ces derniers.

Dans le doute, n'achetez rien!

Comme beaucoup de pays ont aussi des lois strictes en matière de protection des espèces sauvages, il est plus prudent de laisser chez-vous des articles provenant d'une plante ou d'un animal réglementé que vous possédez déjà.

Pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter légalement au Canada et si un permis de la CITES est requis, communiquez avec Environnement Canada par téléphone au (819) 997-1840 ou par télécopieur au (819) 953-6283. Vous pouvez également consulter le site Web du Service canadien de la faune, la Voie verte (http://www.cws-scf.ec.gc.ca/cites/intro_f.html).

Après avoir résidé à l'étranger

Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pourrez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure. *Vous revenez vivre au Canada?* Pour la commander, voir la section « Sources d'information ».

Sources d'information

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

La Chine (y compris Hong Kong)
— *Conseils à l'intention des visiteurs canadiens*

Enlèvements internationaux d'enfants — *Guide à l'intention des parents*

En route pour les États-Unis — *Un compendium des cahots sur le chemin des Canadiens séjournant dans le Sud*

Enseigner les langues en Corée
(publié sur Internet seulement)

Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger

México : ¿Qué pasa? — *Conseils à l'intention des visiteurs canadiens*

La Retraite à l'étranger — *Contempler de nouveaux horizons*

Se produire aux États-Unis — *Le guide des artistes de spectacle canadiens*

Travailler à l'étranger — *Comment y voir clair*

Voyager au féminin — *Conseils pour la femme qui voyage*

Pour consulter ou commander ces brochures gratuites sur les voyages, veuillez visiter la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>). On peut aussi se les procurer en téléphonant au 1 800 267-8376 (au Canada) ou au (613) 944-4000.

Rapports sur les pays étrangers

Ces rapports renseignent les voyageurs sur la situation dans plus de 215 destinations étrangères : sécurité, questions de santé et exigences d'entrée. On peut les consulter à la section « Les voyages » du site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>). On peut aussi les commander au téléphone en composant le 1 800 267-6788 (au Canada) ou le (613) 944-6788, ou encore par télécopieur au 1 800 575-2500 (au Canada) ou au (613) 944-2500. Ces rapports sont accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada
On peut se procurer cette publication (environ 19,95 \$, plus TPS et frais d'envoi) en écrivant aux Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa ON K1A 0S9, ou en téléphonant au 1 800 635-7943 (au Canada) ou au (613) 956-4800.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

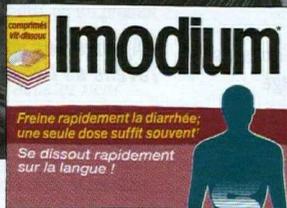
Les douanes

Je déclare

Importation de véhicules automobiles au Canada

Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada

Vous revenez vivre au Canada?



ALLEZ VOIR DU PAYS...
PAS SEULEMENT SES P'TITS COINS !

*Marque de commerce

Économisez 2,00 \$
à l'achat d'un produit Imodium*



ALLEZ VOIR DU PAYS...
PAS SEULEMENT SES P'TITS COINS !

Au détaillant (pharmacien) : Nous vous rembourserons le montant indiqué sur ce bon plus les frais de manutention établis seulement s'il vous est présenté par votre client à l'achat du produit spécifié. Tout autre usage de ce bon peut être considéré comme frauduleux. Une réduction sur toutes les taxes payables est incluse dans la valeur nominale du bon. Pour obtenir le remboursement du bon, envoyez-le par la poste à : Soins-santé grand public McNeil, B.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Ce bon est nul là où la réglementation provinciale l'interdit. Un seul bon par achat. Cette offre prend fin le 30 juin 2001.

Offre de remboursement postal : Dans les provinces où les bons-rabais sont interdits par la loi, on peut obtenir le remboursement en espèces d'un montant équivalent (plus les frais postaux) en envoyant par la poste le code CUP figurant sur l'emballage, le reçu de caisse où figure le prix d'achat (en prenant soin d'encercler le prix), le bon-rabais et l'adresse de retour à : Offre Imodium, B.P. 9885, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) EL2 4P8.



*Marque de commerce

Pour obtenir gratuitement ces publications, vous pouvez écrire à la Direction générale des communications, Agence des douanes et du revenu du Canada, Ottawa ON K1A 0L5, téléphoner au **1 800 461-9999** (au Canada) ou au **(613) 993-0534**, consulter le site Web de l'ADRC (<http://www.ccradrc.gc.ca>), ou encore communiquer avec le bureau de Douanes Canada le plus près de chez vous.

Les impôts

Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger

Pour vous procurer cette publication gratuite, visitez le site Web de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (<http://www.ccradrc.gc.ca>) ou téléphonez au Bureau international des services fiscaux de l'ADRC en composant le **1 800 267-5177** (au Canada) ou le **(613) 952-3741**.

La citoyenneté

Comment prouver votre citoyenneté canadienne

La double citoyenneté

Vous pouvez obtenir ces publications en consultant le site Internet de la Direction générale des affaires publiques, Citoyenneté et Immigration Canada (<http://cicnet.ci.gc.ca>), ou en téléphonant au **(613) 954-9019**.

Les produits alimentaires

N'en rapportez pas

Pour obtenir cette publication gratuite, écrivez à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires publiques, 59, promenade Camelot, 2^e étage est, Nepean ON K1A 0Y9. Pour commander par téléphone, faites le **(613) 225-2342**. Site Web : <http://www.cfia-acia.agr.ca>

La santé

Ce qu'il faut savoir sur le SIDA

Pour obtenir cette brochure, écrivez au Centre canadien de documentation sur le VIH/SIDA, 1565, avenue Carling, bureau 400, Ottawa ON K1Z 8R1, ou appelez cet organisme au **(613) 725-3434**. Site Web : <http://www.cpha.ca/cpha.docs/ch/basic.html>

Carnet de vaccination du voyageur Children Abroad

Don't Drink The Water : The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates Voyages internationaux et santé (2000) : Vaccinations exigées et conseils d'hygiène

On peut se procurer ces publications en s'adressant à l'Association canadienne de santé publique, 1565, avenue Carling, bureau 400, Ottawa ON K1Z 8R1, ou en téléphonant au **(613) 725-3769, poste 190**.

Info santé pour voyageurs canadiens

Pour obtenir cette publication gratuite, vous pouvez écrire à la Société canadienne de santé internationale, 1, rue Nicholas, bureau 1105, Ottawa ON K1N 7B7, téléphoner à cet organisme au **(613) 241-5785** ou encore le contacter par courriel à l'adresse csih@csih.org

Passeport santé-voyage

Un guide concis qui renferme des conseils pour rester en bonne santé pendant un voyage à l'étranger. Pour recevoir cette publication gratuite rédigée par des spécialistes de la médecine des voyages, téléphonez au **1 800 268-4372**. Site Web : <http://www.immunizecanada.com>

La sécurité

Scam Watch

Son of Scam

Ces deux publications (en anglais seulement) décrivent les scénarios les plus fréquemment utilisés par les criminels pour escroquer les voyageurs dans le monde entier. Pour les recevoir, veuillez vous adresser au Canadian Institute of Travel Counsellors of Ontario, 55, avenue Eglinton Est, bureau 209, Toronto ON M4P 1G8. On peut aussi les commander par téléphone au **1 800 589-5776** ou au **(416) 484-4450**. Site Web : <http://www.citcontario.com>

Missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger

Voici une liste des missions, par pays, auxquelles vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire. Si, en cas d'urgence, il vous est impossible de joindre une mission canadienne, veuillez appeler la Direction générale des affaires consulaires du MAECI, à frais virés, (par l'intermédiaire de *Canada Direct* le cas échéant) au numéro **(613) 996-8885**. Les heures et les jours d'ouverture des missions du Canada varient d'un pays à l'autre. Téléphonez à la mission concernée pour vous renseigner à ce sujet.

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone et de télécopieur suivent l'indicatif du pays et le code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses). Ce code doit être composé si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville); vous devrez aussi composer au préalable l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional ou de la ville de la mission. Si vous ne parvenez pas

à joindre la mission, renseignez-vous sur les codes auprès d'un téléphoniste. Si vous téléphonez du Canada dans un pays étranger, vous devrez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional.

Le service *Canada Direct* est offert par de grandes compagnies de téléphone canadiennes, en collaboration avec **Télélobe Canada**, qui achemine sur son réseau de télécommunications intercontinentales les appels en provenance de plus de 130 pays où *Canada Direct* est offert. Le symbole © indique que l'accès à *Canada Direct* est possible dans le pays en question.

Les adresses des missions, les numéros de téléphone, l'indicatif du pays et le code régional ou de la ville, peuvent changer. Lorsque des changements surviennent, la liste diffusée sur Internet, à la section « Les Voyages » du site Web du Ministère (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>) est immédiatement mise à jour.

Açores ©

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Voir Pakistan, Islamabad

Afrique du Sud ©

Le Cap

Haut-commissariat du Canada,
19th Floor, South Africa Reserve
Bank Building, 60 St. George's Mall,
Le Cap 8001, Afrique du Sud
Adresse postale : P.O. Box 683,
Le Cap 8000, Afrique du Sud
Tél. : 27 (21) 423-5240
Télé. : 27 (21) 423-4893

Pretoria

Haut-commissariat du Canada,
1103 Arcadia Street, Hatfield,
Pretoria 0083, Afrique du Sud
Adresse postale : Private Bag X13,
Hatfield, Pretoria 0028,
Afrique du Sud
Tél. : 27 (12) 422-3000
Télé. : 27 (12) 422-3052

Durban

Consulat du Canada,
25/27 Marriott Road, Durban 4001,
Kwazulu-Natal, Afrique du Sud
Adresse postale : P.O. Box 5448,
Durban 4000, Kwazulu-Natal,
Afrique du Sud
Tél. : 27 (31) 309-8434
Télé. : 27 (31) 309-8432

Johannesburg

Bureau commercial du haut-
commissariat du Canada,
Cradock Place, 1st Floor,
10 Arnold Street off Cradock
Avenue, Rosebank, Johannesburg
2196, Afrique du Sud
Adresse postale : P.O. Box 1394,
Parklands 2121, Johannesburg,
Afrique du Sud
Tél. : 27 (11) 442-3130
Télé. : 27 (11) 442-3325

Albanie

Bureau de l'ambassade du Canada,
Rruga « Brigada VIII », Pallati 2,
Apartamenti 1, Tirana, Albanie
Adresse postale : C.P. 47,
Tirana, Albanie
Tél. : 355 (42) 57274, 57275,
58344, 58345
Télé. : 355 (42) 57273

Algérie

Ambassade du Canada,
18, rue Mustapha-Khalef,
Ben Aknoun, Alger, Algérie
Adresse postale : B.P. 48, Alger-Gare,
16000 Alger, Algérie
Tél. : 213 (2) 91-49-51/60
Télé. : 213 (2) 91-49-73

Allemagne ©

Pour les appels interurbains faits dans le pays même, le code de la ville doit être précédé d'un zéro. Par exemple, pour téléphoner à Berlin, composer 030, puis le numéro.

Berlin

Ambassade du Canada,
12^e étage, Friedrichstrasse 95,
10117 Berlin, Allemagne
Tél. : 49 (30) 20 31 20
Télé. : 49 (30) 20 312 590

Düsseldorf

Consulat du Canada,
Benrather Strasse 8,
40213 Düsseldorf, Allemagne
Tél. : 49 (211) 17 21 70
Télé. : 49 (211) 35 91 65

Hambourg

Consulat du Canada,
ABC Strasse 45, 20354 Hambourg,
Allemagne
Tél. : 49 (40) 35 55 62 95
Télé. : 49 (40) 35 55 62 94

Munich

Consulat du Canada,
Tal 29, 80331 Munich, Allemagne
Tél. : 49 (89) 21 99 57 0
Télé. : 49 (89) 21 99 57 57

Stuttgart

Consulat du Canada,
Lange Strasse 51, 70174 Stuttgart,
Allemagne
Tél. : 49 (711) 2 23 96 78
Télé. : 49 (711) 2 23 96 79

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Consulat du Canada,
Rua Rei Katyavala 113,
Luanda, Angola
Tél. : 244 (2) 348-371
Télé. : 244 (2) 349-494

Anguilla

Voir Barbade

Antigua-et-Barbuda ©

Voir Barbade

Antilles néerlandaises ©

Consulat du Canada,
Maduro et Curiels Bank, N.V.,
Plaza Jojo Correa 2-4, Willemstad,
Curaçao, Antilles néerlandaises
Adresse postale : C.P. 305,
Willemstad, Curaçao,
Antilles néerlandaises
Tél. : 599 (9) 466-1115/1121
Télé. : 599 (9) 466-1122/1130

Arabie saoudite**Riyad**

Ambassade du Canada,
Diplomatic Quarter, Riyad,
Arabie saoudite

Adresse postale : P.O. Box 94321,

Riyad 11693, Arabie saoudite

Tél. : 966 (1) 488-2288

En dehors des heures de bureau :
966 (5) 547-7496

Télé. : 966 (1) 488-1997

Djeddah

Consulat du Canada,
Madina Road, Ali Reza Tower,
11th Floor, Djeddah, Arabie saoudite

Adresse postale : P.O. Box 9484,

Djeddah 21413, Arabie saoudite

Tél. : 966 (2) 653-0597/0434

Télé. : 966 (2) 653-0538

Argentine

Ambassade du Canada,
2828 Tagle, C1425EEH Buenos Aires,
Argentine

Adresse postale : C.P. 1598,

C1000WAP Correo Central,

Buenos Aires, Argentine

Tél. : 54 (11) 4805-3032

Télé. : 54 (11) 4806-1209

Arménie

Consulat du Canada, 25, rue
Demirjian, n° 21, Yerevan, Arménie

Tél. : 374 (1) 40-12-38

Télé. : 374 (2) 56-79-03

Aruba

Voir Antilles néerlandaises

Australie**Canberra**

Haut-commissariat du Canada,
Commonwealth Avenue, Canberra
ACT 2600, Australie

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Télé. : 61 (2) 6270-4081

Melbourne

Consulat du Canada,
123 Camberwell Road, Hawthorn
East, Victoria 3123, Australie

Tél. : 61 (3) 9811-9999

Télé. : 61 (3) 9811-9969

Perth

Consulat du Canada,
267 St. George's Terrace, Perth,
Western Australia 6000, Australie

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Télé. : 61 (8) 9261-7706

Sydney

Consulat général du Canada,
Level 5, Quay West, 111 Harrington
Street, Sydney, New South Wales
2000, Australie

Tél. : 61 (2) 9364-3000

Télé. : 61 (2) 9364-3098

Autriche

Ambassade du Canada,
Laurenzerberg 2, 1010 Vienne,
Autriche

Tél. : 43 (1) 531-38-3000

Télé. : 43 (1) 531-38-3905

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas (Les)

Consulat du Canada,
Shirley Street Shopping Plaza,
Nassau, Les Bahamas

Adresse postale : P.O. Box SS-6371,

Nassau, Les Bahamas

Tél. : 1 (242) 393-2123/4

Télé. : 1 (242) 393-1305

Bahreïn

Voir Arabie saoudite, Riyad

Bangladesh

Haut-commissariat du Canada,
House CWN 16/A, Road 48,
Gulshan, Dhaka, Bangladesh

Adresse postale : G.P.O. Box 569,
Dhaka 1000, Bangladesh

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Télé. : 880 (2) 88 23 043

Barbade (La)

Haut-commissariat du Canada,
Bishop's Court Hill, St. Michael,
La Barbade

Adresse postale : P.O. Box 404,

Bridgetown, La Barbade

Tél. : 1 (246) 429-3550

Télé. : 1 (246) 429-3780

Bélarus

Voir Pologne

Belgique

Ambassade du Canada,
2, avenue de Tervuren,
1040 Bruxelles, Belgique

Tél. : 32 (2) 741-0611

Télé. : 32 (2) 741-0619

Belize

Consulat du Canada,
83 North Front Street, Belize, Belize

Adresse postale : P.O. Box 610,

Belize, Belize

Tél. : 501 (2) 31-060

Télé. : 501 (2) 30-060

Bénin

Fonds canadien d'initiatives locales,
Rue 238, Lot 135, Zone résidentielle
(voisin USAID), Cotonou, Bénin

Adresse postale : B.P. 04-1124,

Cotonou, Bénin

Tél. : 229 30-49-49, 30-24-79

Télé. : 229 30-05-32

Bermudes

Voir États-Unis d'Amérique, New York

Bhoutan

Bureau canadien de la coopération,
C.P. 201, Thimphu, Bhoutan

Tél./télé. : 975 (2) 22109

Birmanie

Voir Myanmar

Bolivie

Consulat du Canada,
Avenida 20 de octubre 2475, Plaza
Avaroa Sopocachi, La Paz, Bolivie

Adresse postale : Casilla Postal

10345, La Paz, Bolivie

Tél. : 591 (2) 431-215

Télé. : 591 (2) 432-330

Bosnie-Herzégovine

Ambassade du Canada,
Logavina 7, 71000 Sarajevo,
Bosnie-Herzégovine

Tél. : 387 (71) 447-900

Télé. : 387 (71) 447-901

Botswana

Consulat du Canada,
Vision Hire Building, Queens Road,
Plot 182, Gaborone, Botswana

Adresse postale : P.O. Box 882,

Gaborone, Botswana

Tél./télé. : 267 30-44-11

Brésil**Brasilia**

Ambassade du Canada,
Setor de Embaixadas Sul, Avenida
das Nações lote 16, 70410-900

Brasilia D.F., Brésil

Adresse postale : C.P. 00961,

70359-900 Brasilia D.F., Brésil

Tél. : 55 (61) 321-2171

Télé. : 55 (61) 321-4529

Belo Horizonte

Consulat du Canada,
Rua Paraíba, bureau 1122, 9^e étage,
Belo Horizonte, Minas Gerais
30130-918, Brésil
Tél. : 55 (31) 239-8618
Télé. : 55 (31) 239-8789

Rio de Janeiro

Consulat du Canada,
Rua Lauro Muller 116, bureau 2707,
Torre Rio Sul-Botafogo, 22290-160
Rio de Janeiro, Brésil
Tél. : 55 (21) 542-9297
Télé. : 55 (21) 275-2195

Salvador

Consulat du Canada,
Av. Presidente Vargas 2400, Flat 311,
Ondina, Salvador, Bahia 40170-010,
Brésil
Tél. : 55 (71) 331-0064
Télé. : 55 (71) 203-8271

São Paulo

Consulat général du Canada,
Edifício Top Center, Avenida
Paulista 854, 5^e étage, 01310-913
São Paulo, Brésil
Adresse postale : C.P. 62693,
01214-970 São Paulo, Brésil
Tél. : 55 (11) 253-4944
Télé. : 55 (11) 3171-0058

Brunéi Darussalam ☉

Haut-commissariat du Canada,
Britannia House, Suite 51-52, Jalan
Cator, Bandar Seri Begawan 2085,
Brunéi Darussalam
Tél. : 673 (2) 22-00-43
Télé. : 673 (2) 22-00-40

Bulgarie ☉

Consulat du Canada,
a/s Ernst and Young, 38, rue Oboriste,
1504 Sofia, Bulgarie

Tél. : 359 (2) 943-3700
Télé. : 359 (2) 943-3707

Burkina Faso

Ambassade du Canada,
Rue Agostino-Néto, Ouagadougou,
Burkina Faso
Adresse postale : B.P. 548,
Ouagadougou 01,
Province du Kadiogo, Burkina Faso
Tél. : 226 31-18-94
Télé. : 226 31-19-00

Burundi

Voir Kenya

Caïmans (îles) ☉

Voir Jamaïque, Kingston

Cambodge

Ambassade du Canada/de l'Australie,
9-11, RV Senei Vinnavaut Oum,
Sangkat Chaktamouk, Khan Daun
Penh, Phnom Penh 23, Cambodge
Tél. : 855 (23) 213 470
En dehors des heures de bureau :
855 (0) 15 915 534
Télé. : 855 (23) 426 003

Cameroun

Yaoundé
Haut-commissariat du Canada,
Immeuble Stamatiades, Place de
l'Hôtel-de-Ville, Yaoundé, Cameroun
Adresse postale : B.P. 572,
Yaoundé, Cameroun
Tél. : 237 23-23-11
Télé. : 237 22-10-90

Douala

Consulat du Canada, a/s PRO-PME,
1726, avenue Charles-de-Gaulle,
Douala, Cameroun
Adresse postale : B.P. 2373,
Douala, Cameroun
Tél. : 237 43-29-34
Télé. : 237 42-31-09

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili ☉

Santiago
Ambassade du Canada,
Nueva Tajamar 481, Torre Norte,
Piso 12, Las Condes, Santiago, Chili
Adresse postale : Casilla 139,
Correo 10, Santiago, Chili
Tél. : 56 (2) 362-9660
Télé. : 56 (2) 362-9393

Antofagasta

Consulat du Canada,
Travesía del Mirador 03075,
Departamento 3-A, Antofagasta, Chili
Tél./télé. : 56 (55) 24-7652

Concepción

Consulat du Canada,
Caupolicán 245, Chiguayante,
Concepción, Chili
Adresse postale : C.P. 425,
Concepción, Chili
Tél. : 56 (41) 36-75-53
Télé. : 56 (41) 36-81-85

Chine ☉

Beijing
Ambassade du Canada,
19 Dong Zhi Men Wai Street,
Chao Yang District, Beijing 100600,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (10) 6532-3536
Télé. : 86 (10) 6532-5544

Chongqing

Consulat du Canada, Room 1705,
Metropolitan Tower, Wu Yi Lu, Yu
Zhong District, Chongqing 400010,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (23) 6373-8007
Télé. : 86 (23) 6373-8026

Guangzhou

Consulat général du Canada,
Suite 801, China Hotel Office Tower,
Liu Hua Lu, Guangzhou 510015,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (20) 8666-0569
Télé. : 86 (20) 8667-2401

Hong Kong

Consulat général du Canada,
14th Floor, One Exchange Square,
Central, Hong Kong SAR,
République populaire de Chine
Adresse postale : G.P.O. Box 11142
Central, Hong Kong SAR,
République populaire de Chine
Tél. : 85 (2) 2810-4321
Télé. : 85 (2) 2810-6736

Shanghai

Consulat général du Canada,
American International Centre,
West Tower, Suite 604,
1376 Nanjing Xi Lu,
Shanghai 200040,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (21) 6279-8400
Télé. : 86 (21) 6279-8401

Chypre ☉

Consulat du Canada,
1 Lambousa Street,
1095 Nicosie, Chypre
Adresse postale : P.O. Box 22125,
1517 Nicosie, Chypre
Tél. : 357 (2) 775-508
Télé. : 357 (2) 779-905

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël

Colombie ☉**Bogotá**

Ambassade du Canada, Cra. 7,
n° 115-33, Bogotá, Colombie

Adresse postale : C.P. 110067,

Bogotá 2, Colombie

Tél. : 57 (1) 657-9800

Télex. : 57 (1) 657-9912

Carthagène

Consulat du Canada, Edificio
Centro Ejecutivo Bocagrande,
Carrera 3 # 8-129, Oficina n° 1103,
Carthagène, Colombie

Tél. : 57 (5) 665-5838

Télex. : 57 (5) 665-5837

Comores (Les)

Voir Tanzanie

Congo (Kinshasa)

Voir République démocratique du
Congo

Congo (Libreville)

Voir Gabon

Cook (Îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée du Nord

Ambassade de Suède,
District de Munsudong, Pyongyang,
Corée du Nord

Tél./télex. : 850 2 381-7258

Corée du Sud ☉**Séoul**

Ambassade du Canada,
10^e et 11^e étages, Édifice Kolon,
45 Mugyo-Dong, Chung-ku, Séoul
100-170, Corée du Sud

Adresse postale : C.P.O. Box 6299,

Séoul 100-662, Corée du Sud

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Télex. : 82 (2) 755-0686, 3455-6123

Pusan

Consulat du Canada,
a/s Bumin Mutual Savings and
Finance Corporation, Bureau 32-1,
2-GA, Daechung-Dong, Chung-ku,
Pusan 600-092, Corée du Sud

Tél. : 82 (51) 246-7024/3205

Télex. : 82 (51) 247-8443, 246-5658

Costa Rica ☉

Ambassade du Canada,
Centre commercial exécutif
La Sabana, édifice n° 5, 3^e étage,
à côté de Contraloria General de la
República, San José, Costa Rica

Adresse postale : C.P. 351-1007,

San José, Costa Rica

Tél. : 506 296-4149

Télex. : 506 296-4270

Côte d'Ivoire ☉

Ambassade du Canada,
Immeuble Trade Center,
23, avenue Noguès, Le Plateau,
Abidjan, Côte d'Ivoire

Adresse postale : B.P. 4104,

Abidjan 01, Côte d'Ivoire

Tél. : 225 20-21-20-09

Télex. : 225 20-21-77-28

Croatie ☉

Ambassade du Canada,
Prilaz Gjire Dezelica 4,
10000 Zagreb, Croatie

Tél. : 385 (1) 488-1200, 488-1211

Télex. : 385 (1) 488-1230

Cuba**La Havane**

Ambassade du Canada, Calle 30,
n° 518, Esquina a7a, Miramar,
La Havane, Cuba

Tél. : 53 (7) 24 25 16

Télex. : 53 (7) 24 20 44

Guardalavaca

Consulat du Canada,
Villa Cabanas 13-14,
Guardalavaca, Holguín, Cuba

Tél. : 53 (24) 30320

Télex. : 53 (24) 30321

Varadero

Consulat du Canada,
Calle 13E, Avenida Primera y Camino
del Mar, Varadero, Mantanzas, Cuba

Tél. : 53 (5) 61-2078

Télex. : 53 (5) 66-7395

Danemark ☉**Copenhague**

Ambassade du Canada,
Kr. Bernikowsgade 1,
1105 Copenhague K, Danemark

Tél. : 45 33-48-32-00

Télex. : 45 33-48-32-20/21

Nuuk (Groënland)

Consulat du Canada,
Groenlandsfly A/S, 3900 Nuuk,
Groënland

Adresse postale : C.P. 1012,

3900 Nuuk, Groënland

Tél. : 299 32.88.88

Télex. : 299 32.02.88

Djibouti

Consulat du Canada, Place Lagarde,
Djibouti, Djibouti

Adresse postale : B.P. 1188,

Djibouti, Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Télex. : 25 (3) 35-00-14

Dominique ☉

Voir Barbade

Égypte ☉**Le Caire**

Ambassade du Canada,
5, place El Saraya El Kobra, Édifice
Arab African International Bank,
Cité des Jardins, Le Caire, Égypte

Adresse postale : C.P. 1667,

Le Caire, Égypte

Tél. : 20 (2) 794-3110

Télex. : 20 (2) 796-3548

Alexandrie

Consulat du Canada,
Arab Express Shipping Co.,
59, rue El Horria, Alexandrie, Égypte

Tél. : 20 (3) 493-9142, 490-9595

Télex. : 20 (3) 490-9696

El Salvador

Bureau de l'ambassade du
Canada, Centro Financiero Gigante,
Hall du 2^e niveau, Alameda Roosevelt
y 63 Ave. Sur, Plaza las Américas,
San Salvador, El Salvador

Tél. : 503 279-4655

Télex. : 503 279-0765

Émirats arabes unis ☉**Abou Dhabi**

Ambassade du Canada,
440 26th Street (au coin de 26th
Street et de Daïma Street, entre les
ambassades d'Allemagne et de
France), Abou Dhabi, Émirats
arabes unis

Adresse postale : P.O. Box 6970,

Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Tél. : 971 (2) 445-6969

Télex. : 971 (2) 445-8787

Dubaï

Consulat du Canada,
Juma Al Majid Building, Suite 708,
Khalid Ibn Al Waleed Street,
Bur Dubaï, Émirats arabes unis
Adresse postale : P.O. Box 52472,
Dubaï, Émirats arabes unis
Tél. : 971 (4) 352 1717
Télé. : 971 (4) 351 7722

Équateur ☉**Quito**

Ambassade du Canada,
Avenida 6 de diciembre, n° 2816,
y Paul Rivet, Immeuble Josueth
Gonzalez, 4^e étage, Quito, Équateur
Adresse postale : C.P. 17-11-6512
(CC1), Quito, Équateur
Tél. : 593 (2) 506-162, 232-114
Télé. : 593 (2) 503-108

Guayaquil

Consulat du Canada,
Avenida General 810 et Victor
Manuel Rendon, Edificio Torres de la
Merced, 4^e étage, Guayaquil, Équateur
Tél. : 593 (4) 563-580, 253-850
Télé. : 593 (4) 314-562

Érythrée

Consulat du Canada,
Andenet Street, House #87/89,
Asmara, Érythrée
Adresse postale : B.P. 3962,
Asmara, Érythrée
Tél. : 291 (1) 18-24-90, 18-19-40,
18-19-41
Télé. : 291 (1) 18-24-88, 18-42-41

Espagne ☉**Madrid**

Ambassade du Canada,
Édifice Goya, 35 Nuñez de Balboa,
28001 Madrid, Espagne
Adresse postale : C.P. 587,
28080 Madrid, Espagne

Tél. : 34 (91) 423-3250

Télé. : 34 (91) 423-3251

Barcelone

Consulat du Canada, Elisenda de
Pinos, 10, 08034 Barcelone, Espagne
Tél. : 34 (93) 204-2700
Télé. : 34 (93) 204-2701

Málaga

Consulat du Canada,
Édifice Horizonte, Plaza de la
Malagueta 2, 1^{er} étage, 29016
Málaga, Espagne
Adresse postale : C.P. 99, 29080
Málaga, Espagne
Tél. : 34 (95) 222-3346
Télé. : 34 (95) 222-4023

Estonie ☉

Bureau de l'ambassade du Canada,
Toom Kooli 13, 2^e étage,
0100 Tallinn, Estonie
Tél. : 372 (6) 627-3310/3311
Télé. : 372 (6) 627-3312

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique ☉**Washington**

Ambassade du Canada,
501 Pennsylvania Avenue, N.W.,
Washington, D.C. 20001, États-Unis
Tél. : 1 (202) 682-1740
Télé. : 1 (202) 682-7726

Atlanta

Consulat général du Canada,
1175 Peachtree Street N.E.,
100 Colony Square, Suite 1700,
Atlanta, Géorgie 30361-6205,
États-Unis
Tél. : 1 (404) 532-2000
Télé. : 1 (404) 532-2050

Boston

Consulat général du Canada,
3 Copley Place, Suite 400, Boston,
Massachusetts 02116, États-Unis
Tél. : 1 (617) 262-3760
Télé. : 1 (617) 262-3415

Buffalo

Consulat général du Canada,
3000 HSBC Center, Buffalo,
New York 14203-2884, États-Unis
Tél. : 1 (716) 858-9500
Télé. : 1 (716) 852-4340

Chicago

Consulat général du Canada,
Two Prudential Plaza,
180 North Stetson Avenue, Suite 2400,
Chicago, Illinois 60601, États-Unis
Tél. : 1 (312) 616-1860
Télé. : 1 (312) 616-1877

Dallas

Consulat général du Canada,
St. Paul Place, 750 North St. Paul
Street, Suite 1700, Dallas, Texas
75201-3247, États-Unis
Tél. : 1 (214) 922-9806
Télé. : 1 (214) 922-9815

Detroit

Consulat général du Canada,
600 Renaissance Center, Suite 1100,
Detroit, Michigan 48243-1798,
États-Unis
Tél. : 1 (313) 567-2340
Télé. : 1 (313) 567-2164

Honolulu

Consulat général de l'Australie,
Penthouse Suite, 1000 Bishop Street,
Honolulu, Hawaï 96813-4299,
États-Unis
Tél. : 1 (808) 524-5050/5054
Télé. : 1 (808) 531-5142

Los Angeles

Consulat général du Canada,
550 South Hope Street, 9th Floor,
Los Angeles, Californie 90071-2327,
États-Unis
Tél. : 1 (213) 346-2700
Télé. : 1 (213) 620-8827

Miami

Consulat du Canada,
200 South Biscayne Boulevard,
Suite 1600, Miami, Floride 33131,
États-Unis
Tél. : 1 (305) 579-1600
Télé. : 1 (305) 374-6774

Minneapolis

Consulat général du Canada,
701 Fourth Avenue South, Suite 900,
Minneapolis, Minnesota 55415-1899,
États-Unis
Tél. : 1 (612) 333-4641
Télé. : 1 (612) 332-4061

New York

Consulat général du Canada,
1251 Avenue of the Americas,
Concourse level, New York,
New York 10020-1175, États-Unis
Tél. : 1 (212) 596-1600
Télé. : 1 (212) 596-1666

Porto Rico

Consulat du Canada,
107 Cereipo Street, Alt. De Santa
Maria, Guaynabo, Porto Rico 00969,
États-Unis
Tél. : 1 (787) 790-2210
Télé. : 1 (787) 790-2205

Seattle

Consulat général du Canada,
412 Plaza 600, Sixth Avenue and
Stewart Street, Seattle, Washington
98101-1286, États-Unis
Tél. : 1 (206) 443-1777
Télé. : 1 (206) 443-9662

Éthiopie

Ambassade du Canada,
Old Airport Area, Higher 23,
Kebele 12, House Number 122,
Addis-Abeba, Éthiopie
Adresse postale : P.O. Box 1130,
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : 251 (1) 71 30 22
Télé. : 251 (1) 71 30 33

Fidji

Consulat du Canada,
c/o Canadian Airlines International,
P.O. Box 10690, Nadi Airport,
Suva, Fidji
Tél./télé. : 67 9 721 936

Finlande

Ambassade du Canada,
Pohjoispuolantienkatu 25B, 00100
Helsinki, Finlande
Adresse postale : C.P. 779, 00101
Helsinki, Finlande
Tél. : 358 (9) 17 11 41
Télé. : 358 (9) 60 10 60

France**Paris**

Ambassade du Canada,
35, avenue Montaigne, 75008
Paris, France
Tél. : 33 01- 44-43-29-00
Télé. : 33 01-44-43-29-86

Lyon

Consulat du Canada,
21, rue Bourgelat, 69002 Lyon,
France
Tél. : 33 04-72-77-64-07
Télé. : 33 04-72-77-65-09

Nice

Consulat du Canada,
10, rue Lamartine, 06000 Nice,
France

Tél. : 33 04-93-92-93-22

Télé. : 33 04-93-92-55-51

Saint-Pierre-et-Miquelon

Consulat du Canada,
16, rue Jacques-Debon, Saint-Pierre,
Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse postale : B.P. 4370, 97500
Saint-Pierre, Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél./télé. : (508) 41-55-10

Toulouse

Consulat du Canada,
30, boulevard de Strasbourg,
31000 Toulouse, France
Adresse postale : B.P. 138,
31000 Toulouse, France
Tél. : 33 05-61-99-30-16
Télé. : 33 05-62-73-52-99

Gabon

Ambassade du Canada,
Quartier Batterie IV, Libreville, Gabon
Adresse postale : B.P. 4037,
Libreville, Gabon
Tél. : 241 73 73 54
Télé. : 241 73 73 88

Gambie

Voir Sénégal

Géorgie

Voir Turquie, Ankara

Ghana

Haut-commissariat du Canada,
42 Independence Avenue, Accra,
Ghana
Adresse postale : P.O. Box 1639,
Accra, Ghana
Tél. : 233 (21) 77 37 91,
22 85 55/66/62
Télé. : 233 (21) 77 37 92

Grande-Bretagne

Voir Royaume-Uni

Grèce**Athènes**

Ambassade du Canada,
4, rue Ioannou Gennadiou,
115 21 Athènes, Grèce
Tél. : 30 (1) 727-3400
Télé. : 30 (1) 727-3480

Thessalonique

Consulat du Canada,
a/s Banque de Nouvelle-Écosse,
17, rue Tsimiski,
546 24 Thessalonique, Grèce
Tél. : 30 (31) 256-350
Télé. : 30 (31) 256-351

Grenade

Voir Barbade

Groënland

Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe

Voir Barbade

Guam

Voir Micronésie

Guatemala

Ambassade du Canada,
Édifice Edyma Plaza, 8^e étage,
13 Calle 8-44, Zona 10,
Guatemala, Guatemala
Adresse postale : C.P. 400,
Guatemala, Guatemala
Tél. : 502 333-6104, 363-4348
Télé. : 502 363-4208

Guinée

Ambassade du Canada,
Corniche Sud, B.P. 99, Conakry, Guinée
Tél. : 224 46-23-95, 46-44-48,
46-37-32, 46-32-91, 46-32-90
En dehors des heures de bureau :
224 11-21-73-72 ou
224 11-21-17-55
Télé. : 224 46-42-35

Guinée-Bissau

Voir Sénégal

Guinée équatoriale

Voir Gabon

Guyana

Haut-commissariat du Canada,
High and Young Streets,
Georgetown, Guyana
Adresse postale : P.O. Box 10880,
Georgetown, Guyana
Tél. : 592 (2) 72081/2/3/4/5
Télé. : 592 (2) 58380

Guyane française

Voir Guyana

Haïti

Ambassade du Canada,
Édifice Banque de Nouvelle-Écosse,
Delmas 18, Port-au-Prince, Haïti
Adresse postale : C.P. 826,
Port-au-Prince, Haïti
Tél. : 509 298-3050
Télé. : 509 298-3809

Hawaï

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras

Bureau de l'ambassade du Canada,
Centro Financiero BANEXPO, 3^e étage,
Boulevard San Juan Bosco, Colonia
Payaquí, Tegucigalpa, Honduras
Adresse postale : C.P. 3552,
Tegucigalpa, Honduras
Tél. : 504 232 4551
Télé. : 504 232 8767

Hong Kong

Voir Chine

Hongrie ☉

Ambassade du Canada,
Zugligetti út. 51-53, 1121 Budapest,
Hongrie

Adresse postale : Budakeszi út. 32,
1121 Budapest, Hongrie

Tél. : 36 (1) 275-1200

Télé. : 36 (1) 275-1210

Inde ☉**New Delhi**

Haut-commissariat du Canada,
7/8 Shantipath, Chanakyapuri,
New Delhi 110021, Inde

Adresse postale : P.O. Box 5207,
New Delhi, Inde

Tél. : 91 (11) 687-6500

Télé. : 91 (11) 687-6579

Bangalore

Bureau commercial du Canada,
103, Prestige Meridian 1,
29 M.G. Road, Bangalore 560 001,
Karnataka, Inde

Tél. : 91 (80) 559-9418, 558-1116

Télé. : 91 (80) 559-9424

Calcutta

Consulat du Canada,
c/o RPG Enterprises, Duncan
House, 31, Netaji Subhas Road,
Calcutta 700 001, West Bengal, Inde

Tél. : 91 (33) 242-6820/6821

Télé. : 91 (33) 248-1614

Chandigarh

Bureau du haut-commissariat du
Canada, S.C.O. 33-34-35,
Sector 17A (near Jagat Cinema),
Chandigarh, Inde

Tél. : 91 (172) 716-020/021

Télé. : 91 (172) 716-025

Chennai**(anciennement Madras)**

Consulat du Canada,
827 Anna Salai, Dhun Building,
3rd Floor, Chennai 600 002, Inde

Tél./télé. : 91 (44) 852-9818

Mumbai**(anciennement Bombay)**

Consulat du Canada,
4th Floor, 41/42 Maker Chambers VI,
Jamnalal Bajaj Marg, Nariman Point,
Mumbai 400 021, Inde

Tél. : 91 (22) 287-6027

Télé. : 91 (22) 287-5514

Indonésie ☉**Djakarta**

Ambassade du Canada,
5^e étage, Wisma Metropolitan I,
Jalan Jendral Sudirman Kav 29,
Djakarta, Indonésie

Adresse postale : C.P. 8324/JKS.MP,
Djakarta 12084, Indonésie

Tél. : 62 (21) 525-0709

Télé. : 62 (21) 571-2251

Denpasar (Bali)

Consulat de l'Australie,
Jalan Prof. Moh Yamin 4, Renon,
Denpasar, Bali, Indonésie

Adresse postale : C.P. 3243,
Denpasar, Bali, Indonésie

Tél. : 62 (361) 235-092/093

Télé. : 62 (361) 231-990

Surabaya (Java orientale)

Consulat du Canada,
a/s Groupe Maspion, Siège social,
Jalan Kembang Jepun n^{os} 38-40,
Surabaya, Java orientale, Indonésie

Tél. : 62 (31) 354-4330

Télé. : 62 (31) 354-4331

Irak

Voir Jordanie

Iran ☉

Ambassade du Canada,
57 Shahid Javad-e-Sarfraz
(Darya-E-Noor), Avenue Ostad
Motahari, Téhéran, Iran

Adresse postale : C.P. 11365-4647,
Téhéran, Iran

Tél. : 98 (21) 873-2623

Télé. : 98 (21) 873-3202

Irlande ☉

Ambassade du Canada,
65 St. Stephen's Green, Dublin 2,
Irlande

Tél. : 353 (1) 478-1988

En dehors des heures de bureau :

353 (1) 478-1476

Télé. : 353 (1) 478-1285

Islande ☉

Consulat général du Canada,
Suðurlandsbraut 10, 108 Reykjavik,
Islande

Adresse postale : C.P. 8094,
128 Reykjavik, Islande

Tél. : 354 (5) 68-0820

Télé. : 354 (5) 68-0899

Israël ☉

Ambassade du Canada,
3/5, rue Nirrim, Tel Aviv 67060, Israël

Adresse postale : C.P. 6410,
Tel Aviv 63405, Israël

Tél. : 972 (3) 636-3300

Télé. : 972 (3) 636-3383

Italie ☉**Rome**

Ambassade du Canada,
Via Zara 30, Rome, Italie 00198

Tél. : 39 (06) 44-59-81

Télé. : 39 (06) 445-98912

Milan

Consulat général du Canada,
Via Vittor Pisani 19, Milan,
Italie 20124

Tél. : 39 (02) 6758-1

Télé. : 39 (02) 6758-3900

Naples

Consulat du Canada,
Via Carducci, 29, Naples, Italie 80121

Tél. : 39 (081) 401-338

Télé. : 39 (081) 410-4210

Padoue

Consulat du Canada,
Riviera Ruzzante 25, Padoue,
Italie 35123

Tél. : 39 (049) 876-4833

Télé. : 39 (049) 878-1147

Sulmona

Consulat du Canada,
Via Panfilo Mazara 26,
Sulmona (L'Aquila), Italie 67039

Tél. : 39 (0864) 212-341

Télé. : 39 (0864) 210-158

Jamaïque ☉**Kingston**

Haut-commissariat du Canada,
3 West Kings House Road,
Kingston 10, Jamaïque

Adresse postale : P.O. Box 1500,
Kingston 10, Jamaïque

Tél. : 1 (876) 926-1500

Télé. : 1 (876) 511-3493

Montego Bay

Consulat du Canada,
29 Gloucester Avenue,
Montego Bay, Jamaïque

Tél. : 1 (876) 952-6198

Télé. : 1 (876) 952-3953

Japon ☉**Tokyo**

Ambassade du Canada,
3-38 Akasaka 7-chome, Minato-ku,
Tokyo 107-8503, Japon
Tél. : 81 (3) 5412-6200
Télééc. : 81 (3) 5412-6289

Fukuoka

Consulat du Canada, FT Building,
9F, 4-8-28 Watanabe-Dori,
Chuo-ku, Fukuoka-shi,
Fukuoka-ken 810-0004, Japon
Tél. : 81 (92) 752-6055
Télééc. : 81 (92) 752-6077

Hiroshima

Consulat du Canada,
c/o Chugoku Electric Power Co. Inc.,
4-33 Komachi, Naka-ku, Hiroshima-
shi, Hiroshima-ken 730-8701, Japon
Tél./télééc. : 81 (82) 246-0057

Nagoya

Consulat du Canada,
Nakato Marunouchi Building, 6F,
3-17-6 Marunouchi, Naka-ku,
Nagoya-shi, Aichi-ken 460-0002,
Japon
Tél. : 81 (52) 972-0450
Télééc. : 81 (52) 972-0453

Osaka

Consulat général du Canada,
Daisan Shoho Building, 12th Floor,
2-2-3, Nishi-Shinsaibashi, Chuo-ku,
Osaka 542-0086, Japon
Adresse postale : P.O. Box 150,
Osaka, Minami 542-8691, Japon
Tél. : 81 (6) 6212-4910
Télééc. : 81 (6) 6212-4914

Sapporo

Consulat du Canada,
c/o The Hokkaido Bank Ltd., 1-banchi,
Nishi 4-chome, Oldori, Chuo-ku,
Sapporo-shi, Hokkaido 060-0042,
Japon
Tél./télééc. : 81 (11) 219-0617

Sendai

Consulat du Canada,
c/o Tohoku Electric Power Co. Inc.,
3-7-1 Ichibancho, Aoba-ku, Sendai-
shi, Miyagi-ken 980-0811, Japon
Tél./télééc. : 81 (22) 268-5030

Jordanie

Ambassade du Canada,
Pearl of Shmeisani Building,
Shmeisani, Amman, Jordanie
Adresse postale : P.O. Box 815403,
Amman, Jordanie 11180
Tél. : 962 (6) 5666-124
Télééc. : 962 (6) 5689-227

Kazakhstan

Ambassade du Canada,
34, rue Vinogradova, Almaty,
Kazakhstan 480100
Tél. : 7 (3272) 501151
Télééc. : 7 (3272) 582493

Kenya ☉

Haut-commissariat du Canada,
Comcraft House, Haile Selassie
Avenue, Nairobi, Kenya
Adresse postale : P.O. Box 30481,
Nairobi, Kenya
Tél. : 254 (2) 21 48 04
Télééc. : 254 (2) 22 69 87

**Kirghizistan (République
kyrgyz)**

Consulat du Canada,
189, avenue Moskovskaya,
720010 Bishkek, Kirghizistan
Tél. : 996 (312) 65-05-06
Télééc. : 996 (312) 65-01-01,
65-02-04

Kiribati

Haut-commissariat de l'Australie,
Bairiki, Tarawa, Kiribati
Adresse postale : P.O. Box 77,
Tarawa, Kiribati
Tél. : 686 21-184
Télééc. : 686 21-440

Kosovo

Bureau de liaison du
gouvernement canadien,
Krajishkih Brigada 5, Dragodan,
Pristina, Kosovo
Tél. : 381-38-549545

Koweït

Ambassade du Canada,
24 Al-Mutawakel Street, Block 4,
Da'ayyah, Koweït, Koweït
Adresse postale : P.O. Box 25281,
Safat 13113, Koweït, Koweït
Tél. : 965 256-3025
Télééc. : 965 256-0173

Laos

Ambassade de l'Australie,
Rue J. Nehru, Quartier Phone Xay,
Vientiane, Laos
Tél. : 856 (21) 413-600
Télééc. : 856 (21) 413-601

Lesotho

Consulat du Canada,
1st Floor, Maseru Book Centre
Kingsway, Maseru, Lesotho

Adresse postale : P.O. Box 1165,
Maseru 100, Lesotho
Tél. : 266 311-256
Télééc. : 266 310-462

Lettonie

Ambassade du Canada,
Doma laukums 4, 4^e étage,
Riga 1977, Lettonie
Tél. : 371 783-0141, 722-6315
Télééc. : 371 783-0140

Liban ☉

Ambassade du Canada,
434 autostrade Jal-el-Dib,
Édifice Coolrite, 1^{er} étage,
Jal-el-Dib, Liban
Adresse postale : B.P. 60163,
Jal-el-Dib, Liban
Tél. : 961 (4) 713-900
Télééc. : 961 (4) 710-595

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Bureau de l'ambassade du Canada,
Ambassade des Pays-Bas,
20, rue Galal Bayar, Dahrha,
Dahrha, Tripoli, Libye
Adresse postale : B.P. 3801,
Dahrha, Tripoli, Libye
Tél. : 218 (21) 44-41540/41550
Télééc. : 218 (21) 33-40729

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie ☉

Bureau de l'ambassade du Canada,
Gedimino pr. 64, 2001 Vilnius,
Lituanie
Tél. : 370 (2) 220-898/865
Télééc. : 370 (2) 220-884

Luxembourg ☉

Consulat du Canada,
a/s Price Waterhouse-Coopers,
400, route d'Esch, 1471,
Luxembourg, Luxembourg
Adresse postale : B.P. 1443,
Luxembourg, Luxembourg
Tél. : 35 (2) 402-4201
Télé. : 35 (2) 49-48-48-29-12

Macao ☉

Voir Chine, Hong Kong

Macédoine (ancienne République yougoslave de) ☉

Consulat du Canada,
a/s Yucan Trade International,
12TA Udarina brigada 2a,
91000 Skopje, Macédoine
Tél. : 389 (91) 225-630
Télé. : 389 (91) 117-550

Madagascar

Consulat du Canada,
a/s QIT-Madagascar Minerals Ltd.,
Villa 3H, Lot II J 169, Ivandry,
Antananarivo 101, Madagascar
Adresse postale : B.P. 4003,
Antananarivo 101, Madagascar
Tél. : 261 (20) 22-425-59, 22-423-22
Télé. : 261 (20) 22-425-06

Malaisie ☉**Kuala Lumpur**

Haut-commissariat du Canada,
7th Floor, Plaza OSK, 172 Jalan
Ampang, 50450 Kuala Lumpur,
Malaisie
Adresse postale : P.O. Box 10990,
50732 Kuala Lumpur, Malaisie
Tél. : 6 (03) 2718-3333
Télé. : 6 (03) 2718-3395

Kuching

Consulat du Canada, c/o Cardama
Sdn. Bhd., Level 12B, Wisma Ting
Pek Khing, n° 1 Jalan Padungan,
93100 Kuching, Sarawak, Malaisie
Tél. : 6 (082) 414-000
Télé. : 6 (082) 414-333

Malawi

Consulat du Canada,
Accord Centre, M Chipembere
Highway, Blantyre-Limbe, Malawi
Adresse postale : P.O. Box 51146,
Blantyre-Limbe, Malawi
Tél. : 265 645-441
Télé. : 265 645-004, 643-446

Maldives (Îles)

Voir Sri Lanka

Mali

Ambassade du Canada,
Immeuble Séméga, Route de
Koulikoro, Bamako, Mali
Adresse postale : B.P. 198,
Bamako, Mali
Tél. : 223 21-22-36
Télé. : 223 21-43-62

Malte ☉

Consulat du Canada,
Demajo House, 103 Archbishop Street,
La Valette, Malte
Tél. : 356 233-121/126
Télé. : 356 243-147

Mariannes (Îles)

Voir Micronésie

Maroc ☉

Ambassade du Canada,
13 bis, rue Jaafar Assadik,
Agdal-Rabat, Maroc
Adresse postale : B.P. 709,
Agdal-Rabat, Maroc

Tél. : 212 (7) 67 28 80
Télé. : 212 (7) 67 21 87

Marshall (Îles)

Voir Micronésie

Martinique ☉

Voir Barbade

Maurice ☉

Consulat du Canada,
18 Jules Koenig Street, c/o Blanche
Birger Co. Ltd., Port Louis, Maurice
Adresse postale : P.O. Box 209,
Port Louis, Maurice
Tél. : 230 208-0821
Télé. : 230 208-3391

Mauritanie

Consulat du Canada,
Centre Commercial Abass,
Avenue Charle de Gaulle, Îlot « 0 »,
n° 34, 1^{er} étage, Bureau 2,
Nouakchott, Mauritanie
Adresse postale : B.P. 428,
Nouakchott, Mauritanie
Tél. : 222 29.26.97
Télé. : 222 29.26.98

Mexique ☉

*Lorsque vous téléphonez du Mexique,
l'indicatif régional pour toutes les
missions canadiennes est le 01;
lorsque vous signalez de l'extérieur
du Mexique, l'indicatif régional est
le 52.*

Mexico

Ambassade du Canada,
Calle Schiller n° 529 (Rincón del
Bosque), Colonia Bosque de
Chapultepec, 11580 Mexico, D.F.,
Mexique
Adresse postale : C.P. 105-05,
11580 Mexico, D.F., Mexique

Tél. : 52 (5) 724-7900
Service sans frais au Mexique :
01-800-706-29-00
Télé. : 52 (5) 724-7943
Si vous téléphonez de Mexico,
composez le 57-24-7900
(télé. : 57-24-7943).

Acapulco

Consulat du Canada, Centro
Comercial Marbella, Local 23, esq.
Prolongación Farallón y Miguel
Aleman, Acapulco, Guerrero, Mexique
Adresse postale : Apartado postal
94-C, 39670 Acapulco, Guerrero,
Mexique
Tél. : 52 (7) 484-1305, 481-1349
Télé. : 52 (7) 484-1306

Cancún

Consulat du Canada,
Plaza Caracol II, 3er piso, Local 330,
Boulevard Kukulkán km 8,5,
Zona hotelera, 77500 Cancún,
Quintana Roo, Mexique
Tél. : 52 (98) 83-3360/3361
Télé. : 52 (98) 83-3232

Guadalajara

Consulat du Canada,
Hotel Fiesta Americana, Local 31,
Aurelio Aceves 225, Col. Vallarta
Poniente, 44100 Guadalajara,
Jalisco, Mexique
Tél. : 52 (3) 616-6215, 615-6266,
615-6270, 616-5642
Télé. : 52 (3) 615-8665

Mazatlán

Consulat du Canada,
Hotel Playa Mazatlán,
Zona Dorada, Rodolfo T. Loaiza 202,
82110 Mazatlán, Sinaloa, Mexique
Adresse postale : C.P. 614,
82110 Mazatlán, Sinaloa, Mexique
Tél. : 52 (69) 13-73-20
Télé. : 52 (69) 14-66-55

Monterrey

Consulat du Canada,
Edificio Kalos, Piso C-1, Local 108-A,
Zaragoza 1300 Sur et Constitución,
6400 Monterrey, N.L., Mexique
Tél. : 52 (8) 344-3200/2753/2906/
2961, 345-9105/9045
Télé. : 52 (8) 344-30-48

Oaxaca

Consulat du Canada,
Pino Suarez 700, Local 11B,
Multiplaza Brena, Colonia Centro,
68000 Oaxaca, Oaxaca, Mexique
Adresse postale : Apartado postal
29, Succursal C, Colonia Reforma,
68050 Oaxaca, Oaxaca, Mexique
Tél. : 52 (951) 33-777
Télé. : 52 (951) 52-147

Puerto Vallarta

Consulat du Canada,
Calle Zaragoza 160, Interior 10,
Colonia Centro, 48300 Puerto
Vallarta, Jalisco, Mexique
Tél. : 52 (3) 222-5398, 223-0858
Télé. : 52 (3) 222-3517

San José del Cabo

Consulat du Canada,
Plaza José Green, Local 9,
Boulevard Mijares s/n, Colonia Centro,
23400 San José del Cabo,
Baja California Sur, Mexique
Tél. : 52 (114) 2-43-33
Télé. : 52 (114) 2-42-62

Tijuana

Consulat du Canada,
Germán Gedovius n° 10411-101,
Condominio del Parque, Zona Rio,
22320 Tijuana, Baja California Norte,
Mexique
Tél. : 52 (66) 84-04-61
Télé. : 52 (66) 84-03-01

Micronésie

Ambassade de l'Australie,
H&E Enterprises Bldg., Kolonia,
Ponape, Micronésie
Adresse postale : P.O. Box S,
Kolonia, Ponape, Micronésie
Tél. : 691 320-5448
Télé. : 691 320-5449

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco ☉

Consulat du Canada,
Palais de la Scala,
1, avenue Henry-Dunant,
bureau 1178, 98000 Monaco
Tél. : 377 97.70.62.42
Télé. : 377 97.70.62.52

Mongolie

Consulat du Canada,
Diplomatic Services Building,
Suite 56, Ulaanbaatar, Mongolie
Adresse postale : C.P. 243-210644,
Ulaanbaatar, Mongolie
Tél. : 976 (1) 328-285
Télé. : 976 (1) 328-289

Montserrat ☉

Voir Barbade

Mozambique

Bureau du haut-commissariat du
Canada, 1128 Julius Nyerere
Avenue, Maputo, Mozambique
Adresse postale : P.O. Box 1578,
Maputo, Mozambique
Tél. : 258 (1) 492-623/624/470
Télé. : 258 (1) 492-667

Myanmar

Ambassade de l'Australie,
88, chemin Strand, Yangon,
Myanmar (anciennement Rangoon,
Birmanie)

Tél. : 95 (1) 251-797/798

Télé. : 95 (1) 246-159

Namibie

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Nauru

Voir Australie, Canberra

Népal

Centre canadien de la coopération,
Lazimpat, Népal

Adresse postale : C.P. 4574,

Katmandou, Népal

Tél. : 977 (1) 415-193/389/391

Télé. : 977 (1) 410-422

Nicaragua ☉

Bureau de l'ambassade du Canada,
De los Pipitos, 2 rues vers l'ouest,
Rue Nogal, n° 25, Bolonia,
Managua, Nicaragua

Adresse postale : C.P. 25,

Managua, Nicaragua

Tél. : 505 (2) 68-0433/3323

Télé. : 505 (2) 68-0437

Niger

Bureau de l'ambassade du Canada,
Boulevard Mali-Béro, Niamey, Niger
Adresse postale : B.P. 362, Niamey,
Niger

Tél. : 227 75-36-86/87

Télé. : 227 75-31-07

Nigéria

Abuja
Haut-commissariat du Canada,
Plot 3A Bobo Street, Maitama,
Abuja, Nigéria
Tél. : 234 (9) 413-9910,
413-9931/2/3, 413-9953/4/5/6
Télé. : 234 (9) 413-9911

Lagos

Haut-commissariat du Canada,
17 Walter Carrington Crescent,
Victoria Island, Lagos, Nigéria
Tél. : 234 (1) 262-2512/3/5
Télé. : 234 (1) 262-2516

Niue

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège ☉

Ambassade du Canada,
Wergelandsveien 7, 0244 Oslo,
Norvège

Tél. : 47 22-99-53-00

Télé. : 47 22-99-53-01

Nouvelle-Calédonie

Consulat général de l'Australie,
Immeuble Foch, 7^e étage,
19, rue du Maréchal-Foch, Nouméa,
Nouvelle-Calédonie
Adresse postale : B.P. n° 22, 98845
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Tél. : 687 27-2414
Télé. : 687 27-8001

Nouvelle-Zélande ☉

Haut-commissariat du Canada,
3rd Floor, 61 Molesworth Street,
Thorndon, Wellington,
Nouvelle-Zélande
Adresse postale : P.O. Box 12-049,
Thorndon, Wellington,
Nouvelle-Zélande
Tél. : 64 (4) 473-9577
Télé. : 64 (4) 471-2082

Oman

Consulat du Canada,
Flat No. 310, Building 477,
Way 2907, Moosa Abdul Rahman
Hassan Building, A'Noor Street,
Ruwi, Oman
Adresse postale : P.O. Box 1275,
Muttrah, Oman
Tél. : 968 791-738
Télé. : 968 791-740

Ouganda

Consulat du Canada,
IPS Building, Parliament Road,
Kampala, Ouganda
Adresse postale : P.O. Box 20115,
Kampala, Ouganda
Tél. : 256 (41) 258-141, 235-768
Télé. : 256 (41) 234-518

Ouzbékistan

Consulat du Canada,
Centre 5, No 64, App. 21,
Tachkent, 700017, Ouzbékistan
Tél./télé. : 998 (71) 120-72-70
Tél. : 998 (712) 35-09-36

Pakistan**Islamabad**

Haut-commissariat du Canada,
Diplomatic Enclave, Sector G-5,
Islamabad, Pakistan
Adresse postale : G.P.O. Box 1042,
Islamabad, Pakistan
Tél. : 92 (51) 27 91 00
En dehors des heures de bureau :
92 (51) 27 91 13
Télé. : 92 (51) 27 91 10

Karachi

Consulat du Canada,
c/o Beach Luxury Hotel, Room 120,
Moulvi Tamiz Uddin Khan Road,
Karachi 0227, Pakistan

Tél. : 92 (21) 561-0685,
561-1031/2/3/4/5/6/7
Télé. : 92 (21) 561-0673/4

Lahore

Consulat du Canada,
c/o PAAF Building, 5th Floor, 7D
Kashmir Egerton Road, Lahore,
Pakistan
Tél. : 92 (42) 636-6230
Télé. : 92 (42) 588-2022

Palau

Voir Micronésie

Panama

Ambassade du Canada,
World Trade Center, Calle 53E,
Marbella, Galería Comercial, Piso 1,
Panama, Panama
Adresse postale : Apartado 0832-
2446, Estafeta World Trade Center,
Panama, Panama
Tél. : 507 264-9731/7115
Télé. : 507 263-8083

**Papouasie-Nouvelle-
Guinée**

Consulat du Canada,
2nd Floor, The Lodge, Bampton Street,
Port Moresby, NCD,
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Adresse postale : P.O. Box 851,
Port Moresby, NCD,
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Tél. : 675 322-4800
Télé. : 675 322-4824

Paraguay

Consulat du Canada,
Prof. Ramírez n° 3, coin de Juan de
Salazar (entre les rues Perú et
Padre Pucheu), Asunción, Paraguay
Tél. : 595 (21) 227-207
Télé. : 595 (21) 227-208

Pays-Bas (Les)

Ambassade du Canada,
Sophialaan 7, 2500 GV, La Haye,
Les Pays-Bas
Adresse postale : C.P. 30820,
La Haye, Les Pays-Bas
Tél. : 31 (70) 311-1600
Télé. : 31 (70) 311-1620

Pérou

Ambassade du Canada,
Calle Libertad 130, Miraflores,
Lima 18, Pérou
Adresse postale : C.P. 18-1126,
Bureau de poste de Miraflores,
Lima 18, Pérou
Tél. : 51 (1) 444-4015
Télé. : 51 (1) 242-4050

Philippines

Ambassade du Canada,
9th Floor, Allied Bank Centre,
6754 Ayala Avenue, Makati City
1226, Philippines
Adresse postale : P.O. Box 2168,
Makati City 1220, Philippines
Tél. : 632 867-0001
Télé. : 632 810-4299

Pologne

Ambassade du Canada,
Ulica Matejki 1/5, 00-481 Varsovie,
Pologne
Tél. : 48 (22) 629-8051
Télé. : 48 (22) 629-6457

Polynésie française

Consulat de l'Australie,
Qantas Airways, Centre Vaima
3^e étage, Papeete, Tahiti
Adresse postale : B.P. 1695, 98713
Papeete, Tahiti
Tél. : 689 43 88 38
Télé. : 689 41 05 19

Porto Rico

Voir États-Unis d'Amérique

Portugal**Lisbonne**

Ambassade du Canada,
Avenida da Liberdade, 196-200,
3^e étage, 1269-121 Lisbonne,
Portugal
Tél. : 351 21316-4600
Télé. : 351 21316-4693

Faro

Consulat du Canada,
Rua Frei Lourenço de Santa Maria,
n° 1, 1^{er} étage, 8001 Faro, Portugal
Adresse postale : C.P. 79, 8000
Faro, Portugal
Tél. : 351 289-80-3757
Télé. : 351 289-88-0888

Ponta Delgada (Açores)

Consulat du Canada,
Rua Antonio Jose de Almeida, 27,
1^{er} étage, 9500 Ponta Delgada,
São Miguel, Açores
Tél. : 351 296-281488
Télé. : 351 296-281489

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Consulat du Canada,
Quartier Assana, Bangui,
République centrafricaine
Adresse postale : B.P. 973,
Quartier Assana, Bangui,
République centrafricaine
Tél. : 236 61 09 73
Télé. : 236 61 40 74

République démocratique du Congo

Ambassade du Canada,
17, avenue PUMBU, Commune de
Gombe, Kinshasa, République
démocratique du Congo

Adresse postale : B.P. 8341,
Kinshasa 1, République
démocratique du Congo
Tél. : 243 884-1699
Télex : 243 884-1277

République dominicaine ☉
Santo Domingo

Ambassade du Canada,
Capitán Eugenio de Marchena n° 39,
La Esperilla, Santo Domingo,
République dominicaine

Adresse postale : C.P. 2054,
Santo Domingo 1, République
dominicaine
Tél. : 1 (809) 685-1136
Télex : 1 (809) 682-2691

Puerto Plata

Consulat du Canada,
Calle San Felipe 29, Puerto Plata,
République dominicaine

Tél. : 1 (809) 586-5761

Télex : 1 (809) 586-5762

République tchèque ☉

Ambassade du Canada,
Mickiewiczova 6, 125 33 Prague 6,
République tchèque

Tél. : 420 (2) 7210-1800

Télex : 420 (2) 7210-1890

Roumanie ☉

Ambassade du Canada,
36 Nicolae Iorga, 71118 Bucarest,
Roumanie

Adresse postale : Bureau de poste,
n° 22, C.P. 2966, Bucarest, Roumanie

Tél. : 40 (1) 222-9845

Télex : 40 (1) 312-9680

Royaume-Uni ☉**Londres**

Haut-commissariat du Canada,
Canada House, Services consulaires,
Trafalgar Square, Londres, SW1Y 5BJ,
Angleterre, Royaume-Uni

Tél. : 44 (20) 7258-6600

Télex : 44 (20) 7258-6533

Belfast

Consulat du Canada,
378 Strandmillis Road, Belfast,
Irlande du Nord, BT9 5BL,

Royaume-Uni

Adresse postale : P.O. Box 405,
Belfast, Irlande du Nord, BT9 5BL,
Royaume-Uni

Tél. : 44 (1232) 660-212

Télex : 44 (1232) 687-798

Birmingham

Consulat du Canada,
55 Colmore Row, Birmingham,
B3 2AS, Angleterre, Royaume-Uni

Tél. : 44 (121) 236-6474

Télex : 44 (121) 214-1099

Cardiff

Consulat du Canada,
c/o Wales Airport Hotel, Port Road,
Rhoose, Vale of Glamorgan, Wales,
CF62 3BT, Royaume-Uni

Tél. : 44 (1446) 719172

Télex : 44 (1446) 710856

Edimbourg

Consulat du Canada,
Standard Life House, 30 Lothian
Road, Édimbourg, EH1 2DH,
Écosse, Royaume-Uni

Tél. : 44 (131) 220-4333

Télex : 44 (131) 245-6010

Russie ☉**Moscou**

Ambassade du Canada,
23 Starokonyushenny Pereulok,
Moscou, 121002 Russie

Tél. : 7 (095) 956-6666

Télex : 7 (095) 956-1577

Saint-Petersbourg

Consulat général du Canada,
32 Malodetskosselski Prospekt,
Saint-Petersbourg, 198013 Russie

Tél. : 7 (812) 325-8448

Télex : 7 (812) 325-8393

Rwanda

Bureau de l'ambassade du Canada,
1534, rue Akagera, Kigali, Rwanda

Adresse postale : B.P. 1177, Kigali,
Rwanda

Tél. : 250 73210

Télex : 250 72719

Saint-Kitts-et-Nevis ☉

Voir Barbade

Saint-Marin ☉

Voir Italie, Rome

**Saint-Martin/
Sint Maarten** ☉

Consulat du Canada,
Simpson Bay Yacht Club Building,
no. 9, Apt. 5, Simpson Bay,
Sint Maarten, Antilles néerlandaises

Tél./Télex : 599 (5) 45023

Saint-Pierre-et-Miquelon ☉

Voir France

**Saint-Siège (Cité du
Vatican)** ☉

Ambassade du Canada près le
Saint-Siège, Via della Conciliazione
4/D, 00193 Rome, Italie

Tél. : 39 (06) 6830-7316/7386/7398

Télex : 39 (06) 6880-6283

**Saint-Vincent-et-
Grenadines** ☉

Voir Barbade

Sainte-Lucie ☉

Voir Barbade

Salomon (Îles)

Haut-commissariat de l'Australie,
Corner Hibiscus Avenue and Mud
Alley, Honiara, Îles Salomon

Tél. : 677 21561/2/3

Télex : 677 23691

Samoa

Haut-commissariat de l'Australie,
Fen Gai Ma Leata Building, Beach
Road, Tamaligi, Apia, Samoa

Adresse postale : P.O. Box 704,
Apia, Samoa

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13, 252-32

Télex : 68 (5) 231-59

São Tomé-et-Principe

Voir Gabon

Sénégal ☉

Ambassade du Canada,
45, avenue de la République,
Dakar, Sénégal

Adresse postale : B.P. 3373,
Dakar, Sénégal

Tél. : 221 823 92 90

Télex : 221 823 87 49

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Guinée

Singapour ☉

Haut-commissariat du Canada,
IBM Towers, 80 Anson Road,
14th and 15th Floors, Singapour
079907, Singapour
Adresse postale : Robinson Road,
P.O. Box 845, Singapour 901645,
Singapour
Tél. : 65 325-3200
Télé. : 65 325-3297

Slovaquie ☉

Bureau de l'ambassade du Canada,
Misikova 280, 811 00 Bratislava,
Slovaquie
Tél. : 421 (7) 352-175/7/8
Télé. : 421 (7) 399-995

Slovénie

Consulat du Canada,
a/s Triglav Insurance Company Ltd.,
Miklosiceva 19, Ljubljana 1000,
Slovénie
Tél. : 386 (61) 130-3570
Télé. : 386 (61) 130-3575

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Voir Éthiopie

Sri Lanka ☉

Haut-commissariat du Canada,
6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens,
Colombo 7, Sri Lanka
Adresse postale : P.O. Box 1006,
Colombo 7, Sri Lanka
Tél. : 94 (1) 69 58 41/42
Télé. : 94 (1) 68 70 49

Suède ☉

Stockholm
Ambassade du Canada,
Tegebacken 4, 7^e étage,
Stockholm, Suède
Adresse postale : C.P. 16129,
10323 Stockholm, Suède
Tél. : 46 (8) 453-3000
Télé. : 46 (8) 24 24 91

Göteborg

Consulat du Canada,
c/o Atlantic Container Line Sweden
AB, Sydlatanten, Skandiahallen,
403 36 Göteborg, Suède
Tél. : 46 (31) 64 55 80
Télé. : 46 (31) 64 55 75

Malmo

Consulat du Canada,
Canadian Oil Co. AB,
Verkstadsgatan 4, 233 51 Svedala,
Suède
Tél. : 46 (40) 40 23 51
Télé. : 46 (40) 40 31 12

Suisse ☉

Berne
Ambassade du Canada,
Kirchenfeldstrasse 88,
3005 Berne, Suisse
Adresse postale : C.P. 3000
Berne 6, Suisse
Tél. : 41 (31) 357 3200
Télé. : 41 (31) 357 3210

Genève

Mission permanente du Canada
auprès de l'Office des Nations Unies,
Section consulaire, 5, avenue de
l'Ariana, 1202 Genève, Suisse
Tél. : 41 (22) 909-92-00
Télé. : 41 (22) 909-92-71

Suriname

Consulat du Canada,
Wagenwagstraat 50bov,
Paramaribo, Suriname
Adresse postale : C.P. 1449,
Paramaribo, Suriname
Tél. : 59 (7) 424-527
Télé. : 59 (7) 425-962

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie ☉

Damas
Ambassade du Canada, Lot 12,
Autostrade Mezzeh, Damas, Syrie
Adresse postale : C.P. 3394,
Damas, Syrie
Tél. : 963 (11) 611-6692/6851
Télé. : 963 (11) 611-4000

Aleppo

Consulat du Canada,
Rue Al Sabil n° 2, Avenue Al Rabat,
secteur 12, Aleppo, Syrie
Adresse postale : C.P. 1250,
Aleppo, Syrie
Tél. : 963 (21) 268-4160
Télé. : 963 (21) 268-4100

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti

Voir Polynésie française

Taïwan ☉

Bureau commercial du Canada à
Taïpei, 13^e étage, 365, chemin Fu
Hsing nord, Taïpei, Taïwan
Tél. : 886 (2) 2547-9500
Télé. : 886 (2) 2712-7244

Tanzanie

Haut-commissariat du Canada,
38 Mirambo Street, Corner Garden
Avenue, Dar es Salaam, Tanzanie
Adresse postale : P.O. Box 1022,
Dar es Salaam, Tanzanie
Tél. : 255 (51) 112831/2/3/4/5
Télé. : 255 (51) 116896/7

Tchad

Voir Cameroun, Yaoundé

Thaïlande ☉

Bangkok
Ambassade du Canada,
Place Abdulrahim, 15^e étage,
990 Rama IV, Bangkok,
Bangkok 10500, Thaïlande
Adresse postale : C.P. 2090,
Bangkok 10501, Thaïlande
Tél. : 66 (2) 636-0540
Télé. : 66 (2) 636-0555

Chiangmai

Consulat du Canada,
a/s Raming Tea Co. Ltd., 151,
super autoroute Moo 3, Tasala,
Chiangmai 50000, Thaïlande
Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292
Télé. : 66 (53) 850-147, 242-616

Togo

Consulat du Canada,
70, avenue de Calais, Société
nationale des Chemins de Fer du
Togo (SNCT), Canac International Inc.,
Lomé, Togo
Adresse postale : B.P. 340, Lomé,
Togo
Tél. : 228 21-43-26
Télé. : 228 21-22-19

Tonga

Haut-commissariat de l'Australie,
Salote Road, Nuku'Alofa, Tonga
Tél. : 676 23-244
Télé. : 676 23-243

Trinité-et-Tobago ☉

Haut-commissariat du Canada,
Maple House, Tatil Centre,
3-3A Sweet Briar Road, St. Clair,
Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Adresse postale : P.O. Box 1246,
Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Télé. : 1 (868) 628-2581

Tunisie

Ambassade du Canada,
3, rue du Sénégal, Place d'Afrique,
Tunis-Belvédère, Tunisie
Adresse postale : B.P. 31,
Tunis-Belvédère, 1002 Tunisie
Tél. : 216 (1) 796-577
Télé. : 216 (1) 792-371

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles) ☉

Consulat du Canada,
2001 Leeward Highway,
Providenciales, Turks et Caïcos
Adresse postale : C.P. 62,
Turks et Caïcos
Tél. : 1 (649) 941-5245
Télé. : 1 (649) 946-4484

Turquie ☉**Ankara**

Ambassade du Canada,
Nenehatun Caddesi n° 75,
Gaziosmanpasa 06700, Ankara,
Turquie
Tél. : 90 (312) 436-1275
Télé. : 90 (312) 446-4437

Istanbul

Consulat du Canada,
Büyükdere Caddesi 107/3, Bengün
Han, 80300 Gayrettepe, Istanbul,
Turquie
Tél. : 90 (212) 272-5174
Télé. : 90 (212) 272-3427

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine ☉**Kiev**

Ambassade du Canada,
31, rue Yaroslaviv Val,
Kiev 01901, Ukraine
Tél. : 380 (44) 464-1144
Télé. : 380 (44) 464-0598

Lvov

Consulat du Canada,
2, rue A. Bohomoltsa, bureau 4,
Lvov 79005, Ukraine
Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay ☉

Ambassade du Canada,
Torre Libertad, Plaza Cagancha 1335,
bureau 1105, 11100 Montevideo,
Uruguay
Tél. : 598 (2) 902-2030
Télé. : 598 (2) 902-2029

Vanuatu

Haut-commissariat de l'Australie,
KPMG House, Port Vila, Vanuatu
Tél. : 678 22-777
Télé. : 678 23-948

Vatican ☉

Voir Saint-Siège

Venezuela ☉**Caracas**

Ambassade du Canada,
Centro Gerencial Mohedano,
P.H., Calle Los Chaguaramos,
La Castellana, Caracas, Venezuela
Adresse postale : C.P. 62-302,
Caracas 1060-A, Venezuela
Tél. : 58 (2) 264-0833, 263-4666
Télé. : 58 (2) 263-8326

Margarita

Consulat du Canada,
a/s Oficina Mosquito Coast C.A.,
Final Avenida Santiago Marino cruce
con Paseo Guaraguao, Porlamar,
Isla de Margarita, Venezuela
Tél. : 58 (95) 61-3475, 64-0086
Télé. : 58 (95) 63-4818

**Virgès (îles)
(britanniques)** ☉

Voir Barbade

Vietnam ☉**Hanoi**

Ambassade du Canada,
31, rue Hung-Vuong, Hanoi, Vietnam
Tél. : 84 (4) 823-5500
Télé. : 84 (4) 823-5333

Ho Chi Minh-Ville

Consulat général du Canada,
235, rue Dong-Khoi, The Metropolitan,
10^e étage, District 1, Ho Chi Minh-
Ville, Vietnam
Tél. : 84 (8) 824-5025
Télé. : 84 (8) 829-4528

Yémen ☉

Consulat du Canada,
Yemen Computer Co. Ltd., Building 4,
11th Street off Haddah Street,
Sanaa, Yémen
Adresse postale : P.O. Box 340,
Sanaa, Yémen

Tél. : 967 (1) 20 88 14
Télé. : 967 (1) 20 95 23

**Yougoslavie, république
fédérale de (Serbie et
Monténégro)**

Ambassade du Canada,
Kneza Milosa 75, 11000 Belgrade,
Yougoslavie
Tél. : 381 (11) 64 46 66
En dehors des heures de bureau :
381 (11) 64 45 47
Télé. : 381 (11) 64 14 80

Zambie ☉

Haut-commissariat du Canada,
5199 United Nations Avenue,
Lusaka, Zambie
Adresse postale : P.O. Box 31313,
Lusaka, Zambie
Tél. : 260 (1) 25 08 33
Télé. : 260 (1) 25 41 76

Zimbabwe ☉

Haut-commissariat du Canada,
45 Baines Avenue, Harare, Zimbabwe
Adresse postale : P.O. Box 1430,
Harare, Zimbabwe
Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5
Télé. : 263 (4) 252-186/7

Avec Canada Direct, téléphoner de l'étranger est plus facile que jamais

Pour appeler au Canada (ou ailleurs) depuis l'étranger en passant par le réseau de télécommunications canadien, composez le numéro d'accès au service *Canada Direct** (qui apparaît ci-après) pour le pays où vous vous trouvez et suivez les instructions du guide parlé. Un téléphoniste canadien bilingue est toujours disponible pour vous aider. Pour plus d'information sur l'utilisation, les tarifs ou autre, composez le 1 800 561 8868 avant de quitter le pays.

* *Canada Direct* est une marque de commerce de Téléglobe Canada utilisée en vertu d'une licence.

- ◆ Attendez la deuxième tonalité avant de composer.
 - Service accessible au moyen de téléphones affichant le symbole *Canada Direct*.
 - Service non disponible à partir des téléphones publics.
 - ▷ Service disponible sur les téléphones permettant des appels internationaux directs.
 - Service accessible seulement au moyen de téléphones publics.
- ▲ Des pièces de monnaie ou une carte téléphonique peuvent être requises dans les téléphones publics.
 - △ Service accessible à partir de téléphones particuliers dans les aéroports, bureaux de poste, ports ou certains hôtels.
 - * Lorsque vous appelez d'un téléphone public, utilisez un téléphone affichant le symbole LADATEL ou TELEMEX.

Les abonnés à *Canada Direct* peuvent aussi téléphoner d'un endroit à l'autre dans le même pays, ou encore de ce pays vers la plupart des autres pays du monde. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les appels internationaux sont un service axé d'abord sur la commodité et, à ce titre, les tarifs sont plus élevés que les appels réguliers acheminés par *Canada Direct*. Vérifiez au préalable les tarifs avec le téléphoniste de *Canada Direct*.

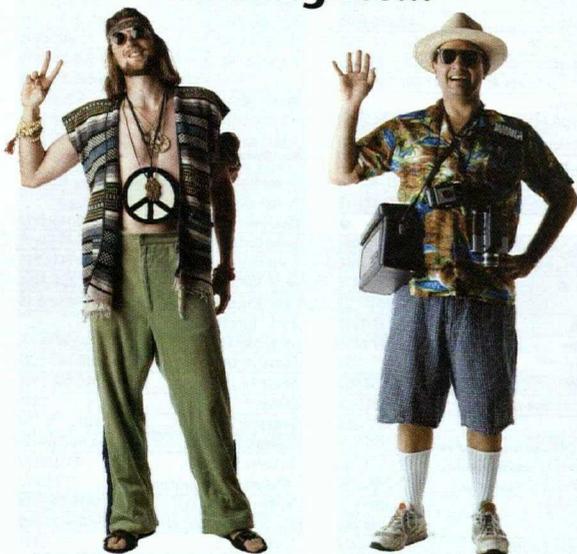
Açores	05-017-1226
Afrique du Nord ▲ (territoire espagnol)	900-99-0015
Afrique du Sud	0-800-99-0014
Alaska	1-800-555-1111
Allemagne	0-800-888-0014
Antigua ▲	1-800-744-2580
Argentine	0-800-222-1004
Australie ▲	1-800-551-1777 ou 1-800-881-150
Autriche ▲	0-800-200-217
Bahamas ■	1-800-463-0501
Bahreïn ▲	80-01-00
Barbade	1-800-744-2580
Bélarus (Moghilev, Gomel) (Vitebsk, Grodno, Minsk, Brest)	8 ♦ 10-800-111
Belgique ▲	0-800-100-19 ou 0-800-700-19
Belize (hôtels) (téléphones publics)	558 816
Bermudes △	1-800-744-2580
Bolivia ▲	0-800-0101
Bésil ▲	000-8014
Brunéï Darussalam ▲	800-010
Bulgarie ○	00-800-1359
Chili	800-360-280 ou 800-800-226
Chine (des villes principales)	108-188
Chypre	080-800-12

Cité du Vatican ▲	172-1001
Colombie	980-9-19-0005
Corée du Sud ▲	00722-015
Costa Rica ▲	0-800-015-1161
Côte d'Ivoire ▲	00-1100
Croatie ○	0-800-22-0101
Danemark	80-01-00-11
Dominique ■	1-800-744-2580
Écosse	0-800-89-0016
Égypte ▲ (Le Caire)	02-365-3643 365-3643
Émirats arabes unis	800-141
Équateur ▲	999-175
Espagne	900-99-0015
Estonie	800-800-10-11
États-Unis	1-800-555-1111
Fidji	004-890-1005
Finlande ▲	0-800-110-011
France ▲	0-800-99-00-16 ou 0-800-99-02-16
Gabon ▲	00 ♦ 012
Ghana ▲	0-19-233
Grèce ▲	00-800-1611
Grenade ■	1-800-744-2580
Guadeloupe ▲	0-800-99-00-16
Guam	1-888-788-1005
Guatemala ▲	9999-198
Guyane (Georgetown)	0161
Guyane française ▲	0-800-990-018
Haiti	161

Hawaï	1-800-555-1111
Hong Kong	800-96-1100
Service en cantonais et en mandarin	800-98-1000
Hongrie ▲	00-800-01211
Île Christmas	1-800-551-177
Île Maurice	73110
Île de la Réunion	0-800-99-0016
Îles Baléares	900-99-0015
Îles Caïmans ■	1-800-744-2580
Îles Canaries	900-99-0015
Îles Turks et Caïcos ■	01-800-744-2580
Îles Vierges (américaines) ▲ (britanniques) ■	1-800-496-0008 1-800-744-2580
Inde ▲ ▽	000167
Indonésie ▲	001-801-16 ou 008-801-16
Iran	●
Irlande	1-800-555001
Irlande du Nord	0-800-99-0016
Islande ▲	800-9010
Israël	1-800-9494-105
Italie ▲	172-1001
Jamaïque (hôtels)	1-800-222-0016 876
Japon ▲	00-539-161
Kenya (non disponible à Nairobi)	0-800-14
Liban ○	01-423-935
Lituanie (Service disponible sur les appareils Pulsar sans avoir besoin d'acheter de carte téléphonique)	8-800-9-1004 0-800-0119
Luxembourg	0-800-1100
Macao	0-800-100
Macédoine (ARYM) ▲	99-800-4277
Madère	05-017-1226
Malaisie ▲	1-800-800-017
Malte	0-800-890-150
Maroc (ONPT)	00-211-0010
Martinique ▲	0-800-99-00-16
Mexique ▲ *	01-800-123-0200 9-1-800-0-1994
Mônaco ▲	800-90016
Montserrat ■	1-800-744-2580
Nicaragua	168
Norvège	800-19-111
Nouvelle-Zélande	000919
Pakistan ▽	00-800-15-001
Panama	119
Papouasie-Nouvelle-Guinée ▽	05-07-151-40
Paraguay	008-14-800
Pays-Bas ▲	0800-022-9116
Pays de Galles	0-800-89-0016
Pérou	800-502-90

Philippines ▲	105-10 ou 102-6-18 ou 108-6-10
Pologne ▲	00-800-111-4118
Porto Rico ▲	1-800-496-7123
Portugal	0-800-800-122
Qatar	0-800-015-77
Rép. dominicaine	1-800-333-0111
Rép. tchèque	00-42-000-151
Roumanie ▲	01-800-5000
Royaume-Uni	0-800-89-0016 ou 0-500-89-1016
Russie (Moscou seulement)	755-5045 ou 747-3325
(hors de Moscou)	8095-755-5045
trains d'interurbain jusqu'à Moscou	ou 8095-747-3325
Service disponible de Moscou, St-Petersbourg, Samara, Rostov-sur-le-Don, Ekaterinbourg, Novossibirsk et Khabarovsk	810-800-110-1012
Saint-Barthélemy ▲	0-800-99-00-16
Saint-Kitts-et-Nevis ■	1-800-744-2580
Saint-Marin ▲	172-1001
Saint-Martin ▲	0-800-99-00-16
Saint-Pierre et Miquelon ▲	0-800-99-00-16
Saint-Vincent ■	1-800-744-2580
Sainte-Lucie ■	1-800-744-2580
Sénégal	3074
Singapour ▲	8000-100-100
Slovaquie	00-42-100-151
Sri Lanka	01-430077
(Colombo métropolitain)	430077
Suède	020-799-035
Suisse ▲	0-800-558-330
Syrie ○	0811
Taiwan ▲	00-804-20032
Service en cantonais et en mandarin	00-804-20015
Tasmanie ▲	3-800-551-477
Thaïlande	001-999-15-1000
Trinité-et-Tobago (hôtels)	1-800-744-3501
(ports)	22
Turquie ▲	00-800-16673
Ukraine ▲ ▽	8 ♦ 10-0-37
Uruguay	000-419
Venezuela ▲	800-11100
Viet Nam △ (Hanoi, Ho Chi Minh-Ville, prov. Quang Binh)	1201-7010
Yémen	00-800-100
Zambie	00-883
Zimbabwe	00-897

Devinez lequel a été arrêté à la frontière pour possession de drogues...



Les médicaments prescrits et même certains médicaments sans ordonnance peuvent être soumis à un examen rigoureux aux postes de douane.

Lorsque vous voyagez à l'étranger, gardez sur vous une copie de votre ordonnance et transportez vos médicaments dans leur contenant d'origine. Si vous utilisez des seringues, procurez-vous un certificat en règle attestant qu'elles sont destinées à un usage médical.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter notre site Web : www.dfait-maeci.gc.ca/antidrug/



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada

OBTENEZ-LE AVANT BE RT

24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7
**ASSISTANCE D'URGENCE,
DANS LE MONDE ENTIER**

À PARTIR DE

\$9⁹⁵

1.888.824.4418

www.247EmergencyAssist.com

INGLE.
VieSanté

Bon voyage



Renseignez-vous

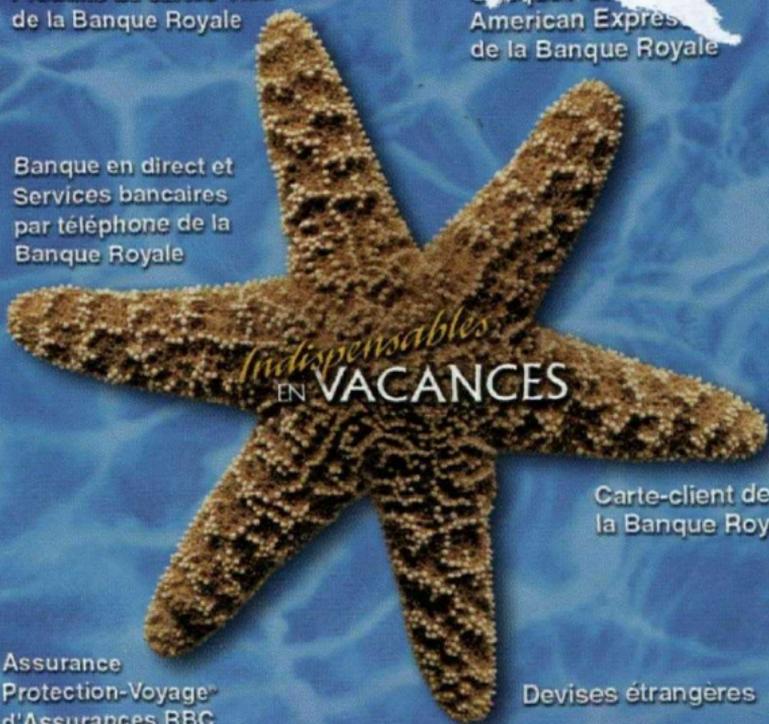
de nos services

comp

Produits de cartes *Visa*^{*}
de la Banque Royale

Produits de cartes
American Express^{*}
de la Banque Royale

Banque en direct et
Services bancaires
par téléphone de la
Banque Royale



Indispensables
EN VACANCES

Carte-client de
la Banque Royale

Assurance
Protection-Voyage[®]
d'Assurances RBC

Devises étrangères

Rendez-vous à la succursale de
la Banque Royale de votre quartier dès aujourd'hui !



GROUPE FINANCIER
BANQUE ROYALE

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada.
* Banque Royale du Canada, licenciée de cette marque.

AFFAIRES CONSULAIRES

DOCS
CA1
EA
B55
FRE
2003
Copy 1

on Voyage mais...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2002/2003



www.voyage.gc.ca



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada 

Téléphoner au Canada depuis
l'outre-mer peut être dépayasant.



Téléphonez au Canada sans tracas
Min. des Affaires étrangères
Le Canada en ligne directe.

JUL 3 0 2003



Avec **Canada Direct**, il est si facile
d'appeler chez soi ! Le petit
guide **Canada Direct**

contient les
codes d'accès
pour plus de
130 pays. Il vous suffit
d'avoir en main votre carte d'appel, de
composer le numéro d'accès pour le
pays où vous vous trouvez, et de suivre
les instructions du guide parlé. Vous
économiserez temps et argent grâce à
un tarif qui vous sera familier. Téléphoner
au Canada depuis l'outre-mer peut être
dépayasant. Avec **Canada Direct**, vous
vous sentez chez vous. Le Canada
en ligne directe.



Pour plus de précisions sur
Canada Direct, visitez le site
www.infocanadadirect.com
ou communiquez avec votre
compagnie de téléphone
locale, Bell Canada, au
1 800 561-8868, ou Telus,
au 1 888 308-2222



Le Canada
en ligne directe

Mc **Canada direct** et **Canada Direct** sont des marques de commerce de Télélobe Inc., utilisées sous licence.



Communications intercontinentales acheminées par Télélobe Inc.

TELELOBE

Bon Voyage mais...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2002/2003

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international souhaite remercier les entreprises et organisations suivantes pour le soutien qu'elles ont apporté à la publication de cette brochure :

Agence canadienne d'inspection des aliments
Aventis Pasteur Limitée
Banque Scotia
Canada Direct^{MC*}
Chèques de voyage American Express
Environment Canada
GlaxoSmithKline
Imagine Insurance
McNeil Consumer Healthcare (Imodium^{**})
Pepto-Bismol (Procter & Gamble)
Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage
RBC Banque Royale
Santé Canada
Telfer International Consultants Inc. (consultants en
assurances internationales)
Voyages au pays et à l'étranger^{***}

* **Canada Direct** est une marque de commerce de Télélobe Inc. utilisée en vertu d'une licence.

** Marque de commerce de McNeil.

*** Une composante du site Web du gouvernement du Canada :
www.canada.gc.ca



Tables des matières

Introduction	1
Avant de partir	1
Informez-vous	1
L'aide-mémoire du voyageur	2
Votre passeport	3
Changements importants	3
Gardez-le en lieu sûr!	4
Avez-vous besoin d'un visa?	5
Voyager aux États-Unis et au Mexique	5
Voyager en Europe	6
Les vols nolisés	7
La double citoyenneté	7
Avez-vous des besoins spéciaux?	7
Demandez l'avis d'un médecin	9
Les vaccinations	9
Le SIDA	11
Les médicaments	11
En cas de grossesse	12
À votre retour	12
Le paludisme (malaria)	12
L'assurance-maladie complémentaire	12
Les autres assurances	14
Vous voyagez en voiture?	16
Les questions d'argent	16
Votre situation fiscale au Canada	17
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	17
Le transport de matières dangereuses	18
Les femmes qui voyagent seules	18
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	18
L'adoption internationale	19
Pour trouver de l'aide	20
L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger	20
L'assistance consulaire	20
Les services consulaires d'urgence	21
Durant le voyage	22
Les lois et coutumes à l'étranger	22
Les précautions à prendre	22
Les drogues illicites	24

Les crimes et châtiments	24
Les procédures judiciaires	25
L'exploitation sexuelle des enfants	25
Le courrier	26

À votre retour

La taxe de départ	26
L'Agence canadienne d'inspection des aliments : renseignez-vous et déclarez	26
L'importation d'animaux familiers	26
Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation	28
L'importation d'armes à feu	29
Les souvenirs illégaux	29
Après avoir résidé à l'étranger	31

Sources d'information

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	31
Agence canadienne d'inspection des aliments	32
Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)	32
Les douanes	32
Les impôts	33
Bureau des passeports	33
Centre canadien des armes à feu	33
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	33
Le Directeur de l'état civil du Québec	33
Environnement Canada — CITES	33
Fraude	34
Office des transports du Canada	34
Questions de santé	34
Association canadienne de santé publique	34
Centre canadien de documentation sur le VIH/SIDA	34
GlaxoSmithKline	34
MedicAlert®	34
Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage	34
Santé Canada	35
Société canadienne de santé internationale	35
Radio Canada International (RCI)	35
Transports Canada	35

Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger

Assistance consulaire : numéros d'appel sans frais

Numéros d'accès à *Canada Direct*

Publié par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de cette brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau des passeports le plus proche de chez vous ou consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca). Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante :

Service des renseignements

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa ON K1A 0G2
Tél. : 1 800 267-8376 (appels du Canada) ou (613) 944-4000
Courriel : Enqserv@dfait-maeci.gc.ca

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de cette brochure. Écrivez-nous à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique (voyage@dfait-maeci.gc.ca).

L'information figurant dans la présente publication est du domaine public et peut être reproduite sans autorisation.

Les messages des commanditaires figurant dans la brochure nous sont fournis par ceux-ci. Leur publication ne signifie nullement que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international considère que les produits et services offerts par ces commanditaires sont de

qualité supérieure aux autres produits et services de même type offerts sur le marché.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Cette publication est disponible, à la demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English (Bon Voyage, But ...).

Nota : L'information contenue dans cette brochure peut changer. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou vous adresser aux ministères et organismes mentionnés.

Sources d'information

La section « Sources d'information » (p. 31) contient de l'information sur les publications, les ressources et les programmes de la Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que des autres ministères et organismes mentionnés dans cette brochure.

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Avril 2002
N° de cat. : E2-71/2002F
ISBN 0-662-86550-2

Introduction

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent environ 100 millions de voyages à l'étranger, pour leur plaisir ou pour leur travail. La plupart du temps, ces voyages se déroulent sans anicroche.

Malheureusement, on n'est jamais sûr que tout se passera bien. Personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie, d'ennuis juridiques ou de difficultés liées à la langue ou à la culture. Ces problèmes sont presque toujours sans gravité et vous pourrez en général les résoudre vous-même. Mais si vous vous heurtez à des obstacles plus sérieux, les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger sont là pour vous aider.

La brochure *Bon voyage, mais...* vous aidera à préparer votre voyage. Lisez-la avant de faire des réservations pour votre prochain voyage. Mettez-la dans vos bagages; elle est facile à

La Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tient à offrir à tous les Canadiens des services efficaces et rapides dans le monde entier. Nous nous engageons à fournir des services qui allient sensibilité, sympathie et courtoisie, tout en étant adaptés, rapides et équitables.

Nos services sont accessibles à l'administration centrale à Ottawa et par l'intermédiaire de notre réseau de bureaux à l'étranger. Les services d'urgence sont offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

consulter et vous y trouverez quantité de conseils, ainsi que d'importants numéros de téléphone et les adresses des bureaux du gouvernement du Canada dans le monde entier.

Avant de partir

Un voyage réussi est un voyage bien préparé. En vous renseignant à fond avant de partir, vous courrez moins de risques que quelque chose ne cloche.

Informez-vous

Avant de monter à bord de l'avion ou du train, prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination.

L'aide-mémoire du voyageur

- ✓ Information sur le pays de destination
- ✓ Itinéraire et budget
- ✓ Assurance-maladie et assurance voyage
- ✓ Passeport : vérifier la date d'expiration, faire des photocopies
- ✓ Visas
- ✓ Double citoyenneté : pose-t-elle problème?
- ✓ Vaccins, médicaments, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales
- ✓ Enfants : voir à ce qu'ils aient leur propre passeport, prendre des arrangements pour la garde, obtenir des documents certifiés, etc.
- ✓ Rapporter des biens : reçus d'achat, dispositions spéciales pour les aliments, les animaux, les plantes, etc.

N'oubliez pas de mettre la présente brochure dans vos bagages. Elle pourrait vous être plus utile que vous ne l'imaginez.

Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

À l'étranger, les lois du pays que vous visitez s'appliquent également à vous. Ne tenez pas pour acquis que, parce que vous êtes citoyen canadien, vous êtes au-dessus des lois étrangères.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination

est réputé dangereux. Consultez les sections « Conseils aux voyageurs », « Bulletin de voyage hebdomadaire » et « Actualités » de notre site Web pour obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour 225 destinations étrangères. Ces renseignements sont accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Pour être prêt au cas où vous connaîtrez des difficultés à l'étranger, trouvez **avant de partir** où est situé le bureau du gouvernement du Canada le plus proche du lieu où vous séjournerez. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone des bureaux du gouvernement

canadien à la fin de la présente brochure. La version diffusée sur Internet contient également leurs adresses de courrier électronique et de site Web.

Quand vous voyagez, vous pouvez utiliser le service *Canada Direct*, un système téléphonique interurbain automatisé qui vous permet de téléphoner au Canada ou dans d'autres pays par l'entremise d'un réseau de télécommunications canadien. Pour vous procurer les numéros d'accès à *Canada Direct*, rétéléphonez-vous à la liste à la fin de cette brochure.

En voyage, pour connaître les dernières nouvelles, écoutez Radio Canada International (RCI) ou consultez le site Web de RCI. Radio Canada International diffuse également les messages émanant du gouvernement canadien en cas d'urgence. Pour obtenir un indicateur des fréquences et des heures de diffusion dans les différentes parties du monde, consultez RCI.

Votre passeport

Votre passeport est la meilleure preuve de votre citoyenneté canadienne. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides.

Vous trouverez des formulaires de demande de passeport dans Internet, aux bureaux des passeports, aux comptoirs postaux et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

Changements importants

À la suite des attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis, les mesures de sécurité entourant les demandes et les renouvellements de passeport ont été resserrées. Voici quelques-uns des changements importants qui ont été apportés :

Avril 2002 : Un nouveau passeport pour une sécurité accrue

Grâce aux applications les plus récentes de l'imagerie numérique et à des dispositifs de sécurité d'avant-garde, le nouveau passeport canadien continuera de figurer parmi les passeports les plus sûrs et les plus modernes au monde. Les passeports délivrés avant cette date seront valides jusqu'à leur date d'expiration. (Pour en savoir plus, consultez le site Web du Bureau des passeports.)

À chacun son passeport

Depuis le 11 décembre 2001, les **enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport** pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents. Cette

nouvelle mesure de sécurité vise également à protéger les enfants et à combattre l'esclavage et la prostitution dont ils sont victimes. (On trouvera plus d'information sur les questions touchant les enfants à la section « Publications » de notre site Web.) Toutefois, si vous détenez un passeport valable, délivré avant le 11 décembre 2001, dans lequel est inscrit le nom de votre enfant, le passeport demeurera valide pour vous-même et votre enfant jusqu'à sa date d'expiration. Avant qu'un enfant parte en voyage, veuillez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

Prolongation du délai de traitement
En raison de l'examen approfondi dont fait l'objet une demande de passeport au Canada, la période de traitement de la demande est désormais de 10 jours pour les demandes présentées en personne. Le traitement des demandes envoyées par la poste est désormais d'au moins 20 jours. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Certificats de naissance au Québec
Depuis le 26 novembre 2001, le Bureau des passeports n'accepte, aux fins de délivrance de passeport, que le certificat de naissance délivré

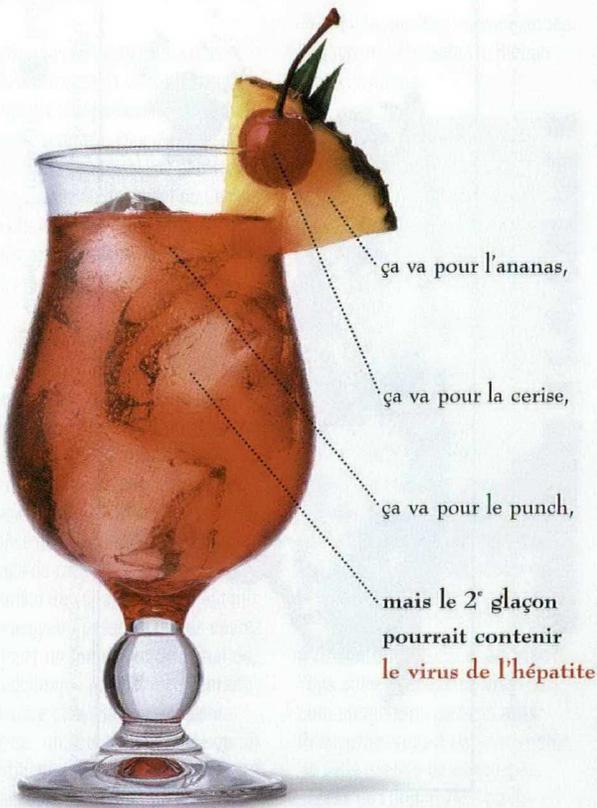
à partir du 1^{er} janvier 1994 par le Directeur de l'état civil du Québec, ou un certificat de citoyenneté canadienne, comme preuve de citoyenneté canadienne des personnes nées au Québec. Les extraits d'acte de baptême et les documents provenant de registres civils ou municipaux ne sont plus valides.

Gardez-le en lieu sûr!

Le passeport canadien est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et doit être utilisé uniquement par son titulaire. Il est interdit de vendre un passeport ou de permettre à d'autres personnes ou à un organisme de s'en servir, sous peine de poursuites pénales. Ces gestes constituent le fondement d'une révocation du passeport et d'un refus, à l'avenir, de services de passeport.

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent votre arrivée dans un pays étranger, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de votre destination afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si la validité de votre passeport expire d'ici moins de six mois.

QU'EST-CE QUI CLOCHE DANS CE VERRE ?



L'HÉPATITE : UN RISQUE CACHÉ LIÉ AUX VOYAGES

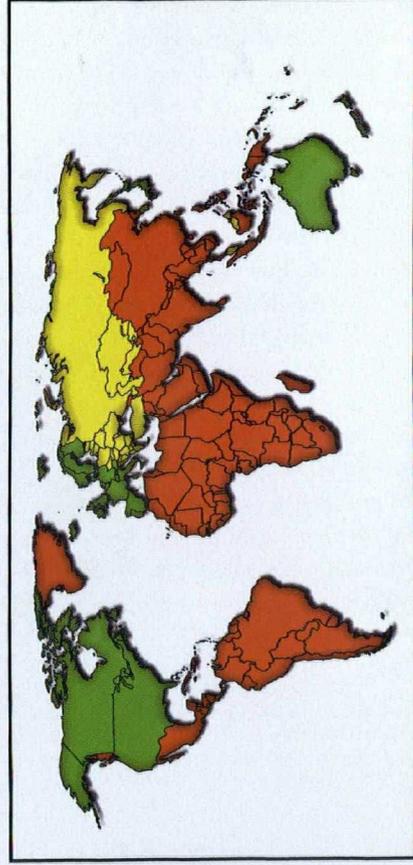
Le virus de l'hépatite qui se cache peut être dans votre cocktail est invisible et insipide. Ce n'est là qu'une des nombreuses façons possibles de contracter l'hépatite pour plus d'un million de vacanciers canadiens chaque année – même s'ils logent dans des centres de villégiature de première classe. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que le Mexique ou toutes les îles des Antilles (y compris Cuba) sont des régions hyperendémiques pour l'hépatite A. L'hépatite A et l'hépatite B sont de graves maladies du foie pouvant s'avérer mortelles. Une personne infectée peut facilement transmettre la maladie à d'autres au retour de son voyage avant même de savoir qu'elle en est atteinte.

Pourquoi courir le risque ?

Seul Twinrix® confère une protection à long terme contre l'hépatite A et l'hépatite B. Consultez votre médecin à propos de Twinrix® et restez en santé.

Vous pourriez éprouver les réactions suivantes : rougeur, enflure ou douleur au point d'injection ou fièvre, maux de tête, malaises et fatigue. La plupart des réactions indésirables sont légères et passagères. Twinrix® est une marque déposée, utilisée sous licence par GlaxoSmithKline Inc.

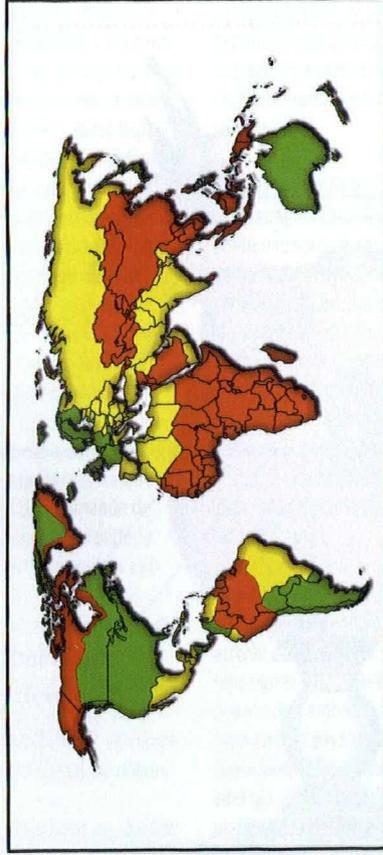
RISQUE LIÉ À L'HÉPATITE A



Adapté des Centers for Disease Control, 2001

■ élevé ■ moyen ■ faible

RISQUE LIÉ À L'HÉPATITE B



Adapté des Centers for Disease Control, 2001 et L'Organisation mondiale de la santé, 2001

■ élevé ■ moyen ■ faible

Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » de votre passeport. Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Faites une photocopie de la page d'identification de votre passeport et gardez-la séparément de l'original durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une photocopie chez un ami ou un parent au Canada. En cas de perte, ces simples mesures permettront de remplacer plus rapidement votre passeport.

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche pour le faire remplacer, après en avoir signalé la perte ou le vol à la police de l'endroit. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), présenter une copie du rapport de police ou en donner le numéro, fournir de nouvelles photographies et payer les droits exigés.

Nous vous recommandons d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté (voir ci-dessus) qui confirmera votre identité.

Pour toute question concernant les passeports, contactez le Bureau des passeports.

Voyager aux États-Unis et au Mexique

Emportez toujours votre passeport canadien valide; ou une carte d'identité valide comportant une photo, et une preuve de citoyenneté (un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté si vous n'êtes pas né au Canada).

Pour des renseignements plus précis sur les voyages aux États-Unis ou au Mexique, procurez-vous nos brochures *En route pour les États-Unis et México: ¿Qué pasa?*

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou du consulat au Canada des pays où vous comptez vous rendre. Pour en connaître davantage sur ces

pays, vous pouvez aussi consulter les rapports que nous publions sur les pays étrangers, intitulés « Conseils aux voyageurs ». S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.

En arrivant à destination, soyez prêt à prouver que vous avez assez d'argent pour la durée de votre séjour.

Voyager en Europe

L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède participent à la Convention de Schengen, qui a aboli les contrôles frontaliers entre ces pays (sauf dans certains cas particuliers). Toutefois, les contrôles douaniers et de l'immigration demeurent en vigueur si vous venez du Canada ou d'un autre pays qui n'est pas partie à la Convention de Schengen.

Assurez-vous de faire tamponner votre passeport par les autorités quand vous entrez dans l'espace Schengen et veillez à vous acquitter de toutes les

Informez-vous au sujet des règles et restrictions régissant les visas et la durée du séjour. Cela pourrait vous faire gagner du temps et de l'argent.

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir — vous devrez présenter votre billet de retour ou un titre de transport pour

formalités d'inscription dans chacun des pays que vous visiterez. Lorsque vous voyagez d'un pays à l'autre de l'espace Schengen, avez toujours votre passeport sur vous, et lorsque vous vous déplacez sur le territoire d'un des pays de l'espace Schengen, portez toujours sur vous une photocopie de votre passeport. Ne prolongez pas votre séjour au-delà de la période autorisée par chacun des pays.

Si vous vous posez des questions au sujet de votre statut ou si vous désirez obtenir plus d'information sur les exigences d'entrée et d'inscription dans les pays de l'espace Schengen, adressez-vous *avant* votre départ aux ambassades ou consulats de ces pays au Canada.

un autre pays, ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.

Les vols nolisés

Avant de réserver une place à bord d'un avion nolisé, renseignez-vous auprès du Bureau d'éthique commerciale ou auprès d'un organisme de défense des consommateurs de votre région pour savoir si la compagnie aérienne ou l'agence de voyages est fiable.

La double citoyenneté

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays. Si vous détenez une deuxième citoyenneté, vous devriez toujours voyager avec votre passeport canadien et vous présenter comme citoyen canadien aux autorités locales.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire ou de payer des impôts spéciaux.

Si vous avez des problèmes à cause de votre double citoyenneté, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le

plus proche. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

Avez-vous des besoins spéciaux?

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes handicapées physiquement. Renseignez-vous auprès d'un organisme pour personnes handicapées ou parlez-en à des voyageurs qui ont visité le pays. Il existe plusieurs guides sur les voyages à l'étranger conçus à l'intention des personnes ayant des besoins spéciaux. Consultez votre bibliothèque, une librairie ou le site Web de l'Office des transports du Canada.

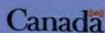
Les personnes handicapées qui détiennent un permis de stationnement valide au Canada peuvent l'utiliser dans n'importe lequel des 40 pays membres de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT). Assurez-vous de vérifier sur place auprès des autorités locales à quoi votre permis vous donne droit. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Transports Canada.



Voyagez en santé!
Voyagez bien informés...

CONSULTEZ

www.santevoyage.gc.ca



Demandez l'avis d'un médecin

Vos risques de contracter une maladie en voyage dépendent de plusieurs facteurs : votre âge, votre sexe, votre état vaccinal et de santé actuel, votre itinéraire, la durée et le genre du voyage, les activités prévues (p. ex., contacts avec des animaux, exposition à l'eau douce, contacts sexuels) et les conditions sanitaires locales.

Informez-vous avant de partir! Les responsables du Programme de médecine des voyages de Santé Canada recommandent vivement aux voyageurs de se faire faire une **évaluation de risque personnel** dans les 6 à 8 semaines précédant leur départ, en s'adressant à leur médecin ou à une clinique santé-voyage. En se fondant sur les risques pour votre santé, le médecin pourra déterminer quels vaccins et traitements préventifs prescrire, et quelles précautions spéciales vous devriez prendre en voyage pour éviter d'être malade. Pour trouver l'adresse d'une clinique santé-voyage située près de chez vous, consultez le site Web du Programme de médecine des voyages.

Les vaccinations

Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer si vous avez besoin de vaccinations spéciales

contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou le paludisme. Il est conseillé de consulter **bien avant le départ**, car pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer un mois ou deux avant le départ. Ainsi, les pèlerins qui se rendent à La Mecque, en Arabie saoudite, pour le hadj annuel doivent se faire vacciner contre la méningite. Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs doivent présenter un certificat international de vaccination attestant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

Les voyageurs canadiens se rendant à l'étranger peuvent être exposés à des maladies infectieuses, comme la polio, qui sont peu courantes au Canada. Nos normes élevées d'hygiène et nos programmes d'immunisation des enfants peuvent donner à bon nombre d'adultes un sentiment de fausse sécurité. Vérifiez si vos vaccinations courantes sont à jour (diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole).

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Consultez votre

Suivre la posologie.

**Ne partez
surtout pas
sans votre
Pepto...**

**Pour
soulager
brûlures
d'estomac
et diarrhée.**

**Parce qu'on
ne sait
jamais!**

**Pepto-
Bismol**
Protective - Upper GI

GJANO1008

pédiatre, votre médecin de famille ou une clinique santé-voyage.

Le SIDA

L'infection SIDA/VIH frappe tous les pays du monde. Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test **avant** votre départ. En voyage, prenez exactement les mêmes précautions que chez vous. Sachez toutefois que les condoms ne seront pas nécessairement faciles à trouver partout et que, même si vous en trouvez, ils pourraient ne pas être conformes aux normes de sécurité fixées par l'Organisation mondiale de la santé.

N'oubliez pas que l'usage de drogues intraveineuses n'est pas seulement illégal, il est aussi extrêmement dangereux — surtout si vous partagez une seringue avec quelqu'un d'autre.

Les médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance — surtout si vous vous rendez dans un pays très sévère en matière de stupéfiants. Faites également établir par votre médecin une ordonnance supplémentaire indiquant la dénomination

commune et le nom commercial de vos médicaments. Elle vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, il serait bon d'emporter votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente de médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite. Par ailleurs, les médecins recommandent d'emporter un médicament efficace contre la diarrhée (par exemple Imodium®) parce qu'il n'est pas toujours facile de s'en procurer sur place.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est très important d'en emporter

une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

Si vous avez une maladie susceptible de vous causer des ennuis pendant le voyage, vous devriez porter un bracelet Medic Alert®. Grâce à la Fondation Medic Alert®, les renseignements essentiels sur votre état de santé sont versés dans une base de données accessible 24 heures sur 24 partout dans le monde.

En cas de grossesse

Si vous envisagez de vous rendre à l'étranger durant une grossesse, parlez-en à votre médecin. Certaines vaccinations sont peut-être à déconseiller. Vérifiez également si vos régimes d'assurance voyage et d'assurance-maladie couvrent les complications de la grossesse.

À votre retour

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et indiquez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.

Le paludisme (malaria)

Si vous avez voyagé dans une région où sévit le paludisme et que vous avez un accès de fièvre pendant la première année qui suit votre retour (surtout pendant les trois premiers mois), consultez immédiatement votre médecin. Dites-lui dans quels pays vous avez séjourné et rappelez-lui que les antipaludéens ne protègent pas complètement contre le paludisme. Pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de paludisme, on doit effectuer un test sanguin.

L'assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses. Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture sera suffisante par elle-même.

Vérifiez si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en

ATTENTION

Travailler ailleurs qu'au Canada sans l'assurance adéquate est risqué.

Depuis plus de 30 ans, Telfer International assure les Canadiens travaillant partout ailleurs qu'au Canada, y compris aux États-Unis. La couverture médicale que nous offrons est complète et inclut les risques professionnels et de guerre.

Appelez-nous, et nous vous expliquerons la force et la polyvalence de notre protection.

Téléphone : (514) 284-2002 • Téléc. : (514) 284-3203
email : info@telferinsurance.com
www.telferinc.com



TELFER

Une protection qui va loin

difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;

- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur le champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit votre évacuation médicale vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagne ou compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus au cours de votre voyage à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies.

Les autres assurances

Votre régime d'assurance-maladie provincial ne peut être maintenu si vous vivez à l'extérieur de la province pendant un certain temps. Cette période varie selon votre province de résidence. Les Canadiens qui travaillent à l'étranger peuvent se procurer une assurance médicale personnelle qui couvre les risques professionnels et non professionnels. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient l'évacuation médicale

“Se llevaron todo mi dinero, señor policía.”

“Sie haben mir mein ganzes Geld abgenommen, Herr Polizist.”

“They took all my cash, officer.”

«Ils ont pris tout mon argent, monsieur l'agent !»



Banque Scotia[™]

Ne prenez pas de risques. Protégez l'argent de vos vacances avec les chèques de voyage[®] American Express[™]. Procurez-vous les à une succursale de la Banque Scotia avant votre départ.

www.banquescotia.com/voyage



Chèques
de Voyage

[™]Marque de commerce de la Banque de Nouvelle-Écosse.

[™]American Express, usager inscrit de cette marque déposée.

© Amex Canada Inc., 2002.

en cas d'urgence ou de guerre. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. (Vous pouvez lire l'annonce de Telfer International Consultants pour plus d'information.)

Certains ennuis d'un autre ordre peuvent vous causer énormément de difficultés à l'étranger : perte de bagages, vol de sac à main ou de portefeuille, annulation de vol, etc. Pensez à prendre une assurance voyage pour vous indemniser dans de tels cas.

Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international ou d'une assurance complémentaire. Avant de prendre le volant, ne manquez pas de vous mettre au courant du code de la route du pays. Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'y a eu qu'un accrochage mineur.

Pour conduire au Mexique et en Amérique centrale, il vous faudra une assurance-automobile qui vous couvre dans chaque pays que vous visitez; vous pouvez normalement acheter cette assurance à la frontière. Pour connaître les exigences

relatives à la conduite aux États-Unis ou au Mexique, consultez nos brochures *En route pour les États-Unis et México : ¿Qué pasa?*.

Les questions d'argent

Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas toujours acceptés. Avant de quitter le Canada, renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Il est également fort utile d'avoir sous la main dès votre arrivée un peu d'argent du pays — sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit. Pour en savoir plus sur la réglementation des changes, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du pays que vous avez l'intention de visiter ou encore auprès de votre agent de voyages. Les chèques de voyage, comme ceux émis par American Express, dans la devise du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Pour vérifier si les chèques de voyage sont acceptés dans le pays où vous comptez vous rendre, appelez American Express, au 1 800 221-7282.

Ne comptez pas exclusivement sur vos cartes bancaires ou de crédit. Elles ne sont pas nécessairement acceptées à l'étranger.

Conseils de voyage offerts par American Express



- Achetez des Chèques de Voyage American Express[®]. Ils sont acceptés dans le monde entier et ils peuvent être remplacés, contrairement à l'argent comptant.
- Signez sans tarder tous vos Chèques de Voyage. Vous les contresignez seulement au moment de les utiliser.
- Pensez aux Chèques pour deux[™], offerts en dollars américains, si vous voyagez accompagné. Les deux voyageurs peuvent les utiliser à leur guise, mais une seule signature suffit au moment d'un achat.
- Répartissez vos Chèques de Voyage et vos espèces pour diminuer le risque de tout perdre d'un seul coup.
- Vérifiez l'effet du taux de change sur vos ressources.
- Informez-vous avant de partir des frais de retrait aux guichets automatiques.
- Mettez en lieu sûr les cartes de crédit dont vous ne vous servirez pas en voyage.
- Conservez vos reçus pour faire le suivi de vos achats.

MD : utilisée par Amex Canada Inc. en vertu d'une licence accordée par American Express Company.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Vous trouverez d'excellents renseignements à ce sujet dans la brochure de l'ADRC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger*.

Le Bureau international des services fiscaux de l'ADRC traite les déclarations d'impôt des résidents de fait, des non-résidents et des résidents réputés du Canada, notamment les Canadiens affectés à un poste à l'étranger. Le Bureau offre de l'aide par téléphone, par courrier et au guichet, et s'occupe aussi de tous les comptes de retenue des non-résidents.

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des douanes

et du revenu du Canada. Ce service vise les articles qui portent un numéro de série ou d'autres marques particulières. À votre demande, l'ADRC peut aussi apposer une étiquette sur d'autres articles pour leur attribuer un numéro de série.

Les bijoux ont souvent une valeur élevée tout en étant difficiles à identifier. Pour n'avoir aucune difficulté lorsque vous les rapporterez, communiquez avec le bureau de l'ADRC le plus près de chez vous pour vous renseigner sur les mesures à prendre avant de partir pour l'étranger.

Le transport de matières dangereuses

En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un avion dans leur bagage à main ou leur bagage enregistré, ou sur eux. Les marchandises dangereuses sont des articles ou substances qui peuvent poser un risque pour la santé, la vie, la propriété ou l'environnement lorsqu'ils sont transportés. Quelle que soit votre destination, consultez avant de partir la compagnie aérienne ou le site Web de Transports Canada pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas transporter.

Les femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin — Conseils pour la femme qui voyage* contient une foule de renseignements qui s'adressent aux voyageuses.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

N'oubliez pas que, depuis le 11 décembre 2001, les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport pour voyager (voir « Changements importants » ci-dessus). Toutefois, si vous détenez un passeport valable, délivré avant le 11 décembre 2001, dans lequel est inscrit le nom de votre enfant, le passeport demeurera valide pour vous-même et votre enfant jusqu'à sa date d'expiration. Avant qu'un enfant parte en voyage, veuillez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, consultez un avocat avant de partir. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants — Guide à l'intention des parents* traite de ces problèmes.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport avec l'ambassade ou le consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en composant le **1 800 387-3124** (appels du Canada) ou le **(613) 943-1055**.

Une personne de moins de 18 ans qui voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou un autre adulte, doit être munie d'un document certifié attestant que ses deux parents ont autorisé le voyage. Vous trouverez un exemple de lettre de consentement certifiée à la section « Foire aux questions » de notre site Web.

Sachez que les agents de douane sont toujours à la recherche d'enfants portés disparus et qu'ils peuvent vous poser des questions sur les enfants qui vous accompagnent. Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises, pour

vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (acte de naissance ou de baptême, passeport, certificat de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat de statut d'Indien). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté et votre statut de résident à votre retour au Canada.

L'adoption internationale

Au Canada, l'adoption internationale est de compétence provinciale et territoriale. Si vous songez à adopter un enfant à l'étranger, vous devez tout d'abord obtenir de l'information sur les règlements en matière d'adoption de la province ou du territoire où résidera l'enfant. L'adoption d'un enfant relève des provinces et des territoires, mais l'entrée au Canada d'un enfant adopté relève de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Sans un visa d'immigration approprié, un enfant pourrait se voir refuser l'entrée au Canada; or, la demande de visa peut être refusée, même si l'adoption est déjà effectuée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter les autorités de votre province ou de votre territoire ou le centre d'appel de CIC le plus près de chez vous.

Pour trouver de l'aide

L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger

Nous vous conseillons de vous inscrire officiellement au bureau du gouvernement du Canada le plus proche de l'endroit où vous séjournerez à l'étranger. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les Canadiens peuvent également s'inscrire en ligne dans notre site Web (www.voyage.gc.ca/Consular-f/SOS/rocapage-f.htm).

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les « Conseils aux voyageurs » dans notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

L'assistance consulaire

En cas de besoin, vous pouvez vous adresser à l'un des 270 points de service que le Canada met à votre

disposition dans le monde entier. Il se peut que, dans certaines circonstances, vous deviez payer pour les services fournis.

Ce que nous pouvons faire pour vous :

- Nous pouvons joindre, à votre demande, votre famille ou vos amis pour leur demander de vous envoyer des fonds d'urgence.
- Nous pouvons vous aider dans des situations critiques telles que les catastrophes naturelles et les soulèvements civils ou militaires.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois, les règlements et la culture du pays ou bien sur les visas, nous pouvons vous indiquer des sources de renseignements.
- Nous pouvons vous aider en cas d'urgence médicale.
- Nous pouvons vous délivrer un nouveau passeport (moyennant certains frais).
- Si vous êtes arrêté, nous essayerons de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays. Si vous le désirez, nous informerons votre famille et vos amis de votre arrestation et nous ferons notre possible pour voir à ce que vous bénéficiiez des droits et des procédures judiciaires conformes aux normes du pays d'accueil.

- Si vous le souhaitez, nous pouvons avertir votre parent le plus proche d'un accident ou d'un décès et lui faire savoir s'il peut vous aider et comment.

Bien que les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger offrent tout un éventail de services aux Canadiens en voyage, la demande est telle que nous limitons nos services, surtout lorsque des services similaires sont facilement accessibles sur place. Ainsi, nous n'offrons pas les services suivants : organisation des voyages, transfert de fonds ou paiement de factures, entreposage d'effets personnels ou recherche d'objets perdus, services de traduction, aide à la recherche d'un emploi, demande de visas pour d'autres pays ou demandes de permis ou de licences.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

Les services consulaires d'urgence

Les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger offrent une assistance 24 heures sur 24.

Si vous appelez un bureau en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais (voir page 73) pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa — 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 — en composant le **(613) 996-8885**. Utilisez le service *Canada Direct*, s'il est offert dans le pays que vous visitez.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux des gouvernements australien ou britannique vous fourniront une aide d'urgence, ou communiqueront en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Durant le voyage

Les lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes. À certains endroits, ce qu'un homme ou une femme doit ou ne doit pas porter en public est prescrit par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois très sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets ou des édifices religieux, demandez-en d'abord l'autorisation.

Tout le monde n'aime pas être pris en photo. Si vous photographiez des habitants de l'endroit, ceux-ci risquent de vous en vouloir ou bien

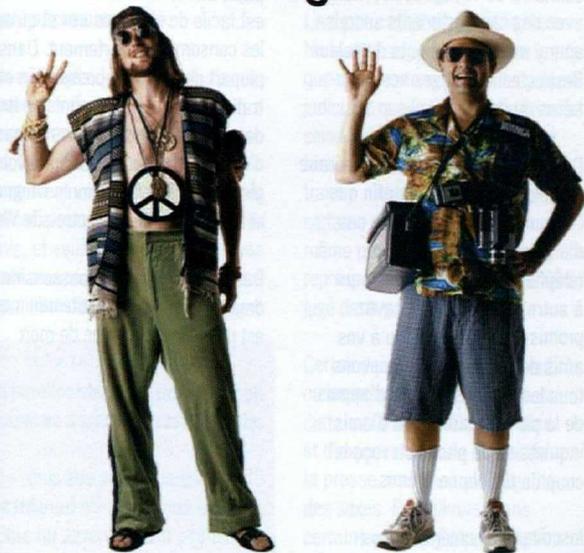
de vous réclamer de l'argent une fois la photographie prise. Avant de prendre une photo, demandez toujours la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de perdre votre pellicule et votre appareil, et même d'être pris pour un espion.

Les précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Par conséquent, évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez pas de frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

Devinez lequel a été arrêté à la frontière pour possession de drogues...



Les médicaments prescrits et même certains médicaments sans ordonnance peuvent être soumis à un examen rigoureux aux postes de douane.

Lorsque vous voyagez à l'étranger, gardez sur vous une copie de votre ordonnance et transportez vos médicaments dans leur contenant d'origine. Si vous utilisez des seringues, procurez-vous un certificat en règle attestant qu'elles sont destinées à un usage médical.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.voyage.gc.ca

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez des ceintures de voyage et des valises avec des compartiments secrets pour y mettre vos objets de valeur. Respectez les usages vestimentaires du pays.

Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos titres de transport, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance.** Vous risqueriez de vous retrouver sans argent et sans aucun papier d'identité.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic des drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, à certains endroits, il est facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Pour en savoir plus, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minimale, est passible de la peine de mort.

Ne transportez jamais de colis qui ne soit pas à vous d'un pays à un autre.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons.

Les crimes et châtements

Plus de 2 000 Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions.

Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous y dérogez, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Les employés des consulats canadiens doivent également se conformer aux règles du pays d'accueil. Si vous avez des ennuis, ils peuvent vous aider à trouver un avocat, prévenir votre famille et vous traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays.**

L'exploitation sexuelle des enfants

Le gouvernement du Canada a promulgué une loi en vertu de laquelle les Canadiens soupçonnés d'avoir commis des délits sexuels à l'endroit d'enfants dans des pays étrangers peuvent être arrêtés et poursuivis au Canada. Actuellement, la plupart des pays adoptent des lois ou appliquent avec plus de fermeté les lois existantes concernant l'exploitation sexuelle des enfants. Les peines prévues peuvent aller jusqu'à un emprisonnement de 14 ans. Pour en savoir plus, voir la section « Publications » de notre site Web.

Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.

Les procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis que le pays que vous visitez a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Dans certains pays, vous risquez de ne même pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, dans certains pays, il y a présomption de culpabilité par association, ce qui signifie que vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une manifestation ou à une émeute, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant. Là encore, la citoyenneté canadienne ne vous confère aucune immunité.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

Le courrier

Si vous partez en voyage pour une longue période, vous pouvez prendre

À votre retour

La taxe de départ

Certains pays imposent une taxe de départ ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments : renseignez-vous et déclarez

Tous les ans, des milliers de voyageurs négligent de déclarer des produits tels que la viande, le fromage, les peaux brutes, les oiseaux vivants, les plantes et les fruits et leurs produits. Or, ces articles peuvent être porteurs de parasites ou de maladies et présenter un risque pour la santé des Canadiens, des plantes ou des animaux. Les parasites ou les maladies exotiques pourraient détruire nos récoltes et nos forêts ou mettre le bétail en péril, ce qui

des dispositions pour vous faire envoyer votre courrier poste restante ou, le cas échéant, au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Celui-ci gardera tout courrier de la taille d'une lettre (pas de colis) que vous pourrez venir chercher en personne, mais il ne pourra pas le faire suivre.

menacerait notre approvisionnement en aliments sains.

La loi stipule que vous êtes tenu de déclarer les plantes et les animaux que vous rapportez de l'étranger, de même que leurs produits. Elle limite ou interdit l'entrée de produits qui pourraient constituer une menace pour l'agriculture et les forêts canadiennes ou présenter un danger pour la santé et la sécurité humaines.

Avant de partir pour l'étranger, consultez l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou visitez son site Web.

L'importation d'animaux familiers

Avant d'importer un animal familier au Canada, renseignez-vous sur les conditions inhérentes auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Pour plus d'information,



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Que puis-je rapporter au Canada?

Les aliments, les végétaux et les animaux peuvent dissimuler des insectes et des maladies.

*Protégeons les ressources du Canada...
Il faut s'informer et déclarer!*

Site Web : www.inspection.gc.ca

Tél. : 1 800 442-2342



consultez le chapitre « Importation d'animaux familiers » à la rubrique « Programme des voyageurs » de la section « Centre des consommateurs » du site Web de l'Agence, ou téléphonez à l'un des centres de service à l'importation.

Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore les produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas au tabac ni aux boissons alcooliques.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre de spiritueux ou 1,5 litre de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes

de 355 millilitres de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarrillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes de tabac fabriqué. Les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des produits du tabac et des boissons alcooliques (voir ci-dessus). Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Nota : À compter du 1^{er} octobre 2001, si vous incluez les cigarettes, les baguettes de tabac ou le tabac à cigarette dans votre exemption personnelle, ceux-ci ne feront l'objet que d'une exemption partielle. Vous devrez payer des droits minimaux pour ces produits à moins qu'ils ne portent la marque « Canada — Droit acquitté ». Les produits de fabrication canadienne vendus dans les boutiques hors taxes porteront cette marque. Vous pouvez accélérer la procédure de dédouanement en préparant vos produits du tabac pour l'inspection lorsque vous arrivez aux douanes.

Le Canada impose des restrictions à l'importation de certains produits. Si vous envisagez d'importer de la viande ou des produits laitiers, des plantes, des armes, des véhicules, des animaux exotiques ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou au Centre canadien des armes à feu.

Il est interdit de faire entrer au Canada des publications obscènes, de la propagande haineuse et la plupart des armes, ainsi que tout produit nuisible à l'environnement.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, consultez l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou téléphonez au bureau des services frontaliers des douanes de votre région. La brochure intitulée *Je déclare*, publiée par l'ADRC, indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an.

L'importation d'armes à feu

L'importation d'armes à feu au Canada est régie par des règles et procédures particulières. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Centre canadien des armes à feu.

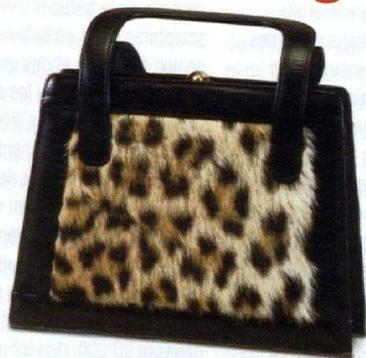
Les souvenirs illégaux

Assurez-vous de connaître les lois et règlements applicables avant d'acheter un animal ou une plante, ou un produit issu de ces derniers. Malheureusement, beaucoup d'objets attrayants vendus dans des pays étrangers sont fabriqués à partir de plantes ou d'animaux en péril. Des cactus et des orchidées vivants, des bracelets et des sculptures en ivoire, des écailles et des produits de la tortue marine, des sculptures en os de baleines, et des peaux, des dents et des griffes de félins comptent parmi les articles le plus souvent rapportés illégalement au Canada. Ils proviennent tous d'espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementés en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), espèces dont le nombre dépasse 30 000. Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Comme beaucoup de pays ont aussi des lois strictes en matière de protection des espèces sauvages, il est plus prudent de laisser chez-vous ces articles que vous possédez déjà.

Dans le doute, n'achetez rien!

Lisez les règlements — porter un sac à main est parfois illégal



En collaboration avec plus de 150 pays, le Canada s'est engagé à protéger quelque 30 000 espèces animales et végétales. Avant de rapporter au pays un article fabriqué à partir d'une de ces espèces, soyez au courant des règlements.

Vous risquez de perdre l'article en question, de faire l'objet d'une poursuite et de vous voir imposer une amende pouvant s'élever à 150 000 \$.

Pour en savoir davantage au sujet de la législation en vigueur, consultez la page 29 ou communiquez avec :

Administrateur, CITES*

Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Tél. : 1 800 668-6767
ou (819) 997-1840
Télec. : (819) 953-6283
www.cites.ec.gc.ca

Canada



Environnement
Canada

Environnement
Canada

*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Après avoir résidé à l'étranger

Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pourrez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de

vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure *Vous revenez vivre au Canada?*, publiée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Sources d'information

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Direction générale des affaires consulaires

Site Web : www.voyage.gc.ca

Courriel : voyage@dfait-maeci.gc.ca

Publications (gratuites)

Bon voyage, mais... Le guide du voyageur canadien

La Chine (y compris Hong Kong) — Conseils à l'intention des visiteurs canadiens

Destination : Réussite — Services aux voyageurs d'affaires

Devinez qui a été détenu à la frontière pour possession de drogues!

La double citoyenneté : Ce que les voyageurs doivent savoir

En route pour les États-Unis — Conseils à l'intention des voyageurs canadiens

Enlèvements internationaux d'enfants — Guide à l'intention des parents

Enseigner l'anglais à Taïwan (diffusé sur Internet seulement)

Enseigner les langues en Corée (diffusé sur Internet seulement)

Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger

Hors des sentiers battus : Conseils pour le tourisme d'aventure

México : ¿Qué pasa? — Conseils à l'intention des visiteurs canadiens

Processus d'immigration en adoption internationale (publication de Citoyenneté et Immigration Canada, diffusé sur Internet seulement)

La Retraite à l'étranger — Contempler de nouveaux horizons

Se produire aux États-Unis — Le guide des artistes de spectacle canadiens

Tourisme sexuel impliquant des enfants (diffusé sur Internet seulement)

Travailler à l'étranger — Comment y voir clair

Victimes innocentes... d'un tourisme odieux

Vous voyagez à l'étranger? L'aide offerte aux Canadiens

Voyager au féminin — Conseils pour la femme qui voyage

Pour consulter ou commander :

Site Web : www.voyage.gc.ca

Tél. : 1 800 267-8376 (appels du Canada) ou (613) 944-4000

Conseils aux voyageurs (rapports gratuits sur les pays étrangers)

Ces rapports que l'on peut consulter à l'adresse www.voyage.gc.ca

renseignent les voyageurs sur la situation dans 225 destinations étrangères : sécurité, questions de santé et exigences d'entrée.

On peut également les commander par téléphone ou par télécopieur :

Tél. : 1 800 267-6788 (appels du Canada ou des États-Unis)

ou (613) 944-6788

FaxCall : 1 800 575-2500 (appels du Canada) ou (613) 944-2500

Pour obtenir la liste intitulée *Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada*, visiter le site situé à l'adresse www.voyage.gc.ca et cliquer sur « Destinations à l'étranger ».

Agence canadienne d'inspection des aliments

Site Web : www.inspection.gc.ca

Centres de service

à l'importation (CSI) :

CSI de l'Est 1 877 493-0468

CSI du Centre 1 800 835-4486

CSI de l'Ouest 1 888 732-6222

Publication (gratuite)

Que puis-je rapporter au Canada?

Pour commander :

Agence canadienne d'inspection

des aliments

Affaires publiques

59, promenade Camelot, 2^e étage Est

Nepean ON K1A 0Y9

Tél. : 1 800 442-2342 ou

(613) 225-2342

Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)

Site Web : www.adrc.gc.ca

Les douanes

Système d'information automatisé des douanes

Tél. : 1 800 959-2036 (appels du

Canada) ou (204) 983-3700 ou

(506) 636-5067

Publications (gratuites)

Importation d'une arme ou d'une arme à feu au Canada

Je déclare

L'importation d'un véhicule au Canada

Vous revenez vivre au Canada?

Pour commander :

Centre de distribution national

Agence des douanes et du revenu du Canada

875, chemin Heron

Ottawa ON K1A 1A2

Tél. : 1 800 959-2221 (appels du

Canada ou des États-Unis), visitez

le site de l'ADRC (www.adrc.gc.ca)

ou communiquez avec le bureau des services frontaliers des douanes de votre région.

Les impôts

Bureau international des services

fiscaux, 2204, chemin Walkley,

Ottawa ON K1A 1A8

Tél. : 1 800 267-5177 (appels du

Canada ou des États-Unis) ou

(613) 954-1368; Comptes de retenue

des non-résidents : 1 800 267-3395

(appels du Canada ou des États-

Unis) ou (613) 952-2344; Programme

de résolution de problème : 1 800

661-4985 (appels du Canada ou des

États-Unis) ou (613) 952-1407

Les appels à frais virés sont acceptés

Télééc. : (613) 941-2505

Publication (gratuite)

Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger

Pour commander :

Visitez le site de l'ADRC

(www.adrc.gc.ca) ou appelez au

1 800 959-3376 (appels du

Canada ou des États-Unis) ou

au (613) 954-1368.

Bureau des passeports

Site Web : www.ppt.gc.ca

Tél. : 1 800 567-6868 (appels

du Canada)

Montréal (514) 283-2152

Ottawa-Hull (819) 994-3500

Toronto (416) 973-3251

Vancouver (604) 586-2500

Centre canadien des armes à feu

Site Web : www.cfc-ccaf.gc.ca

Tél. : 1 800 731-4000

Courriel :

canadian.firearms@justice.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Site Web : www.cic.gc.ca

Centres d'appel de CIC

Tél. : 1 888 242-2100 (appels du Canada) ou

Montréal (514) 496-1010

Toronto (416) 973-4444

Vancouver (604) 666-2171

Publications (gratuites)

Comment prouver votre citoyenneté canadienne

La double citoyenneté

Processus d'immigration en adoption internationale

(diffusé sur Internet seulement)

Pour commander :

www.cic.gc.ca ou (613) 954-9019

Le Directeur de l'état civil du Québec

Site Web : www.etatcivil.gouv.qc.ca

Environnement Canada — CITES

Site Web : www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1 800 668-6767 ou

(819) 997-1840

Télééc. : (819) 953-6283

Fraude

Publications (\$)

Scam Watch

Son of Scam

Ces deux publications (en anglais seulement) décrivent les scénarios les plus fréquemment utilisés par les criminels pour escroquer les voyageurs dans le monde entier.

Pour commander :

Institut canadien des conseillers en voyages

55, avenue Eglinton Est, bureau 209

Toronto ON M4P 1G8

Tél. : 1 800 589-5776 ou

(416) 484-4450

Site Web : www.citc.ca

Courriel : info@citc.ca

Office des transports du Canada

Site Web : www.cta-otc.gc.ca

QUESTIONS DE SANTÉ

Association canadienne de santé publique

Site Web : www.cpha.ca

Publications (\$)

Carnet de vaccination du voyageur

Don't Drink The Water : The

Complete Traveller's Guide

to Staying Healthy in Warm

Climates

Voyages internationaux et santé

(2002) : Vaccinations exigées

et conseils d'hygiène

Pour commander :

1565, avenue Carling, bureau 400

Ottawa ON K1Z 8R1

Tél. : (613) 725-3769, poste 190

Centre canadien de documentation sur le VIH/SIDA

Site Web : www.clearinghouse.cpha.ca

Publication (\$)

Ce qu'il faut savoir sur le SIDA

Pour commander :

1565, avenue Carling, bureau 400

Ottawa ON K1Z 8R1

Tél. : (613) 725-3434

GlaxoSmithKline

Site Web : www.immunizecanada.com

Tél. : 1 800 268-7374

Publication (gratuite)

Passeport santé-voyage

Ce guide concis, rédigé par des spécialistes de la médecine des voyages, renferme des conseils pour rester en bonne santé pendant un voyage à l'étranger.

MediAlert®

Site Web : www.medicalert.ca

Courriel : medinfo@medicalert.ca

Tél. : 1 800 668-6381

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

Site Web : www.voyage.gc.ca

Santé Canada

Sites Web :

Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca

Programme de médecine des

voyages : www.santevoyage.gc.ca

Tél. : (613) 957-8739

FAXlink : (613) 941-3900

Société canadienne de santé internationale

Liste des cliniques santé-voyage :

Site Web : www.csih.org

Courriel : csih@csih.org

Tél. : (613) 241-5785

Radio Canada International (RCI)

Site Web : www.rcinet.ca

Tél. : (514) 597-7500 (Société

Radio-Canada)

Transports Canada

Sites Web :

CEMT (permis de stationnement) :

www.tc.gc.ca/pol/fr/accessibilite/

SommaireExecutifECMT.htm

Transport des matières dangereuses :

[www.tc.gc.ca/aviation/commerce/](http://www.tc.gc.ca/aviation/commerce/dgs/index_f.htm)

dgs/index_f.htm



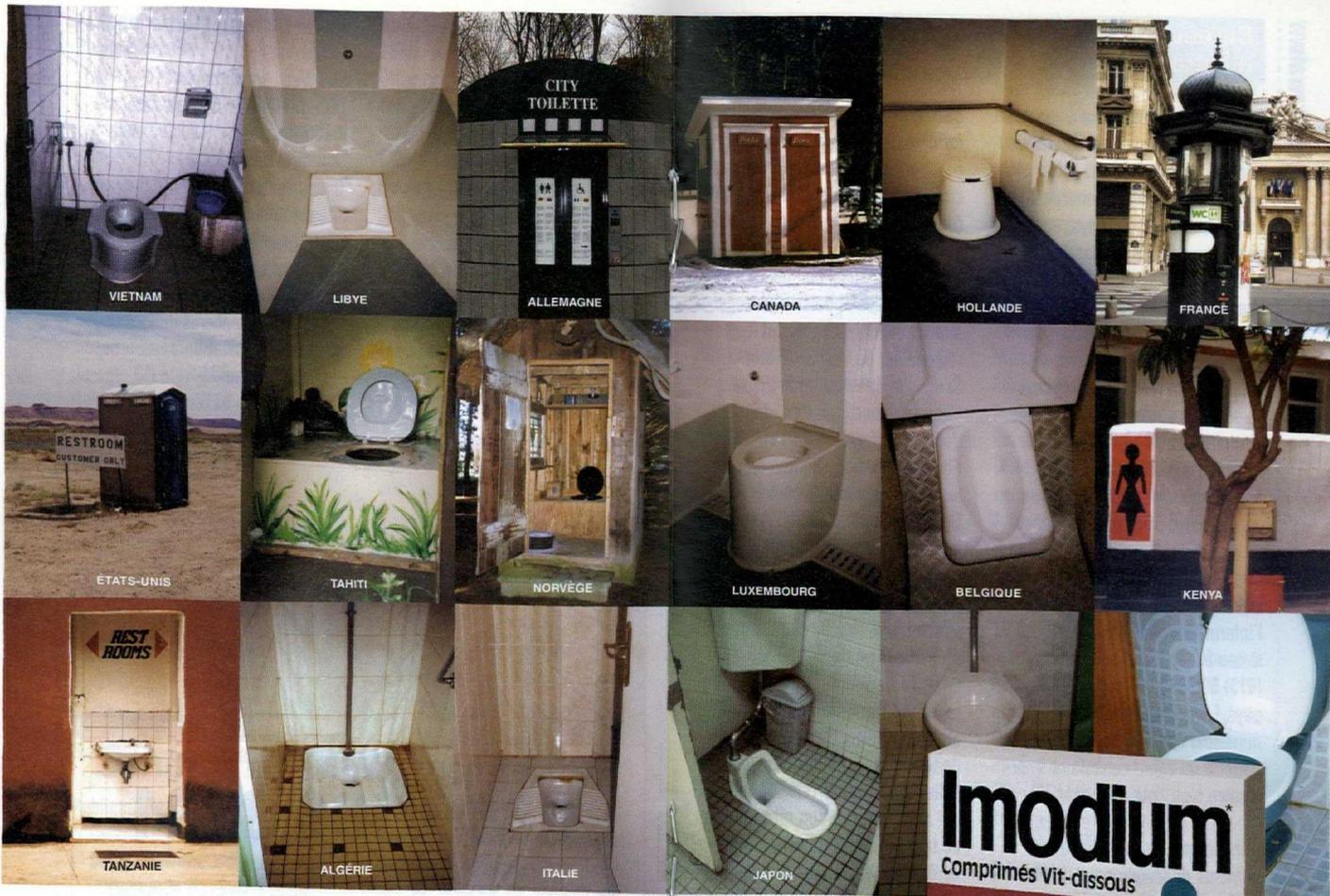
Appelez-nous AVANT de partir au
1.800.360.3234

Assurance voyage, assistance internationale d'urgence, assurance pour les visiteurs au Canada, les expatriés et les étudiants, et plus encore. Visitez le www.ingleinsurance.com dès aujourd'hui pour obtenir un devis. La source unique vers les plus importants assureurs au Canada et un choix inégalé de prestations.

Ingle ASSURANCE

Vous n'êtes pas seuls





ALLEZ VOIR DU PAYS... PAS SEULEMENT SES

P'TITS GOINS !

Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada (ambassades, hauts-commissariats, consulats, consulats honoraires et autres bureaux), par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire. Les heures et les jours d'ouverture des bureaux varient d'un pays à l'autre. Téléphonnez au bureau concerné pour vous renseigner à ce sujet. Si vous êtes à l'étranger et que, en cas d'urgence, il vous est impossible de joindre un bureau, veuillez appeler la Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à frais virés, (par l'intermédiaire de *Canada Direct* le cas échéant) au numéro **(613) 996-8885**. À partir de certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa (voir liste à la page 73).

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone et de télécopieur sont précédés de l'indicatif du pays et du code régional ou de la ville. **Vous devez composer le code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses) si vous êtes dans le même pays**

que le bureau que vous voulez joindre. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville).

Vous devrez aussi composer l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional ou de la ville du bureau. Si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devrez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional. Si vous ne parvenez pas à joindre le bureau, veuillez vérifier les codes auprès d'un téléphoniste.

Le service *Canada Direct* est offert par de grandes compagnies de téléphone canadiennes, en collaboration avec Téléglobe Inc., qui achemine sur son réseau de télécommunications intercontinentales les appels en provenance de plus de 130 pays où *Canada Direct* est offert. De plus, vous pouvez vous servir de la fonction d'appel d'un pays à l'autre du service *Canada Direct*, le cas échéant. Le symbole © indique que l'accès

à *Canada Direct* est possible dans le pays en question.

Les adresses des bureaux, les numéros de téléphone, l'indicatif du pays et le code régional ou de la ville, peuvent changer. Lorsque des changements surviennent, la

version diffusée sur Internet de la liste qui suit est immédiatement mise à jour. La version diffusée sur Internet comprend également des adresses de courrier électronique et de sites Web (voir « Destinations à l'étranger » à l'adresse www.voyage.gc.ca).

Açores ©

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Voir Pakistan, Islamabad

Afrique du Sud ©

Le Cap

Haut-commissariat du Canada, 19th Floor, South Africa Reserve Bank Building, 60 St. George's Mall, Le Cap 8001, Afrique du Sud

Adresse postale : P.O. Box 683, Le Cap 8000, Afrique du Sud
Tél. : 27 (21) 423-5240
Télec. : 27 (21) 423-4893

Pretoria

Haut-commissariat du Canada, 1103 Arcadia Street, Hatfield, Pretoria 0083, Afrique du Sud
Adresse postale : Private Bag X13, Hatfield, Pretoria 0028, Afrique du Sud
Tél. : 27 (12) 422-3000
Télec. : 27 (12) 422-3052

Durban

Consulat du Canada, 14 Nuttall Gardens, Morningside, Durban 4001, Afrique du Sud
Adresse postale : P.O. Box 712, Durban 4000, Afrique du Sud
Tél. : 27 (31) 303-9695
Télec. : 27 (31) 303-9694

Johannesburg

Bureau commercial du haut-commissariat du Canada, Cradock Place, 1st Floor, 10 Arnold Street, off Cradock Avenue, Rosebank, Johannesburg 2196, Afrique du Sud
Adresse postale : P.O. Box 1394, Parklands 2121, Johannesburg, Afrique du Sud
Tél. : 27 (11) 442-3130
Télec. : 27 (11) 442-3325

Albanie

Bureau de l'ambassade du Canada, Rruga « Brigada VIII », Pallati 2, Apartamenti 1, Tirana, Albanie
Adresse postale : C.P. 47, Tirana, Albanie

Tél. : 355 (4) 257274/5, 258344/5
Télééc. : 355 (4) 257273

Algérie

Ambassade du Canada,
18, rue Mustapha-Khalef,
Ben Aknoun, Alger, Algérie
Adresse postale : B.P. 48,
Alger-Gare,
16000 Alger, Algérie
Tél. : (213) 2191-4951, 2191-4960
Télééc. : (213) 2191-4973

Allemagne ☞

Berlin

Ambassade du Canada,
Internationales
Handelszentrum Building,
Friedrichstrasse 95, 12^e étage
10117 Berlin, Allemagne
Tél. : 49 (030) 20 31 20
Télééc. : 49 (030) 20 31 24 57

Düsseldorf

Consulat du Canada,
Benrather Strasse 8,
40213 Düsseldorf, Allemagne
Tél. : 49 (0211) 17 21 70
Télééc. : 49 (0211) 35 91 65

Hambourg

Consulat du Canada,
Ballindamm 35, 5th floor,
20095 Hambourg, Allemagne
Tél. : 49 (040) 46 00 27 0
Télééc. : 49 (040) 46 00 27 20

Munich

Consulat du Canada,
Tal 29, 80331 Munich, Allemagne
Tél. : 49 (089) 21 99 57 0
Télééc. : 49 (089) 21 99 57 57

Stuttgart

Consulat du Canada,
Lange Strasse 51,
70174 Stuttgart, Allemagne
Tél. : 49 (0711) 2 23 96 78
Télééc. : 49 (0711) 2 23 96 79

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Consulat du Canada,
Rua Rei Katyavala 113,
Luanda, Angola
Tél. : 244 (2) 448-371, 448-377,
448-366
Télééc. : 244 (2) 449-494

Anguilla

Voir Barbade

Antigua-et-Barbuda ☞

Voir Barbade

Antilles néerlandaises

Consulat du Canada,
Maduro et Curiels Bank, N.V.,
Scharlooweg 55, Willemstad,
Curaçao, Antilles néerlandaises
Adresse postale : C.P. 305,
Willemstad, Curaçao, Antilles
néerlandaises

Tél. : 599 (9) 466-1115/1121
Télééc. : 599 (9) 466-1122/1130

Arabie saoudite

Riyad

Ambassade du Canada,
Diplomatic Quarter, Riyad,
Arabie saoudite
Adresse postale : P.O. Box 94321,
Riyad 11693, Arabie saoudite
Tél. : 966 (1) 488-2288
En dehors des heures de bureau :
966 (5) 547-7496
Télééc. : 966 (1) 488-1997

Djeddah

Consulat du Canada,
Madina Road, Ali Reza Tower,
11th Floor, Djeddah, Arabie saoudite
Adresse postale : P.O. Box 9484,
Djeddah 21413, Arabie saoudite
Tél. : 966 (2) 653-0597, 653-0434
Télééc. : 966 (2) 653-0538

Argentine ☞

Ambassade du Canada,
2828 Tagle, C1425EEH
Buenos Aires, Argentine
Adresse postale : C.P. 1598,
C1000WAP Correo Central,
Buenos Aires, Argentine
Tél. : 54 (11) 4805-3032
Télééc. : 54 (11) 4806-1209

Arménie

Consulat du Canada,
25, rue Demirjian, n° 21,

Yerevan, Arménie
Tél./télééc. : 374 (1) 56-79-03

Aruba

Voir Antilles néerlandaises

Australie ☞ **Canberra**

Haut-commissariat du Canada,
Commonwealth Avenue,
Canberra ACT 2600, Australie
Tél. : 61 (2) 6270-4000
Télééc. : 61 (2) 6270-4081

Perth

Consulat du Canada,
3rd Floor, 267 St. George's Terrace,
Perth, Western Australia 6000,
Australie
Tél. : 61 (8) 9322-7930
Télééc. : 61 (8) 9261-7706

Sydney

Consulat général du Canada,
Level 5, Quay West, 111 Harrington
Street, Sydney, New South Wales
2000, Australie
Tél. : 61 (2) 9364-3000
Télééc. : 61 (2) 9364-3098

Autriche ☞

Ambassade du Canada,
Laurenzerberg 2, 1010
Vienne, Autriche
Tél. : 43 (1) 531-38-3000
Télééc. : 43 (1) 531-38-3905

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas (Les) ζ

Consulat du Canada,
Shirley Street Shopping Plaza,
Nassau, Les Bahamas
Adresse postale : P.O. Box SS-6371,
Nassau, Les Bahamas
Tél. : 1 (242) 393-2123, 393-2124
Télé. : 1 (242) 393-1305

Bahreïn ζ

Voir Arabie saoudite, Riyad

Bangladesh

Haut-commissariat du Canada,
House CWN 16/A, Road 48,
Gulshan, Dhaka, Bangladesh
Adresse postale : G.P.O. Box 569,
Dhaka 1000, Bangladesh
Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7
Télé. : 880 (2) 882-3043

Barbade (La) ζ

Haut-commissariat du Canada,
Bishop's Court Hill, St. Michael,
La Barbade
Adresse postale : P.O. Box 404,
Bridgetown, La Barbade
Tél. : 1 (246) 429-3550
Télé. : 1 (246) 429-3780

Bélarus ζ

Voir Pologne

Belgique ζ

Bruxelles
Ambassade du Canada,
2, avenue de Tervuren,
1040 Bruxelles, Belgique
Tél. : 32 (02) 741-0611
Télé. : 32 (02) 741-0619

Antwerpen

Consulat du Canada,
Van Doosselaere & Achten
St. Pietersvliet, 15
B-2000 Antwerpen, Belgique
Tél. : 32 (03) 220-0211
Télé. : 32 (03) 220-0204

Belize ζ

Consulat du Canada,
83 North Front Street, Belize, Belize
Adresse postale : P.O. Box 610,
Belize, Belize
Tél. : 501 (2) 31-060
Télé. : 501 (2) 30-060

Bénin

Bureau de Coopération canadienne,
Rue 238, Lot 135, Zone résidentielle
(voisin USAID), Cotonou, Bénin
Adresse postale : B.P. 04-1124,
Cotonou, Bénin
Tél. : 229 30-24-79
Télé. : 229 30-05-32

Bermudes ζ

Consulat du Canada,
Reid House, 31 Church Street
Hamilton, Bermudes HMFx

Adresse postale : P.O. Box HM140,
Hamilton, Bermudes HMFx
Tél. : 1 (441) 294-3611
Télé. : 1 (441) 296-4229

Bhoutan

Bureau canadien de la coopération,
C.P. 201, Thimphu, Bhoutan
Tél./télé. : 975 (2) 22109

Birmanie

Voir Myanmar

Bolivie ζ

Consulat du Canada,
Calle Victor Sanjinez #2678
Edificio Barcelona, 2^e étage
Plaza España (Sopocachi),
La Paz, Bolivie
Tél. : 591 (2) 241-5141, 241-5021,
241-4517
Télé. : 591 (2) 241-4453

Bonaire

Voir Antilles néerlandaises

Bosnie-Herzégovine

Ambassade du Canada,
Logavina 7, 71000 Sarajevo,
Bosnie-Herzégovine
Tél. : 387 (33) 447-900
Télé. : 387 (33) 447-901

Botswana

Consulat du Canada,
Vision Hire Building, Queens Road,
Plot 182, Gaborone, Botswana

Adresse postale : P.O. Box 882,
Gaborone, Botswana
Tél./télé. : 267 30-44-11

Brésil ζ

Brasilia
Ambassade du Canada,
Setor de Embaixadas Sul, Avenida
das Nações lote 16, 70410-900
Brasilia D.F., Brésil
Adresse postale : C.P. 00961,
70359-900 Brasilia D.F., Brésil
Tél. : 55 (61) 321-2171
Télé. : 55 (61) 321-4529

Belo Horizonte

Consulat du Canada,
Rua Paraíba, bureau 1122, 9^e étage,
Belo Horizonte, Minas Gerais
30130-918, Brésil
Tél./télé. : 55 (31) 3293-1799

Rio de Janeiro

Consulat du Canada
Av. Atlântica 1130, 4^e étage,
Copacabana,
22021-000 Rio de Janeiro, Brésil
Tél. : 55 (21) 543-3004
Télé. : 55 (21) 275-2195

Salvador

Consulat du Canada,
Av. Presidente Vargas 2400, Flat
311, Ondina, Salvador, Bahia
40170-010, Brésil
Tél. : 55 (71) 331-0064
Télé. : 55 (71) 203-8271

São Paulo

Consulat général du Canada,
Centro Empresarial Nações Unidas
- Torre Norte Avenida Nações
Unidas, 12901, 16^e étage
São Paulo, SP, Brésil

Adresse postale : CEP 04578-000,
São Paulo, Brésil
Tél. : 55 (11) 5509-4321
Télé. : 55 (11) 5509-4260

Brunéi Darussalam ☾

Haut-commissariat du Canada,
5th Floor, Jalan McArthur Building,
No. 1, Jalan McArthur,
Bandar Seri Begawan,
Brunéi Darussalam
Tél. : 673 (2) 22-00-43
Télé. : 673 (2) 22-00-40

Bulgarie ☾

Consulat du Canada,
11, rue Assen Zlatarov, 1504 Sofia,
Bulgarie
Tél. : 359 (2) 943-3704, 944-5371
Télé. : 359 (2) 946-1913

Burkina Faso

Ambassade du Canada,
rue Agostino-Néto, Ouagadougou,
Burkina Faso
Adresse postale : B.P. 548,
Ouagadougou 01, Province
du Kadiogo, Burkina Faso
Tél. : 226 31-18-94
Télé. : 226 31-19-00

Burundi

Voir Kenya

Caïmans (Îles) ☾

Voir Jamaïque, Kingston

Cambodge

Ambassade du Canada/de l'Australie,
Villa 11, RV Senei Vannavaut Oum,
(Street 254), Daun Penh District
Daun Penh, Phnom Penh, Cambodge
Tél. : 855 (23) 213 470
En dehors des heures de bureau :
855 12 812 065
Télé. : 855 (23) 213 413

Cameroun

Yaoundé

Haut-commissariat du Canada,
Immeuble Stamatiades, Place de
l'Hôtel-de-Ville, Yaoundé, Cameroun
Adresse postale : B.P. 572, Yaoundé,
Cameroun
Tél. : 237 223-2311
Télé. : 237 222-1090

Douala

Consulat du Canada,
a/s PRO-PME, 1726, avenue
Charles-de-Gaulle, Douala, Cameroun
Adresse postale : B.P. 2373, Douala,
Cameroun
Tél. : 237 43-29-34
Télé. : 237 42-31-09

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili ☾

Santiago

Ambassade du Canada,
Nueva Tajamar 481, Torre Norte,
Piso 12, Las Condes, Santiago, Chili
Adresse postale : Casilla 139,
Correo 10, Santiago, Chili
Tél. : 56 (2) 362-9660
Télé. : 56 (2) 362-9393

Antofagasta

Consulat du Canada,
Travesía del Mirador 03075,
Departamento 3-A, Antofagasta, Chili
Tél. : 56 (55) 24-7652
Télé. : 56 (55) 24-8049

Concepción

Consulat du Canada,
Caupolicán 245, Chiguayante,
Concepción, Chili
Adresse postale : Casilla 425,
Concepción, Chili
Tél. : 56 (41) 36-9705
Télé. : 56 (41) 36-8185

Chine ☾

Beijing

Ambassade du Canada,
19 Dong Zhi Men Wai Street, Chao
Yang District, Beijing 100600,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (10) 6532-3536
Télé. : 86 (10) 6532-5544

Chongqing

Consulat du Canada,
Room 1705, Metropolitan Tower,

Wu Yi Lu, Yu Zhong District,
Chongqing 400010,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (23) 6373-8007
Télé. : 86 (23) 6373-8026

Guangzhou

Consulat général du Canada,
Suite 801, China Hotel Office Tower,
Liu Hua Lu, Guangzhou 510015,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (20) 8666-0569
Télé. : 86 (20) 8667-0267

Hong Kong

Consulat général du Canada,
14th Floor, One Exchange Square,
Central, Hong Kong SAR,
République populaire de Chine
Adresse postale : G.P.O. Box 11142,
Central, Hong Kong SAR,
République populaire de Chine
Tél. : 85 (2) 2810-4321
Télé. : 85 (2) 2810-6736

Shanghai

Consulat général du Canada,
American International Centre,
West Tower, Suite 604, 1376
Nanjing Xi Lu, Shanghai 200040,
République populaire de Chine
Tél. : 86 (21) 6279-8400
Télé. : 86 (21) 6279-8401

Chypre ☾

Consulat du Canada,
1 Lambousa Street,
1095 Nicosie, Chypre

Adresse postale : P.O. Box
22115-1517, Nicosie, Chypre
Tél. : 357 (2) 2775-508
Télééc. : 357 (2) 2779-905

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël

Colombie ☺

Bogotá

Ambassade du Canada,
Cra. 7, n° 115-33, Bogotá, Colombie

Adresse postale : C.P. 110067,
Bogotá, Colombie

Tél. : 57 (1) 657-9800

Télééc. : 57 (1) 657-9912

Carthagène

Consulat du Canada,
Edificio Centro Ejecutivo
Bocagrande, Carrera 3 n° 8-129,
Oficina n° 1103, Carthagène,
Colombie

Tél. : 57 (5) 665-5838

Télééc. : 57 (5) 665-5837

Comores (Les)

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)

Voir Gabon

Congo (Kinshasa)

Voir République démocratique
du Congo

Cook (Îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée du Nord

Ambassade de Suède,
District de Munsudong, Pyongyang,
Corée du Nord
Tél./télééc. : 850 2-381-7258

Corée du Sud ☺

Séoul

Ambassade du Canada,
10^e et 11^e étages, Édifice Kolon,
45 Mugyo-Dong, Chung-Ku, Séoul
100-170, Corée du Sud

Adresse postale : C.P.O. Box 6299,
Séoul 100-662, Corée du Sud

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Télééc. : 82 (2) 755-0686, 3455-6123

Pusan

Consulat du Canada,
a/s Bumin Mutual Savings and
Finance Corporation, Bureau 32-1,
2-GA, Daecheung-Dong, Chung-ku,
Pusan 600-092, Corée du Sud

Tél. : 82 (51) 246-7024, 246-3205

Télééc. : 82 (51) 247-8443, 246-5658

Costa Rica ☺

Ambassade du Canada,
Centre commercial exécutif
La Sabana, édifice n° 5,
3^e étage, à côté du Contraloria
General de la República, San José,
Costa Rica

Adresse postale : C.P. 351-1007,
San José, Costa Rica

Tél. : 506 296-4149

Télééc. : 506 296-4270

Côte d'Ivoire ☺

Ambassade du Canada,
Immeuble Trade Center, 23,
avenue Noguès, Le Plateau,
Abidjan, Côte d'Ivoire

Adresse postale : B.P. 4104, Abidjan
01, Côte d'Ivoire

Tél. : 225 20-30-07-00

Télééc. : 225 20-30-07-20

Croatie ☺

Ambassade du Canada,
Prilaz Gjure Dezelica 4, 10000
Zagreb, Croatie

Tél. : 385 (1) 488-1200, 488-1211

Télééc. : 385 (1) 488-1230

Cuba

La Havane

Ambassade du Canada,
Calle 30, n° 518,
Esquina a7a, Miramar,
La Havane, Cuba

Tél. : 53 (7) 204 2516

Télééc. : 53 (7) 204 9772

Guardalavaca

Consulat du Canada,
Villa Cabanas 13-14,
Guardalavaca, Holguín, Cuba

Tél. : 53 (24) 30-320

Télééc. : 53 (24) 30-321

Varadero

Consulat du Canada,
Calle 13E, Avenida Primera y
Camino del Mar, Varadero,

Mantanzas, Cuba

Tél. : 53 (5) 61-2078

Télééc. : 53 (5) 66-7395

Danemark ☺

Copenhague

Ambassade du Canada,
Kr. Bernikows Gade 1, 1105
Copenhague K, Danemark

Tél. : 45 33 48 32 00

Télééc. : 45 33 48 32 20

Nuuk (Groënland)

Consulat du Canada,
Groenlandsfly A/S, Nuuk Airport,
3900 Nuuk, Groënland

Adresse postale : C.P. 1012, 3900

Nuuk, Groënland

Tél. : 299 31-16-47

Télééc. : 299 32-02-88

Djibouti

Consulat du Canada,
Place Lagarde, Djibouti, Djibouti

Adresse postale : B.P. 1188, Djibouti,
Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Télééc. : 25 (3) 35-00-14

Dominique ☺

Voir Barbade

Égypte ☺

Ambassade du Canada,
n° 26 Kamel El Shenawy
Cité des Jardins, Le Caire, Égypte

Adresse postale : C.P. 1667,

Le Caire, Égypte
Tél. : 20 (2) 794-3110
Télééc. : 20 (2) 796-3548

El Salvador

Bureau de l'ambassade du Canada,
Centro Financiero Gigante, Torre A,
Lobby 2, Alameda Roosevelt y 63
Ave. Sur, Colonia Escalón,
San Salvador, El Salvador
Tél. : 503 279-4655
Télééc. : 503 279-0765

Émirats arabes unis ☾

Abou Dhabi

Ambassade du Canada,
440 26th Street (au coin de 26th
Street et de Dalma Street, entre les
ambassades d'Allemagne et de
France), Abou Dhabi, Émirats
arabes unis
Adresse postale : P.O. Box 6970,
Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Tél. : 971 (2) 445-6969
Télééc. : 971 (2) 445-8787

Dubaï

Consulat du Canada,
Juma Al Majid Building, Suite 708,
Khalid Ibn Al Waleed Street, Bur
Dubaï, Émirats arabes unis
Adresse postale : P.O. Box 52472,
Dubaï, Émirats arabes unis
Tél. : 971 (4) 352 1717
Télééc. : 971 (4) 351 7722

Équateur ☾

Quito

Ambassade du Canada,
Avenida 6 de diciembre, n° 2816,
y Paul Rivet, immeuble Josueth
Gonzalez, 4^e étage, Quito, Équateur
Adresse postale : C.P. 17-11-6512
(CC1), Quito, Équateur
Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114
Télééc. : 593 (2) 250-3108

Guayaquil

Consulat du Canada,
Avenida General Cordova 810 et
Victor Manuel Rendon, Edificio
Torres de la Merced, 4^e étage,
Guayaquil, Équateur
Tél. : 593 (4) 256-3580, 231-4561
Télééc. : 593 (4) 231-4562

Érythrée

Consulat du Canada,
Andenet Street, House No. 87/89,
Asmara, Érythrée
Adresse postale : B.P. 3962,
Asmara, Érythrée
Tél. : 291 (1) 18-24-90, 18-19-40/41
Télééc. : 291 (1) 18-24-88, 18-42-41

Espagne ☾

Madrid

Ambassade du Canada,
Édifice Goya, 35 Nuñez de Balboa,
28001 Madrid, Espagne
Adresse postale : C.P. 587, 28080
Madrid, Espagne
Tél. : 34 (91) 423-3250
Télééc. : 34 (91) 423-3251

Barcelone

Consulat du Canada, Elisenda de
Pinos, 10, 08034 Barcelone, Espagne
Tél. : 34 (93) 204-2700
Télééc. : 34 (93) 204-2701

Málaga

Consulat du Canada,
Édifice Horizonte, Plaza de la
Malagueta 2, 1^{er} étage,
29016 Málaga, Espagne
Adresse postale : C.P. 99, 29080
Málaga, Espagne
Tél. : 34 (95) 222-3346
Télééc. : 34 (95) 222-4023

Estonie ☾

Bureau de l'ambassade du Canada,
Toom Kooli 13, 2^e étage, 10130
Tallinn, Estonie
Tél. : 372 (6) 627-3310, 627-3311
Télééc. : 372 (6) 627-3312

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique ☾

Washington

Ambassade du Canada,
501 Pennsylvania Avenue,
N.W., Washington, D.C.
20001, États-Unis
Tél. : 1 (202) 682-1740
Télééc. : 1 (202) 682-7726

Atlanta

Consulat général du Canada,
1175 Peachtree Street N.E.,
100 Colony Square, Suite 1700,
Atlanta, Géorgie
30361-6205, États-Unis
Tél. : 1 (404) 532-2000
Télééc. : 1 (404) 532-2050

Boston

Consulat général du Canada,
3 Copley Place, Suite 400,
Boston, Massachusetts
02116, États-Unis
Tél. : 1 (617) 262-3760
Télééc. : 1 (617) 262-3415

Buffalo

Consulat général du Canada,
3000 HSBC Center,
Buffalo, New York
14203-2884, États-Unis
Tél. : 1 (716) 858-9500
Télééc. : 1 (716) 852-4340

Chicago

Consulat général du Canada,
Two Prudential Plaza,
180 North Stetson Avenue,
Suite 2400, Chicago, Illinois
60601, États-Unis
Tél. : 1 (312) 616-1860
Télééc. : 1 (312) 616-1877

Dallas

Consulat général du Canada,
St. Paul Place, 750 North
St. Paul Street, Suite 1700,

Dallas, Texas
75201-3247, États-Unis
Tél. : 1 (214) 922-9806
Téloc. : 1 (214) 922-9815

Detroit

Consulat général du Canada,
600 Renaissance Center, Suite
1100, Detroit, Michigan 48243-1798,
États-Unis
Tél. : 1 (313) 446-4747
Téloc. : 1 (313) 567-2164

Honolulu

Consulat général de l'Australie,
Penthouse Suite, 1000 Bishop
Street, Honolulu, Hawaï 96813-4299,
États-Unis
Tél. : 1 (808) 524-5050/5054
Téloc. : 1 (808) 531-5142

Los Angeles

Consulat général du Canada,
550 South Hope Street, 9th Floor,
Los Angeles, Californie 90071-2327,
États-Unis
Tél. : 1 (213) 346-2700
Téloc. : 1 (213) 620-8827

Miami

Consulat du Canada,
200 South Biscayne Boulevard,
Suite 1600, Miami, Floride 33131,
États-Unis
Tél. : 1 (305) 579-1600
Téloc. : 1 (305) 374-6774

Minneapolis

Consulat général du Canada,
701 Fourth Avenue South, Suite
900, Minneapolis, Minnesota
55415-1899, États-Unis
Tél. : 1 (612) 333-4641
Téloc. : 1 (612) 332-4061

New York

Consulat général du Canada,
1251 Avenue of the Americas,
Concourse Level, New York, New
York 10020-1175, États-Unis
Tél. : 1 (212) 596-1628
Téloc. : 1 (212) 596-1666/1790

Porto Rico

Consulat du Canada,
Home Mortgage Plaza,
268 Ponce de Leon,
Suite 515, San Juan, Porto Rico
00918, États-Unis
Tél. : 1 (787) 759-6629
Téloc. : 1 (787) 294-1205

Seattle

Consulat général du Canada,
412 Plaza 600, Sixth Avenue and
Stewart Street, Seattle, Washington
98101-1286, États-Unis
Tél. : 1 (206) 443-1777
Téloc. : 1 (206) 443-9662

Éthiopie

Ambassade du Canada,
Old Airport Area, Higher 23, Kebele
12, House No. 122, Addis-Abeba,
Éthiopie

Adresse postale : P.O. Box 1130,
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : 251 (1) 71 30 22
Téloc. : 251 (1) 71 30 33

Fidji 🇫🇯

Consulat du Canada,
P.O. Box 10690, Nadi Airport,
Suva, Fidji
Tél./téloc. : 67 9 721 936

Finlande 🇫🇮

Ambassade du Canada,
Pohjoisesplanadi 25B, 00100
Helsinki, Finlande
Adresse postale : C.P. 779, 00101
Helsinki, Finlande
Tél. : 358 (9) 228-530
Téloc. : 358 (9) 601-060

France 🇫🇷

Paris
Ambassade du Canada,
35, avenue Montaigne, 75008
Paris, France
Tél. : 33 1-44-43-29-00
Téloc. : 33 1-44-43-29-86

Lille

Consulat du Canada
30, avenue Émile-Zola,
59800 Lille, France
Tél. : 33 3-20-14-05-78
Téloc. : 33 3-20-14-36-96

Lyon

Consulat du Canada,
21, rue Bourgelat, 69002 Lyon,
France
Tél. : 33 4-72-77-64-07
Téloc. : 33 4-72-77-65-09

Nice

Consulat du Canada,
10, rue Lamartine, 06000 Nice,
France
Tél. : 33 4-93-92-93-22
Téloc. : 33 4-93-92-55-51

Saint-Pierre-et-Miquelon

Consulat du Canada,
16, rue Jacques-Debon, Saint-Pierre,
Saint-Pierre-et-Miquelon, France
Adresse postale : B.P. 4370, 97500
Saint-Pierre, Saint-Pierre-et-
Miquelon, France
Tél./téloc. : (508) 41-55-10

Toulouse

Consulat du Canada,
10, rue Jules-de-Rességuier,
31000 Toulouse, France
Tél. : 33 5-61-52-19-06
Téloc. : 33 5-61-55-40-32

Gabon 🇬🇧

Ambassade du Canada,
Quartier Batterie IV, Libreville, Gabon
Adresse postale : B.P. 4037,
Libreville, Gabon
Tél. : 241 73-73-54
Téloc. : 241 73-73-88

Gambie

Voir Sénégal

Géorgie

Voir Turquie, Ankara

Ghana ☺Haut-commissariat du Canada,
42 Independence Avenue,

Accra, Ghana

Adresse postale : P.O. Box 1639,

Accra, Ghana

Tél. : 233 (21) 22 85 55 et 22 85 66

Télé. : 233 (21) 77 37 92

Grande-Bretagne ☺

Voir Royaume-Uni

Grèce ☺**Athènes**

Ambassade du Canada,

4, rue Ioannou Gennadiou, 115 21

Athènes, Grèce

Tél. : 30 (10) 727-3400

Télé. : 30 (10) 727-3480

Thessalonique

Consulat du Canada,

a/s Banque de Nouvelle-Écosse,

17, rue Tsimiski, 546 24

Thessalonique, Grèce

Tél. : 30 (310) 256-350

Télé. : 30 (310) 256-351

Grenade ☺

Voir Barbade

Groënland

Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe ☺

Voir Barbade

Guam ☺

Voir Micronésie

Guatemala ☺

Ambassade du Canada,

Édifice Edyma Plaza, 8^e étage,

13 Calle 8-44, Zona 10, Guatemala,

Guatemala

Adresse postale : C.P. 400,

Guatemala, Guatemala

Tél. : 502 333-6104, 363-4348

Télé. : 502 363-4208

Guinée

Ambassade du Canada,

Corniche Sud, B.P. 99, Conakry,

Guinée

Tél. : 224 46-23-95, 46-44-48,

46-37-32, 46-32-91, 46-32-90

En dehors des heures de bureau :

224 11-21-73-72, 11-21-17-55

Télé. : 224 46-42-35

Guinée-Bissau

Voir Sénégal

Guinée équatoriale

Voir Gabon

Guyana ☺

Haut-commissariat du Canada,

High and Young Streets,

Georgetown, Guyana

Adresse postale : P.O. Box 10880,

Georgetown, Guyana

Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Télé. : 592 225-8380

Guyane française ☺

Voir Guyana

Haïti ☺

Ambassade du Canada,

Édifice Banque de Nouvelle-Écosse,

Delmas 18, Port-au-Prince, Haïti

Adresse postale : C.P. 826,

Port-au-Prince, Haïti

Tél. : 509 298-3050, 298-3060,

298-3080

Télé. : 509 298-3001, 298-3801

Hawaï ☺

Voir États-Unis d'Amérique,

Honolulu

Honduras

Bureau de l'ambassade du Canada,

Centro Financiero BANEXPO, 3^e étage,

Boulevard San Juan Bosco, Colonia

Payaquí, Tegucigalpa, Honduras

Adresse postale : C.P. 3552,

Tegucigalpa, Honduras

Tél. : 504 232-4551

Télé. : 504 239-7767

Hong Kong ☺

Voir Chine

Hongrie ☺

Ambassade du Canada,

Zugligetti út. 51-53, 1121

Budapest, Hongrie

Adresse postale : Budakeszi út. 32,

1121 Budapest, Hongrie

Tél. : 36 (1) 392-3360

Télé. : 36 (1) 392-3390

Inde ☺**New Delhi**

Haut-commissariat du Canada,

7/8 Shantipath, Chanakyapuri, New

Delhi 110021, Inde

Adresse postale : P.O. Box 5207,

New Delhi, Inde

Tél. : 91 (11) 687-6500

Télé. : 91 (11) 687-0031

Bangalore

Bureau commercial du Canada,

103, Prestige Meridian 1, 29 M.G.

Road, Bangalore 560 001,

Karnataka, Inde

Tél. : 91 (80) 559-9418, 558-1116

Télé. : 91 (80) 559-9424

Chandigarh

Bureau du haut-commissariat

du Canada,

S.C.O. 33-34-35, Sector 17A (near

Jagat Cinema), Chandigarh, Inde

Tél. : 91 (172) 716-020/021

Télé. : 91 (172) 716-025

Chennai**(anciennement Madras)**

Consulat du Canada,
827 Anna Salai, Dhun Building,
3rd Floor, Chennai 600 002, Inde
Tél./télééc. : 91(44) 852-9818,
859-1402

Kolkata**(anciennement Calcutta)**

Consulat du Canada,
c/o RPG Enterprises, Duncan
House, 31, Netaji Subhas Road,
Calcutta 700 001, West Bengal,
Inde
Tél. : 91 (33) 242-6820, 6821
Télééc. : 91 (33) 248-1614

Mumbai**(anciennement Bombay)**

Consulat du Canada,
4th Floor, 41/42 Maker Chambers
VI, Jambhal Bajaj Marg, Nariman
Point, Mumbai 400 021, Inde
Tél. : 91 (22) 287-6027
Télééc. : 91 (22) 287-5514

Indonésie ☺**Jakarta**

Ambassade du Canada,
World Trade Centre, 6th Floor, Jl.
Jend Sudirman, Kav. 29,
Jakarta 12920, Indonésie
Adresse postale : P.O. Box
8324/JKS.MP, Jakarta 12084,
Indonesia
Tél. : 62 (21) 525-0709
Télééc. : 62 (21) 571-2251

Denpasar (Bali)

Consulat de l'Australie,
Jalan Prof. Moh Yamin 4, Renon,
Denpasar, Bali, Indonésie
Adresse postale : C.P. 3243,
Denpasar, Bali, Indonésie
Tél. : 62 (361) 235-092, 093
Télééc. : 62 (361) 231-990

Surabaya (Java orientale)

Consulat du Canada,
a/s Groupe Maspion, Siège social,
3^e étage, Jalan Kembang Jepun nos
38-40, Surabaya, Java orientale,
Indonésie
Tél. : 62 (31) 354-4330
Télééc. : 62 (31) 354-4331

Iran ☺

Ambassade du Canada,
57 Shahid Javad-e-Sarfaraz
(Darya-E-Noor), Avenue Ostad
Motahari, Téhéran, Iran
Adresse postale : C.P. 11365-4647,
Téhéran, Iran
Tél. : 98 (21) 873-2623
Télééc. : 98 (21) 873-3202

Iraq

Voir Jordanie

Irlande ☺

Ambassade du Canada,
65 St. Stephen's Green,
Dublin 2, Irlande
Tél. : 353 (1) 417-4100

En dehors des heures de bureau :

353 (1) 478-1476
Télééc. : 353 (1) 417-4101

Islande ☺

Ambassade du Canada,
Tungata 14, 101 Reykjavik, Islande
Adresse postale : C.P. 8094, 128
Reykjavik, Islande
Tél. : 354 (5) 33 55 50
Télééc. : 354 (5) 33 55 51

Israël ☺

Ambassade du Canada,
3/5, rue Nirim, Tel Aviv 67060, Israël
Adresse postale : C.P. 9442,
Tel Aviv 61093, Israël
Tél. : 972 (3) 636-3300
Télééc. : 972 (3) 636-3383

Italie ☺**Rome**

Ambassade du Canada,
Via Zara 30, Rome, Italie 00198
Tél. : 39 (06) 44 59 81
Télééc. : 39 (06) 44 598 29 12

Milan

Consulat général du Canada,
Via Vittor Pisani 19, Milan,
Italie 20124
Tél. : 39 (02) 6758-1
Télééc. : 39 (02) 6758-3900

Naples

Consulat du Canada,
Via Carducci 29, Naples, Italie 80121
Tél. : 39 (081) 401-338
Télééc. : 39 (081) 410-4210

Padoue

Consulat du Canada,
Riviera Ruzzante 25, Padoue,
Italie 35123
Tél. : 39 (049) 876-4833
Télééc. : 39 (049) 878-1147

Sulmona

Consulat du Canada,
Via Panfilo Mazara 26, Sulmona
(L'Aquila), Italie 67039
Tél. : 39 (0864) 212-341
Télééc. : 39 (0864) 210-158

Jamaïque ☺**Kingston**

Haut-commissariat du Canada,
3 West Kings House Road, Kingston
10, Jamaïque
Adresse postale : P.O. Box 1500,
Kingston 10, Jamaïque
Tél. : 1 (876) 926-1500
Télééc. : 1 (876) 511-3493

Montego Bay

Consulat du Canada,
29 Gloucester Avenue, Montego
Bay, Jamaïque
Tél. : 1 (876) 952-6198
Télééc. : 1 (876) 952-3953

Japon ☺**Tokyo**

Ambassade du Canada,
3-38 Akasaka 7-chome, Minato-ku,
Tokyo 107-8503, Japon
Tél. : 81 (03) 5412-6200
Télé. : 81 (03) 5412-6289

Fukuoka

Consulat du Canada,
FT Building, 9F, 4-8-28 Watanabe-
Dori, Chuo-ku, Fukuoka-shi,
Fukuoka-ken 810-0004, Japon
Tél. : 81 (092) 752-6055
Télé. : 81 (092) 752-6077

Hiroshima

Consulat du Canada,
c/o Chugoku Electric Power Co. Inc.,
4-33 Komachi, Naka-ku,
Hiroshima-shi, Hiroshima-ken
730-8701, Japon
Tél./télé. : 81 (082) 246-0057

Nagoya

Consulat du Canada,
Nakato Marunouchi Building, 6F,
3-17-6 Marunouchi, Naka-ku,
Nagoya-shi, Aichi-ken 460-0002,
Japon
Tél. : 81 (052) 972-0450
Télé. : 81 (052) 972-0453

Osaka

Consulat général du Canada,
Daisan Shoho Building, 12th Floor,
2-2-3, Nishi-Shinsaibashi, Chuo-
ku, Osaka 542-0086, Japon

Adresse postale : P.O. Box 150,
Osaka, Minami 542-8691, Japon
Tél. : 81 (06) 6212-4910
Télé. : 81 (06) 6212-4914

Sapporo

Consulat du Canada,
Tokyo Tatemono Sapporo Bldg. 2F,
20 Kita-7 Nishi-2, Kita-ku, Sapporo
060-0807, Japon
Tél./télé. : 81 (011) 726-2863

Sendai

Consulat du Canada,
c/o Tohoku Electric Power Co. Inc.,
3-7-1 Ichibancho, Aoba-ku,
Sendai-shi, Miyagi-ken 980-0811,
Japon
Tél./télé. : 81 (022) 268-5030

Jordanie

Ambassade du Canada,
Pearl of Shmeisani Building,
Shmeisani, Amman, Jordanie
Adresse postale : P.O. Box 815403,
Amman, Jordanie 11180
Tél. : 962 (6) 5666-124
Télé. : 962 (6) 5689-227

Kazakhstan

Ambassade du Canada,
34 Karasai Batir St. (Vinogradov
St.), Almaty, 480100, Kazakhstan
Tél. : 7 (3272) 501151
Télé. : 7 (3272) 582493

Kenya ☺

Haut-commissariat du Canada,
Comcraft House, Haile Selassie
Avenue, Nairobi, Kenya

Adresse postale : P.O. Box 30481,
Nairobi, Kenya
Tél. : 254 (2) 21 48 04
Télé. : 254 (2) 22 69 87

**Kirghizistan
(République kirgyz)**

Consulat du Canada,
189, avenue Moskovskaya, 720010
Bishkek, Kirghizistan
Tél. : 996 (312) 65-05-06
Télé. : 996 (312) 65-01-01,
65-02-04

Kiribati

Haut-commissariat de l'Australie,
Bairiki,
Tarawa, Kiribati
Adresse postale : P.O. Box 77,
Tarawa, Kiribati
Tél. : 686 21-184
Télé. : 686 21-904

Kosovo

Bureau de liaison du gouvernement
canadien,
Krajishkih Brigada 5, Dragodan,
Pristina, Kosovo
Tél. : 381 38-549545

Koweït

Ambassade du Canada,
24 Al-Mutawakel Street, Block 4,
Da'ayah, Koweït, Koweït

Adresse postale : P.O. Box 25281,
Safat 13113, Koweït, Koweït
Tél. : 965 256-3025
Télé. : 965 256-0173

Laos

Ambassade de l'Australie,
Rue J. Nehru, Quartier Phone Xay,
Vientiane, Laos
Adresse postale : B.P. 292,
Vientiane, Laos
Tél. : 856 (21) 413 600
Télé. : 856 (21) 413 601

Lesotho

Consulat du Canada
LNDC Development House Building
Block D, 5th Floor, Kingsway Street,
Maseru, Lesotho
Adresse postale : P.O. Box 1191,
Maseru 100, Lesotho
Tél. : 266 316-435, 314-187
Télé. : 266 314-187

Lettonie

Ambassade du Canada,
Doma laukums 4, 4^e étage,
Riga 1977, Lettonie
Tél. : 371 783-0141, 722-6315
Télé. : 371 783-0140

Liban ☺

Ambassade du Canada,
43 Autostrade Jal El Dib,
1^{er} étage, Immeuble Coolrite,
Beyrouth, Liban

Adresse postale : B.P. 60163,
Jal El Dib, Liban
Tél. : 961 (4) 713-900
Télé. : 961 (4) 710-595

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Ambassade du Canada,
Great Al-Fateh Tower Building,
Tour 1, 7^e étage, Tripoli, Libye

Adresse postale : B.P. 93392, bureau
de poste Al-Fateh, Tripoli, Libye
Tél. : 218 (21) 335-1630
Télé. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie ☎

Bureau de l'ambassade du Canada,
Gedimino pr. 64, 2001 Vilnius,
Lituanie
Tél. : 370 (2) 496-853, 497-865
Télé. : 370 (2) 496-884

Luxembourg ☎

Consulat du Canada,
a/s Price Waterhouse Coopers,
400, route d'Esch,
1471 Luxembourg, Luxembourg
Adresse postale : B.P. 1443,
Luxembourg, Luxembourg
Tél. : 35 (2) 402-4201
Télé. : 35 (2) 49-48-48-29-12

Macao ☎

Voir Chine, Hong Kong

Macédoine (ancienne République yougoslave de) ☎

Consulat du Canada,
a/s Yucan Trade International, 12TA
Udarna brigada 2a, 1000 Skopje,
Macédoine
Tél. : 389 (2) 225-630
Télé. : 389 (2) 117-550

Bureau de l'ambassade du Canada
44 Mitropolit Teodosij Gologanov,
1000 Skopje, Macédoine
Adresse postale : B.P. 68,
1000 Skopje, Macédoine
Tél. : 389 (2) 125-228
Télé. : 389 (2) 122-681

Madagascar

Consulat du Canada,
a/s QIT-Madagascar Minerals Ltd.,
Villa 3H, Lot II J 169, Ivandry,
Antananarivo 101, Madagascar
Adresse postale : B.P. 4003,
Antananarivo 101, Madagascar
Tél. : 261 (20) 22-425-59,
22-423-22
Télé. : 261 (20) 22-425-06

Malaisie ☎

Kuala Lumpur
Haut-commissariat du Canada,
17^e étage, Menara Tan & Tan
207, Jalan Tun Razak,
50400 Kuala Lumpur, Malaisie

Adresse postale : P.O. Box 10990,
50732 Kuala Lumpur, Malaisie
Tél. : 6 (03) 2718-3333
Télé. : 6 (03) 2718-3395

Penang

Consulat du Canada
1 MacCallum Street Ghaut,
10700 Penang, Malaisie
Adresse postale : P.O. Box 23,
10700 Penang, Malaisie
Tél./télé. : 6 (04) 262-3300

Malawi

Consulat du Canada,
Accord Centre, M Chipembere
Highway, Blantyre-Limbe, Malawi
Adresse postale : P.O. Box 51146,
Blantyre-Limbe, Malawi
Tél. : 265 645-441
Télé. : 265 645-004, 643-446

Maldives (îles)

Voir Sri Lanka

Mali

Ambassade du Canada,
Immeuble Séméga, Route
de Koulikoro, Bamako, Mali
Adresse postale : B.P. 198, Bamako,
Mali
Tél. : 223 21-22-36
Télé. : 223 21-43-62

Malte ☎

Consulat du Canada,
Demajo House,
103 Archbishop Street,

La Valette, Malte
Tél. : 356 233-121/126
Télé. : 356 243-147

Mariannes (îles)

Voir Micronésie

Maroc ☎

Ambassade du Canada,
13 bis, rue Jaafar Assadiq,
Agdal-Rabat, Maroc
Adresse postale : B.P. 709,
Agdal-Rabat, Maroc
Tél. : 212 (37) 68 74 00
Télé. : 212 (37) 68 74 30

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique ☎

Voir Barbade

Maurice ☎

Consulat du Canada,
18 Jules Koenig Street, c/o Blanche
Birger Co. Ltd., Port Louis, Maurice
Adresse postale : P.O. Box 209,
Port Louis, Maurice
Tél. : 230 212-5500
Télé. : 230 208-3391

Mauritanie

Consulat du Canada,
Centre Commercial Abass, avenue
Charle de Gualle, îlot « O », n° 34,
1^{er} étage, Bureau 2, Nouakchott,
Mauritanie

Adresse postale : B.P. 428,
Nouakchott, Mauritanie
Tél. : 222 29-26-97
Télé. : 222 29-26-98

Mexique ☺

Lorsque vous téléphonez du Mexique, faites le 01 avant de composer le code régional et le numéro.

Mexico

Ambassade du Canada,
Calle Schiller n° 529 (Rincón del Bosque), Colonia Bosque de Chapultepec, 11580 Mexico, D.F., Mexique

Adresse postale : C.P. 105-05,
11580 Mexico, D.F., Mexique
Tél. : 52 (55) 5724-7900; Service sans frais au Mexique : 01-800-706-2900
Télé. : 52 (55) 5724-7943

Acapulco

Consulat du Canada,
Centro Comercial Marbella, Local 23, esq. Prolongación Farallón y Miguel Alemán, Acapulco, Guerrero, Mexique

Adresse postale : Apartado postal 94-C, 39670 Acapulco, Guerrero, Mexique
Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349
Télé. : 52 (744) 484-1306

Cancún

Consulat du Canada,
Plaza Caracol II, 3^{er} piso, Local 330, Boulevard Kukulcán km 8,5, Zona Hotelera, 77500 Cancún, Quintana Roo, Mexique
Tél. : 52 (998) 883-3360/1
Télé. : 52 (998) 883-3232

Guadalajara

Consulat du Canada,
Hotel Fiesta Americana, Local 31, Aurelio Aceves 225, Col. Vallarta Poniente, 44100 Guadalajara, Jalisco, Mexique
Tél. : 52 (33) 3615-6270, 3615-6215, 3615-6266, 3616-5642
Télé. : 52 (33) 3615-8665

Mazatlán

Consulat du Canada,
Avenida Playa Gaviotas n° 202 Zona Dorada, 82110 Mazatlán, Sinaloa, Mexique
Adresse postale : C.P. 614, 82110 Mazatlán, Sinaloa, Mexique
Tél. : 52 (669) 913-73-20
Télé. : 52 (669) 914-66-55

Monterrey

Consulat du Canada,
Edificio Kalos, Piso C-1, Local 108-A, Zaragoza 1300 Sur y Constitución, 64000 Monterrey, N.L., Mexique
Tél. : 52 (81) 8344-32-00, 8344-27-53, 8344-29-06, 8344-29-61, 8345-9105, 8345-9045
Télé. : 52 (81) 8344-30-48

Oaxaca

Consulat du Canada,
Pino Suarez 700, Local 11B, Multiplaza Brena, Colonia Centro, 68000 Oaxaca, Oaxaca, Mexique
Adresse postale : Apartado postal 29, Succursal C, Colonia Reforma, 68050 Oaxaca, Oaxaca, Mexique
Tél. : 52 (951) 513-3777
Télé. : 52 (951) 515-2147

Puerto Vallarta

Consulat du Canada,
Calle Zaragoza 160, Interior 10, Colonia Centro, 48300 Puerto Vallarta, Jalisco, Mexique
Tél. : 52 (322) 222-5398, 223-0858
Télé. : 52 (322) 222-3517

San José del Cabo

Consulat du Canada,
Plaza José Green, Local 9, Boulevard Mijares s/n, Colonia Centro, 23400 San José del Cabo, Baja California Sur, Mexique
Tél. : 52 (624) 142-4333
Télé. : 52 (624) 142-4262

Tijuana

Consulat du Canada,
Germán Gedovius n° 10411-101, Condominio del Parque, Zona Río, 22320 Tijuana, Baja California Norte, Mexique
Tél. : 52 (664) 684-04-61
Télé. : 52 (664) 684-03-01

Micronésie

Ambassade de l'Australie, H&E Enterprises Bldg., Kolonia, Ponape, Micronésie
Adresse postale : P.O. Box S, Kolonia, Ponape, Micronésie
Tél. : 691 320-5448
Télé. : 691 320-5449

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco ☺

Consulat du Canada,
Palais de la Scala, 1, avenue Henry-Dunant, bureau 1178, 98000 Monaco
Tél. : 377 97 70 62 42
Télé. : 377 97 70 62 52

Mongolie

Consulat du Canada,
Diplomatic Services Building, Suite 56, Ulaanbaatar, Mongolie
Adresse postale : C.P. 243, 210644, Ulaanbaatar, Mongolie
Tél. : 976 (11) 328-285
Télé. : 976 (11) 328-289

Montserrat ☺

Voir Barbade

Mozambique

Bureau du haut-commissariat du Canada, 1128 Julius Nyerere Avenue, Maputo, Mozambique
Adresse postale : P.O. Box 1578, Maputo, Mozambique

Tél. : 258 (1) 492-623/624/470
Télé. : 258 (1) 492-667

Myanmar

Ambassade de l'Australie,
88, chemin Strand, Rangoon,
Myanmar
Tél. : 95 (1) 251797/8, 251810
Télé. : 95 (1) 246159, 246160

Namibie

Consulat du Canada,
c/o Metje & Ziegler Ltd.
8th Floor, Metje-Behnsen Building
Independence Avenue,
Windhoek, Namibie
Adresse postale : C.P. 239,
Windhoek, Namibie
Tél. : 264 (61) 227 417
Télé. : 264 (61) 222 859

Nauru

Voir Australie, Canberra

Népal

Centre canadien de la coopération,
Lazimpat, Népal
Adresse postale : C.P. 4574,
Katmandou, Népal
Tél. : 977 (1) 415-193/389/391
Télé. : 977 (1) 410-422

Nicaragua ☺

Bureau de l'ambassade du Canada,
De los Pipitos, 2 rues vers l'ouest,
Rue Nogal, n° 25, Colonia,
Managua, Nicaragua
Adresse postale : C.P. 25,

Managua, Nicaragua
Tél. : 505 (2) 68-0433/3323
Télé. : 505 (2) 68-0437

Niger

Bureau de l'ambassade du Canada,
Boulevard Mali-Béro, Niamey, Niger
Adresse postale : B.P. 362,
Niamey, Niger
Tél. : 227 75-36-86/87
Télé. : 227 75-31-07

Nigéria

Abuja
Haut-commissariat du Canada,
3A Bobo Street, Maitama,
Abuja, Nigéria
Tél. : 234 (9) 413-9910,
413-9932/3, 413-9955
Télé. : 234 (9) 413-9911

Lagos

Haut-commissariat du Canada,
4 Anifowoshe Street,
Victoria Island, Lagos, Nigéria
Tél. : 234 (1) 262-2512/3/5
Télé. : 234 (1) 262-2516/7

Niue (île)

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège ☺

Oslo
Ambassade du Canada,
Wergelandsveien 7, 0244 Oslo,
Norvège
Tél. : 47 22-99-53-00
Télé. : 47 22-99-53-01

Bergen

Consulat du Canada
P.O. Box 2439, Solheimsviken
5824, Bergen, Norvège
Tél. : 47 55-29-71-30
Télé. : 47 55-29-71-31

Nouvelle-Calédonie

Consulat général de l'Australie,
Immeuble Foch, 7^e étage, 19,
rue du Maréchal-Foch, Nouméa,
Nouvelle-Calédonie
Adresse postale : B.P. 22, 98845
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Tél. : 687 27-2414
Télé. : 687 27-8001

Nouvelle-Zélande ☺

Haut-commissariat du Canada,
3rd Floor, 61 Molesworth Street,
Thorndon, Wellington,
Nouvelle-Zélande
Adresse postale : P.O. Box 12-049,
Thorndon, Wellington,
Nouvelle-Zélande
Tél. : 64 (4) 473-9577
Télé. : 64 (4) 471-2082

Oman

Consulat du Canada,
Flat No. 310, Building 477,
Way 2907, Moosa Abdul Rahman
Hassan Building, A'Noor Street,
Ruwi, Oman
Adresse postale : P.O. Box 1275,
Muttrah, Oman 114
Tél. : 968 791-738
Télé. : 968 791-740

Ouganda

Consulat du Canada,
IPS Building, Parliament Road,
Kampala, Ouganda
Adresse postale : P.O. Box 20115,
Kampala, Ouganda
Tél. : 256 (41) 258-141, 235-768
Télé. : 256 (41) 234-518

Ouzbékistan

Consulat du Canada,
Centre 5, n° 64, app. 21, Tachkent,
700017, Ouzbékistan
Tél./télé. : 998 (71) 120-72-70
Tél. : 998 (71) 137-67-28

Pakistan ☺

Islamabad

Haut-commissariat du Canada,
Diplomatic Enclave, Sector G-5,
Islamabad, Pakistan
Adresse postale : G.P.O. Box 1042,
Islamabad, Pakistan
Tél. : 92 (51) 227 9100
En dehors des heures de bureau :
92 (51) 227-9113
Télé. : 92 (51) 227 9110

Karachi

Consulat du Canada,
c/o Beach Luxury Hotel, Room 120,
Moulvi Tamiz Uddin Khan Road,
Karachi 0227, Pakistan
Tél. : 92 (21) 561-0685,
561-1031/2/3/4/5/6/7
Télé. : 92 (21) 561-0673/4

Lahore

Consulat du Canada,
c/o PAAF Building, 5th Floor,
7D Kashmir Egerton Road,
Lahore, Pakistan
Tél. : 92 (42) 636-6230
Télé. : 92 (42) 588-2022

Palau

Voir Micronésie

Panama

Ambassade du Canada,
World Trade Center, Calle 53E,
Marbella, Galería Comercial, Piso 1,
Panama, Panama
Adresse postale : Apartado 0832-
2446, Estafeta World Trade Center,
Panama, Panama
Tél. : 507 264-9731, 264-7115
Télé. : 507 263-8083

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Haut-commissariat de l'Australie,
Godwit Road, Waigani, NCD,
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Tél. : 675 325-9333
Télé. : 675 325-9239

Paraguay

Consulat du Canada,
Prof. Ramírez n° 3, coin de Juan
de Salazar (entre les rues Perú et
Padre Pucheu), Asunción, Paraguay
Tél. : 595 (21) 227-207
Télé. : 595 (21) 227-208

Pays-Bas (Les)

Ambassade du Canada,
Sophialaan 7, 2500 GV, La Haye,
Les Pays-Bas
Adresse postale : C.P. 30820,
La Haye, Les Pays-Bas
Tél. : 31 (70) 311-1600
Télé. : 31 (70) 311-1620

Pérou

Ambassade du Canada,
Calle Libertad 130, Miraflores, Lima
18, Pérou
Adresse postale : C.P. 18-1126,
Bureau de poste de Miraflores,
Lima 18, Pérou
Tél. : 51 (1) 444-4015
Télé. : 51 (1) 242-4050

Philippines**Manille**

Ambassade du Canada,
9th Floor, Allied Bank Centre,
6754 Ayala Avenue, Makati
City 1226, Philippines
Adresse postale : P.O. Box 2168,
Makati City 1220, Philippines
Tél. : 63 (2) 867-0001
Télé. : 63 (2) 810-4299

Cebu

Consulat du Canada
45-L Andres Abellana Street, Cebu
City 6000, Philippines
Tél. : 63 (2) 256-3320
Télé. : 63 (2) 255-3068

Pologne

Ambassade du Canada,
ul. Matejki 1/5,
00-481 Varsovie, Pologne
Tél. : 48 (22) 584-3340
Télé. : 48 (22) 584-3192,
584-3101

Polynésie française

Consulat de l'Australie,
Qantas Airways, Centre Vaima
3^e étage, Papeete, Tahiti
Adresse postale : B.P. 1695, 98713
Papeete, Tahiti
Tél. : 689 43 88 38
Télé. : 689 41 05 19

Porto Rico

Voir États-Unis d'Amérique

Portugal**Lisbonne**

Ambassade du Canada,
Avenida da Liberdade, 196-200,
3^e étage, 1269-121 Lisbonne,
Portugal
Tél. : 351 21316-4600
Télé. : 351 21316-4693

Faro

Consulat du Canada,
Rua Frei Lourenço de Santa Maria,
n° 1, 1^{er} étage, 8001-957 Faro,
Portugal
Adresse postale : C.P. 79, 8001-957
Faro, Portugal
Tél. : 351 289-80-3757
Télé. : 351 289-88-0888

Ponta Delgada (Açores)

Consulat du Canada,
Rua Antonio Jose de Almeida,
n° 27, 1^{er} étage, 9500-053 Ponta
Delgada, São Miguel, Açores
Tél. : 351 296-281488
Télé. : 351 296-281489

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Consulat du Canada,
Quartier Assana, Bangui,
République centrafricaine
Adresse postale : B.P. 973,
Quartier Assana, Bangui,
République centrafricaine
Tél. : 236 61-09-73
Télé. : 236 61-40-74

**République démocratique
du Congo**

Ambassade du Canada,
17, avenue PUMBU, Commune
de Gombe, Kinshasa, République
démocratique du Congo
Adresse postale : B.P. 8341,
Kinshasa 1, République
démocratique du Congo
Tél. : 243 884-1699; cellulaire :
243 990-3009
Télé. : 243 884-1277

République dominicaine

Santo Domingo
Ambassade du Canada,
Capitán Eugenio de Marchena

n° 39, La Esperilla, Santo Domingo,
République dominicaine

Adresse postale : C.P. 2054, Santo
Domingo 1, République dominicaine
Tél. : 1 (809) 685-1136
Télé. : 1 (809) 682-2691

Puerto Plata

Consulat du Canada,
Calle Virginia E. Ortea, Edificio
Isabel de Torres, Suite 311-C,
Puerto Plata, République dominicaine
Tél. : 1 (809) 586-5761
Télé. : 1 (809) 586-5762

République tchèque ☎

Ambassade du Canada,
Mickiewiczova 6, 160 00 Prague 6,
République tchèque
Tél. : 420 (2) 7210-1800
Télé. : 420 (2) 7210-1890

Roumanie ☎

Ambassade du Canada,
36 Nicolae Iorga, 71118 Bucarest,
Roumanie
Adresse postale : Bureau de poste,
n° 22, C.P. 2966, Bucarest, Roumanie
Tél. : 40 (1) 307-5000
Télé. : 40 (1) 307-5010

Royaume-Uni ☎

Londres

Haut-commissariat du Canada,
Canada House, Services
consulaires, Trafalgar Square,
Londres, SW1Y 5BJ, Angleterre,
Royaume-Uni

Tél. : 44 (20) 7258-6600
Télé. : 44 (20) 7258-6533

Belfast

Consulat du Canada,
378 Stranmillis Road, Belfast,
Irlande du Nord, BT9 5BL,
Royaume-Uni

Adresse postale : P.O. Box 405,
Belfast, Irlande du Nord, BT9 5BL,
Royaume-Uni
Tél. : 44 (2890) 660 212
Télé. : 44 (2890) 687 798

Birmingham

Consulat du Canada,
55 Colmore Row, Birmingham, B3
2AS, Angleterre, Royaume-Uni
Tél. : 44 (121) 236-6474
Télé. : 44 (121) 214-1099

Cardiff

Consulat du Canada,
c/o Wales Airport Hotel, Port Road,
Rhoose, Vale of Glamorgan, Wales,
CF62 3BT, Royaume-Uni
Tél. : 44 (0) 1446 719 172
Télé. : 44 (0) 1446 710 856

Édimbourg

Consulat du Canada,
Standard Life House, 30 Lothian
Road, Édimbourg, EH1 2DH,
Écosse, Royaume-Uni
Tél. : 44 (131) 220-4333
Télé. : 44 (131) 245-6010

Russie ☎

Moscou

Ambassade du Canada,
23 Starokonyushenny Pereulok,
Moscou, 121002 Russie
Tél. : 7 (095) 105-6054
Télé. : 7 (095) 105-6025

Saint-Pétersbourg

Consulat général du Canada,
32 Malodetskosselski Prospekt,
Saint-Pétersbourg, 198013 Russie
Tél. : 7 (812) 325-8448
Télé. : 7 (812) 325-8393

Vladivostok

Consulat du Canada,
59 Krasnogo Znarneni Pr., 7^e étage,
Vladivostok 690002, Russie
Tél./télé. : 7 (4232) 49-11-88
Télé. : 7 (4232) 25-14-58

Rwanda

Bureau de l'ambassade du Canada,
1534, rue Akagera, Kigali, Rwanda
Adresse postale : B.P. 1177,
Kigali, Rwanda
Tél. : 250 5 73210
Télé. : 250 5 72719

Saint-Kitts-et-Nevis ☎

Voir Barbade

Saint-Marin ☎

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/ Sint Maarten ☎

Consulat du Canada,
No. 21 Hummingbird Road,
House No. 105,
Monte Vista, Pointe Blanche,
Sint Maarten, Antilles néerlandaises
Tél. : 599 (5) 44-5211
Télé. : 599 (5) 44-3242

Saint-Pierre-et-Miquelon ☎

Voir France

Saint-Siège **(Cité du Vatican)** ☎

Ambassade du Canada près le
Saint-Siège, Via della Conciliazione
4/D, 00193 Rome, Italie
Tél. : 39 (06) 6830-7316, 7386, 7398
Télé. : 39 (06) 6880-6283

Saint-Vincent-et-Grenadines ☎

Voir Barbade

Sainte-Lucie ☎

Voir Barbade

Salomon (Îles)

Haut-commissariat de l'Australie,
Corner Hibiscus Avenue and Mud
Alley, Honiara, Îles Salomon
Tél. : 677 21561/2/3
Télé. : 677 23691

Samoa

Haut-commissariat de l'Australie,
Fen Gai Ma Leata Building, Beach
Road, Tamaligi, Apia, Samoa

Adresse postale : P.O. Box 704, Apia, Samoa
Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13, 252-32
Télé. : 68 (5) 231-59

São Tomé-et-Príncipe
Voir Gabon

Sénégal

Ambassade du Canada,
45, avenue de la République,
Dakar, Sénégal
Adresse postale : B.P. 3373,
Dakar, Sénégal
Tél. : 221 823 92 90
Télé. : 221 823 87 49

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Guinée

Singapour

Haut-commissariat du Canada,
IBM Towers, 80 Anson Road, 14th
and 15th Floors, Singapour 079907,
Singapour
Adresse postale : Robinson Road,
P.O. Box 845, Singapour 901645,
Singapour
Tél. : 65 325-3200
Télé. : 65 325-3297

Slovaquie

Bureau de l'ambassade du Canada,
Misikova 28D, 811 00 Bratislava,
Slovaquie

Tél. : 421 (2) 5244-2175/8
Télé. : 421 (2) 5249-995

Slovénie

Consulat du Canada,
a/s Triglav Insurance Company Ltd.,
Miklošičeva 19, Ljubljana 1000,
Slovénie
Tél. : 386 (1) 430-3570
Télé. : 386 (1) 430-3575

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Bureau de l'ambassade du Canada,
10th Street (donne sur Sharia al
Baladia), Khartoum East, Soudan
Tél. : 249 (11) 790-320, 790-322
Télé. : 249 (11) 790-321

Sri Lanka

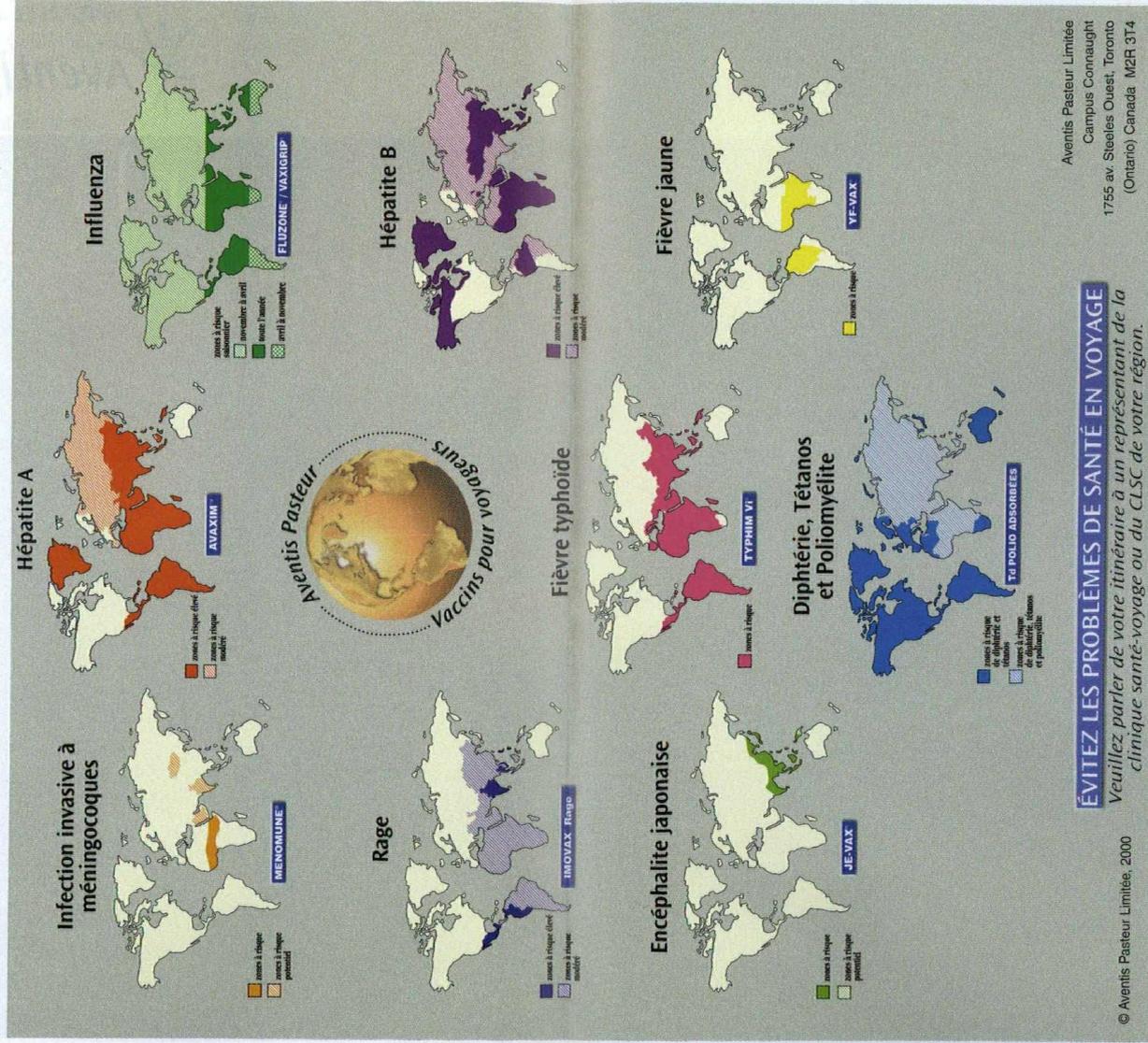
Haut-commissariat du Canada,
6 Gregory's Road, Cinnamon
Gardens, Colombo 7, Sri Lanka
Adresse postale : P.O. Box 1006,
Colombo 7, Sri Lanka
Tél. : 94 (1) 69 58 41
Télé. : 94 (1) 68 70 49

Suède

Stockholm
Ambassade du Canada,
Tegelbacken 4, 7^e étage,
Stockholm, Suède
Adresse postale : C.P. 16129, 10323
Stockholm, Suède

Aventis Pasteur

Aventis



Aventis Pasteur Limitée
Campus Connaught
1755 av. Steeles Ouest, Toronto
(Ontario) Canada M2R 3T4

ÉVITEZ LES PROBLÈMES DE SANTÉ EN VOYAGE
Veuillez parler de votre itinéraire à un représentant de la
Clinique santé-voyage ou du CLSC de votre région.

Aventis Pasteur



Vous vous préparez pour la grande aventure?

Tomber malade devrait être le dernier de vos soucis.

Pour savoir où se trouve la clinique de voyage la plus près de chez vous, appelez-nous au...

1 800 268-4171

ou

visitez notre site Web...

www.travelvacs.com

Tél. : 46 (8) 453-3000
Télé. : 46 (8) 453-3016

Malmo

Consulat du Canada,
Canadian Oil Co. AB,
Verkstadsgatan 4,
233 51 Svedala, Suède
Tél. : 46 (40) 40 23 51
Télé. : 46 (40) 40 31 12

Suisse

Berne

Ambassade du Canada,
Kirchenfeldstrasse 88,
3005 Berne, Suisse
Adresse postale : C.P. 3000,
Berne 6, Suisse
Tél. : 41 (31) 357 3200
Télé. : 41 (31) 357 3210

Genève

Mission permanente du Canada
auprès de l'Office des Nations
Unies, Section consulaire, 5,
avenue de l'Ariana,
1202 Genève, Suisse
Tél. : 41 (22) 919-92-00
Télé. : 41 (22) 919-92-71

Suriname

Consulat du Canada,
Wagenwagstraat 50, boven,
Paramaribo, Suriname
Adresse postale : C.P. 1449,
Paramaribo, Suriname
Tél. : 59 (7) 424-527
Télé. : 59 (7) 425-962

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie

Damas

Ambassade du Canada, Lot 12,
Autostrade Mezzeh, Damas, Syrie
Adresse postale : C.P. 3394, Damas,
Syrie
Tél. : 963 (11) 611-6692, 611-6851
Télé. : 963 (11) 611-4000

Aleppo

Consulat du Canada,
Rue Al Sabil n° 2, Avenue Al Rabat,
secteur 12, Aleppo, Syrie
Adresse postale : C.P. 1250,
Aleppo, Syrie
Tél. : 963 (21) 268-4160
Télé. : 963 (21) 268-4100

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti

Voir Polynésie française

Taiwan

Bureau commercial du Canada
à Taipei,
13^e étage, 365, chemin Fu Hsing
nord, Taipei, Taïwan
Tél. : 886 (2) 2544-3000
Télé. : 886 (2) 2544-3592

Tanzanie

Haut-commissariat du Canada,
38 Mirambo Street, Corner Garden
Avenue, Dar es Salaam, Tanzanie
Adresse postale : P.O. Box 1022, Dar
es Salaam, Tanzanie
Tél. : 255 (22) 211-2831/2/3/4
Télééc. : 255 (22) 211-6897

Tchad

Voir Cameroun, Yaoundé

Thaïlande ☺**Bangkok**

Ambassade du Canada,
Place Abdulrahim, 15^e étage, 990
Rama IV, Bangrak, Bangkok 10500,
Thaïlande

Adresse postale : C.P. 2090,
Bangkok 10501, Thaïlande
Tél. : 66 (2) 636-0540
Télééc. : 66 (2) 636-0555

Chiang Mai

Consulat du Canada,
a/s Raming Tea Co. Ltd., 151, super
autoroute Moo 3, Tasala, Chiang
Mai 50000, Thaïlande
Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292
Télééc. : 66 (53) 850-147, 850-322

Timor oriental

Mission de l'Australie
Avenida dos Martires da Patria,
Dili, Timor oriental
Tél. : 670 390-322-111
Télééc. : 670 390-322-247

Togo

Voir Ghana

Tonga

Haut-commissariat de l'Australie,
Salote Road, Nuku'Alofa, Tonga
Tél. : 676 23-244
Télééc. : 676 23-243

Trinité-et-Tobago ☺

Haut-commissariat du Canada,
Maple House, 3-3A Sweet Briar
Road, St. Clair, Port of Spain,
Trinité-et-Tobago
Adresse postale : P.O. Box 1246, Port
of Spain, Trinité-et-Tobago
Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Télééc. : 1 (868) 628-2581

Tunisie

Ambassade du Canada,
3, rue du Sénégal, Place d'Afrique,
Tunis-Belvédère, Tunisie
Adresse postale : B.P. 31,
Tunis-Belvédère, 1002 Tunisie
Tél. : (216) 71-796-577
Télééc. : (216) 71-792-371

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (Îles) ☺

Consulat du Canada,
2001 Leeward Highway,
Providenciales, Turks et Caïcos
Adresse postale : C.P. 62,
Turks et Caïcos

Tél. : 1 (649) 941-5245
Télééc. : 1 (649) 946-4484

Turquie ☺**Ankara**

Ambassade du Canada,
Nenehatun Caddesi n° 75,
Gaziosmanpasa 06700,
Ankara, Turquie
Tél. : 90 (312) 459-9200
Télééc. : 90 (312) 459-9363

Istanbul

Consulat du Canada,
Istiklal Caddesi n° 373/5, Beyoglu,
80050 Istanbul, Turquie
Tél. : 90 (212) 251-9838
Télééc. : 90 (212) 251-9888

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine ☺**Kiev**

Ambassade du Canada,
31, rue Yaroslaviv Val,
Kiev 01901, Ukraine
Tél. : 380 (44) 464-1144
Télééc. : 380 (44) 464-0598

Lvov

Consulat du Canada,
2, rue Bohomoltsa, bureau 4,
Lvov 79005, Ukraine
Tél. : 380 (322) 97-1772
Télééc. : 380 (322) 97-8154

Uruguay ☺

Ambassade du Canada,
749 Plaza Independencia app.102,
Montevideo, Uruguay
Tél. : 598 (2) 902-2030
Télééc. : 598 (2) 902-2029

Vanuatu

Haut-commissariat de l'Australie,
KPMG House, Port Vila, Vanuatu
Tél. : 678 22-777
Télééc. : 678 23-948

Vatican ☺

Voir Saint-Siège

Venezuela ☺**Caracas**

Ambassade du Canada,
Section consulaire
Avenida Francisco de Miranda
con Avenida Sur Altamira,
Altamira, Caracas, Venezuela
Adresse postale : C.P. 62-302,
Caracas 1060-A, Venezuela
Tél. : 58 (212) 263-4666,
263-1414, 263-3270
Télééc. : 58 (212) 263-8326

Margarita

Consulat du Canada,
a/s Oficina Mosquito Coast C.A.,
Final Avenida Santiago Marino
cruce con Paseo Guaraguao,
Porlamar, Isla de Margarita,
Venezuela
Tél. : 58 (295) 2-61-3475
Télééc. : 58 (295) 2-63-4818

Vierges (îles)
(britanniques) ☞
Voir Barbade

Vietnam ☞
Hanoi

Ambassade du Canada,
31, rue Hung-Vuong, Hanoi, Vietnam
Tél. : 84 (4) 823-5500
Télé. : 84 (4) 823-5333

Ho Chi Minh-Ville

Consulat général du Canada,
235, rue Dong-Khoi, The
Metropolitan, 10^e étage, District 1,
Ho Chi Minh-Ville, Vietnam
Tél. : 84 (8) 824-5025
Télé. : 84 (8) 829-4528

Yémen ☞

Consulat du Canada,
Yemen Computer Co. Ltd., Building
4, 11th Street off Haddah Street,
Sanaa, Yémen
Adresse postale : P.O. Box 340,
Sanaa, Yémen
Tél. : 967 (1) 20 88 14
Télé. : 967 (1) 20 95 23

Yougoslavie, république
fédérale de (Serbie et
Monténégro)

Ambassade du Canada,
Kneza Milosa 75,
11000 Belgrade, Yougoslavie
Tél. : 381 (11) 64 46 66
En dehors des heures de bureau :
381 (11) 64 45 47
Télé. : 381 (11) 64 14 80

Zambie ☞

Haut-commissariat du Canada,
5199 United Nations Avenue,
Lusaka, Zambie
Adresse postale : P.O. Box 31313,
Lusaka, Zambie
Tél. : 260 (1) 25 08 33
Télé. : 260 (1) 25 41 76

Zimbabwe ☞

Haut-commissariat du Canada,
45 Baines Avenue, Harare,
Zimbabwe
Adresse postale : P.O. Box 1430,
Harare, Zimbabwe
Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5
Télé. : 263 (4) 252-186/7

Assistance consulaire : numéros d'appel sans frais

Les numéros d'appel sans frais permettent de communiquer avec un agent consulaire à Ottawa. Avant de partir, prenez note des numéros pour les pays où vous comptez vous rendre (ce service n'est pas offert dans tous les pays).

00-800-2326-6831 : Allemagne,
Autriche, Belgique, Espagne (îles
Baléares et Canaries), Finlande, France,
Irlande, Italie, Malaisie, Norvège,
Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni
(Angleterre, Écosse, Guernesey, île de
Man, Irlande du Nord, pays de Galles),
Suède, Suisse, Taïwan
001-800-2326-6831 : Hong Kong,
Corée, Singapour
0800-992-773 : Afrique du Sud
800-814-0139 : Arabie saoudite
0011-800-2326-6831 : Australie
(île Christmas, Tasmanie)
800-732 : Bahreïn
000-815-62200110 : Brésil
800-201-670 : Chili
00-10800-1400125 : Chine
0809-6082 : Chypre
800-2326-6831 : Cité du Vatican
980-9-19-0114 : Colombie
002-800-2326-6831 ou
008-800-2326-6831 : Corée
800-015-0101 : Costa Rica
800-2326-6831 : Danemark et
San Marino
800-014-0145 : Émirats arabes unis
1-888-949-9993 : États-Unis
1-877-388-3124 : É.-U. — Puerto Rico
00800-7089 : Fidji
00800-161-22200120 : Grèce
06800-12167 : Hongrie
008-800-105-171 : Indonésie
800-8462 : Islande
014-800-2326-6831 : Israël,
Cisjordanie et Gaza
1-800-276-2989 : Jamaïque
011-800-2326-6831 ou
0041-800-2326-6831 ou
0061-800-2326-6831 : Japon
0800-3679 : Luxembourg
0800-371 : Macao
001-800-514-0129 : Mexique
0-800-914183 : Monaco
00-804-2326-6831 : Pays-Bas
0-800-50602 : Pérou
1-800-1-110-0226 : Philippines
00-800-111-4319 : Pologne
08008-19-826 : Portugal (Açores,
Madère)
1-888-156-3102 : République
dominicaine
810-800-201-41012 : Russie
001-800-156-220-0142 : Thaïlande
1-800-555-0046 : Îles Turks et Caïcos
00800-14-220-0149 : Turquie
800-15199 : Venezuela
1-877-380-3124 : Îles Vierges (É.-U.)

Vous voyagez à l'étranger ?
**L'aide offerte aux
Canadiens**

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Site Web

www.voyage.gc.ca

Courriel

voyage@dfait-maeci.gc.ca

**Services consulaires et
Conseils aux voyageurs**

1 800 267-6788 (au Canada
et aux États-Unis)

ou (613) 944-6788

FaxCall : 1 800 575-2500

(au Canada) ou (613) 944-2500

Publications

1 800 267-8376 (au Canada)

ou (613) 944-4000

SERVICES D'URGENCE

Appels à frais virés de
l'étranger (613) 996-8885

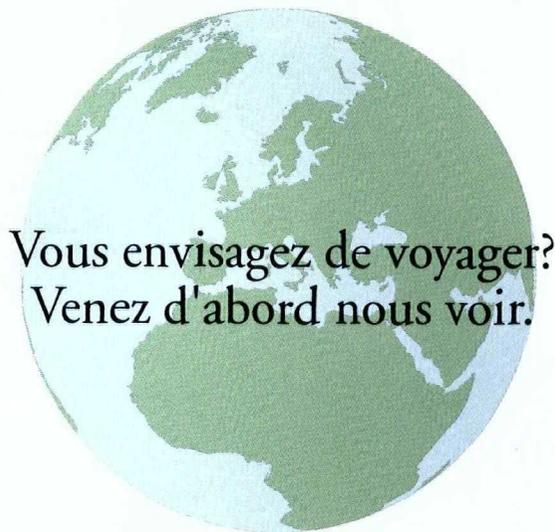
Courriel
sos@dfait-maeci.gc.ca

Ministère des
Affaires étrangères et du
Commerce international
125, promenade Sussex,
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

 Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada



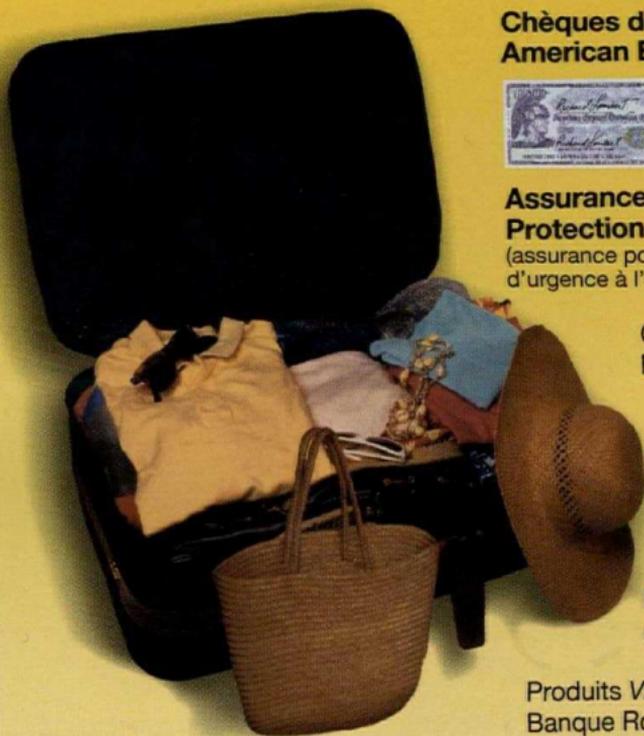
**Vous envisagez de voyager?
Venez d'abord nous voir.**

Grâce au site situé à l'adresse www.passages.gc.ca,
vous aurez le monde au bout des doigts :
des rapports sur différents pays, des prévisions
météorologiques, de l'information sur les passeports,
un convertisseur de devises et une foule d'autres
renseignements. N'attendez plus, ajoutez
www.passages.gc.ca à vos signets favoris dès aujourd'hui.

Canada

VOYAGES
 **@** l'étranger et au Canada

N'oubliez pas votre tranquillité d'esprit!



Chèques de Voyage
American Express^{MD}*



Assurance
Protection-Voyage^{MD}
(assurance pour soins médicaux
d'urgence à l'étranger)

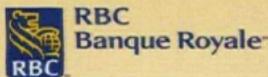
Carte-client
Banque Royale

Services
bancaires par
Internet et par
téléphone de la
Banque Royale

Devises
étrangères

Produits Visa*
Banque Royale

Passez à votre succursale de la Banque Royale dès aujourd'hui!



Ne partez pas sans eux.^{MD}

Chèques
de Voyage

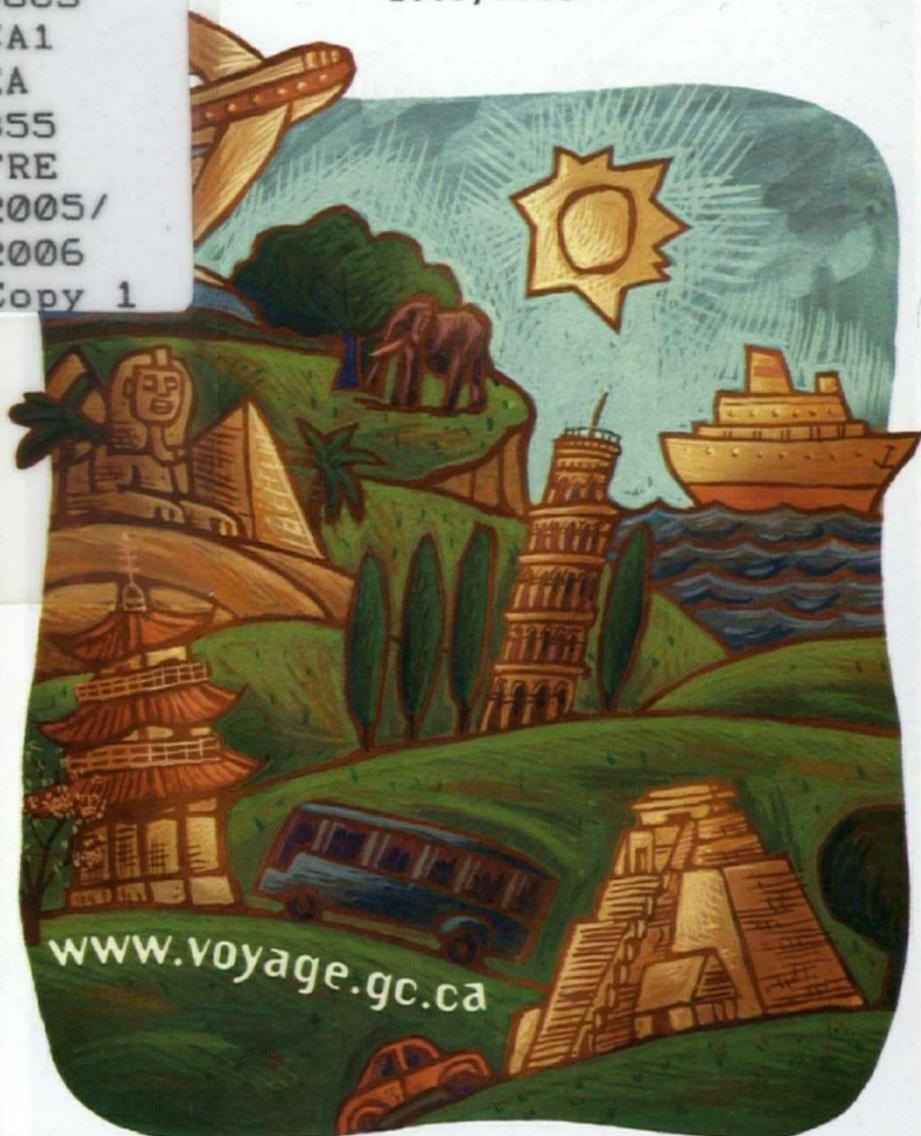
L'Assurance Protection-Voyage est souscrite auprès de la Compagnie d'assurance voyage RBC.
MC : Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. *Banque Royale du Canada, licenciée de ces marques.
MD : utilisée par Amex Canada Inc. en vertu d'une licence accordée par American Express Company,
à l'exception de la marque Assurance Protection-Voyage qui est une marque déposée de la Banque Royale du Canada.

AFFAIRES CONSULAIRES

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2005/2006

DOCS
CA1
EA
B55
FRE
2005/
2006
Copy 1



Affaires étrangères
Canada

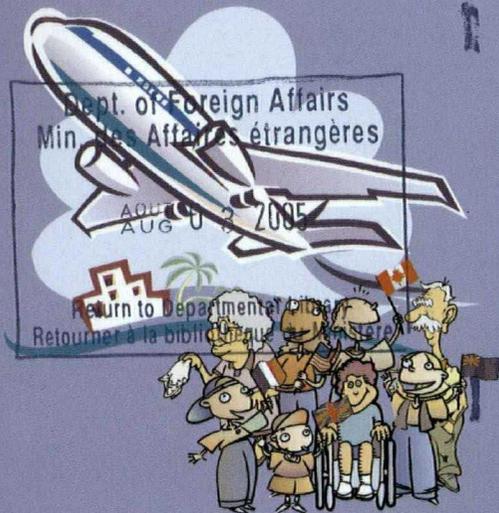
Foreign Affairs
Canada

Canada 



Agence de santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada



Voyagez en santé!
Voyagez bien informés...

CONSULTEZ

www.santevoyage.gc.ca

Canada

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN
2005/2006

Publié par Affaires étrangères Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche de chez vous, consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1 800 267-8376 (appels du Canada) ou au (613) 944-4000.

Cette publication est disponible, sur demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

L'information figurant dans la présente publication est disponible pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peut être copiée, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères Canada soit identifié comme le ministère source, et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec Affaires étrangères Canada ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme cette brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères Canada (AEC) s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, AEC est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2005

Révision : avril 2005

N° de cat. FR4-5/2005F

ISBN 0-662-79644-6



TABLE DES MATIÈRES

Les Services consulaires canadiens	3
Les agents consulaires offrent les services suivants	3
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	4
Les services consulaires d'urgence	5
Avant de partir	6
Informez-vous	6
L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger	7
Votre passeport	7
Avez-vous besoin d'un visa?	8
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	9
La double citoyenneté	10
Personnes handicapées	12
Les questions de santé	12
L'assurance-maladie complémentaire	14
Les autres assurances	18
Vous voyagez en voiture	20
Les questions d'argent	20
Votre situation fiscale au Canada	20
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	21
Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien	21
Les femmes qui voyagent seules	21
L'aide-mémoire du voyageur	22
Durant le voyage	24
Les précautions à prendre	24
Passeport perdu ou volé	24
Les lois et coutumes à l'étranger	25
Les drogues illicites	25
Les crimes et châtiments	26
Les procédures judiciaires	26
L'exploitation sexuelle des enfants	30
À votre retour	30
La taxe sur le transport aérien	30
Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation	30
Renseignez-vous et déclarez	32
Les souvenirs illégaux	32
Votre santé	34
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	35
Sources d'information	51
Nos partenaires	55

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent des millions de voyages dans le monde, pour leur plaisir ou pour leur travail.

Un voyage réussi est un voyage bien préparé. En vous renseignant avant de partir, vous mettez toutes les chances de votre côté pour que tout se passe bien pendant votre séjour à l'étranger.

Pour vous aider à préparer votre voyage, Affaires étrangères Canada a produit cette brochure pratique et facile à consulter. Vous y trouverez la liste des services consulaires que nous offrons à l'étranger, quantité de conseils, ainsi que des coordonnées utiles.

LES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS

La Direction générale des affaires consulaires d'Affaires étrangères Canada dispose d'un réseau de plus de 270 points de service dans le monde entier où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Connaître les services que nous offrons et ceux que nous n'offrons pas pourrait grandement vous faciliter la vie à l'étranger.



Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.
- Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).
- Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.
- Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre

publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).

- Vous aider si votre enfant a été enlevé et amené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).
- Légaliser un document (frais à payer).

Autres questions

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (frais à payer).
- Prolonger la période de validité d'un passeport temporaire (frais à payer).
- Ajouter au passeport un nom de femme mariée ou nom acquis du conjoint (frais à payer).
- Délivrer des certificats tenant lieu d'extraits de naissance, ou d'attestations d'état civil ou d'état matrimonial (frais à payer).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (frais à payer).
- Vous accorder un prêt d'urgence (frais à payer, et ce service est offert seulement en dernier ressort et selon des règles rigoureuses).
- Virer des fonds (frais à payer).

- Fournir des services de traduction (frais à payer).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou sur le rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent, ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants :

Questions d'ordre juridique

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.

- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

Autres questions

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver et à louer un appartement ou une maison.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pensions ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.

Les services consulaires d'urgence

Les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger offrent une assistance 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés Affaires étrangères Canada à Ottawa, en composant le **(613) 996-8885**.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux des gouvernements australien ou britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et d'autres missions peut-être, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Consultez les sections Conseils aux voyageurs et Actualités de notre site Web pour

obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour plus de 200 destinations étrangères.

Trouvez **avant de partir** l'emplacement du bureau du gouvernement du Canada le plus proche du lieu où vous séjournerez. Vous trouverez la liste des bureaux du gouvernement canadien à la fin de la présente brochure et dans notre site Web (www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp).

Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence.

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER? PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS!



Consultez nos **Conseils aux voyageurs** (www.voyage.gc.ca) pour obtenir des renseignements sur plus de 200 destinations étrangères — sécurité, questions de santé, numéros d'urgence et exigences d'entrée.

De plus, vous trouverez dans nos **Esquisses de pays** des cartes géographiques, des fiches documentaires et des liens menant à d'autres ressources utiles portant sur les différentes normes sociales et culturelles auxquelles vous devrez vous adapter dans les autres pays.

→ www.voyage.gc.ca

INSCRIPTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse
www.voyage.gc.ca afin que nous
puissions vous joindre en cas d'urgence.



L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger

Si vous prévoyez séjourner dans un pays pour une période supérieure à trois mois, ou dans des régions ou des pays susceptibles de connaître des difficultés, nous vous conseillons de vous inscrire au bureau du gouvernement canadien le plus proche de l'endroit où vous séjournerez à l'étranger. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous pouvez notamment vous inscrire en ligne (www.voyage.gc.ca).

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou d'un consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les Conseils aux voyageurs dans notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

Votre passeport

Votre passeport est la seule preuve de votre citoyenneté canadienne et de votre identité qui est acceptée dans **tous** les pays. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport à l'adresse www.ppt.gc.ca (site de Passeport Canada), aux bureaux de Passeport Canada et aux comptoirs postaux au Canada, ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

À chacun son passeport
Les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents.

Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Délai de traitement

La période de traitement des demandes de passeport présentées en personne au Canada est de 10 jours ouvrables. Le traitement des demandes envoyées par la poste prend au moins 20 jours ouvrables. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Mesures de sécurité

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi des copies à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces simples mesures permettront de le remplacer plus rapidement.

Date d'expiration du passeport

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

Pour toute question concernant les passeports, contactez Passeport Canada.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat au Canada des pays où vous comptez vous rendre. Pour connaître les exigences propres à un pays en particulier, vous pouvez aussi consulter les Conseils aux voyageurs et la section Visas de notre site Web. **Si il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.



Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou un autre adulte, nous recommandons qu'elle soit munie d'une lettre de consentement attestant que le parent qui en a la garde (ou ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas) a autorisé le voyage. Vous trouverez un exemple de lettre de consentement à la rubrique Foire aux questions de la section Avant de partir de notre site Web.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, certificat de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au

divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, vous devriez consulter un avocat avant le départ. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* traite de ce sujet.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères Canada, en composant le **1 800 387-3124** (appels du Canada) ou le **(613) 943-1055**.

La double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si vous n'avez pas présenté votre passeport canadien au moment de votre arrivée dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire ou de payer des impôts spéciaux.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la double citoyenneté, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

Voyager en Europe

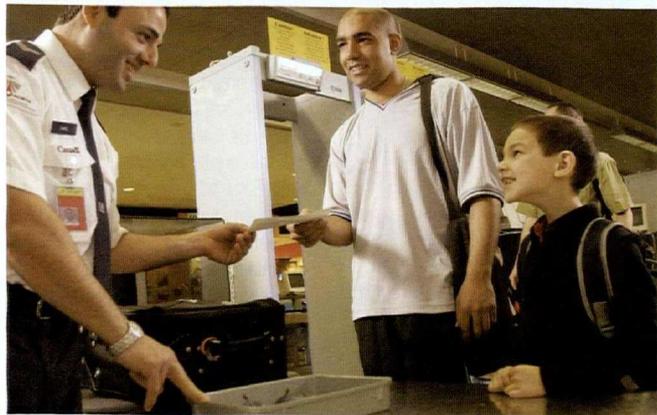
Les États membres de l'Union européenne — exception faite de l'Irlande et du Royaume-Uni — ainsi que la Norvège et l'Islande forment l'espace Schengen. Les contrôles frontaliers entre ces pays ont été abolis pour créer une frontière externe unique.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour effectuer de courts séjours dans les pays de l'espace Schengen. Cependant, certains États membres vont exiger que vous vous inscriviez auprès des autorités locales dans les trois jours suivant votre arrivée au pays. D'ailleurs, certains nouveaux États membres imposent toujours des contrôles frontaliers. Au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire tamponner votre passeport. L'absence de tampon apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web. Pour obtenir l'information officielle la plus à jour, veuillez communiquer avec l'ambassade ou un consulat des pays Schengen que vous comptez visiter.



Faites bien vos bagages...



...et profitez de votre vol !

Si vous avez des questions concernant la préparation de vos bagages lors de votre prochain voyage, on vous invite à visiter notre site Web au www.acsta-catsa.gc.ca ou à composer le 1-888-294-2202.



Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

Canada

Voyager aux États-Unis et au Mexique

Les Canadiens devraient être munis d'un passeport canadien valide pour toutes leurs visites aux États-Unis et au Mexique.

Pour des renseignements plus précis sur les voyages aux États-Unis ou au Mexique, veuillez consulter nos brochures *En route pour les États-Unis* ou *Mexico : ¿Qué pasa?* et nos Conseils aux voyageurs sur ces pays.

Personnes handicapées

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes handicapées physiquement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office des transports du Canada (www.otc.gc.ca) et le site du gouvernement du Canada « Personnes handicapées en direct » (www.ph-endirect.ca).

Les questions de santé

Information fournie par l'Agence de santé publique du Canada

Les responsables du Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada vous recommandent vivement de consulter une clinique de santé-voyage ou un

médecin dans les **six à huit semaines précédant votre départ**, pour déterminer quels vaccins et traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions vous devriez prendre en voyage pour éviter d'être malade.

Les vaccinations et traitements préventifs

Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer si vous avez besoin de vaccinations spéciales et de traitements préventifs (contre le paludisme p. ex.). Les voyageurs canadiens se rendant à l'étranger peuvent être exposés à des maladies infectieuses, comme la rougeole, qui sont peu courantes au Canada. Vérifiez si vos vaccinations courantes sont à jour (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs devront peut-être présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune. Il est conseillé de consulter **bien avant le départ**, car pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer un mois ou deux avant le départ.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial.

Office
des transports
du Canada



Canadian
Transportation
Agency

Prenez l'air averti Soyez un voyageur avisé

Pour obtenir un exemplaire
gratuit du livret Prenez
l'air averti, communiquez avec :

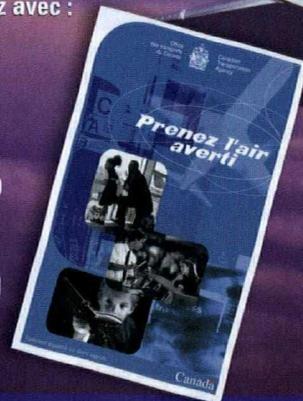
Office
des transports
du Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0N9

Tél. : 1 888 222-2592

ATS : 1 800 669-5575

www.otc.gc.ca



Canada

Le sida

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

Les médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, il serait bon d'emporter votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les

raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est très important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

L'assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses.

Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou sera suffisante par elle-même. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos arrangements de voyage à l'aide de la carte offrant ces assurances. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

AVIS AUX VOYAGEURS

« ...la couverture pour les services de soins de santé hors du pays est limitée; vous devriez prendre une assurance supplémentaire. »

Ministère de la Santé et des Soins de Longue durée

Les frontières, les douanes, la sécurité, la planification de voyages – quels sont les autres problèmes que vous pouvez avoir en voyage?

Demandez à l'ACS!

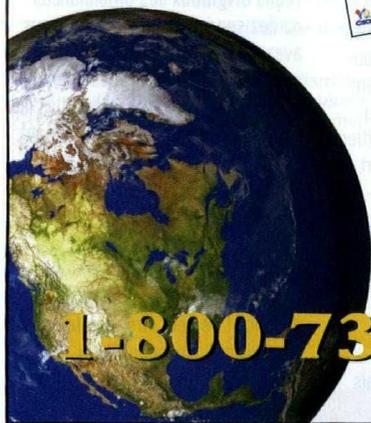
Téléphonez et obtenez

GRATUITEMENT

l'Aide-mémoire du voyageur de l'ACS

ET

le Guide d'assurance voyage de Medipac.



L'association canadienne des « snowbirds » est un organisme national de revendication dont le mandat est de défendre et d'améliorer les droits et privilèges des voyageurs canadiens.

1-800-734-7149

www.snowbirds.org
www.medipac.com

Vérifiez si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur-le-champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit votre évacuation médicale vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation. Sans assurance, ce service peut coûter jusqu'à 100 000 \$;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;

- prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage. Sans assurance, ce service peut coûter jusqu'à 10 000 \$.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus au cours de votre voyage à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Long séjour à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial ne peut être maintenu si vous vivez à l'extérieur de la province pendant un certain temps. Cette période varie selon la province.



sanofi pasteur
La division vaccins du Groupe sanofi-aventis

Voyager offre de multiples occasions de voir de nouveaux paysages, d'éprouver des sensations différentes – sons, odeurs, saveurs –, de vivre des expériences inédites et, surtout, de rencontrer des gens nouveaux.

Le saviez-vous?

- ▲ La diarrhée des voyageurs est un problème fréquent chez les Canadiens qui voyagent dans des pays en voie de développement.
- ▲ Pendant un séjour de deux semaines, jusqu'à 50 % des voyageurs se rendant dans des pays en voie de développement subiront au moins un épisode de diarrhée des voyageurs.
- ▲ La diarrhée des voyageurs dure généralement de 3 à 5 jours.

La plupart du temps, la diarrhée des voyageurs est causée par des aliments contaminés.

La cause la plus fréquente de la diarrhée des voyageurs demeure la nourriture contaminée par une bactérie nommée *E. coli* entérotoxigène (ETEC). L'eau contaminée peut également provoquer la diarrhée des voyageurs.

Réduisez vos risques de contracter cette maladie durant votre séjour à l'étranger en suivant ce précieux conseil « Ne rien ingérer qui n'ait été bouilli, cuit ou pelé ». De plus, un nouveau vaccin oral facile à prendre avant votre départ pourrait aussi diminuer vos risques de contracter la diarrhée des voyageurs.



DUKORAL^{MC} est une marque de commerce de SBL Vaccin AB, utilisée sous licence par Sanofi Pasteur Limitée.

Soyez prévoyant, protégez-vous contre la diarrhée des voyageurs.

Pour plus d'information, veuillez visiter notre site web à www.travellersdiarrhea.com

Il est illégal
de visiter un autre pays avec

un casier judiciaire.

Le pardon efface les erreurs du passé.

www.PARDONSERVICESCANADA.com

1-8-NOW-PARDON (1-866-972-7366)

Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent se procurer une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence et la protection relative aux risques de guerre. De nombreuses compagnies ont modifié les conditions générales de la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux

troubles civils. Avant de partir, veuillez vérifier auprès de votre compagnie d'assurance ce qu'il en est.

Les autres assurances

Vous pouvez également souscrire une assurance voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage et une protection en cas de perte des bagages. Vous pourriez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

Pourquoi

l'assurance voyage est-elle nécessaire?

Voici 10 bonnes raisons pour
l'inclure dans vos préparatifs :

1. L'assurance maladie constitue un des meilleurs investissements que vous puissiez faire. N'importe qui peut avoir un accident ou contracter une maladie; cela peut se produire n'importe où et n'importe quand. Il suffit d'un moment d'inattention ou d'un virus dangereux pour que vous ou votre famille deveniez endetté pour des années.
2. Certains hôpitaux n'accepteront pas de vous soigner si vous n'avez pas d'assurance ou que vous ne pouvez pas payer d'avance, peu importe votre état.
3. Ne tenez pas pour acquis que votre régime provincial d'assurance maladie vous protégera lorsque vous travaillerez à l'étranger, même pour de courtes périodes. Ce régime ne couvrira qu'une partie des dépenses.
4. Après que vous aurez vécu un certain temps à l'extérieur du Canada, votre régime provincial pourrait cesser de vous couvrir.
5. À quelques exceptions près, à votre retour au Canada, il y aura une période d'attente pouvant aller jusqu'à trois mois avant que le régime de votre province ne vous prenne de nouveau en charge.
6. Une assurance voyage multirisques peut vous aider à quitter un pays, sans frais supplémentaires, advenant une urgence médicale majeure dépassant les capacités des services de santé locaux.
7. Si vous vous rendez dans un pays où une guerre ou des troubles risquent d'éclater, il vous faudra probablement une assurance multirisques.
8. Si vous décidez de prolonger un voyage d'affaires pour prendre des vacances, vous aurez peut-être besoin d'une protection supplémentaire en plus de celle fournie par votre employeur.
9. Bien des gens profitent d'un séjour à l'étranger pour tenter de nouvelles expériences. Si vous avez l'intention de pratiquer des activités risquées — plongée sous-marine, parachutisme, alpinisme, randonnée pédestre, ski alpin, etc. — vérifiez d'abord les dispositions de votre couverture.
10. Ne présumez pas que votre assurance automobile canadienne ou la couverture à laquelle vous avez souscrit lorsque vous avez loué un véhicule vous fournira une protection suffisante dans le cas d'un accident ou d'un vol. La plupart des garanties habituelles au Canada ne sont pas offertes à l'étranger. Vérifiez bien l'étendue de la couverture avant de prendre le volant.

Telfer International Consultants Inc.
www.telferinc.com



Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international et même d'une assurance automobile complémentaire pour conduire dans le pays où vous séjournerez. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter les Conseils aux voyageurs de notre site Web ou l'Association canadienne des automobilistes.

Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur.

Les questions d'argent

La monnaie canadienne et les chèques de voyage ne sont pas acceptés partout. Avant de partir, consultez une banque ou un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage. Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins

qu'il ne soit illégal d'importer la monnaie de ce pays. Il peut exister des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans ce pays ou en sortir. Veuillez vous informer auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada ou auprès de votre agent de voyages au sujet des règles régissant la devise dans ce pays.

Sachez que vous ne pourrez peut-être pas vous servir d'une carte-guichet ou d'une carte de crédit à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique bancaire offerts dans d'autres pays.

Avant de quitter le Canada, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes



Vos bagages sont-ils sécuritaires?



Pensez-y



Pour plus de sécurité, renseignez-vous

www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/marchandisesdangereuses/

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre compagnie aérienne ou avec Transports Canada au numéro suivant : 1 800 305-2059



normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Vous trouverez d'excellents renseignements à ce sujet dans la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger*.

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de douane du Canada.

Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien

En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un avion dans leur bagage à main ou leur bagage enregistré, ou sur eux. Consultez avant de partir le transporteur aérien ou le site Web de Transports Canada pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas apporter avec vous.

Les femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la femme qui voyage* contient une foule de renseignements qui s'adressent aux voyageuses.

L'aide-mémoire du voyageur



- Conseils aux voyageurs sur le pays de destination
- Itinéraire et budget
- Assurance-maladie et assurance voyage
- Passeport : vérifier la date d'expiration, faire des photocopies
- Visas d'entrée et taxe sur le transport aérien
- Documents pour les enfants (lettre de consentement s'il y a lieu)
- Vaccins, médicaments, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales, autre paire de lunettes
- Permis de conduire international (s'il y a lieu)
- Préparatifs avant de prendre l'avion
- Inscription auprès du bureau du gouvernement du Canada à l'étranger (en ligne)
- Double citoyenneté : pose-t-elle problème?
- Argent : monnaie locale, chèques de voyage, etc.
- Rapporter des biens : reçus d'achat, dispositions spéciales pour les aliments, les animaux, les plantes, etc.
- N'oubliez pas de mettre la présente brochure dans vos bagages.**



VOYAGER ET TRAVAILLER À L'ÉTRANGER
TRAVEL & WORK ABROAD

www.canada123go.ca
1 877 go123go

 Affaires étrangères
Canada

Foreign Affairs
Canada

Canada

DURANT LE VOYAGE

Les précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit, en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Par conséquent, évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez pas de frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez une ceinture de voyage et une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance.** Vous éviterez ainsi de tout perdre en cas de vol ou de perte.

Passeport perdu ou volé

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche, après en avoir signalé la perte ou le vol à la police de l'endroit. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre titre de voyage canadien perdu, volé, inaccessible ou détruit ». Si par la suite vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada afin qu'il soit examiné et détruit.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Les lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois très sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets ou des édifices religieux, ou des habitants du pays, vous devriez demander d'abord la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de perdre votre pellicule et votre appareil, et même d'être pris pour un espion.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic de drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, à certains endroits, il est facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible d'une peine de prison.

Ne transportez jamais de colis qui ne soient pas à vous d'un pays à un autre.



Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Pour en savoir plus, consultez la section Drogue et médicaments de notre site Web et notre publication *La drogue et les voyages : un cocktail explosif*.

Les crimes et châtements

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous y dérogez, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences requises, prévenir votre famille et vos amis, et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays**. Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.



Les procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis que le pays que vous visitez a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Dans certains pays, vous risquez de ne même pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, dans certains pays, il y a une présomption de culpabilité par association, ce qui signifie que vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une manifestation ou à une émeute, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant.

La drogue et les voyages : UN COCKTAIL EXPLOSIF



Renseignez-vous.

Commencez votre voyage
par une visite à

www.voyage.gc.ca

Vous voyagez à l'étranger? Protégez-vous

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.

Le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite



■ tétanos et diphtérie
■ tétanos, diphtérie et poliomyélite

La fièvre typhoïde



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

L'hépatite A



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

La fièvre jaune



■ régions à risque

La diarrhée des voyageurs



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

Le choléra



■ pays où le choléra existe

La rage



■ régions à risque élevé
■ régions à risque modéré

La grippe



■ régions à risque saisonnier :
■ novembre à mars
■ toute l'année
■ avril à septembre

La maladie méningococcique



■ régions à risque

L'encéphalite japonaise



■ régions à risque
■ régions à risque saisonnier

AIDEZ À MINIMISER LES PROBLÈMES DE SANTÉ EN VOYAGE

Veillez parler de votre itinéraire à votre médecin ou à un représentant de la clinique santé-voyage de votre région.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au 1 800 268-4171.

Sources : www.who.org/ith; www.cdc.gov/travel; Steffen, Dupont, Wilder-Smith, Manual of Travel Medicine and Health, 2003 T132B4 - 01/04



Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela vous est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

L'exploitation sexuelle des enfants

La plupart des pays appliquent avec fermeté les lois visant à enrayer l'exploitation sexuelle des enfants. Les Canadiens soupçonnés d'avoir exploité sexuellement des enfants au Canada ou à l'étranger peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel* du Canada (que l'on peut consulter à l'adresse <http://lois.justice.gc.ca>). Une condamnation entraîne une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section Publications de notre site Web.

À VOTRE RETOUR

La taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web.



Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas au tabac ni aux boissons alcooliques.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 litre (53 oz) de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 millilitres (12 oz) de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.

Lisez les règlements — porter un sac à main est parfois illégal



En collaboration avec plus de 160 pays, le Canada s'est engagé à protéger quelque 30 000 espèces animales et végétales. Avant de rapporter au pays un article fabriqué à partir d'une de ces espèces, soyez au courant des règlements.

Vous risquez de perdre l'article en question, de faire l'objet d'une poursuite et de vous voir imposer une amende pouvant s'élever à 150 000 \$.

Pour en savoir davantage au sujet de la législation en vigueur, communiquez avec :

Organe de gestion, CITES*
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Tél. : 1 800 668-6767
ou (819) 997-1840
Télééc. : (819) 953-6283
www.cites.ec.gc.ca

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac (voir ci-dessus). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Nota : Vous devez toujours payer des droits minimaux pour les produits du tabac inclus dans une exemption personnelle, à moins qu'ils ne portent la marque « Canada Duty Paid — Droit acquitté ».

Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

La brochure intitulée *Je déclare* (RC4044), publiée par l'Agence des

services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105).

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer au Canada certains produits. Si vous envisagez d'importer de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments — vous pourriez ainsi vous éviter bien des tracas.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, veuillez communiquer avec le Centre canadien des armes à feu.

**Vos souvenirs
peuvent être illégaux...**

Renseignez-vous!

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage



**Your souvenirs
may be illegal...**

Get the facts!

www.canadianheritage.gc.ca/travel

1 800 O-Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère

du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, veuillez téléphoner au Système d'information automatisé des douanes (voir p. 52) de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Votre santé

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et décrivez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire.

Les heures et les jours d'ouverture des bureaux ne sont pas les mêmes partout. Téléphoner au bureau concerné pour vous renseigner à ce sujet. Si, **en cas d'urgence**, il vous est impossible de joindre un bureau, veuillez appeler le Centre des opérations d'urgence à Ottawa (les appels à frais virés sont acceptés), au numéro **(613) 996-8885**, ou en composant le numéro sans frais (voir ci-dessous s'il y en a un) dans le pays où vous vous trouvez.

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif du pays et du code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses). Ce code doit être composé si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville); vous devrez aussi composer l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional (ou de la

ville) du bureau que vous voulez joindre. À partir du Canada, si vous téléphonez dans un pays étranger, vous devrez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional. Si vous ne parvenez pas à joindre le bureau, renseignez-vous sur les codes auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, le numéro d'appel sans frais pourrait ne pas fonctionner lorsque l'appel est fait par l'entremise de certains fournisseurs locaux de services téléphoniques ou à l'aide d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il est possible également que vous deviez utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Des frais internationaux seront peut-être aussi applicables pour faire l'appel.

Le Canada a conclu avec plusieurs autres pays des ententes afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Le symbole  indique que l'accès à Canada Direct est possible dans le pays en question.



Les renseignements qui suivent peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postale et électronique, à l'adresse www.voyage.gc.ca.

Légende :

 = Bureau australien

 = Accès aux services de Canada Direct

Açores 

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Tél. : 93 70-294-281, 79-305-464

Afrique du Sud 

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Pretoria

Tél. : 27 (12) 422-3000

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

Albanie

Tél. : 355 (4) 257274, 257275

Algérie

Tél. : 213 2191-4951, 2191-4960

Allemagne 

Berlin

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Düsseldorf

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Munich

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 2 23 96 78

Numéro sans frais partout en Allemagne : 00-800-2326-6831

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Tél. : 244 (2) 448-371, -377, -366

Anguilla

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Antigua-et-Barbuda 

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Antilles néerlandaises

Tél. : 599 (9) 466-1115, -1121

Arabie saoudite

Djeddah

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288

Numéro sans frais partout en Arabie saoudite : 800-814-0139

Argentine 

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Arménie

Tél. : 374 (1) 56-79-03

Aruba

Voir Antilles néerlandaises

Australie 

Canberra

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000

Numéro sans frais partout en Australie : 0011-800-2326-6831

Autriche 

Tél. : 43 (1) 531-38-3000

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas 

Tél. : 1 (242) 393-2123

Numéro sans frais : 1 881 949-9993

Bahreïn 

Voir Arabie saoudite, Riyad, ou appeler sans frais au 800-00-732

Bangladesh

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Barbade 

Tél. : 1 (246) 429-3550

Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Bélarus 

Voir Pologne

Belgique 

Anvers (Antwerpen)

Tél. : 32 (03) 220-0211

Bruxelles

Tél. : 32 (02) 741-0611

Numéro sans frais partout en Belgique : 00-800-2326-6831

Belize 

Tél. : 501 (2) 223-1060

Bénin

Tél. : 229 30-24-79

Bermudes 

Tél. : 1 (441) 294-3611

Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Bhoutan

Tél. : 975 (2) 22109

Birmanie 

Tél. : 95 (1) 251797/8, 251810

Bolivie 

Tél. : 591 (2) 241-5141, -5021, -4517

Bonaire

Voir Antilles néerlandaises

Bosnie-Herzégovine

Tél. : 387 (33) 222-033

Botswana

Tél. : 267 30-44-11

Brésil ☉**Belo Horizonte**

Tél. : 55 (31) 3261-1071

Brasília

Tél. : 55 (61) 424-5400

Rio de Janeiro

Tél. : 55 (21) 2534-3004

São Paulo

Tél. : 55 (11) 5509-4321

Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614**Brunéi Darussalam** ☉

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Bulgarie ☉

Tél. : 359 (2) 969-9710

Burkina Faso

Tél. : 226 50-31-18-94

Burundi

Tél. : 257 24-58-98

Caimans (îles) ☉Voir Jamaïque, Kingston, ou appeler
sans frais au 1 888 949-9993**Cambodge**

Tél. : 855 (23) 213 470

Tél. en dehors des heures
de bureau : 855 (12) 812 065**Cameroun****Douala**

Tél. : 237 343-29-34

Yaoundé

Tél. : 237 223-2311

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili ☉**Concepción**

Tél. : 56 (41) 36-9705

Santiago

Tél. : 56 (2) 362-9660

Numéro sans frais partout au Chili :
800-201-670**Chine** ☉**Beijing**

Tél. : 86 (10) 6532-3536

Chongqing

Tél. : 86 (23) 6373-8007

Guangzhou

Tél. : 86 (20) 8666-0569

Hong Kong

Tél. : 85 (2) 2810-4321

Numéro sans frais : 001-800-2326-
6831**Shanghai**

Tél. : 86 (21) 6279-8400

Numéros sans frais partout en Chine
(sauf à Hong Kong) : 10800-
1400125; 00800-2326-6831**Chypre** ☉

Tél. : 357 (2) 2775-508

Numéro sans frais : 8009-6082

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël, la Cisjordanie et Gaza

Colombie ☉**Bogotá**

Tél. : 57 (1) 657-9800

Cartagena

Tél. : 57 (5) 665-5838

Numéro sans frais partout en
Colombie : 01-800-919-0114**Comores**

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)Voir République
démocratique du Congo**Congo (Kinshasa)**Voir République
démocratique du Congo**Cook (îles)**

Voir Nouvelle-Zélande

CoréeVoir Corée du Sud ou
Corée du Nord**Corée du Nord ***

Tél. : 850 2-381-7908

** L'ambassade de Suède offre des
services consulaires aux Canadiens
en Corée du Nord.***Corée du Sud** ☉**Busan**

Tél. : 82 (51) 204-5581, 246-3205

Séoul

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Numéros sans frais partout en Corée
du Sud : 001-800-2326-6831; 008-
800-2326-6831; 002-800-2326-6831**Costa Rica** ☉

Tél. : 506 242-4400

Numéro sans frais : 0-800-015-1161

Côte d'Ivoire ☉

Tél. : 225 20-30-07-00

Croatie ☉

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Cuba**Guardalavaca**

Tél. : 53 (24) 30-320

La Havane

Tél. : 53 (7) 204 2516

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Danemark ☉**Copenhague**

Tél. : 45 33 48 32 00

Nuuk (Groënland)

Tél. : 299 31-16-47

Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Dominique ☉Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 888 949-9993**Égypte** ☉

Tél. : 20 (2) 794-3110

Émirats arabes unis ☎**Abou Dhabi**

Tél. : 971 (2) 407-1300

Dubai

Tél. : 971 (4) 314-5555

Numéro sans frais partout aux
Émirats : 800-014-0145**Équateur ☎****Guayaquil**

Tél. : 593 (4) 256-3580, 231-4561

Quito

Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114

Érythrée

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40

Espagne ☎**Barcelone**

Tél. : 34 (93) 204-2700

Madrid

Tél. : 34 (91) 423-3250

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346

Estonie ☎

Tél. : 372 627 3310/1

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique ☎**Atlanta**

Tél. : 1 (404) 532-2000

Boston

Tél. : 1 (617) 262-3760

Buffalo

Tél. : 1 (716) 858-9500

Chicago

Tél. : 1 (312) 616-1860

Dallas

Tél. : 1 (214) 922-9806

Denver

Tél. : 1 (303) 626-0640

Detroit

Tél. : 1 (313) 446-4747

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : 1 (808) 524-5050, -5054

Los Angeles

Tél. : 1 (213) 346-2700

Miami

Tél. : 1 (305) 579-1600

Minneapolis

Tél. : 1 (612) 333-4641

New York

Tél. : 1 (212) 596-1628

Puerto RicoTél. : 1 (787) 759-6629
Numéro sans frais : 1 877 388-3124**San Diego**

Tél. : 1 (619) 615-4286

Seattle

Tél. : 1 (206) 443-1777

Washington

Tél. : 1 (202) 682-1740

Numéro sans frais partout aux
États-Unis (sauf à Puerto Rico et
à Hawaï) : 1 888 949-9993**Éthiopie**

Tél. : 251 (1) 71 30 22

**Ex-République yougoslave
de Macédoine**Voir Macédoine (ex-République
yougoslave de)**Fidji ☎**Tél. : (679) 6721-936, 6722-400,
6724-489**Finlande ☎**Tél. : 358 (9) 228-530
Numéro sans frais : 990-800-2326-
6831; avec un téléphone mobile :
800-2326-6831**France ☎****Lille**

Tél. : 33 3-20-14-05-78

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22

Paris

Tél. : 33 1-44-43-29-00

Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. : 508 41-55-10

Toulouse

Tél. : 33 5-61-52-19-06

Numéro sans frais partout en France :
00-800-2326-6831**Gabon ☎**

Tél. : 241 73-73-54

Gambie

Voir Sénégal

Géorgie

Voir Turquie, Ankara

Ghana ☎

Tél. : 233 (21) 22 85 55, 22 85 66

Grande-Bretagne ☎

Voir Royaume-Uni

Grèce ☎**Athènes**

Tél. : 30 (210) 727-3400

Thessalonique

Tél. : 30 (2310) 256-350

Grenade ☎

Voir Barbade

Groënland

Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe ☎

Voir Barbade

Guam ☎

Voir Micronésie

Guatemala ☎

Tél. : 502 2365-1250, 2363-4348

GuinéeTél. : 224 46-23-95, 46-44-48,
46-37-32, 46-32-91, 46-32-90
Tél. en dehors des heures de bureau :
224 11-21-73-72, 11-21-17-55**Guinée équatoriale**

Voir Gabon

Guinée-Bissau

Voir Sénégal

Guyana ☎

Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Guyane française ☎

Voir Guyana

Haïti ☎

Tél. : 509 249-9000

Tél. en dehors des heures de bureau :
509 558-0479**Hawaï** ☎

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras

Tél. : 504 232-4551

Hong Kong ☎

Voir Chine, Hong Kong

Hongrie ☎

Tél. : 36 (1) 392-3360

Inde ☎**Bangalore**

Tél. : 91 (80) 2558-1116, 2559-9418

Chandigarh

Tél. : 91 (172) 505-0300

Kolkata (anciennement Calcutta)

Tél. : 91 (33) 2242-6820

Mumbai (anciennement Bombay)

Tél. : 91 (22) 2287-6027

New Delhi

Tél. : 91 (11) 5178-2000

Indonésie ☎**Denpasar (Bali)** ☎

Tél. : 62 (361) 283-011, -241

Jakarta

Tél. : 62 (21) 2550-7800

Surabaya (Java orientale)

Tél. : 62 (31) 546-3419

Numéro sans frais partout en
Indonésie : 008-800-105-171**Iran** ☎

Tél. : 98 (21) 873-2623

Iraq

Voir Jordanie

Irlande ☎

Tél. : 353 (1) 417-4100

Tél. en dehors des heures de bureau :
353 (1) 478-1476
Numéro sans frais : 00-800-2326-
6831**Islande** ☎

Tél. : 354 575-6500

Numéro sans frais : 800-8462

Israël, la Cisjordanie et Gaza ☎**Ramallah**

Tél. : 972 (2) 295-8604

Tel Aviv

Tél. : 972 (3) 636-3300

Numéro sans frais partout en Israël,
en Cisjordanie et dans la bande de
Gaza : 014-800-2326-6831**Italie** ☎**Milan**

Tél. : 39 (02) 6758-1

Naples

Tél. : 39 (081) 401-338

Padoue

Tél. : 39 (049) 876-4833

Rome

Tél. : 39 (06) 44 59 81

Sulmona

Tél. : 39 (0864) 212-341

Numéros sans frais partout
en Italie : 00-800-172-213;
00-800-2326-6831**Jamaïque** ☎**Kingston**

Tél. : 1 (876) 926-1500

Montego Bay

Tél. : 1 (876) 952-6198

Japon ☎**Fukuoka**

Tél. : 81 (092) 752-6055

Hiroshima

Tél. : 81 (082) 246-0057

Nagoya

Tél. : 81 (052) 972-0450

Osaka

Tél. : 81 (06) 6212-4910

Sapporo

Tél. : 81 (011) 726-2863

Tokyo

Tél. : 81 (03) 5412-6200

Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)**Jordanie**

Tél. : 962 (6) 5666-124

Kazakhstan

Tél. : 7 (3272) 501151

Kenya ☎

Tél. : 254 (20) 366 3000

**Kirghizistan
(République kirghize)**

Tél. : 996 (312) 65-01-01, 65-05-06

Kiribati ☎

Tél. : 686 21-184

Kosovo

Voir Serbie et Monténégro

Koweït

Tél. : 965 256-3025

Laos ☎

Tél. : 856 (21) 413 600

Lesotho

Tél. : 266 316-435, 314-187

Lettonie

Tél. : 371 781-3945

Numéro sans frais : 800-0171

Liban ☎

Tél. : 961 (4) 713-900

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Tél. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie ☎

Tél. : 370 (5) 249-0950

Numéro sans frais : 88-003-0022

Luxembourg ☎

Tél. : 35 (2) 262-70-570

Numéro sans frais : 0800-3679

Macao ☎

Voir Chine, Hong Kong

Macédoine (ex-République yougoslave de) ☎

Tél. : 389 (2) 3225-630

Madagascar

Tél. : 261 (20) 22-425-59,

22-423-22

Malaisie ☎**Kuala Lumpur**

Tél. : 6 (03) 2718-3333

Penang

Tél. : 6 (04) 389-3300

MalawiTél. : 265-(1) 645-441, 641-612,
643-277**Maldives (îles)**

Voir Sri Lanka

Mali

Tél. : 223 221-2236

Malte ☎

Tél. : 356 255-23233

Mariannes du Nord (îles)

Voir Micronésie

Maroc ☎

Tél. : 212 (37) 68 74 00

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique ☎

Voir Barbade

Maurice ☎

Tél. : 230 212-5500

Mauritanie

Tél. : 222 529 26 97/8

Mexique ☎**Acapulco**

Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349

Cancún

Tél. : 52 (998) 883-3360/1

GuadalajaraTél. : 52 (33) 3615-6270, -6215,
-6266, 3616-5642**Mazatlán**

Tél. : 52 (669) 913-7320

MexicoTél. : 52 (55) 5724-7900,
poste : 3322Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900**Monterrey**Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753,
-2906, -2961, 8345-9105, -9045**Oaxaca**

Tél. : 52 (951) 513-3777

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098/9

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-04-61

Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129**Micronésie** ☎

Tél. : 691 320-5448

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco ☎

Tél. : 377 97 70 62 42

Mongolie

Tél. : 976 (11) 328-285

Montserrat ☎

Voir Barbade

Mozambique

Tél. : 258 (1) 492-623, -624, -470

Myanmar ☎

Voir Birmanie

Namibie

Tél. : 264 (61) 251 254

Nauru

Voir Australie, Canberra

NépalTél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669**Nicaragua** ☎

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Niger

Tél. : 227 75-36-86/7

Nigéria**Abuja**Tél. : 234 (9) 413-9910,
9932/3, -9955**Lagos**

Tél. : 234 (1) 262-2512/3/5

Port Harcourt

Tél. : 234 (8) 461-0434, -1601

Niue (île)

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège ☎**Bergen**

Tél. : 47 55-29-71-30

Oslo

Tél. : 47 22-99-53-00

Numéro sans frais partout en
Norvège : 00-800-2326-6831**Nouvelle-Calédonie** ☎

Tél. : 687 27-2414

Nouvelle-Zélande ☎

Tél. : 64 (4) 473-9577

Oman

Tél. : 968 791-738

Ouganda

Tél. : 256 (41) 258-141, 758-141,
256 (31) 260-511
Tél. en dehors des heures de bureau :
256 (75) 758-141

Ouzbékistan

Tél. : 998 (71) 120-72-70,
137-67-28

Pakistan ☎**Islamabad**

Tél. : 92 (51) 227-9100
Tél. en dehors des heures de bureau :
92 (51) 227-9113

Karachi

Tél. : 92 (21) 561-0685,
-1031/2/3/4/5/6/7

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763

Palau 🇵🇵

Voir Micronésie

Panama ☎

Tél. : 507 264-9731, -7115

Papouasie-Nouvelle-Guinée

🇵🇵
Tél. : 675 325-9333

Paraguay ☎

Tél. : 595 (21) 227-207

Pays-Bas ☎

Tél. : 31 (70) 311-1600

Pérou ☎

Tél. : 51 (1) 444-4015
Numéro sans frais : 0-800-50602

Philippines ☎**Cebu**

Tél. : 63 (32) 256-3320

Manille

Tél. : 63 (2) 857-9000/1

Numéro sans frais partout aux
Philippines : 1-800-1-110-0226

Pologne ☎

Tél. : 48 (22) 584-3100
Numéro sans frais : 00-800-111-4319

Polynésie française 🇵🇫

Voir Nouvelle-Calédonie

Portugal ☎**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757

Lisbonne

Tél. : 351 21316-4600

Ponta Delgada (Açores)

Tél. : 351 296-281488
Numéro sans frais partout au
Portugal : 800-819-826

Puerto Rico ☎

Voir États-Unis d'Amérique, Puerto
Rico, ou appeler sans frais au
1 877 388-3124

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Tél. : 236 61-30-39

**République démocratique
du Congo**

Tél. : 243 895-0310
Tél. en dehors des heures de bureau :
243 81-700-5188

République dominicaine ☎**Puerto Plata**

Tél. : 1 (809) 586-5761

Santo Domingo

Tél. : 1 (809) 685-1136
Numéro sans frais : 1 200-0012

Numéro sans frais partout en
République dominicaine : 1 888
156-3102

République tchèque ☎

Tél. : 420 27210-1800

Roumanie ☎

Tél. : 40 (21) 307-5000

Royaume-Uni ☎**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060

Birmingham

Tél. : 44 (121) 236-6474

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6321

Londres

Tél. : 44 (20) 7258-6600

Numéro sans frais partout au
Royaume-Uni : 00-800-2326-6831

Russie ☎**Moscou**

Tél. : 7 (095) 105-6000

Saint-Pétersbourg

Tél. : 7 (812) 325-8448

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88

Numéro sans frais partout en Russie :
810-800-201-41012

Rwanda

Tél. : 250 5 73210

Sainte-Lucie ☎

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 881 949-9993

Saint-Kitts-et-Nevis ☎

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 888 949-9993

Saint-Marin ☎

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/Sint Maarten ☎

Tél. : 599 544-2168
Tél. en dehors des heures de bureau :
599-557-5202

Saint-Pierre-et-Miquelon ☎

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Siège (Cité du Vatican) ☎

Tél. : 39 (06) 6830-7316, -7386,
-7398
Numéro sans frais : 00-800-2326
-6831

Saint-Vincent-et-les-Grenadines 🇧🇩

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 881 949-9993

Salomon (îles) 🇸🇻

Tél. : 677 21561/2/3

Salvador

Tél. : 503 279-4655

Samoa 🇸🇲

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13, 252-32

São Tomé-et-Príncipe

Voir Gabon

Sénégal 🇸🇳

Tél. : 221 889-47-00
Numéro sans frais : 001-800-514-0129

Serbie et Monténégro

Tél. : 381 (11) 306-3000
Tél. en dehors des heures de bureau : 381 (11) 306-3050

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Guinée

Singapour 🇸🇬

Tél. : 65 6325-3200
Numéro sans frais : 001-800-2326-6831

Slovaquie 🇸🇰

Tél. : 421 (2) 5920-4031

Slovénie

Tél. : 386 (1) 430-3570

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Tél. : 249 (183) 56 36 70/72/73/74

Sri Lanka 🇸🇯

Tél. : 94 (11) 522-6232
(5-CANADA), 269-5841

Suède 🇸🇪

Göteborg

Tél. : 46 (31) 707-4288

Malmö

Tél. : 46 (40) 40 23 51

Stockholm

Tél. : 46 (8) 453-3000
Numéro sans frais partout en Suède : 00-800-2326-6831

Suisse 🇨🇭

Berne

Tél. : 41 (31) 357 3200

Genève

Tél. : 41 (22) 919-92-00
Numéro sans frais partout en Suisse : 00-800-2326-6831

Suriname

Tél. : 59 (7) 424-527

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie 🇸🇾

Alep

Tél. : 963 (21) 268-4160

Damas

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti 🇲🇶

Voir Nouvelle-Calédonie

Taiwan 🇨🇳

Tél. : 886 (2) 2544-3000
Numéro sans frais : 00-800-2326-6831

Tanzanie

Tél. : 255 (22) 211-2831/2/3/4

Tchad

Tél. : 235 53-42-80
Tél. en dehors des heures de bureau : 235 27-30-27

Thaïlande 🇹🇭

Bangkok

Tél. : 66 (2) 636-0540

Chiang Mai

Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292
Numéro sans frais partout en Thaïlande : 001-800-156-220-0142

Timor-Oriental 🇹🇲

Tél. : 670 390-322-111

Togo

Tél. : 228 (2) 21 32 99
Tél. en dehors des heures de bureau : 228 (9) 05 46 81

Tonga 🇹🇴

Tél. : 676 23-244

Trinité-et-Tobago 🇹🇹

Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Numéro sans frais : 1 800 387-3124

Tunisie

Tél. : 216 71-104-000

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles) 🇹🇨

Voir Jamaïque, Kingston

Turquie 🇹🇷

Ankara

Tél. : 90 (312) 409-2700

Istanbul

Tél. : 90 (212) 251-9838
Numéro sans frais partout en Turquie : 00800-14-220-0149

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine 🇺🇦

Kyiv

Tél. : 380 (44) 464-1144

Lviv

Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay 🇺🇾

Tél. : 598 (2) 902-2030

Vanuatu 🇻🇺

Tél. : 678 22-777

Vatican

Voir Saint-Siège

Venezuela

Caracas

Tél. : 58 (212) 600-3000, -3042, -3043

Isla de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684

Vierges britanniques (îles)

Voir Barbade

Vietnam

Hanoi

Tél. : 84 (4) 734 5000

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : 84 (8) 827-9899

Yémen

Tél. : 967 (1) 20 88 14

Yougoslavie, république fédérale de

Voir Serbie et Monténégro

Zambie

Tél. : 260 (1) 25 08 33

Zimbabwe

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5

LES BROCHURES DES AFFAIRES CONSULAIRES

UN VOYAGEUR AVERTI EN VAUT DEUX!



Vous prévoyez de voyager, de travailler, d'étudier ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos brochures gratuites sur la sécurité en voyage vous aideront à faire de votre séjour à l'étranger une expérience agréable.

Pour télécharger une de nos publications ou la commander en version imprimée, veuillez consulter le site Web ou téléphoner au 1 800 267-8376 (au Canada) ou au (613) 944-4000.

➔ www.voyage.gc.ca

SOURCES D'INFORMATION

Affaires étrangères Canada Direction générale des affaires consulaires

www.voyage.gc.ca

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1 800 267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 944-6788
ATS : 1 800 394-3472 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 944-1310
Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : (613) 996-8885 (appels à frais virés de l'étranger)
Courriel : sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

[www.voyage.gc.ca/main/drugs_ menu-fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-fr.asp)

Publications (gratuites)

Vous pouvez consulter nos brochures sur la sécurité en voyage à l'adresse www.voyage.gc.ca ou les commander en composant le 1 800 267-8376 (au Canada) ou le (613) 944-4000.

Conseils aux voyageurs (gratuits)

Ces rapports que l'on peut consulter à l'adresse www.voyage.gc.ca renseignent les voyageurs sur la situation dans plus de 200 destinations étrangères : sécurité, questions de santé et exigences d'entrée. On peut également les commander par téléphone : 1 800 267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 944-6788.

Bureaux diplomatiques

Liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger : www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp

Liste des bureaux de gouvernements étrangers au Canada : www.voyage.gc.ca/alt/representants.asp

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Centres de service à l'importation (CSI) :

CSI de l'Est	1 877 493-0468
CSI du Centre	1 800 835-4486
CSI de l'Ouest	1 888 732-6222

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Que puis-je rapporter au Canada?*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 800 442-2342 ou
(613) 225-2342

Agence de santé publique du Canada

www.santevoyage.gc.ca

Programme de médecine des voyages

Tél. : (613) 957-8739

Agence des services frontaliers du Canada

www.asfc.gc.ca

Système d'information automatisé des douanes

Tél. : 1 800 959-2036 (au Canada) ou (204) 983-3700 ou (506) 636-5067

PUBLICATIONS (GRATUITES)

- *Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada* (RC4227)
- *Je déclare* (RC4044)
- *L'importation d'un véhicule au Canada* (RC4140)
- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?* (RC4321)
- *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Composez le 1 800 959-2221 (au Canada et aux États-Unis), rendez-vous à www.cbsa-asfc.gc.ca/ formulaires ou communiquez avec le bureau de douane de votre région.

Agence du revenu du Canada

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

Tél. : 1 800 267-5177 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 954-1368

Comptes de retenue des non-résidents :

1 800 267-3395 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 952-2344

Les appels à frais virés sont acceptés.

Programme de résolution de problèmes :

1 800 661-4985 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 957-1407

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Visitez le site de l'ARC (www.arc.gc.ca) ou appelez au 1 800 959-3376 (au Canada et aux États-Unis) ou au (613) 954-1368.

Association canadienne de santé publique

www.cpha.ca

PUBLICATIONS (\$)

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink The Water : The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates*
- *Voyages internationaux et santé*

POUR COMMANDER :

Tél. : (613) 725-3769
Télé. : (613) 725-9826
Courriel : hrc@cpha.ca

Association canadienne des automobilistes

www.caa.ca

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

(Association canadienne de santé publique)
www.aidsida.cpha.ca

PUBLICATION (\$ POUR PLUSIEURS EXEMPLAIRES)

- *Ce qu'il faut savoir sur le VIH et le sida*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 877 999-7740
Courriel : aidsida@cpha.ca

Centre canadien des armes à feu

www.cfc-ccaf.gc.ca

Tél. : 1 800 731-4000

Courriel : canadian.firearms@justice.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1 888 242-2100 (au Canada)
ATS : 1 888 576-8502 (au Canada, entre 8 h et 16, heure normale de l'Est)

PUBLICATIONS (SUR INTERNET SEULEMENT)

- *Comment prouver votre citoyenneté canadienne*
- *La double citoyenneté*
- *Processus d'immigration en adoption internationale*

POUR CONSULTER :

Rendez-vous à www.cic.gc.ca

Environnement Canada — CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1 800 668-6767

ou (819) 997-1840

Télé. : (819) 953-6283

Institut canadien des conseillers en voyages

www.citc.ca

PUBLICATION SUR LES FRAUDES EN VOYAGE (\$)

- Scam Watch, vol. 1 (*Defining Travel Common Sense*)

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 800 589-5776 ou
(416) 484-4450

Courriel : info@citc.ca ou consulter
www.citc.ca

Office des transports du Canada

www.otc.gc.ca

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant une déficience*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Voir le site www.otc.gc.ca

Tél. : 1 888 222-2592

ATS : 1 800 669-5575

Passeport Canada

www.ppt.gc.ca

Passeports, certificats d'identité et documents de voyage

Tél. : 1 800 567-6868 (au Canada et aux États-Unis)

ATS : 1 866 255-7655

Patrimoine canadien

www.pch.gc.ca/mcp

Programme des biens culturels mobiliers

Tél. : 1 866 999-2494 ou
(819) 997-7761

Radio Canada International

(Société Radio-Canada)

www.rcinet.ca

Tél. : (514) 597-7500

Société canadienne de santé internationale

www.csih.org

Liste des cliniques santé-voyage

Courriel : csih@csih.org

Tél. : (613) 241-5785

Transports Canada

www.tc.gc.ca

Voyage accessible

www.accesstotravel.gc.ca

Transport des matières dangereuses

www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/marchandisesdangereuses



Nos partenaires

Affaires étrangères Canada est fier d'avoir reçu l'appui des sociétés et organismes suivants, qui ont contribué à la production et à la diffusion de *Bon voyage, mais...*, afin d'aider les Canadiens qui se rendent à l'étranger à bien se préparer.

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien est une société d'État devenue opérationnelle le 1^{er} avril 2002. Elle est responsable devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports. L'ACSTA est responsable du contrôle des passagers et de leurs effets personnels aux aéroports à la grandeur du pays. Pour en savoir plus : www.acsta.gc.ca ou 1 888 294-2202.

L'Association canadienne des « snowbirds » (ACS) est un organisme national de revendication sans but lucratif dont le mandat est de s'attacher à défendre et à améliorer les droits et privilèges des Canadiens qui voyagent. Pour obtenir plus d'information, téléphonez au 1 800 734-7149 ou rendez-vous sur le site www.snowbirds.org. Medipac est le seul fournisseur d'assurance médicale de voyage exclusivement soutenu par l'ACS. Pour obtenir de l'information et connaître les tarifs : 1 888 MEDIPAC (633-4722) ou www.medipac.com.

Canada Direct est une marque de commerce de Teleglobe Bermuda Ltd., un des fournisseurs les plus importants de services internationaux de voix, d'itinérance sans-fil et de données/IP. Téléglobe offre un portefeuille solide de services de télécommunications internationaux et possède un des réseaux les plus étendus au monde, qui est régulièrement classé parmi les plus robustes et fiables. Pour en savoir plus : www.infocanadadirect.com.

Environnement Canada administre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a pour rôle de veiller à ce que le commerce international des spécimens vivants d'espèces réglementées, y compris les produits qui en sont dérivés, ne menace pas la survie de ces espèces en raison de leur surexploitation et de protéger ces ressources pour l'avenir. Pour en savoir plus : www.cites.ec.gc.ca.



Nos partenaires

Le **ministère du Patrimoine canadien**, par ses politiques et lois, aide à promouvoir et à protéger le patrimoine mondial. Il veut s'assurer que les Canadiens voyageant à l'étranger savent que des règles peuvent gouverner l'achat et l'exportation de biens ayant une importance culturelle qu'ils achètent comme souvenirs. Pour en savoir plus : www.pch.gc.ca/pbcm.

L'**Office des transports du Canada** est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui doit rendre des décisions sur les questions touchant aux modes de transport réglementés par le gouvernement fédéral. Si vous avez des doléances au sujet de votre expérience de voyage, et que vous n'avez pas obtenu satisfaction du transporteur aérien, l'Office des transports du Canada peut intervenir pour vous. Composez le 1 888 222-2592 (ATS : 1 800 669-5575) ou visitez le site Web de l'Office, à l'adresse www.otc.gc.ca.

Pardon Services Canada aide les Canadiens à supprimer leur casier judiciaire. Voyager à l'étranger avec un casier judiciaire peut entraîner la saisie des biens ou du véhicule, l'annulation du séjour, la détention ou la déportation. Pour obtenir une brochure d'information gratuite, faites le 1-8-NOW-PARDON (1 866 972-7366) ou visitez www.pardonservicescanada.com.

Le **Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage** est administré par Affaires étrangères Canada. Il a pour but de sensibiliser les Canadiens aux conséquences que pourrait occasionner leur implication dans une affaire de drogue pendant un séjour à l'étranger et de décourager les voyageurs de prendre de tels risques. Pour planifier un voyage agréable et sécuritaire, vous pouvez consulter le site www.voyage.gc.ca.

Le **Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada** évalue les risques pour la santé associés aux voyages ou séjours faits par des Canadiens à l'étranger et offre de l'information à la population et aux professionnels de la santé afin d'aider les voyageurs à rester en santé pendant leur séjour à l'étranger et de prévenir l'introduction de maladies infectieuses au Canada à leur retour. Pour en savoir plus : www.santevoyage.gc.ca.



Nos partenaires

Les jeunes sont une des priorités du gouvernement du Canada. Les **Programmes internationaux pour les jeunes d'Affaires étrangères Canada** encouragent les jeunes Canadiens à acquérir des compétences qui les aideront à être concurrentiels tant au Canada que sur les marchés mondiaux. Qu'ils soient intéressés à voyager ou à travailler à l'étranger, le Canada leur offre divers programmes, créés pour eux. Pour en savoir plus : www.canada123go.ca ou 1 877-go123go.

Premier producteur de vaccins au Canada, **Sanofi Pasteur Limitée** (qui s'appelait auparavant Aventis Pasteur Limitée) fabrique ou distribue 30 vaccins et produits immunothérapeutiques, qui protègent contre 17 maladies infectieuses ou courantes. Sanofi Pasteur vous souhaite de voyager sans problème de santé et en toute sécurité, et vous invite à contacter, avant votre départ, un médecin ou une clinique de médecine des voyages dans votre région, afin d'obtenir des vaccinations et des conseils généraux sur la santé. Pour en savoir plus : www.travelvacs.ca.

Telfer International Consultants est un chef de file du secteur des assurances. Depuis plus de 30 ans, la société offre une assurance médicale complète aux Canadiens qui travaillent à l'étranger, notamment dans le cas de postes ou d'emplois dans des pays présentant un risque élevé. Vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, au (514) 284-2002, ou par courriel, à l'adresse info@telferinsurance.com, ou consulter le site www.telferinc.com.

À **Transports Canada**, la division des Normes relatives aux marchandises dangereuses, Direction de l'aviation commerciale et d'affaires, fournit des conseils techniques sur la mise à jour et l'élaboration de règlements visant le transport aérien des marchandises dangereuses. Pour en savoir plus : www.tc.gc.ca.

Nombres d'accès à Canada Direct

Afrique du Sud ▲	0 800 99-0014	0 800 360-226	00'012
Allemagne ▲	0 800 888-0014	ou 800 800-1611	019-233
Antigua ▲	1 800 744-2580		
Argentine ●	0 800 222-1004	0 800 744-2580	00'012
	et 800 888-3868		
Australie ▲	1 800 881-1510	0 800 99-0016	019-233
	et 1 800 551-1777	(Saint-Barthélemy, Saint-Martin - partie française, Martin-Guadeloupe)	
Autriche ●	0 800 200-217		
Bahamas ▲	1 800 463-0501		
Bahreïn ▲	800-000-100		
Barbade ▲	1 800 744-2580		
Belarus ★	(Mogilev, Gomel, Minsk, Grodno, Brest, Minsk)		
Belgique ▲	0 800 10019	0 800 99-0016	019-233
	ou 0 800 70019		
Belize ▲	(téléphones publics) 816		
	8'900-111		
Bermudes ▲	1 800 744-2580		
Bolivie ▲	800-10-0101		
Bresil ▲	0 800 890-0014		
Brunei ▲	800 010		
Bulgarie ▲	0 800 1359		
Canada-Bell ▲	1 800 555-1111		
Canada-Telus ▲	1 800 646-0000		
	ou 0 800 99-02-16		
	(Cana)		
Chili ●	800 360-226		
Chine ●	108-186		
Cyprus ●	800 90012		
Colombie ●	01-800-9-19-0057		
	(file San Andrés)		
Costa Rica ▲	0 800 015-1160		
Côte d'Ivoire ●	00-11-400		
Croatie ●	0 800 22-01-01		
Danemark ●	80-01-00-11		
Dominique ▲	1 800 744-2580		
Égypte ▲	(02) 365-3643		
	(le Caire) 365-3643		
Émirats arabes unis ■	0-800-141		
Équateur ▲	1-999-975		
Espagne ●	900-99-00-15		
	(file Baléares, file Canaries, Costa, Malilla)		
Estonie ●	0800-12011		
États-Unis - Bell Canada ▲	1-800-555-1111		
	(Alaska, Hawaï)		
États-Unis - Telus ▲	1-800-646-0000		
	(Alaska, Hawaï)		
Fiji ●	004-890-1005		
Finlande ●	0 800 110-0101		
France ●	0 800 99-00-16		
	ou 0 800 99-02-16		

Indonésie ▲	001-801-16	001-801-16	
	ou 008-801-16		
Iran ▲	00 800 1611		
Irlande ▲	1-800-555001		
Israël ●	800-9010		
	1-80-9494-105		
	ou 1-80-9205-140		
	(Aucun accès depuis les territoires palestiniens)		
Italie ●	800-17-2213		
	(file d'ÉBE, Saint-Martin, Cité du Vatican)		
Jamaïque ●	1 800 222-0016		
	(file(s) 876)		
Japon ●	00-539-161		
	ou 00 66 55161		
Kenya ▲	0 800-2201-14		
Liban ●	01-423-935		
Lituanie ●	8 800 9-0004		
Luxembourg ▲	800 2 0119		
Malaisie ▲	1 800 80-0017		
Malte ●	800-90-150		
	00-21-0010		
Marinique ●	0800 99-0016		
Mexique ▲	01 800 123-0200		
	ou 01 800 021-1994		
Monaco ▲	800-90016		
Montserrat ▲	1 800 744-2580		

Nicaragua ●	1-800-0168		
Norvège ●	800 19-111		
	(file Mayens, Svalbard)		
Nouvelle-Zélande ●	000-919		
Pakistan ●	00 800 15-001		
Panama ●	00 800 0119		
Paraguay ▲	008-14-800		
Pays-Bas ●	0 800 022-9116		
Pérou ●	800 502-90		
Philippines ●	10510		
Pologne ●	00-800-111-4118		
Porto Rico ▲	1 800 496-7123		
Portugal ▲	800 800-122		
	(file(s) de l'étranger)		
Republique de Corée ▲	00-72-015 (KT)		
République dominicaine ●	1 800 333-0111		
République tchèque ●	800-001-115		
Roumanie ●	01 800 5000		
Royaume-Uni ●	0 800 559-3141 et 0 800 096-0634		
	(Angleterre, Écosse, pays de Galles, Irlande du Nord, file de Man, Guernesey)		
Russie ★	8'710 800 110 1012		
Senegal ●	800-3074		
Singapour ●	800-100-100		

Sri Lanka ▲	(01) 43-00-77		
	(Columbo métropolitain) 43-0077		
Saint-Kitts-et-Nevis ▲	1 800 744-2580		
Sainte-Lucie ▲	1 800 744-2580		
Sainte-Pierre-et-Miquelon ▲	0 800 99-0016		
Saint-Vincent ▲	1 800 744-2580		
	(file Palm, Union, Nequis, Nequisier)		
Suède ●	020-799-015		
Suisse ●	0 800-55-8330		
Syrie ●	0811		
Taiwan ▲	00-801-126-012		
Thaïlande ●	001-99915-1000		
Trinité-et-Tobago ▲	800 744-3501		
	(file(s) près d'entrée) 22		
Turquie ▲	00 800 16677		
Ukraine ▲	8'10017		
Uruguay ●	000-419		
Venezuela ●	0 800 100-1100		
Vietnam ▲	1201-1010		
	(file(s) Ho Chi Minh, Quang Ninh)		
Zambie ●	00-883		
Zimbabwe ★	00-897		

Merci aux entreprises et organismes suivants
qui ont contribué à la publication de cette brochure.



PARDON SERVICES CANADA

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.

 **TELFER**



Gouvernement du Canada
Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien
Agence de santé
publique du Canada
Environnement Canada
Office des transports
du Canada
Patrimoine canadien
Transports Canada

Government of Canada
Canadian Air Transport
Security Authority
Public Health
Agency of Canada
Environment Canada
Canadian
Transportation Agency
Canadian Heritage
Transport Canada

DOCS

CA1

EA

B55

FRE

2007

Copy 1

aires Canada
aires

Foreign Affairs Canada
Consular Services

Canada

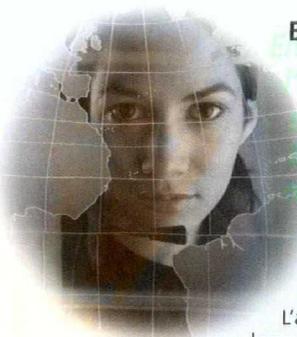
VOYAGE, MAIS...

GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN

2006/2007 JUN 19 2006



www.voyage.gc.ca



En cas de pépins à l'étranger, les services d'assistance voyage sont là pour vous prêter main-forte.

« Nos passeports et nos chèques de voyage ont été volés. Aidez-nous ! »

« Je suis à Caracas et j'ai souffert de fortes douleurs abdominales pendant toute la nuit. Que dois-je faire ? »

L'assistance voyage vous vient en aide lorsque vous faites face à des urgences médicales ou avez besoin d'une assistance personnelle quand vous voyagez à l'extérieur de votre province ou à l'étranger. L'équipe d'assistance, composée de chargés d'assistance, d'infirmières et de médecins, analyse votre situation, répond à vos questions et trouve les services experts dont vous avez besoin. Lorsque nécessaire, ils vous prennent en charge pour vous assurer des soins médicaux et un soutien de grande qualité, au meilleur coût possible.

Un service d'assistance hors pair sera accessible durant toute la durée de votre voyage et vous pourrez y accéder par téléphone, sans frais, 24 heures sur 24, partout dans le monde et dans la langue de votre choix.

Avant votre départ, vous pourrez obtenir des renseignements sur les précautions à prendre dans le pays de destination et les documents exigés par les autorités locales, tels les passeports, les visas et les vaccins.

Et, selon le cas, il pourra vous prêter main-forte avec, entre autres :

- de l'aide en cas de barrières linguistiques;
- la référence à des médecins ou à des établissements de santé;
- de l'assistance administrative pour remplacer des billets ou des papiers d'identité en cas de perte ou de vol;
- la prise en charge d'une hospitalisation et d'un rapatriement;
- de l'assistance juridique en cas de problèmes d'ordre légal.

Informez-vous sur le type de service d'assistance qui vous est offert avec votre assurance voyage. Cela peut faire toute la différence en cas de pépins à l'étranger.

ASSURANCE VOYAGE

www.desjardins.com/assurancevoyage



Desjardins
Sécurité financièreSM

Conjuguer avoirs et être

Vie, santé, retraite

SM Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

BON VOYAGE, MAIS...

LE GUIDE DU VOYAGEUR CANADIEN

2006 / 2007

Publié par Affaires étrangères Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche de chez vous, consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1 800 267-8376 (appels du Canada) ou au (613) 944-4000.

Cette publication est disponible, sur demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

L'information figurant dans la présente publication est disponible pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peut être copiée, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères Canada (AEC). Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'AEC soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affilience avec AEC ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme cette brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite.

AEC s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, AEC est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2006

N° de cat. FR4-5/2006F

ISBN 0-662-71104-1



TABLE DES MATIÈRES

Vous partez en voyage pour l'étranger?	3
Les Services consulaires canadiens	3
Les agents consulaires offrent les services suivants	3
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	4
Les services consulaires d'urgence	5
Avant de partir	6
Informez-vous	6
L'inscription auprès d'un de nos bureaux	7
Votre passeport	8
Avez-vous besoin d'un visa?	9
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	9
Voyager avec un conjoint du même sexe	10
Voyager en Europe	10
Les femmes qui voyagent seules	12
La double cityyenneté	12
Voyager aux États-Unis et au Mexique	12
Personnes handicapées	14
Les questions de santé	14
L'assurance-maladie complémentaire	16
Les autres assurances	18
Vous voyagez en voiture	18
Les questions d'argent	18
Votre situation fiscale au Canada	20
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	20
Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien	20
L'aide-mémoire du voyageur	22
Durant le voyage	23
Les précautions à prendre	23
Les lois et coutumes à l'étranger	23
Les drogues illicites	24
Passeport perdu ou volé	24
Les crimes et châtements	26
Les procédures judiciaires	26
L'exploitation sexuelle des enfants	26
Le retour	30
La taxe sur le transport aérien	30
Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation	30
Renseignez-vous et déclarez	34
Les souvenirs illégaux	35
Votre santé	35
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	36
Sources d'information	51
Nos partenaires	55

VOUS PÂRTEZ EN VOYAGE POUR L'ÉTRANGER?

Chaque année, des millions de Canadiens se rendent à l'étranger. Pour la plupart d'entre eux, le voyage s'avère une expérience agréable et enrichissante. Pour quelques-uns toutefois, les choses ne tournent pas comme prévu.

Pour que tout se déroule sans accroche, Affaires étrangères Canada encourage les voyageurs à adopter une approche préventive. Ils pourront ainsi voyager en toute sécurité et la tête tranquille, et donc profiter pleinement de leur séjour à l'étranger.

Nous avons produit ce guide pour vous aider à faire vos préparatifs. Il renferme des renseignements importants sur les services consulaires que nous offrons à l'étranger, des conseils et la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

Les Services consulaires canadiens

Affaires étrangères Canada dispose d'un réseau de plus de 270 bureaux dans le monde entier, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et ceux que nous n'offrons pas.



Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.
- Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).
- Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.
- Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).

- Vous aider si votre enfant a été enlevé et amené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).
- Légaliser un document (frais à payer).

Autres questions

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (frais à payer).
- Prolonger la période de validité d'un passeport temporaire (frais à payer).
- Ajouter au passeport un nom de femme mariée ou nom acquis du conjoint (frais à payer).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (frais à payer).
- Vous accorder un prêt d'urgence (frais à payer, et ce service est offert seulement en dernier ressort et selon des règles rigoureuses).
- Virer des fonds (frais à payer).
- Fournir des services limités de traduction (frais à payer).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.

- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'information d'un Canadien à l'étranger ou sur le rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants :

Questions d'ordre juridique

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

Autres questions

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pensions ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.

Les services consulaires d'urgence

Les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger offrent une assistance 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez



un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés Affaires étrangères Canada à Ottawa, en composant le **(613) 996-8885**.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, la mission du gouvernement australien ou celle du gouvernement britannique vous fournira une aide d'urgence. Ces missions, et peut-être même celles d'autres pays, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Consultez les Conseils aux voyageurs et la section « Actualités » de notre site Web pour

obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour plus de 200 destinations étrangères.

Avant de partir pour l'étranger, nous vous recommandons de :

- trouver les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les avoir avec vous (voir page 36 ou consulter www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp).
- remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères Canada (voir page 51).

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER ?

PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS !

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur plus de 200 destinations étrangères.



- Nos **Conseils aux voyageurs** offrent de l'information sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres questions importantes en voyage.
- Nos **Esquisses de pays** renferment des ressources utiles, notamment des cartes géographiques, des fiches documentaires, des statistiques et des renseignements sur le contexte socioculturel.
- Nos **Actualités** offrent tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde qui touchent les Canadiens présents dans les pays concernés.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez :

➔ www.voyage.gc.ca

L'INSCRIPTION AUPRÈS DE NOS BUREAUX



Si vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, vous pouvez vous inscrire auprès d'Affaires étrangères Canada. Nous serons ainsi en mesure de vous joindre et de vous offrir de l'aide en cas d'urgence au Canada ou à l'étranger.

Nous vous encourageons à vous inscrire si :

- vous prévoyez séjourner plus de trois mois à l'étranger;
- vous passerez un certain temps dans un pays ou une région d'un pays faisant l'objet d'un avertissement officiel;
- vous séjournerez dans un pays où règne l'insécurité ou dans un pays où il n'y a pas de bureau du gouvernement du Canada.

Vous pouvez vous inscrire en ligne à la section « Inscription des Canadiens à l'étranger » de notre site Web (www.voyage.gc.ca) ou auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires dans le pays que vous comptez visiter (voir page 36).

L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aux termes de cette loi, des renseignements personnels peuvent être communiqués dans certaines circonstances : notamment dans les cas où la personne concernée en tirerait un avantage certain, lorsque des raisons d'intérêt public justifieraient nettement une éventuelle violation de la vie privée ou en vertu d'une ordonnance d'un tribunal.

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou d'un consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les Conseils aux voyageurs de notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

Votre passeport

Votre passeport est la seule preuve de votre citoyenneté canadienne et de votre identité qui est acceptée dans tous les pays. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport à l'adresse www.pptc.gc.ca (site Web de Passeport Canada), aux bureaux de Passeport Canada, aux comptoirs postaux au Canada et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

À chacun son passeport

Les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents.

Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Délai de traitement

La période de traitement des demandes de passeport présentées en personne au Canada est de 10 jours ouvrables. Le traitement des demandes envoyées par la poste prend au moins 20 jours

ouvrables. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Mesures de sécurité

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi des copies à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples permettront de le remplacer plus rapidement.

Date d'expiration du passeport

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

Pour toute question concernant les passeports, contactez Passeport Canada.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre. **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents ou un autre adulte, nous recommandons qu'elle soit munie d'une lettre de consentement attestant que le parent qui en a la garde (ou ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas) a autorisé le voyage. Vous trouverez un exemple de lettre de consentement à la rubrique « Foire aux questions » de la section « Avant de partir » de notre site Web.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport,



certificat de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, vous devriez consulter un avocat avant le départ. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* traite de ce sujet.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes,

vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères Canada, en composant le **1 800 387-3124** (appels du Canada) ou le **(613) 943-1055**.

Voyager avec un conjoint du même sexe

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreux pays. Un couple du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans le pays en question. De plus, l'homosexualité constitue une infraction criminelle dans certains pays. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, veuillez consulter nos Conseils aux voyageurs préparés sur ce pays ou l'ambassade ou un consulat de ce pays au Canada.

VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (exception faite de l'Irlande et du Royaume-Uni) ainsi que la Norvège et l'Islande forment l'espace Schengen, dont l'objectif est d'abolir les contrôles frontaliers entre ces pays et de créer une frontière externe unique. Cependant, les contrôles sont toujours en vigueur aux frontières des nouveaux États membres.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour effectuer de courts séjours dans les pays de l'espace Schengen. Cependant, certains États membres vont exiger que vous vous inscriviez auprès des autorités locales dans les trois jours suivant votre arrivée au pays. Au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire tamponner

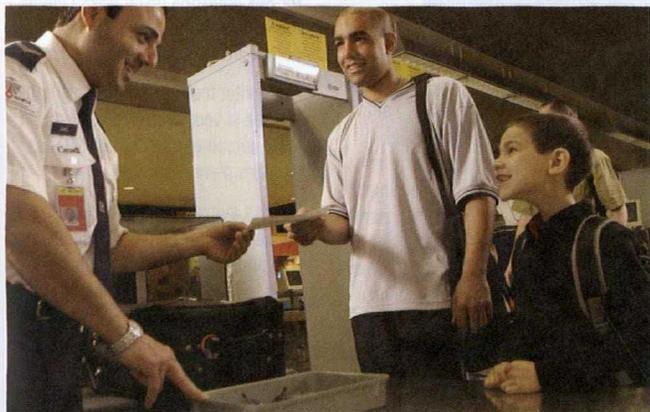
votre passeport. L'absence de tampon apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web. Pour obtenir l'information officielle la plus à jour, veuillez communiquer avec l'ambassade ou un consulat des pays Schengen que vous comptez visiter.



ACSTA CATSA

Faites bien vos bagages...



...et profitez de votre vol !

Si vous avez des questions concernant la préparation de vos bagages lors de votre prochain voyage, on vous invite à visiter notre site Web au www.acsta-catsa.gc.ca ou à composer le 1-888-294-2202.



Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

Canada

Les femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la femme qui voyage* contient une foule de renseignements destinés aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.

La double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si, par choix personnel ou conformément à la loi du pays, vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de

faire le service militaire, de payer des impôts spéciaux ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la double citoyenneté, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Les Canadiens devraient être munis d'un passeport canadien valide pour toutes leurs visites aux États-Unis et au Mexique. Pour des renseignements plus précis, voir nos Conseils aux voyageurs sur ces pays.



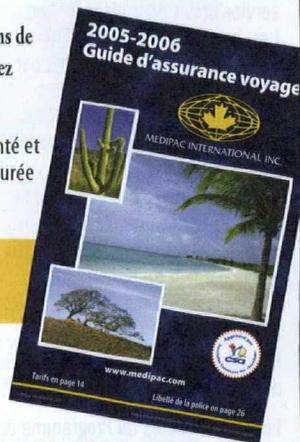
AVIS AUX VOYAGEURS

« ...la couverture pour les services de soins de santé hors du pays est limitée; vous devriez prendre une assurance supplémentaire. »

Ministère de la Santé et des Soins de Longue durée

Appelez pour obtenir un guide gratuit sur l'assurance-voyage.

www.medipac.com/free



L'Association canadienne des « Snowbirds » comprend vos préoccupations concernant les voyages!

- Les restrictions de l'assurance-maladie
- Le change des devises
- Les restrictions aux déplacements
- Le passage des frontières

Appelez pour obtenir gratuitement une liste aide-mémoire pour voyageurs.

www.snowbirds.org/free

APPELÉZ L'ACS POUR OBTENIR GRATUITEMENT le guide d'assurance-voyage ET la liste aide-mémoire pour voyageurs



1-800-734-7149



Personnes handicapées

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office des transports du Canada (www.otc.gc.ca) et le site « Personnes handicapées en direct » (www.ph-endirect.ca) du gouvernement du Canada.

Les questions de santé

Information fournie par l'Agence de santé publique du Canada

Les responsables du Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada vous recommandent vivement de consulter une clinique de santé-voyage ou un médecin dans les **six à huit semaines précédant votre départ**, pour déterminer quels vaccins et traitements préventifs sont nécessaires et quelles précautions vous devriez prendre en voyage pour éviter d'être malade.

Les vaccinations, les traitements préventifs et les mesures de protection

Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques

auxquels vous serez exposés et vous indiquer si vous avez besoin de vaccinations spéciales et de traitements préventifs (contre le paludisme p. ex.) et les mesures de protection que vous devriez prendre. Les voyageurs canadiens se rendant à l'étranger peuvent être exposés à des maladies infectieuses qui sont peu communes au Canada. Vérifiez si vos vaccinations courantes sont à jour (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs devront peut-être présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune. Il est conseillé de consulter **bien avant le départ**, car pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer un mois ou deux avant le départ. Vous trouverez une liste de cliniques de santé-voyage au Canada dans le site Web du Programme de médecine des voyages (www.santevoyage.gc.ca).

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial.

Le sida

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis



Voyager offre de multiples occasions de voir de nouveaux paysages, d'éprouver des sensations différentes – sons, odeurs, saveurs –, de vivre des expériences inédites et, surtout, de rencontrer des gens nouveaux.

Le saviez-vous?

- ▲ La diarrhée des voyageurs est un problème fréquent chez les Canadiens qui voyagent dans des pays en voie de développement.
- ▲ Pendant un séjour de deux semaines, jusqu'à 50 % des voyageurs se rendant dans des pays en voie de développement subiront au moins un épisode de diarrhée des voyageurs.
- ▲ La diarrhée des voyageurs dure généralement de 3 à 5 jours.

La plupart du temps, la diarrhée des voyageurs est causée par des aliments contaminés.

La cause la plus fréquente de la diarrhée des voyageurs demeure la nourriture contaminée par une bactérie nommée *E. coli* entérotoxigène (ETEC). L'eau contaminée peut également provoquer la diarrhée des voyageurs.

Réduisez vos risques de contracter cette maladie durant votre séjour à l'étranger en suivant ce précieux conseil « Ne rien ingérer qui n'ait été bouilli, cuit ou pelé ». De plus, un nouveau vaccin oral facile à prendre avant votre départ pourrait aussi diminuer vos risques de contracter la diarrhée des voyageurs.

Soyez prévoyant, protégez-vous contre la diarrhée des voyageurs.



DUKORAL^{MC} est une marque de commerce de SBL Vaccin AB, utilisée sous licence par Sanofi Pasteur Limitée.

Pour plus d'information, veuillez visiter notre site web à www.travellersdiarrhea.com

Les médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.



L'assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses.

Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou sera suffisante par elle-même. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos arrangements de voyage à l'aide de la carte offrant cette assurance. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

Vérifiez bien si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur-le-champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit l'évacuation médicale vers le Canada ou vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation. S'il n'est pas inclus, ce service peut coûter jusqu'à 100 000 \$;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous souffrez d'une maladie ou d'une affection quelconque, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;

- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- prévoit des avances de fonds en espèces si le médecin ou l'hôpital exige d'être payé sur-le-champ;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada si vous mourez pendant un séjour à l'étranger. S'il n'est pas couvert, ce service peut coûter jusqu'à 10 000 \$.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Long séjour à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province au-delà d'une certaine période. Cette période varie selon la province. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent se procurer une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence et la protection relative aux risques de guerre. De nombreuses compagnies ont modifié les conditions générales de la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre assureur ce qu'il en est.

Les autres assurances

Vous pouvez également souscrire à une assurance voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage et une protection en cas de perte des

bagages. Vous pourriez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

Vous voyagez en voiture

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détenu par la police même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international et même d'une assurance automobile complémentaire pour conduire dans le pays où vous séjournerez. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter les Conseils aux voyageurs de notre site Web ou l'Association canadienne des automobilistes.

Les questions d'argent

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, consultez une banque ou un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.



Pourquoi

L'assurance voyage est-elle nécessaire?

Voici 10 bonnes raisons pour l'inclure dans vos préparatifs :

1. L'assurance maladie constitue un des meilleurs investissements que vous puissiez faire. N'importe qui peut avoir un accident ou contracter une maladie; cela peut se produire n'importe où et n'importe quand. Il suffit d'un moment d'inattention ou d'un virus dangereux pour que vous ou votre famille deveniez endetté pour des années.
2. Certains hôpitaux n'accepteront pas de vous soigner si vous n'avez pas d'assurance ou que vous ne pouvez pas payer d'avance, peu importe votre état.
3. Ne tenez pas pour acquis que votre régime provincial d'assurance maladie vous protégera lorsque vous travaillerez à l'étranger, même pour de courtes périodes. Ce régime ne couvrira qu'une partie des dépenses.
4. Après que vous aurez vécu un certain temps à l'extérieur du Canada, votre régime provincial pourrait cesser de vous couvrir.
5. À quelques exceptions près, à votre retour au Canada, il y aura une période d'attente pouvant aller jusqu'à trois mois avant que le régime de votre province ne vous prenne de nouveau en charge.
6. Une assurance voyage multirisques peut vous aider à quitter un pays, sans frais supplémentaires, advenant une urgence médicale majeure dépassant les capacités des services de santé locaux.
7. Si vous vous rendez dans un pays où une guerre ou des troubles risquent d'éclater, il vous faudra probablement une assurance multirisques.
8. Si vous décidez de prolonger un voyage d'affaires pour prendre des vacances, vous aurez peut-être besoin d'une protection supplémentaire en plus de celle fournie par votre employeur.
9. Bien des gens profitent d'un séjour à l'étranger pour tenter de nouvelles expériences. Si vous avez l'intention de pratiquer des activités risquées — plongée sous-marine, parachutisme, alpinisme, randonnée pédestre, ski alpin, etc. — vérifiez d'abord les dispositions de votre couverture.
10. Ne présumez pas que votre assurance automobile canadienne ou la couverture à laquelle vous avez souscrit lorsque vous avez loué un véhicule vous fournira une protection suffisante dans le cas d'un accident ou d'un vol. La plupart des garanties habituelles au Canada ne sont pas offertes à l'étranger. Vérifiez bien l'étendue de la couverture avant de prendre le volant.

Telfer International Consultants Inc.
www.telferinc.com



Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'importer la monnaie de ce pays. Il peut exister des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans ce pays ou en sortir. Veuillez vous informer auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada au sujet des règles régissant la devise dans ce pays.

Sachez que votre carte-guichet ou votre carte de crédit ne sera peut-être pas acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique bancaire offerts dans d'autres pays.

Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un « résident de fait » aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour en

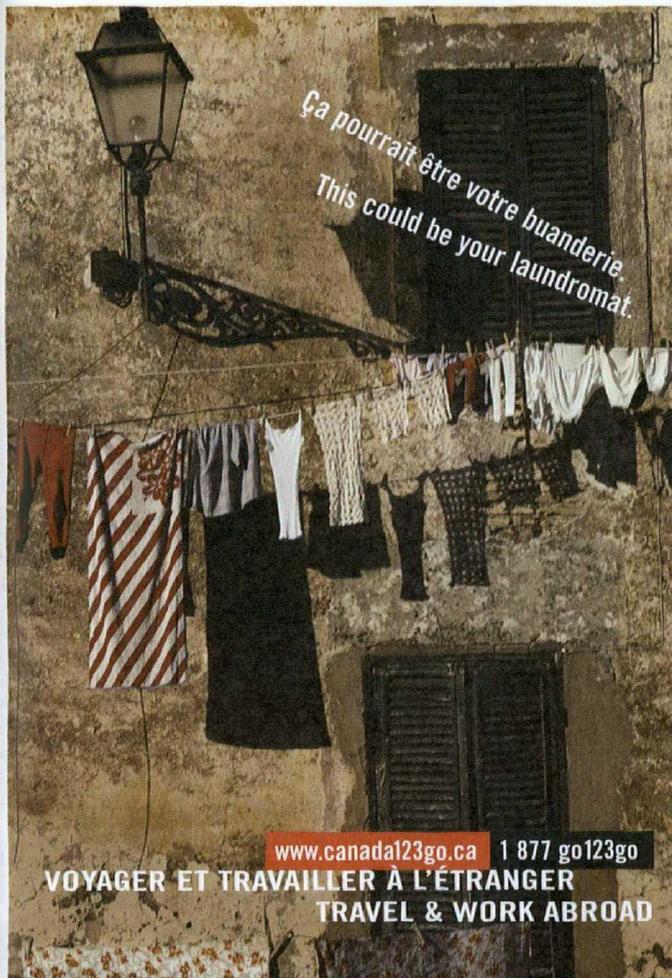
savoir plus, veuillez consulter la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour un complément d'information, voir la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien

En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un avion dans leur bagage à main ou leur bagage enregistré ou sur eux. Consultez avant de partir le transporteur aérien ou le site Web de Transports Canada (www.tc.gc.ca) pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas apporter avec vous.



www.canada123go.ca 1 877 go123go

**VOYAGER ET TRAVAILLER À L'ÉTRANGER
TRAVEL & WORK ABROAD**



Affaires étrangères
Canada

Foreign Affairs
Canada

Canada

L'AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR



Pour que tout se déroule bien en voyage, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :



- Mettez dans vos bagages la présente brochure et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez.
- Assurez-vous que votre passeport est valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada; apportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport que vous garderez séparément du passeport.



- Planifiez votre itinéraire et votre budget.
- Contractez une assurance-maladie et une assurance voyage.
- Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.



- Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- Vérifiez si votre double citoyenneté pourrait vous causer des problèmes.



- Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les amener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).
- Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales, autre paire de lunettes.



- Procurez-vous un permis de conduire international (s'il y a lieu).
- Inscrivez-vous auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger (s'il y a lieu).
- Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité à l'aéroport).
- À l'étranger : conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rappez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.

DURANT LE VOYAGE

Les précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans de nombreux pays, ils sont particulièrement visés. Évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez jamais une frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez une ceinture de voyage et une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez



à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance.** Sinon, vous risquez de ne plus avoir de pièces d'identité ou de fonds en cas de vol ou de perte.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Les lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets, des édifices religieux ou des habitants du pays, vous devriez demander d'abord la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil et même d'être pris pour un espion.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic de drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, dans certaines régions, il peut être facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible d'une peine de prison. **Ne transportez jamais de colis qui ne soient pas à vous d'un pays à un autre.**

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez

PASSEPORT PERDU OU VOLÉ

Si vous perdez votre passeport dans un autre pays ou qu'on vous le vole, vous devriez immédiatement signaler l'incident à la police. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Communiquez ensuite avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre titre de voyage canadien perdu, volé, inaccessible ou détruit ». Si par la suite vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada afin qu'il soit examiné et détruit.

jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Pour en savoir plus, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

En voyage, rappelez-vous :

Les lieux et les biens culturels d'autres pays sont protégés par les lois locales et les lois canadiennes

Les Canadiens et les Canadiennes sont passibles de poursuites à l'étranger...

Plusieurs pays mettent en application des lois sévères protégeant leur patrimoine culturel : monuments, sites historiques et archéologiques, musées et objets. Les voyageurs font face à des amendes sévères et à l'incarcération en perpétrant des gestes contre ce patrimoine. Parfois, même un geste innocent comme celui de ramasser un fragment de poterie ou de pierre en guise de souvenir peut entraîner une amende ou l'emprisonnement pour « vol » ou « vandalisme ».

...et au pays.

De récents changements apportés à la loi canadienne font que dorénavant les Canadiens et les Canadiennes peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour des gestes commis contre le patrimoine culturel de grande importance à l'extérieur du Canada. D'autres modifications récentes interdisent l'exportation de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés au Canada.

Informez-vous pour éviter les ennuis!

Pour plus de renseignements, consultez le site Web du ministère du Patrimoine canadien : www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage



Patrimoine Canadien
canadien Heritage

Canada

Les crimes et châtements

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences nécessaires, prévenir votre famille et vos amis et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays.** Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.

Les procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel.

Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte,

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

La plupart des pays appliquent avec fermeté les lois visant à enrayer l'exploitation sexuelle des enfants. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis un tel crime au pays ou à l'étranger peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel du Canada* (que l'on peut consulter à l'adresse <http://lois.justice.gc.ca>). Une condamnation entraîne une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans. Pour en savoir plus, veuillez consulter la publication *Tourisme sexuel impliquant des enfants : c'est un crime* diffusée dans notre site Web.

ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, il y a souvent présomption de culpabilité par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela vous est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

LA DROGUE ET LES VOYAGES :



UN COCKTAIL EXPLOSIF

Un faux pas et vos projets de voyage pourraient s'envoler en fumée.

Pour éviter les mauvaises surprises, commencez votre voyage par une visite à :

www.voyage.gc.ca

Vous voyagez à l'étranger? Protégez-vous

La diarrhée des voyageurs



■ régions à risque élevé ■ régions à risque modéré

L'hépatite A



■ régions à risque élevé ■ régions à risque modéré

La fièvre typhoïde



■ régions à risque élevé ■ régions à risque modéré

La maladie méningococcique



■ régions à risque

La fièvre jaune



■ régions à risque

L'encéphalite japonaise



■ régions à risque ■ régions à risque saisonnier

La rage



■ régions à risque élevé ■ régions à risque modéré

Le choléra



■ pays où le choléra existe

AIDEZ À MINIMISER LES PROBLÈMES DE SANTÉ EN VOYAGE

Veillez parler de votre itinéraire à votre médecin ou à un représentant de la clinique santé-voyage de votre région.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter au 1 800 268-4171.

Sources : www.who.org/ith; www.cdc.gov/travel; Steffen, Dupont, Wilder-Smith, Manual of Travel Medicine and Health, 2003 T132B4 - 01/04



La grippe



régions à risque saisonnier :
■ novembre à mars ■ toute l'année ■ avril à septembre

Le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite



■ tétanos et diphtérie ■ tétanos, diphtérie et poliomyélite

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.



LE RETOUR

La taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web.

Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une

valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas aux produits du tabac ni aux boissons alcooliques. Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pourrez pas demander cette exemption. Vous devrez, dans ce cas, payer **tous les droits sur toutes les marchandises** que vous apportez.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 litre (53 oz) de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 millilitres (12 oz) de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.



**Vos souvenirs
peuvent être illégaux...**

Renseignez-vous!

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage



**Your souvenirs
may be illegal...**

Get the facts!

www.canadianheritage.gc.ca/travel

1 800 O-Canada



Patrimoine
canadien

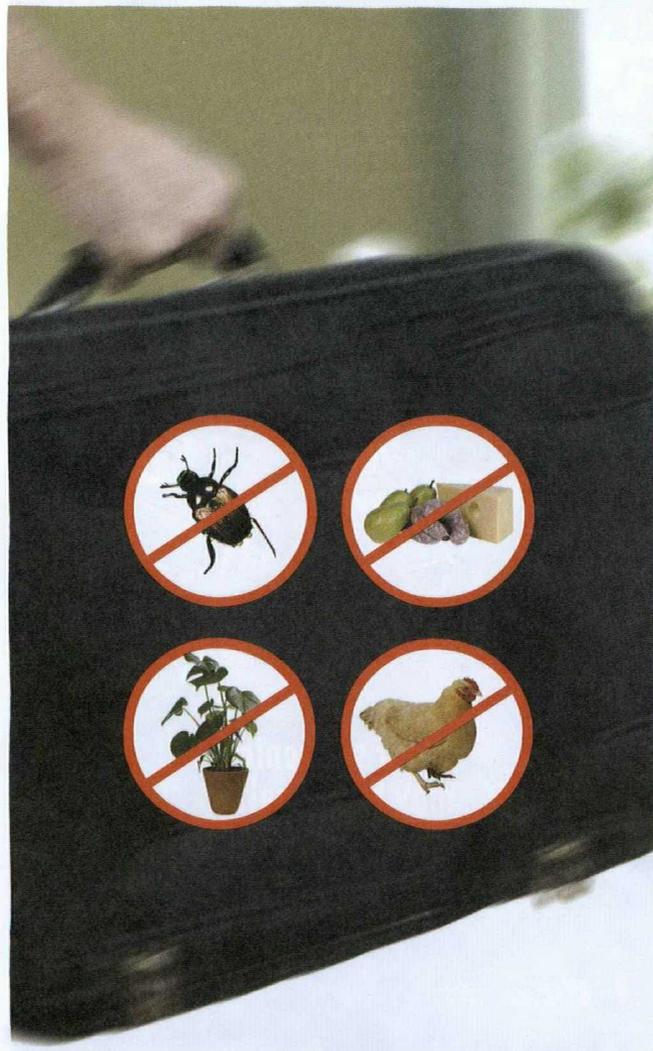
Canadian
Heritage

Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



INFORMEZ-VOUS ET DÉCLAREZ

Chaque voyageur qui entre au Canada peut protéger le pays contre les risques provenant de l'étranger (parasites, virus et maladies animales) qui peuvent être introduits accidentellement par l'intermédiaire d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes. Bon nombre de ces produits sont interdits ou doivent faire l'objet d'une déclaration au moment de l'entrée au Canada.

Les aliments peuvent être porteurs de maladies ou de virus affectant les animaux et les plantes.

Les végétaux et produits connexes peuvent être porteurs d'insectes, de microorganismes nuisibles, de virus, de champignons et de bactéries.

Les animaux et produits connexes peuvent être porteurs de maladies animales telles que l'influenza aviaire.

Pour de plus amples renseignements sur les produits autorisés, vous pouvez consulter notre site au

www.inspection.gc.ca ou composer le **1-800-0-CANADA**.

*Protéger le Canada, c'est aussi votre affaire.
Agissez de façon responsable.*

Canada

Vous devez toujours payer des droits minimaux pour les produits du tabac inclus dans une exemption personnelle, à moins qu'ils ne portent la marque « Canada Duty Paid — Droit acquitté ».

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac (voir ci-dessus). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, veuillez téléphoner au Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (voir p. 52).



Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour ou, encore, de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

La brochure intitulée *Je déclare* (RC4044), publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105).

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer au Canada certains produits. Si vous envisagez de rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments — vous pourriez ainsi vous éviter bien des tracas.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, veuillez communiquer avec le Centre des armes à feu Canada.

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite



ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

Votre santé

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et décrivez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire.

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif du pays et du code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses). Ce code doit être composé si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville); vous devrez aussi composer l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional (ou de la ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional. Si vous ne parvenez pas à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les codes auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, ce numéro pourrait ne pas fonctionner lorsque l'appel est fait par l'entremise de certains

Les heures et les jours d'ouverture des bureaux ne sont pas les mêmes partout. Téléphonez au bureau concerné pour vous renseigner à ce sujet. Si, **en cas d'urgence**, il vous est impossible de joindre un bureau, veuillez appeler le Centre des opérations d'urgence à Ottawa (les appels à frais virés sont acceptés), au numéro (613) 996-8885, ou en composant le numéro sans frais (voir ci-dessous s'il y en a un) dans le pays où vous vous trouvez.

fournisseurs locaux de services téléphoniques ou à l'aide d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il est possible également que vous deviez utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Des frais internationaux seront peut-être aussi applicables pour faire l'appel.

Le Canada a conclu avec plusieurs pays des ententes afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui suivent peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postale et électronique, à l'adresse www.voyage.gc.ca

Açores

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Tél. : 93 (799) 742 800

Afrique du Sud

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Pretoria

Tél. : 27 (12) 422-3000

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

Albanie

Tél. : 355 (4) 257274, 257275

Algérie

Tél. : 213 2191-4951, 2191-4960

Allemagne

Berlin

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Düsseldorf

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Munich

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 22 39 67 8

Numéro sans frais partout en Allemagne : 00-800-2326-6831

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Tél. : 244 (222) 448-371, -377, -366

Anguilla

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Antigua-et-Barbuda

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Antilles néerlandaises

Voir Curaçao

Arabie saoudite

Djeddah

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288

Numéro sans frais partout en Arabie saoudite : 800-814-0139

Argentine

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Arménie

Tél. : 374 (10) 56-79-90

Aruba

Voir Curaçao

Australie

Canberra

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000
Numéro sans frais partout en
Australie : 0011-800-2326-6831

Autriche

Tél. : 43 (1) 531-38-3000
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas

Tél. : (242) 393-2123, -2124
Numéro sans frais : 1 881 949-9993

Bahreïn

Tél. : (973) 17 536270
Numéro sans frais : 800-00-732

Bangladesh

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Barbade

Tél. : (246) 429-3550
Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Bélarus

Voir Pologne

Belgique

Anvers (Antwerpen)
Tél. : 32 (03) 220-0211
Bruxelles
Tél. : 32 (02) 741-0611
Numéro sans frais partout en
Belgique : 00-800-2326-6831

Belize

Tél. : 501 223-1060

Bénin

Tél. : 229 21-30-24-79

Bermudes

Voir États-Unis d'Amérique, New
York, ou appeler sans frais au
1 888 949-9993

Bhoutan

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615

Birmanie မြန်မာ

Tél. : 95 (1) 251810

Bolivie

Tél. : 591 (2) 241-5141, -5021, -4517

Bonaire

Voir Curaçao

Bosnie-Herzégovine

Tél. : 387 (33) 222-033

Botswana

Tél. : 267 30-4411

Bésil

Belo Horizonte
Tél. : 55 (31) 3261-1017
Brasília
Tél. : 55 (61) 3424-5400
Rio de Janeiro
Tél. : 55 (21) 2543-3004
São Paulo
Tél. : 55 (11) 5509-4321
Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614

Brunéi Darussalam

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Bulgarie

Tél. : 359 (2) 969-9710

Burkina Faso

Tél. : 226 50-31-18-94

Burundi

Tél. : 257 24-58-98

Caimans (îles)

Tél. : (345) 949-9400
Numéro sans frais : 1 888 949-9993

Cambodge

Tél. : 855 (23) 213 470

Cameroun

Douala
Tél. : 237 343-2934

Yaoundé

Tél. : 237 223-2311

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili

Antofagasta
Tél. : 56 (55) 24-7652
Concepción
Tél. : 56 (41) 36-9705
Santiago
Tél. : 56 (2) 362-9660
Numéro sans frais partout au Chili :
800-201-670

Chine

Beijing
Tél. : 86 (10) 6532-3536
Chongqing
Tél. : 86 (23) 6373-8007
Guangzhou
Tél. : 86 (20) 8666-0569
Hong Kong
Tél. : 85 (2) 2810-4321
Numéro sans frais :
001-800-2326-6831
Shanghai
Tél. : 86 (21) 6279-8400
Numéros sans frais partout en Chine
(sauf à Hong Kong) : 10800-
1400125, 00800-2326-6831

Chypre

Tél. : 357 (2) 2775-508
Numéro sans frais : 8009-6082

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël, la Cisjordanie et Gaza

Colombie

Bogotá
Tél. : 57 (1) 657-9800
Cartagena
Tél. : 57 (5) 665-5838
Numéro sans frais partout en
Colombie : 01-800-919-0114

Comores

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)

Voir République démocratique du
Congo

Congo (Kinshasa)

Voir République démocratique du Congo

Cook (îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

Corée du Nord *

Tél. : 850 2-381-7908

* *L'ambassade de Suède offre des services consulaires aux Canadiens en Corée du Nord.*

Corée du Sud**Busan**

Tél. : 82 (51) 204-5581

Séoul

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Numéros sans frais partout en Corée du Sud : 001-800-2326-6831; 008-800-2326-6831; 002-800-2326-6831

Costa Rica

Tél. : 506 242-4400

Numéro sans frais : 0-800-015-1161

Côte d'Ivoire

Tél. : 225 20-30-07-00

Croatie

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Cuba**Guardalavaca**

Tél. : 53 (24) 30-320

La Havane

Tél. : 53 (7) 204 2516

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Curaçao

Tél. : 599 (9) 466-1115

Danemark**Copenhague**

Tél. : 45 33 48 32 00

Nuuk (Groënland)

Tél. : 299 31-16-47

Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Dominique

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1 888 949-9993

Égypte

Tél. : 20 (2) 794-3110

Émirats arabes unis**Abou Dhabi**

Tél. : 971 (2) 694-0300

Dubaï

Tél. : 971 (4) 314-5555

Numéro sans frais partout aux Émirats : 800-014-0145

Équateur**Guayaquil**

Tél. : 593 (4) 256-3580, 231-4561

Quito

Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114

Érythrée

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40

Espagne**Barcelone**

Tél. : 34 (93) 204-2700

Madrid

Tél. : 34 (91) 423-3250

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346

Estonie

Tél. : 372 627 3310, -3311

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique**Atlanta**

Tél. : (404) 532-2000

Boston

Tél. : (617) 262-3760

Buffalo

Tél. : (716) 858-9500

Chicago

Tél. : (312) 616-1860

Dallas

Tél. : (214) 922-9806

Denver

Tél. : (303) 626-0640

Detroit

Tél. : (313) 446-4747

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : (808) 524-5050, -5054

Los Angeles

Tél. : (213) 346-2700

Miami

Tél. : (305) 579-1600

Minneapolis

Tél. : (612) 333-4641

New York

Tél. : (212) 596-1628

Puerto Rico

Tél. : (787) 759-6629

Numéro sans frais : 1 877 388-3124

San Diego

Tél. : (619) 615-4286

San Francisco

Tél. : (415) 834-3180

Seattle

Tél. : (206) 443-1777

Washington

Tél. : (202) 682-1740

Numéro sans frais partout aux États-Unis (sauf à Puerto Rico et à Hawaï) : 1 888 949-9993

Éthiopie

Tél. : 251 (11) 371-3022

Ex-République yougoslave de Macédoine

Voir Macédoine (ex-République yougoslave de)

Fidji

Tél. : 679 6722-400, 9924-999 (téléphone mobile)

Finlande

Tél. : 358 (9) 228-530

Numéro sans frais : 990-800-2326-6831; avec un téléphone mobile : 800-2326-6831

France**Lille**

Tél. : 33 3-20-14-05-78

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22

Paris
Tél. : 33 1-44-43-29-00
Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 508 41-55-10
Toulouse
Tél. : 33 5-61-52-19-06
Numéro sans frais partout en
France : 00-800-2326-6831

Gabon
Tél. : 241 73-73-54

Gambie
Voir Sénégal

Géorgie
Voir Turquie, Ankara

Ghana
Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Grande-Bretagne
Voir Royaume-Uni

Grèce
Athènes
Tél. : 30 (210) 727-3400
Thessalonique
Tél. : 30 (2310) 256-350

Grenade
Voir Barbade

Groënland
Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe
Voir Barbade

Guam
Voir Micronésie

Guatemala
Tél. : 502 2363-4348

Guinée
Voir Sénégal

Guinée équatoriale
Voir Gabon

Guinée-Bissau
Voir Sénégal

Guyana
Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Guyane française
Voir France, Paris

Haïti
Tél. : 509 249-9000
Tél. en dehors des heures de
bureau : 509 558-0479

Hawaï
Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras
Tél. : 504 232-4551

Hong Kong
Voir Chine, Hong Kong

Hongrie
Tél. : 36 (1) 392-3360

Inde
Chandigarh
Tél. : 91 (172) 505-0300
Chennai
Tél. : 91 (44) 2833-0888
Kolkata (anciennement Calcutta)
Tél. : 91 (33) 2242-6820
Mumbai (anciennement Bombay)
Tél. : 91 (22) 2287-6027
New Delhi
Tél. : 91 (11) 4178-2000, -2100

Indonésie
Denpasar (Bali) ☎
Tél. : 62 (361) 283-011, -241
Jakarta
Tél. : 62 (21) 2550-7800
Surabaya (Java orientale)
Tél. : 62 (31) 546-3419
Numéro sans frais partout en
Indonésie : 008-800-105-171

Iran
Tél. : 98 (21) 8873-2623, -2624,
-2625, -2626

Iraq
Voir Jordanie

Irlande
Tél. : 353 (1) 417-4100
Tél. en dehors des heures de
bureau : 353 (1) 478-1476
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Islande
Tél. : 354 575-6500
Numéro sans frais : 800-8462

Israël, la Cisjordanie et Gaza
Ramallah
Tél. : 972 (2) 295-8604
Tel Aviv
Tél. : 972 (3) 636-3300
Numéro sans frais partout en Israël,
en Cisjordanie et dans la bande de
Gaza : 014-800-2326-6831

Italie
Milan
Tél. : 39 (02) 6758-1
Naples
Tél. : 39 (081) 401-338
Padoue
Tél. : 39 (049) 876-4833
Rome
Tél. : 39 (06) 44 59 81
Sulmona
Tél. : 39 (0864) 212-341
Numéros sans frais partout en Italie :
00-800-172-213; 00-800-2326-6831

Jamaïque
Kingston
Tél. : (876) 926-1500
Montego Bay
Tél. : (876) 952-6198

Japon
Fukuoka
Tél. : 81 (92) 752-6055
Hiroshima
Tél. : 81 (82) 246-0057
Nagoya
Tél. : 81 (52) 972-0450
Osaka
Tél. : 81 (6) 6212-4910
Sapporo
Tél. : 81 (11) 726-2863

Tokyo

Tél. : 81 (3) 5412-6200
Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)

Jordanie

Tél. : 962 (6) 520-3300

Kazakhstan

Tél. : 7 (3272) 501151, 501153

Kenya

Tél. : 254 (20) 366-3000

**Kirghizistan
(République kirghize)**

Tél. : 996 (312) 65-05-06

Kiribati ڤڤڤ

Tél. : 686 21-184

Kosovo

Voir Serbie et Monténégro

Koweït

Tél. : 965 256-3025

Laos ໄທ

Tél. : 856 (21) 413 600

Lesotho

Tél. : 266 (22) 316-555

Lettonie

Tél. : 371 781-3945
Numéro sans frais : 800-0171

Liban

Tél. : 961 (4) 713-900

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Tél. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie

Tél. : 370 (5) 249-0950
Numéro sans frais : 88-003-0022

Luxembourg

Tél. : 35 (2) 2627-0570
Numéro sans frais : 0800-3679

Macao

Voir Chine, Hong Kong

**Macédoine (ex-République
yougoslave de)**

Tél. : 389 (2) 3225-630

Madagascar

Tél. : 261 (20) 22-425-59

Malaisie

Kuala Lumpur
Tél. : 6 (03) 2718-3333
Penang
Tél. : 6 (04) 390-6000

Malawi

Tél. : 265 (1) 645-441, 641-612

Maldives (îles)

Voir Sri Lanka

Mali

Tél. : 223 221-2236

Malte

Tél. : 356 2552-3233

Mariannes du Nord (îles)

Voir Micronésie

Maroc

Tél. : 212 (37) 68 74 00

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique

Voir Barbade

Maurice

Tél. : 230 212-5500

Mauritanie

Tél. : 222 529 26 97/8

Mexique

Acapulco
Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349
Cancún
Tél. : 52 (998) 883-3360, -3361
Guadalajara
Tél. : 52 (33) 3615-6270, -6215,
-6266, 3616-5642
Mazatlán
Tél. : 52 (669) 913-7320

Mexico

Tél. : 52 (55) 5724-7900,
poste : 3322
Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900

Monterrey

Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753,
-2906, -2961, 8345-9105, -9045

Oaxaca

Tél. : 52 (951) 513-3777
Puerto Vallarta
Tél. : 52 (322) 293-0098, -0099
San José del Cabo
Tél. : 52 (624) 142-4333

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-0461
Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129

Micronésie ڤڤڤ

Tél. : 691 320-5448

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco

Tél. : 377 97 70 62 42

Mongolie

Tél. : 976 (11) 328-285

Montserrat

Voir Barbade

Mozambique

Tél. : 258 (21) 492-623

Myanmar ڤڤڤ

Voir Birmanie

Namibie

Tél. : 264 (61) 251 254

Nauru

Voir Australie, Canberra

Népal

Tél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669

Nicaragua

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Niger

Tél. : 227 75-36-86, -87

Nigéria**Abuja**

Tél. : 234 (9) 413-9910, -9931,
-9932, -9933

Lagos

Tél. : 234 (1) 262-2512, -2513,
-2515

Port Harcourt

Tél. : 234 (8) 461-0434, -1601

Niue

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège**Bergen**

Tél. : 47 55-29-71-30

Oslo

Tél. : 47 22-99-53-00

Numéro sans frais partout en
Norvège : 00-800-2326-6831

Nouvelle-Calédonie 🇫🇷

Tél. : 687 272-414

Nouvelle-Zélande

Tél. : 64 (4) 473-9577

Oman

Voir Arabie saoudite, Riyad

Ouganda

Tél. : 256 (41) 258-141,
(31) 260-511

Ouzbékistan

Tél. : 998 (71) 115-2205, 152-6553

Pakistan**Islamabad**

Tél. : 92 (51) 227-9100, 208-6000

Tél. en dehors des heures de
bureau : 92 (51) 227-9113

Karachi

Tél. : 92 (21) 561-0685,
-1031/2/3/4/5/6/7

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763, -1966

Palau

Voir Micronésie

Panama

Tél. : 507 264-9731, -7115

Papouasie-Nouvelle-Guinée 🇵🇬

Tél. : 675 325-9333

Paraguay

Tél. : 595 (21) 227-207

Pays-Bas

Tél. : 31 (70) 311-1600

Pérou

Tél. : 51 (1) 444-4015

Numéro sans frais : 0-800-50602

Philippines**Cebu**

Tél. : 63 (32) 256-3320

Manille

Tél. : 63 (2) 857-9000, -9001

Numéro sans frais partout aux
Philippines : 1 800 1-110-0226

Pologne

Tél. : 48 (22) 584-3100

Numéro sans frais :
00-800-111-4319

Polynésie française 🇫🇷

Voir Nouvelle-Calédonie

Portugal**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757

Lisbonne

Tél. : 351 213-16-4600

Ponta Delgada (Açores)

Tél. : 351 296-28-1488

Numéro sans frais partout au
Portugal : 800-819-826

Puerto Rico

Voir États-Unis d'Amérique, Puerto
Rico, ou appeler sans frais au
1 877 388-3124

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Tél. : 236 61-30-39

**République démocratique du
Congo**

Tél. : 243 895-0310, -0311, -0312

République dominicaine**Puerto Plata**

Tél. : (809) 586-5761

Santo Domingo

Tél. : (809) 685-1136

Numéro sans frais : 1 200-0012

Numéro sans frais partout en
République dominicaine :
1 888 156-3102

République tchèque

Tél. : 420 27210-1800

Roumanie

Tél. : 40 (21) 307-5000

Royaume-Uni**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060

Birmingham

Tél. : 44 (121) 236-6474

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320

Londres

Tél. : 44 (20) 7258-6600

Numéro sans frais partout au
Royaume-Uni : 00-800-2326-6831

Russie**Moscou**

Tél. : 7 (495) 105-6000

Saint-Pétersbourg

Tél. : 7 (812) 325-8448

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88
Numéro sans frais partout en
Russie : 810-800-201-41012

Rwanda

Tél. : 250 (5) 73210

Sainte-Lucie

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 881 949-9993

Saint-Kitts-et-Nevis

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 888 949-9993

Saint-Marin

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/Sint Maarten

Tél. : 599 544-2168
Tél. en dehors des heures de
bureau : 599-557-5202

Saint-Pierre-et-Miquelon

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Siège (Cité du Vatican)

Tél. : 39 (06) 6830-7316,
-7386,-7398
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

**Saint-Vincent-et-les-
Grenadines**

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1 881 949-9993

Salomon (îles) ۞

Tél. : 677 21561

Salvador

Tél. : 503 2279-4655, -4657, -4659

Samoa ۞

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13,
252-32

São Tomé-et-Príncipe

Voir Gabon

Sénégal

Tél. : 221 889-47-00

Serbie et Monténégro

Tél. : 381 (11) 306-3000
Tél. en dehors des heures de
bureau : 381 (11) 306-3050

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Côte d'Ivoire

Singapour

Tél. : 65 6854-5900
Numéro sans frais :
001-800-2326-6831

Slovaquie

Tél. : 421 (2) 5920-4031

Slovénie

Tél. : 386 (1) 430-3570

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Tél. : 249 (183) 56 36
70/72/73/74

Sri Lanka

Tél. : 94 (11) 522-6232
(5-CANADA), 532-6232

Suède**Göteborg**

Tél. : 46 (31) 707-4288

Malmo

Tél. : 46 (40) 40 23 51

Stockholm

Tél. : 46 (8) 453-3000
Numéro sans frais partout en Suède :
00-800-2326-6831

Suisse**Berne**

Tél. : 41 (31) 357-3200

Genève

Tél. : 41 (22) 919-9200
Numéro sans frais partout en Suisse :
00-800-2326-6831

Suriname

Tél. : 59 (7) 424-527, -575

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie**Alep**

Tél. : 963 (21) 268-4160

Damas

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti

Voir Nouvelle-Calédonie

Taiwan

Tél. : 886 (2) 2544-3000
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Tanzanie

Tél. : 255 (22) 211-2831/2/3/4

Tchad

Tél. : 235 53-42-80
Tél. en dehors des heures de
bureau : 235 27-30-27

Thaïlande**Bangkok**

Tél. : 66 (2) 636-0540

Chiang Mai

Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292
Numéro sans frais partout en
Thaïlande : 001-800-156-220-
0142

Timor-Leste (Timor-Oriental) ۞

Tél. : 670 332-2111

Togo

Voir Ghana

Tonga ۞

Tél. : 676 23-244

Trinité-et-Tobago

Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Numéro sans frais : 1 800 387-3124

Tunisie

Tél. : 216 71-104-000

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles)

Voir Jamaïque, Kingston

Turquie**Ankara**

Tél. : 90 (312) 409-2700

Istanbul

Tél. : 90 (212) 251-9838

Numéro sans frais partout en

Turquie : 00800-14-220-0149

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine**Kyiv**

Tél. : 380 (44) 270-7144

Lviv

Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay

Tél. : 598 (2) 902-2030

Vanuatu

Tél. : 678 22-777

Vatican

Voir Saint-Siège

Venezuela**Caracas**

Tél. : 58 (212) 600-3000, -3042,
-3043

Isla de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684

Vierges britanniques (îles)

Voir Barbade

Vietnam**Hanoi**

Tél. : 84 (4) 734 5000

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : 84 (8) 827-9899

Yémen

Tél. : 967 (1) 20 88 14

**Yougoslavie, république
fédérale de**

Voir Serbie et Monténégro

Zambie

Tél. : 260 (1) 25 08 33

Zimbabwe

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5

SOURCES D'INFORMATION**Affaires étrangères Canada****Direction générale des affaires
consulaires**

www.voyage.gc.ca

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1 800 267-6788 (au Canada et

aux États-Unis) ou (613) 944-6788

ATS : 1 800 394-3472 (au Canada et

aux États-Unis) ou (613) 944-1310

Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : (613) 996-8885 (appels à

frais virés de l'étranger)

Courriel : sos@international.gc.ca

**Programme d'information sur
la drogue et les médicaments
en voyage**

[www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-
fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-fr.asp)

PUBLICATIONS (GRATUITES)

Vous pouvez consulter nos publica-
tions sur les voyages à l'adresse

www.voyage.gc.ca ou les commander
en composant le 1 800 267-8376
(au Canada) ou le (613) 944-4000.

CONSEILS AUX VOYAGEURS (GRATUITS)

Ces rapports que l'on peut consulter
à l'adresse www.voyage.gc.ca ren-
ferment des renseignements impor-
tants sur la situation dans plus de
200 destinations étrangères : sécu-
rité, lois et coutumes, conditions
sanitaires et exigences d'entrée. On
peut également les commander par
téléphone : 1 800 267-6788 (au
Canada et aux États-Unis) ou (613)
944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du Canada
à l'étranger : [www.voyage.gc.ca/
alt/bureauxcan.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp)

Bureaux de gouvernements étrangers
au Canada : [www.voyage.gc.ca/alt/
representants.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/representants.asp)

**Agence canadienne d'inspection
des aliments**

www.inspection.gc.ca

Tél. : 1 800 442-2342

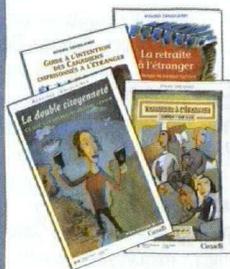
**Centres de service à l'importation
(CSI) :**

CSI de l'Est 1 877 493-0468

CSI du Centre 1 800 835-4486

CSI de l'Ouest 1 888 732-6222

PUBLICATIONS DES AFFAIRES CONSULAIRES



Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, à rester en santé et à éviter les ennuis à l'étranger.

Pour commander nos publications ou pour les télécharger, veuillez téléphoner au **1 800 267-8376** (au Canada) ou au **(613) 944-4000**

ou consulter le site Web :

→ www.voyage.gc.ca

Agence de santé publique du Canada

(Programme de médecine des voyages)

www.santevoyage.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

Tél. : 1 800 959-2036 (au Canada)
ou (204) 983-3700 ou (506) 636-5067

PUBLICATIONS (GRATUITES)

- *Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada* (RC4227)
- *Je déclare* (RC4044)
- *L'importation d'un véhicule au Canada* (RC4140)

- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?* (RC4321)
- *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :
Composez le 1 800 959-2221 (au Canada et aux États-Unis), rendez-vous à www.asfc.gc.ca/formulaires ou communiquez avec le bureau de l'ASFC de votre région.

Agence du revenu du Canada

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

Tél. : 1 800 267-5177 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 954-1368

Comptes de retenue des non-résidents :

Tél. : 1 800 267-3395 (au Canada et aux États-Unis) ou (613) 952-2344
Les appels à frais virés sont acceptés.

Programme de résolution de problèmes :

Tél. : 1 800 661-4985 (au Canada et aux États-Unis)

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Visitez le site de l'ARC (www.arc.gc.ca) ou appelez au 1 800 959-3376 (au Canada et aux États-Unis) ou au (613) 954-1368.

Association canadienne de santé publique

www.cpha.ca

PUBLICATIONS (\$)

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink The Water: The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates*
- *Voyages internationaux et santé*

POUR COMMANDER :

Tél. : (613) 725-3769
Télé. : (613) 725-9826
Courriel : info@cpha.ca

Association canadienne des automobilistes

www.caa.ca

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

(Association canadienne de santé publique)

www.aidsida.cpha.ca

PUBLICATION (\$ POUR PLUSIEURS EXEMPLAIRES)

- *Ce qu'il faut savoir sur le VIH et le sida*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 877 999-7740
Courriel : aidsida@cpha.ca

Centre des armes à feu Canada

www.cfc-cafc.gc.ca

Tél. : 1 800 731-4000

Courriel : cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1 888 242-2100 (au Canada)
ATS : 1 888 576-8502 (au Canada, entre 8 h et 16 h, heure normale de l'Est)

PUBLICATIONS

(SUR INTERNET SEULEMENT)

- *Comment prouver votre citoyenneté canadienne*
- *La double citoyenneté*
- *Processus d'immigration en adoption internationale*

POUR CONSULTER :

Rendez-vous à www.cic.gc.ca

Environnement Canada — CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1 800 668-6767
ou (819) 997-1840
Télééc. : (819) 953-6283

Institut canadien des conseillers en voyages

www.citc.ca

PUBLICATION SUR LES FRAUDES EN VOYAGE (\$)

- Scam Watch, vol. 1 (*Defining Travel Common Sense*)

POUR COMMANDER :

Tél. : 1 800 589-5776 ou
(416) 484-4450
Courriel : info@citc.ca

Office des transports du Canada

www.otc.gc.ca

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant une déficience*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Voir le site www.otc.gc.ca
ou téléphoner au 1 888 222-2592
(ATS : 1 800 669-5575)

Passeport Canada

www.pptc.gc.ca

Passeports, certificats d'identité et documents de voyage

Tél. : 1 800 567-6868 (au Canada
et aux États-Unis)
ATS : 1 866 255-7655

Patrimoine canadien

www.patrimoinecanadien.gc.ca/pbcm

Programme des biens culturels mobilier

Tél. : 1 866 999-2494 ou
(819) 997-7761

Société canadienne de santé internationale

www.csih.org

Liste des cliniques santé-voyage

Courriel : csih@csih.org
Tél. : (613) 241-5785

Transports Canada

www.tc.gc.ca

Voyage accessible

www.accesstottravel.gc.ca

Transport des matières dangereuses

[www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/
marchandisesdangereuses](http://www.tc.gc.ca/aviationcivile/commerce/marchandisesdangereuses)



Nos partenaires

Affaires étrangères Canada est fier d'avoir reçu l'appui des sociétés et organismes suivants, qui ont contribué à la production et à la diffusion de *Bon voyage, mais...*

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État devenue opérationnelle le 1^{er} avril 2002. Elle est responsable devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports. L'ACSTA est responsable du contrôle des passagers et de leurs effets personnels aux aéroports à la grandeur du pays. Pour en savoir plus : www.acsta.gc.ca ou 1 888 294-2202.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) contribue à assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux au Canada. L'ACIA collabore avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada pour renseigner les voyageurs qui se rendent à l'étranger. L'objectif est d'expliquer les règles touchant l'importation au Canada d'aliments, d'animaux et de plantes, et de leurs produits. Pour en savoir davantage, visitez le site Web de l'ACIA à : www.inspection.gc.ca ou composez le 1 800 442-2342.

L'Association canadienne des « snowbirds » (ACS) est un organisme national de revendication sans but lucratif dont le mandat est de s'attacher à défendre et à améliorer les droits et privilèges des Canadiens qui voyagent. Pour obtenir plus d'information, téléphonez au 1 800 734-7149 ou rendez-vous sur le site www.snowbirds.org (en anglais seulement). Medipac est le seul fournisseur d'assurance médicale de voyage exclusivement soutenu par l'ACS. Pour obtenir de l'information et connaître les tarifs : 1 888 MEDIPAC (633-4722) ou www.medipac.com.

Canada Direct est une marque de commerce de Teleglobe Bermuda Ltd., un des fournisseurs les plus importants de services internationaux de voix, d'itinérance sans-fil et de données/IP. Téléglobe offre un portefeuille solide de services de télécommunications internationaux et possède un des réseaux les plus étendus au monde, qui est régulièrement classé parmi les plus robustes et fiables. Pour en savoir plus : www.infocanadadirect.com.



Nos partenaires

Desjardins Sécurité financière est une composante du Mouvement des caisses Desjardins. Spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite, elle accompagne ses clients à travers les différentes étapes de leur vie en les aidant à faire face aux conséquences financières d'un accident, d'une maladie et d'un décès. Visitez www.dsf-dfs.com.

Le **ministère du Patrimoine canadien**, par ses politiques et lois, aide à promouvoir et à protéger le patrimoine mondial. Il veut s'assurer que les Canadiens voyageant à l'étranger savent que des règles peuvent gouverner l'achat et l'exportation de biens ayant une importance culturelle qu'ils achètent comme souvenirs. Pour en savoir plus : www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage.

Le **Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage** est administré par Affaires étrangères Canada. Il a pour but de sensibiliser les Canadiens aux conséquences que pourrait occasionner leur implication dans une affaire de drogue pendant un séjour à l'étranger et de décourager les voyageurs de prendre de tels risques. Pour planifier un voyage agréable et sécuritaire, consultez le site www.voyage.gc.ca.

Les jeunes sont une des priorités du gouvernement du Canada. Les **Programmes internationaux pour les jeunes d'Affaires étrangères Canada** encouragent les jeunes Canadiens à acquérir des compétences qui les aideront à être concurrentiels tant au Canada que sur les marchés mondiaux. Qu'ils soient intéressés à voyager ou à travailler à l'étranger, le Canada leur offre divers programmes. Pour en savoir plus : www.canada123go.ca ou 1 877 go123go.

Sanofi pasteur, la division vaccins du Groupe sanofi-aventis, a vendu plus d'un milliard de doses de vaccin en 2005, permettant ainsi de protéger plus de 500 millions de personnes dans le monde entier, soit environ 1,5 million par jour. L'organisation offre la plus large gamme de vaccins capables de protéger contre 20 maladies bactériennes et virales. Pour en savoir plus : www.sanofipasteur.com.

Telfer International Consultants est un chef de file du secteur des assurances. Depuis plus de 30 ans, la société offre une assurance médicale complète aux Canadiens qui travaillent à l'étranger, notamment dans le cas de postes ou d'emplois dans des pays présentant un risque élevé. Vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, au (514) 284-2002, ou par courriel, à l'adresse info@telferinsurance.com, ou consulter le site www.telferinc.com.

APPELEZ AU CANADA SANS TRACAS

www.infocanadadirect.com



Simplifiez vos appels

Canada Direct^{MC} vous offre un moyen simple et pratique de téléphoner de l'étranger

Pour appeler au Canada (ou ailleurs) depuis l'étranger en passant par le réseau de télécommunications canadien, composez le numéro d'accès au service **Canada Direct** pour le pays où vous vous trouvez (voir liste ci-dessous) et suivez les instructions du guide parlé. Un téléphoniste canadien bilingue est toujours disponible pour vous aider. Pour plus de précisions sur **Canada Direct**, visitez le site www.infocanadadirect.com ou communiquez avec votre compagnie de téléphone locale, Bell Canada, au 1 800 561-8868, ou Telus, au 1 888 308-2222.



Communications intercontinentales acheminées par Téléglobe Bermuda Inc.



Quelques numéros d'accès à Canada Direct	
Afrique du Sud ● ▲ 0 800 99-0014	Fiji ● 004-890-1005
Allemagne ● 0 800 888-0014	Finlande ● ▲ 0 800 110-0111
Argentine ● 0 800 222-1004 ou 800 888-3868	France ● ▲ 0 800 99-00-16 (Corse) ou 0 800 99-02-16
Australie ● ▲ 1 800 881-1500 ou 1 800 551-1777 (Tasmanie, île Christmas)	Grèce ● ▲ 00 800 1611
Autriche ● 0 800 200-217	Hong Kong ● 800 96-1100
Bahamas ▲ 1 800 463-0501	Hongrie ● ▲ 06 800 01211
Barbade ▲ 1 800 744-2580	Indonésie ● ▲ 001-801-16 ou 008-801-16
Belgique ● ▲ 0 800 10019 ou 0 800 70019	Irlande ● ▲ 1 800 555001
Bermudes ▲ 1 800 744-2580	Israël ● 1 80 9494-105 ou 1 80 9205-140 (Aucun accès depuis les territoires palestiniens)
Canada (Bell) 1 800 555-1111 ou (Telus) 1 800 646-0000	Italie ● ▲ 800-17-2213 (île d'Elbe, Saint-Marin, Cité du Vatican)
Chili ● 800 360-280 ou 800 800-226	Jamaïque 1 800 222-0016 (hotels) 876
Colombie ● 01-800-9-19-0057 (île San Andres)	Japon ● ▲ 00-539-161 ou 00 66 55161
Costa Rica ● ▲ 0 800 015-1161	Lithuanie ● 8 800 9-0904
Croatie ● 0 800 22-01-01	Luxembourg ● ▲ 800 2 0119
Danemark ● 80-01-00-11	Malaisie ● ▲ 1 800 80-0017
Espagne ● 900-99-00-15 (îles Baléares, îles Canaries, Ceuta, Melilla)	Malte ● 800-90-150
Estonie ● 0 800 12011	Mexique ● ▲ 01 800 123-0200 01 800 021-1994
	Monaco ● ▲ 800 90016
	Norvège ● 800 19-1111 (Jan Mayen, Svalbard)
	Nouvelle-Zélande ● ▲ 000-919 (îles Chatham)
	Pays-Bas ● ▲ 0 800 022-9116
	Pérou ● ▲ 800 502-90
	Philippines ● ▲ 10510
	Pologne ● ▲ *0 800 111-4118
	Porto Rico ● ▲ 1 800 496-7123
	Portugal ● 800 800-122 (Azores, île de Madère)
	République de Corée ▲ 00-722-015 (KT)
	Rép. domin. ● 1 800 333-0111
	Rép. tchèque ● 800-001-115
	Roumanie ● ▲ 021-800-5000
	Royaume-Uni ● 0 800 559-3141 et 0 800 096-0634 (Angleterre, Écosse, pays de Galles, Irlande du Nord, île de Man, Guernesey)
	Sénégal ● ▲ 810-3074
	Singapour ● ▲ 8000-100-100
	Suède ● 020-799-015
	Suisse ● ▲ 0 800 55-8330
	Syrie ● 0811
	Taiwan ● ▲ 00-801-120-012
	Thaïlande ● ▲ 001 999 15-1000
	Turquie ● ▲ 00 800 16677

● Service accessible à partir de tout téléphone, à l'exception de certains téléphones privés et publics.
▲ Appareils ou téléphones publics spécifiques. ▲ Une pièce de monnaie ou une carte téléphonique peut être requise dans les téléphones publics. ★ Attendre la deuxième tonalité avant de composer.
† Service uniquement accessible à partir de téléphones permettant la composition internationale directe. † Carte de débit requise pour les téléphones à carte. Appels nationaux et internationaux.
^{MC} Canada Direct est une marque de commerce de Téléglobe Bermuda Inc. utilisée sous licence.

Merci aux entreprises et organismes suivants
qui ont contribué à la publication de cette brochure.

Canada
direct



 **Desjardins**
Sécurité financière

sanofi pasteur

La division vaccins du Groupe sanofi-aventis.

 **TELFER**



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Patrimoine canadien

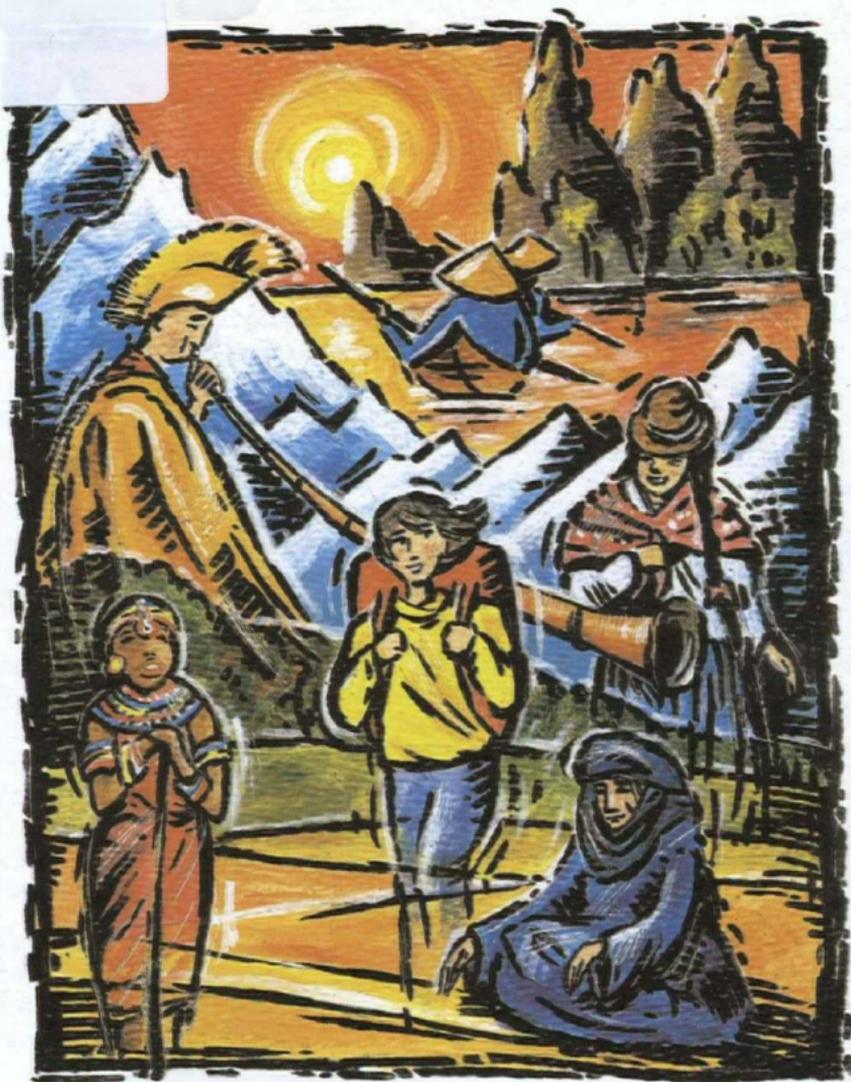
Canadian Heritage

SERVICES CONSULAIRES

doc
CA1
EA
B55
FRE
2008

VOYAGE, MAIS...

DOCUMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS
2007/2008



www.voyage.gc.ca



Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada

Canada

BON VOYAGE, MAIS...

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS

2007/2008

Publié par Affaires étrangères et Commerce international Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche de chez vous, consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1-800-267-8376 (appels du Canada) ou au 613-944-4000.

Cette publication est disponible, sur demande, sous d'autres formes.

This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

L'information figurant dans la présente publication est disponible pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peut être copiée, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères et Commerce international Canada soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le Ministère ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme cette brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères et Commerce international Canada s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, le Ministère est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi les hommes et les femmes.

Min. des Affaires étrangères

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,

représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2007

JUL 3 1 2007
N° de cat. FR4-5/2007F
ISBN 978-0-662-73598-4

Ministère des Affaires étrangères
Bibliothèque

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Les Services consulaires canadiens	2
Les agents consulaires offrent les services suivants	2
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	3
Services consulaires d'urgence	4
Avant de partir	5
Informez-vous	5
Votre passeport	7
Avez-vous besoin d'un visa?	8
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	8
Voyager avec un conjoint du même sexe	10
Femmes qui voyagent seules	10
La double citoyenneté	10
Voyager aux États-Unis et au Mexique	10
Personnes handicapées	12
Voyager en Europe	12
Questions de santé	14
Assurance-maladie complémentaire	15
Autres assurances	17
Vous voyagez en voiture	17
Questions d'argent	17
Votre situation fiscale au Canada	18
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	18
Transport de matières dangereuses	18
Durant le voyage	19
Précautions à prendre	19
Lois et coutumes à l'étranger	19
Les drogues illicites	20
Passeport perdu ou volé	20
Crimes et châtiments	22
L'exploitation sexuelle des enfants	22
Procédures judiciaires	23
Le retour	23
La taxe sur le transport aérien	23
Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation	23
Renseignez-vous et déclarez	24
Souvenirs illégaux	25
Votre santé	25
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	26
Sources d'information	41

INTRODUCTION

Plus que jamais auparavant, les Canadiens sont des mordus du voyage. Ils se procurent un passeport et parcourent le monde. Parallèlement, les écueils se multiplient pour les voyageurs qui visitent des contrées de plus en plus éloignées où la culture et les conditions sanitaires et de sécurité sont très différentes de celles que nous connaissons.

Ainsi un voyage de rêve vire parfois au cauchemar. C'est pourquoi Affaires étrangères et Commerce international Canada encourage les Canadiens à bien s'informer pour voyager en toute connaissance de cause. La présente brochure renferme des conseils élémentaires pour voyager agréablement et en toute sécurité. Elle contient en outre des renseignements essentiels sur les services consulaires et les bureaux du gouvernement canadien dans le monde.

Les Services consulaires canadiens

Affaires étrangères et Commerce international Canada dispose d'un réseau de plus de 260 bureaux dans le monde entier, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et lesquels nous n'offrons pas, mais également que vous compreniez que les bureaux du gouvernement n'offrent pas tous le même genre ni le même niveau de service.

Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.
- Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).
- Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.
- Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).

- Vous aider si votre enfant a été enlevé et amené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).
- Légaliser un document (frais à payer).

Autres questions

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (frais à payer).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (frais à payer).
- Vous accorder un prêt d'urgence (frais à payer, et ce service est offert seulement en dernier ressort et selon des règles rigoureuses).
- Virer des fonds (frais à payer).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou assister dans le rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.

- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

Les agents consulaires N'OFFRENT PAS les services suivants :

Questions d'ordre juridique

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.





Autres questions

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pensions ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.

Services consulaires d'urgence

Les services consulaires d'urgence sont assurés 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un

message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés Affaires étrangères et Commerce international Canada à Ottawa (si ce service est offert dans le pays où vous vous trouvez), en composant le **613-996-8885**.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux du gouvernement australien ou du gouvernement britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et peut-être même ceux d'autres gouvernements étrangers, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux. Consultez notre site Web pour obtenir des conseils

indispensables sur les voyages (voir l'encadré « Vous partez pour l'étranger? » ci-dessous).

Avant de partir pour l'étranger, nous vous recommandons de :

- trouver les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les avoir avec vous (voir page 26 ou consulter www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp);
- remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (voir page 41).

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER ? PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS!



Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur plus de 200 destinations étrangères.

- Nos **Conseils aux voyageurs** offrent de l'information à jour sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres questions importantes en voyage.
- Nos **Actualités** offrent tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde qui touchent les Canadiens présents dans les pays concernés.
- Nos **Dernières nouvelles** vous signalent quotidiennement par courriel les changements apportés aux Conseils aux voyageurs et aux Actualités.
- Nos **Esquisses de pays** renferment des ressources utiles, notamment des cartes géographiques, des fiches documentaires, des statistiques et des renseignements sur le contexte socioculturel.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez :

→ www.voyage.gc.ca

Inscrivez-vous à notre service d'Inscription des Canadiens à l'étranger*

Pourquoi s'inscrire?

Pour que nous puissions communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence.

Qui devrait s'inscrire?

Les Canadiens qui voyagent ou qui habitent à l'étranger devraient s'inscrire s'ils prévoient séjourner à l'extérieur du Canada pendant plus de trois mois ou s'ils seront dans un pays étranger :

- où règne l'insécurité ou qui fait l'objet d'un avertissement officiel;
- où il n'y a pas de bureau du gouvernement du Canada; ou
- qui connaît souvent des conditions météorologiques exceptionnelles ou qui a récemment été frappé par une catastrophe naturelle.

Pour vous inscrire en ligne ou pour obtenir des conseils sur un pays précis, consultez notre site Web à la page :

www.voyage.gc.ca

Vous pouvez aussi vous inscrire en personne à un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger. Pour obtenir davantage de renseignements, composez le 1-800-267-6788 (au Canada) ou le 613-944-6788 (à frais virés à l'étranger).

* Les renseignements fournis sont confidentiels et utilisés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.



Votre passeport

À titre de document de voyage, votre passeport est la seule preuve de votre citoyenneté canadienne et de votre identité qui est acceptée dans tous les pays. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport au site Web de Passeport Canada (www.passeport.gc.ca), aux bureaux de Passeport Canada, aux comptoirs postaux au Canada et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

À chacun son passeport

Les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents.

Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Délai de traitement

Présentement, Passeport Canada enregistre une forte augmentation du volume de demandes de passeports. La période normale de traitement des demandes de passeport présentées

en personne au Canada est de 10 jours ouvrables. Le traitement des demandes envoyées par la poste prend au moins 20 jours ouvrables. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Mesures de sécurité

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi des copies à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples permettront de le remplacer plus rapidement.

Date d'expiration du passeport

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent. Pour toute question concernant les passeports, contactez Passeport Canada.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (rendez-vous dans notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents ou un autre adulte, nous recommandons qu'elle soit munie d'une lettre de consentement attestant que le parent qui en a la garde (ou ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas) a autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, certificat de citoyenneté, fiche

d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, vous devriez consulter un avocat avant le départ. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* traite de ce sujet.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en composant le **1-800-387-3124** (appels du Canada) ou le **613-943-1055**.



Conseils pour voyager avec des enfants

Voyager avec des enfants, c'est poser sur le monde le même regard émerveillé qu'eux... N'oubliez cependant pas que vous voyagerez à leur rythme et non au vôtre. Voici quelques conseils de voyage essentiels :

- **Assurez-vous que chaque enfant a un passeport canadien valide** et des documents d'identité à l'appui. Pour chaque pays que vous comptez visiter, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat s'il y a d'autres conditions d'entrée.
- **Procurez-vous une lettre de consentement notariée** signée et datée par le parent légitime absent (si l'enfant voyage avec un seul de ses parents) ou par ses deux parents (s'il voyage seul ou avec un tuteur). Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp.
- **Demandez conseil à un avocat** si la garde de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*.
- **Ne laissez jamais un jeune enfant sans surveillance** et assurez-vous qu'il a sur lui un document permettant de l'identifier au cas où vous seriez séparés.
- **Si l'enfant voyage seul, prenez des dispositions à l'avance avec la compagnie aérienne pour qu'il soit escorté**, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée. Les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
- **Utilisez un siège de sécurité pour enfant homologué** si vous prenez l'avion avec un bébé. Emportez un biberon ou une suce pour équilibrer la pression dans ses oreilles et pour qu'il soit plus à l'aise.
- **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leur usage.

Pour en savoir davantage, consultez www.voyage.gc.ca/alt/enfant.asp.

Pour en savoir davantage, consultez notre fiche intitulée *Conseils pour voyager avec des enfants*, que vous trouverez à la page 9.

Voyager avec un conjoint du même sexe

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreux pays. Un couple du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans le pays en question. De plus, l'homosexualité constitue une infraction criminelle dans certains pays. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, veuillez consulter nos Conseils aux voyageurs ou l'ambassade ou un consulat de ce pays au Canada.

Femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie* contient une foule de renseignements destinés expressément aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.



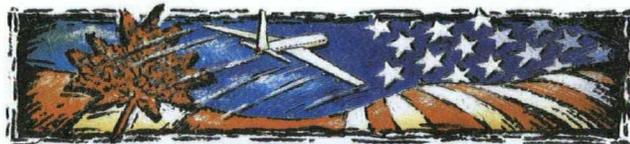
La double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si, par choix personnel ou conformément à la loi du pays, vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts spéciaux ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Vous devez être muni d'un passeport canadien valide pour toutes les visites aux États-Unis et au Mexique. Depuis le 23 janvier 2007, les États-Unis imposent de nouvelles exigences d'entrée. Pour obtenir des renseignements plus précis, reportez-vous à la section « Nouvelles exigences d'entrée aux États-Unis », à la page 11, ainsi qu'à nos Conseils aux voyageurs.



Nouvelles exigences d'entrée aux États-Unis

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) est une nouvelle loi américaine qui exige de la part de tous les voyageurs, y compris les Canadiens, qu'ils soient munis d'un passeport ou d'autres documents sûrs appropriés lors de leurs voyages aux États-Unis.

- **Voyages par voie aérienne** : À compter du 23 janvier 2007, les **Canadiens qui entrent aux États-Unis, ou y font escale**, par avion doivent présenter un **passeport canadien** valide ou une **carte NEXUS** (aux comptoirs situés dans les aéroports désignés) pour prouver leur citoyenneté et leur identité.
- **Voyages par voie terrestre ou maritime** : Les mêmes exigences visant l'entrée aux États-Unis par voie terrestre et maritime entreront en vigueur à une date ultérieure. Les Canadiens peuvent continuer d'utiliser des documents tels que le certificat de naissance et le permis de conduire pour passer la frontière entre le Canada et les États-Unis par voie terrestre ou maritime jusqu'à ce que l'IVHO soit entièrement mise en œuvre.
- **Passeport canadien** : Le gouvernement du Canada continue à recommander aux voyageurs d'avoir en leur possession un **passeport canadien** valide lorsqu'ils se rendent à l'étranger, notamment aux États-Unis. Le passeport est le seul document d'identification reconnu universellement, et qui prouve que vous avez le droit de rentrer au Canada.
- **NEXUS** : Le programme **NEXUS** a pour but de faciliter le passage à la frontière des voyageurs préautorisés, à faible risque, qui entrent au Canada et aux États-Unis par voie aérienne, terrestre ou maritime. Les membres NEXUS peuvent utiliser l'un des comptoirs automatisés libre-service dans les aéroports désignés, emprunter des voies réservées au programme NEXUS aux postes frontaliers terrestres et faire une déclaration par téléphone à l'un des agents des services frontaliers s'ils voyagent par voie maritime. Pour plus de détails sur NEXUS, voir le site www.nexus.gc.ca ou composer le **1-866-NEXUS-26**.

Pour obtenir des renseignements à jour sur l'IVHO et les voyages aux États-Unis, consultez le site www.voyage.gc.ca ou www.asfc.gc.ca.

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la double citoyenneté, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consulter notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

Personnes handicapées

Bien des pays n'offrent pas d'installations d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou n'ont aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les voyages internationaux à l'intention des personnes handicapées à la rubrique « Foire aux questions » de la section « Avant de partir » de notre site Web.

VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (UE) (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande), ainsi que la Norvège et l'Islande, constituent l'espace Schengen, dont l'objectif est l'adoption de règles communes à l'égard des visas, des droits d'asile et des contrôles aux frontières extérieures.

Les contrôles sont toujours en vigueur aux frontières de certains États membres : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie.

Dans l'espace Schengen, les voyageurs canadiens n'ont pas besoin de visa pour les séjours de

courte durée (jusqu'à 90 jours), mais certains pays exigent qu'ils s'enregistrent auprès des autorités locales dans les trois jours ouvrables suivant leur arrivée. Au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire tamponner votre passeport. Si vous négligez de le faire, cela pourrait vous causer des problèmes si vous avez par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Avant de partir, il importe de vérifier auprès de l'ambassade ou du haut-commissariat de chacun des pays que vous visiterez les dernières conditions d'entrée en vigueur.



Conseils pour la saison des ouragans

La saison des ouragans s'étend du début juin à la fin novembre. Le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles et la côte Est et la côte du golfe des États-Unis sont les régions les plus menacées. Si vous prévoyez de voyager durant la saison des ouragans, nous vous encourageons à prendre les mesures suivantes :

- **Consultez notre page Avertissements** (www.voyage.gc.ca) pour vérifier s'il est risqué de se rendre dans le pays qui vous intéresse.
- **Confirmez vos dispositions de voyage** avant le départ et vérifiez si votre assurance de voyage permet les annulations ou les interruptions de voyage en cas d'ouragan.
- **Remettez à votre famille ou à des amis au Canada des renseignements détaillés sur votre voyage**, y compris le nom de l'organisateur de voyages, les détails sur les vols que vous prendrez, le nom de l'hôtel, son emplacement, les numéros de la chambre et de téléphone.
- **Remplissez soigneusement la page 4 de votre passeport** et laissez des copies de tous vos documents de voyage à quelqu'un au Canada.
- **Inscrivez-vous auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires** dans le pays que vous comptez visiter (voir la page 6).
- **Suivez de près les bulletins de nouvelles locales et les bulletins météorologiques**, suivez les conseils des autorités locales et des organisateurs de voyages, et prenez en note les coordonnées du bureau du gouvernement du Canada le plus près.
- **Consultez les prévisions météorologiques à jour** pour la région, que diffuse le National Hurricane Center (www.nhc.noaa.gov).
- **Visitez le site Web du Centre canadien de prévisions d'ouragan** (www.atl.ec.gc.ca/weather/hurricane) pour obtenir des conseils sur la préparation par rapport aux ouragans.
- **Ayez avec vous les coordonnées de notre Centre des opérations d'urgence** (voir la page 41).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les rubriques « Avant de partir » et « Ouragans » de notre site Web (www.voyage.gc.ca).

Questions de santé

Information fournie par l'Agence de santé publique du Canada

Lorsque vous planifiez un voyage, l'Agence de santé publique du Canada vous recommande vivement d'obtenir des conseils médicaux éclairés avant votre départ. Adressez-vous à une clinique santé-voyage ou à votre médecin dans les **quatre à six semaines précédant votre départ**, pour déterminer quels vaccins et traitements préventifs sont nécessaires et quelles précautions vous pouvez prendre en voyage pour éviter d'être malade.

Vaccinations, traitements préventifs et mesures de protection

Pendant un voyage à l'étranger, vous pourriez être exposé à des maladies infectieuses qui sont peu communes au Canada. Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques auxquels vous serez exposés et vous indiquer si vous avez besoin de vaccinations spéciales et de traitements préventifs (contre le paludisme p. ex.) et les mesures de protection que vous devriez prendre. Vérifiez si vos vaccinations courantes sont à jour (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, les voyageurs

devront peut-être présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

Il est conseillé de consulter **bien avant la date de départ**, car pour certaines maladies, le traitement préventif ou les injections de vaccin doivent commencer un mois ou deux à l'avance. Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Vous trouverez une liste de cliniques santé-voyage au Canada dans le site Web du Programme de médecine des voyages de l'Agence de santé publique du Canada, à l'adresse www.santevoyage.gc.ca.

Le sida

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Dans ce cas, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

Médicaments

Si vous prenez des médicaments, emportez-en plus qu'il ne vous en faut, au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement en cas de besoin.



N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans la même boîte. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez-les dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne se vendent que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie telle que le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

Assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira seulement une partie des frais. Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses.

Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou sera suffisante par elle-même. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos arrangements de voyage à l'aide de la carte offrant cette assurance. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

Vérifiez bien si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;

- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur-le-champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit l'évacuation médicale vers le Canada ou vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation. S'il n'est pas inclus, ce service peut coûter jusqu'à 100 000 \$;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous souffrez d'une maladie ou d'une affection quelconque, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- prévoit des avances de fonds en espèces si le médecin ou l'hôpital exige d'être payé sur-le-champ;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada si vous mourez pendant un séjour à l'étranger. S'il n'est pas couvert, ce service peut coûter jusqu'à 10 000 \$.



Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Long séjour à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province au-delà d'une certaine période. Cette période varie selon la province. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une

longue période peuvent se procurer une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence et la protection relative aux risques de guerre. De nombreuses compagnies ont modifié les conditions générales de la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre assureur ce qu'il en est.

Autres assurances

Vous pouvez également souscrire à une assurance voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage et une protection en cas de perte des bagages. Vous pourriez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

Vous voyagez en voiture

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détenu par la police même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international et même d'une assurance automobile complémentaire pour conduire dans le pays où vous séjournerez.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter les Conseils aux voyageurs de notre site Web ou l'Association canadienne des automobilistes.

Questions d'argent

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, consultez une banque ou un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.

Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'importer la monnaie de ce pays. Il peut exister des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans ce pays ou en sortir. Veuillez vous informer auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada au sujet des règles régissant la devise dans ce pays.

Sachez que votre carte-guichet ou votre carte de crédit ne sera peut-être pas acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique bancaire offerts dans d'autres pays.



Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un « résident de fait » aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour en savoir plus, veuillez consulter la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour un complément d'information, voir la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

Transport de matières dangereuses

Les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un avion, que ce soit dans leur bagage à main, leur bagage enregistré ou sur eux. Vous devez savoir que depuis peu il est interdit de transporter des liquides, des gels ou des aérosols dans les bagages à main. Les seuls produits autorisés sont les produits pharmaceutiques et de soins personnels et les boissons alcooliques (dans leur emballage commercial). Les contenants ne doivent pas dépasser 100 ml et doivent tenir dans un seul sac de plastique transparent, fermé et refermable. Consultez votre transporteur aérien ou le site Web de Transports Canada (www.tc.gc.ca/aerien) pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas emporter avec vous.



DURANT LE VOYAGE

Précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles que chez vous, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans certains pays, ils sont particulièrement visés. Évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne faites pas monter d'auto-stoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez jamais une frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux à la vue de tout le monde. Utilisez une ceinture de voyage et une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de téléphone promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit

sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance.** Sinon, vous risquez de ne plus avoir de pièces d'identité ou de fonds en cas de vol ou de perte.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.



Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets, des édifices religieux ou des habitants du pays, vous devriez demander d'abord la permission.



Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil et même d'être pris pour un espion.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic de drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, dans certaines régions, il peut être facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible d'une peine de prison. **Ne transportez jamais de colis qui ne soient pas à vous d'un pays à un autre.**

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur.

PASSEPORT PERDU OU VOLÉ

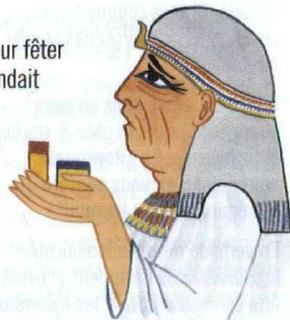
Si vous perdez votre passeport dans un autre pays ou qu'on vous le vole, vous devriez immédiatement signaler l'incident à la police. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Communiquez ensuite avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre titre de voyage canadien perdu, volé, inaccessible ou détruit ». Si par la suite vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada afin qu'il soit examiné et détruit.

Des voyages qui ont mal tourné...



Daniel était tout feu tout flamme à l'idée de passer la semaine de relâche à Daytona Beach. Mais lors d'une descente de police dans un club, il s'est fait prendre avec de la méthamphétamine et a été accusé de possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic. La semaine de party ininterrompu s'est soldée par un séjour de trois ans dans une prison de Floride.

Quand elle a décidé d'aller en Égypte pour fêter son départ à la retraite, Sylvia ne s'attendait certes pas à séjourner à la prison du Caire pour possession de drogues illicites. Elle aurait dû laisser ses médicaments sur ordonnance dans leur contenant original étiqueté, et emporter une note de son médecin expliquant leur utilisation.



En voyage en Australie, Anne-Marie s'est laissé convaincre par son nouveau petit ami de rapporter trois bouteilles de vin pour son cousin au Canada. Elle n'aurait jamais imaginé qu'à l'aéroport de Sydney, les autorités y trouveraient de l'héroïne liquide! Accusée de trafic de drogue, elle est passible d'une peine de 18 ans loin de chez elle.

Renseignez-vous sur les drogues et les médicaments en voyage à

www.voyage.gc.ca

Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Pour en savoir plus, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

Crimes et châtiments

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

En vertu de récentes modifications législatives, les Canadiens peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour certains gestes commis contre des lieux et des biens culturels de grande importance à l'extérieur du Canada. En plus des lois étrangères qui protègent le patrimoine culturel, la législation canadienne interdit dorénavant l'exportation illicite de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés au Canada. Pour en savoir davantage, rendez-vous à www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage.

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

La plupart des pays appliquent avec fermeté les lois visant à enrayer l'exploitation sexuelle des enfants. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis un tel crime au pays ou à l'étranger peuvent être inculpés en vertu du *Code criminel du Canada* (que l'on peut consulter à l'adresse <http://lois.justice.gc.ca>). Une condamnation entraîne une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans. Pour en savoir plus, veuillez consulter la publication *Tourisme sexuel impliquant des enfants : c'est un crime* diffusée dans notre site Web.

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences nécessaires, prévenir votre famille et vos amis et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays**. Cependant, ils n'ont aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.



Procédures judiciaires

Ne tenez pas pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel.

Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de culte, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, il y a souvent présomption de culpabilité par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle comme n'importe quel participant.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela vous est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

LE RETOUR

La taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir les Conseils aux voyageurs de notre site Web.

Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation

Si vous êtes absent du Canada pendant 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 50 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Cette franchise ne s'applique pas aux produits du tabac ni aux boissons alcooliques. Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pourrez pas demander cette exemption. Vous devrez, dans ce cas, payer **tous les droits sur toutes les marchandises** que vous apportez.

Si vous êtes absent du Canada pour une période de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 200 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 litre (53 oz) de vin, ou une caisse de 24 bouteilles

ou canettes de 355 millilitres (12 oz) de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.

Vous devez toujours payer des droits minimaux pour les produits du tabac inclus dans une exemption personnelle, à moins qu'ils ne portent la marque « Canada Duty Paid — Droit acquitté ».

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac (voir ci-dessus). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, veuillez téléphoner au Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (voir p. 42).

Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour ou, encore, de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

La brochure intitulée *Je déclare* (RC4044), publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105).

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'Agence des services frontaliers du Canada.



Souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer au Canada certains produits. Si vous envisagez de rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments — vous pourriez ainsi vous éviter bien des tracas. Pour avoir des renseignements à jour précis sur les règles d'importation, consultez le Système automatisé de référence à l'importation à l'adresse <http://airs-sari.inspection.gc.ca>.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, veuillez communiquer avec le Centre des armes à feu Canada.

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut

s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

Votre santé

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et décrivez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire.

Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif du pays et du code régional ou de la ville (qui est indiqué entre parenthèses). Ce code doit être composé si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devrez dans certains cas composer un autre code régional (ou de la ville); vous devrez aussi composer l'indicatif local des appels à l'étranger, avant l'indicatif du pays et le code régional (ou de la ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif du pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de composer le « 1 » avant le code régional. Si vous ne parvenez pas à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les codes auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, ce numéro pourrait ne pas fonctionner lorsque l'appel est fait par l'entremise de certains

Les heures et les jours d'ouverture des bureaux ne sont pas les mêmes partout. Téléphonnez au bureau concerné pour vous renseigner à ce sujet. Si, **en cas d'urgence**, il vous est impossible de joindre un bureau, veuillez appeler le Centre des opérations d'urgence à Ottawa (les appels à frais virés sont acceptés), au numéro **613-996-8885**, ou en composant le numéro sans frais (voir ci-dessous s'il y en a un) dans le pays où vous vous trouvez.

fournisseurs locaux de services téléphoniques ou à l'aide d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il est possible également que vous deviez utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Des frais internationaux seront peut-être aussi applicables pour faire l'appel.

Le Canada a conclu avec plusieurs pays des ententes afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui suivent peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postale et électronique, à l'adresse www.voyage.gc.ca

Açores

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Tél. : 93 (0) 799 742 800

Afrique du Sud

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Pretoria

Tél. : 27 (12) 422-3000

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

Albanie

Tél. : 355 (4) 257274, 257275

Algérie

Tél. : 213 (0) 70-08-30-00

Allemagne

Berlin

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Düsseldorf

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Munich

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 22 39 67 8

Numéro sans frais partout en Allemagne : 00-800-2326-6831

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Tél. : 244 (222) 448-371, -377, -366

Anguilla

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-888-949-9993

Antigua-et-Barbuda

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-888-949-9993

Antilles néerlandaises

Voir Curaçao

Arabie saoudite

Djeddah

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288

Numéro sans frais partout en Arabie saoudite : 800-814-0139

Argentine

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Arménie

Tél. : 374 (10) 56-79-90

Aruba

Voir Curaçao

Australie

Canberra

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000
Numéro sans frais partout en
Australie : 0011-800-2326-6831

Autriche

Tél. : 43 (1) 531-38-3000
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas

Tél. : (242) 393-2123, -2124
Numéro sans frais : 1-881-949-9993

Bahreïn

Tél. : (973) 17 536270
Numéro sans frais : 800-00-732

Bangladesh

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Barbade

Tél. : 1 (246) 429-3550
Numéro sans frais : 1-888-949-9993

Bélarus

Voir Pologne

Belgique

Anvers (Antwerpen)
Tél. : 32 (03) 220-0211
Bruxelles
Tél. : 32 (02) 741-0611
Numéro sans frais partout en
Belgique : 00-800-2326-6831

Belize

Tél. : 501 223-1060

Bénin

Tél. : 229 21-30-24-79

Bermudes

Voir États-Unis d'Amérique, New
York, ou appeler sans frais au
1-888-949-9993

Bhoutan

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615

Birmanie မြန်မာ

Tél. : 95 (1) 251810

Bolivie

Tél. : 591 (2) 241-5141, -5021, -4517

Bonaire

Voir Curaçao

Bosnie-Herzégovine

Tél. : 387 (33) 222-033

Botswana

Tél. : 267 30-4411

Brésil

Belo Horizonte
Tél. : 55 (31) 3261-1017
Brasília
Tél. : 55 (61) 3424-5400
Rio de Janeiro
Tél. : 55 (21) 2543-3004
São Paulo
Tél. : 55 (11) 5509-4321
Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614

Brunéi Darussalam

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Bulgarie

Tél. : 359 (2) 969-9710

Burkina Faso

Tél. : 226 50-31-18-94

Burundi

Tél. : 257 24-58-98

Caimans (îles)

Tél. : (345) 949-9400
Numéro sans frais : 1-888-949-9993

Cambodge

Tél. : 855 (23) 213 470

Cameroun

Douala
Tél. : 237 343-2934
Yaoundé
Tél. : 237 223-2311

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili

Antofagasta
Tél. : 56 (55) 24-7652
Concepción
Tél. : 56 (41) 36-9705
Santiago
Tél. : 56 (2) 652-3800
Numéro sans frais partout au Chili :
188-800-201-670

Chine

Beijing
Tél. : 86 (10) 6532-3536
Chongqing
Tél. : 86 (23) 6373-8007
Guangzhou
Tél. : 86 (20) 8666-0569
Hong Kong
Tél. : 85 (2) 2810-4321
Numéro sans frais :
001-800-2326-6831
Shanghai
Tél. : 86 (21) 6279-8400
Numéros sans frais partout en Chine
(sauf à Hong Kong) : 10800-
1400125, 00800-2326-6831

Chypre

Tél. : 357 (2) 2775-508
Numéro sans frais : 8009-6082

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël, la Cisjordanie et Gaza

Colombie

Bogotá
Tél. : 57 (1) 657-9800
Cartagena
Tél. : 57 (5) 665-5838
Numéro sans frais partout en
Colombie : 01-800-919-0114

Comores

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)

Voir République démocratique du
Congo

Congo (Kinshasa)

Voir République démocratique du Congo

Cook (îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

Corée du Nord *

Tél. : 850 2-381-7908

* *L'ambassade de Suède offre des services consulaires aux Canadiens en Corée du Nord.*

Corée du Sud**Busan**

Tél. : 82 (51) 204-5581

Séoul

Tél. : 82 (2) 3455-6000

Numéros sans frais partout en Corée du Sud : 001-800-2326-6831; 008-800-2326-6831; 002-800-2326-6831

Costa Rica

Tél. : 506 242-4400

Numéro sans frais : 0-800-015-1161

Côte d'Ivoire

Tél. : 225 20-30-07-00

Croatie

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Cuba**Guardalavaca**

Tél. : 53 (24) 30-320

La Havane

Tél. : 53 (7) 204 2516

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Curaçao

Tél. : 599 (9) 466-1115

Danemark**Copenhague**

Tél. : 45 33 48 32 00

Nuuk (Groënland)

Tél. : 299 31-16-47

Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Dominique

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-888-949-9993

Égypte

Tél. : 20 (2) 791-8700

Émirats arabes unis**Abou Dhabi**

Tél. : 971 (2) 694-0300

Dubaï

Tél. : 971 (4) 314-5555

Numéro sans frais partout aux Émirats : 800-014-0145

Équateur**Guayaquil**

Tél. : 593 (4) 256-3580, 231-4561

Quito

Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114

Érythrée

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40

Espagne**Barcelone**

Tél. : 34 (93) 204-2700

Madrid

Tél. : 34 (91) 423-3250

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346

Estonie

Tél. : 372 627 3310, -3311

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique**Atlanta**

Tél. : (404) 532-2000

Boston

Tél. : (617) 262-3760

Buffalo

Tél. : (716) 858-9500

Chicago

Tél. : (312) 616-1860

Dallas

Tél. : (214) 922-9806

Denver

Tél. : (303) 626-0640

Detroit

Tél. : (313) 446-4747

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : (808) 524-5050, -5054

Los Angeles

Tél. : (213) 346-2700

Miami

Tél. : (305) 579-1600

Minneapolis

Tél. : (612) 333-4641

New York

Tél. : (212) 596-1628

Puerto Rico

Tél. : (787) 759-6629

Numéro sans frais : 1-866-600-0184

San Diego

Tél. : (619) 615-4286

San Francisco

Tél. : (415) 834-3180

Seattle

Tél. : (206) 443-1777

Washington

Tél. : (202) 682-1740

Numéro sans frais partout aux États-Unis (sauf à Puerto Rico et à Hawaï) : 1-888-949-9993

Éthiopie

Tél. : 251 (0) 11-371-3022

Ex-République yougoslave de Macédoine

Voir Macédoine (ex-République yougoslave de)

Fidji

Tél. : 679 6722-400, 679 9924-999 (téléphone mobile)

Finlande

Tél. : 358 (9) 228-530

Numéro sans frais : 990-800-2326-6831; avec un téléphone mobile : 800-2326-6831

France**Lille**

Tél. : 33 3-20-14-05-78

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22

Paris
Tél. : 33 1-44-43-29-00
Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 508 41-55-10
Toulouse
Tél. : 33 5-61-52-19-06
Numéro sans frais partout en
France : 00-800-2326-6831

Gabon
Tél. : 241-44-29-65

Gambie
Voir Sénégal

Géorgie
Voir Turquie, Ankara

Ghana
Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Grande-Bretagne
Voir Royaume-Uni

Grèce
Athènes
Tél. : 30 (210) 727-3400
Thessalonique
Tél. : 30 (2310) 256-350

Grenade
Voir Barbade

Groënland
Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe
Voir Barbade

Guam
Voir Micronésie

Guatemala
Tél. : 502 2363-4348

Guinée
Voir Sénégal

Guinée équatoriale
Voir Gabon

Guinée-Bissau
Voir Sénégal

Guyana
Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Guyane française
Voir France, Paris

Haïti
Tél. : 509 249-9000
Tél. en dehors des heures de
bureau : 509 558-0479

Hawaï
Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras
Tél. : 504 232-4551

Hong Kong
Voir Chine, Hong Kong

Hongrie
Tél. : 36 (1) 392-3360

Îles vierges britanniques
Voir Barbade

Îles vierges américaines
Voir États-Unis d'Amérique, Miami

Inde
Chandigarh
Tél. : 91 (172) 505-0300

Chennai
Tél. : 91 (44) 2833-0888
Kolkata (anciennement Calcutta)
Tél. : 91 (33) 2242-6820
Mumbai (anciennement Bombay)
Tél. : 91 (22) 6749-4444
New Delhi
Tél. : 91 (11) 4178-2000, -2100

Indonésie
Denpasar (Bali) 🇮🇩
Tél. : 62 (361) 283-011, -241
Jakarta
Tél. : 62 (21) 2550-7800
Surabaya (Java orientale)
Tél. : 62 (31) 546-3419
Numéro sans frais partout en
Indonésie : 008-800-105-171

Iran
Tél. : 98 (21) 8873-2623, -2624,
-2625, -2626

Iraq
Voir Jordanie

Irlande
Tél. : 353 (1) 417-4100
Tél. en dehors des heures de
bureau : 353 (1) 478-1476
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Islande
Tél. : 354 575-6500
Numéro sans frais : 800-8462

Israël, Cisjordanie et Gaza
Ramallah
Tél. : 972 (2) 295-8604
Tel Aviv
Tél. : 972 (3) 636-3300
Numéro sans frais partout en Israël,
en Cisjordanie et dans la bande de
Gaza : 014-800-2326-6831

Italie
Naples
Tél. : 39 (081) 401-338
Padoue
Tél. : 39 (049) 876-4833
Rome
Tél. : 39 (06) 85 444-2911
Sulmona
Tél. : 39 (0864) 212-341
Numéros sans frais partout en Italie :
00-800-172-213; 00-800-2326-6831

Jamaïque
Kingston
Tél. : (876) 926-1500
Montego Bay
Tél. : (876) 952-6198

Japon
Hiroshima
Tél. : 81 (82) 246-0057
Nagoya
Tél. : 81 (52) 972-0450
Sapporo
Tél. : 81 (11) 726-2863

Tokyo

Tél. : 81 (3) 5412-6200
Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)

Jordanie

Tél. : 962 (6) 520-3300

Kazakhstan

Tél. : 7 (3272) 501151, 501153

Kenya

Tél. : 254 (20) 366-3000

**Kirghizistan
(République kirghize)**

Tél. : 996 (312) 65-05-06

Kiribati 🇰🇮

Tél. : 686 21-184

Kosovo

Voir Serbie

Koweït

Tél. : 965 256-3025

Laos 🇱🇦

Tél. : 856 (21) 413 600

Lesotho

Tél. : 266 (22) 316-555

Lettonie

Tél. : 371 781-3945
Numéro sans frais : 800-0171

Liban

Tél. : 961 (4) 713-900

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye

Tél. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie

Tél. : 370 (5) 249-0950
Numéro sans frais : 88-003-0022

Luxembourg

Tél. : 35 (2) 262-70-570
Numéro sans frais : 800-23679

Macao

Voir Chine, Hong Kong

**Macédoine (ex-République
yougoslave de)**

Tél. : 389 (2) 3225-630

Madagascar

Tél. : 261 (20) 22-425-59,
22-423-22

Malaisie

Kuala Lumpur
Tél. : 6 (03) 2718-3333
Penang
Tél. : 6 (04) 390-6000

Malawi

Tél. : 265 (1) 645-441, 641-612

Maldives (îles)

Voir Sri Lanka

Mali

Tél. : 223 221-2236

Malte

Tél. : 356 2552-3233

Mariannes du Nord (îles)

Voir Micronésie

Maroc

Tél. : 212 (37) 68 74 00

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique

Voir Barbade

Maurice

Tél. : 230 212-5500

Mauritanie

Tél. : 222 529 26 97/8

Mexique

Acapulco
Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349
Cancún
Tél. : 52 (998) 883-3360, -3361
Guadalajara
Tél. : 52 (33) 3671-4740
Mazatlán
Tél. : 52 (669) 913-7320

Mexico

Tél. : 52 (55) 5724-7900,
poste 3322
Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900

Monterrey

Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753,
-2906, -2961, 8345-9105, -9045

Oaxaca

Tél. : 52 (951) 513-3777

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098, -0099

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-0461
Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129

Micronésie 🇲🇻

Tél. : 691 320-5448

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco

Tél. : 377 97 70 62 42

Mongolie

Tél. : 976 (11) 328-285

Monténégro

Voir Serbie

Montserrat

Voir Barbade

Mozambique

Tél. : 258 (21) 492-623

Myanmar မြန်မာ

Voir Birmanie

Namibie

Tél. : 264 (61) 251 254

Nauru

Voir Australie, Canberra

NépalTél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669**Nicaragua**

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Niger

Tél. : 227 75-36-86, -87

Nigéria**Abuja**

Tél. : 234 (9) 413-9910

LagosTél. : 234 (1) 262-2512, -2513,
-2515**Port Harcourt**

Tél. : 234 (8) 461-0434, -1601

Niue

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège**Bergen**

Tél. : 47 55-29-71-30

Oslo

Tél. : 47 22-99-53-00

Numéro sans frais partout en
Norvège : 00-800-2326-6831**Nouvelle-Calédonie** 新喀里多尼亞

Tél. : 687 272-414

Nouvelle-Zélande

Tél. : 64 (4) 473-9577

Oman

Voir Arabie saoudite, Riyad

OugandaTél. : 256 (41) 258-141,
256 (31) 260-511**Ouzbékistan**

Tél. : 998 (71) 362-9205

Pakistan**Islamabad**

Tél. : 92 (51) 208-6000

KarachiTél. : 92 (21) 561-0685,
-1031/2/3/4/5/6/7**Lahore**

Tél. : 92 (42) 578-1763, -1966

Palau

Voir Micronésie

Panama

Tél. : 507 264-9731, -7115

Papouasie-Nouvelle-Guinée 新几内亞

Tél. : 675 325-9333

Paraguay

Tél. : 595 (21) 227-207

Pays-Bas

Tél. : 31 (70) 311-1600

Pérou

Tél. : 51 (1) 444-4015

Numéro sans frais : 0-800-50602

Philippines**Cebu**

Tél. : 63 (32) 256-3320

Manille

Tél. : 63 (2) 857-9000, -9001

Numéro sans frais partout aux

Philippines : 1-800-1-110-0226

Pologne

Tél. : 48 (22) 584-3100

Numéro sans frais :

00-800-111-4319

Polynésie française 法屬波里尼西亞

Tél. : 689 46 88 06

Portugal**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757

Lisbonne

Tél. : 351 213-16-4600

Ponta Delgada (Açores)

Tél. : 351 296-28-1488

Numéro sans frais partout au

Portugal : 800-819-826

Puerto RicoVoir États-Unis d'Amérique, Puerto
Rico, ou appeler sans frais au
1-866-600-0184**Qatar**

Voir Koweït

République centrafricaine

Tél. : 236 61-30-39

République démocratique du Congo

Tél. : (243) 895-0310, -0311, -0312

République dominicaine**Puerto Plata**

Tél. : (809) 586-5761

Santo Domingo

Tél. : (809) 685-1136

Numéro sans frais : 1 200-0012

Numéro sans frais partout en

République dominicaine :

1-888-156-3102

République tchèque

Tél. : 420 27210-1800

Roumanie

Tél. : 40 (21) 307-5000

Royaume-Uni**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060

Birmingham

Tél. : 44 (121) 236-6474

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320

Londres

Tél. : 44 (20) 7258-6600

Numéro sans frais partout au

Royaume-Uni : 00-800-2326-6831

Russie**Moscou**

Tél. : 7 (495) 105-6000

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88

Numéro sans frais partout en

Russie : 810-800-201-41012

Rwanda

Tél. : 250 (5) 73210

Sainte-Lucie

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-881-949-9993

Saint-Kitts-et-Nevis

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-888-949-9993

Saint-Marin

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/Sint Maarten

Tél. : (599) 543-6261

Tél. en dehors des heures de
bureau : (599) 520-5202

Saint-Pierre-et-Miquelon

Voir France, Saint-Pierre-et-
Miquelon

Saint-Siège (Cité du Vatican)

Tél. : 39 (06) 6830-7316,
-7386,-7398

Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

**Saint-Vincent-et-les-
Grenadines**

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-881-949-9993

Salomon (îles) 

Tél. : 677 21561

Salvador

Tél. : 503 2279-4655, -4657, -4659

Samoa 

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13,
252-32

São Tomé-et-Príncipe

Voir Gabon

Sénégal

Tél. : 221 889-47-00

Serbie

Tél. : 381 (11) 306-3000

Tél. en dehors des heures de
bureau : 381 (11) 306-3050

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Voir Côte d'Ivoire

Singapour

Tél. : 65 6854-5900

Numéro sans frais :
001-800-2326-6831

Slovaquie

Tél. : 421 (2) 5920-4031

Slovénie

Tél. : 386 (1) 430-3570

Somalie

Voir Kenya

Soudan

Tél. : 249 (183) 56 36 70/72/73/74

Sri Lanka

Tél. : 94 (11) 522-6232
(5-CANADA), 532-6232

Suède**Göteborg**

Tél. : 46 (31) 707-4288

Malmö

Tél. : 46 (40) 40 23 51

Stockholm

Tél. : 46 (8) 453-3000

Numéro sans frais partout en Suède :
00-800-2326-6831

Suisse**Berne**

Tél. : 41 (31) 357-3200

Genève

Tél. : 41 (22) 919-9200

Numéro sans frais partout en Suisse :
00-800-2326-6831

Suriname

Tél. : 59 (7) 424-527, -575

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie**Alep**

Tél. : 963 (21) 268-4160

Damas

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti

Voir Nouvelle-Calédonie

Taiwan

Tél. : 886 (2) 2544-3000

Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Tanzanie

Tél. : 255 (22) 216-3300

Tchad

Tél. : 235 53-42-80

Tél. en dehors des heures de
bureau : 235 27-30-27

Thaïlande**Bangkok**

Tél. : 66 (2) 636-0540

Chiang Mai

Tél. : 66 (53) 850-147, 242-292

Numéro sans frais partout en
Thaïlande : 001-800-156-220-0142

Timor-Leste (Timor-Oriental) 

Tél. : 670 332-2111

Togo

Voir Ghana

Tonga 

Tél. : 676 23-244

Trinité-et-Tobago

Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)
Numéro sans frais : 1-800-387-3124

Tunisie

Tél. : 216 71-104-000

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles)

Voir Jamaïque, Kingston

Turquie**Ankara**

Tél. : 90 (312) 409-2700

Istanbul

Tél. : 90 (212) 251-9838
Numéro sans frais partout en
Turquie : 00800-14-220-0149

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine

Kyiv
Tél. : 380 (44) 590-3100
Lviv
Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay

Tél. : 598 (2) 902-2030

Vanuatu

Tél. : 678 22-777

Vatican

Voir Saint-Siège

Venezuela

Caracas
Tél. : 58 (212) 600-3000, -3042,
-3043
Isla de Margarita
Tél. : 58 (295) 264-1684

Vierges britanniques (îles)

Voir Barbade

Vierges américaines (îles)

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

Vietnam

Hanoi
Tél. : 84 (4) 734 5000
Ho Chi Minh-Ville
Tél. : 84 (8) 827-9899

Yémen

Tél. : 967 (1) 20 88 14

Yougoslavie, république fédérale de

Voir Serbie

Zambie

Tél. : 260 (1) 25 08 33

Zimbabwe

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5



SOURCES D'INFORMATION

Affaires étrangères et Commerce international Canada Direction générale des affaires consulaires

www.voyage.gc.ca

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1-800-267-6788 (au Canada
et aux États-Unis) ou 613-944-6788
ATS : 1-800-394-3472 (au Canada
et aux États-Unis) ou 613-944-1310
Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : 613-996-8885 (appels à
frais virés de l'étranger)
Courriel : sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

www.voyage.gc.ca/main/drugs_ menu-fr.asp

PUBLICATIONS (GRATUITES)

Vous pouvez consulter nos publica-
tions sur les voyages à l'adresse
www.voyage.gc.ca ou les commander
en composant le 1-800-267-8376
(au Canada) ou le 613-944-4000.

CONSEILS AUX VOYAGEURS (GRATUITS)

Ces rapports que l'on peut consulter
à l'adresse www.voyage.gc.ca ren-
ferment des renseignements impor-
tants sur la situation dans plus de
200 destinations étrangères : sécu-
rité, lois et coutumes, conditions
sanitaires et exigences d'entrée. On
peut également les commander par
téléphone : 1-800-267-6788 (au
Canada et aux États-Unis) ou
613-944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du
Canada à l'étranger :
www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp

Bureaux de gouvernements
étrangers au Canada :
[www.voyage.gc.ca/alt/
representants.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/representants.asp)

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Tél. : 1-800-442-2342

Centres de service à l'importation (CSI) :

CSI de l'Est 1-877-493-0468
CSI du Centre 1-800-835-4486
CSI de l'Ouest 1-888-732-6222

Agence de santé publique du Canada

(Programme de médecine des voyages)
www.santevoyage.gc.ca

PUBLICATIONS DES AFFAIRES CONSULAIRES



Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, et à éviter les problèmes de santé et les ennuis à l'étranger.

Pour commander nos publications ou pour les télécharger, veuillez téléphoner au **1-800-267-8376** (au Canada) ou au **613-944-4000** ou consulter le site Web :

→ www.voyage.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

Tél. : 1-800-959-2036 (au Canada) ou 204-983-3700 ou 506-636-5067

PUBLICATIONS (GRATUITES)

- *Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada* (RC4227)
- *Je déclare* (RC4044)
- *L'importation d'un véhicule au Canada* (RC4140)
- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?* (RC4321)
- *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105)

POUR CONSULTER OU COMMANDER : Composez le 1-800-959-2221 (au Canada et aux États-Unis), rendez-vous à www.asfc.gc.ca/formulaires ou communiquez avec le bureau de l'ASFC de votre région.

Agence du revenu du Canada

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

Tél. : 1-800-267-5177 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-954-1368

Comptes de retenue des non-résidents :

Tél. : 1-800-267-3395 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-952-2344
Les appels à frais virés sont acceptés.

Programme de résolution de problèmes :

Tél. : 1-800-661-4985 (au Canada et aux États-Unis)

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131)

POUR CONSULTER OU COMMANDER : Visitez le site de l'ARC

(www.arc.gc.ca) ou appelez au 1-800-959-3376 (au Canada et aux États-Unis) ou au 613-954-1368.

Association canadienne de santé publique

www.cpha.ca

PUBLICATIONS (\$)

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink The Water: The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates*
- *Voyages internationaux et santé*

POUR COMMANDER :

Tél. : 613-725-3769
Télé. : 613-725-9826
Courriel : info@cpha.ca

Association canadienne des automobilistes

www.caa.ca

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

(Association canadienne de santé publique)

www.aidsida.cpha.ca

PUBLICATION (\$ POUR PLUSIEURS EXEMPLAIRES)

- *Ce qu'il faut savoir sur le VIH et le sida*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1-877-999-7740
Courriel : aidsida@cpha.ca

Centre des armes à feu Canada

www.cfc-cafc.gc.ca

Tél. : 1-800-731-4000

Courriel : cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1-888-242-2100 (au Canada)
ATS : 1-888-576-8502 (au Canada, entre 8 h et 16 h, heure normale de l'Est)

PUBLICATIONS (SUR INTERNET SEULEMENT)

- *Comment prouver votre citoyenneté canadienne*
- *La double citoyenneté*
- *Processus d'immigration en adoption internationale*

POUR CONSULTER :

Rendez-vous à www.cic.gc.ca

Environnement Canada — CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1-800-668-6767
ou 819-997-1840
Télec. : 819-953-6283

Institut canadien des conseillers en voyages

www.citc.ca

PUBLICATIONS SUR LES FRAUDES EN VOYAGE (\$)

- *Scam Watch, vol. 1 (Defining Travel Common Sense)*
- *Scam Watch, vol. 2 (Son of Scam)*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1-800-589-5776 ou
416-484-4450
Courriel : info@citc.ca

Office des transports du Canada

www.otc.gc.ca

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant une déficience*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Voir le site www.otc.gc.ca
ou téléphoner au 1-888-222-2592
(ATS : 1-800-669-5575)

Passeport Canada

www.passeportcanada.gc.ca

Passeports, certificats d'identité ou documents de voyage

Tél. : 1-800-567-6868 (au Canada
et aux États-Unis)
ATS : 1-866-255-7655

Patrimoine canadien

www.patrimoinecanadien.gc.ca/pbcm

Programme des biens culturels mobiliers

Tél. : 1-866-999-2494 ou
819-997-7761

Société canadienne de santé internationale

www.csih.org

Liste des cliniques santé-voyage

Courriel : csih@csih.org
Tél. : 613-241-5785

Transports Canada

www.tc.gc.ca

Voyage accessible

www.accesstotravel.gc.ca

Transport des matières dangereuses

www.tc.gc.ca/aerien

DOCS

CA1 EA B55 FRE
2008

Bon voyage, mais : renseignements
aux Canadiens voyageant à
l'étranger. --
53329913



L'AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR



Pour que tout se déroule bien en voyage, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :



- Mettez dans vos bagages une copie de *Bon voyage, mais...* et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez (voir www.voyage.gc.ca).



- Assurez-vous que votre passeport est valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada; emportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport que vous garderez séparément du passeport.
- Planifiez votre itinéraire et votre budget.
- Contractez une assurance-maladie et une assurance voyage.
- Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.



- Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- Vérifiez si votre double citoyenneté pourrait vous causer des problèmes.
- Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les emmener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).



- Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales, autre paire de lunettes.
- Procurez-vous un permis de conduire international (s'il y a lieu).
- Inscrivez-vous en ligne auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger (s'il y a lieu).



- Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité à l'aéroport).
- À l'étranger : conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rapportez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.



Bon voyage, mais...

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS

2008/2009

Publié par Affaires étrangères et Commerce international Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche, consultez le site Web des Affaires consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1-800-267-8376 (appels du Canada) ou au 613-944-4000.

Il est possible de se procurer cette publication sous d'autres formes, sur demande.

This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

Les renseignements figurant dans la présente publication sont disponibles pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peuvent être copiés, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères et Commerce international Canada soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le Ministère ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme la présente brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères et Commerce international Canada s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, le Ministère est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la présente brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2008

N° de cat. FR4-5/2008F
ISBN 978-0-662-07870-8



TABLE DES MATIÈRES

Votre meilleur compagnon de voyage	2
En quoi consistent les services consulaires canadiens?	2
Les agents consulaires offrent les services suivants	2
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	3
Services consulaires d'urgence	4
Avant de partir	6
Informez-vous	6
Votre passeport canadien	7
Avez-vous besoin d'un visa?	8
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	8
Femmes qui voyagent seules	10
Voyager avec un conjoint du même sexe	10
Double citoyenneté	10
Voyager aux États-Unis et au Mexique	10
Voyager en Europe	12
Voyageurs handicapés	14
Afin de protéger votre santé	14
Assurance-maladie complémentaire	16
Autres assurances	17
Vous voyagez en voiture	17
Questions d'argent	18
Votre situation fiscale au Canada	18
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	18
Transport de matières dangereuses	19
Durant le voyage	19
Précautions à prendre	19
Lois et coutumes à l'étranger	20
Passeport perdu ou volé	20
Drogues illicites	22
Crimes et châtements	22
Exploitation sexuelle des enfants	22
Processus judiciaire	23
Retour au pays	23
Taxe sur le transport aérien	23
Exemptions personnelles - Agence des services frontaliers du Canada	23
Renseignez-vous et déclarez	24
Souvenirs illégaux	25
Votre santé	25
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	26
Sources d'information	41



VOTRE MEILLEUR COMPAGNON DE VOYAGE

Le Canada est une nation de voyageurs internationaux. Environ 50 pour cent d'entre nous détiennent un passeport; nous sommes attirés par le caractère irrésistible des destinations éloignées ou plus près de nous. Cependant, aller à l'étranger n'a jamais comporté autant de défis; il faut se préoccuper de bon nombre de questions, comme la planification du voyage, le budget, la santé, la sécurité et les documents de voyage. Heureusement, la plupart d'entre nous pouvons relever ces défis. Nous avons reconnu la nécessité d'être bien préparés pour voyager à l'étranger et pour assumer la responsabilité de notre propre bien-être et de celui de nos proches pendant un séjour à l'étranger.

Pour aider les Canadiens à se prendre en charge, Affaires étrangères et Commerce international Canada offre des services indispensables pour planifier un voyage sécuritaire et réussi, pour éviter les problèmes avant qu'ils se posent et pour aider les voyageurs en cas d'urgence. La présente brochure donne des conseils indispensables pour voyager sans problème, et fournit des renseignements sur les services consulaires ainsi que

sur les bureaux du gouvernement du Canada dans le monde entier. Cette publication pourrait être votre meilleur compagnon de voyage. Lisez-la avant de partir — et apportez-la avec vous où que vous alliez.

En quoi consistent les services consulaires canadiens?

Affaires étrangères et Commerce international Canada dispose d'un réseau d'environ 260 bureaux répartis dans 150 pays à travers le monde, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent, qui étudient ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et lesquels nous n'offrons pas, mais également que vous compreniez que les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger n'offrent pas tous le même niveau de service. Des exemples de ces types de services sont donnés ci-dessous; toutefois, la liste n'est pas exhaustive. Le symbole \$ signifie que les services sont offerts moyennant des frais.

Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophe naturelle, à titre de dernier recours (\$).
- Aider en cas d'urgence médicale, en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.

- Organiser votre évacuation médicale si les soins dont vous avez absolument besoin ne sont pas offerts sur place (\$).
- Réconforter et aider les victimes de vol, d'agression sexuelle ou d'autres incidents violents.
- Apporter de l'aide, advenant le cas où une personne serait portée disparue et où un enfant serait enlevé et emmené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).
- Légaliser un document (\$).

Autres questions

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (\$).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (\$).
- Vous accorder un prêt d'urgence (sous réserve de certaines règles

rigoureuses et seulement à titre de dernier recours) (\$).

- Virer des fonds (\$).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou vous aider quant au rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent, ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

Les agents consulaires N'OFFRENT PAS les services suivants :

Questions d'ordre juridique

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.



- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

Autres questions

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pension ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.
- Coordonner et payer les activités de recherche et de sauvetage pour repérer les personnes portées disparues.

Services consulaires d'urgence

Les services consulaires d'urgence sont assurés jour et nuit, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau normales, votre appel sera automatiquement transféré à notre Centre des opérations d'urgence à Ottawa, où il y a en permanence un agent consulaire expérimenté, ou encore vous serez invité à laisser un message, afin que nous vous rappelions. Dans les deux cas, vous obtiendrez rapidement une réponse. Si vous laissez un message enregistré, assurez-vous d'être clair et de donner un numéro de téléphone complet ou une adresse complète afin que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa ou nous appeler à frais virés, en composant le **613-996-8885** (si ce service est offert dans le pays où vous trouvez).

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux du gouvernement australien ou du gouvernement britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et peut-être même ceux d'autres gouvernements étrangers, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

Consultez les pages 26 à 40 pour la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

Inscrivez-vous à notre service d'inscription des Canadiens à l'étranger

Qui devrait s'inscrire?

Tous les Canadiens qui voyagent ou qui habitent à l'étranger.

Pourquoi s'inscrire?

Pour que nous puissions communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence à l'étranger, par exemple en cas de catastrophe naturelle ou de troubles civils, ou pour vous informer d'une urgence familiale au Canada.

Comment s'inscrire?

Pour vous inscrire en ligne, consultez notre site Web à :

www.voyage.gc.ca

Vous pouvez aussi vous inscrire en communiquant avec un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

Mes renseignements personnels seront-ils communiqués à d'autres parties?

Les renseignements fournis sont confidentiels et utilisés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements?

En composant le **1-800-267-6788** (au Canada) ou le **613-944-6788** ou en communiquant avec le bureau du gouvernement du Canada à l'étranger le plus près.



Vous partez pour l'étranger?

PRÉVOYEZ TOUT, MÊME LES IMPRÉVUS!

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur quelque 200 destinations étrangères.

- Nos **Conseils aux voyageurs et Avertissements** offrent des renseignements sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres questions importantes en voyage.
- Notre page **Enjeux internationaux** offre tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde, qui touchent les Canadiens présents dans les pays concernés.
- Nos **Dernières nouvelles** vous signalent quotidiennement par courriel les changements apportés aux Conseils aux voyageurs et Avertissements, ainsi qu'aux Enjeux internationaux.
- Nos **autres ressources en ligne** mettent l'accent sur diverses questions relatives au voyage, comme les documents essentiels, le transport, la citoyenneté et les urgences.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez notre site Web :

→ www.voyage.gc.ca



AVANT DE PARTIR

Informez-vous

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre destination. Apprenez au moins quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des

insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre destination est reconnue comme étant dangereuse. Consultez notre site Web pour obtenir des conseils indispensables sur les voyages (voir l'encadré « Vous partez pour l'étranger? » ci-dessus).

Avant de partir, nous vous recommandons de :

- trouver les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les

avoir avec vous (voir page 26 ou consulter le site www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp);

- remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (voir page 41).

Votre passeport canadien

Le passeport canadien est la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement pour les Canadiens. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que celui de chacun des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport aux bureaux de Passeport Canada, dans les Centres Service Canada, dans les bureaux de Postes Canada ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Il est aussi possible de télécharger les formulaires à partir du site Web de Passeport Canada, à www.passeportcanada.gc.ca.

À chacun son passeport

Tous les voyageurs canadiens, y compris les enfants, doivent avoir leur propre passeport pour voyager. Cette mesure a pour but d'aider à protéger les enfants et à lutter contre les enlèvements, la prostitution et les migrations illégales. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses

parents. Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Délai de traitement

Les voyageurs canadiens devraient planifier à l'avance et demander un passeport avant de réserver leur place sur un vol international. Dans le but d'éviter les délais pour obtenir votre passeport, assurez-vous que votre demande est complète. Le délai nécessaire au traitement des demandes peut varier selon le volume de demandes reçues et, dans certains cas, selon la complexité des vérifications courantes et des contrôles de sécurité. Consultez le site Web de Passeport Canada pour connaître les délais de traitement les plus récents.

Lors de votre voyage...

Prenez-en bien soin!

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une copie à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples permettront de le remplacer plus rapidement.

Date d'expiration

Un passeport canadien est généralement valide pour une période de cinq ans. Toutefois, un passeport délivré à un enfant de moins de trois ans n'est valide que pour trois ans. Avant de prendre des dispositions pour un voyage, vérifiez les dates d'expiration de votre passeport et de celui de chacun des membres de votre famille qui vous accompagne. Si le passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les catégories de visas les plus courantes sont le visa d'affaires, le visa de travail, le visa d'étudiant et le visa de tourisme. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (visitez notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous projetez de visiter un autre pays.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou avec un autre adulte, nous recommandons fortement qu'elle soit munie d'une lettre de consentement pour tout voyage à l'étranger. Ce document atteste que le parent qui a la garde de l'enfant, ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas, a ou ont autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, carte de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.



Conseils pour voyager avec des enfants

- **N'oubliez pas que vous voyagerez au rythme de vos enfants et non au vôtre.**
- **Tous les enfants ont besoin d'un passeport canadien valide** et des documents d'identité à l'appui. Pour chaque pays de destination, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat s'il y a d'autres conditions d'entrée.
- **Il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement** pour chaque voyage à l'étranger. Il est conseillé de la faire certifier ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle afin que sa validité ne soit pas mise en doute. Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp.
- **Demandez conseil à un avocat** si la garde de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Pour en savoir plus, consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*.
- **Assurez-vous que votre enfant ait sur lui un document permettant de l'identifier** au cas où vous seriez séparés.
- **Certaines compagnies aériennes peuvent escorter votre enfant et veiller sur lui s'il voyage seul**, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée. Les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
- **Les bébés sont tenus d'être assis dans un siège de sécurité pour enfant homologué.** Emportez un biberon ou une suce pour équilibrer la pression dans ses oreilles et pour qu'il soit plus à l'aise.
- **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leur usage.

Pour en savoir davantage, consultez www.voyage.gc.ca/alt/enfant.asp.

Il est possible que les arrangements concernant la garde de vos enfants ne soient pas reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, votre enfant ou vous risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez, afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'un enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en appelant au **1-800-387-3124** (appels du Canada) ou au **613-943-1055**.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez notre fiche intitulée *Conseils pour voyager avec des enfants*, qui est reproduite ci-dessus.

Femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : Conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie* renferme une foule de renseignements destinés expressément aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.

Voyager avec un conjoint du même sexe

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreuses juridictions, à l'exception de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne et de l'État du Massachusetts (aux États-Unis). Les

unions civiles entre partenaires de même sexe sont plus souvent reconnues au Danemark, en France, en Islande et au Royaume-Uni, par exemple. Un couple formé de personnes du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un autre pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans ce pays. De plus, certains pays considèrent les activités homosexuelles comme des infractions criminelles, passibles d'une peine d'emprisonnement ou de la peine capitale. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, consultez nos Conseils aux voyageurs ou l'ambassade, ou un consulat de ce pays au Canada.

Double citoyenneté

La législation canadienne permet aux Canadiens de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Vous devez être muni d'un passeport canadien valide pour toutes les visites aux États-Unis et au Mexique. Depuis janvier 2007, les États-Unis imposent de nouvelles exigences d'entrée. Pour obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet, consultez notre fiche intitulée

Nouvelles exigences d'entrée aux États-Unis, à la page 11, ainsi que nos Conseils aux voyageurs.



Nouvelles exigences d'entrée aux États-Unis

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) est une nouvelle loi américaine qui exige de la part de tous les voyageurs, y compris les Canadiens, qu'ils soient munis d'un passeport ou d'autres documents sûrs appropriés lors de leurs voyages aux États-Unis. Les Canadiens qui entrent aux États-Unis ou qui en sortent par différents moyens de transport doivent être munis de la documentation appropriée en fonction du moyen de transport utilisé. Pour plus de détails, voir ci-dessous.

- **Voyages par voie aérienne** : À compter du 23 janvier 2007, les **Canadiens qui entrent** aux États-Unis, **ou y font escale**, par avion doivent présenter un **passeport canadien** valide ou une **carte NEXUS** (aux comptoirs situés dans les aéroports désignés) pour prouver leur citoyenneté et leur identité.
- **Voyages par voie terrestre ou maritime** : Les mêmes exigences visant l'entrée aux États-Unis par voie terrestre et maritime entreront en vigueur à une date ultérieure. Les Canadiens peuvent continuer d'utiliser des documents tels que le certificat de naissance et le permis de conduire pour passer la frontière entre le Canada et les États-Unis par voie terrestre ou maritime jusqu'à ce que l'IVHO soit entièrement mise en œuvre.
- **Passeport canadien** : Le gouvernement du Canada continue à recommander aux voyageurs d'avoir en leur possession un **passeport canadien** valide lorsqu'ils se rendent à l'étranger, notamment aux États-Unis. Le passeport est le seul document d'identification reconnu universellement, et qui prouve que vous avez le droit de rentrer au Canada.
- **NEXUS** : Le programme **NEXUS** a pour but de faciliter le passage à la frontière des voyageurs préautorisés, à faible risque, qui entrent au Canada et aux États-Unis par voie aérienne, terrestre ou maritime. Les membres **NEXUS** peuvent utiliser l'un des comptoirs automatisés libre-service dans les aéroports désignés, emprunter des voies réservées au programme **NEXUS** aux postes frontaliers terrestres et faire une déclaration par téléphone à l'un des agents des services frontaliers s'ils voyagent par voie maritime. Pour plus de détails sur **NEXUS**, voir le site www.nexus.gc.ca ou composer le **1-866-NEXUS-26**.

Pour obtenir des renseignements à jour sur l'IVHO et les voyages aux États-Unis, consultez le site www.voyage.gc.ca ou www.asfc.gc.ca.

citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen; les autorités peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, plus particulièrement si vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays en question.

VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (UE) (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande), de même que la Norvège, l'Islande et la Suisse, constituent l'espace Schengen, dont l'objectif est l'adoption de règles communes à l'égard des visas, des droits d'asile et des contrôles aux frontières extérieures.

La plupart des contrôles frontaliers terrestres des pays qui ont récemment commencé à appliquer l'Accord de Schengen ont été abolis en décembre 2007; ces pays sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Pour ce qui est des déplacements entre ces pays et tous les autres États membres de l'espace Schengen, les contrôles relatifs à l'embarquement dans les ports et les aéroports seront abolis d'ici le 29 mars 2008. La Bulgarie, la Roumanie et Chypre devraient également appliquer sans réserve l'Accord de Schengen en 2009, ce qui éliminera en décembre 2008 les contrôles effectués aux frontières terrestres communes avec celles des

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité. La double citoyenneté pourrait aussi

autres États membres de l'espace Schengen, de même que les contrôles effectués dans les ports et les aéroports, en mars 2009. La Suisse pourrait aussi appliquer sans réserve l'Accord de Schengen dès 2008.

Au sein de l'espace Schengen, les voyageurs canadiens n'ont pas besoin de visa pour les courts séjours (jusqu'à 90 jours), mais certains pays exigent qu'ils s'enregistrent auprès des autorités locales dans les trois jours ouvrables suivant leur arrivée. De plus, au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire estampiller son passeport. L'absence de timbre apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Avant de partir du Canada, il importe de vérifier, auprès de l'ambassade ou du haut-commissariat de chacun des pays à visiter, les dernières conditions d'entrée en vigueur. Consultez nos Conseils aux voyageurs pour obtenir des renseignements sur chacun des pays.



Conseils pour la saison des ouragans

La saison des ouragans s'étend du début juin à la fin novembre. Le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles et la côte Est et la côte du golfe des États-Unis sont les régions les plus menacées. Si vous prévoyez de voyager durant la saison des ouragans, nous vous encourageons à prendre les mesures suivantes :

- **Consultez notre page Avertissements (www.voyage.gc.ca)** pour vérifier s'il est risqué de se rendre dans le pays qui vous intéresse.
- **Confirmez vos dispositions de voyage** avant le départ et vérifiez si votre assurance de voyage permet les annulations ou les interruptions de voyage en cas d'ouragan.
- **Remettez à votre famille ou à des amis au Canada des renseignements détaillés sur votre voyage**, y compris le nom de l'organisateur de voyages, les détails sur les vols que vous prendrez, le nom de l'hôtel, son emplacement, les numéros de la chambre et de téléphone.
- **Remplissez soigneusement la page 4 de votre passeport** et laissez des copies de tous vos documents de voyage à quelqu'un au Canada.
- **Inscrivez-vous auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires** dans le pays que vous comptez visiter (voir la page 5).
- **Suivez de près les bulletins de nouvelles locales et les bulletins météorologiques**, suivez les conseils des autorités locales et des organisateurs de voyages, et prenez en note les coordonnées du bureau du gouvernement du Canada le plus près.
- **Consultez les prévisions météorologiques à jour** pour la région, que diffuse le National Hurricane Center (www.nhc.noaa.gov).
- **Visitez le site Web du Centre canadien de prévisions d'ouragan** (www.atl.ec.gc.ca/weather/hurricane) pour obtenir des conseils sur la préparation par rapport aux ouragans.
- **Ayez avec vous les coordonnées de notre Centre des opérations d'urgence** (voir la page 41).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique « Avant de partir » de notre site Web (www.voyage.gc.ca).

causer des problèmes dans un troisième pays, advenant le cas où il y aurait confusion quant à la citoyenneté que vous auriez utilisée pour obtenir l'admission dans ce pays. Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays. Il est impossible d'utiliser un certificat de citoyenneté canadienne au lieu d'un passeport canadien pour voyager à l'étranger.

Un certificat de citoyenneté canadienne n'est pas un document de voyage. Le passeport canadien est le seul document de voyage et la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement aux fins de voyages internationaux. Les citoyens canadiens qui reviennent au Canada et qui, au lieu du passeport canadien, présentent d'autres documents, comme un certificat de citoyenneté canadienne, un acte de naissance, un permis de conduire délivré par une province canadienne ou un passeport délivré par un autre pays, peuvent s'attendre à des délais ou se voir refuser l'accès à bord par des compagnies de transport.

Si vous avez des questions concernant la double citoyenneté, communiquez avec le bureau du gouvernement du

Canada le plus proche ou consultez notre brochure intitulée *La double citoyenneté : ce que les voyageurs doivent savoir*.

Voyageurs handicapés

Il est possible que certains pays n'offrent pas d'installations ou d'accès aux personnes ayant une mobilité réduite, ou encore, qu'ils n'aient aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malvoyants, des malentendants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Pour obtenir des renseignements sur des questions comme les services gouvernementaux offerts aux voyageurs handicapés à l'étranger, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et les voyages avec un animal d'assistance, consultez la section « Foire aux questions » de notre site Web.

Afin de protéger votre santé

Renseignements fournis par l'Agence de la santé publique du Canada
L'Agence de la santé publique du Canada vous recommande vivement, lorsque vous planifiez un voyage, d'obtenir des conseils médicaux éclairés avant votre départ. Adressez-vous à une clinique de médecine des voyages ou à votre médecin, au moins **six semaines avant votre départ**, afin d'obtenir une évaluation du risque personnel. Votre médecin évaluera vos besoins pour déterminer quels vaccins et quels traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions



vous pouvez prendre en voyage pour éviter d'être malade. N'oubliez pas que certains vaccins et certains traitements préventifs peuvent prendre un mois ou deux pour faire effet.

Vaccins, traitements préventifs et mesures de protection

Pendant un voyage à l'étranger, vous pourriez être exposé à des maladies infectieuses peu courantes au Canada. Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et le voyage prévu, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques auxquels vous serez exposé et vous indiquer si vous avez besoin de vaccins spéciaux et de traitements préventifs (p. ex. : contre le paludisme) et vous renseigner sur les mesures de protection que vous devriez prendre. Vérifiez si vous êtes à jour pour ce qui est des vaccins courants (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, il est possible que les voyageurs soient tenus de présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Info-santé à l'intention des voyageurs » de l'Agence de la santé publique du Canada, à www.santevoyage.gc.ca.

Sida

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Si tel est le cas dans le pays où vous allez, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

Médicaments

Si vous prenez des médicaments, assurez-vous d'en emporter plus qu'il ne vous en faut, au cas où votre absence se prolongerait plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement, au besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans le même contenant. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez vos médicaments dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne peuvent y être obtenus que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin, précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie comme le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

Assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur votre régime provincial ou territorial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé à l'étranger. Les frais engagés pour des soins de santé à l'étranger peuvent être élevés et, au mieux, votre assurance n'en couvrira qu'une partie. Il vous incombe de souscrire une assurance-maladie complémentaire pour la durée de votre voyage, dont vous devez bien comprendre les clauses.

Les titulaires de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou qu'elle sera en soi suffisante. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous

fournir une assurance voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos préparatifs de voyage (billets d'avion, réservations d'hôtel, etc.) avec la carte offrant cette assurance. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

Vérifiez bien si votre police :

- comprend l'accès à un numéro d'urgence auquel vous pouvez appeler, jour et nuit, à partir de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez aussi si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si l'effectif compte des infirmiers ou des médecins;
- comprend les visites du médecin et les médicaments d'ordonnance;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger;
- paie les frais sur-le-champ et effectue les avances de fonds nécessaires à l'étranger, de façon à ce que vous ne vous retrouviez pas sans le sou;
- paie le transport d'urgence, comme le service ambulancier;
- prévoit l'évacuation médicale vers le Canada ou vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation;
- couvre les maladies et affections préexistantes (veillez à obtenir une confirmation écrite de votre couverture);

- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes, au besoin;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada si vous mourez pendant un séjour à l'étranger;
- couvre les soins dentaires d'urgence;
- n'exclut aucun pays ou aucune région où vous avez l'intention de voyager.

Gardez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Il n'y a rien de plus frustrant que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours présenter les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Conservez toutefois dans vos dossiers une copie des documents que vous avez présentés à votre assureur.

Séjour prolongé à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial ou territorial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province ou du territoire au-delà d'une certaine période. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue

période peuvent souscrire une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique au titulaire de la police et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes d'assurance ainsi offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence ainsi que la protection relative aux risques de guerre. Bon nombre d'assureurs ont modifié les conditions générales relatives à la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre assureur ce qui en est.

Autres assurances

Vous pouvez également souscrire une assurance voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage, et/ou une protection en cas de perte des bagages. Vous pouvez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

Vous voyagez en voiture

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détenu par la police,



même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Il se peut que vous ayez besoin d'un permis de conduire international, voire d'une assurance automobile complémentaire, pour conduire à l'étranger. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez les Conseils aux voyageurs ou l'Association canadienne des automobilistes.

Questions d'argent

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, informez-vous auprès d'une banque ou d'un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.

Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'en importer la monnaie. Il est possible qu'il y ait des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans un pays donné ou que vous pouvez en sortir. Veuillez vous renseigner auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade, ou auprès d'un consulat de ce pays au Canada, sur les règles régissant la devise de ce pays.

Sachez que votre carte de débit (carte de guichet automatique) ou votre carte de crédit ne sera peut-être pas acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique (bancaire) offerts dans d'autres pays.



Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires, au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes généralement considéré comme un « résident de fait » à des fins fiscales. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu; vous devriez par conséquent vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), avant votre départ, afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger muni d'objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les

bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

Transport de matières dangereuses

Les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à même leurs bagages à main, leurs bagages enregistrés ou eux-mêmes, à bord d'un aéronef. N'oubliez pas qu'il est interdit de transporter des liquides, des gels ou des aérosols dans les bagages à main. Les seuls produits autorisés sont les produits médicaux et les accessoires d'hygiène, ainsi que les boissons alcoolisées (dans leur emballage commercial). Le format des contenants de ces produits ne doit pas dépasser 100 ml; de plus, les contenants doivent tenir dans un seul sac en plastique réutilisable transparent, à fermeture par pression et glissière, bien scellé, d'une capacité maximale de un litre. Consultez le site Web de votre transporteur aérien ou celui de Transports Canada (www.tc.gc.ca/air) pour savoir ce que vous pouvez ou ne pouvez pas emporter avec vous.

DURANT LE VOYAGE

Précautions à prendre

À l'étranger, appliquez les mêmes règles qu'au Canada, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les

habitants de l'endroit; en fait, dans certains pays, ils sont particulièrement ciblés. Évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne laissez jamais de boissons sans surveillance lorsque vous êtes dans un bar ou dans une boîte de nuit. N'acceptez ni consommation ni nourriture offerte par un inconnu; il est possible que ces boissons ou ces aliments contiennent de la drogue, ce qui pourrait vous exposer au risque d'être victime d'agression sexuelle ou de vol qualifié. Ne faites pas monter d'autostoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez jamais une frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer. Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais la frontière avec quoi que ce soit, pas même une enveloppe, appartenant à quelqu'un d'autre.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux en public. Utilisez une ceinture porte-billets ou une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de fil promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance**, sinon, vous risquez de ne plus avoir de pièces d'identité ou de fonds en cas de vol ou de perte.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

Lois et coutumes à l'étranger

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie et respecter ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.

Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Bien souvent, leur accès est interdit aux étrangers ou est réservé aux adeptes de la religion concernée. Si vous voulez photographier des articles religieux, des lieux de culte ou

des habitants du pays, vous devriez d'abord demander la permission.

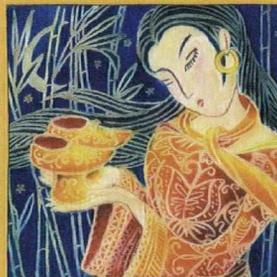
Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles, comme des raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil, voire d'être pris pour un espion.

PASSEPORT PERDU OU VOLÉ

Si vous perdez votre passeport dans un autre pays ou qu'on vous le vole, vous devez immédiatement signaler l'incident à la police. Veillez à demander une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Communiquez ensuite avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex. : un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPTC 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible ». Si, par la suite, vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada, afin qu'il soit examiné et détruit, dans le but d'en prévenir l'utilisation frauduleuse.

Des voyages qui ont mal tourné

Renseignez-vous sur les drogues en voyage à www.voyage.gc.ca



Sylvia, actrice, arrêtée à son arrivée à Singapour, transportant 300 grammes de méthamphétamine cachés dans ses souliers, risque maintenant d'être exécutée.



Nicolas, ingénieur, passible de cinq ans de prison en Espagne, où il est accusé de possession de cocaïne.



Marie, bibliothécaire, trouvée en possession d'héroïne liquide (alors qu'elle croyait rapporter du vin d'Australie pour l'ami d'un « ami »), condamnée à 18 ans de réclusion.



Daniel, étudiant, trouvé en possession d'ecstasy pendant une descente de police à Daytona Beach, condamné à trois ans de prison en Floride.

Drogues illicites

Même s'il est facile de se procurer des drogues à usage récréatif dans certains pays, leur achat, leur consommation, leur importation et leur exportation sont interdites pratiquement partout. L'achat ou la consommation de ces drogues, même s'il s'agit d'une pratique courante dans un pays donné, peut donner lieu à des accusations au criminel, à de lourdes amendes et à de longues peines d'emprisonnement. Si vous enfreignez la loi dans un autre pays, vous êtes assujéti au système judiciaire de ce dernier.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un autostoppeur ni comme auto-stoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Ne franchissez jamais frontières avec un colis appartenant à un tiers. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

Crimes et châtements

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Il est illégal d'avoir des relations sexuelles avec des enfants, tant au Canada qu'à l'étranger. La plupart des pays étrangers appliquent rigoureusement les lois nationales pour enrayer l'exploitation sexuelle de leurs enfants par des visiteurs étrangers. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis de tels actes, ici ou à l'étranger, peuvent être accusés au titre du *Code criminel* du Canada (<http://lois.justice.gc.ca>). Toute condamnation pour ce type d'infraction entraîne une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la publication intitulée *Tourisme sexuel impliquant les enfants : c'est un crime*.

lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

En vertu de récentes modifications législatives, les Canadiens peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour certains gestes commis contre des lieux et des biens culturels de grande importance à l'extérieur du Canada. En plus des lois étrangères qui protègent le patrimoine culturel, la législation canadienne interdit dorénavant l'exportation illicite de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés

au Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, rendez-vous à www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage.

Si vous avez des ennus, les agents consulaires canadiens en poste à l'étranger peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences et l'expérience nécessaires, prévenir votre famille et vos amis, et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays**. Ils ne disposent cependant d'aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.

Processus judiciaire

Ne tenez jamais pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Si vous êtes accusé d'un crime, vous risquez d'être détenu pendant une période indéfinie, sans avoir la possibilité d'être libéré sous caution en attendant le verdict. Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de religion, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par ailleurs, il y a souvent présomption de culpabilité par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être

trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle, au même titre que n'importe quel participant.

Si vous avez des ennus avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. S'il vous est impossible de le faire vous-même, demandez à un tiers de le faire pour vous.

RETOUR AU PAYS

Taxe sur le transport aérien

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport, ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour acquitter ces frais. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Conseils aux voyageurs » de notre site Web.

Exemptions personnelles - Agence des services frontaliers du Canada

Après chaque absence du Canada de 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 50 \$CAN. Il s'agit de votre exemption personnelle. Vous ne pouvez

cependant inclure des produits du tabac et des boissons alcoolisées dans cette exemption. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pouvez pas demander cette exemption. **Vous devez, dans ce cas, payer tous les droits sur toutes les marchandises que vous apportez.**

Après chaque absence du Canada de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et taxes, des marchandises d'une valeur totale de 400 \$CAN. **Les marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcoolisées et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 l (52 oz) de vin, ou un total de 1,14 l (40 oz) de vin et de spiritueux, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 ml (12 oz) de bière ou d'ale (à concurrence de 8,5 l). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent aux boissons alcoolisées. Pour ce qui est des produits du tabac, vous pouvez rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguelettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.

Après chaque absence du Canada de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur

peuvent inclure des boissons alcoolisées et des produits du tabac (voir ci-dessus). **Seuls les produits du tabac et les boissons alcoolisées doivent obligatoirement vous accompagner au moment de votre arrivée.** Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous avez été absent, ne comptez pas la date de votre départ du Canada, mais incluez celle de votre retour.

Si vous incluez des produits du tabac dans votre exemption personnelle, vous devrez payer un droit spécial sur ces produits, sauf s'ils portent la mention « Canada-Duty Paid – Droit acquitté ».

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, communiquez avec le Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) (voir page 42).

Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où ils vous seraient demandés.

La brochure intitulée *Je déclare*, publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins de un an. Lorsque



vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada*. Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'ASFC.

Souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer certains produits au Canada. Si vous prévoyez rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec de la peau ou des plumes d'animal, veuillez demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au préalable — vous pourriez ainsi vous éviter bien des ennuis. Pour avoir des renseignements à jour et précis sur les règles d'importation, consultez le Système automatisé de référence à l'importation (SARI) de l'ACIA à <http://airs-sari.inspection.gc.ca>.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, communiquez avec le Centre des armes à feu Canada (CAFC).

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à cette Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle pourraient s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

Votre santé

Si vous êtes mal en point ou si vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger; indiquez-lui aussi dans quel pays vous avez séjourné. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin au retour et décrivez-lui votre itinéraire ainsi que le traitement que vous avez reçu.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire. Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif de pays et de l'indicatif régional ou de l'indicatif de ville (entre parenthèses). Vous devez composer ces indicatifs si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devez dans certains cas composer un autre indicatif régional (ou un autre indicatif de ville); vous devez aussi composer le code local pour les appels à l'étranger, avant l'indicatif de pays et l'indicatif régional (ou l'indicatif de ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif de pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de faire le « 1 » avant l'indicatif régional. Si vous ne parvenez pas à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les indicatifs auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, il est possible que ce numéro ne fonctionne pas si l'appel est fait par l'entremise de certains fournisseurs locaux de services téléphoniques ou à partir d'un téléphone mobile, ou d'un téléphone public. Il peut aussi s'avérer

Les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ne sont pas tous ouverts les mêmes jours ni aux mêmes heures. Communiquez avec le bureau concerné pour connaître ses heures d'ouverture. Si vous n'arrivez pas à joindre ce bureau **dans une situation d'urgence** ou en dehors des heures ouvrables, téléphonez au **613-996-8885** (les appels à frais virés sont acceptés) ou appelez au numéro sans frais du pays concerné (s'il figure ci-dessous) pour joindre le Centre des opérations d'urgence à Ottawa.

nécessaire d'utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Il est également possible que des frais soient exigés pour les appels effectués à l'international.

Dans la liste qui suit, le symbole 🇨🇦 signifie qu'un bureau du gouvernement du Canada offre des services de passeport.

Le Canada a conclu des ententes avec plusieurs pays, afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole 🇦🇺 indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui figurent dans la liste qui suit peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postale et électronique, à l'adresse

www.voyage.gc.ca

Açores

Voir Portugal, Ponta Delgada

Afghanistan

Tél. : 93 (0) 799 742 800

Afrique du Sud

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Pretoria 🇨🇦

Tél. : 27 (12) 422-3000

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

Albanie

Tél. : 355 (4) 257274, 257275

Algérie 🇨🇦

Tél. : 213 (7) 70-08-30-00

Allemagne

Berlin 🇨🇦

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Düsseldorf 🇨🇦

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Munich 🇨🇦

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 22 39 67 8

Numéro sans frais partout en Allemagne : 00-800-2326-6831

Andorre

Voir Espagne, Madrid

Angola

Tél. : 244 (222) 448-371, -377, -366

Anguilla

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-888-949-9993

Antigua-et-Barbuda

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-888-949-9993

Arabie saoudite

Djeddah

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Riyad 🇨🇦

Tél. : 966 (1) 488-2288

Numéro sans frais partout en Arabie saoudite : 800-814-0139

Argentine 🇨🇦

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Arménie

Tél. : 374 (10) 56-79-90

Aruba

Voir Pays-Bas

Australie

Canberra 🇨🇦

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney 🇺🇸

Tél. : 61 (2) 9364-3000
Numéro sans frais partout en
Australie : 0011-800-2326-6831

Autriche 🇦🇹

Tél. : 43 (1) 531-38-3000
Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Azerbaïdjan

Voir Turquie, Ankara

Bahamas

Tél. : (242) 393-2123, -2124
Numéro sans frais : 1-881-949-9993

Bahreïn

Tél. : (973) 17 536270
Numéro sans frais : 800-00-732

Bangladesh 🇬🇧

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Barbade 🇧🇧

Tél. : 1 (246) 429-3550
Numéro sans frais : 1-888-949-9993

Bélarus

Voir Pologne

Belgique

Anvers (Antwerpen)
Tél. : 32 (03) 220-0211
Bruxelles 🇧🇪
Tél. : 32 (02) 741-0611
Numéro sans frais partout en
Belgique : 00-800-2326-6831

Belize

Tél. : 501 223-1060

Bénin

Tél. : 229 21-30-21-45

Bermudes

Tél. : 441 292-2917

Bhoutan

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615

Birmanie 🇲🇲

Tél. : 95 (1) 251810

Bolivie

Tél. : 591 (2) 241-5141, -5021, -4517

Bonaire

Voir Pays-Bas

Bosnie-Herzégovine 🇧🇦

Tél. : 387 (33) 222-033

Botswana

Tél. : 267 30-4411

Brésil

Belo Horizonte
Tél. : 55 (31) 3047-1225
Brasília 🇧🇷
Tél. : 55 (61) 3424-5400
Rio de Janeiro
Tél. : 55 (21) 2543-3004
São Paulo 🇧🇷
Tél. : 55 (11) 5509-4321
Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614

Brunéi Darussalam 🇲🇵

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Bulgarie

Tél. : 359 (2) 969-9710

Burkina Faso 🇲🇱

Tél. : 226 50-31-18-94

Burundi

Tél. : 257 24-58-98

Caïmans (îles)

Tél. : (345) 949-9400
Numéro sans frais : 1-888-949-9993

Cambodge

Tél. : 855 (23) 213 470

Cameroun

Douala
Tél. : 237 3343-2934
Yaoundé 🇨🇲
Tél. : 237 2223-2311

Cap-Vert

Voir Sénégal

Chili

Antofagasta
Tél. : 56 (55) 24-7652
Concepción
Tél. : 56 (41) 36-9705
Santiago 🇨🇱
Tél. : 56 (2) 652-3800

Chine

Beijing 🇨🇳
Tél. : 86 (10) 6532-3536

Chongqing

Tél. : 86 (23) 6373-8007

Guangzhou 🇨🇳

Tél. : 86 (20) 8666-0569

Hong Kong 🇭🇰

Tél. : 85 (2) 3719-4700

Numéro sans frais :
001-800-2326-6831.

Shanghai 🇨🇳

Tél. : 86 (21) 6279-8400
Numéros sans frais partout en Chine
(sauf à Hong Kong) : 10800-
1400125, 00800-2326-6831

Chypre

Tél. : 357 (2) 2775-508
Numéro sans frais : 8009-6082

Cisjordanie et bande de Gaza

Voir Israël, la Cisjordanie et Gaza

Colombie

Bogotá 🇨🇴
Tél. : 57 (1) 657-9800
Cartagena
Tél. : 57 (5) 665-5838
Numéro sans frais partout en
Colombie : 01-800-919-0057

Comores

Voir Tanzanie

Congo (Brazzaville)

Voir Congo (Kinshasa)

Congo (Kinshasa) 🇨🇳

Tél. : 243 898-950-310, -311, -312

Cook (îles)

Voir Nouvelle-Zélande

Corée

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

Corée du Nord*

Tél. : 850 2-381-7908

* L'ambassade de Suède offre des services consulaires aux Canadiens en Corée du Nord.

Corée du Sud

Busan

Tél. : 82 (51) 204-5581

Séoul 🇰🇷

Tél. : 82 (2) 3783-6000

Numéros sans frais partout en

Corée du Sud : 001-800-2326-6831;
008-800-2326-6831;
002-800-2326-6831

Costa Rica

Tél. : 506 242-4400

Numéro sans frais :
0-800-015-1161

Côte d'Ivoire 🇳🇵

Tél. : 225 20-30-07-00

Croatie 🇭🇷

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Cuba

Guardalavaca

Tél. : 53 (24) 430-320

La Havane 🇨🇺

Tél. : 53 (7) 204 2516

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Curaçao

Tél. : 599 (9) 466-1115, -1121

Danemark

Copenhague 🇩🇰

Tél. : 45 33 48 32 00

Nuuk (Groënland)

Tél. : 299 31-16-47, 34-34-30

Djibouti

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Dominique

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-888-949-9993

Égypte 🇪🇬

Tél. : 20 (2) 2791-8700

Émirats arabes unis

Abou Dhabi

Tél. : 971 (2) 694-0300

Dubaï 🇰🇪

Tél. : 971 (4) 314-5555

Numéro sans frais partout aux
Émirats : 800-014-0145

Équateur

Guayaquil

Tél. : 593 (4) 229-6837

Quito 🇪🇨

Tél. : 593 (2) 250-6162, 223-2114

Érythrée

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40

Espagne

Barcelone

Tél. : 34 (93) 204-2700

Madrid 🇪🇸

Tél. : 34 (91) 423-3250

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346

Numéro sans frais partout en

Espagne : 00-800-2326-6831

Estonie

Tél. : 372 627 3310, -3311

États associés des Antilles

Voir Barbade

États-Unis d'Amérique

Atlanta

Tél. : (404) 532-2000

Boston

Tél. : (617) 262-3760

Buffalo

Tél. : (716) 858-9500

Chicago

Tél. : (312) 616-1860

Dallas

Tél. : (214) 922-9806

Denver

Tél. : (303) 626-0640

Detroit

Tél. : (313) 446-4747

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : (808) 529-8120

Los Angeles

Tél. : (213) 346-2700

Miami

Tél. : (305) 579-1600

Minneapolis

Tél. : (612) 333-4641

New York

Tél. : (212) 596-1628

Puerto Rico

Tél. : (787) 759-6629

Numéro sans frais : 1-866-600-0184

San Francisco

Tél. : (415) 834-3180

Seattle

Tél. : (206) 443-1777

Washington 🇺🇸

Tél. : (202) 682-1740

Numéro sans frais partout aux
États-Unis (sauf à Puerto Rico) :
1-888-949-9993

Éthiopie 🇪🇹

Tél. : 251 (0) 11-371-3022

Fidji

Nadi

Tél. : 679 672-2400,
679 992-4999 (téléphone mobile)

Suva 🇫🇯

Tél. : 679 338-2211

Finlande 🇫🇮

Tél. : 358 (9) 228-530

Numéro sans frais : 990-800-2326-
6831; avec un téléphone mobile :
800-2326-6831

France

Lille

Tél. : 33 3 20-14-05-78

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22

Paris 🇫🇷

Tél. : 33 1-44-43-29-00

Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. : 508 41-55-10

Toulouse

Tél. : 33 5-61-52-19-06
Numéro sans frais partout en
France : 00-800-2326-6831

Gabon

Tél. : 241-44-29-65

Gambie*

Tél. : 220 449-5133

* *Le haut-commissariat du
Royaume-Uni offre des services
consulaires aux Canadiens en
Gambie.*

Géorgie

Voir Turquie, Ankara

Ghana

Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Grande-Bretagne

Voir Royaume-Uni

Grèce**Athènes**

Tél. : 30 (210) 727-3400

Thessalonique

Tél. : 30 (2310) 256-350

Grenade

Voir Barbade

Groënland

Voir Danemark, Nuuk

Guadeloupe

Voir Barbade

Guam

Voir États-Unis d'Amérique, San
Francisco

Guatemala

Tél. : 502 2363-4348

Guinée

Voir Sénégal

Guinée équatoriale

Voir Cameroun

Guinée-Bissau

Voir Sénégal

Guyana

Tél. : 592 227-2081/2/3/4/5

Guyane française

Voir France, Paris

Haïti

Tél. : 509 249-9000

Tél. en dehors des heures de
bureau : 509 558-0479

Hawaï

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

Honduras

Tél. : 504 232-4551

Hong Kong

Voir Chine, Hong Kong

Hongrie

Tél. : 36 (1) 392-3360

Îles vierges britanniques

Voir Barbade

Îles vierges américaines

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

Inde**Chandigarh**

Tél. : 91 (172) 505-0300

Chennai

Tél. : 91 (44) 2833-0888

Kolkata (anciennement Calcutta)

Tél. : 91 (33) 2242-6820

Mumbai (anciennement Bombay)

Tél. : 91 (22) 6749-4444

New Delhi

Tél. : 91 (11) 4178-2000, -2100

Indonésie**Denpasar (Bali)**

Tél. : 62 (361) 241-118

Jakarta

Tél. : 62 (21) 2550-7800

Numéro sans frais partout en

Indonésie : 008-800-105-171

Iran

Tél. : 98 (21) 8152-0000

Iraq

Voir Jordanie

Irlande

Tél. : 353 (1) 234-4000

Tél. en dehors des heures de

bureau : 353 (1) 478-1476

Numéro sans frais :

00-800-2326-6831

Islande

Tél. : 354 575-6500

Numéro sans frais : 800-8462

Israël, Cisjordanie et Gaza**Ramallah**

Tél. : 972 (2) 297-8430

Tel Aviv

Tél. : 972 (3) 636-3300

Numéro sans frais partout en Israël,
en Cisjordanie et dans la bande de
Gaza : 014-800-2326-6831

Italie**Naples**

Tél. : 39 (081) 401-338

Padoue

Tél. : 39 (049) 876-4833

Rome

Tél. : 39 (06) 85 444-2911

Numéro sans frais partout en Italie :
00-800-2326-6831

Jamaïque**Kingston**

Tél. : (876) 926-1500

Montego Bay

Tél. : (876) 952-6198

Japon**Hiroshima**

Tél. : 81 (82) 246-0057

Nagoya

Tél. : 81 (52) 972-0450

Sapporo

Tél. : 81 (11) 261-7740

Tokyo 🇯🇵

Tél. : 81 (3) 5412-6200

Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)**Jordanie** 🇯🇴

Tél. : 962 (6) 520-3300

Kazakhstan 🇰🇿

Tél. : 7 (727) 250-1151

Kenya 🇰🇪

Tél. : 254 (20) 366-3000

**Kirghizistan
(République kirghize)**

Tél. : 996 (312) 65-05-06

Kiribati 🇰🇮

Tél. : 686 21-184

Kosovo

Voir Serbie

Koweït 🇰🇼

Tél. : 965 256-3025

Laos 🇱🇦

Tél. : 856 (21) 413 600

Lesotho

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Lettonie

Tél. : 371 781-3945

Numéro sans frais : 800-0171

Liban 🇱🇧

Tél. : 961 (4) 713-900

Libéria

Voir Côte d'Ivoire

Libye 🇱🇾

Tél. : 218 (21) 335-1633

Liechtenstein

Voir Suisse, Berne

Lituanie

Tél. : 370 (5) 249-0950

Numéro sans frais : 88-003-0022

Luxembourg

Tél. : 35 (2) 262-70-570

Numéro sans frais : 800-23679

Macao

Voir Chine, Hong Kong

Macédoine (connue sous le nom
d'ex-République yougoslave de
Macédoine à l'ONU et dans d'autres
organisations internationales)

Tél. : 389 (2) 3225-630

Madagascar

Tél. : 261 (20) 22-425-59

Malaisie**Kuala Lumpur** 🇲🇾

Tél. : 6 (03) 2718-3333

Penang

Tél. : 6 (04) 390-6000

Malawi

Tél. : 265 (1) 845-441, 841-612

Maldives (îles)

Voir Sri Lanka

Mali

Tél. : 223 221-2236

Malte

Tél. : 356 2552-3233

Mariannes du Nord (îles)

Voir Micronésie

Maroc 🇲🇦

Tél. : 212 (37) 68 74 00

Marshall (îles)

Voir Micronésie

Martinique

Voir France

Maurice

Tél. : 230 212-5500

Mauritanie

Tél. : 222 529 26 97/8

Mexique**Acapulco**

Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349

Cancún

Tél. : 52 (998) 883-3360, -3361

Guadalajara

Tél. : 52 (33) 3671-4740

Mazatlán

Tél. : 52 (669) 913-7320

Mexico 🇲🇽Tél. : 52 (55) 5724-7900,
poste 3322Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900**Monterrey**Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753,
-2906, -2961, 8345-9105, -9045**Oaxaca**

Tél. : 52 (951) 513-3777

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098, -0099

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-0461

Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129**Micronésie** 🇲🇫

Tél. : 691 320-5448

Moldavie

Voir Roumanie

Monaco

Tél. : 377 97 70 62 42

Mongolie

Tél. : 976 (11) 328-285

Monténégro

Voir Serbie

Montserrat

Voir Barbade

Mozambique

Tél. : 258 (21) 492-623

Myanmar 🇲🇲

Voir Birmanie

Namibie

Tél. : 264 (61) 251 254

Nauru

Voir Australie, Canberra

Népal

Tél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669

Nicaragua

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Niger

Tél. : 227 75-36-86, -87

Nigéria**Abuja**

Tél. : 234 (9) 413-9910

Lagos

Tél. : 234 (1) 262-2512, -2513,
-2515

Port Harcourt

Tél. : 234 (8) 461-0434, -1601

Niue

Voir Nouvelle-Zélande

Norvège**Bergen**

Tél. : 47 55-29-71-30

Oslo

Tél. : 47 22-99-53-00

Numéro sans frais partout en
Norvège : 00-800-2326-6831

Nouvelle-Calédonie

Tél. : 687 272-414

Nouvelle-Zélande

Tél. : 64 (4) 473-9577

Oman

Tél. : 968 24 788 890

Ouganda

Tél. : 256 (414) 258-141,
256 (312) 260-511

Ouzbékistan

Tél. : 998 (71) 362-9205

Pakistan**Islamabad**

Tél. : 92 (51) 208-6000

Karachi

Tél. : 92 (21) 561-0685

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763

Palau

Voir Micronésie

Panama

Tél. : 507 294-2500

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Tél. : 675 325-9333

Paraguay

Tél. : 595 (21) 227-207

Pays-Bas

Tél. : 31 (70) 311-1600

Pérou

Tél. : 51 (1) 319-3200

Philippines**Cebu**

Tél. : 63 (32) 256-3320

Manille

Tél. : 63 (2) 857-9000, -9001

Numéro sans frais partout aux
Philippines : 1-800-1-110-0226

Pologne

Tél. : 48 (22) 584-3343, -3344

Numéro sans frais :
00-800-111-4319

Polynésie française

Tél. : 689 468-853

Portugal**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757

Lisbonne

Tél. : 351 213-16-4600

Ponta Delgada (Açores)

Tél. : 351 296-28-1488

Numéro sans frais partout au
Portugal : 0800-819-826

Puerto Rico

Voir États-Unis d'Amérique, Puerto
Rico, ou appeler sans frais au
1-866-600-0184

Qatar

Voir Koweït

République centrafricaine

Tél. : 236 61-30-39

République démocratique du Congo

Voir Congo (Kinshasa)

République dominicaine**Puerto Plata**

Tél. : (809) 586-5761

Santo Domingo

Tél. : (809) 685-1136

Numéro sans frais : 1 200-0012

Numéro sans frais partout en
République dominicaine :
1-888-156-3102

République tchèque

Tél. : 420 27210-1800

Roumanie

Tél. : 40 (21) 307-5000

Royaume-Uni**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060

Birmingham

Tél. : 44 (121) 236-6474

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320

Londres

Tél. : 44 (20) 7258-6600

Numéro sans frais partout au

Royaume-Uni : 00-800-2326-6831

Russie**Moscou**

Tél. : 7 (495) 925-6000

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88

Numéro sans frais partout en
Russie : 810-800-201-41012

Rwanda

Tél. : 250 (5) 73210

Sainte-Lucie

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-881-949-9993

Saint-Kitts-et-Nevis

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-888-949-9993

Saint-Marin

Voir Italie, Rome

Saint-Martin/Sint Maarten 🇳🇶

Tél. : (599) 543-6261

Tél. en dehors des heures de
bureau : (599) 520-5202

Saint-Pierre-et-Miquelon

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Siège (Cité du Vatican)

Tél. : 39 (06) 6830-7316,
-7386,-7398

Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

**Saint-Vincent-et-les-
Grenadines**

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-881-949-9993

Salomon (îles) 🇸🇲

Tél. : 677 21561

Salvador 🇻🇨

Tél. : 503 2279-4655, -4657, -4659

Samoa 🇳🇺

Tél. : 68 (5) 234-11, 236-13,
252-32

São Tomé-et-Príncipe

Voir Cameroun

Sénégal 🇸🇳

él. : 221 33-889-4700

Serbie 🇷🇸

Tél. : 381 (11) 306-3000

Tél. en dehors des heures de
bureau : 381 (11) 306-3050

Seychelles

Voir Tanzanie

Sierra Leone

Tél. : 232 076-603-098

Singapour 🇸🇬

Tél. : 65 6854-5900

Numéro sans frais :
001-800-2326-6831

Slovaquie

Tél. : 421 (2) 5920-4031

Slovénie

Tél. : 386 (1) 252-4444

Somalie

Voir Kenya

Soudan 🇸🇩

Tél. : 249 (183) 56 36 70/72/73/74

Sri Lanka 🇱🇰

Tél. : 94 (11) 522-6232
(5-CANADA), 532-6232

Suède**Göteborg**

Tél. : 46 (31) 707-4288

Malmö

Tél. : 46 (40) 40 23 51

Stockholm

Tél. : 46 (8) 453-3000

Numéro sans frais partout en Suède :
00-800-2326-6831

Suisse**Berne** 🇨🇭

Tél. : 41 (31) 357-3200

Genève 🇨🇭

Tél. : 41 (22) 919-9200

Numéro sans frais partout en Suisse :
00-800-2326-6831

Suriname

Tél. : 59 (7) 424-527, -575

Swaziland

Voir Afrique du Sud, Pretoria

Syrie**Alep**

Tél. : 963 (21) 268-4160

Damas 🇸🇾

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851

Tadjikistan

Voir Kazakhstan

Tahiti

Voir Polynésie française

Taïwan 🇹🇼

Tél. : 886 (2) 2544-3000

Numéro sans frais :
00-800-2326-6831

Tanzanie 🇹🇿

Tél. : 255 (22) 216-3300

Tchad

Tél. : 235 53-42-80

Tél. en dehors des heures de
bureau : 235 27-30-27

Thaïlande**Bangkok** 🇹🇭

Tél. : 66 (02) 636-0540

Chiang Mai

Tél. : 66 (05) 385-0147, 342-2291

Numéro sans frais partout en
Thaïlande : 001-800-156-220-0142

Timor-Leste (Timor-Oriental) 🇹🇲

Tél. : 670 332-2111

Togo

Tél. : 228 251-8730

Tonga 🇹🇴

Tél. : 676 23-244

Trinité-et-Tobago 🇹🇹

Tél. : 1 (868) 622-6232 (6-CANADA)

Numéro sans frais : 1-800-387-3124

Tunisie 🇹🇳

Tél. : 216 71-104-000

Turkménistan

Voir Turquie, Ankara

Turks et Caïcos (îles)

Voir Royaume-Uni, Londres

Turquie

Ankara 🇹🇷

Tél. : 90 (312) 409-2700

Istanbul

Tél. : 90 (212) 251-9838

Numéro sans frais partout en

Turquie : 00800-14-220-0149

Tuvalu

Voir Nouvelle-Zélande

Ukraine

Kyiv 🇺🇦

Tél. : 380 (44) 590-3100

Lviv

Tél. : 380 (322) 97-1772

Uruguay

Tél. : 598 (2) 902-2030

Vanuatu

Tél. : 678 22-777

Vatican

Voir Saint-Siège

Venezuela

Caracas 🇻🇪

Tél. : 58 (212) 600-3000, -3042,

Isla de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684

Vierges britanniques (îles)

Voir Barbade

Vierges américaines (îles)

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

Vietnam

Hanoi 🇻🇳

Tél. : 84 (4) 734 5000

Ho Chi Minh-Ville 🇻🇳

Tél. : 84 (8) 827-9899

Yémen

Tél. : 967 (1) 41 60 00

Zambie

Tél. : 260 (1) 25 08 33

Zimbabwe

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5

SOURCES D'INFORMATION

Affaires étrangères et Commerce international Canada Services consulaires

www.voyage.gc.ca

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1-800-267-6788 (au Canada
et aux États-Unis) ou 613-944-6788
ATS : 1-800-394-3472 (au Canada
et aux États-Unis) ou 613-944-1310
Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : 613-996-8885 (appels à
frais virés de l'étranger)
Courriel : sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

[www.voyage.gc.ca/main/
drugs_menu-fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/main/drugs_menu-fr.asp)

PUBLICATIONS (GRATUITES)

Vous pouvez consulter nos
publications sur les voyages à
www.voyage.gc.ca ou les
commander en appelant au
1-800-267-8376 (au Canada)
ou au 613-944-4000.

CONSEILS AUX VOYAGEURS (GRATUITS)

Les Conseils aux voyageurs que l'on
peut consulter à www.voyage.gc.ca
renferment des renseignements
importants sur la situation dans
environ 200 destinations étrangères :
sécurité, lois et coutumes,
conditions sanitaires et exigences
d'entrée. Il est également possible
de commander ces rapports par
téléphone : 1-800-267-6788
(au Canada et aux États-Unis)
ou 613-944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du
Canada à l'étranger :
www.voyage.gc.ca/alt/bureauxcan.asp

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Tél. : 1-800-442-2342

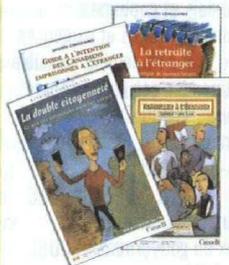
Centres de service à l'importation (CSI) :

CSI de l'Est 1-877-493-0468
CSI du Centre 1-800-835-4486
CSI de l'Ouest 1-888-732-6222

Agence de la santé publique du Canada

(Programme de médecine des voyages)
www.santevoyage.gc.ca

Publications des Affaires consulaires



Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, et à éviter les problèmes de santé et les ennuis à l'étranger.

Pour commander nos publications ou pour les télécharger, veuillez téléphoner au **1-800-267-8376** (au Canada) ou au **613-944-4000** ou consulter le site Web :

➔ www.voyage.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

Tél. : 1-800-461-9999 (au Canada) ou 204-983-3500 ou au 506-636-5064

PUBLICATIONS (GRATUITES)

- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?*
- *Je déclare*
- *Importation d'une arme à feu ou d'une arme au Canada*
- *L'importation d'un véhicule au Canada*
- *Vous revenez vivre au Canada?*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Consultez le site www.asfc.gc.ca ou appelez au 1-800-461-9999 (au Canada), ou au 204-983-3500 ou au 506-636-5064 (de l'extérieur du Canada).

Agence du revenu du Canada

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

Tél. : 1-800-267-5177 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-952-3741

Comptes de retenue des non-résidents :

Tél. : 1-800-267-3395 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-952-2344 (les appels à frais virés sont acceptés.)

Programme de résolution de problèmes :

Tél. : 1-800-661-4985 (au Canada et aux États-Unis)

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131)

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Visitez le site de l'ARC (www.arc.gc.ca) ou appelez au 1-800-959-3376 (au Canada et aux États-Unis) ou au 613-954-1368.

Association canadienne de santé publique

www.cpha.ca

PUBLICATIONS (\$)

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink The Water: The Complete Traveller's Guide to Staying Healthy in Warm Climates* (en anglais seulement)
- *Voyages internationaux et santé*

POUR COMMANDER :

Tél. : 613-725-3769
Télééc. : 613-725-9826
Courriel : hrc@cpha.ca

Association canadienne des automobilistes

www.caa.ca

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

(Association canadienne de santé publique)
www.aidssida.cpha.ca/fr

PUBLICATION (\$ POUR DE NOMBREUX EXEMPLAIRES)

- *Ce qu'il faut savoir sur le VIH et le sida*

POUR COMMANDER :

Tél. : 1-877-999-7740
Courriel : aidssida@cpha.ca

Centre des armes à feu Canada

www.cfc-cafc.gc.ca

Tél. : 1-800-731-4000

Courriel : cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1-888-242-2100 (au Canada)
ATS : 1-888-576-8502 (au Canada, entre 8 h et 16 h, heure normale de l'Est)

Environnement Canada — CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1-800-668-6767
ou 819-997-1840
Télééc. : 819-953-6283



Institut canadien des conseillers en voyages

www.citc.ca

Tél. : 1-800-589-5776 ou

416-484-4450

Courriel : info@citc.ca

Office des transports du Canada

www.otc.gc.ca

PUBLICATION (GRATUITE)

- *Être maître de la situation :
Guide de transport aérien à
l'intention des personnes ayant
une déficience*

POUR CONSULTER OU COMMANDER :

Consultez le site www.otc.gc.ca

ou téléphonez au 1-888-222-2592

(ATS : 1-800-669-5575)

Passeport Canada

www.passeportcanada.gc.ca

Passeports, certificats d'identité et titres de voyage

Tél. : 1-800-567-6868 (au Canada

et aux États-Unis)

ATS : 1-866-255-7655

Patrimoine canadien

[www.patrimoinecanadien.gc.ca/
voyage](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage)

Programme des biens culturels mobiliers

Tél. : 1-866-999-2494 ou

819-997-7761

Société canadienne de santé internationale

www.csih.org

Liste des cliniques santé-voyage

Courriel : csih@csih.org

Tél. : 613-241-5785

Transports Canada

www.tc.gc.ca

Transport des matières dangereuses

www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm

Voyage accessible

www.accesstottravel.gc.ca

Bon voyage, mais :
renseignements aux Canadien
voyageant à l'étranger. ---



L'aide-mémoire du voyageur



Pour que tout se déroule bien en voyage, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :

- Mettez dans vos bagages un exemplaire de **Bon voyage, mais...** et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez (voir www.voyage.gc.ca).
- Assurez-vous que votre passeport sera valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada; emportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport, que vous garderez séparément de l'original.
- Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.
- Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- Contractez une assurance-maladie et une assurance voyage.
- Planifiez votre itinéraire et dressez votre budget.
- Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificats médicaux, fournitures médicales, deuxième paire de lunettes.
- Vérifiez si votre double citoyenneté risque de vous causer des problèmes.
- Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les emmener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).
- Inscrivez-vous en ligne auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.
- Procurez-vous un permis de conduire international (au besoin).
- Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité aéroportuaire).
- À l'étranger : conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rappez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.



DOCS

CA1

EA

B55

FRE

2010

Copy 1

lares

voyage, mais...

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

AOUT 25 2009
AUG 25 2009

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

WWW.VOYAGE.GC.CA



Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada

Canada

BON VOYAGE, MAIS...

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS
2009/2010

Publié par Affaires étrangères et Commerce international Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche, consultez le site Web des Services consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1-800-267-8376 (appels du Canada) ou au 613-944-4000.

Il est possible de se procurer cette publication sous d'autres formes, sur demande.
This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

Les renseignements figurant dans la présente publication sont disponibles pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peuvent être copiés, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères et Commerce international Canada soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le Ministère ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme la présente brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères et Commerce international Canada s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, le Ministère est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la présente brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2009

No de cat. FR4-5/2009F ISBN 978-1-100-90498-6



TABLE DES MATIÈRES

Votre partenaire de voyage	2
En quoi consistent les services consulaires canadiens?	2
Les agents consulaires offrent les services suivants	3
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	4
Services consulaires d'urgence	5
Avant de partir	5
Informez-vous	5
Votre passeport canadien	6
Avez-vous besoin d'un visa?	9
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	10
Femmes qui voyagent seules	11
Voyager avec un conjoint du même sexe	11
Voyager aux États-Unis et au Mexique	11
Double citoyenneté	12
Voyageurs handicapés	14
Afin de protéger votre santé	14
Voyager en Europe	15
Assurance-maladie complémentaire	17
Autres assurances	19
Vous voyagez en voiture	20
Questions d'argent	20
Votre situation fiscale au Canada	20
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	20
Transport de matières dangereuses	21
Durant le voyage	21
Précautions à prendre	21
Lois et coutumes à l'étranger	22
Drogues illicites	22
Passeport perdu, volé ou endommagé	23
Crimes et châtements	24
Processus judiciaire	24
Exploitation sexuelle des enfants	25
Retour au pays	25
Taxe sur le transport aérien	25
Exemptions personnelles – Agence des services frontaliers du Canada	25
Renseignez-vous et déclarez	28
Souvenirs illégaux	28
Votre santé	29
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	30
Sources d'information	49

VOTRE PARTENAIRE DE VOYAGE

Dans un monde en évolution rapide, les Canadiens qui franchissent les frontières de leur pays sont confrontés à des défis plus nombreux que jamais. Il est essentiel que vous soyez informé des conditions de sécurité et de sûreté dans le monde afin de planifier votre voyage en conséquence, car, à l'étranger, vous êtes responsable de votre bien-être et de celui de vos proches.

Cela étant dit, nulle raison de vous inquiéter : nous sommes là pour vous aider. En effet, si vous rencontrez des difficultés, le personnel des services consulaires, votre partenaire de voyage, vous aidera à les surmonter. Notre mission consiste non seulement à trouver des solutions aux éventuels problèmes rencontrés par les Canadiens à l'étranger, mais également à prévenir ceux-ci avant qu'ils ne surviennent. Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos services et de les

adapter à mesure qu'évoluent les besoins des citoyens canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Si vous avez besoin d'assistance, il est important que vous sachiez comment l'obtenir et entrer en contact avec nous. Conçue dans cette optique, cette brochure indique quels services nous offrons et quels sont ceux que nous n'offrons pas. Elle contient également les coordonnées de tous les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et renferme de précieux conseils pour préparer son voyage de sorte que celui-ci soit le plus sûr et le plus agréable possible. Vous pouvez donc considérer ce livret comme votre passeport pour la destination « voyager en toute responsabilité ».

EN QUOI CONSISTENT LES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS?

Affaires étrangères et Commerce international Canada dispose d'un réseau d'environ 260 bureaux répartis dans 150 pays à travers le monde, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent, qui étudient ou qui vivent à l'étranger.



Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et lesquels nous n'offrons pas, mais également que vous compreniez que les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger n'offrent pas tous le même niveau de service. Des exemples de ces types de services sont donnés ci-dessous; toutefois, la liste n'est pas exhaustive. Le symbole \$ signifie que les services sont offerts moyennant des frais.

LES AGENTS CONSULAIRES OFFRENT LES SERVICES SUIVANTS :

SITUATIONS D'URGENCE

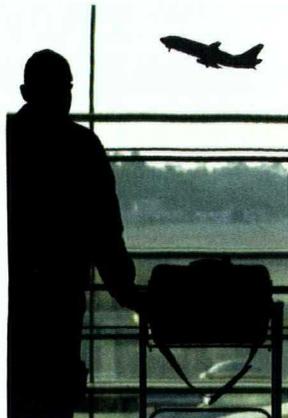
- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophe naturelle, à titre de dernier recours (\$).
- Aider en cas d'urgence médicale, en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si les soins dont vous avez absolument besoin ne sont pas offerts sur place (\$).
- Réconforter et aider les victimes de vol, d'agression sexuelle ou d'autres incidents violents.
- Apporter de l'aide, advenant le cas où une personne serait portée disparue et où un enfant serait enlevé et emmené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).
- Légaliser un document (\$).

AUTRES QUESTIONS

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (\$).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (\$).
- Vous accorder un prêt d'urgence (sous réserve de certaines règles rigoureuses et seulement à titre de dernier recours) (\$).
- Virer des fonds (\$).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.



- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou vous aider quant au rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent, ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

LES AGENTS CONSULAIRES N'OFFRENT PAS LES SERVICES SUIVANTS :

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.

- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

AUTRES QUESTIONS

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pension ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.
- Coordonner et payer les activités de recherche et de sauvetage pour repérer les personnes portées disparues.

SERVICES CONSULAIRES D'URGENCE

Les services consulaires d'urgence sont assurés jour et nuit, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau normales, votre appel sera automatiquement transféré à notre Centre des opérations d'urgence à Ottawa, où il y a en permanence un agent consulaire expérimenté, ou encore vous serez invité à laisser un message, afin que nous vous rappelions. Dans les deux cas, vous obtiendrez rapidement une réponse. Si vous laissez un message enregistré, assurez-vous d'être clair et de donner un numéro de téléphone complet ou une adresse complète afin que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa ou nous appeler à frais virés, en composant le **613-996-8885** (si ce service est offert dans le pays où vous vous trouvez).

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux du gouvernement australien ou du gouvernement britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et peut-être même ceux d'autres gouvernements étrangers, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

Consultez les pages 30 à 48 pour la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

AVANT DE PARTIR

INFORMEZ-VOUS

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre destination. Apprenez au moins quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre destination est reconnue comme étant dangereuse. Consultez notre site Web pour obtenir des conseils indispensables sur les voyages (voir l'encadré « Vous partez pour l'étranger? » à la page 9).

AVANT DE PARTIR, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE :

- trouver les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les avoir avec vous (voir page 30 ou consulter le site www.voyage.gc.ca/bureaux);
- remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (voir page 49).

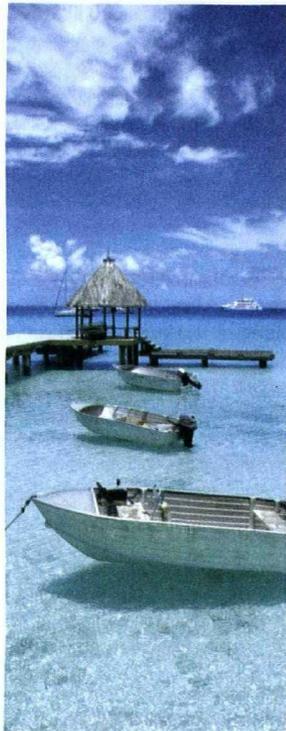
Consultez nos Avertissements officiels à l'adresse www.voyage.gc.ca afin de vous assurer que votre destination est sécuritaire. Votre assurance-voyage pourrait être nulle si un Avertissement est déjà en vigueur lors de la réservation du voyage.

VOTRE PASSEPORT CANADIEN

Le passeport canadien est la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement pour les Canadiens. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que celui de chacun des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport aux bureaux de Passeport Canada, dans les Centres Service Canada, dans les bureaux de Postes Canada ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Il est aussi possible de télécharger les formulaires à partir du site Web de Passeport Canada, à www.passeportcanada.gc.ca.

À CHACUN SON PASSEPORT

Tous les voyageurs canadiens, y compris les enfants, doivent avoir leur propre passeport. Cette mesure a pour but d'aider à protéger les enfants et à lutter contre les enlèvements, la prostitution et les migrations illégales. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant



au passeport de l'un de ses parents. Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Les voyageurs canadiens devraient planifier à l'avance et demander un passeport avant de réserver leur place sur un vol international. Dans le but d'éviter les délais pour obtenir votre passeport, assurez-vous que votre demande est complète. Le délai nécessaire au traitement des demandes peut varier selon le volume de demandes reçues et, dans certains cas, selon la complexité des vérifications habituelles et des contrôles de sécurité. Consultez le site Web de Passeport Canada pour connaître les délais de traitement les plus récents.

PRENEZ-EN BIEN SOIN!

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une copie à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou

un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples pourraient permettre de le remplacer plus rapidement.

DATE D'EXPIRATION

Un passeport canadien est généralement valide pour une période de cinq ans. Toutefois, un passeport délivré à un enfant de moins de trois ans n'est valide que pour trois ans. Avant de prendre des dispositions pour un voyage, vérifiez les dates d'expiration de votre passeport et de celui de chacun des membres de votre famille qui vous accompagne. Si le passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.



NOUVEAU SYSTÈME AMÉLIORÉ D'INSCRIPTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Pourquoi s'inscrire?

Pour que nous puissions communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence à l'étranger ou vous informer d'une urgence au Canada.

Qui devrait s'inscrire?

Tous les Canadiens qui voyagent ou qui habitent à l'étranger.

En quoi le nouveau système est-il différent?

Le système amélioré vous permet de mieux gérer vos renseignements personnels* et d'en effectuer la mise à jour en ligne.

Que faire si je me suis déjà inscrit?

Si vous avez fait votre inscription avant le **14 décembre 2008**, vous **DEVEZ vous réinscrire** pour recevoir les mises à jour concernant la sécurité.

Comment s'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire en ligne à :

www.voyage.gc.ca/inscription

ou auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

Pour de plus amples renseignements, composez le **1-800-267-6788** (au Canada et aux États-Unis) ou le **613-944-6788**.

** Les renseignements fournis sont confidentiels et utilisés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.*

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER?

Prévoyez tout, même les imprévus!

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur quelque 200 destinations étrangères.

Nos **Conseils aux voyageurs et Avertissements** offrent des renseignements sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres questions importantes en voyage.

Notre page **Enjeux internationaux** offre tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde, qui touchent les Canadiens présents dans les pays concernés.

Nos **Dernières nouvelles** vous signalent quotidiennement par courriel les changements apportés aux Conseils aux voyageurs et Avertissements, ainsi qu'aux Enjeux internationaux.

Nos **autres ressources en ligne** mettent l'accent sur diverses questions relatives au voyage, comme les documents essentiels, le transport, la citoyenneté et les urgences.

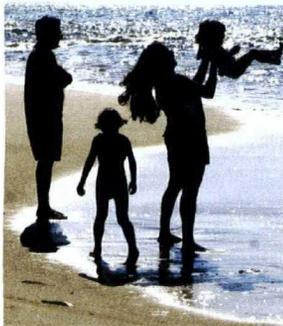
Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez notre site Web :

WWW.VOYAGE.GC.CA

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les catégories de visas les plus courantes sont le visa d'affaires, le visa de travail, le visa d'étudiant et le visa de tourisme. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de

l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (visitez notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**



Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour – vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous projetez de visiter un autre pays.

ENFANTS VOYAGEANT SEULS OU ACCOMPAGNÉS

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou avec un autre adulte, nous recommandons fortement qu'elle soit munie d'une lettre de consentement pour tout voyage à l'étranger. Ce document atteste que le parent qui a la garde légale de l'enfant, ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas, a ou ont autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, carte de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.).

Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Il est possible que les arrangements concernant la garde légale de vos enfants ne soient pas reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, votre enfant ou vous risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez, afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'un enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en appelant au **1-800-387-3124** (appels du Canada) ou au **613-943-1055**.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez notre fiche intitulée *Conseils pour voyager avec des enfants*, à la page 13.

FEMMES QUI VOYAGENT SEULES

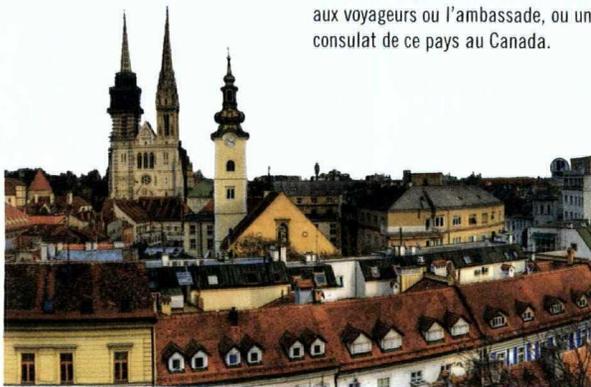
Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : Conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie* renferme une foule de renseignements destinés expressément aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Vous devez être muni d'un passeport canadien valide pour toutes les visites aux États-Unis et au Mexique. Depuis janvier 2007, les États-Unis imposent de nouvelles exigences d'entrée. Pour obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet, consultez le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada : www.asfc.gc.ca.

VOYAGER AVEC UN CONJOINT DU MÊME SEXE

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreuses juridictions, à l'exception de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne et de l'État du Massachusetts (aux États-Unis). Les unions civiles entre partenaires de même sexe sont plus souvent reconnues au Danemark, en France, en Islande et au Royaume-Uni, par exemple. Un couple formé de personnes du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un autre pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans ce pays. De plus, certains pays considèrent les activités homosexuelles comme des infractions criminelles, passibles d'une peine d'emprisonnement ou de la peine capitale. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, consultez nos Conseils aux voyageurs ou l'ambassade, ou un consulat de ce pays au Canada.



DOUBLE CITOYENNETÉ

La législation canadienne permet aux Canadiens de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne pourrait ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen; les autorités pourraient empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, surtout si vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays en question.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité. La double citoyenneté pourrait aussi causer des problèmes dans un troisième pays, advenant le cas où il y aurait confusion quant à la citoyenneté que vous auriez utilisée pour obtenir l'admission dans ce pays. Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter

aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Il est impossible d'utiliser un certificat de citoyenneté canadienne au lieu d'un passeport canadien pour voyager à l'étranger. **Un certificat de citoyenneté canadienne n'est pas un document de voyage.** Le passeport canadien est le seul document de voyage et la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement aux fins des voyages internationaux. Les citoyens canadiens qui reviennent au Canada et qui, au lieu du passeport canadien, présentent d'autres documents, comme un certificat de citoyenneté canadienne, un acte de naissance, un permis de conduire délivré par une province canadienne ou un passeport délivré par un autre pays, peuvent s'attendre à des délais ou se voir refuser l'accès à bord par les compagnies de transport.

Si vous avez des questions concernant la double citoyenneté, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consultez notre brochure intitulée *La double citoyenneté : ce que les voyageurs doivent savoir.*



CONSEILS POUR VOYAGER AVEC DES ENFANTS



- **N'oubliez pas que vous voyagerez au rythme de vos enfants** et non au vôtre.
- **Tous les enfants ont besoin d'un passeport canadien valide** et des documents d'identité à l'appui. Pour chaque pays de destination, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat s'il y a d'autres conditions d'entrée.
- **Il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement** pour chaque voyage à l'étranger. Il est conseillé de la faire certifier ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle afin que sa validité ne soit pas mise en doute. Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/lettre.
- **Demandez conseil à un avocat** si la garde légale de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Pour en savoir plus, consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents.*
- **Assurez-vous que votre enfant ait sur lui un document permettant de l'identifier** au cas où vous seriez séparés.
- **Certaines compagnies aériennes peuvent escorter votre enfant et veiller sur lui s'il voyage seul**, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée. Les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
- **Au cours des voyages en avion, les bébés devraient être assis dans un siège de sécurité homologué.** Le recours à un biberon, à une suce ou à l'allaitement maternel aidera à rassurer l'enfant et à équilibrer la pression dans ses oreilles.
- **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leur usage.

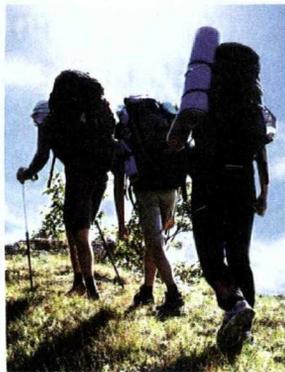
Pour en savoir davantage, consultez www.voyage.gc.ca/enfant.

VOYAGEURS HANDICAPÉS

Il est possible que certains pays n'offrent pas d'installations ou d'accès aux personnes ayant une mobilité réduite, ou encore, qu'ils n'aient aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malvoyants, des malentendants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Pour obtenir des renseignements sur des questions comme les services gouvernementaux offerts aux voyageurs handicapés à l'étranger, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et les voyages avec un animal d'assistance, consultez la section « Foire aux questions » de notre site Web.

AFIN DE PROTÉGER VOTRE SANTÉ RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'Agence de la santé publique du Canada vous recommande vivement, lorsque vous planifiez un voyage, d'obtenir des conseils médicaux éclairés avant votre départ. Adressez-vous à une clinique de médecine des voyages ou à votre médecin, au moins **six semaines avant votre départ**, afin d'obtenir une évaluation de santé. Votre médecin évaluera vos besoins pour déterminer quels vaccins et quels traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions vous pouvez prendre en voyage pour éviter d'être malade. N'oubliez pas que certains vaccins et certains médicaments préventifs peuvent prendre un mois ou deux avant de faire effet.



VACCINS, MÉDICAMENTS PRÉVENTIFS ET MESURES DE PROTECTION

Pendant un voyage à l'étranger, vous pourriez être exposé à des maladies infectieuses peu courantes au Canada. Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et votre itinéraire, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques auxquels vous serez exposé et vous indiquer si vous avez besoin de vaccins spéciaux et de médicaments préventifs (p. ex. : contre le paludisme) et vous renseigner sur les mesures de protection que vous devriez prendre. Vérifiez si vous êtes à jour pour ce qui est des vaccins courants (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, il est possible que les voyageurs soient tenus de présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande), de même que la Norvège, l'Islande et la Suisse, constituent l'espace Schengen, dont l'objectif est l'adoption de règles communes à l'égard des visas, des droits d'asile et des contrôles aux frontières extérieures.

La plupart des contrôles frontaliers terrestres des neuf pays qui ont commencé à appliquer l'Accord de Schengen en 2004 ont été abolis en décembre 2007; ces pays sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Pour ce qui est des déplacements entre ces pays et tous les autres États membres de l'espace Schengen, les contrôles relatifs à l'embarquement dans les ports et les aéroports ont été abolis en mars 2008. La Bulgarie, la Roumanie et Chypre devraient également appliquer sans réserve l'Accord de Schengen d'ici 2011. La Suisse a éliminé les contrôles effectués aux frontières terrestres communes avec celles des autres États membres de l'espace Schengen en décembre 2008. Les contrôles effectués dans les ports et les aéroports ont été éliminés en mars 2009.

Au sein de l'espace Schengen, les voyageurs canadiens n'ont pas besoin de visa pour les courts séjours (jusqu'à 90 jours), mais certains pays exigent qu'ils s'enregistrent auprès des autorités locales dans les trois jours ouvrables suivant leur arrivée. De plus, au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire estampiller son passeport. L'absence de timbre apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités ailleurs dans l'espace Schengen.

Avant de partir du Canada, il importe de vérifier, auprès de l'ambassade ou du haut-commissariat de chacun des pays à visiter, les dernières conditions d'entrée en vigueur. Consultez nos Conseils aux voyageurs pour obtenir des renseignements sur chacun des pays.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Pour de plus amples renseignements

à ce sujet, consultez la section « Infosanté à l'intention des voyageurs » de l'Agence de la santé publique du Canada, à www.santevoyage.gc.ca.

CONSEILS POUR LA SAISON DES OURAGANS



La saison des ouragans s'étend du début juin à la fin novembre. Le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles et la côte Est et la côte du golfe des États-Unis sont les régions les plus menacées. Si vous prévoyez de voyager durant la saison des ouragans, nous vous encourageons à prendre les mesures suivantes :

- **Consultez notre page Avertissements (www.voyage.gc.ca)** pour vérifier s'il est risqué de se rendre dans le pays qui vous intéresse.
- **Confirmez vos dispositions de voyage** avant le départ et vérifiez si votre assurance-voyage permet les annulations ou les interruptions de voyage en cas d'ouragan.
- **Remettez à votre famille ou à des amis au Canada des renseignements détaillés sur votre voyage**, y compris le nom de l'organisateur de voyages, les détails sur les vols que vous prendrez, le nom de l'hôtel, son emplacement, le numéro de la chambre et le numéro de téléphone.
- **Remplissez soigneusement la page 4 de votre passeport** et laissez des copies de tous vos documents de voyage à quelqu'un au Canada.
- **Inscrivez-vous auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires** dans le pays que vous comptez visiter (voir la page 8).
- **Suivez de près les bulletins de nouvelles locales et les bulletins météorologiques**, suivez les conseils des autorités locales et des organisateurs de voyages, et prenez en note les coordonnées du bureau du gouvernement du Canada le plus près.
- **Consultez les prévisions météorologiques à jour** pour la région, que diffuse le National Hurricane Center (www.nhc.noaa.gov).
- **Visitez le site Web du Centre canadien de prévisions d'ouragan (www.atl.ec.gc.ca/weather/hurricane)** pour obtenir des conseils sur la préparation par rapport aux ouragans.
- **Ayez avec vous les coordonnées de notre Centre des opérations d'urgence** (voir la page 49).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique « Avant de partir » de notre site Web (www.voyage.gc.ca).

SIDA

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Si tel est le cas dans le pays où vous allez, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

MÉDICAMENTS

Si vous prenez des médicaments, assurez-vous d'en emporter plus qu'il ne vous en faut, au cas où votre absence se prolongerait plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement, au besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans le même contenant. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez vos médicaments dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne peuvent y être obtenus

que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin, précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie comme le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé à l'étranger. Les frais engagés pour des soins de santé à l'étranger peuvent être élevés et, au mieux, votre assurance n'en couvrira qu'une partie. Il vous incombe de souscrire une assurance-maladie complémentaire pour la durée de votre voyage, dont vous devez bien comprendre les clauses.



UN BON DÉPART

Le gouvernement du Canada a publié une nouvelle publication, intitulée *Un bon départ*, afin d'aider les voyageurs à préserver leur santé pendant un séjour à l'étranger. Vous y trouverez des renseignements importants qui vous aideront à comprendre les risques sanitaires liés aux voyages, à prendre des mesures préventives avant, pendant et après un séjour à l'étranger, à faire face à une urgence sanitaire à l'étranger et à obtenir des services consulaires dans une telle situation.

Vous pouvez obtenir cette brochure en composant le 1-800-267-8376 (depuis le Canada) ou le 613-944-4000, ou la télécharger depuis : www.voyage.gc.ca.



Les titulaires de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou qu'elle sera en soi suffisante. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance-voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos préparatifs de voyage avec la carte offrant cette assurance. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

VÉRIFIEZ BIEN SI VOTRE POLICE :

- comprend l'accès à un numéro d'urgence auquel vous pouvez appeler, jour et nuit, à partir de n'importe où dans le monde si

vous êtes en difficulté. Vérifiez aussi si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si l'effectif compte des infirmiers ou des médecins;

- comprend les visites du médecin et les médicaments d'ordonnance;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger;
- paie les frais sur-le-champ et effectue les avances de fonds nécessaires à l'étranger, de façon à ce que vous ne vous retrouviez pas sans le sou;
- paie le transport d'urgence, comme le service ambulancier;
- prévoit l'évacuation médicale vers le Canada ou vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés;

- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation;
- couvre les maladies et affections préexistantes (veillez à obtenir une confirmation écrite de votre couverture);
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes, au besoin;
- paie pour la préparation et le rapatriement de votre dépouille au Canada si vous décédez pendant un séjour à l'étranger;
- couvre les soins dentaires d'urgence;
- n'exclut aucun pays ou aucune région où vous avez l'intention de voyager.

Gardez avec vous toute la documentation sur vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Il n'y a rien de plus frustrant que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours présenter les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Conservez toutefois dans vos dossiers une copie des documents que vous avez présentés à votre assureur.

SÉJOUR PROLONGÉ À L'ÉTRANGER

Votre régime d'assurance-maladie provincial ou territorial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province ou du territoire au-delà d'une certaine période. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent souscrire une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique au titulaire de la police et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes d'assurance ainsi offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence ainsi que la protection relative aux risques de guerre. Bon nombre d'assureurs ont modifié les conditions générales relatives à la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre assureur ce qui en est.

AUTRES ASSURANCES

Vous pouvez également souscrire une assurance-voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage, et/ou une protection en cas de perte des bagages. Vous pouvez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

VOUS VOYAGEZ EN VOITURE

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détetu par la police, même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Il se peut que vous ayez besoin d'un permis de conduire international, voire d'une assurance-automobile complémentaire, pour conduire à l'étranger. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez les Conseils aux voyageurs ou l'Association canadienne des automobilistes.

QUESTIONS D'ARGENT

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens sont rarement acceptés à l'étranger. Avant de quitter le Canada, informez-vous auprès d'une banque ou d'un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.

Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'en importer la monnaie. Il est possible qu'il y ait des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans un pays donné ou que vous pouvez en sortir. Veuillez vous renseigner auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada, sur les règles régissant la devise de ce pays.

Sachez que votre carte de débit (carte de guichet automatique) ou votre carte de crédit ne sera peut-être pas

acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique (bancaire) offerts dans d'autres pays.

Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires, au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

VOTRE SITUATION FISCALE AU CANADA

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes généralement considéré comme un « résident de fait » à des fins fiscales. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu; vous devriez par conséquent vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), avant votre départ, afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).

SOYEZ EN RÉGLE AVEC LES DOUANES CANADIENNES

Avant de partir pour l'étranger muni d'objets de valeur, vous pouvez prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses dans leurs bagages à main, leurs bagages enregistrés ou sur eux-mêmes, à bord d'un aéronef. N'oubliez pas qu'il est interdit de transporter des liquides, des gels ou des aérosols dans les bagages à main. Les seuls produits autorisés sont les produits médicaux et les accessoires d'hygiène, ainsi que les boissons alcoolisées (dans leur emballage commercial). Le format des contenants de ces produits ne doit pas dépasser 100 ml; de plus, les contenants doivent tenir dans un seul sac en plastique réutilisable transparent, à fermeture par pression et glissière, bien scellé, d'une capacité maximale d'un litre. Consultez le site Web de votre transporteur aérien ou celui de Transports Canada (www.tc.gc.ca/air) pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas emporter avec vous.

DURANT LE VOYAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

À l'étranger, appliquez les mêmes règles qu'au Canada, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans certains pays, ils sont particulièrement ciblés. Évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne laissez jamais de boissons sans surveillance lorsque vous êtes dans un bar ou dans une boîte de nuit. N'acceptez ni consommation ni nourriture offerte par un inconnu; il est possible que ces boissons ou ces aliments contiennent de la drogue, ce qui pourrait vous exposer au risque d'être victime d'agression sexuelle ou de vol qualifié. Ne faites pas monter d'autostoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez jamais une frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer.



Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais la frontière avec quoi que ce soit, pas même une enveloppe, appartenant à quelqu'un d'autre.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux en public. Utilisez une ceinture porte-billets ou une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de fil promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance**, sinon, vous risquez de ne plus avoir de pièces d'identité ou de fonds en cas de vol ou de perte.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

LOIS ET COUTUMES À L'ÉTRANGER

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, familiarisez-vous avec son mode de vie et respectez ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation

économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.

Soyez particulièrement respectueux à l'égard des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Bien souvent, leur accès est interdit aux étrangers ou est réservé aux adeptes de la religion concernée. Si vous voulez photographier des articles religieux, des lieux de culte ou des habitants du pays, vous devriez d'abord demander la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles, comme des raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil, voire d'être pris pour un espion.

DROGUES ILLICITES

Même s'il est facile de se procurer des drogues à usage récréatif dans certains pays, leur achat, leur consommation, leur importation et leur exportation sont interdites pratiquement partout. L'achat ou la consommation de ces drogues,

PASSEPORT PERDU, VOLÉ OU ENDOMMAGÉ

Si votre passeport est perdu ou volé à l'étranger, vous devez immédiatement signaler l'incident au service de police local, ainsi qu'au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex. : un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), une pièce d'identité à l'appui, fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPTC 203 (Déclaration concernant un passeport ou autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible).

Si vous retrouvez le passeport signalé comme perdu ou volé, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou, si vous êtes à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Ne tentez pas d'utiliser le document pour voyager, car vous rencontrerez des difficultés.

Vous pourriez subir d'importants retards aux points de contrôle des passeports si votre passeport est endommagé de quelque manière. Les transporteurs aériens pourraient notamment vous refuser l'accès à bord de leurs appareils. Afin d'éviter des incidents de la sorte, Passeport Canada recommande aux personnes ayant un passeport endommagé d'en demander un nouveau.



même s'il s'agit d'une pratique courante dans un pays donné, peut donner lieu à des accusations au criminel, à de lourdes amendes et à de longues peines d'emprisonnement. Si vous enfreignez la loi dans un autre pays, vous êtes assujéti au système judiciaire de ce dernier.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un autostoppeur

ni comme autostoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Ne franchissez jamais les frontières avec un colis appartenant à un tiers. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

CRIMES ET CHÂTIMENTS

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Les Canadiens peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour certains gestes commis contre des lieux et des biens culturels de grande importance à l'extérieur du Canada. En plus des lois étrangères qui protègent le patrimoine culturel, la législation canadienne interdit désormais l'exportation illicite de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés au Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, rendez-vous à www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage.

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens en poste à l'étranger peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences et l'expérience nécessaires, prévenir votre famille et vos amis, et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays**. Ils ne disposent cependant d'aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.



PROCESSUS JUDICIAIRE

Ne tenez jamais pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Si vous êtes accusé d'un crime, vous risquez d'être détenu pendant une période indéfinie, sans avoir la possibilité d'être libéré sous caution en attendant le verdict. Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de religion, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par exemple, il y a souvent présomption de culpabilité par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle au même titre que n'importe quel participant.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. S'il vous est impossible de le faire vous-même, demandez à un tiers de le faire pour vous.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Il est illégal d'avoir des relations sexuelles avec des enfants, tant au Canada qu'à l'étranger. La plupart des pays étrangers appliquent rigoureusement les lois nationales pour enrayer l'exploitation sexuelle de leurs enfants par des visiteurs étrangers. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis de tels actes, ici ou à l'étranger, peuvent être accusés au titre du *Code criminel* du Canada (<http://lois.justice.gc.ca>). Toute condamnation pour ce type d'infraction entraîne une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la publication intitulée *Tourisme sexuel impliquant les enfants : c'est un crime* disponible sur notre site web.

RETOUR AU PAYS

TAXE SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour acquitter ces frais. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Conseils aux voyageurs » de notre site Web.

EXEMPTIONS PERSONNELLES – AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Après toute absence du Canada de 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 50 \$CAN. Il s'agit de l'exemption personnelle octroyée à tout voyageur. Celle-ci n'inclut cependant pas les produits du tabac et les boissons alcoolisées. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pouvez pas vous prévaloir de cette exemption. **Vous devez, dans ce cas, payer tous les droits sur toutes les marchandises que vous apportez.**

Après toute absence du Canada de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et taxes, des marchandises d'une valeur totale de 400 \$CAN. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Elles peuvent comprendre des boissons alcoolisées et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 l (52 oz) de vin, ou un total de 1,14 l (40 oz) de vin et de spiritueux, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 ml (12 oz) de bière ou d'ale (à concurrence de 8,5 l). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent aux boissons alcoolisées. Pour ce qui est des produits du tabac, vous pouvez rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué si vous êtes âgé de 18 ans ou plus.

Après toute absence du Canada de sept jours ou plus, vous pouvez

rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 750 \$CAN. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcoolisées et des produits du tabac (voir ci-dessus). **Seuls les produits du tabac et les boissons alcoolisées doivent obligatoirement vous accompagner au moment de votre arrivée.** Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous avez été absent, ne comptez pas la date de votre départ du Canada, mais incluez celle de votre retour.

Si vous incluez des produits du tabac dans votre exemption personnelle, vous devrez payer un droit spécial sur ces produits, sauf s'ils portent la mention « Canada Duty Paid – Droit acquitté ». Les lois canadiennes limitent aussi la quantité des produits du tabac qui peuvent être importés (ou possédés) par un individu à des fins personnelles si le produit du tabac n'est pas emballé et estampillé, « Canada



CONSIGNES SUR LA DROGUE ET LES MÉDICAMENTS EN VOYAGE



Pour profiter au maximum de vos voyages et éviter tout problème touchant la drogue ou les médicaments à l'étranger, suivez les consignes suivantes :

- **Assurez-vous que les médicaments que vous prenez sur ordonnance sont autorisés** dans les pays où vous comptez vous rendre. Conservez-les dans leurs emballages d'origine, dûment étiquetés, et ayez une note de votre médecin expliquant les raisons de votre ordonnance. Si vous utilisez des seringues, vous devez avoir un certificat médical justificatif.
- **Préparez vos bagages vous-même.** Ne les laissez jamais sans surveillance.
- **Gardez à l'œil les sacs à dos, jouets et peluches de vos enfants.** Quelqu'un pourrait y glisser de la drogue à votre insu.
- **Choisissez avec soin vos compagnons de voyage.** Ne traversez jamais une frontière avec un autostoppeur ou en tant qu'autostoppeur. Si vos compagnons transportent, consomment ou vendent des drogues illicites, vous pourriez être reconnu coupable par association.
- **Renseignez-vous sur les endroits à éviter** en vous adressant aux autorités locales, à un agent de voyages ou au personnel de votre hôtel. Vous pourriez vous trouver rapidement au mauvais endroit, au mauvais moment. Ayez toujours sur vous un plan de ville récent.

MAIS ATTENTION...

- **Ne vous laissez pas convaincre de passer clandestinement des stupéfiants** en échange de vacances gratuites ou pour de l'argent. De nombreux Canadiens purgent des peines de prison à l'étranger pour des délits de cette nature – souvent dans des conditions déplorables. Dans certains pays, le trafic de stupéfiants est passible de la peine de mort.
- **Ne transportez en aucun cas des colis, cadeaux ou bagages** qui ne vous appartiennent pas pour franchir une frontière ou passer les douanes.
- **Ne vous laissez pas tenter par la drogue.** Dans bien des pays, on peut se procurer facilement des drogues et on les consomme ouvertement, mais il n'en demeure pas moins que les drogues *sont* dangereuses et illicites. Ne risquez pas de vous abîmer la santé et de compromettre votre avenir.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter la section « Drogue et médicaments » de notre site Web, à www.voyage.gc.ca/drogues.

Duty Paid – Droit acquitté » (conformément à la Loi sur l'accise, 2001). La limite en vigueur est de cinq unités de produits du tabac. Une unité de produits du tabac est composée de 200 cigarettes; 50 cigares; 200 g (7 oz) de tabac fabriqué ou de 200 bâtonnets de tabac.

Si vous avez des questions sur les marchandises que vous avez le droit de rapporter au Canada, communiquez avec le Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (voir page 49).

RENSEIGNEZ-VOUS ET DÉCLAREZ

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où ils vous seraient demandés.



La brochure intitulée *Je déclare*, publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins de un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada*. Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'ASFC.

SOUVENIRS ILLÉGAUX

Il est illégal d'importer certains produits au Canada. Si vous prévoyez rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec de la peau ou des plumes d'animal, veuillez demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au préalable – vous pourriez ainsi vous

éviter bien des ennuis. Pour avoir des renseignements à jour et précis sur les règles d'importation, consultez le Système automatisé de référence à l'importation (SARI) de l'ACIA à <http://airs-sari.inspection.gc.ca>.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, communiquez avec le Centre des armes à feu Canada.

Vous pouvez consulter une liste des produits interdits au Canada pour cause de risque pour la sécurité sur le site Web de Santé Canada, sous la rubrique « Sécurité des produits de consommation ».

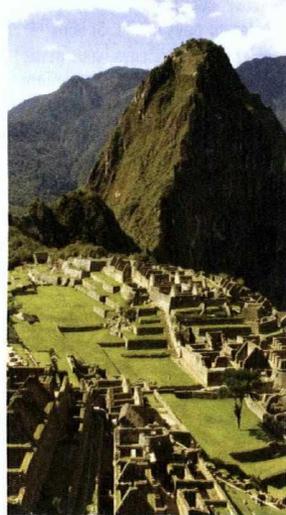
Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Une infraction à cette Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle pourraient s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour de plus amples

renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

VOTRE SANTÉ

Si vous êtes mal en point ou si vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger; indiquez-lui aussi dans quel pays vous avez séjourné. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin au retour et décrivez-lui votre itinéraire ainsi que le traitement que vous avez reçu.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire. Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif de pays et de l'indicatif régional ou de l'indicatif de ville (entre parenthèses). Vous devez composer ces indicatifs si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devez dans certains cas composer un autre indicatif régional (ou un autre indicatif de ville); vous devez aussi composer le code local pour les appels à l'étranger, avant l'indicatif de pays et l'indicatif régional (ou l'indicatif de ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif de pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de faire le « 1 » avant l'indicatif régional. Si vous ne parvenez pas

à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les indicatifs auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, il est possible que ce numéro ne fonctionne pas si l'appel est fait par l'entremise de certains fournisseurs locaux de services téléphoniques, ou à partir d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il peut aussi s'avérer nécessaire d'utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Il est également possible que des frais soient exigés pour les appels effectués à l'international.

Les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ne sont pas tous ouverts les mêmes jours ni aux mêmes heures. Communiquez avec le bureau concerné pour connaître ses heures d'ouverture. Si vous n'arrivez pas à joindre ce bureau **dans une situation d'urgence** ou en dehors des heures ouvrables, téléphonez au **613-996-8885** (les appels à frais virés sont acceptés) ou appelez au numéro sans frais du pays concerné (s'il figure ci-dessous) pour joindre le Centre des opérations d'urgence à Ottawa.

Dans la liste qui suit, le symbole  signifie qu'un bureau du gouvernement du Canada offre des services de passeport.

Le Canada a conclu des ententes avec plusieurs pays, afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui figurent dans la liste qui suit peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postales, à l'adresse www.voyage.gc.ca.

ÅÇORES

Voir Portugal, Ponta Delgada

AFGHANISTAN

Tél. : 93 (0) 799 742 800

Courriel : kabul@international.gc.ca

Internet : www.afghanistan.gc.ca

AFRIQUE DU SUD

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Courriel : vnaidu@digitot.com

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Courriel : jobrg@international.gc.ca

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Courriel : cptwn@international.gc.ca

Pretoria 

Tél. : 27 (12) 422-3000

Courriel : pret@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Afrique

du Sud : 0800-992-773

Internet : www.afriquedusud.gc.ca

ALBANIE

Tél. : 355 (4) 225 7274, 225 7275

Courriel : canadalb@canada.gov.al

ALGÉRIE



Tél. : 213 (0) 770-083-000

Courriel : alger@international.gc.ca

Internet : www.algerie.gc.ca

ALLEMAGNE

Berlin 

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Courriel : brlin-cs@international.gc.ca

Düsseldorf 

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Courriel : ddorf@international.gc.ca

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Courriel : hmbrg@international.gc.ca

Munich 

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Courriel : munic@international.gc.ca

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 22 39 67 8

Courriel : stuttgart@canada.de

Internet : www.allemanne.gc.ca

ANDORRE

Voir Espagne, Madrid

ANGOLA

Tél. : 244 (222) 448-371, -377, -366

Courriel : consul.can@angonet.org

ANGUILLA

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1-800-387-3124

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1-800-387-3124

ARABIE SAOUDITE***Djeddah***

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434

Courriel : canada.consulate.jeddah@nazergruop.com

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288

Courriel : ryadh@international.gc.ca

Internet : www.arabiesaoudite.gc.ca

ARGENTINE

Tél. : 54 (11) 4808-1000

Courriel : bairs-cs@international.gc.ca

Internet : www.argentine.gc.ca

ARMÉNIE

Tél. : 374 (10) 56-79-90

Courriel : concda@gmail.com

ARUBA

Voir Pays-Bas

AUSTRALIE***Canberra***

Tél. : 61 (2) 6270-4000

Courriel : cnbra@international.gc.ca

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000

Courriel : sydney@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en

Australie : 0011-800-2326-6831

Internet : www.australie.gc.ca

AUTRICHE

Tél. : 43 (1) 531-38-3000

Numéro sans frais :

00-800-2326-6831

Courriel : vienn-cs@international.gc.ca

Internet : www.autriche.gc.ca

AZERBAÏDJAN

Voir Turquie, Ankara

BAHAMAS

Tél. : (242) 393-2123, -2124

Numéro sans frais : 1-881-949-9993

Courriel : cdncon@batelnet.bs

BAHREÏN

Tél. : (973) 17 536270

Numéro sans frais : 800-00-732

Courriel : canadabh@batelco.com.bh

BANGLADESH

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

Courriel : dhaka@international.gc.ca

Internet : www.bangladesh.gc.ca

BARBADE

Tél. : (246) 429-3550

Numéro sans frais : 1-800-387-3124

Courriel : bdgtn@international.gc.ca

Internet : www.barbade.gc.ca

BÉLARUS

Voir Pologne

BELGIQUE***Anvers (Antwerpen)***

Tél. : 32 (3) 220-0211

Bruxelles

Tél. : 32 (2) 741-0611

Courriel : bru@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en

Belgique : 00-800-2326-6831

Internet : www.belgique.gc.ca

BELIZE

Tél. : 501 223-1060

Courriel : cdncon.bze@btl.net

BÉNIN

Tél. : 229 21-30-24-79

Courriel :alcona_ade@yahoo.fr

BERMUDES

Tél. : 441 292-2917

Numéro sans frais : 1-800-387-3124

BHOUTAN

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615

Courriel : canada@druknet.bt

BIRMANIE

Tél. : 95 (1) 251-810

Courriel :

austembassy.rangoon@dfat.gov.au

Internet : www.burma.embassy.gov.au

(anglais seulement)

BOLIVIE

Tél. : 591 (2) 241-5141

Courriel : lapaz@international.gc.ca

BOINAIRE

Voir Pays-Bas

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Tél. : 387 (33) 222-033

Courriel : sjevo@international.gc.ca

BOTSWANA

Tél. : 267 390-4411

Courriel : canada.consul@info.bw

BRÉSIL***Belo Horizonte***

Tél. : 55 (31) 3047-1225

Courriel : consul.belo@canada.org.br

Brasilia

Tél. : 55 (61) 3424-5400

Courriel : brsla@international.gc.ca

Rio de Janeiro

Tél. : 55 (21) 2543-3004

Courriel : rio@international.gc.ca

São Paulo

Tél. : 55 (11) 5509-4321

Courriel : spalo@international.gc.ca

Numéro sans frais partout au Brésil :

0-800-891-6614

Internet : www.bresil.gc.ca

BRUNÉI DARUSSALAM

Tél. : 673 (2) 22-00-43

Courriel : bsbgn@international.gc.ca

Internet : www.brunei.gc.ca

BULGARIE

Tél. : 359 (2) 969-9710

Courriel : consular@canada-bg.org

BURKINA FASO

Tél. : 226 50-31-18-94

Courriel : ouaga@international.gc.ca

Internet : www.burkinafaso.gc.ca

BURUNDI

Tél. : 257 22 24-58-98

Courriel :

bujumbura@canadaconsulate.ca

CAÏMANS (ÎLES)

Tél. : (345) 949-9400

Numéro sans frais : 1-800-276-2989

Courriel : cdncon.cayman@candw.ky

CAMBODGE

Tél. : 855 (23) 213 470

Courriel : australian.embassy.

cambodia@dfat.gov.au

Internet :

www.cambodia.embassy.gov.au

(anglais seulement)

CAMEROUN***Douala***

Tél. : 237 3343-2934

Courriel : consulatdouala@propme.com

Yaoundé 🇨🇲

Tél. : 237 2223-2311
Courriel : yunde@international.gc.ca
Internet : www.cameroun.gc.ca

CAP-VERT

Voir Sénégal

CHILI**Antofagasta**

Tél. : 56 (55) 24-7652
Courriel : honcon.canada.antofagasta@gmail.com

Concepción

Tél. : 56 (41) 236-9705
Courriel : honcon.canada.concepcion@gmail.com

Santiago 🇨🇱

Tél. : 56 (2) 652-3800
Courriel : stago@international.gc.ca
Internet : www.chili.gc.ca

CHINE**Beijing** 🇨🇳

Tél. : 86 (10) 5139-4000
Courriel : beijing.consular@international.gc.ca
Internet : www.beijing.gc.ca

Chongqing

Tél. : 86 (23) 6373-8007
Courriel : chonq@international.gc.ca
Internet : www.chongqing.gc.ca

Guangzhou 🇨🇳

Tél. : 86 (20) 8666-0569
Courriel : ganzu.consular-consulaire@international.gc.ca
Internet : www.guangzhou.gc.ca

Hong Kong 🇭🇰

Tél. : 85 (2) 3719-4700
Courriel : hkong-cs@international.gc.ca
Internet : www.hongkong.gc.ca

Shanghai 🇨🇳

Tél. : 86 (21) 6279-8400
Courriel : shngi@international.gc.ca
Internet : www.shanghai.gc.ca

CHYPRE

Tél. : 357 (2) 2775-508
Numéro sans frais : 8009-6082
Courriel : info@consulcanada.com.cy

CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Tél. : 972 (2) 297-8430
Numéro sans frais partout en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : 014-800-2326-6831
Courriel : rmlah@international.gc.ca
Internet : www.cisjordanietgaza.gc.ca

COLOMBIE**Bogotá** 🇨🇴

Tél. : 57 (1) 657-9800
Courriel : bgota@international.gc.ca

Cartagena

Tél. : 57 (5) 665-5838
Courriel : honcartagena@enred.com
Numéro sans frais partout en Colombie : 01-800-919-0057
Internet : www.colombie.gc.ca

COMORES

Voir Tanzanie

CONGO (BRAZZAVILLE)

Voir Congo (Kinshasa)

CONGO (KINSHASA) 🇨🇳

Tél. : 243 898-950-310, -311, -312
Courriel : kinshasa@international.gc.ca
Internet : www.congo.gc.ca

COOK (ÎLES)

Voir Nouvelle-Zélande

CORÉE

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

CORÉE DU NORD*

Tél. : 850 2-381-7908
Courriel : ambassaden.pyongyang@foreign.ministry.se
Internet : www.sweden.gov.se/sb/d/4189/l/en/pd/4189/e/3647

* L'ambassade de Suède offre des services consulaires aux Canadiens en Corée du Nord.

CORÉE DU SUD**Busan**

Tél. : 82 (51) 204-5581

Séoul 🇰🇷

Tél. : 82 (2) 3783-6000
Courriel : seoul@international.gc.ca
Numéros sans frais partout en Corée du Sud : 001-800-2326-6831; 008-800-2326-6831; 002-800-2326-6831
Internet : www.coree.gc.ca

COSTA RICA

Tél. : 506 2242-4400
Numéro sans frais : 0-800-015-1161
Courriel : sjcra@international.gc.ca
Internet : www.costarica.gc.ca

CÔTE D'IVOIRE 🇨🇮

Tél. : 225 20-30-07-00
Courriel : abdjn@international.gc.ca
Internet : www.abidjan.gc.ca

CROATIE 🇭🇷

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211
Courriel : zagrb@international.gc.ca
Internet : www.croatie.gc.ca

CUBA**Guardalavaca**

Tél. : 53 (24) 430-320
Courriel : honcongvac@canada.com

La Havane 🇨🇺

Tél. : 53 (7) 204 2516
Courriel : havan-cs@international.gc.ca

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078
Courriel : honconvdero@canada.com
Internet : www.cuba.gc.ca

CURACAO

Tél. : 599 (9) 466-1115, -1121

DANEMARK**Copenhague** 🇩🇰

Tél. : 45 33 48 32 00
Courriel : copen@international.gc.ca

Nuuk (Groenland)

Tél. : 299 31-16-47, 34-34-30
Courriel : lpdanielsen@airgreenland.gl
Internet : www.danemark.gc.ca

DIJBOUTI

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50
Courriel : georgalis@intnet.dj

DOMINIQUE

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-888-949-9993

ÉGYPTE 🇪🇬

Tél. : 20 (2) 2791-8700
Courriel : cairo-cs@international.gc.ca
Internet : www.egypte.gc.ca

ÉMIRATS ARABES UNIS**Abou Dhabi**

Tél. : 971 (2) 694-0300
Courriel : abdbi@international.gc.ca

Dubai 🇦🇪

Tél. : 971 (4) 314-5555
Courriel : dubai@international.gc.ca
Numéro sans frais partout aux Émirats :
800-014-0145
Internet : www.eau.gc.ca

ÉQUATEUR**Guayaquil**

Tél. : 593 (4) 229-6837
Courriel : consulc1@nobis.com
Quito 🇪🇶
Tél. : 593 (2) 245-5499
Courriel : quito@international.gc.ca
Internet : www.equateur.gc.ca

ÉRYTHRÉE

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40
Courriel : mkccal@yahoo.com

ESPAGNE**Barcelone**

Tél. : 34 (93) 412-7236
Courriel : bcncn@sefes.es

Madrid 🇪🇸

Tél. : 34 (91) 423-3250
Courriel : mdrd@international.gc.ca

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346
Courriel : cancon@microcad.es
Numéro sans frais partout en
Espagne : 00-800-2326-6831
Internet : www.espagne.gc.ca

ESTONIE

Tél. : 372 627 3310, -3311
Courriel : tallinn@canada.ee
Internet : www.estonie.gc.ca

ÉTATS ASSOCIÉS DES ANTILLES

Voie Barbade

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Atlanta**

Tél. : (404) 532-2000
Courriel : atnta@international.gc.ca
Internet : www.atlanta.gc.ca

Boston

Tél. : (617) 262-3760
Courriel : bostn@international.gc.ca
Internet : www.boston.gc.ca

Buffalo

Tél. : (716) 858-9500
Courriel : bfalo@international.gc.ca
Internet : www.buffalo.gc.ca

Chicago

Tél. : (312) 616-1860
Courriel : chcgo@international.gc.ca
Internet : www.chicago.gc.ca

Dallas

Tél. : (214) 922-9806
Courriel : dalas@international.gc.ca
Internet : www.dallas.gc.ca

Denver

Tél. : (303) 626-0640
Courriel : denvr-g@international.gc.ca
Internet : www.denver.gc.ca

Detroit

Tél. : (313) 446-4747
Courriel : dtrot@international.gc.ca
Internet : www.detroit.gc.ca

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : (808) 529-8120

Los Angeles

Tél. : (213) 346-2700
Courriel : lngls@international.gc.ca
Internet : www.losangeles.gc.ca

Miami

Tél. : (305) 579-1600
Courriel : miami@international.gc.ca
Internet : www.miami.gc.ca

Minneapolis

Tél. : (612) 333-4641
Courriel : mnpls@international.gc.ca
Internet : www.minneapolis.gc.ca

New York

Tél. : (212) 596-1628
Courriel : cngny@international.gc.ca
Internet : www.newyork.gc.ca

Puerto Rico

Tél. : (787) 759-6629
Numéro sans frais : 1-888-772-6448

San Francisco

Tél. : (415) 834-3180
Courriel : sfran@international.gc.ca
Internet : www.sanfrancisco.gc.ca

Seattle

Tél. : (206) 443-1777
Courriel : seatl@international.gc.ca
Internet : www.seattle.gc.ca

Washington

Tél. : (202) 682-1740
Courriel : wshdc@international.gc.ca
Internet : www.washington.gc.ca

Numéro sans frais partout aux
États-Unis (sauf à Puerto Rico) :
1-888-949-9993

ÉTHIOPIE 🇪🇹

Tél. : 251 (0) 11-371-3022
Courriel : addis@international.gc.ca
Internet : www.ethiopie.gc.ca

FIDJI**Nadi**

Tél. : 679 672-2400,
679 992-4999 (téléphone cellulaire)
Courriel : vyases@connect.com.fj

Suva 🇫🇯

Tél. : 679 338-2211
Courriel : suva.cmis@dfat.gov.au
Internet : www.fiji.embassy.gov.au
(anglais seulement)

FINLANDE 🇫🇮

Tél. : 358 (9) 228-530
Numéro sans frais :
990-800-2326-6831; avec un
téléphone cellulaire : 800-2326-6831
Courriel : hsnki@international.gc.ca
Internet : www.finland.gc.ca

FRANCE**Lille**

Tél. : 33 3-20-14-05-78
Courriel : consulat.canada-lille@
amb-canada.fr

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07
Courriel : consulat.canada-lyon@
amb-canada.fr

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22
Courriel : consulat.canada-nice@
amb-canada.fr

Paris 🇫🇷

Tél. : 33 1-44-43-29-00
Courriel : paris-consulaire@
international.gc.ca

Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. : 508 41-55-10
Courriel :
consulat.canada-st_pierreetmiquelon@
amb-canada.fr

Toulouse

Tél. : 33 5-61-52-19-06
Courriel : consulat.canada-toulouse@
amb-canada.fr

Numéro sans frais partout en
France : 00-800-2326-6831
Internet : www.france.gc.ca

GABON

Tél. : 241-44-29-65
Courriel : conhongab@gmail.com

GAMBIE*

Tél. : 220 449-5133

Courriel : bhcbanjul@gamtel.gm

* *Le haut-commissariat du Royaume-Uni offre des services consulaires aux Canadiens en Gambie.*

GÉORGIE

Voir Turquie, Ankara

GHANA 🇬🇦

Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Courriel : accra@international.gc.ca

Internet : www.ghana.gc.ca

GRANDE-BRETAGNE

Voir Royaume-Uni

GRÈCE

Athènes 🇬🇷

Tél. : 30 (210) 727-3400

Courriel : athns-cs@international.gc.ca

Internet : www.grece.gc.ca

GRENADE

Voir Barbade

GROENLAND

Voir Danemark, Nuuk

GUADELOUPE

Voir Barbade

GUAM

Voir États-Unis d'Amérique, San Francisco

GUATEMALA 🇬🇹

Tél. : 502 2363-4348

Courriel : gtmla@international.gc.ca

Internet : www.guatemala.gc.ca

GUINÉE

Tél. : 224 60 236022

Courriel : laprade@yahoo.com

GUINÉE-BISSAU

Voir Sénégal

GUINÉE ÉQUATORIALE

Voir Cameroun

GUYANA 🇬🇾

Courriel : grgtn@international.gc.ca

Internet : www.guyana.gc.ca

GUYANE FRANÇAISE

Voir France, Paris

HAÏTI 🇬🇩

Tél. : 509 2-249-9000

Courriel : prnce@international.gc.ca

Internet : www.haiti.gc.ca

HAWAÏ

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

HONDURAS

Tél. : 504 232-4551

Courriel : tglpa@international.gc.ca

HONG KONG

Voir Chine, Hong Kong

HONGRIE 🇬🇪

Tél. : 36 (1) 392-3360

Courriel : bpest@international.gc.ca

Internet : www.hongrie.gc.ca

ÎLES VIERGES BRITANNIQUES

Voir Barbade

ÎLES VIERGES AMÉRICAINES

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

INDE

Chandigarh

Tél. : 91 (172) 505-0300

Courriel : chadg-g@international.gc.ca

Chennai

Tél. : 91 (44) 2833-0888

Courriel : cheni@gocindia.org

Kolkata (anciennement Calcutta)

Tél. : 91 (33) 2242-6820

Courriel : ccklkta@rpg.in

Mumbai (anciennement Bombay)

Tél. : 91 (22) 6749-4444

Courriel : mmbai@international.gc.ca

New Delhi 🇮🇳

Tél. : 91 (11) 4178-2000, -2100

Courriel : delhi.consular@international.gc.ca

Internet : www.inde.gc.ca

INDONÉSIE

Denpasar (Bali) 🇮🇩

Tél. : 62 (361) 241-118

Courriel : bali.congen@dfat.gov.au

Jakarta 🇮🇩

Tél. : 62 (21) 2550-7800

Courriel : jkrta@international.gc.ca

Internet : www.indonesie.gc.ca

IRAN 🇮🇷

Tél. : 98 (21) 8152-0000

Courriel : teran@international.gc.ca

Internet : www.iran.gc.ca

IRAQ

Voir Jordanie

IRLANDE

Tél. : 353 (1) 234-4000

Courriel : consul.dublin@international.gc.ca

Internet : www.irlande.gc.ca

ISLANDE 🇮🇸

Tél. : 354 575-6500

Numéro sans frais : 800-8462

Courriel : rkjvk@international.gc.ca

Internet : www.islande.gc.ca

ISRAËL, CISJORDANIE ET GAZA

Ramallah

Tél. : 972 (2) 297-8430

Courriel : rmlah@international.gc.ca

Internet : www.cisjordanieetgaza.gc.ca

Tel Aviv 🇮🇸

Tél. : 972 (3) 636-3300

Courriel : taviv@international.gc.ca

Internet : www.israel.gc.ca

Numéro sans frais partout en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : 014-800-2326-6831

ITALIE

Naples

Tél. : 39 (081) 401-338

Courriel : cancons.nap@tiscali.it

Padoue

Tél. : 39 (049) 876-4833

Courriel :

consolatocanada.padova@virgilio.it

Rome 🇮🇹

Tél. : 39 (06) 85 444-2911

Courriel : rome.citizenservices@

international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Italie : 001-800-2326-6831

Internet : www.italie.gc.ca

JAMAÏQUE

Kingston 🇯🇲

Tél. : (876) 926-1500

Courriel : kngtn-cs@international.gc.ca

Montego Bay

Tél. : (876) 952-6198
Courriel : cancon@cwjamaica.com
Numéro sans frais partout en
Jamaïque : 1-800-276-2989
Internet : www.jamaïque.gc.ca

JAPON**Hiroshima**

Tél. : 81 (82) 246-0057

Nagoya

Tél. : 81 (52) 972-0450

Courriel : ngoya@international.gc.ca

Sapporo

Tél. : 81 (11) 261-7740

Tokyo

Tél. : 81 (3) 5412-6200

Courriel : tokyo@international.gc.ca
Numéros sans frais partout au Japon :
001-010-800-2326-6831 (KDDI),
0041-010-800-2326-6831 (Nippon
Telecom), 0061-010-800-2326-6831
(Cable & Wireless IDC)
Internet : www.japon.gc.ca

JORDANIE

Tél. : 962 (6) 520-3300
Courriel : amman@international.gc.ca
Internet : www.jordanie.gc.ca

KAZAKHSTAN

Tél. : 7 (727) 250-1151
Courriel : almat@international.gc.ca
Internet : www.kazakhstan.gc.ca

KENYA

Tél. : 254 (20) 366-3000
Courriel : nrobi@international.gc.ca
Internet : www.kenya.gc.ca

KIRGHIZISTAN**(RÉPUBLIQUE KIRGHIZE)**

Tél. : 996 (312) 65-05-06
Courriel :
canada_honcon@akipress.org

KIRIBATI

Tél. : 686 21-184
Courriel : ahc_tarawa@dfat.gov.au

KOSOVO

Voir Serbie

KOWEÏT

Tél. : 965 256-3025
Courriel : kwait@international.gc.ca
Internet : www.koweit.gc.ca

LAOS

Tél. : 856 (21) 353-800
Courriel : austemb.laos@dfat.gov.au
Internet : www.laos.embassy.gov.au
(anglais seulement)

LESOTHO

Tél. : 266 22-315-365
Courriel : canada@leo.co.ls

LETONNIE

Tél. : 371 6781-3945
Courriel : riga@international.gc.ca
Internet : www.lettonie.gc.ca

LIBAN

Tél. : 961 (4) 713-900
Courriel : berut-cs@international.gc.ca
Internet : www.liban.gc.ca

LIBÉRIA

Voir Côte d'Ivoire

LIBYE

Tél. : 218 (21) 335-1633
Courriel : trpli@international.gc.ca
Internet : www.libye.gc.ca

LIECHTENSTEIN

Voir Suisse, Berne

LITUANIE

Tél. : 370 (5) 249-0950
Numéro sans frais : 88-003-0022
Courriel : vilnius@canada.it
Internet : www.lituanie.gc.ca

LUXEMBOURG

Tél. : 35 (2) 262-70-570
Numéro sans frais : 800-23679
Courriel : canada@pt.lu
Internet : www.luxembourg.gc.ca

MACAO

Voir Chine, Hong Kong

MACÉDOINE (connue sous le nom

d'ex-République yougoslave de Macédoine
à l'ONU et dans d'autres organisations
internationales)

Tél. : 389 (2) 3225-630

MADAGASCAR

Tél. : 266 (20) 22 397 37
Courriel : consulat.canada@moov.mg

MALAISIE**Kuala Lumpur**

Tél. : 6 (03) 2718-3333
Courriel : klmpr-cs@international.gc.ca
Penang
Tél. : 6 (04) 389-3300
Courriel : tyt@lbsb.com.my
Internet : www.malaisie.gc.ca

MALAWI

Tél. : 265 (1) 845-441, 841-612
Courriel : kokhai@malawibiz.com

MALDIVES (ÎLES)

Voir Sri Lanka

MALI

Tél. : 223 20-21-22-36
Courriel : bmako@international.gc.ca
Internet : www.mali.gc.ca

MALTE

Tél. : 356 2552-0000, -2151, -3233
Courriel : canhcon@demajo.com

MARIANNES DU NORD (ÎLES)

Voir Micronésie

MAROC

Tél. : 212 (37) 68 74 00
Courriel : rabat@international.gc.ca
Internet : www.maroc.gc.ca

MARSHALL (ÎLES)

Voir Micronésie

MARTINIQUE

Voir France, Paris

MAURICE

Tél. : 230 212-5500
Courriel : canada@intnet.mu

MAURITANIE

Tél. : 222 529 26 97/8
Courriel :
consulatcanada@mauritel.mr

MEXIQUE

Acapulco
Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349
Courriel : acapulco@canada.org.mx
Cancún
Tél. : 52 (998) 883-3360, -3361
Courriel : cancun@canada.org.mx
Guadalajara
Tél. : 52 (33) 3671-4740
Courriel : gjara@international.gc.ca
Mazatlán
Tél. : 52 (669) 913-7320
Courriel : mazatlan@canada.org.mx

Mexico 🇲🇽

Tél. : 52 (55) 5724-7900, poste 3322
Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900

Courriel : mexicocs@international.gc.ca

Monterrey

Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753
Courriel : monterrey@international.gc.ca

Oaxaca

Tél. : 52 (951) 513-3777
Courriel : oaxaca@canada.org.mx

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098, -0099
Courriel : vallarta@canada.org.mx

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333
Courriel : loscabos@canada.org.mx

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-0461
Numéro sans frais partout au
Mexique : 001-800-514-0129
Internet : www.mexique.gc.ca

MICRONÉSIE 🇲🇫

Tél. : 691 320-5448
Courriel : phpi.mail@dfat.gov.au
Internet : www.fsm.embassy.gov.au
(anglais seulement)

MOLDOVA

Voir Roumanie

MONACO

Tél. : 377 97 70 62 42
Courriel : consulat.canada-monaco@
amb-canada.fr

MONGOLIE

Tél. : 976 (11) 328-285
Courriel : canada@mongolnet.mn

MONTÉNÉGRO

Voir Serbie

MONTSERRAT

Voir Barbade

MOZAMBIQUE

Tél. : 258 (21) 492-623
Courriel : mputo@international.gc.ca
Internet : www.mozambique.gc.ca

MYANMAR 🇲🇲

Voir Birmanie

NAMIBIE

Tél. : 264 (61) 251 254
Courriel : canada@mweb.com.na

NAURU 🇳🇷

Tél. : 674 444 3380
Courriel : david.costa@dfat.gov.au

NÉPAL

Tél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669
Courriel : cco@canadanepal.org
Internet : www.cconepal.org.np

NICARAGUA

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323
Courriel : mngua@international.gc.ca

NIGER

Tél. : 227 20 75-36-86, -87

NIGÉRIA

Abuja
Tél. : 234 (9) 413-9910
Courriel : abuja@international.gc.ca

Lagos 🇳🇮
Tél. : 234 (1) 271-5650
Courriel : lagos@international.gc.ca

Port Harcourt
Tél. : 234 (8) 489-0903
Courriel : phconsul2004@yahoo.com
Internet : www.nigeria.gc.ca

NIUE

Voir Nouvelle-Zélande

NORVÈGE**Bergen**

Tél. : 47 55-29-71-30
Courriel : hconbergen@canada.no

Oslo 🇳🇴

Tél. : 47 22-99-53-00
Courriel : oslo@international.gc.ca
Internet : www.norvege.gc.ca

NOUVELLE-CALÉDONIE 🇳🇨

Tél. : 687 272-414
Courriel :
consulate.noumea@dfat.gov.au

NOUVELLE-ZÉLANDE 🇳🇿

Tél. : 64 (4) 473-9577
Courriel : wlgn@international.gc.ca
Internet : www.nouvelle-zelande.gc.ca

OMAN

Tél. : 968 24 788 890
Courriel : canconoman84@yahoo.com

UGANDA

Tél. : 256 (414) 258-141,
256 (312) 260-511
Courriel :
kampala@canadaconsulate.ca

OUZBÉKISTAN

Tél. : 998 (71) 253-9205
Courriel : antal@rol.uz

PAKISTAN

Islamabad 🇵🇰
Tél. : 92 (51) 208-6000
Courriel : isbad-cs@international.gc.ca

Karachi
Tél. : 92 (21) 561-0685
Courriel : honcon@avari.com

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763
Courriel : info@canconlhr.org.pk
Internet : www.pakistan.gc.ca

PALAU

Voir Micronésie

PANAMA 🇵🇦

Tél. : 507 294-2500
Courriel : panam@international.gc.ca
Internet : www.panama.gc.ca

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE 🇵🇬

Tél. : 675 325-9333
Internet : www.png.embassy.gov.au
(anglais seulement)

PARAGUAY

Tél. : 595 (21) 227-207
Courriel : honconpy@tigo.com.py

PAYS-BAS 🇳🇱

Tél. : 31 (70) 311-1600
Courriel : hague@international.gc.ca
Internet : www.pays-bas.gc.ca

PÉROU 🇵🇪

Tél. : 51 (1) 319-3200
Courriel : lima@international.gc.ca
Internet : www.perou.gc.ca

PHILIPPINES**Cebu**

Tél. : 63 (32) 256-3320
Courriel :
canada-consulate-cebu@mozcom.com

Manille 🇵🇭

Tél. : 63 (2) 857-9000, -9001
Courriel : manil-cs@international.gc.ca
Numéro sans frais partout aux
Philippines : 1-800-1-110-0226
Internet : www.philippines.gc.ca

POLOGNE 🇵🇱

Tél. : 48 (22) 584-3310
Numéro sans frais :
00-800-111-4319
Courriel : wsaw-cs@international.gc.ca
Internet : www.pologne.gc.ca

POLYNÉSIE FRANÇAISE 🇫🇵

Tél. : 689 468-853

PORTUGAL**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757
Courriel :
consul.faro.canada@net.novis.pt

Lisbonne 🇵🇹

Ponta Delgada (Açores)
Tél. : 351 213-16-4600
Courriel : lsbons-cs@international.gc.ca
Tél. : 351 296-28-1488
Courriel : canadapdl@mail.telepac.pt
Internet : www.portugal.gc.ca

PUERTO RICO

Voir États-Unis d'Amérique,
Puerto Rico, ou appeler sans frais au
1-888-772-6448

QATAR

Voir Koweït

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Tél. : 236 21-61-30-39
Courriel : consulatbangui@yahoo.fr

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Voir Congo (Kinshasa)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Puerto Plata**

Tél. : (809) 586-5761
Courriel : canada.pop@gmail.com

Santo Domingo 🇩🇲

Tél. : (809) 685-1136
Courriel : sdmgo@international.gc.ca
Numéro sans frais partout en
République dominicaine :
1-888-156-3102 ou 1-809-200-0012
Internet :
www.republiquedominicaine.gc.ca

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 🇨🇪

Tél. : 420 27210-1800
Courriel : prgue@international.gc.ca
Internet : www.republiquetcheque.gc.ca

ROUMANIE 🇷🇴

Tél. : 40 (21) 307-5000
Courriel : bucst@international.gc.ca
Internet : www.roumanie.gc.ca

ROYAUME-UNI**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060
Cardiff
Tél. : 44 (0) 2920-449635
Courriel : dan.clayton-jones@
talk21.com

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320
Courriel :
canada.consul@burness.co.uk

Londres 🇬🇧

Tél. : 44 (20) 7258-6600
Courriel : ldn@international.gc.ca
Numéro sans frais partout au
Royaume-Uni : 00-800-2326-6831
Internet : www.royaume-uni.gc.ca

RUSSIE**Moscou 🇷🇺**

Tél. : 7 (495) 925-6000
Courriel : mosco@international.gc.ca

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88
Courriel : cbcrafe@rambler.ru
Numéro sans frais partout en
Russie : 810-800-201-41012
Internet : www.russie.gc.ca

RWANDA 🇷🇼

Tél. : 250 (5) 73210
Courriel : kgali@international.gc.ca

SAINTE-LUCIE

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-800-387-3124

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-800-387-3124

SAINTE-MARIN

Voir Italie, Rome

SAINTE-MARTIN/SINT MAARTEN 🇲🇶

Tél. : (599) 543-6261
Tél. en dehors des heures de bureau :
(599) 520-5202
Courriel : canadacon@caribserve.net

SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINTE-SIÈGE (CITÉ DU VATICAN)

Tél. : 39 (06) 6830-7316, -7386, -7398
Numéro sans frais : 00-800-2326-6831
Courriel : vatcn@international.gc.ca
Internet : www.vatican.gc.ca

SAINTE-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-800-387-3124

SALOMON (ÎLES) 🇸🇧

Tél. : 677 21561
Internet :
www.solomonislands.embassy.gov.au
(anglais seulement)

SALVADOR 🇸🇻

Tél. : 503 2279-4655, -4657, -4659
Courriel : ssal@international.gc.ca
Internet : www.salvador.gc.ca

SAMOA 🇸🇲

Tél. : 68 (5) 23-411
Internet :
www.samoa.highcommission.gov.au
(anglais seulement)

SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

Voir Cameroun, Yaoundé

SÉNÉGAL 🇸🇳

Tél. : 221 33-889-4700
Courriel : dakar@international.gc.ca
Internet : www.senegal.gc.ca

SERBIE 🇷🇸

Tél. : 381 (11) 306-3000
Tél. en dehors des heures de bureau :
381 (11) 306-3050
Courriel : bgrad@international.gc.ca
Internet : www.serbie.gc.ca

SEYCHELLES

Voir Tanzanie

SIERRA LEONE

Tél. : 232 076-603-098
Courriel :
canadahonoraryconsulsierraleone@
yahoo.ca

SINGAPOUR 🇸🇬

Tél. : 65 6854-5900
Numéro sans frais :
001-800-2326-6831
Courriel : spore@international.gc.ca
Internet : www.singapour.gc.ca

SLOVAQUIE

Tél. : 421 (2) 5920-4031
 Courriel : brtsv@international.gc.ca
 Internet : www.canada.cz

SLOVÉNIE

Tél. : 386 (1) 252-4444
 Courriel :
 canada.consul.ljubljana@siol.net

SOMALIE

Voir Kenya

SOUDAN 🇸🇩

Tél. : 249 (183) 56 36 70/73
 Courriel : khrtm@international.gc.ca
 Internet : www.soudan.gc.ca

SRI LANKA 🇱🇰

Tél. : 94 (11) 522-6232, 532-6232
 Courriel : clmbo-cs@international.gc.ca
 Internet : www.srilanka.gc.ca

SUÈDE**Göteborg**

Tél. : 46 (0) 31 707-4288
 Courriel : got@canadianconsulate.se
Malmö

Tél. : 46 (0) 40 40 23 51

Stockholm 🇸🇪

Tél. : 46 (0) 8 453-3000
 Courriel : stkhm-cs@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout en Suède :
 00-800-2326-6831
 Internet : www.suede.gc.ca

SUISSE**Berne** 🇨🇭

Tél. : 41 (31) 357-3200
 Courriel : bern@international.gc.ca

Genève 🇨🇭

Tél. : 41 (22) 919-9200
 Courriel : genev@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout en Suisse :
 00-800-2326-6831
 Internet : www.suisse.gc.ca

SURINAME

Tél. : 59 (7) 424-527, -575
 Courriel : cantim@sr.net

SWAZILAND

Voir Afrique du Sud, Pretoria

SYRIE**Alep**

Tél. : 963 (21) 268-4160
 Courriel : mhismail@net.sy

Damas 🇸🇾

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851
 Courriel : dmcus@international.gc.ca
 Internet : www.syrie.gc.ca

TADJIKISTAN

Voir Kazakhstan

TAHITI

Voir Polynésie française

TAÏWAN 🇹🇼

Tél. : 886 (2) 2544-3000
 Numéro sans frais :
 00-801-120-012
 Courriel : tapei@international.gc.ca
 Internet : www.taiwan.gc.ca

TANZANIE 🇹🇼

Tél. : 255 (22) 216-3300
 Courriel : dslam@international.gc.ca
 Internet : www.tanzanie.gc.ca

TCHAD

Tél. : 235 253-4280
 Tél. en dehors des heures de
 bureau : 235 627-3027
 Courriel : honcon@honconca-chad.org

THAÏLANDE**Bangkok** 🇹🇭

Tél. : 66 (02) 636-0540
 Courriel :
 bngkk-cs@international.gc.ca
Chiang Mai
 Tél. : 66 (05) 385-0147, 324-2292
 Courriel : cancon@loxinfo.co.th
 Numéro sans frais partout en
 Thaïlande : 001-800-156-220-0142
 Internet : www.thaïlande.gc.ca

TIMOR-LESTE (TIMOR-ORIENTAL) 🇹🇲

Tél. : 670 332-2111
 Courriel : austemb_dili@dfat.gov.au
 Internet :
 www.easttimor.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

TOGO

Tél. : 228 251-8730
 Courriel :
 consulatecanadalome@gmail.com

TONGA 🇹🇴

Tél. : 676 23-244
 Courriel : ahctonga@dfat.gov.au
 Internet : www.tonga.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

TRINITÉ-ET-TOBAGO 🇹🇲

Tél. : 1 (868) 622-6232
 Numéro sans frais : 1-800-387-3124
 Courriel : pspan@international.gc.ca
 Internet : www.trinite-et-tobago.gc.ca

TUNISIE 🇹🇳

Tél. : 216 71-104-000
 Courriel : tunis@international.gc.ca
 Internet : www.tunisie.gc.ca

TURKMÉNISTAN

Voir Turquie, Ankara

TURKS ET CAÏCOS (ÎLES)

Voir Royaume-Uni, Londres

TURQUIE**Ankara** 🇹🇷

Tél. : 90 (312) 409-2700
 Courriel : ankra@international.gc.ca
Istanbul
 Tél. : 90 (212) 251-9838
 Courriel : zeyda@mymerhaba.com
 Numéro sans frais partout en
 Turquie : 00800-14-220-0149
 Internet : www.turquie.gc.ca

TUVALU

Voir Nouvelle-Zélande

UKRAÏNE**Kyiv** 🇺🇦

Tél. : 380 (44) 590-3100
 Courriel : kyiv@international.gc.ca
Lviv
 Tél. : 380 (32) 260-1572
 Courriel : oksmyr@link.lviv.ua
 Internet : www.ukraine.gc.ca

URUGUAY

Tél. : 598 (2) 902-2030
 Courriel : mvdeo@international.gc.ca
 Internet : www.uruguay.gc.ca

VANUATU 🇻🇺

Tél. : 678 22-777
 Internet :
 www.vanuatu.highcommission.gov.au
 (anglais seulement)

VATICAN

Voir Saint-Siège

VENEZUELA**Caracas** 🇻🇪

Tél. : 58 (212) 600-3000
 Courriel : crcas@international.gc.ca

Isle de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684
Courriel : belandjoanne@cantv.net
Internet : www.venezuela.gc.ca

VIERGES BRITANNIQUES (ÎLES)

Voix Barbade

VIERGES AMÉRICAINES (ÎLES)

Voix États-Unis d'Amérique, Miami

VIETNAM

Hanoi

Tél. : 84 (4) 3734 5000
Courriel : hanoi@international.gc.ca

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : 84 (8) 3827-9899
Courriel : hochi@international.gc.ca
Internet : www.vietnam.gc.ca

YÉMEN

Tél. : 967 (1) 20-88-14
Courriel : yccnet@y.net.ye

ZAMBIE

Tél. : 260 (211) 25 08 33
Courriel : lsaka@international.gc.ca
Internet : www.zambie.gc.ca

ZIMBABWE

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5
Courriel : hrare-cs@international.gc.ca
Internet : www.zimbabwe.gc.ca

PUBLICATIONS DES SERVICES CONSULAIRES

Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, et à éviter les problèmes de santé et les ennuis à l'étranger.

Pour commander nos publications ou pour les télécharger, veuillez téléphoner au **1-800-267-8376** (au Canada) ou au **613-944-4000** ou consulter le site Web :

→ WWW.VOYAGE.GC.CA



SOURCES D'INFORMATION

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA

SERVICES CONSULAIRES

www.voyage.gc.ca
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1-800-267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-944-6788
ATS : 1-800-394-3472 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-944-1310
Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : 613-996-8885 (appels à frais virés de l'étranger, si ce service est offert dans le pays où vous êtes)
Courriel : sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

www.voyage.gc.ca/drogues

Publications (gratuites)

Vous pouvez consulter nos publications sur les voyages à www.voyage.gc.ca/publications ou les commander en appelant au 1-800-267-8376 (au Canada) ou au 613-944-4000.

Conseils aux voyageurs (gratuits)

Les Conseils aux voyageurs que l'on peut consulter à www.voyage.gc.ca renferment des renseignements importants sur la situation dans environ 200 destinations étrangères : sécurité, lois et coutumes, conditions sanitaires et exigences d'entrée. Il est également possible de commander ces rapports par téléphone : 1-800-267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger : www.voyage.gc.ca/bureaux

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

www.inspection.gc.ca
Tél. : 1-800-442-2342

Centres de service à l'importation (CSI)

- CSI de l'Est 1-877-493-0468
- CSI du Centre 1-800-835-4486
- CSI de l'Ouest 1-888-732-6222



**AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
DU CANADA**

(Programme de médecine des voyages)
www.santevoyage.gc.ca

**AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
DU CANADA**

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

Tél. : 1-800-461-9999 (au Canada) ou
204-983-3500 ou au 506-636-5064

Publications (gratuites)

- Vous passez la frontière avec
10 000 \$ ou plus?
- Je déclare
- Importation d'une arme à feu
ou d'une arme au Canada
- L'importation d'un véhicule
au Canada
- Vous revenez vivre au Canada?

Pour consulter ou commander :

Consultez le site www.asfc.gc.ca
ou appelez au 1-800-461-9999
(au Canada), ou au 204-983-3500
ou au 506-636-5064 (de l'extérieur
du Canada).

AGENCE DU REVENU DU CANADA

www.arc.gc.ca

**Bureau international des
services fiscaux**

Tél. : 1-800-267-5177 (au Canada et
aux États-Unis) ou 613-954-1368

**Comptes de retenue des
non-résidents :**

Tél. : 1-800-267-3395 (au Canada et
aux États-Unis) ou 613-952-2344
(les appels à frais virés sont acceptés)

**Programme de résolution
de problèmes :**

Tél. : 1-800-661-4985 (au Canada
et aux États-Unis)

Publication (gratuite)

*Résidents canadiens qui
séjournent à l'étranger (T4131)*

Pour consulter ou commander :

Visitez le site de l'ARC
(www.arc.gc.ca) ou appelez au
1-800-959-3376 (au Canada et aux
États-Unis) ou au 613-954-1368.

**ASSOCIATION CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE**

www.cpha.ca

Publications (\$)

- Carnet de vaccination du voyageur
- Don't Drink The Water:
*The Complete Traveller's Guide to
Staying Healthy in Warm Climates*
(en anglais seulement)
- Voyages internationaux et santé

Pour commander :

Tél. : 613-725-3769
Télé. : 613-725-9826
Courriel : publications@cpha.ca

**ASSOCIATION CANADIENNE
DES AUTOMOBILISTES**

www.caa.ca

CENTRE DES ARMES À FEU CANADA

www.cfc-cafc.gc.ca

Tél. : 1-800-731-4000

Courriel : cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1-888-242-2100 (au Canada)

ATS : 1-888-576-8502 (au Canada,

entre 8 h et 16 h, heure normale

de l'Est)

ENVIRONNEMENT CANADA – CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1-800-668-6767

ou 819-997-1840

Télé. : 819-953-6283

**INSTITUT CANADIEN DES
CONSEILLERS EN VOYAGES**

www.citc.ca

Tél. : 1-800-589-5776 ou

416-484-4450

Courriel : info@citc.ca

OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

www.otc.gc.ca

Publication (gratuite)

*Être maître de la situation : Guide
de transport aérien à l'intention des
personnes ayant une déficience*

Pour consulter ou commander :

Consultez le site www.otc.gc.ca
ou téléphonez au 1-888-222-2592
(ATS : 1-800-669-5575)

PASSEPORT CANADA

www.passeportcanada.gc.ca

**Passeports, certificats d'identité
et titres de voyage**

Tél. : 1-800-567-6868 (au Canada

et aux États-Unis); 819-997-8338

(à l'extérieur de la zone continentale
des États-Unis)

ATS : 1-866-255-7655

PATRIMOINE CANADIEN

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage

**Programme des biens
culturels mobiliers**

Tél. : 1-866-999-2494 ou

819-997-7761

RÉSEAU CANADIEN

D'INFO-TRAITEMENTS SIDA

www.catie.ca

Tél. : 1-800-263-1638

SANTÉ CANADA

www.sc-hc.gc.ca

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SANTÉ

INTERNATIONALE

www.csih.org

Tél. : 613-241-5785

Courriel : 613-241-5785

TRANSPORTS CANADA

www.tc.gc.ca

**Transport des matières
dangereuses**

www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm

Voyage accessible

www.accesstotourisme.gc.ca

L'AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR

Pour que tout se déroule bien en voyage, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :

- Mettez dans vos bagages un exemplaire de **Bon voyage, mais...** et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez (voir www.voyage.gc.ca).
- Assurez-vous que votre passeport sera valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada; emportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport, que vous garderez séparément de l'original.
- Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.
- Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- Contractez une assurance-maladie et une assurance-voyage.
- Planifiez votre itinéraire et dressez votre budget.
- Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificats médicaux, fournitures médicales, deuxième paire de lunettes.
- Vérifiez si votre double citoyenneté risque de vous causer des problèmes.
- Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les emmener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).
- Inscrivez-vous en ligne auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.
- Procurez-vous un permis de conduire international (au besoin).
- Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité aéroportuaire).
- À l'étranger : conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rapportez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.



DOCS
CA1
EA
B55
FRE
2011
Copy 1

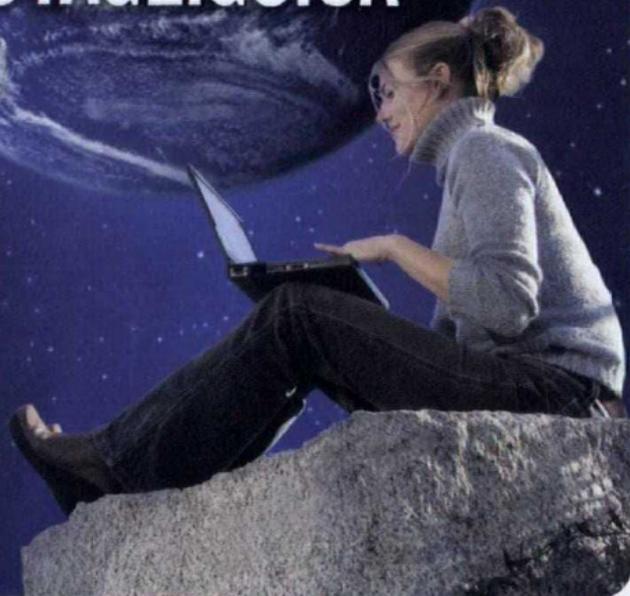
Affaires

voyage, mais...

LES ÉLÉMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS



VOYAGE.GC.CA



Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada

Canada

Bon voyage, mais...

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS 2010/2011

Publié par Affaires étrangères et Commerce international Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche, consultez le site Web des Services consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1-800-267-8376 (appels du Canada) ou au 613-944-4000.

Il est possible de se procurer cette publication sous d'autres formes, sur demande.
This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

Les renseignements figurant dans la présente publication sont disponibles pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peuvent être copiés, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères et Commerce international Canada soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le Ministère ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme la présente brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères et Commerce international Canada s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, le Ministère est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la présente brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef
du Canada, représentée par le ministre
des Affaires étrangères, 2010



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.

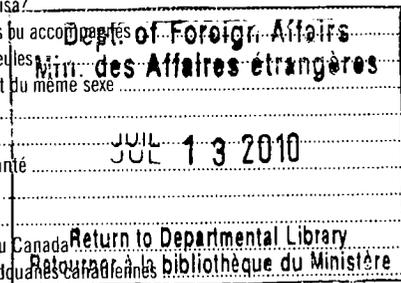
www.fsc.org Cert no. SW-COC-000952
© 1996 Forest Stewardship Council



No de cat. FR4-5/2010F
ISBN 978-1-100-93418-1

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE PARTIR	02
En quoi consistent les services consulaires canadiens?	03
Les agents consulaires offrent les services suivants	03
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	05
Services consulaires d'urgence	06
AVANT DE PARTIR	08
Informez-vous	08
Votre passeport canadien	09
Avez-vous besoin d'un visa?	13
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	13
Femmes qui voyagent seules	14
Voyager avec un conjoint du même sexe	14
Double citoyenneté	15
Voyageurs handicapés	18
Afin de protéger votre santé	20
Vous voyagez en voiture	24
Questions d'argent	25
Votre situation fiscale au Canada	26
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	26
Transport de matières dangereuses	27
DURANT LE VOYAGE	28
Précautions à prendre	28
Lois et coutumes à l'étranger	30
Drogues illicites	31
Crimes et châtements	31
Processus judiciaire	34
RETOUR AU PAYS	36
Taxe sur le transport aérien	36
Exemptions personnelles – Agence des services frontaliers du Canada	36
Renseignez-vous et déclarez	38
Souvenirs illégaux	39
Votre santé	41
BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER	42
SOURCES D'INFORMATION	70



RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE PARTIR

Quoi de plus excitant que de laisser derrière nous les endroits familiers et de franchir des frontières inexplorées? Les voyages internationaux apportent leur lot de plaisirs, mais si vous partez sans vous être dûment informé ou préparé, ils peuvent aussi être source de problèmes et de soucis multiples.



Cette brochure vise à vous fournir les connaissances et les conseils dont vous avez besoin afin que vous puissiez voyager de manière responsable et en toute confiance, tout en évitant les embûches auxquelles vous pourriez faire face dans des pays étrangers. On y trouve aussi les services consulaires essentiels qui vous sont offerts partout dans le monde et un répertoire des bureaux du

gouvernement du Canada à l'étranger où vous pouvez obtenir de l'aide.

Renseignez-vous *avant* de quitter le Canada grâce aux informations essentielles offertes dans ce livret et n'oubliez pas d'emporter un exemplaire dans vos bagages.



EN QUOI CONSISTENT LES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS?

Affaires étrangères et Commerce international Canada dispose d'un réseau d'environ 260 bureaux répartis dans 150 pays à travers le monde, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, travaillent, étudient ou vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et lesquels nous n'offrons pas, mais également que vous compreniez que les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger n'offrent pas tous le même niveau de

service. Des exemples de ces types de services sont donnés ci-dessous; toutefois, la liste n'est pas exhaustive. Le symbole \$ signifie que les services sont offerts moyennant des frais.

LES AGENTS CONSULAIRES OFFRENT LES SERVICES SUIVANTS

SITUATIONS D'URGENCE

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophe naturelle, en dernier ressort (\$).
- Aider en cas d'urgence médicale, en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.





- Organiser votre évacuation médicale si les soins dont vous avez besoin ne sont pas offerts sur place (\$).
- Réconforter et aider les victimes de vol, d'agression sexuelle ou d'autres incidents violents.
- Fournir une aide consulaire dans les cas de disparition ou d'enlèvement d'enfant vers un pays tiers (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de veiller à ce qu'on vous traite de façon équitable en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).
- Légaliser un document (\$).

AUTRES QUESTIONS

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (\$).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (\$).
- Vous accorder un prêt d'urgence (sous réserve de certaines règles rigoureuses et seulement en dernier ressort) (\$).
- Virer des fonds (\$).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou vous aider quant au rapatriement de la dépouille au Canada.
- En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- Dans le cas d'un crime présumé ou apparent, ou d'un

décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

LES AGENTS CONSULAIRES N'OFFRENT PAS LES SERVICES SUIVANTS

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.
- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

AUTRES QUESTIONS

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pension ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.
- Coordonner et payer les activités de recherche et de sauvetage pour retrouver un citoyen canadien porté disparu.

SERVICES CONSULAIRES D'URGENCE

Les services consulaires d'urgence sont assurés jour et nuit, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau normales, votre appel sera automatiquement transféré à notre Centre des opérations d'urgence à Ottawa, où il y a en permanence un agent consulaire expérimenté, ou encore vous serez invité à laisser un message, afin que nous vous rappelions. Dans les deux cas, vous obtiendrez rapidement une réponse. Si vous laissez un message enregistré, assurez-vous d'être clair et de donner un numéro de téléphone complet ou une adresse complète afin que nous puissions vous joindre.

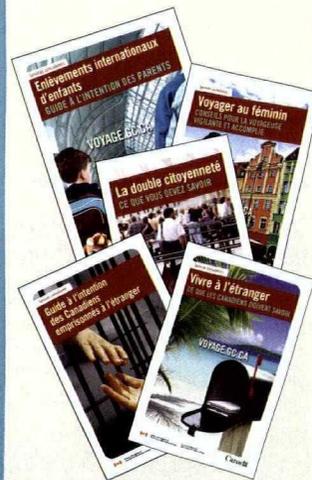
À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa ou nous appeler à frais virés, en composant le **613-996-8885** (si ce service est offert dans le pays où vous vous trouvez).

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux du gouvernement australien ou du gouvernement britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et possiblement ceux d'autres gouvernements étrangers, peuvent également

communiquer en votre nom avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

Consultez les pages 42 à 69 pour la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

PUBLICATIONS DES SERVICES CONSULAIRES



Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, et à éviter les problèmes de santé et les ennuis à l'étranger.

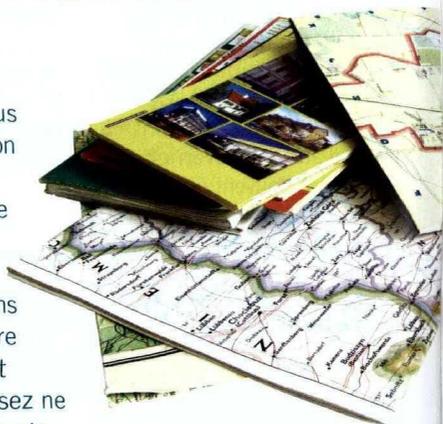
Vous pouvez commander nos publications en composant le **1-800-267-8376** (au Canada) ou le **613-944-4000**, ou encore les télécharger en vous rendant au site

WWW.VOYAGE.GC.CA

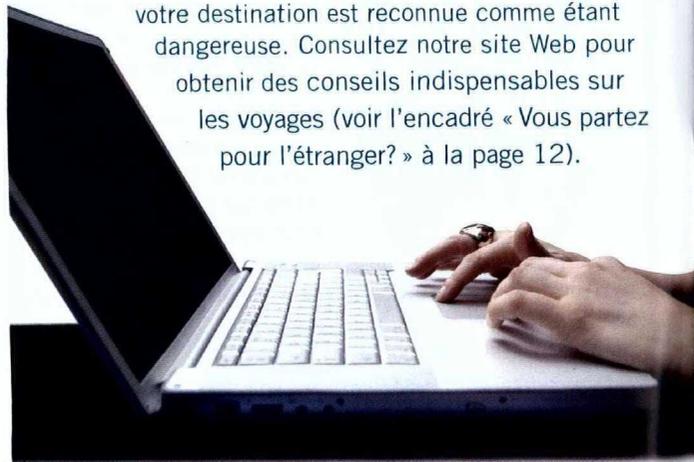
AVANT DE PARTIR

INFORMEZ-VOUS

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre destination. Apprenez au moins quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.



Certains pays sont en guerre depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre destination est reconnue comme étant dangereuse. Consultez notre site Web pour obtenir des conseils indispensables sur les voyages (voir l'encadré « Vous partez pour l'étranger? » à la page 12).



AVANT DE PARTIR, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE :

- noter les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les avoir avec vous (voir page 42 ou consulter le site [www.voyage.gc.ca/ bureaux](http://www.voyage.gc.ca/bureaux));
- remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (voir page 70).

Nos avertissements officiels à l'adresse www.voyage.gc.ca vous diront si votre destination présente des problèmes de sécurité. Votre assurance-voyage pourrait s'avérer nulle et non avenue si un avertissement a déjà été émis au moment de la réservation.



VOTRE PASSEPORT CANADIEN

Le passeport canadien est la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement pour les Canadiens. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que celui de chacun des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport aux bureaux de Passeport Canada, dans les Centres Service Canada, dans les bureaux de Postes Canada ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Il est aussi possible de télécharger les formulaires à partir du site Web de Passeport Canada, à www.passeportcanada.gc.ca.

À CHACUN SON PASSEPORT

Tous les voyageurs canadiens, y compris les enfants, doivent avoir leur propre passeport.

Cette mesure a pour but d'aider à protéger les enfants et à lutter contre les enlèvements, la prostitution et les migrations illégales. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents. Avant de partir, **n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser »** (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.



DÉLAI DE TRAITEMENT

Les voyageurs canadiens devraient planifier à l'avance et demander un passeport avant de réserver leur place sur un vol international. Dans le but d'éviter les délais pour obtenir votre passeport, assurez-vous que votre demande est complète. Le délai nécessaire au traitement des demandes peut varier selon le volume de demandes reçues et, dans certains cas, selon la complexité des vérifications habituelles et des contrôles de sécurité. Consultez le site Web de Passeport Canada pour connaître les délais de traitement les plus récents.



PRENEZ-EN BIEN SOIN!

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une copie à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples pourraient permettre de le remplacer plus rapidement.

DATE D'EXPIRATION

Un passeport canadien est généralement valide pour une

période de cinq ans. Toutefois, un passeport délivré à un enfant de moins de trois ans n'est valide que pour trois ans. Avant de prendre des dispositions pour un voyage, vérifiez les dates d'expiration de votre passeport et de celui de chacun des membres de votre famille qui vous accompagne. Si le passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER?

Prévoyez tout, même les imprévus!

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur quelque 200 destinations étrangères.

Nos **Conseils aux voyageurs** et nos **Avertissements** offrent des renseignements sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres aspects importants liés aux voyages.

Notre page **Enjeux internationaux** offre tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde, qui sont susceptibles d'affecter les Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Nos **Dernières nouvelles** vous signalent quotidiennement par courriel les changements apportés aux Conseils aux voyageurs, aux Avertissements et aux Enjeux internationaux.

Nos autres **ressources en ligne** mettent l'accent sur diverses questions relatives au voyage, comme les documents essentiels, le transport, la citoyenneté et les urgences.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez notre site Web :

WWW.VOYAGE.GC.CA

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les catégories de visas les plus courantes sont le visa d'affaires, le visa de travail, le visa d'étudiant et le visa de tourisme. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (visitez notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour. Vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous prévoyez visiter un autre pays.

ENFANTS VOYAGEANT SEULS OU ACCOMPAGNÉS

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou avec un autre adulte, nous recommandons fortement qu'elle soit munie d'une lettre de consentement pour tout voyage à l'étranger. Ce document atteste que le parent qui a la garde légale de l'enfant, ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas, a ou ont autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, carte de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Il est possible que les arrangements concernant la garde légale de vos enfants ne soient pas reconnus dans un pays étranger. Dans des cas extrêmes, votre enfant ou vous risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, communiquez avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez, afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'un enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en appelant au **1-800-387-3124** (appels du Canada) ou au **613-943-1055**.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez notre fiche intitulée *Conseils pour voyager avec des enfants* ou www.voyage.gc.ca/enfant.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Vous devez être muni d'un passeport canadien valide pour toutes les visites aux États-Unis et au Mexique. Pour obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet, consultez le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada : www.asfc.gc.ca.

FEMMES QUI VOYAGENT SEULES

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : Conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie* renferme une foule de renseignements destinés expressément aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.

VOYAGER AVEC UN CONJOINT DU MÊME SEXE

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreuses juridic-

tions. Les unions civiles entre partenaires de même sexe sont plus souvent reconnues. Un couple formé de personnes du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un autre pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans ce pays. De plus, certains pays considèrent les activités homosexuelles comme des infractions criminelles, passibles d'une peine d'emprisonnement ou de la peine capitale. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous

intéresse, consultez nos Conseils aux voyageurs ou l'ambassade ou un consulat de ce pays au Canada.

DOUBLE CITOYENNETÉ

La législation canadienne permet aux Canadiens de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne pourrait ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen; les autorités pourraient empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, surtout si vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays en question.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité. La double citoyenneté pourrait aussi causer des problèmes dans un pays tiers s'il y a de la confusion quant à la nationalité utilisée pour





entrer dans ce pays. Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Si la législation du pays de destination le permet, le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens détenteurs de la double nationalité d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter comme ressortissants canadiens aux autorités de ce pays.

Il est impossible d'utiliser un certificat de citoyenneté canadienne au lieu d'un passeport canadien pour voyager

à l'étranger. **Un certificat de citoyenneté canadienne n'est pas un document de voyage.**

Le passeport canadien est le seul document de voyage et la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement aux fins des voyages internationaux. Les citoyens canadiens qui reviennent au Canada et qui, au lieu du passeport canadien, présentent d'autres documents, comme un certificat de citoyenneté canadienne, un acte de naissance, un permis de conduire délivré par une province canadienne ou un passeport délivré par un autre pays, peuvent s'attendre à des délais ou se voir refuser l'accès à bord par les compagnies de transport.

INSCRIPTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Pourquoi s'inscrire?

Pour que nous puissions communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence à l'étranger ou vous informer d'une urgence au Canada.

Qui devrait s'inscrire?

Tous les Canadiens qui voyagent ou qui habitent à l'étranger.

En quoi le nouveau système est-il différent?

Le système amélioré vous permet de mieux gérer vos renseignements personnels* et d'en effectuer la mise à jour en ligne.

Que faire si je me suis déjà inscrit?

Si vous avez fait votre inscription avant le **14 décembre 2008**, vous **DEVEZ vous réinscrire** pour recevoir les mises à jour concernant la sécurité.

Comment s'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire en ligne à www.voyage.gc.ca/inscription ou auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

Pour de plus amples renseignements, composez le **1-800-267-6788** (au Canada et aux États-Unis) ou le **613-944-6788**.

** Les renseignements fournis sont confidentiels et utilisés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Si vous avez des questions concernant la double citoyenneté, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consultez notre brochure intitulée *La double citoyenneté*.

LES NOUVEAUX FILS RSS VOUS TIENNENT AU COURANT

Que se passe-t-il en République dominicaine, au Danemark ou à Djibouti? Obtenez les plus récentes informations sur les pays de votre choix grâce aux fils RSS, à :

www.voyage.gc.ca/filrss

VOYAGEURS HANDICAPÉS

Il est possible que certains pays n'offrent pas d'installations ou d'accès aux personnes ayant une mobilité réduite, ou encore, qu'ils n'aient aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malvoyants, des malentendants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Pour obtenir des renseignements sur des questions comme les services gouvernementaux offerts aux voyageurs handicapés à l'étranger, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et les voyages avec un animal d'assistance, consultez la section « Foire aux questions » de notre site Web.



VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (UE) (à l'exception de la Roumanie, de la Bulgarie, du Royaume-Uni et de l'Irlande), de même que la Norvège, l'Islande et la Suisse, constituent l'espace Schengen, dont l'objectif est l'adoption de règles communes à l'égard des visas et des contrôles aux frontières extérieures.

Les contrôles frontaliers externes des neuf pays qui se sont joints à l'UE en 2004 (l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) ont été abolis pour les déplacements par voie terrestre, aérienne et maritime. La Bulgarie, la Roumanie et Chypre ne font pas encore partie de l'espace Schengen.

Au sein de l'espace Schengen, les voyageurs canadiens n'ont pas besoin de visa pour les courts séjours (jusqu'à 90 jours par période de six mois), mais certains pays exigent qu'ils s'enregistrent auprès des autorités locales dans les trois jours ouvrables suivant leur arrivée. Au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire estampiller son passeport. L'absence de timbre apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités partout dans l'espace Schengen.

Une amende ou une expulsion pourrait être imposée si un Canadien prolonge son séjour dans l'espace Schengen au-delà des 90 jours permis. Les Canadiens désirant y rester plus de 90 jours doivent obtenir un visa national de long séjour ou passer une période de 90 jours consécutifs hors de l'espace Schengen avant d'y entrer à nouveau.

Avant de partir du Canada, il importe de vérifier, auprès de l'ambassade ou du haut-commissariat de chacun des pays à visiter, les dernières conditions d'entrée en vigueur. Consultez nos Conseils aux voyageurs pour obtenir des renseignements sur chacun des pays.

AFIN DE PROTÉGER VOTRE SANTÉ

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'Agence de la santé publique du Canada vous recommande vivement, lorsque vous planifiez un voyage, d'obtenir des conseils médicaux éclairés avant votre départ. Adressez-vous à une clinique de médecine des voyages ou à votre médecin au moins **six semaines avant votre départ** afin d'obtenir une évaluation de santé. Votre médecin évaluera vos besoins pour déterminer quels vaccins et quels traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions vous pouvez prendre en voyage pour éviter d'être malade. N'oubliez pas que certains vaccins et certains médicaments préventifs peuvent prendre un mois ou deux avant de faire effet.

VACCINS, MÉDICAMENTS PRÉVENTIFS ET MESURES DE PROTECTION

Pendant un voyage à l'étranger, vous pourriez être exposé à des maladies infectieuses peu courantes au Canada. Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et votre itinéraire, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques auxquels vous serez exposé, vous indiquer si vous avez besoin de vaccins spéciaux et de médicaments préventifs (p. ex. : contre le paludisme) et vous renseigner sur les mesures de protection que vous devriez prendre. Vérifiez si vous êtes à jour pour ce qui est des vaccins courants (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, il est possible que les voyageurs soient tenus de présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme

accéléré ou un programme spécial. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada, à www.santevoyage.gc.ca.

SIDA

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Si tel est le cas dans le pays où vous allez, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

MÉDICAMENTS

Si vous prenez des médicaments, assurez-vous d'en emporter plus qu'il ne vous en faut, au cas où votre absence se prolongerait plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui

vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement, au besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans le même contenant. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez vos médicaments dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne peuvent y être obtenus que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin, précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.





Si vous utilisez des seringues pour une maladie comme le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

ASSURANCE-MALADIE DE VOYAGE COMPLÉMENTAIRE

Ne comptez pas sur votre régime d'assurance-maladie provincial ou territorial pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé à l'étranger. Les frais engagés pour des soins de santé à l'étranger peuvent être élevés et il se peut que votre assurance ne couvre aucun des frais médicaux engagés à

l'étranger. Il vous incombe d'obtenir des renseignements auprès des autorités de votre province ou de votre territoire en matière de santé et de souscrire à une assurance-maladie complémentaire pour la durée de votre voyage dont vous devez bien comprendre les clauses.

Gardez avec vous toute la documentation sur vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Votre régime d'assurance-maladie provincial ou territorial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province ou

UN BON DÉPART

Le gouvernement du Canada a publié une nouvelle publication, intitulée *Un bon départ*, afin d'aider les voyageurs à préserver leur santé pendant un séjour à l'étranger. Vous y trouverez des renseignements importants qui vous aideront à comprendre les risques sanitaires liés aux voyages, à prendre des mesures préventives avant, pendant et après un séjour à l'étranger, à faire face à une urgence sanitaire à l'étranger et à obtenir des services consulaires dans une telle situation.



Vous pouvez obtenir cette brochure en composant le **1-800-267-8376** (depuis le Canada) ou le **613-944-4000**, ou la télécharger depuis : **www.voyage.gc.ca**.

du territoire au-delà d'une certaine période. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent souscrire à une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique au titulaire de la police et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes d'assurance ainsi offerts comprennent une assurance-accident et une

assurance-maladie complètes, et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence ainsi que la protection relative aux risques de guerre. Bon nombre d'assureurs ont modifié les conditions générales relatives à la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre



assureur si cela affecte votre police d'assurance.

Vous pouvez également souscrire à une assurance-voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage, et/ou une protection en cas de perte des bagages. Vous pouvez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus.

ÊTES-VOUS PRÊT À RELEVER LE DÉFI?

Faites un voyage en ligne au moyen d'un jeu-labyrinthe, et voyez si vous êtes prêt à faire face à une urgence à l'étranger!

Consultez www.voyage.gc.ca/labyrinthe

VOUS VOYAGEZ EN VOITURE

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détenu par la police, même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Il se peut que vous ayez besoin d'un permis de conduire international, voire d'une assurance-automobile complémentaire, pour conduire à l'étranger. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez les Conseils aux voyageurs ou l'Association canadienne des automobilistes.

QUESTIONS D'ARGENT

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens sont rarement acceptés à l'étranger. Avant de quitter le Canada, informez-vous auprès d'une banque ou d'un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.

Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'en importer la monnaie. Il est possible qu'il y ait des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans un autre pays ou que vous pouvez en sortir. Veuillez vous renseigner auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada, sur les règles régissant la devise de ce pays.

Sachez que votre carte de débit (carte de guichet automatique) ou votre carte

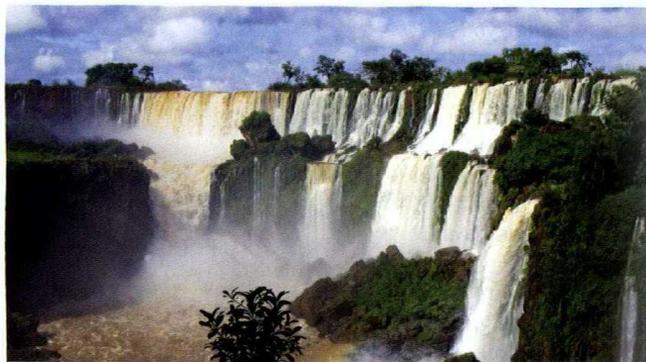
de crédit ne sera peut-être pas acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique (bancaire) offerts dans d'autres pays.

Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires, au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.



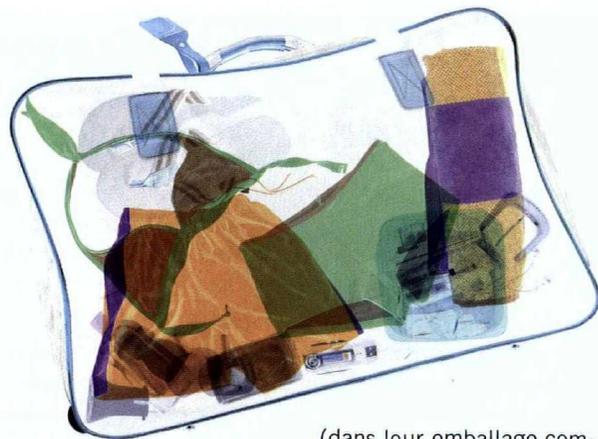
VOTRE SITUATION FISCALE AU CANADA

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes généralement considéré comme un « résident de fait » à des fins fiscales. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu; vous devriez par conséquent vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), avant votre départ, afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).



SOYEZ EN RÈGLE AVEC LES DOUANES CANADIENNES

Avant de partir pour l'étranger muni d'objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez les publications de l'ASFC intitulées *Je déclare* ou *Vous voyagez à l'extérieur du Canada*.

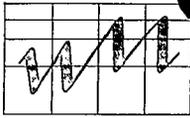


TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses dans leurs bagages à main, leurs bagages enregistrés ou sur eux-mêmes, à bord d'un avion. N'oubliez pas qu'il est interdit de transporter des liquides, des gels ou des aérosols dans les bagages à main. Les seuls produits autorisés sont les produits médicaux et les accessoires d'hygiène, ainsi que les boissons alcoolisées

(dans leur emballage commercial). Les contenants de ces produits ne doivent pas dépasser 100 ml et doivent tenir dans un seul sac en plastique réutilisable transparent bien scellé, d'une capacité maximale d'un litre. Consultez le site Web de votre transporteur aérien ou celui de Transports Canada (www.tc.gc.ca/air) pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas emporter avec vous.

Consulting



Actuaries

HALIFAX
QUBBEC
MONTREAL
OTTAWA
TORONTO
LONDON
WINDSOR
WINNIPEG
SASKATOON
EDMONTON
CALGARY
VANCOUVER

WILLIAM M. MERCER LIMITED

SUITE 1007 PLACE LAURIER, 170 LAURIER AVE., W., OTTAWA, ONT. K1P 5V5, TEL.: (613) 237-7111

July 19, 1977

Colonel G. T. White
Director Compensation Development,
Canadian Forces,
Department of National Defence,
101 Colonel By Drive,
Ottawa, Ontario.

Dear Colonel White:

Attached is our invoice #111358 concerning our services for the period April 22, 1977 to May 20, 1977 inclusive, and invoice #111411 concerning our services for the period May 23, 1977 to June 22, 1977 inclusive. Supportive appendices are attached as well.

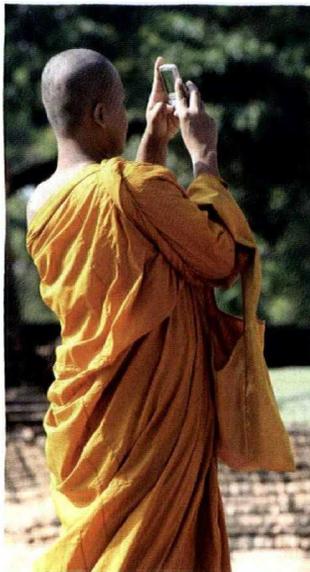
You will note that the invoice #111358 is dated June 3, 1977, and I must apologize for the delay in forwarding this to you. Regretfully, the invoice was misplaced.

I trust that the invoices meet with your approval. However, should you have any questions please do not hesitate to contact either Dennis Gauthier or myself.

Yours sincerely,

John T. Marshall,
Assistant Vice-President.

Encls.



LOIS ET COUTUMES À L'ÉTRANGER

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, familiarisez-vous avec son mode de vie et respectez ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante, tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.

Soyez particulièrement respectueux à l'égard des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Bien souvent, leur accès est interdit aux étrangers ou est réservé aux adeptes de la religion concernée. Si vous voulez photographier des articles religieux, des bâtiments ou des habitants du pays, vous devriez d'abord demander la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles, comme des raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil, voire d'être pris pour un espion.

HISTOIRES VÉCUES

Tirez les enseignements des mésaventures vécues par de jeunes Canadiens qui ont été en contact avec de la drogue à l'étranger. Visionnez de nouvelles vidéos en ligne au lien suivant : www.voyage.gc.ca/histoiresvecues

DROGUES ILLICITES

Même s'il est facile de se procurer des drogues à usage récréatif dans certains pays, leur achat, leur consommation, leur importation et leur exportation sont interdits pratiquement partout. L'achat ou la consommation de ces drogues, même s'il s'agit d'une pratique courante dans un pays donné, peut donner lieu à des accusations au criminel, à de lourdes amendes et à de longues peines d'emprisonnement. Si vous enf्रेignez la loi dans un autre pays, vous êtes assujéti au système judiciaire de ce dernier.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un autostoppeur ni comme autostoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Ne franchissez jamais les frontières avec un colis appartenant à un tiers. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

CRIMES ET CHÂTIMENTS

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

PASSEPORT PERDU, VOLÉ OU ENDOMMAGÉ

Si votre passeport est perdu ou volé à l'étranger, vous devez immédiatement signaler l'incident au service de police local, ainsi qu'au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex. : un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), une pièce d'identité à l'appui, fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPTC 203 (*Déclaration concernant un passeport ou autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible*).

Si vous retrouvez le passeport signalé comme perdu ou volé, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou, si vous êtes à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Ne tentez pas d'utiliser le document pour voyager, car vous rencontrerez des difficultés.

Vous pourriez subir d'importants retards aux points de contrôle des passeports si votre passeport est endommagé de quelque manière. Les transporteurs aériens pourraient notamment vous refuser l'accès à bord de leurs appareils. Afin d'éviter des incidents de la sorte, Passeport Canada recommande aux personnes ayant un passeport endommagé d'en demander un nouveau.



Les Canadiens peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour certains gestes commis contre des lieux et des biens culturels de grande importance à l'extérieur du Canada. En plus des lois étrangères qui protègent le patrimoine culturel, la législation canadienne interdit désormais l'exportation illicite de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés au Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, rendez-vous à www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage.

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens en poste à l'étranger peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences et l'expérience nécessaires, prévenir votre famille et vos amis, et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays**. Ils ne disposent cependant d'aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.

PROCESSUS JUDICIAIRE

Ne tenez jamais pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Si vous êtes accusé d'un crime, vous risquez d'être détenu pendant une période indéfinie, sans avoir la possibilité d'être libéré sous caution en attendant le verdict. Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de religion, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par exemple, il y a souvent présomption de culpabilité

par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle au même titre que n'importe quel participant.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

S'il vous est impossible de le faire vous-même, demandez à un tiers de le faire pour vous.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Il est illégal d'avoir des relations sexuelles avec des enfants, tant au Canada qu'à l'étranger. La plupart des pays étrangers appliquent rigoureusement les lois nationales pour enrayer l'exploitation sexuelle de leurs enfants par des visiteurs étrangers. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis de tels actes, ici ou à l'étranger, peuvent être accusés au titre du Code criminel du Canada (<http://lois.justice.gc.ca>). Toute condamnation pour ce type d'infraction entraîne une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la publication intitulée *Tourisme sexuel impliquant les enfants: c'est un crime*, disponible sur notre site web.

RETOUR AU PAYS

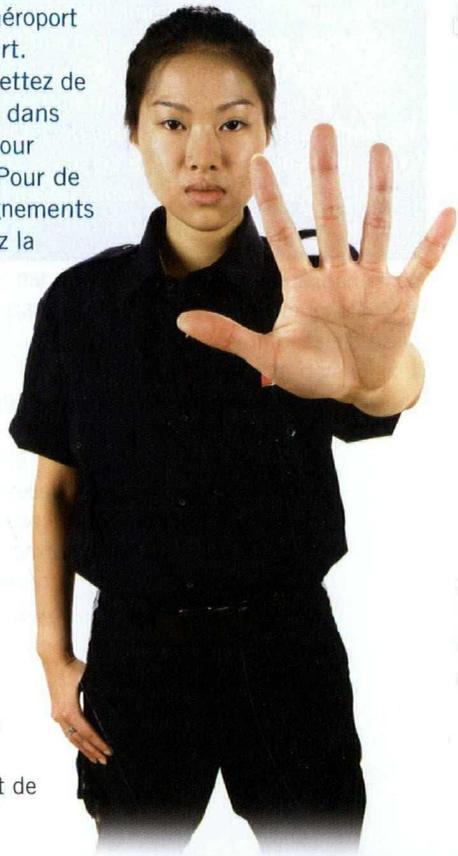
TAXE SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ.

Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour acquitter ces frais. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Conseils aux voyageurs » de notre site Web.

EXEMPTIONS PERSONNELLES – AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Après toute absence du Canada de 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et de



taxes, des marchandises d'une valeur totale de 50 \$CAN. Il s'agit de l'exemption personnelle octroyée à tout voyageur. Celle-ci n'inclut cependant pas les produits du tabac et les boissons alcoolisées. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pouvez pas vous prévaloir de cette exemption. **Vous devez, dans ce cas, payer tous les droits sur toutes les marchandises que vous apportez.**

Après toute absence du Canada de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et taxes, des marchandises d'une valeur totale de 400 \$CAN. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.**

Elles peuvent comprendre des boissons alcoolisées et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,5 l (52 oz) de vin, ou un total de 1,14 l (40 oz) de boissons alcoolisées, ou un maximum

de 8,5 l de bière ou d'ale. Les boissons alcoolisées sont des produits qui contiennent plus de 0,5 % d'alcool par volume. Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent aux boissons alcoolisées. Pour ce qui est des produits du tabac, vous pouvez rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué si vous êtes âgé de 18 ans ou plus.

Après toute absence du Canada de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 750 \$CAN. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcoolisées et des produits du tabac (voir ci-dessus). **Seuls les produits du tabac et les boissons alcoolisées doivent obligatoirement vous accompagner au moment de votre arrivée.** Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous avez été absent, ne comptez

pas la date de votre départ du Canada, mais incluez celle de votre retour.

Si vous incluez des produits du tabac dans votre exemption personnelle, vous devrez payer un droit spécial sur ces produits, sauf s'ils portent la mention « Canada Duty Paid – Droit acquitté ». *La Loi sur l'accise, 2001*, limite aussi la quantité des produits du tabac qui peuvent être importés (ou possédés) par un individu à des fins personnelles si le produit du tabac n'est pas emballé et estampillé « Canada Duty Paid – Droit acquitté ». La limite en vigueur est de cinq unités de produits du tabac. Une unité de produits du tabac est composée de 200 cigarettes; 50 cigares; 200 g (7 oz) de tabac fabriqué ou de 200 bâtonnets de tabac.

Si vous avez des questions sur les marchandises que vous avez le droit de rapporter au Canada, communiquez avec le Service d'information sur la frontière de l'ASFC (voir page 71).

RENSEIGNEZ-VOUS ET DÉCLAREZ

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où ils vous seraient demandés.

La brochure intitulée *Vous voyagez à l'extérieur du Canada*, publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins de un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC

intitulée *Vous revenez vivre au Canada*. Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'ASFC.

SOUVENIRS ILLÉGAUX

Il est illégal d'importer certains produits au Canada. Si vous prévoyez rapporter de la viande, des oeufs, des produits laitiers, des fruits et légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec de la peau ou des plumes d'animal, veuillez demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au préalable, car vous pourriez ainsi vous éviter bien des ennuis. Pour avoir des renseignements à jour et précis sur les règles d'importation, consultez le Système automatisé de référence à



l'importation (SARI) de l'ACIA à <http://inspection.gc.ca/francais/imp/airsf.shtml>.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, communiquez avec le Centre des armes à feu Canada.



Vous pouvez consulter une liste des produits interdits au Canada pour cause de risque pour la sécurité sur le site Web de Santé Canada, sous la rubrique « Sécurité des produits de consommation ».

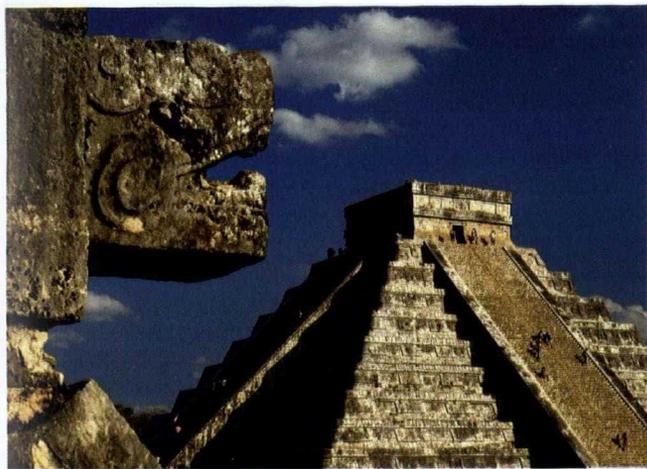
Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de

flore sauvages menacées d'extinction. Une infraction à cette convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle pourraient s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

VOTRE SANTÉ

Si vous êtes mal en point ou si vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger; indiquez-lui aussi dans quel pays vous avez séjourné. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin au retour et décrivez-lui votre itinéraire ainsi que le traitement que vous avez reçu.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire. Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif de pays et de l'indicatif régional ou de l'indicatif de ville (entre parenthèses). Vous devez composer ces indicatifs si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devez dans certains cas composer un autre indicatif régional (ou un autre indicatif de ville); vous devez aussi composer le code local pour les appels à l'étranger, avant l'indicatif de pays et l'indicatif régional (ou l'indicatif de ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous

téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif de pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de faire le « 1 » avant l'indicatif régional. Si vous ne parvenez pas à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les indicatifs auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, il est possible que ce numéro ne fonctionne pas si l'appel est fait par l'entremise de certains fournisseurs locaux de services téléphoniques, ou à partir d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il peut aussi s'avérer nécessaire d'utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Il est également possible que des frais soient exigés pour les appels effectués à l'international.

Les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ne sont pas tous ouverts les mêmes jours ni aux mêmes heures. Communiquez avec le bureau concerné pour connaître ses heures d'ouverture. Si vous n'arrivez pas à joindre ce bureau dans une situation d'urgence ou en dehors des heures ouvrables, téléphonez au 613-996-8885 (les appels à frais virés sont acceptés) ou appelez au numéro sans frais du pays concerné (s'il figure ci-dessous) pour joindre le Centre des opérations d'urgence à Ottawa.

Dans la liste qui suit, le symbole  signifie qu'un

AÇORES

Voir Portugal, Ponta Delgada

AFGHANISTAN

Ambassade du Canada, St. No. 15,
House No. 256, Wazir Akbar Khan
 93 (0) 799 742 800
kabul@international.gc.ca
www.afghanistan.gc.ca

bureau du gouvernement du Canada offre des services de passeport.

Le Canada a conclu des ententes avec plusieurs pays, afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui figurent dans la liste qui suit peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postales, à l'adresse www.voyage.gc.ca.

AFRIQUE DU SUD

Durban

Consulat du Canada, Suite 9, Maison
Tinsley, 225, rue Musgrave (coin des rues
Musgrave et St Thomas), Berea,
Durban, 4001
 27 (31) 202 3432
rmcelligott@telkomsa.net

Johannesburg

Bureau commercial du Haut-commissariat du Canada, Place Cradock, 1^{er} étage, 10, rue Arnold (près de l'ave. Cradock), Rosebank, Johannesburg, 2196

☎ 27 (11) 442-3130

jobrg@international.gc.ca

Pretoria

Haut-commissariat du Canada, 1103, rue Arcadia, Hatfield, Pretoria, 0083

☎ 27 (12) 422-3000

pret@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

www.afriquedusud.gc.ca

ALBANIE

Consulat du Canada, Rr: Deshmoret e 4 Shkurit, Pallati i Ri mbrapa Akademise se Arteve, Kati II, Tirana

☎ 355 (4) 225-7274, -7275

canadalb@canada.gov.al

ALGÉRIE

Ambassade du Canada, 18, rue Mustapha Khalef, Ben Aknoun, Alger

☎ 213 (0) 770-083-000

alger@international.gc.ca

www.algerie.gc.ca

ALLEMAGNE**Berlin**

Ambassade du Canada, Leipziger Platz 17, 10117 Berlin

☎ 49 (30) 20 31 24 70

brlin-cs@international.gc.ca

Düsseldorf

Consulat du Canada, Benrather Strasse 8, 40213 Düsseldorf

☎ 49 (211) 17 21 70

ddorf@international.gc.ca

Munich

Consulat du Canada, Tal 29, 80331

Munich

☎ 49 (89) 21 99 57 0

munic@international.gc.ca

Stuttgart

Consulat du Canada, Lange Strasse 51, 70174 Stuttgart

☎ 49 (711) 22 39 67 8

stuttgart@canada.de

www.allemagne.gc.ca

ANDORRE

Voir Espagne, Madrid

ANGOLA

Consulat du Canada, Rua Rei Katyavala 113, Luanda

☎ 244 222 448-371, -377, -366

consul.can@angonet.org

ANGUILLA

Voir Barbade

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Voir Barbade

ARABIE SAOUDITE**Djeddah**

Consulat du Canada, Tour Ali Reza, 11^e étage, rue Madina, Djeddah

☎ 966 (2) 653-0597, -0434

canada.consulate.jeddah@nazergroup.com

Riyad

Ambassade du Canada, Enceinte diplomatique, Riyad

☎ 966 (1) 488-2288

ryadh@international.gc.ca

www.arabiesaudite.gc.ca

ARGENTINE

Ambassade du Canada, Tagle 2828,

C1425EEH Buenos Aires

☎ 54 (11) 4808-1000

bairs-cs@international.gc.ca

www.argentine.gc.ca

ARMÉNIE

Consulat du Canada, 1, rue Amirian,

Hôtel Marriott, bureau 306, Erevan

☎ 374 (10) 56-79-90

concdca@gmail.com

ARUBA

Voir Curaçao

AUSTRALIE**Canberra**

Haut-commissariat du Canada, ave. Commonwealth, Canberra, ACT 2600

☎ 61 (2) 6270-4000

cnbra@international.gc.ca

Melbourne

Consulat du Canada, 101, rue Collins, 27^e étage, Melbourne, VIC 3000

☎ 61 (3) 9653-9674

Perth

Consulat du Canada, 267 St. George's Terrace, 3^e étage, Perth, WA 6000

☎ 61 (8) 9322-7930

Sydney

Consulat général du Canada, 111, rue Harrington, 5^e étage, Édifice Quay West, Sydney, NSW 2000

☎ 61 (2) 9364-3000

sydney@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Australie :

0011-800-2326-6831

www.australie.gc.ca

AUTRICHE

Ambassade du Canada, Laurenzenberg 2,

A-1010, Vienne

☎ 43 (1) 531-38-3000

Numéro sans frais : 00-800-2326-6831

vienn-cs@international.gc.ca

www.autriche.gc.ca

AZERBAÏDJAN

Voir Turquie, Ankara

BAHAMAS

Consulat du Canada, Shirley Street Plaza, Nassau

☎ (242) 393-2123, -2124

Numéro sans frais : 1-881-949-9993

cdncon@batelnet.bs

BAHREÏN

Consulat du Canada, Tour Al Jasrah, 12^e étage, Édifice no. 95, route 1702, Quartier 317, Secteur diplomatique, Manama

☎ 973 17 536270

Numéro sans frais : 800-00-732

canadabh@batelco.com.bh

BANGLADESH

Haut-commissariat du Canada, ch. des Nations Unies, Baridhara, Dacca

☎ 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7

dhaka@international.gc.ca

www.bangladesh.gc.ca

BARBADE

Haut-commissariat du Canada, Bishop's Court Hill, St. Michael, C.P. 404, Bridgetown BB11113

☎ (246) 429-3550

bdgtn@international.gc.ca

www.barbade.gc.ca

BÉLARUS

Voir Pologne

BELGIQUE**Anvers (Antwerpen)**

Consulat du Canada, Sint Pietersvliet,
15, B-2000 Antwerp
☎ 32 (3) 226-0211

Bruxelles

Ambassade du Canada, ave. de
Tervuren 2, 1040, Bruxelles
☎ 32 (2) 741-0611
bru@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Belgique :
00-800-2326-6831
www.belgique.gc.ca

BELIZE

Consulat du Canada, 80, promenade
Princess Margaret, Belize City
☎ 501 223-1060
cdncon.bze@btl.net

BÉNIN

Unité d'appui à la Coopération canadienne,
Haie Vive, derrière Tri-postal et aéroport
de Cotonou
☎ 229 21-30-24-79
alcona_ade@yahoo.fr

BERMUDES

Consulat du Canada, 73, rue Front,
4^e étage, Hamilton HM 12
☎ (441) 292-2917
Numéro sans frais : 1-800-387-3124

BIRMANIE

Ambassade d'Australie, 88, ch. Strand,
Rangoon
☎ 95 (1) 251-810
austembassy.rangoon@dfat.gov.au
www.burma.embassy.gov.au
(anglais seulement)

BOLIVIE

Ambassade du Canada, 2678, Calle Victor
Sanjinez, Edificio Barcelona, 2^e étage,
Plaza España (Sopocachi), La Paz
☎ 591 (2) 241-5141
lapaz@international.gc.ca

BONAIRE

Voir Curaçao

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Voir Hongrie

BOTSWANA

Voir Zimbabwe

BRÉSIL**Belo Horizonte**

Consulat du Canada (Edifício Lumiere:
Hospital de Olhos Dr. Ricardo Guimarães),
Rua da Paisagem 220, 3^e étage, Vila da
Serra, Belo Horizonte
☎ 55 (31) 3047-1225
consul.belo@canada.org.br

Brasília

Ambassade du Canada, Setor de
Embaixadas Sul, Av. das Nações, Quadra
803, Lote 16, 70410-900 Brasília, D.F.
☎ 55 (61) 3424-5400
brsla@international.gc.ca

Rio de Janeiro

Consulat général du Canada, Av.
Atlântica 1130, 5^e étage, Copacabana,
22021-000 Rio de Janeiro
☎ 55 (21) 2543-3004
rio@international.gc.ca

São Paulo

Consulat général du Canada, Centro
Empresarial Nações Unidas - Torre Norte,

Av. das Nações Unidas, 12901, 16^e étage,
04578-000 São Paulo
☎ 55 (11) 5509-4321
spalo@international.gc.ca
Numéro sans frais partout au Brésil :
0-800-891-6614
www.bresil.gc.ca

BRUNÉI DARUSSALAM

Haut-commissariat du Canada, 5^e étage,
Édifício Jalan McArthur, no. 1, Jalan
McArthur, Bandar Seri Begawan
☎ 673 (2) 22-00-43
bsbgn@international.gc.ca
www.brunei.gc.ca

BULGARIE

Voir Roumanie

BURKINA FASO

Ambassade du Canada, 586, rue
Agostino Néto, Ouagadougou
☎ 226 50-31-18-94
ouaga@international.gc.ca
www.burkinafaso.gc.ca

BURUNDI

Consulat du Canada, 4708, boul. de
l'Uprona, Bujumbura
☎ 257 22 24-58-98
bujumbura@canadaconsulate.ca

CAÏMANS (ÎLES)

Consulat du Canada, 3^e étage, Landmark
Square, bureau 3F, 64 Earth Close, Seven
Mile Beach
☎ (345) 949-9400
cdncon.cayman@candw.ky

CAMBODGE

Ambassade d'Australie, 16B, rue de
l'Assemblée nationale, Sangkat Tonle
Bassac, Khan Chamkamon, Phnom Penh
☎ 855 (23) 213 470
australian.embassy.
cambodia@dfat.gov.au
www.cambodia.embassy.gov.au
(anglais seulement)

CAMEROUN**Douala**

Consulat du Canada, a/s PRO-PME, 68,
ave. Charles-de-Gaulle, Bonanjo, Douala
☎ 237 3343-2934
consulatdouala@propme.com

Yaoundé

Haut-commissariat du Canada, Immeuble
Stamatziades, Place de l'Hôtel de Ville,
Yaoundé
☎ 237 2223-2311
yunde@international.gc.ca
www.cameroun.gc.ca

CAP-VERT

Voir Sénégal

CHILI**Antofagasta**

Consulat du Canada, José Toribio Medina
146, app. 601, Antofagasta
☎ 56 (55) 24-7652
honcon.canada.antofagasta@gmail.com

Concepción

Consulat du Canada, Caupolicán 245,
Chiguayante, Concepción
☎ 56 (41) 236-9705
honcon.canada.concepcion@gmail.com

Santiago 🇨🇱

Ambassade du Canada, Nueva Tajamar
481, Torre Norte, 12^e étage, Las Condes,
Santiago
☎ 56 (2) 652-3800
stago@international.gc.ca
www.chili.gc.ca

CHINE**Beijing** 🇨🇳

Ambassade du Canada, Section des
services consulaires, 19 Dongzhimenwai
Dajie, District Chao Yang, Beijing 100600
☎ 86 (10) 5139-4000
beijing.consular@international.gc.ca
www.beijing.gc.ca

Chongqing

Consulat du Canada, pièce 1705, Tour
Metropolitan, Wu Yi Lu, District Yu Zhong,
Chongqing 400010
☎ 86 (23) 6373-8007
chongq@international.gc.ca
www.chongqing.gc.ca

Guangzhou 🇨🇳

Consulat général du Canada, Tour China
Hotel Office, bureau 801, Liu Hua Lu,
Guangzhou, Guangdong 510015
☎ 86 (20) 8666-0569
ganzucanadaconsul@international.gc.ca
www.guangzhou.gc.ca

Hong Kong 🇭🇰

Consulat général du Canada, 13^e étage,
One Exchange Square, 8 Connaught
Place, Central Hong Kong SAR
☎ 85 (2) 3719-4700
hkong-cs@international.gc.ca
www.hongkong.gc.ca

Shanghai 🇨🇳

Consulat général du Canada, Centre
Shanghai, Tour Ouest, bureau 604, 1376
Nanjing Xi Lu, Shanghai 200040
☎ 86 (21) 6279-8400
shngi@international.gc.ca
www.shanghai.gc.ca

CHYPRE

Consulat du Canada, 1, rue Lambousa,
1095 Nicosie
☎ 357 (2) 2775-508
Numéro sans frais : 8009-6082
info@consulcanada.com.cy

CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Voir Israël, Cisjordanie et Gaza, Ramallah

COLOMBIE**Bogotá** 🇨🇴

Ambassade du Canada, Cra 7,
No. 114-33, Piso 14, Bogotá
☎ 57 (1) 657-9800
bgota@international.gc.ca

Cartagena

Consulat du Canada, Edificio Centro
Ejecutivo Bocagrande, Carrera 3,
No. 8-129, Oficina No. 1103, Cartagena
☎ 57 (5) 665-5838
honcartagenai@etb.net.co
Numéro sans frais partout en Colombie :
01-800-919-0057
www.colombie.gc.ca

COMORES

Voir Tanzanie

CONGO (BRAZZAVILLE)

Voir Congo (Kinshasa)

CONGO (KINSHASA) 🇨🇳

Ambassade du Canada, 17, ave. Pumbu,
Commune de Gombe, Kinshasa
☎ 243 898-950-310, -311, -312
kinshasa@international.gc.ca
www.congo.gc.ca

COOK (ÎLES)

Voir Nouvelle-Zélande

CORÉE

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

CORÉE DU NORD*

Ambassade de Suède, Munsudong, rue
Daehak, District Taedonggang, Pyongyang
☎ 850 2-381-7908
ambassaden.pyongyang@foreign.ministry.se
www.sweden.gov.se/sb/d/41891/en/
pd/4189/e/3647

* L'ambassade de Suède offre des
services consulaires aux Canadiens en
Corée du Nord.

CORÉE DU SUD**Busan**

Consulat du Canada, a/s Dongsung
Chemical Corporation, 472 Shin Pyung-dong,
Saha-gu, Busan 604-721
☎ 82 (51) 204-5581

Séoul 🇰🇷

Ambassade du Canada, 16-1 Jeong-dong,
Jung-gu, Seoul 100-120
☎ 82 (2) 3783-6000
seoul@international.gc.ca
Numéros sans frais partout en
Corée du Sud : 001-800-2326-6831;
008-800-2326-6831;
002-800-2326-6831
www.coree.gc.ca

COSTA RICA

Ambassade du Canada, Centre commercial
exécutif La Sabana, édifice No. 5, 3^e étage,
derrière la Contraloría General de la
República, San José
☎ 506 2242-4400
Numéro sans frais : 0-800-015-1161
sjcra@international.gc.ca
www.costarica.gc.ca

CÔTE D'IVOIRE 🇨🇮

Ambassade du Canada, Immeuble Trade
Centre, 23, ave. Nogues, Le Plateau,
Abidjan
☎ 225 20-30-07-00
abdjin@international.gc.ca
www.abidjan.gc.ca

CROATIE 🇨🇷

Ambassade du Canada, Prilaz Gjure
Dezelica 4, 10000 Zagreb
☎ 385 (1) 488-1200, -1238
zagrb@international.gc.ca
www.croatie.gc.ca

CUBA**Guardalavaca**

Consulat du Canada, Hôtel Atlántico,
bureau 1, Guardalavaca, Holguin
☎ 53 (24) 430-320
honcongvac@canada.com

La Havane 🇨🇺

Ambassade du Canada, Calle 30,
No. 518, esq. 7ma, Miramar, La Havane
☎ 53 (7) 204 2516
havan-cs@international.gc.ca
Varadero
Consulat du Canada, Calle 13 e/Av.
Primera y Camino del Mar, Varadero,
Matanzas
☎ 53 (45) 61-2078
honconvedero@canada.com
www.cuba.gc.ca

CURAÇAO

Consulat du Canada, Maduro et Curiel's Bank, N.V., Plaza Jojo Correa 2-4, Willemstad (Punda)
☎ 599 (9) 466-1115, -1121

DANEMARK

Copenhague 🇩🇰

Ambassade du Canada, Kristen Bernikowsgade 1, Copenhague K, DK-1105
☎ 45 33 48 32 00

copen@international.gc.ca

Nuuk (Groenland)

Consulat du Canada, Air Greenland, Nuuk Airport, 3900 Nuuk

☎ 299 31-16-47, 34-34-30

lpdanielsen@airgreenland.gl

www.danemark.gc.ca

DJIBOUTI

Consulat du Canada, Place Lagarde

☎ 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

georgalis@intnet.dj

DOMINIQUE

Voir Barbade

ÉGYPTÉ

Ambassade du Canada, 26, rue Kamel El Shenawy, Garden City, Le Caire

☎ 20 (2) 2791-8700

cairo-cs@international.gc.ca

www.egypte.gc.ca

ÉMIRATS ARABES UNIS

Abou Dhabi

Ambassade du Canada, tours Abu Dhabi Trade (Abu Dhabi Mall), Tour Ouest, 9^e étage, Abu Dhabi

☎ 971 (2) 694-0300

abdabi@international.gc.ca

Dubaï

Consulat du Canada, Édifice Bank Street, bureau 701, rue Khalid bin Al Waleed, Bur Dubai

☎ 971 (4) 314-5555

dubai@international.gc.ca

Numéro sans frais partout aux Émirats :

800-014-0145

www.eau.gc.ca

ÉQUATEUR

Guayaquil

Consulat du Canada, ave. Juan Tanca Marengo et ave. Joaquín Orrantía, Édifice Nobis Executive Center, 7^e étage,

bureau 702, Guayaquil

☎ 593 (4) 215-8333

consulc1@nobis.com

Quito 🇪🇨

Ambassade du Canada, ave. Amazonas N37-29 et Unión Nacional de Periodistas, Édifice Eurocenter, 3^e étage, Quito

☎ 593 (2) 245-5499

quito@international.gc.ca

www.equateur.gc.ca

ÉRYTHRÉE

Consulat du Canada, 745, rue Abeneh, House No. 152/154, Tiravolo

☎ 291 (1) 18-64-90, 18-19-41

mkcca@tse.com.er

ESPAGNE

Barcelone

Consulat du Canada, Plaça de Catalunya, 9, 1^{er}, 2^e - 08002, Barcelone

☎ 34 (93) 412-7236

bclna@international.gc.ca

Madrid

Ambassade du Canada, 35 Nuñez de Balboa, Édifice Goya, 3^e et 4^e étages, Madrid

☎ 34 (91) 423-3250

mdrid@international.gc.ca

Málaga

Consulat du Canada, Édifice Horizonte, Plaza de la Malagueta 2, 1^{er} étage, 29016 Málaga

☎ 34 (95) 222-3346

cancon@microcad.es

Numéro sans frais partout en Espagne :

00-800-2326-6831

www.espagne.gc.ca

ESTONIE

Bureau de l'Ambassade du Canada, Toom Kooli 13, 2^e étage, 15186 Tallinn

☎ 372 627 3310, -3311

tallinn@canada.ee

www.estonie.gc.ca

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Atlanta

Consulat général du Canada, 1175 Peachtree St. N.E., 100 Colony Square, Suite 1700, Atlanta, Georgia, 30361-6205

☎ (404) 532-2000

atnta@international.gc.ca

www atlanta.gc.ca

Boston

Consulat général du Canada, 3 Copley Place, Suite 400, Boston, Massachusetts, 02116

☎ (617) 262-3760

bostn@international.gc.ca

www.boston.gc.ca

Buffalo

Consulat général du Canada, 1 HSBC Center, Suite 3000, Buffalo, New York, 14203-2884

☎ (716) 858-9500

bfalo@international.gc.ca

www.buffalo.gc.ca

Chicago

Consulat général du Canada, Two Prudential Plaza, 180 North Stetson Av., Suite 2400, Chicago, Illinois, 60601

☎ (312) 616-1860

chcgo@international.gc.ca

www.chicago.gc.ca

Dallas

Consulat général du Canada, St. Paul Place, 750 North St. Paul St., Suite 1700, Dallas, Texas, 75201-3247

☎ (214) 922-9806

dalas@international.gc.ca

www.dallas.gc.ca

Denver

Consulat général du Canada, 1625 Broadway, Suite 2600, Denver, Colorado, 80202

☎ (303) 626-0640

denvr-g@international.gc.ca

www.denver.gc.ca

Detroit

Consulat général du Canada, 600 Renaissance Center, Suite 1100, Detroit, Michigan, 48243-1798

☎ (313) 446-4747

dtrot@international.gc.ca

www.detroit.gc.ca

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Consulat général de l'Australie, Penthouse Suite, 1000 Bishop St., Honolulu, Hawaii, 96813-4299

☎ (808) 529-8120

Los Angeles

Consulat général du Canada,
550 South Hope St., 9^e étage, Los Angeles,
California, 90071-2327
☎ (213) 346-2700
Inglis@international.gc.ca
www.losangeles.gc.ca

Miami

Consulat général du Canada,
200 South Biscayne Blvd, Suite 1600,
Miami, Florida, 33131
☎ (305) 579-1600
miami@international.gc.ca
www.miami.gc.ca

Minneapolis

Consulat général du Canada,
701 Fourth Av. South, Suite 900,
Minneapolis, Minnesota, 55415-1899
☎ (612) 333-4641
mnpls@international.gc.ca
www.minneapolis.gc.ca

New York

Consulat général du Canada,
1251 Av. of the Americas, Concourse Level,
New York, New York, 10020-1175
☎ (212) 596-1759
cngny@international.gc.ca
www.newyork.gc.ca

Puerto Rico

Consulat général du Canada, Hato Rey
Center, 268 Ponce de Leon, Suite 802,
San Juan (Hato Rey), Puerto Rico, 00918
☎ (787) 759-6629
Numéro sans frais : 1-888-772-6448

San Francisco

Consulat général du Canada,
580 California St., 14th Floor,
San Francisco, California, 94104
☎ (415) 834-3180
sfran@international.gc.ca
www.sanfrancisco.gc.ca

Seattle

Consulat général du Canada, 1501 4th Ave,
Suite 600, Seattle, Washington, 98101
☎ (206) 443-1777
seatl@international.gc.ca
www.seattle.gc.ca

Washington

Ambassade du Canada, 501 Pennsylvania
Av., N.W., Washington D.C., 20001
☎ (202) 682-1740
wshdc@international.gc.ca
www.washington.gc.ca
Numéro sans frais partout aux Etats-Unis
(sauf à Puerto Rico) : 1-888-949-9993

ÉTHIOPIE

Ambassade du Canada, Old Airport Area,
Nefas Silk Lafto Sub City, Kebele 04,
House No. 122, Addis Ababa
☎ 251 (0) 11-371-3022
addis@international.gc.ca
www.ethiopia.gc.ca

FIDJI

Nadi

Consulat du Canada, Aéroport de Nadi
☎ 679 672-2400,
679 992-4999 (téléphone cellulaire)
vyases@connect.com.fj

Suva

Haut-commissariat de l'Australie,
37, ch. Princes (Tamavua), Suva
☎ 679 338-2211
suva.cmis@dfat.gov.au
www.fiji.embassy.gov.au (anglais
seulement)

FINLANDE

Ambassade du Canada. Pohjoisestplanadi
25B, 00100 Helsinki
☎ 358 (9) 228-530
Numéros sans frais :
990-800-2326-6831; 800-2326-6831
(téléphone cellulaire)
hsnki@international.gc.ca
www.finlande.gc.ca

FRANCE

Lille

Consulat du Canada, 36, ave. Émile Zola,
59800 Lille
☎ 33 3-20-14-05-78
lyonul.consulat.canada-lille@amb-canada.fr

Lyon

Consulat du Canada, rue Bourgelat,
69002 Lyon
☎ 33 4-72-77-64-07
consulat.canada-lyon@amb-canada.fr

Nice

Consulat du Canada, 2, Place Franklin,
06000 Nice
☎ 33 4-93-92-93-22
consulat.canada-nice@amb-canada.fr

Paris

Ambassade du Canada, 35, ave. Montaigne,
75008 Paris
☎ 33 1-44-43-29-00
paris-consulaire@international.gc.ca

Saint-Pierre-et-Miquelon

Consulat du Canada, 16, rue Jacques
Debon, 97500 Saint-Pierre
☎ 508 41-55-10
consulat.canada-st_pierreetmiquelon@
amb-canada.fr

Toulouse

Consulat du Canada, 10, rue Jules de
Resseguier, 31000 Toulouse
☎ 33 5-61-52-19-06
consulat.canada-toulouse@amb-canada.fr
Numéro sans frais partout en
France : 00-800-2326-6831
www.france.gc.ca

GABON

Consulat du Canada, Quartier Batterie IV,
Pont de Gué-Gué, première rue derrière
l'Union Européenne, Libreville
☎ 241 44-29-65
conhongab@gmail.com

GAMBIE*

Haut-commissariat du Royaume-Uni,
48, ch. Atlantic, Fajara, Banjul
☎ 220 449-5133
bhcbanjul@gamtel.gm

* Le haut-commissariat du Royaume-Uni
offre des services consulaires aux
Canadiens en Gambie.

GÉORGIE

Voir Turquie, Ankara

GHANA

Haut-commissariat du Canada,
42, av. Independence, Accra
☎ 233 (21) 21-15-21, 22-85-55
accra@international.gc.ca
www.ghana.gc.ca

GRANDE-BRETAGNE

Voir Royaume-Uni

GRÈCE

Ambassade du Canada, 4, rue Ioannou
Ghennadiou, 115 21 Athènes
☎ 30 (210) 727-3400
athns-cs@international.gc.ca
www.grece.gc.ca

GRENADE

Voir Barbade ou appeler sans frais au
1-800-387-3124

GROENLAND

Voir Danemark, Nuuk

GUADELOUPE

Voir Barbade

GUAM

Voir États-Unis d'Amérique,
San Francisco

GUATEMALA

Ambassade du Canada, Édifice Edyma
Plaza, 8^e étage, 13 Calle 8-44, Zona 10,
Guatemala
☎ 502 2363-4348
gtmla@international.gc.ca
www.guatemala.gc.ca

GUINÉE

Consulat du Canada, Descente Plage
Rogbané, Taouyah Corniche, Conakry
☎ 224 60 236022; 224 64 448117
(en dehors des heures de bureau)
laprade@yahoo.com

GUINÉE-BISSAU

Voir Sénégal

GUINÉE ÉQUATORIALE

Consulat du Canada, Carretera del
Seminario Mayor, Bata, Litoral, appt. 598
☎ 240 56-26-55, 62-11-06
honcone@yahoo.es

GUYANA

Haut-commissariat du Canada, High et
Young streets, Georgetown
grgtn@international.gc.ca
www.guyana.gc.ca

GUYANE FRANÇAISE

Voir France, Paris

HAÏTI

Ambassade du Canada, Route de Delmas,
entre Delmas 75 et 71, Port-au-Prince
☎ 509 2-249-9000
prnce@international.gc.ca
www.haiti.gc.ca

HAWAÏ

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

HONDURAS

Ambassade du Canada (Bureau de
programme), Centro Financiero Banexpo,
3^e étage, boul. San Juan Bosco, Colonia
Payaquí, Tegucigalpa
☎ 504 232-4551
tglpa@international.gc.ca

HONG KONG

Voir Chine, Hong Kong

HONGRIE

Ambassade du Canada, Ganz utca 12-14,
1027 Budapest
☎ 36 (1) 392-3360
bpest@international.gc.ca
www.hongrie.gc.ca

ÎLES VIERGES BRITANNIQUES

Voir Barbade

ÎLES VIERGES AMÉRICAINES

Voir États-Unis d'Amérique, Miami, ou
appeler sans frais au 1-866-600-0184

INDE**Chandigarh**

Consulat général du Canada, SCO 54
Secteur 17-A, Chandigarh 160 017
☎ 91 (172) 505-0300
chadg-g@international.gc.ca

Chennai (anciennement Madras)

Consulat du Canada, 18 (Old 24), 3^e étage,
tour YAFA, ch. Khader Nawaz Khan,
Nungambakkam, Chennai 600 006
☎ 91 (44) 2833-0888
cheni@gocindia.org

Kolkata (anciennement Calcutta)

Consulat du Canada, c/o RPG Enterprises,
Duncan House, 31, ch. Netaji Subhas,
Kolkata 700 001
☎ 91 (33) 2242-6820
ccklkta@rpg.in

Mumbai (anciennement Bombay)

Consulat général du Canada, 6^e étage,
Fort House, 221, ch. Dr. D.N., Mumbai
400 001
☎ 91 (22) 6749-4444
mmbai@international.gc.ca

New Delhi

Haut-commissariat du Canada, 7/8
Shantipath, Chanakyapuri,
New Delhi 110021
☎ 91 (11) 4178-2000
delhi.consular@international.gc.ca
www.inde.gc.ca

INDONÉSIE**Denpasar (Bali)**

Consulat général de l'Australie, Jalan
Tantular No. 32, Renon Denpasar, Bali
☎ 62 (361) 241-118
bali.congen@dfat.gov.au

Jakarta

Ambassade du Canada, World Trade
Centre, 6^e étage, Jl. Jend Sudirman, Kav.
29, Jakarta 12920
☎ 62 (21) 2550-7800
jkrta@international.gc.ca
www.indonesie.gc.ca

IRAN

Ambassade du Canada, 4, rue Shahid
Sarfaraz, ave. Ostad Motahari,
Téhéran 15868
☎ 98 (21) 8152-0000
teran@international.gc.ca
www.iran.gc.ca

IRAQ

Voir Jordanie

IRLANDE

Ambassade du Canada, 7-8 Wilton
Terrace, Dublin 2
☎ 353 (1) 234-4000
consul.dublin@international.gc.ca
www.irlande.gc.ca

ISLANDE

Ambassade du Canada, 14 Tungata,
101 Reykjavik
☎ 354 575-6500
Numéro sans frais : 800-8462
rkjvk@international.gc.ca
www.islande.gc.ca

ISRAËL, CISJORDANIE ET GAZA**Ramallah**

Bureau de Représentation du Canada,
12, rue Mahfal, Ramallah, Cisjordanie
☎ 972 (2) 297-8430
rmlah@international.gc.ca
www.cisjordanieetgaz.gc.ca

Tel Aviv 🇮🇱

Ambassade du Canada, 1, rue Nirim,
Entrée A, 4^e étage, Tel Aviv 67060

☎ 972 (3) 636-3300

taviv@international.gc.ca

www.israel.gc.ca

Numéro sans frais partout en Israël, en
Cisjordanie et dans la bande de Gaza :
014-800-2326-6831

ITALIE**Naples**

Consulat du Canada, Via Carducci 29,
Naples 80121

☎ 39 (081) 401-338

cancons.nap@tiscali.it

Padova

Consulat du Canada, Riviera Ruzzante
25, Padova 35123

☎ 39 (049) 876-4833

consolatocanada.padova@virgilio.it

Rome 🇮🇹

Ambassade du Canada, Via Zara 30,
Rome 00198

☎ 39 (06) 85 444-2911

rome.citizenservices@international.gc.ca

www.italie.gc.ca

JAMAÏQUE**Kingston** 🇯🇲

Haut-commissariat du Canada,
3, ch. West Kings House, Kingston 10

☎ (876) 926-1500

kngnt-cs@international.gc.ca

Montego Bay

Consulat du Canada, 29, rue Gloucester,
Montego Bay

☎ (876) 952-6198

cancon@cwjamaica.com

Numéro sans frais partout en Jamaïque :
1-800-276-2989

www.jamaïque.gc.ca

JAPON**Hiroshima**

Consulat du Canada, a/s de Chugoku
Electric Power Co. Inc., 4-33 Komachi,
Naka-ku, Hiroshima-shi, Hiroshima-ken,
730-8701

☎ 81 (82) 246-0057

Nagoya

Consulat du Canada, Édifice Nakato
Marunouchi, 6F, 3-17-6 Marunouchi,
Naka-ku, Nagoya-shi, Aichi-ken,
460-0002

☎ 81 (52) 972-0450

ngoya@international.gc.ca

Sapporo

Consulat du Canada, Édifice Dogin,
Bekkan 8F, Odori Nishi 4-chome 1-banchi,
Chuo-ku, Sapporo, 060-0042

☎ 81 (11) 261-7740

Tokyo 🇯🇵

Ambassade du Canada, 3-38 Akasaka
7-chome, Minato-ku, Tokyo, 107-8503

☎ 81 (3) 5412-6200

tokyo@international.gc.ca

Numéros sans frais partout au Japon :

001-010-800-2326-6831 (KDDI),

0041-010-800-2326-6831 (Nippon

Telecom), 0061-010-800-2326-6831

(Cable & Wireless IDC)

www.japon.gc.ca

JORDANIE 🇯🇴

Ambassade du Canada, Édifice Pearl of
Shmeisani, 4^e étage, rue Abdalhammed
Shoman, Amman

☎ 962 (6) 520-3300

amman@international.gc.ca

www.jordanie.gc.ca

KAZAKHSTAN 🇰🇿

Ambassade du Canada, 34, rue Karasai
batyr, Almaty 050010

☎ 7 (727) 250-1151, -1152, -1153

almat@international.gc.ca

www.kazakhstan.gc.ca

KENYA 🇰🇪

Haut-commissariat du Canada,
ch. Limuru, Gigiri, Nairobi

☎ 254 (20) 366-3000

nrobi@international.gc.ca

www.kenya.gc.ca

KIRIBATI 🇰🇮

Haut-commissariat de l'Australie,
Bairiki, Tarawa

☎ 686 21-184

ahc_tarawa@dfat.gov.au

KOSOVO

Voir Croatie

KOWEÏT 🇰🇼

Ambassade du Canada, Villa 24,
Section 4, 24, rue Al-Mutawakkal,
Da'ayah, Koweït

☎ 965 2256-3025

kwait@international.gc.ca

www.koweit.gc.ca

LAOS 🇱🇦

Ambassade de l'Australie, KM4,
ch. Thadeua, Watnak Village, Sisattanak
District, Vientiane

☎ 856 (21) 353-800

austemb.laos@dfat.gov.au

www.laos.embassy.gov.au (anglais

seulement)

LESOTHO

Consulat du Canada, 3, ch. Orpen,
Old Europa, Maseru 100

☎ 266 22-315-365

canada@leo.co.ls

LETONIE

Ambassade du Canada, 20/22, rue
Baznicas, 6^e étage, Riga LV-1010

☎ 371 6781-3945

riga@international.gc.ca

www.lettonie.gc.ca

LIBAN 🇱🇸

Ambassade du Canada, 1^{er} étage, Im-
meuble Coolrite, 43 Autostrade Jal El Dib,
Beyrouth

☎ 961 (4) 713-900

berut-cs@international.gc.ca

www.liban.gc.ca

LIBÉRIA

Voir Côte d'Ivoire

LIBYE 🇱🇾

Ambassade du Canada, Tour Al-Fateh,
Tour 1, 7^e étage, Tripoli

☎ 218 (21) 335-1633

trpli@international.gc.ca

www.libye.gc.ca

LIECHTENSTEIN

Voir Suisse, Berne

LITUANIE

Bureau de l'Ambassade du Canada,
Business Centre 2000, 4, rue Jogailos,
7^e étage, Vilnius 01116

☎ 370 (5) 249-0950

Numéro sans frais : 88-003-0022

vilnius@canada.it

www.lituanie.gc.ca

LUXEMBOURG

Consulat du Canada, 15, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
 ☎ 35 (2) 262-70-570
 Numéro sans frais : 800-23679
 canada@pt.lu
 www.luxembourg.gc.ca

MACAO

Voir Chine, Hong Kong

MACÉDOINE

(connue sous le nom d'ex-République yougoslave de Macédoine à l'ONU et dans d'autres organisations internationales)
 Consulat du Canada, Praska b.b.
 (Bâtiment de l'administration, Complexe Alumina), 1000 Skopje
 ☎ 389 (2) 3225-630
 honcon@unet.com.mk

MADAGASCAR

Consulat du Canada, Immeuble Fitaratra, Ankorondrano, Antananarivo 101
 ☎ 261 (20) 22 397 37, 22 397 35
 consulat.canada@moov.mg

MALAISIE

Kuala Lumpur 
 Haut-commissariat du Canada, 17^e étage, Menara Tan & Tan, 207 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur
 ☎ 6 (03) 2718-3333
 klmpr-cs@international.gc.ca
Penang
 Consulat du Canada, 3007, Tingkat Perusahaan 5, Prai Industrial Park, 13600 Prai, Penang
 ☎ 6 (04) 389-3300
 tyt@lbsb.com.my
 www.malaysia.gc.ca

MALAWI

Consulat du Canada, Centre Accord, autoroute M. Chipembere, Blantyre-Limbe
 ☎ 265 (1) 845-441, 841-612
 kokhai@malawibiz.com

MALDIVES

Voir Sri Lanka

MALI

Ambassade du Canada, Immeuble Séméga, Route de Koulikoro, Commune II, Bamako
 ☎ 223 20-21-22-36
 bmako@international.gc.ca
 www.mali.gc.ca

MALTE

Consulat du Canada, Demajo House, 103, rue Archbishop, Valletta VLT 09
 ☎ 356 2552-3233
 canhcon@demajo.com

MARIANNES DU NORD (ÎLES)

Voir Australie, Canberra

MAROC 

Ambassade du Canada, 13 bis, rue Jaafar As-Sadik, Agdal-Rabat
 ☎ 212 (537) 68 74 00
 rabat@international.gc.ca
 www.maroc.gc.ca

MARSHALL (ÎLES)

Voir Micronésie

MARTINIQUE

Voir Barbade

MAURICE

Consulat du Canada, 18, rue Jules Koenig, c/o Blanche Birger Co. Ltd., Port-Louis
 ☎ 230 212-5500
 canada@intnet.mu

MAURITANIE

Consulat du Canada, Centre Commercial Abbass, ave. Charles de Gaulle, Îlot « 0 », no 34, 1^{er} étage, Bureau 2, Nouakchott
 ☎ 222 529 26 97/8
 consulatcanada@mauritel.mr

MEXIQUE**Acapulco**

Agence consulaire du Canada, Centro Comercial Marbella, Local 23, Prolongación Farallón s/n, Esq. Miguel Alemán, 39670 Acapulco, Guerrero
 ☎ 52 (744) 484-1305, 481-1349
 acapulco@canada.org.mx

Cancún

Agence consulaire du Canada, Plaza Caracol II, 3er piso, Local 330, Boul. Kukulkán km 8.5, Zona Hotelera, 77500 Cancún, Quintana Roo
 ☎ 52 (998) 883-3360, -3361
 cancum@canada.org.mx

Guadalajara

Consulat du Canada, World Trade Center, Av. Mariano Otero 1249, Torre Pacífico, Piso 8, Col. Rinconada del Bosque, 44530 Guadalajara, Jalisco
 ☎ 52 (33) 3671-4740
 gjara@international.gc.ca

Mazatlán

Agence consulaire du Canada, Av. Playa Gaviotas # 202, Local 9, Zona Dorada, 82210 Mazatlán, Sinaloa
 ☎ 52 (669) 913-7320
 mazatlan@canada.org.mx

Mexico 

Ambassade du Canada, Calle Schiller No. 529, Colonia Polanco, 11580 México, D.F.
 ☎ 52 (55) 5724-7900
 mexicocs@international.gc.ca

Monterrey

Consulat général du Canada, Torre Gomez Morin 955, Av. Gomez Morin No. 955, bureau 404, Col. Montebello, 66279 San Pedro Garza Garcia, Nuevo León
 ☎ 52 (81) 8378-0240
 monterrey@international.gc.ca

Oaxaca

Agence consulaire du Canada, Pino Suárez 700, Local 11B, Multiplaza Brena, Colonia Centro, 68000, Oaxaca, Oaxaca
 ☎ 52 (951) 513-3777
 oaxaca@canada.org.mx

Playa del Carmen

Agence consulaire du Canada, Plaza Paraiso Caribe, Modulo C, Planta 2, Oficina C21 - 24, Av. 10 Sur entre Calle 3 y 5 Sur, M-35, Lote 1, Colonia Centro, 77710 Playa del Carmen, Quintana Roo
 ☎ 52 (984) 805-2411
 playadelcarmen@canada.org.mx

Puerto Vallarta

Agence consulaire du Canada, Edificio Obetisco, Local 108, Av. Francisco Medina Ascencio 1951, Zona Hotelera Las Glorias, 48300 Puerto Vallarta, Jalisco
 ☎ 52 (322) 293-0098, -0099
 vallarta@canada.org.mx

San José del Cabo

Agence consulaire du Canada, Plaza José Green, Local 9, Boul. Mijares s/n, Colonia Centro, 23400 San José del Cabo, Baja California Sur
 ☎ 52 (624) 142-4333
 loscabos@canada.org.mx

Tijuana

Consulat du Canada, Germán Gedovius
no 10411-101, Condominio del Parque,
Zona Río, 22320 Tijuana, Baja California
Norte

☎ 52 (664) 684-0461

Numéro sans frais partout au Mexique :
001-800-514-0129
www.mexique.gc.ca

MICRONÉSIE

Ambassade de l'Australie, Édifice H & E
Enterprises, Kolonia, Pohnpei
☎ 691 320-5448
pypi.mail@dfat.gov.au
www.fsm.embassy.gov.au
(anglais seulement)

MOLDOVA

Voir Roumanie

MONACO

Consulat du Canada, Palais de la Scala,
1, ave. Henri-Dunant, bureau 1178, MC
98000
☎ 377 97 70 62 42
consulat.canada-monaco@amb-canada.fr

MONGOLIE

Ambassade du Canada, 8 Édifice Zovkhis,
9^e étage, rue Seoul - 21, District
Sukhbaatar, Horoo 1, Oulan-Bator 210628
☎ 976 (11) 328-285
canada@mongolnet.mn

MONTÉNÉGR

Voir Serbie

MONTERRAT

Voir Barbade

MOZAMBIQUE

Haut-commissariat du Canada, ave.
Kenneth Kaunda, Maputo 1138
☎ 258 (21) 492-623
mputo@international.gc.ca
www.mozambique.gc.ca

MYANMAR

Voir Birmanie

NAMIBIE

Consulat du Canada, 4, rue Eadie, Klein
Windhoek, Namibia
☎ 264 (61) 251 254
canada@mweb.com.na

NAURU

Haut-commissariat de l'Australie,
MQ45 NPC OE, Aiwo District
☎ 674 444 3380
david.costa@dfat.gov.au

NÉPAL

Bureau de l'Ambassade du Canada,
Lazimpat, Katmandou
☎ 977 (1) 4415-193, -389, -391, -861,
4426-885, 4425-669
cco@canadanepal.org
www.cconepal.org.np

NICARAGUA

Ambassade du Canada, De Los Pipitos,
deux rues à l'ouest, Calle El Nogal No. 25,
Bolonía, Managua
☎ 505 2268-0433, -3323
mngua@international.gc.ca

NIGER

Bureau de l'Ambassade du Canada, boul.
Maii-Béro, Niamey
☎ 227 20 75-36-86, -87

NIGÉRIA

Abuja
Haut-commissariat du Canada, 15, rue
Bobo (près de la rue Gana), Maitama,
Abuja
☎ 234 (9) 413-9910
abuja@international.gc.ca

Lagos

Haut-commissariat auxiliaire du Canada,
4, rue Anifowoshe, Île Victoria, Lagos
☎ 234 (1) 271-5650
lagos@international.gc.ca
Port Harcourt
Consulat du Canada, 15, rue Ahoada,
Rumuibekwe Housing Estate, Port Harcourt
☎ 234 (84) 890 903
phconsul2004@yahoo.com
www.nigeria.gc.ca

NIUE

Voir Nouvelle-Zélande

NORVÈGE

Bergen
Consulat du Canada, C.P. 2439,
Solheimsviken, 5824 Bergen
☎ 47 55-29-71-30
hconbergen@canada.no
Oslo
Ambassade du Canada, Wergelandsveien
7, 0244 Oslo
☎ 47 22-99-53-00
oslo@international.gc.ca
Numéro sans frais partout en Norvège :
00-800-2326-6831
www.norvege.gc.ca

NOUVELLE-CALÉDONIE

Consulat général d'Australie, Immeuble
Foch, 7^e étage, 19, ave. du Maréchal
Foch, Nouméa
☎ 687 272-414
consulate.noumea@dfat.gov.au

NOUVELLE-ZÉLANDE

Haut-commissariat du Canada, 125, The
Terrace, Wellington 6011
☎ 64 (4) 473-9577
wlgn@international.gc.ca
www.nouvelle-zelande.gc.ca

OMAN

Consulat du Canada, Édifice Trade Links
& Services, immeuble 1738, voie 2728,
terrain 127 CBD, Ruwi, Mascate
☎ 968 24 788 890
canconoman84@yahoo.com

OUGANDA

Consulat du Canada, Jubilee Insurance
Centre, 14 Parliament Av., Kampala,
Ouganda
☎ 256 (414) 258-141,
256 (312) 260-511
kampala@canadaconsulate.ca

OUZBÉKISTAN

Consulat du Canada, 56, rue Usman
Nosir, App. 39-40, 700100 Tachkent
☎ 998 (71) 253-9205
antal@rol.uz

PAKISTAN

Islamabad
Haut-commissariat du Canada, Enclave
diplomatique, Secteur G-5, Islamabad
☎ 92 (51) 208-6000
isbad-cs@international.gc.ca
Karachi
Consulat du Canada, a/s Beach Luxury
Hotel, chambre 120, ch. Moulvi Tamiz
Uddin Khan, Karachi
☎ 92 (21) 561-0685
honcon@avari.com

Lahore

Consulat du Canada, 102-A, 1^{er} étage,
Siddiq Trade Centre, 72 boul. Main,
Gulberg, Lahore
☎ 92 (42) 578-1763
info@canconlhr.org.pk
www.pakistan.gc.ca

PALAU

Voir Australie, Canberra

PANAMA 🇵🇦

Ambassade du Canada, Torres de Las
Americas, Tour A, 11^e étage, Punta
Pacifica, Ville de Panama
☎ 507 294-2500
panam@international.gc.ca
www.panama.gc.ca

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE 🇮🇸

Haut-commissariat de l'Australie, ch.
Godwit, Waigani, NCD
☎ 675 325-9333
www.png.embassy.gov.au
(anglais seulement)

PARAGUAY

Consulat du Canada, Profesor Ramirez
no. 3, au coin de Juan de Salazar (entre
les rues Perú et Padre Pucheu)
☎ 595 (21) 227-207
honconpy@tigo.com.py

PAYS-BAS 🇳🇱

Ambassade du Canada, Sophialaan 7,
2514 JP La Haye
☎ 31 (70) 311-1600
hague@international.gc.ca
Numéro sans frais partout aux Pays-Bas :
00-800-2326-6831
www.pays-bas.gc.ca

PÉROU 🇵🇪

Ambassade du Canada, Calle Bolognesi
228, Miraflores, Lima 18
☎ 51 (1) 319-3200
lima@international.gc.ca
www.perou.gc.ca

PHILIPPINES

Cebu

Consulat du Canada, 45-L Andres
Abellana St., Cebu City 6000
☎ 63 (32) 256-3320
canada-consulate-cebu@mozcom.com

Manille 🇵🇭

Ambassade du Canada, 6^e, 7^e et 8^e
étages, RCBC Plaza Tower 2,
6819 Ayala Av., Makati City, Manila
☎ 63 (2) 857-9000, -9001
manil-cs@international.gc.ca
Numéro sans frais partout aux Philippines :
1-800-1-110-0226
www.philippines.gc.ca

POLOGNE 🇵🇱

Ambassade du Canada, ul. Jana Matejki
1/5, 00-481 Varsovie
☎ 48 (22) 584-3310
Numéro sans frais : 00-800-111-4319
wsaw-cs@international.gc.ca
www.pologne.gc.ca

POLYNÉSIE FRANÇAISE 🇫🇲

Consulat général d'Australie, 7^e étage,
Immeuble Foch, 19, ave. du Maréchal
Foch, Nouméa, Nouvelle-Calédonie
☎ 689 272-414

PORTUGAL

Faro

Consulat du Canada, Rua Frei Lourenço
de Santa Maria No. 1, 1^{er} étage,
Apartado 79, 8001-957 Faro
☎ 351 289-80-3757
consul.faro.canada@net.novis.pt

Lisbonne 🇵🇹

Ambassade du Canada, Av. da Liberdade
196-200, 3^e étage, 1269-121, Lisbonne
☎ 351 213-16-4600
lsbon-cs@international.gc.ca
Ponta Delgada (Açores)
Consulat du Canada, Rua Antonio Jose de
Almeida, No. 27, 1^{er} étage gauche,
9500-053 Ponta Delgada, São Miguel, Açores
☎ 351 296-28-1488
canadapdl@mail.telepac.pt
www.portugal.gc.ca

PUERTO RICO

Voir États-Unis d'Amérique, Puerto Rico,
ou appeler sans frais au
1-888-772-6448

QATAR

Voir Koweït

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Consulat du Canada, Cabinet ARC, Bangui
☎ 236 21-61-30-39
consulatbangui@yahoo.fr

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Puerto Plata

Consulat du Canada, Calle Villanueva
No. 8, Edificio Abraxas, Puerto Plata
☎ (809) 586-5761
canada.pop@gmail.com
Punta Cana

Bureau de l'Ambassade du Canada,
Carretera Verón-Bávaro km 2½, Centre
commercial Amstar, Immeuble 4, Bureau
404, Punta Cana
☎ (809) 455-1730

Santo Domingo 🇩🇲

Ambassade du Canada, Av. Winston
Churchill 1099, Torre Citigroup en
Acrópolis Center, 18^e étage Ensanche
Piantini, Santo Domingo
☎ (809) 262-3100
sdmgo@international.gc.ca
Numéro sans frais partout en République
dominicaine : 1-888-156-3102 ou
1-809-200-0012
www.republiquedominicaine.gc.ca

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Consulat du Canada, 189, ave.
Moskovskaya, Bichkek, 720010
☎ 996 (312) 65-05-06
canada_honcon@akipress.org

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 🇨🇪

Ambassade du Canada, Muchova 6,
160 00 Prague 6
☎ 420 27210-1800
prgue@international.gc.ca
www.republiquetcheque.gc.ca

ROUMANIE 🇷🇴

Ambassade du Canada, 1-3, rue
Tuberozelor, 011411 Bucarest, secteur 1
☎ 40 (21) 307-5000
bucst@international.gc.ca
www.roumanie.gc.ca

ROYAUME-UNI

Belfast

Consulat du Canada, C.P. 405, Belfast,
Royaume-Uni, BT3 5BL
☎ 44 (0) 28 9127-2060
honconcanbelfast@yahoo.co.uk

Cardiff

Consulat du Canada, a/s St. John
Cymru Wales, Beignon Close, Ocean Way,
Cardiff, Wales
☎ 44 (0) 29 2044-9635
dan.clayton-jones@talk21.com

Édimbourg

Consulat du Canada, Burness

☎ 44 (0) 77 0235-9916

cacanada.consul@blueyonder.co.uk

Londres 🇬🇧

Haut-commissariat du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres SW1Y 5BJ, Angleterre

☎ 44 (0) 20 7258-6600

ldn.consular@international.gc.ca

Numéro sans frais partout au Royaume-

Uni : 00-800-2326-6831

www.royaume-uni.gc.ca

RUSSIE**Moscou** 🇷🇺

Ambassade du Canada, 23 Starokonyushenny Pereulok, Moscou, 119002

☎ 7 (495) 925-6000

mosco@international.gc.ca

Vladivostok

Consulat du Canada, 306-46 Verhneportovaya, Vladivostok 600003

☎ 7 (4232) 49-11-88

cbcfe@rambler.ru

Numéro sans frais partout en Russie :

810-800-201-41012

www.russie.gc.ca

RWANDA 🇷🇼

Ambassade du Canada, 1534, rue de l'Akagera, Kigali

☎ 250 573 210

kgali@international.gc.ca

SAINTE-LUCIE

Voir Barbade

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-800-387-3124

SAINT-MARIN

Voir Italie, Rome

SAINT-MARTIN

Voir Barbade

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINT-SIÈGE (CITÉ DU VATICAN)

Ambassade du Canada près le Saint-Siège, Via della Conciliazione 4/D, 00193 Rome

☎ 39 (06) 6830-7316, -7386, -7398

Numéro sans frais : 00-800-2326-6831

vatcn@international.gc.ca

www.vatican.gc.ca

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Voir Barbade ou appeler sans frais au 1-800-387-3124

SALOMON (ÎLES) 🇸🇲

Haut-commissariat de l'Australie, coin de l'ave. Hibiscus et Mud Alley, Honiara

☎ 677 21561

www.solomonislands.embassy.gov.au
(anglais seulement)**SALVADOR** 🇸🇻

Ambassade du Canada, Centro Financiero Gigante, Tour A, Nivel Lobby 2, Alameda Roosevelt et 63, ave. Sur,

Colonia Escalón, San Salvador

☎ 503 2279-4655, -4657, -4659

ssa1@international.gc.ca

www.salvador.gc.ca

SAMOA 🇸🇲

Haut-commissariat de l'Australie, ch. Beach, Apia

☎ 68 (5) 23-411

www.samoa.highcommission.gov.au
(anglais seulement)**SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE**

Voir Cameroun, Yaoundé

SÉNÉGAL 🇸🇳

Ambassade du Canada, coin des rues Galliéni et Amadou Cissé Dia, Dakar

☎ 221 33-889-4700

dakar@international.gc.ca

www.senegal.gc.ca

SERBIE 🇷🇸

Ambassade du Canada, Kneza Milosa 75, 111711 Belgrade

☎ 381 (11) 306-3000;

381 (11) 306-3050 (en dehors des heures de bureau)

bgrad@international.gc.ca

www.serbie.gc.ca

SEYCHELLES

Voir Tanzanie

SIERRA LEONE

Consulat du Canada, 44, rue Bathurst, Freetown

☎ 232 076-603-098

canadahonoraryconsulsierraleone@yahoo.ca

SINGAPOUR 🇸🇬

Haut-commissariat du Canada, 1, rue George, #11-01 Singapour 049145

☎ 65 6854-5900

Numéro sans frais :

001-800-2326-6831

spore@international.gc.ca

www.singapour.gc.ca

SINT MAARTEN

Consulat du Canada, 11A, rue Green Star Shell, Dawn Beach

☎ 599 543-6261; 599 520-5202

(en dehors des heures de bureau)

canadacon@caribserve.net

SLOVAQUIE

Bureau de l'Ambassade du Canada, édifices Carlton Court Yard et Savoy, Mostova 2, 811 02 Bratislava

☎ 421 (2) 5920-4031

brtsv@international.gc.ca

www.canada.cz

SLOVÉNIEConsulat du Canada, TRG Republike 3/12^e étage, 1000 Ljubljana

☎ 386 (1) 252-4444

canada.consul.ljubljana@siol.net

SOMALIE

Voir Kenya

SOUDAN 🇸🇩

Ambassade du Canada, 29, rue Africa, Bloc 56

Khartoum 1, Soudan, Khartoum 1

☎ 249 156 550 500

khrtm@international.gc.ca

www.soudan.gc.ca

SRI LANKA 🇸🇯Haut-commissariat du Canada, 33A, 5^e allée, Colombo 03

☎ 94 (11) 522-6232, 532-6232

clmbo-cs@international.gc.ca

www.srilanka.gc.ca

SUÈDE**Göteborg**

Consulat du Canada, Viktor Rydbergsgatan 10, 411 32 Göteborg

☎ 46 (0) 31 707-4288

per@jessing.nu

Malmö

Consulat du Canada, Canadian Oil Co. AB, Verkstadsgatan 4, 233 51 Svedala

☎ 46 (0) 40 40 23 51

Stockholm 🇸🇪

Ambassade du Canada, Tegelbacken 4,
7^e étage, Stockholm
☎ 46 (0) 8 453-3000
stkkm-cs@international.gc.ca
Numéro sans frais partout en Suède :
00-800-2326-6831
www.suede.gc.ca

SUISSE**Berne** 🇨🇭

Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse
88, CH-3005 Berne
☎ 41 (31) 357-3200
bern@international.gc.ca

Genève 🇨🇭

Mission permanente du Canada auprès
du bureau des Nations Unies, 5, ave. de
l'Ariana, CH-1202 Genève
☎ 41 (22) 919-9200
genev@international.gc.ca
Numéro sans frais partout en Suisse :
00-800-2326-6831
www.suisse.gc.ca

SURINAME

Consulat du Canada, Wagenwegstraat
50, Boven, Paramaribo
☎ 59 (7) 424-527, -575
cantim@sr.net

SWAZILAND

Voir Afrique du Sud, Pretoria

SYRIE**Alep**

Consulat du Canada, rue Al Sabil no. 2,
ave. Al Rabat, secteur 12, Alep
☎ 963 (21) 268-4160
mhismail@net.sy

Damas 🇸🇾

Ambassade du Canada, Lot 12,
Autostrade Mezze, Damas
☎ 963 (11) 611-6692, -6851
dmcus@international.gc.ca
www.syrie.gc.ca

TADJIKISTAN

Voir Kazakhstan

TAHITI

Voir Polynésie française

TAÏWAN 🇹🇼

Bureau commercial du Canada, 13^e étage,
365, ch. Fu Hsing North, Taipei, 105
☎ 886 (2) 2544-3000
Numéro sans frais : 00-801-120-012
tapei@international.gc.ca
www.canada.org.tw

TANZANIE 🇹🇼

Haut-commissariat du Canada, coin de
38, rue Mirambo et ave. Garden, Dar es
Salaam
☎ 255 (22) 216-3300
dslam@international.gc.ca
www.tanzanie.gc.ca

TCHAD

Consulat du Canada, rue 5041, porte
964, Quartier Moursal, N'Djamena
☎ 235 253-4280;
235 627-3027 (en dehors des heures
de bureau)
honcon@honconca-chad.org

THAÏLANDE**Bangkok** 🇹🇭

Ambassade du Canada, 15^e étage, Place
Abdulrahim, 990, ch. Rama IV, Bangrak,
Bangkok, 10500
☎ 66 (02) 636-0540
bngkk-cs@international.gc.ca
Chiang Mai
Consulat du Canada, 151 Super Highway,
Tambon Tahsala, Amphur Muang, Chiang
Mai, 50000
☎ 66 (05) 385-0147, 324-2292
cancon@loxinfo.co.th
Numéro sans frais partout en Thaïlande :
001-800-156-220-0142
www.thaïlande.gc.ca

TIMOR-LESTE (TIMOR-ORIENTAL) 🇹🇲

Ambassade d'Australie, Av. dos Mártires
da Pátria, Dili
☎ 670 332-2111
austemb_dili@dfat.gov.au
www.easttimor.embassy.gov.au
(anglais seulement)

TOGO

Consulat du Canada, 191, rue École
Kouvahey, Quartier Avenou, Lomé
☎ 228 251-8730
consulatecanadalome@gmail.com

TONGA 🇹🇴

Haut-commissariat de l'Australie,
ch. Salote, Nuku'alofa
☎ 676 23-244
ahctonga@dfat.gov.au
www.tonga.embassy.gov.au
(anglais seulement)

TRINITÉ-ET-TOBAGO 🇹🇩

Haut-commissariat du Canada, 3-3A,
ch. Sweet Briar, Maple House, St. Clair,
Port of Spain
☎ 1 (868) 622-6232
Numéro sans frais : 1-800-387-3124
pspan@international.gc.ca
www.trinite-et-tobago.gc.ca

TUNISIE 🇹🇳

Ambassade du Canada, 3, rue du Sénégal,
Place d'Afrique, 1002 Tunis-Belvédère
☎ 216 71-104-000
tunis@international.gc.ca
www.tunisie.gc.ca

TURKMÉNISTAN

Voir Turquie, Ankara

TURKS ET CAÏCOS (ÎLES)

Voir Jamaïque, Kingston, ou appeler sans
frais au 1-800-276-2989

TURQUIE**Ankara** 🇹🇷

Ambassade du Canada, Cinnah Caddesi
No. 58, Çankaya 06690, Ankara
☎ 90 (312) 409-2700
ankra@international.gc.ca
Istanbul
Consulat du Canada, Istiklal Caddesi No.
189/5, Beyoğlu, 34433, Istanbul
☎ 90 (212) 251-9838
zeyda@mymerhaba.com
Numéro sans frais partout en
Turquie : 00800-14-220-0149
www.turquie.gc.ca

TUVALU

Voir Nouvelle-Zélande

UKRAINE

Kyiv 🇺🇦

Ambassade du Canada, 31, rue Yaroslaviv Val, Kiev 01901

☎ 380 (44) 590-3100

kyiv@international.gc.ca

Lviv

Consulat du Canada, 2 / 4, rue Academika Bohomoltsia, Lviv 79005

☎ 380 (32) 260-1572

oksmyr@link.lviv.ua

www.ukraine.gc.ca

URUGUAY

Ambassade du Canada, Plaza Independencia 749, Oficina 102, 11100, Montevideo

☎ 598 (2) 902-2030

mvdeo@international.gc.ca

www.uruguay.gc.ca

VANUATU 🇻🇺

Haut-commissariat de l'Australie, ave. Winston Churchill, Port-Vila

☎ 678 22-777

www.vanuatu.highcommission.gov.au

(anglais seulement)

VATICAN

Voir Saint-Siège

VENEZUELA

Caracas 🇻🇪

Ambassade du Canada, Av. Francisco de Miranda con Avenida Altamira Sur, Altamira, Caracas 1060

☎ 58 (212) 600-3000

crcas@international.gc.ca

Isla de Margarita

Consulat du Canada, Av. 4 de Mayo, Centro Profesional Atrium, Torre A, Piso 3, Local 3-3, Porlamar, Isla de Margarita, Estado Nueva Esparta

☎ 58 (295) 264-1684

joannebeland@cantv.net

www.venezuela.gc.ca

VIERGES BRITANNIQUES (ÎLES)

Voir Barbade

VIERGES AMÉRICAINES (ÎLES)

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

VIETNAM

Hanoi 🇻🇳

Ambassade du Canada, 31, rue Hung Vuong, Hanoi

☎ 84 (4) 3734 5000

hanoi@international.gc.ca

Hô Chi Minh-Ville 🇻🇳

Consulat général du Canada, 9^e étage, The Metropolitan, 235, rue Dong Khoi, District 1, Hô Chi Minh-Ville

☎ 84 (8) 3827-9899

hochi@international.gc.ca

www.vietnam.gc.ca

YÉMEN

Consulat général du Canada, Yemen Computer Co. Ltd., Immeuble 4, rue 11, près de la rue Haddah, Sana'a

☎ 967 (1) 20-88-14

ycenet@y.net.ye

ZAMBIE 🇿🇲

Haut-commissariat du Canada, 5199, ave. United Nations, Lusaka

☎ 260 (211) 25 08 33

lsaka@international.gc.ca

www.zambia.gc.ca

ZIMBABWE 🇿🇼

Ambassade du Canada, 45, ave. Baines, Harare

☎ 263 (4) 252-181/2/3/4/5

hrare-cs@international.gc.ca

www.zimbabwe.gc.ca



SOURCES D'INFORMATION

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA

SERVICES CONSULAIRES

www.voyage.gc.ca
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Renseignements généraux

1-800-267-6788 (au Canada et aux
États-Unis) ou 613-944-6788
1-800-394-3472 (au Canada et aux
États-Unis) ou 613-944-1310
voyage@international.gc.ca

Urgences

613-996-8885 (appels à frais virés de
l'étranger, si ce service est offert dans le
pays où vous êtes)
sos@international.gc.ca

Programme d'information sur la drogue et les médicaments en voyage

www.voyage.gc.ca/drogues

Publications (gratuites)

Vous pouvez consulter nos publications
sur les voyages à www.voyage.gc.ca/
publications ou les commander en
appelant au 1-800-267-8376 (au
Canada) ou au 613-944-4000.

Conseils aux voyageurs (gratuits)

Les Conseils aux voyageurs que l'on peut
consulter à www.voyage.gc.ca renferment
des renseignements importants sur la
situation dans environ 200 destinations
étrangères : sécurité, lois et coutumes,
conditions sanitaires et exigences
d'entrée. Il est également possible de
commander ces rapports par téléphone :
1-800-267-6788 (au Canada et aux
États-Unis) ou 613-944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du Canada à
l'étranger : www.voyage.gc.ca/bureaux

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

www.inspection.gc.ca
1-800-442-2342

Centres de service à l'importation (CSI)

CSI de l'Est 1-877-493-0468
CSI du Centre 1-800-835-4486
CSI de l'Ouest 1-888-732-6222

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

(Programme de médecine des voyages)
www.santevoyage.gc.ca

Conseils de santé aux voyageurs

www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmw/pub_f.html

Centres de vaccination contre la fièvre jaune

[www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmw/travel/
clinic_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmw/travel/clinic_f.html)

Information générale et recommandations en santé-voyage

[www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmw/info/
index_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmw/info/index_f.html)

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

1-800-461-9999 (au Canada) ou
204-983-3500 ou au 506-636-5064

Publications

- *Vous passez la frontière avec 10 000 \$
ou plus?*
- *Je déclare* (disponible en ligne
seulement)
- *Vous voyagez à l'extérieur du Canada*
- *Importation d'une arme à feu ou d'une
arme au Canada*
- *L'importation d'un véhicule au Canada*
- *Immigrer ou Revenir vivre au Canada*
- *Vous revenez vivre au Canada?*

Pour consulter ou commander :

Consultez le site Web de l'ASFC ou appelez
le Service d'information sur la frontière.

AGENCE DU REVENU DU CANADA

www.arc.gc.ca

Bureau international des services fiscaux

1-800-267-5177 (au Canada et aux
États-Unis) ou 613-954-1368

Comptes de retenue des non-résidents

1-800-267-3395 (au Canada et aux
États-Unis) ou 613-952-2344 (les appels
à frais virés sont acceptés)

Publication (gratuite)

*Résidents canadiens qui séjournent à
l'étranger* (T4131)

Pour consulter ou commander :

Visitez le site de l'ARC (www.arc.gc.ca)
ou appelez au 1-800-959-3376 (au
Canada et aux États-Unis) ou au
613-954-1368.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE

www.cpha.ca

Publications (\$)

- *Carnet de vaccination du voyageur*
- *Don't Drink the Water: The Complete
Traveller's Guide to Staying Healthy in
Warm Climates* (anglais seulement)
- *Voyages internationaux et santé*

Pour commander :

613-725-3769
publications@cpha.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES AUTOMOBILISTES

www.caa.ca

CENTRE DES ARMES À FEU CANADA

www.cfc-cafc.gc.ca
1-800-731-4000
cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

1-888-242-2100 (au Canada)

ATS : 1-888-576-8502 (au Canada, entre
8 h et 16 h, heure de l'Est)

ENVIRONNEMENT CANADA – CITES

www.cites.ec.gc.ca

1-800-668-6767 ou 819-997-1840

INSTITUT CANADIEN DES CONSEILLERS EN VOYAGES

www.citc.ca

1-800-589-5776 ou 416-484-4450

info@citc.ca

OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

www.otc.gc.ca

Publication (gratuite)

*Être maître de la situation : Guide de
transport aérien à l'intention des
personnes ayant une déficience*

Pour consulter ou commander :

Consultez le site www.otc.gc.ca ou

téléphonez au 1-888-222-2592

ATS : 1-800-669-5575

PASSEPORT CANADA

www.passeportcanada.gc.ca

Passeports, certificats d'identité et titres de voyage

1-800-567-6868 (au Canada et aux

États-Unis); 819-997-8338

(à l'extérieur de la zone continentale des
États-Unis)

ATS : 1-866-255-7655

PATRIMOINE CANADIEN

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage

Programme des biens culturels mobiliers

1-866-999-2494 ou 819-997-7761

RÉSEAU CANADIEN D'INFO-TRAITEMENTS SIDA

www.catie.ca

1-800-263-1638

SANTÉ CANADA

www.sc-hc.gc.ca

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SANTÉ INTERNATIONALE

www.csih.org

613-241-5785

csih@csih.org

TRANSPORTS CANADA

www.tc.gc.ca

Transport des matières dangereuses

www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm

Voyage accessible

www.accesstotravel.gc.ca



Bon voyage, mais ...
CA1 EA B55 FRE
2011
Copy 1

Une façon unique de découvrir le monde.
www.international.gc.ca/experience

1-877-461-2346

L'AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR

Pour que votre voyage soit le plus sûr et le plus agréable possible, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :

- Mettez dans vos bagages un exemplaire de **Bon voyage, mais...** et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez (voir www.voyage.gc.ca).
- Assurez-vous que votre passeport sera valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada; emportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport, que vous garderez séparément de l'original.
- Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.
- Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- Contractez une assurance-maladie et une assurance-voyage.
- Planifiez votre itinéraire et dressez votre budget.
- Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificats médicaux, fournitures médicales, deuxième paire de lunettes.
- Vérifiez si votre double citoyenneté risque de vous causer des problèmes.
- Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les emmener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).
- Inscrivez-vous en ligne auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.
- Procurez-vous un permis de conduire international (au besoin).
- Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité aéroportuaire).
- À l'étranger, conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rapportez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.